

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
ANNÉE 1889

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XVII

P
Philol &
Archiv

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS
DES
SÉANCES DE L'ANNÉE 1889

QUATRIÈME SÉRIE
TOME XVII



191337
3/10/24

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XC

AS

107

P315

1831

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JANVIER-FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. BARBIER DE MEYNARD.

SÉANCE DU 4 JANVIER.

M. le marquis d'HERVEY DE SAINT-DENYS, en quittant le fauteuil de la présidence, remercie l'Académie du concours qu'elle lui a prêté. La seule ambition de sa vie a été de lui appartenir. La présider a été le plus grand honneur auquel il pût prétendre. Il en gardera le souvenir tant qu'il lui sera donné de siéger parmi nous.

Il invite M. Barbier de Meynard et M. Schefer, élus président et vice-président, à prendre place au bureau.

M. BARBIER DE MEYNARD, en prenant possession du fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait; il en sent tout le prix et il ne méconnaît pas la difficulté des obligations que cet honneur lui impose; mais il se rassure, sachant le concours qu'il trouvera dans les deux membres qui siègent à ses côtés au bureau. Il espère que cette année épargnera à l'Académie des pertes semblables à celles qui l'ont affligée l'an dernier, et que, malgré les préoccupations du dehors, la Compagnie poursuivra fermement ses travaux. Ce qu'elle doit le plus s'atta-

cher à montrer aux étrangers qui vont affluer à Paris, c'est que la culture des lettres est toujours en honneur et en progrès dans notre pays.

Il ne veut pas laisser M. d'Hervey de Saint-Denys reprendre son ancienne place parmi ses confrères, sans lui adresser, au nom de l'Académie, des remerciements. La tâche qu'il avait à remplir était plus qu'une tâche ordinaire : il n'avait pas seulement à présider l'Académie, il avait à présider l'Institut, et il l'a fait avec une aménité, une bonne grâce, dont la tradition est d'ailleurs dans notre Compagnie.

Les remerciements à M. d'Hervey de Saint-Denys sont votés à l'unanimité.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, il est procédé au scrutin pour la désignation de deux candidats à la chaire de chinois vacante à l'École des langues orientales vivantes.

Un premier scrutin est annulé, les membres libres ayant voté sur une indication erronée.

On vote pour un premier candidat.

Il y a 34 votants; majorité, 18.

M. Devéria obtient 30 voix; M. Jametel, 4.

En conséquence, M. Devéria est proclamé premier candidat.

Au scrutin pour un second candidat, M. Jametel obtient 8 voix; M. Cordier, 1; M. Devéria (par erreur), 1, et il y a 24 bulletins marqués d'une croix.

Les bulletins marqués d'une croix étant comptés dans les scrutins, selon une décision antérieure de l'Académie, comme un signe d'abstention, il en résulte que la majorité est acquise à l'abstention pour la présentation d'un second candidat.

En conséquence, M. Devéria sera présenté comme candidat unique de l'Académie à M. le Ministre de l'instruction publique.

Sont adressés à l'Académie pour les divers concours de l'année 1889:

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE :

Étude historique et descriptive sur la Cerlangue et Saint-Jean-d'Abre-tot, par M. Alph. Martin (Fécamp, 1888, in-8°):

Sigillographie des seigneurs de Laval, 1095-1605, par Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy (Paris et Mamers, 1888, in-8°);

Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France, publié par M. Paul Guérin, t. IV, 1369-1376 (Poitiers, 1888, in-8°);

La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407), par M. E. Jarry (Paris et Orléans, 1889, in-8°);

Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VI^e au XII^e siècle, par M. V. Mortet (Paris, 1888, in-8°);

Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon, par M. H. Stein (Paris, 1888, in-4°);

Le Jouvenel, par Jean de Bueil, suivi du Commentaire de Guillaume Tringant, publié pour la Société de l'histoire de France. Introduction biographique et littéraire par M. Camille Favre, texte établi et annoté par M. L. Lecestre (Paris, 1887-1888, 2 vol. in-8°);

Les Castelnaud-Tursan, par M. l'abbé Légié (Aire-sur-l'Adour, 2 vol. in-8°);

Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, par M. E. Espérandieu (Melle, 1888, in-8°);

Des III. tenz d'aage d'ome, par M. de Fréville (in-8°);

Les fastes de la Numidie sous la domination romaine, par M. Clément Pallu de Lessert (Constantine et Paris, 1888, in-8°);

Jean de Peilhac, secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Documents pour servir à l'histoire de ces règnes, de 1455 à 1499 (Paris, 1886-1888, 3 vol. in-4°);

PRIX GOBERT :

La maison du Temple de Paris. Histoire et description, par M. Henri de Curzon (Paris, 1888, in-8°);

Les registres d'Honorius IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après le manuscrit original des archives du Vatican, par M. Maurice Prou (Paris, 1888, in-4°);

Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge, par M. Ang. Molinier (Toulouse, 1889, in-4°);

PRIX BORDIN (*Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires*) :

Trois mémoires portant pour devises, le premier, une phrase tirée de Tacite (*Ann.*, III, 19) ;

Le deuxième : « Les origines sont toujours obscures ; mais, pour un esprit philosophique, elles ont un intérêt sans égal », etc. (Renan, *L'Église chrétienne*, p. VII) ;

Le troisième : *Ardua res est historie recludere fontes* ;

PRIX STANISLAS JULIEN :

L'art chinois, par M. Paléologue (Paris, in-8°) ;

Seize mémoires ou notices relatifs à la Chine, publiés en 1887 et 1888 par M. Terrien de Lacouperie ;

PRIX LOUBAT :

The American commonwealth, par M. James Bryce (Londres, 3 vol. in-8°) ;

Codex Peresianus. Manuscrit hiératique des anciens Indiens de l'Amérique centrale, conservé à la Bibliothèque nationale, publié en couleurs avec une introduction par M. Léon de Rosny (Paris, 1887, in-8°).

Si, aux ouvrages ou mémoires présentés à la séance de ce jour on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1889, la situation suivante :

PRIX ORDINAIRE (*Étude sur le théâtre hindou*) : 1 mémoire ;

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : 35 concurrents ;

PRIX DE NUMISMATIQUE (ALLIER DE HAUTEROCHÉ) : 3 concurrents ;

PRIX GOBERT : 5 concurrents ;

PRIX BORDIN (*Étudier les sources qui ont servi à Tacite, etc.*) : 3 mémoires ;

PRIX STANISLAS JULIEN : 5 concurrents ;

PRIX LOUBAT : 9 concurrents.

PRIX LA GRANGE : pas de concurrent.

Il est ensuite procédé au scrutin pour la formation des Commissions de prix. Sont élus :

PRIX ORDINAIRE (*Étude sur le théâtre hindou*) : MM. Maury, Bréal, Oppert, Senart ;

PRIX DE NUMISMATIQUE (ALLIER DE HAUTEROCHE) : MM. Deloche, d'Hervey de Saint-Denys, Schlumberger, de Barthélemy ;

PRIX BORDIN (*Étudier les sources qui ont servi à Tacite, etc.*) : MM. Girard, Weil, Boissier, Croiset ;

PRIX STANISLAS JULIEN : MM. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys, Oppert ;

PRIX LOUBAT : MM. Maury, d'Hervey de Saint-Denys, Oppert, Maspero.

M. l'abbé DUCHESNE, au nom de la Commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

« La Commission chargée de l'examen des ouvrages pour le prix Gobert de 1889 s'est réunie aujourd'hui pour la première fois.

« Après avoir nommé président M. Hauréau et secrétaire M. l'abbé Duchesne, la Commission a arrêté ainsi qu'il suit la liste des ouvrages qui pourront prendre part au concours de 1889 :

« 1° *L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement*, par le général Favé ;

« 2° I. *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)*, t. I et t. II (1^{re} partie), par M. Noël Valois ;

« II. *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, par le même auteur ;

« 3° *La maison du Temple de Paris. Histoire et description*, par M. H. de Curzon ;

« 4° *Les registres d'Honorius IV*, par M. Maurice Prou ;

« 5° *Géographie historique de la province de Langue doc au moyen âge*, par M. Aug. Molinier.

« A ces trois ouvrages s'ajoutent les œuvres qui, l'année dernière, ont obtenu le premier et le second prix et qui, aux termes mêmes du testament du baron Gobert, devront rester en possession de ces prix jusqu'à ce qu'un ouvrage supérieur les leur enlève.

« Les ouvrages couronnés l'année dernière sont :

« Pour le premier prix, celui de M. Élie Berger : *Les registres d'Innocent IV* :

« Pour le second prix, celui de M. E. Gosneau : *Le connétable de Richemont (Artur de Bretagne)*. »

SÉANCE DU 11 JANVIER.

M. GEFFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre ⁽¹⁾ dans laquelle il mentionne :

1° La découverte de 188 nouveaux fragments du célèbre plan de Rome, gravé sous Septime Sévère, qui occupait une paroi du temple de la Ville, au forum;

2° Une conférence faite par notre associé le commandeur de Rossi, le 3 janvier, dans la catacombe de Priscilla;

3° Deux découvertes épigraphiques faites à Rome par M. Gsell, membre de l'École française.

L'Académie procède à l'élection des Commissions du prix La Grange et de la fondation Garnier.

Sont élus :

PRIX LA GRANGE : MM. Gaston Paris, Luce, Meyer, Gautier;

FONDATION GARNIER : MM. Renan, Pavet de Courteille, Maspero, Senart.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces deux écoles pendant l'année 1887 ⁽²⁾.

La séance redevient publique.

M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE communique des observations sur les noms de lieu d'origine romaine qui se rencontrent en France.

Les noms de lieu de la France qui datent du temps de l'empire romain peuvent se diviser, dit notre confrère, en trois classes :

La première classe comprend les composés : *Augusto-dunum*, *Cæsaro-magus*, etc. ;

La seconde classe comprend les noms de lieu qui reproduisent sans changement, soit des noms d'hommes, *Anicius*, *Afranius*, *Turnus*, soit des noms communs, *Tres Tabernæ*. *Tres Arbores*;

⁽¹⁾ Voir aux COMMUNICATIONS, n° I (p. 19-23).

⁽²⁾ Voir l'APPENDICE n° I (p. 58-70).

La troisième classe comprend les dérivés. Ceux-ci viennent, les uns de noms communs, les autres de noms propres.

Les noms de lieu qui sont dérivés de noms communs latins et qui se trouvent dans les documents français du moyen âge sont formés à l'aide du suffixe *ētun*, comme *Roboretun*, ou du suffixe *-arius*, comme *Asinaria*; une grande partie d'entre eux peut remonter à l'empire romain. Ce qui y remonte certainement, ajoute M. d'Arbois de Jubainville, ce sont les dérivés tirés de gentilices, soit, comme *Marciacus* (de *Marcius*), à l'aide du suffixe *-acus*, soit, comme *Albucio*, *-ois* (Aubusson), à l'aide du suffixe *-o*, *-ois*; et les dérivés de *cognomina*, comme *Turnacus*, de *Turnus*, et *Caranto*, *Carantonis*, de *Carantos*.

La plupart des gentilices qui ont fourni des noms de lieu à l'aide du suffixe *-acus* se terminaient en *ius*. C'est aujourd'hui un genre de formation bien connu. Mais on a peu parlé jusqu'ici des noms de lieu dérivés de gentilices romains en *-eus* et en *-ennius*. Il y en a un certain nombre en France. Tel est *Aveniacus* (Avenay), dérivé en *-acus* d'*Avēnus*, gentilice parallèle à *Avins*; tel est *Avennio* (Avignon), dérivé d'*Avennius*, qui lui-même est un gentilice romain dérivé d'*Avēnus*.

M. d'Arbois de Jubainville ayant cité incidemment, à propos des gentilices en *-eus*, *-ennius*, *-enna*, les noms *Vibius*, *Vibenna*, M. MAURY fait observer que ces noms propres sont étrusques et non latins.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE reconnaît qu'ils sont d'origine étrusque, mais il dit que les Romains les ont empruntés à la langue étrusque et se les sont appropriés ⁽¹⁾.

M. BRÉAL cite, à l'appui de cette manière de voir, un suffixe étrusque qui a passé en latin : c'est le suffixe *-ita*, qui a donné naissance, selon toute probabilité, aux suffixes *-et*, *-ette*, employés en français pour former des diminutifs.

M. RAVAISSON commence la lecture d'un mémoire sur les monuments funéraires des Grecs.

⁽¹⁾ Voir ci-après (p. 10, 27-29).

SÉANCE DU 18 JANVIER.

M. de Kremer, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

M. Edmond LE BLANT communique de nouveaux renseignements sur les résultats des fouilles entreprises par le P. Germano, passioniste, dans le sous-sol de l'église des Saints Jean et Paul, au mont Célius, à Rome⁽¹⁾.

M. Revillout, du Musée du Louvre, annonce la découverte d'un fragment inédit de l'orateur Hypéride.

On ne connaissait jusqu'ici le talent d'Hypéride, le rival de Démosthène, que par un fragment de quelques pages découvert il y a quelques années et aujourd'hui conservé en Angleterre. Le nouveau fragment, contenu dans un rouleau de papyrus qui vient d'être acquis par le Musée du Louvre, comprend seize colonnes de l'un des deux plus célèbres plaidoyers du grand orateur, le discours contre Athénogène. Longin, dans son *Traité du sublime*, assure qu'Hypéride, dans ce discours, avait montré des qualités que Démosthène lui-même n'aurait pas su égaler. On ne peut encore donner un texte complet des parties retrouvées: il faut d'abord rapprocher et remettre en ordre les parcelles du papyrus. Ce travail est en bonne voie et M. Revillout espère l'achever prochainement.

M. RAVAISSON continue la lecture de son mémoire sur les bas-reliefs funéraires grecs et la signification des scènes qui y sont représentées.

Après avoir constaté que, depuis la publication qu'il a faite en 1875 du *Monument de Myrrhine*, et celle qui l'a suivie, par M. Milchhofer, de stèles spartiates représentant des morts divinisés, la plupart des archéologues paraissent accorder qu'un certain nombre au moins des monuments funéraires grecs sont relatifs à l'autre vie, il essaie de démontrer rigoureusement, au moyen de certains exemples typiques, qu'il en est de même de tous ces monuments, sans exception. Cette démonstration

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° II (p. 24-25).

résulte, selon lui, de la détermination préalable de signes ou emblèmes usités, distinguant, sur les monuments, ce qui se rapporte à la vie terrestre et ce qui se rapporte à l'autre vie. Il applique ensuite sa théorie à l'interprétation de plusieurs œuvres d'art célèbres qu'on n'a pu encore expliquer d'une manière satisfaisante, notamment le groupe de la villa Ludovisi, où l'on a cru voir en dernier lieu Électre et Oreste, et le grand bas-relief à figures colossales d'Éleusis.

SÉANCE DU 25 JANVIER.

M. GEFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de nouveaux renseignements sur les résultats des dernières fouilles opérées par le P. Germano, sous l'église des Saints Jean et Paul, au Célius. Il fait savoir, en outre, à l'Académie que les travaux de démolition et de fouilles vont commencer dans le quartier de Rome qui occupe l'emplacement du forum d'Auguste ⁽¹⁾.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie une lettre dans laquelle M. Bénédite donne d'excellentes nouvelles de la mission dans l'Arabie Pétrée, qui lui a été confiée pour la recherche des inscriptions sinaïtiques destinées à enrichir la collection du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Le PRÉSIDENT et M. le marquis DE VOGUÉ confirment et complètent ces renseignements. M. Bénédite n'en est qu'au début de son voyage et il a déjà recueilli environ trois cents textes épigraphiques inédits.

Le PRÉSIDENT rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Riant et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et, sur la proposition du Président, elle fixe au 22 février l'examen des titres des candidats.

Le PRÉSIDENT annonce à la Compagnie que la Commission des

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° III (p. 25-27).

travaux littéraires a désigné M. de Mas Latrie pour achever le V^e volume du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1888.

Ce rapport sera imprimé et distribué selon l'usage⁽¹⁾.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE reprend et développe les considérations qu'il avait présentées en quelques mots, à la dernière séance, en réponse à une observation de M. Maury, au sujet des gentiles romains d'origine non latine dans les noms de lieu de la Gaule⁽²⁾.

Il continue ensuite et termine sa communication sur les noms de lieu d'origine romaine qui se rencontrent en France.

M. RAVAISSON continue la lecture de son mémoire sur les bas-reliefs funéraires grecs et la signification des scènes qui y sont représentées.

M. VIOLLET commence la lecture d'un mémoire sur le système successoral appelé *tanistry* et la fondation du Saint-Empire romain de la nation germanique.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER.

M. RAVAISSON termine la lecture de son mémoire sur les bas-reliefs funéraires des Grecs.

Il cite et analyse de nombreux monuments égyptiens, phéniciens, lyciens, étrusques, surtout grecs et particulièrement attiques, où est figurée l'idée du réveil du mort dans un autre monde. Il explique, conformément à sa théorie, des bas-reliefs funèbres par lesquels on a cru la réfuter, notamment les stèles athéniennes consacrées aux deux jeunes filles Plangon et Malthace, et plusieurs vases peints appartenant soit au Musée du Louvre, soit au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale.

M. VIOLLET termine la lecture de son mémoire sur le système successoral appelé *tanistry* et la fondation du Saint-Empire romain de la nation germanique.

¹ Voir l'APPENDICE n^o II (p. 70-72).

² Voir aux COMMUNICATIONS, n^o IV (p. 27-29).

Le régime successoral qui attribue la succession au plus âgé de la famille, et par conséquent, dans bien des cas, au frère ou au neveu du défunt, de préférence au fils, a joué et joue encore un grand rôle dans les régions du globe les plus diverses. On le rencontre en Irlande, dans l'Empire Ottoman, au Mexique, dans la région du Rio-Nuñez, à Quoja, etc. Ce régime, que les sociologistes appellent *tanistry*, a laissé des traces dans le monde grec et parmi les Macédoniens. Chez nous, un courant d'opinion favorable au *tanistry* a existé certainement pendant la période mérovingienne; enfin c'est le *tanistry* qui assure, ou plutôt qui établit à deux reprises, sous les premiers Carolingiens, l'unité de l'empire franc : c'est à lui que fait appel Charlemagne, en l'an 806, lorsqu'il promulgue la loi successorale de la famille carolingienne. Sans le *tanistry*, la grande puissance territoriale de Charlemagne n'eût jamais existé et le second empire d'Occident n'eût pas été fondé. Le *tanistry* se retrouve au moyen âge dans une région du Poitou; il régit la vicomté de Thouars.

M. DELOCHE demande si les pays où le *tanistry* a été en vigueur ne sont pas ceux où des voisinages dangereux rendaient nécessaire une organisation militaire fortement constituée.

M. MAURY répond qu'en certains cas cette hypothèse est démentie par les faits. En Russie, par exemple, on a vu le *tanistry* appliqué en faveur des femmes.

M. OPPERT croit devoir mettre M. Viollet en garde contre la tentation de voir l'application d'une règle positive de droit dans certains faits qui ne sont peut-être que l'exercice du droit du plus fort. Ainsi, quand certains princes mérovingiens ont écarté du trône leurs neveux en bas âge pour se substituer à eux, il est douteux qu'ils se soient souciés d'avoir, pour agir ainsi, un prétexte légal. En fait, trouve-t-on quelque part chez nous un texte officiel qui édicte clairement la loi du *tanistry*?

M. VIOLLET, en réponse à la première observation, dit que probablement les nécessités militaires ont été la cause qui a fait imaginer à l'origine le système du *tanistry*, mais qu'ensuite ce système a dû se maintenir par la seule force de la tradition. Sur le second point, M. Viollet pense qu'à l'époque mérovingienne les

deux principes opposés, celui du *tanistry* et celui de la succession en ligne directe, avaient chacun leurs partisans, et que, selon les circonstances, ceux qui disposaient de la force se sont appuyés sur l'un ou sur l'autre. Quant à des textes officiels qui proclament expressément la règle du *tanistry*, on peut en citer, pour notre pays, au moins deux : un capitulaire de Charlemagne, de l'an 806, et la coutume de Poitou, du xv^e siècle.

M. DELOCHE estime que, si les deux principes contraires, quant à la succession au trône, se sont trouvés en opposition parmi les sujets des rois mérovingiens, cela tient peut-être à ce que l'un de ces principes avait pour lui la tradition germanique et l'autre la tradition romaine.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un arrêté, en date du 31 janvier dernier, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes.

La liste des archivistes paléographes nommés par cet arrêté sera lue dans la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

M. Charles NISARD commence une lecture sur le poète Fortunat et sur ses relations intimes avec sainte Radegonde et la mère Agnès, abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers⁽¹⁾.

Il examine quelle était la nature de ces relations et comment elles commencèrent. Quand le poète, dit notre confrère, se fut présenté à Radegonde, à qui il était recommandé par le roi Sigebert et la reine Brunehaut, aussi bien que par son titre de poète et sa qualité d'ecclésiastique, il fut accueilli avec la plus grande bienveillance, et bientôt agréé comme l'homme de confiance de la sainte et de l'abbesse, et l'agent des affaires temporelles de leur communauté. L'amitié réciproque vint ensuite et se traduisit bientôt par un échange de présents, ainsi qu'il se pratique

VOIR AUX COMMUNICATIONS N. V. 1^{re} partie (p. 36-46).

entre les amitiés innocentes qui n'ont pas assez de leur agréable babil pour se manifester à leur gré.» Fortunat en prit l'initiative. Il donna des fleurs de son jardin, des corbeilles tressées de ses mains, des fruits, parmi lesquels étaient des châtaignes et des prunelles sauvages. « Ces prunelles, écrit-il à Radegonde, ne sont pas des champignons sortis de terre, ce sont des fruits qu'un arbre a portés; c'est un aliment sain que vous pouvez manger sans crainte; je n'aurais pas la cruauté de vous donner ce qui pourrait vous faire du mal.» On le croit bien. En revanche, Radegonde et Agnès lui envoient toutes sortes de friandises, telles, ajoute M. Ch. Nisard, qu'on en a préparé de temps immémorial chez les religieuses, et dont quelques-unes en gardent encore le nom. Elles lui envoyaient aussi des pièces de *résistance*, surtout lorsqu'il régalaît ses amis chez lui. Elles firent si bien que le poète en tomba malade et que le médecin dut le mettre au régime. Fortunat se plaint de sa rigueur avec une amertume des plus plaisantes, et se rétablit cependant. Mais bientôt il retombe dans les mêmes excès, et, ce qu'il y a de pis, il ne fait plus de vers. Ses deux amies lui en font un reproche. Il s'en excuse en ivrogne qui a le vin bon et qui se raille de lui-même avec bonne humeur. Il dit tout cela en vers écrits d'une plume tremblante, et sous l'inspiration d'une muse ivre.

Tels sont les premiers rapports de Fortunat avec ses amies; ils sont presque enfantins. Les autres sont plus graves et ont même donné lieu à de malins et très immérités commentaires. M. Charles Nisard en fera l'objet d'un second travail.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique à l'Académie le moulage et les photographies de deux monuments romains fort intéressants pour la reconstitution du groupe célèbre trouvé à Olympie en 1877 et connu sous le nom d'Hermès de Praxitèle.

Cette statue représente Hermès ou Mercure, portant sur son bras gauche Bacchus enfant. Le bras droit est malheureusement brisé et, d'après le mouvement, il est facile de voir que ce bras était levé et tenait un objet qui fixait l'attention de l'enfant. Les nombreux érudits qui se sont occupés de cette œuvre, si importante pour l'histoire de la sculpture grecque, ont pensé, les uns

qu'Hermès tenait une bourse dont il agitait le contenu pour amuser l'enfant. les autres qu'il tenait une grappe de raisin, présent qui devait naturellement plaire au dieu de la vigne. Une peinture murale de Pompéi, où la grappe est représentée, venait à l'appui de cette opinion.

Les deux monuments récemment découverts en France confirment pleinement cette dernière restitution. Le premier est un petit bronze, qui a été découvert en Bourgogne et qui appartenait à un amateur de cette province. Mercure y est représenté debout, tenant le jeune Bacchus assis dans les plis de sa chlamyde; Mercure tient de la main droite une grappe de raisin. Le second est une stèle romaine, trouvée à Hatrize, près Briey (Meurthe-et-Moselle), sur laquelle Mercure est figuré dans la même attitude, portant le jeune Bacchus sur le bras gauche et lui montrant de la main droite une grappe de raisin. Il n'y a aucun rapprochement à établir, au point de vue du style, entre l'œuvre de Praxitèle et ces deux monuments gallo-romains, qui nous en présentent des répliques si affaiblies; mais, sous le rapport archéologique, ils offrent le plus grand intérêt et permettent de compléter par la pensée la célèbre statue d'Olympie. Il n'est pas douteux que l'Hermès de Praxitèle n'ait tenu de la main droite une grappe de raisin.

M. F. de Mély soumet à la Compagnie des observations sur le portrait du cardinal Étienne de Vaneza, archevêque de Strigonie ou Gran (Hongrie), à la cathédrale de Chartres.

On voit au bas d'une des verrières de la cathédrale de Chartres, du xiii^e siècle, le portrait d'un cardinal agenouillé. Au-dessus de sa tête, on lit : *Stephanus cardinalis*. Les auteurs qui se sont occupés jusqu'ici de ce portrait n'ont pas réussi à reconnaître le personnage qu'il représente. M. de Mély s'attache à établir que le seul cardinal du nom d'Étienne auquel il puisse convenir est l'archevêque de Gran, cardinal-évêque de Palestrina, de 1252 à 1266, Étienne de Vaneza.

Ce prélat fut un des plus vaillants soutiens de la monarchie hongroise; après l'invasion des Tartares, il présida au relèvement des ruines de sa patrie. A ce moment, l'architecte français Villard

de Honnecourt fut mandé à Gran, et, dans l'album de dessins qu'il emporta avec lui pour le soumettre à l'archevêque, on trouve précisément une esquisse de la grande rosace de la cathédrale de Chartres. Ceci peut aider à deviner par suite de quel concours de circonstances le prélat hongrois aura été amené à donner une verrière à la cathédrale de Chartres.

Ce portrait a dû être exécuté fort peu de temps après le retour en France de Villard de Honnecourt. Le portrait du cardinal n'aurait-il pas été peint d'après un carton du célèbre architecte français? C'est une hypothèse séduisante, mais on ne peut rien affirmer.

Il est intéressant, en tout cas, de constater ici un nouvel exemple des rapports artistiques qui ont uni, à un certain moment du XIII^e siècle, la France et la Hongrie.

M. Remi Siméon lit une note où il compare deux manuscrits mexicains, appartenant, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre au Palais-Bourbon. Ces documents renferment, entre autres pièces, un *toualamatl* ou calendrier religieux et divinatoire. Après avoir expliqué la disposition de ce calendrier, M. Siméon signale les lacunes des deux manuscrits et en fait ressortir l'importance au point de vue historique. Il pense qu'ils ont été composés, l'un et l'autre, vers les années 1555 à 1557.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Désiré Charnay, qui annonce l'effondrement d'un temple de Palenqué (Mexique), ainsi que la découverte de plusieurs salles situées au-dessous du temple et inopinément ouvertes par cet accident ⁽¹⁾.

M. DE VOGÜÉ revient avec plus de détails sur les fouilles du P. Delattre à Carthage, dont il a déjà entretenu verbalement l'Académie.

Il présente des photographies et des dessins de la nécropole primitive découverte sur la colline de Byrsa. Un tombeau surtout

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n^o VI (p. 49-50).

mérite l'attention : il est construit en gros bloes de pierre et renfermait deux étages de corps accompagnés de vases, d'armes de bronze donnant le premier spécimen authentique de l'art carthaginois du VII^e ou du VIII^e siècle. Des sépultures, paraissant remonter au V^e ou au IV^e siècle, ont fourni des figurines en terre cuite de style égyptisant, des colliers de verre, des vases phéniciens offrant la plus grande analogie avec les objets découverts dans les nécropoles de Chypre et de Sardaigne.

Enfin, il communique des dessins et des photographies qui démontrent que la nécropole dite de Gamart était celle de la colonie juive à l'époque romaine.

MM. GEORGES PERROT et RAVAISSON insistent sur l'intérêt des découvertes dont M. de Vogüé vient de rendre compte et expriment l'espoir qu'elles pourront jeter un jour nouveau sur les relations des peuples sémitiques de l'antiquité avec le monde grec.

MM. REXAN et DERENBOURG, à propos de quelques détails de la communication de M. de Vogüé, pensent que le P. Delattre devra se mettre en garde contre la tentation de faire des rapprochements précipités entre certains faits constatés au cours des fouilles et des passages bibliques ou des usages juifs encore mal connus.

M. Charles NISARD commence une nouvelle lecture sur les relations intimes de Fortunat avec sainte Radegonde et l'abbesse Agnès ¹⁾.

Notre confrère cite plusieurs extraits fort curieux des lettres du poète à la première, où, quelle que soit la passion avec laquelle il s'exprime, on n'oserait l'imputer à un autre sentiment qu'à celui d'une admiration exaltée pour une personne qu'il tient déjà pour sainte, et à laquelle il rend une espèce de culte. Il y a autant d'innocence dans la passion de Fortunat pour l'abbesse Agnès, mais il y a plus d'aisance, plus de liberté, plus peut-être de ce qui pourrait ressembler à de l'amour profane. On l'avait remarqué dans le convent de Sainte-Croix, et on avait médité jusqu'à forcer Agnès à en avertir le poète et à lui

¹⁾ VOIR AUX COMMUNICATIONS, n^o V, 2^e partie (p. 40-49).

demander des explications. Il en donna dans une pièce de quelques vers, qui est une protestation digne et éloquente de la pureté de ses sentiments pour Agnès, et un témoignage de son amitié aussi étrangère à toute pensée charnelle que si Agnès était sa propre sœur, et qu'ils fussent sortis l'un et l'autre des entrailles mêmes de sainte Radegonde. Cette protestation fit tomber toutes les médisances, et Fortunat continua jusqu'à la fin de la vie de ses deux illustres amies des relations qui avaient fait le charme le plus vif de la sienne.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

MM. Clermont-Ganneau, Courajod et R. de Lasteyrie écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. le comte Riant.

M. GEFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails circonstanciés sur un nouveau musée qui va être ouvert dans la villa *di Papa Giulio*, près de la *porta del Popolo*, et qui est composé uniquement des objets découverts dans les fouilles de Cività Castellana, l'antique Falérie ⁽¹⁾.

M. BOISSIER, qui a vu dans un de ses derniers voyages une partie des objets signalés par M. Geffroy, insiste sur l'intérêt exceptionnel de cette nouvelle collection.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. le comte Riant.

La séance étant redevenue publique, M. Charles NISARD termine sa seconde communication sur les relations du poète Fortunat avec sainte Radegonde et l'abbesse Agnès ⁽²⁾.

M. OPPERT communique une note intitulée : *Les époques de Hammurabi et d'Aménophis IV* ⁽³⁾.

Les dernières découvertes faites en Assyrie et en Égypte ont

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII (p. 50-53).

(2) Voir aux COMMUNICATIONS, n° V, 2^e partie (p. 40-49).

(3) Voir aux COMMUNICATIONS, n° VIII (p. 53-58).

fait entrer, dit notre confrère, dans le domaine de la chronologie précise, des époques que naguère on pouvait regarder comme mythiques et légendaires. C'est ainsi qu'on possède aujourd'hui, du xxiv^e siècle avant notre ère, une grande quantité de documents juridiques, administratifs et historiques, émanant de rois tels que Rim-Sin ou Arïoch, Hammurabi et d'autres. Un passage d'un texte déjà connu, mais mutilé, vient d'être complété par l'examen d'un nouveau cylindre du roi Nabonid (555-538 avant notre ère) et M. Bezold a fait connaître la vraie teneur du document. Il y est dit qu'un certain roi Purnapuriyas vivait 700 ans après Hammurabi, et que tous deux embellirent le temple du Soleil à Sippara. Or, un roi du même nom de Purnapuriyas, nom appartenant à la langue *cissienne* ou élamite, est nommé, comme contemporain d'Aménophis IV, roi d'Égypte, dans les textes curieux qui ont été récemment découverts à Tell-Amarnah (Égypte). Comme on croit qu'Aménophis IV régnait en 1450 avant notre ère, on en a conclu que le règne de Hammurabi, antérieur de 700 ans à celui de Purnapuriyas, contemporain d'Aménophis, devait être placé en 2150. Mais, par une série de déductions arithmétiques qu'il s'attache à conduire avec la plus grande rigueur, M. Oppert soutient que l'époque où vivait Hammurabi doit être placée dans le xxiv^e siècle, entre les années 2394 et 2339 avant notre ère. Donc, ou le Purnapuriyas de Tell-Amarnah est bien le même dont parle Nabonid, et alors le règne d'Aménophis IV doit être placé en 1650 et non en 1450 avant notre ère; ou bien, si l'on veut maintenir pour le roi d'Égypte la date consacrée jusqu'ici, il faut admettre qu'il y eut deux Purnapuriyas et que le correspondant chaldéen d'Aménophis IV est postérieur de deux siècles à son homonyme cité dans le cylindre du roi Nabonid.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. GEFFROY.

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 11 JANVIER 1889.)

Rome, le 7 janvier 1889.

Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher confrère.

Une des découvertes les plus importantes qu'aient amenées les récents travaux d'édilité accomplis dans Rome sera peut-être celle de 188 morceaux du célèbre plan de la ville, gravé sur le marbre sous Septime Sévère, et qui couvrait une paroi du *templum sacrae Urbis*, derrière l'église des Saints Cosme et Damien, au Forum. On a découvert au cours des derniers mois ces fragments engagés dans la grossière maçonnerie soutenant, sur la rive gauche du Tibre, un petit jardin situé derrière le palais Farnèse. Ils y auront été placés, soit dès l'époque de la première découverte du plan Capitolin, au xvi^e siècle, quand les morceaux en ont été immédiatement transportés au palais Farnèse et qu'on aura dédaigné les plus petits, soit lorsque, donnés au pape en 1742, les principaux d'entre eux ont été placés au musée Capitolin. On n'avait rencontré jadis de tels fragments qu'au pied du mur où le plan Capitolin avait été primitivement fixé, et où probablement de nouvelles fouilles bien ordonnées en feraient trouver de nouveaux encore.

Il n'y en a qu'un petit nombre qui offrent par leur étendue une réelle valeur; mais rapprochés les uns des autres, ou bien rattachés aux fragments actuels du musée Capitolin, ils donneront peut-être les indications les plus précieuses.

On sait de quel prix peuvent être pour la connaissance de la topographie romaine des représentations si authentiques. Si de tels souvenirs n'étaient déjà lointains, je rappellerais à l'Académie que, dans sa séance du 21 avril 1882, elle recevait de moi l'estampage d'un fragment du plan Capitolin singulièrement instructif. Pendant une visite au Forum, quelques jours auparavant, j'avais entendu MM. Fiorelli et Lanciani émettre l'avis que les anciens Romains montaient du Forum au Palatin par une ouverture pratiquée vers ce qu'ils pensaient avoir été le *clivus Victoriae*, à l'angle nord de la colline. Une heure après, les ouvriers, en démolissant un mur du viii^e siècle, mettaient au jour un beau fragment du célèbre plan de Rome où se montrait une *salita*, probablement les *gradus in nova via* de Varron, entre la basilique Julienne, avec le temple de Castor et Pollux, et l'angle du Palatin. (Voir les *Comptes rendus des séances* de l'Académie, séance du 21 avril 1882. Cf. les *Notizie degli scavi*, avril 1882, p. 237.)

Les 188 fragments ont été donnés par l'État au municipale de Rome. Ce ne sera pas un petit travail que de les insérer à leur vraie place dans l'escalier du musée Capitolin.

Le jeudi 3 janvier, M. le commandeur de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, a donné dans la catacombe de Priscilla, sur la via Salaria, une de ces conférences qui ont rendu son enseignement célèbre.

M. Le Blant a trop bien fait connaître à l'Académie, avec sa compétence spéciale, les progrès des fouilles qui ont rendu cette catacombe à la science, il a trop bien signalé les principales inscriptions qui y ont été découvertes, celles en particulier qui concernent la famille des *Acilii Glabriones*, pour que je sois tenté d'en reprendre l'histoire.

J'ai seulement à dire quel a été le sens de la fête du 3 janvier.

Il y a six ans, à la fin de 1882, une souscription a été ou-

verte par les soins de la Société d'archéologie chrétienne de Rome, de l'Institut allemand de correspondance archéologique de Rome, et de l'École française, pour offrir à M. de Rossi, à l'occasion de sa soixantaine d'âge, une médaille d'or. La souscription, à laquelle la France a contribué pour une large part, a produit une somme supérieure à ce que devait coûter la médaille. M. de Rossi a voulu que le surplus, montant à 8,000 francs, fût employé aux travaux de découverte dans la catacombe de Priscilla.

Une inscription, composée par le P. Tongiorgi, va être placée ces jours-ci mêmes dans la salle souterraine où ont été trouvées les sépultures des *Acilii Glabrones*.

Je transmets le texte de cette inscription :

HYPOGAEVM · ACILIORVM
IN · COEMETERIO · PRISCILAE
EFFOSSVM · ET · INSTAVRATVM
A · CHR · MDCCLXXXVIII
PER · XII · VIR · SACRIS · MONVMENTIS
INVESTIGANDIS · TVENDIS
PECVNIA · COLLATA · AB · IIS
QVI · AVREVM · NOMISMA
HONORIS · ERGO · OBTVLERVNT
IOANNI · BAPTISTAE · DE · ROSSI
AETATIS · SVAE · ANNVM · LX · EXPLENTI
FELICITER

Les derniers travaux pratiqués dans la catacombe de Priscilla n'ont fait que confirmer les résultats précédemment annoncés. Cette catacombe est remarquable entre toutes parce que, remontant au temps apostolique, creusée dans le domaine d'une riche famille comme celle des *Acilii Glabrones*, elle témoigne, par sa belle architecture, par ses peintures et ses stues de grand style, de la prompte conversion d'une partie de la haute société romaine au christianisme, et des lumières que peut tirer de l'archéologie chrétienne l'histoire générale.

Il agréera sans doute à l'Académie de recevoir parfois, avec les communications du Directeur, les observations dues aux membres de l'École française de Rome, celles dont ils doivent avoir seuls tout le mérite.

M. Gsell, membre de troisième année, en visitant avec M. l'abbé Le Louët les lieux vagues situés près du Vatican, derrière le Janicule, a trouvé dans une *osteria*, sur une margelle de puits, de 0,50 de diamètre intérieur, une inscription circulaire ainsi conçue :

POPILLVS · L · L · MENOPHILVS · D · S · P · D

Popillius L. libertus Menophilus d e sua pecunia dedit.

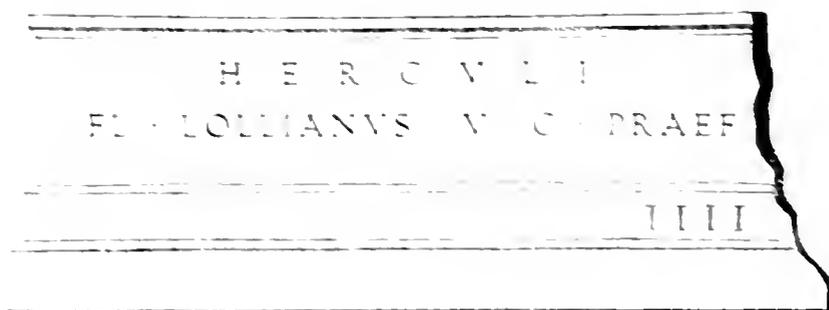
Il y a en outre sur le flanc :

ET PAMPHILVS · P · OPILLI · L · L

Peut-être faut-il lire : *Popilli liberti libertus*. Pamphilus aurait été l'affranchi de Popillius Menophilus.

Je transmets à l'Académie une seconde observation du même membre de l'École, M. Gsell :

- Inscriptions sur une petite base remarquée près de l'église de Santa-Lucia-in-Sebec, dans le prolongement de la *via Casar* - quartiers nouveaux à l'est de Rome :



- Ce personnage est fort connu. Son nom complet était *Q. Fulvius Misenus Egnatius Lolianus Maioribus*. Il fut *quaestor*

candidatus, praetor urbanus, augur publicus populi romani Quiritium, comes Augusti et Caesarum, consularis (ou curator) alvei Tiberis et cloacarum, consularis operum publicorum, consularis aquarum et Minuciae, consularis Campaniae, comes flavialis, comes Orientis (avant 336, car il le fut sous Constantin, qui mourut cette année-là), *comes primi ordinis, proconsul provinciae Africae, praefectus Urbi* (en 342, depuis le 31 mars jusqu'au 6 juillet), *consul ordinarius* (en 355), *praefectus praetorio* (en 355 et 356). — (Cf. *C. I. L.*, VI, 1723; X, 1695, 1696, 4752; — Firmicus Maternus, *Matheseos praefat.* (ce livre lui est dédié), VII, 15, etc.; — Ammien Marcellin, XV, 8, 17; XVI, 8, 5; — *Indiculus praefect. Urbi*: — De Rossi, *Inscr. Christ.*, n° 122: — Fastes consulaires manuscrits: — *Code théodosien*, VI, 29, 1; XI, 30, 25; 36, 11.)

« Voir encore sur ce personnage Corsini, *Series praef. Urbis*, p. 200; — M. Gervasio, *Osservazioni sulla iscrizione onoraria di Mavorzio Lolliano in Pozzuoli*, Napoli, 1846; — Borghesi, *OEuvres*, t. IV, p. 519, sqq.; — Mommsen, *Memorie dell' Inst. arch.*, t. II, 1865, p. 303, sqq.; — De Rossi, *Bull. dell' Inst. arch.*, 1877, p. 81; — De Vit, *Onomasticon*, t. III, p. 109.

« La préfecture indiquée sur notre inscription, malheureusement incomplète, peut être soit la préfecture de la ville, soit celle du prétoire.

« Le chiffre III, qu'on lit sur la base, serait-il l'indication du poids de la statue en métal qui probablement surmontait cette base ? »

Veillez agréer, etc.

A. GEFFROY.

N° II.

NOTE SUR LES FOUILLES DE L'ÉGLISE DES SAINTS JEAN ET PAUL,
AU MONT CÉLIUS, À ROME, PAR M. EDMOND LE BLANT.

(SÉANCE DU 18 JANVIER 1889.)

J'ai eu l'honneur d'entretenir l'année dernière l'Académie d'une découverte importante faite sous l'église du Célius, dédiée aux saints Jean et Paul. Ce sanctuaire a été, comme on le sait, élevé sur la maison même de ces saints, qui y ont été martyrisés par ordre de Julien l'Apostat, ainsi que le rapportent leurs actes. Grâce aux investigations sagaces et hardies du R. P. Germano, on a vu reparaître de nombreuses chambres ornées de peintures du iv^e siècle, rappelant par leur style celles des catacombes, et dont plusieurs se rattachent à l'histoire même du lieu. Poussées plus avant, les recherches viennent de donner des résultats nouveaux, et l'Académie me permettra de lui communiquer les quelques renseignements que dom Germano veut bien m'adresser à ce sujet.

Parallèlement au *clivus Scauri*, qui borde l'église, on a déblayé une vaste salle construite en briques et décorée, au moyen âge, de fresques dont il reste encore une partie importante.

Au centre est le Christ, vêtu, selon la mode de l'époque byzantine, d'un *pallium* chargé de broderies et de pierres précieuses. Sur le livre des Évangiles, qu'il tient à la main, sont écrits les mots LVX EGO SVM MVNDI TOTIVS. A ses côtés sont debout les deux archanges ailés, vêtus avec la même richesse et que désignent leurs noms écrits en lettres superposées : S MICHAEL AR S GABRIEL. On voyait auprès de ces derniers deux personnages d'une taille moins élevée et qui ne sauraient dès lors représenter des apôtres. Le premier a malheureusement disparu : le second, qui porte la *stola* byzan-

tine, paraît tenir une couronne; son nom, S PAVLV, se lit à côté de lui. Celui qui lui faisait pendant était sans doute saint Jean, son compagnon de martyre. La forme des lettres et le caractère de la peinture permettent d'attribuer cette fresque au VIII^e ou au IX^e siècle. Le culte des saints Jean et Paul était donc demeuré vivant, au moyen âge, sur le lieu même qu'ils avaient habité et où ils avaient souffert la mort.

En enlevant les terres qui remplissaient cette partie de leur maison, le savant religieux y a recueilli la partie supérieure d'une amphore sur le col de laquelle est peint au minium le monogramme du Christ accosté des lettres symboliques AΩ, groupe qui se rencontre à Rome dès 355 (De Rossi, *Inscriptiones*, t. I, n^o 127). Si ce débris n'a pas été apporté d'ailleurs, quand le lieu a été remblayé, peut-être a-t-il appartenu aux saints dans la maison desquels on l'a retrouvé. Le savant M. Armellini, à qui je dois ce détail et qui connaît si bien l'épigraphie antique, incline à le penser.

Autant que des ressources malheureusement bornées peuvent le permettre, on poursuit le déblaiement de l'antique habitation qui occupait entièrement la place recouverte par l'église.

N^o III.

EXTRAITS D'UNE LETTRE DE M. GEFROY,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 25 JANVIER 1889.)

Rome, le 20 janvier 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

A peine arrivé à Rome, je me suis empressé de visiter les fouilles du père Germano sous la basilique des Saints Jean et Paul.

Le plus important résultat des derniers travaux est la découverte par le P. Germano d'une chambre dans laquelle il a pu s'introduire par le plafond éventré, chambre absolument remplie de décombres, comme l'était la maison entière, et dans laquelle je n'ai pu pénétrer à cause du peu d'avancement des travaux, mais où le P. Germano assure avoir vu des peintures païennes fort belles d'exécution, bien supérieures à toutes celles qu'il a jusqu'à présent découvertes, et qu'il croirait pouvoir dater sûrement du ¹^e siècle. Il se propose de dégager les thermes (ou la *fullonica*?) situés au bas de la maison romaine : j'en ai vu, au milieu du travail des ouvriers, les premiers vestiges : il dégagera en outre les parties de l'antique rue qui se retrouvent de plain-pied avec les chambres inférieures.

21 janvier.

Les travaux de démolition et de fouilles vont commencer dans le quartier de Rome qui occupe l'emplacement du Forum d'Auguste. Il s'agit de savoir si l'on retrouvera les restes du double portique construit en ce lieu par Auguste, avec les statues des plus célèbres chefs militaires, dont les bases portaient les inscriptions rédigées par ordre de l'empereur. Nous avions jadis obtenu la permission de pénétrer dans le couvent de la *via Alessandrina* qui occupe toute une partie de ce Forum d'Auguste. J'y ai fait une longue visite avec un des architectes pensionnaires de l'Académie de France, M. Laloux, qui a relevé les mesures de quelques salles antiques. Il lui avait paru, en vérifiant les bases de quelques colonnes engagées dans la construction moderne, que nous étions en présence de l'ancien sol, sans aucun vestige des statues ou des inscriptions si souvent recherchées. Mais des portions entières du couvent, qu'il eût fallu abattre, restaient inaccessibles. Il faut voir si les prochaines fouilles, accompagnées de démolitions considérables,

vont rendre au monde savant le commentaire au chapitre XXI de la Vie d'Auguste par Suétone. Nous suivrons avec attention les travaux.

Veillez agréer, etc.

A. GEFFROY.

N° IV.

GENTILICES ROMAINS D'ORIGINE NON LATINE

DANS LES NOMS DE LIEU DE LA GAULE,

PAR M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(SÉANCE DU 25 JANVIER 1889.)

Notre savant confrère M. Maury a fait observer avec très juste raison que le nom d'homme *Vibenna*, donné par moi pour un gentilice romain, n'est pas latin, mais étrusque, et que le gentilice *Vibius*, qui appartient à la même famille, est d'origine étrusque. Mais je n'ai pas dit que *Vibenna* fût un mot latin. j'ai dit que c'était un gentilice romain. En l'an 100 après J.-C., Q. Vibenna Quietus était édile d'Arícia dans le Latium. Nous le savons par une inscription trouvée près d'Arícia, à Nemi, et qui porte le numéro 2213 au tome XIV du *Corpus inscriptionum latinarum*.

Parmi les gentilices romains, il y en a qui sont d'origine latine : *Flavius* vient de *flavus*, *Fulvius* de *fulvus*; mais un grand nombre sont d'origine étrangère, et parmi ceux-ci il y en a qui, portés en Gaule par la conquête romaine, attestent encore aujourd'hui, dans nos dictionnaires géographiques, combien était mêlée et d'origine diverse la population qui, sortie du sein de Rome conquérante, vint en Gaule s'enrichir des dépouilles du vaincu.

Certains gentilices romains, qui ont donné naissance en Gaule à des termes géographiques, sont osques ou ombriens.

Tel est *Pomponius*, devenu le nom d'un village du départe-

ment de l'Oise, aujourd'hui Pontpoint, comme l'a reconnu très justement M. Longnon: d'où le dérivé *Pomponianus*, aujourd'hui Pompignan (Tarn-et-Garonne et Gard), qui appartient à l'histoire littéraire comme à la géographie. Tel est *Pontius*, d'où le dérivé *Pontiacus*, en français Poncé (Sarthe), Poncey (Côte-d'Or), Poincy (Seine-et-Marne). *Pomponius* tire son origine du nom de nombre cardinal osque et ombrien signifiant « cinq », et *Pontius* du nom de nombre ordinal correspondant.

L'origine de ces gentilices est italique. Mais, parmi les gentilices que la conquête romaine a implantés dans la géographie de la Gaule, il y en a qui ont été puisés à une source étrangère à l'Italie. Nous citerons par exemple un nom de lieu que nous a conservé la Table de Peutinger. C'est celui qui y est écrit *Filo-musiaco*. C'est une station romaine située entre Besançon et Yverdon. *Filo-musiacus* est dérivé de *Philomusius*, dérivé lui-même du nom d'homme grec *Φιλόμουσος*, « ami des muses ». C'est un mot dont l'origine grecque ne peut être contestée et dont l'existence dans la langue grecque est attestée par plusieurs témoignages qu'il est inutile de rappeler ici.

Il y a un gentilice romain d'origine grecque qu'il peut être intéressant de signaler, parce qu'en France il a donné naissance à deux noms de lieu encore vivants aujourd'hui, et parce que, malgré sa provenance grecque, il est en grec un mot d'emprunt: c'est *Ammonius*. *Ammonius* est le grec *Ἀμμώνιος*. Il est dérivé d'*Ammon*, terme mythologique égyptien. Un exemple caractéristique nous est donné par une inscription du musée de Naples. C'est l'épithaphe de *M. Amonius Bassus, natione Aegyptius*⁽¹⁾. L'indication de l'origine du défunt nous fait signaler ce monument, malgré l'orthographe par une seule *m* qui, suivant M. Maspero, est seule étymologique, et qui n'est

⁽¹⁾ *C. I. L.*, X, 3612.

pas celle des autres inscriptions, exemple l'inscription de Pouzoles où on lit les noms d'*Ammonius Ammonianus*⁽¹⁾.

La conquête romaine apporta ce nom en Gaule.

Un vaste territoire, qui formerait aujourd'hui une partie du département de la Nièvre, appartient à un propriétaire dont le gentilice était *Ammonius* et on y bâtit des *casas* ou des *villas Ammonias*, d'où le nom de *pagus Ammonias* dans un testament du commencement du viii^e siècle⁽²⁾. Le nom de cette région persiste encore dans le nom de la commune de Saint-Jean-aux-Amognes (Nièvre). *Ammonius* a donné aussi le nom de lieu dérivé *Ammoniaco*, aujourd'hui Ameugny (Saône-et-Loire), qui apparaît plusieurs fois dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, noté à l'ablatif *Ammoniaco* (p. 335), *Amoniaco* (p. 140, 277), au génitif *Ammoniaci* (p. 378, 379), *Amoniaci* (p. 140), dans des documents dont les plus anciens datent du ix^e siècle, les plus récents du xii^e siècle.

On s'appelait Amonios ou Ammonios à Alexandrie en Égypte par piété envers le grand dieu égyptien Amon ou Ammon, et les termes géographiques français Amognes et Ameugny sont en quelque sorte un écho lointain de la religion pratiquée sur les bords du Nil.

Ammonios est, comme Vibenna, un gentilice romain. L'origine étrangère de ces deux noms ne les a pas empêchés de prendre place dans la longue nomenclature des noms de famille romains que nous ont conservés les inscriptions du temps de l'empire; ils y ont pénétré à côté, par exemple, du gentilice romain *Camullius*, qui est d'origine gauloise, qui est dérivé du nom du dieu gaulois *Camulus*, et d'où vient le nom de Chamouille (Aisne), monument de la religion des Gaulois comme Ameugny de celle des Égyptiens.

(1) *C. I. L.*, X, 3514.

(2) « In pago Avalense et Nivernense sive Ammonias. » (Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 325.)

N° V.

DES RAPPORTS D'INTIMITÉ ENTRE FORTUNAT, SAINTE RADEGONDE
ET L'ABBESSE AGNÈS. PAR M. CHARLES NISARD.

(SÉANCES DES 8, 15 et 22 FÉVRIER 1889.)

I.

Fortunat n'était pas de ces poètes qui aiment le danger et qui l'attendent. Boileau et Racine allaient résolument à la tranchée pour y mieux voir et mieux remplir leur charge d'historiographe. Mais c'étaient des poètes de nom et d'effet, et de grands poètes, et le courage dans ces âmes élevées était une partie de leur talent. Fortunat était un versificateur abondant, quoique rarement facile, incapable d'une idée grande et suivie, inspiré par l'occasion, faisant des vers à la chaude, et, comme le poète Lucile et toute proportion gardée,

Garrulus, atque piger scribendi ferre laborem,
Scribendi recte.

Horac., *Sat.*, I, 4, v. 10.

Il aimait la nature, qu'il a peinte plus d'une fois avec agrément et vérité; il aimait la bonne chère et l'avouait en homme qui a bonne envie de s'en vanter; il aimait enfin qu'on le recherchât, le louât, le caressât. Sa modestie, qui était véritable, n'en était point troublée; car, ce qu'on lui donnait à cet égard, il le rendait aussitôt avec usure. La plupart du temps même, et pour peu qu'il crût que sa sûreté personnelle y fût intéressée, il prenait les devants. De pareilles dispositions n'allaient pas à en faire un preux. Aussi, dès que les Goths eurent envahi l'Italie, il dit adieu à la ville de Trévise, son pays natal, traversa une grande partie de la Germanie où il fit quelques belles connaissances, et vint avec ses tablettes et

précédé d'une sorte de renommée poétique, s'échouer sur le sol de la vieille Gaule, dans les États de Sigebert, roi d'Austrasie.

C'est sans doute parce qu'il chanta dans un épithalame le mariage de ce prince avec Brunehaut qu'Ampère en a fait un poète de cour. Il lui en a même donné le nom. La vérité est que son épithalame est bien à tous égards de la poésie de cour. Mais la sienne a plutôt l'air de celle d'un poète qui aspire à gagner des lauriers, que d'un poète qui en serait déjà couronné. Un pareil genre de vie lui plaisait assez et il eût peut-être prolongé davantage son séjour à Metz, s'il ne se fût rappelé qu'il n'était pas venu en Gaule seulement pour fuir les Goths, mais aussi pour aller à Tours remercier saint Martin, dont l'huile miraculeuse, dans l'église des saints martyrs Jean et Paul, à Ravenne, l'avait guéri d'un mal d'yeux. Il en avait fait le vœu. Ce devoir rempli, il quitta Tours et vint à Poitiers, où il obtint par faveur (car il était dans les ordres quand il abandonna l'Italie) d'entrer dans le clergé de cette ville, quoiqu'il fût étranger.

C'est alors, si je ne me trompe, qu'il connut Radegonde. On ne sait par quels moyens, si ce n'est qu'il lui avait été probablement recommandé par Grégoire de Tours; mais il a négligé de nous le dire. Nulle part, dans ses poésies, il n'y est même fait allusion. On y voit seulement qu'il devint l'agent⁽¹⁾, le conseiller intime de Radegonde et l'intendant du temporel du monastère de Sainte-Croix, fondé par cette reine; on y voit surtout qu'il en fut le poète attitré.

Très peu des billets qu'il a adressés à sa royale maîtresse et à la mère Agnès, abbesse du monastère, ont une date tant soit peu précise. A cet égard, il reste presque constamment dans le vague ou l'oubli, participant ainsi du sexe de ses cor-

⁽¹⁾ *Fortunatus agens*, liv. XI, pièce 4.

respondantes, sexe ennemi des dates qu'il ignore volontiers, comme si cette ignorance tenait en suspens la course de l'âge. Mais il était le plus souvent tout près d'elles en leur écrivant, et l'on croirait même qu'il écrivait de cellule à cellule, s'il avait eu une cellule dans le monastère.

Son premier billet (car toutes ses lettres ne méritent pas un autre nom) adressé à Radegonde est, selon moi, la cinquième pièce du huitième livre. Il y avait vingt ans que Radegonde vivait dans son monastère et dans la pratique la plus rigoureuse de la vie spirituelle, lorsque Fortunat vint en Gaule ⁽¹⁾. Il y en avait bien davantage quand il vint à Poitiers dans la seule pensée de la voir et de l'honorer. Il est probable qu'outre la recommandation de Grégoire de Tours, il avait emporté avec soi celles de Sigebert et de Brunehaut, qui l'avaient si bien accueilli à Metz, et qui ne pouvaient lui refuser cette grâce. Radegonde avait alors environ quarante ans. Ce qui perçait de sa vie retirée faisait l'étonnement et excitait l'admiration des populations gauloises, de Metz à Marseille, et Fortunat partageait cette impression. Il n'était pas homme à se dérober à l'entraînement général ou par orgueil ou par scepticisme; il suivait volontiers la foule, croyait ce qu'elle croyait et quelquefois plus encore.

Dès qu'il eut approché Radegonde, il lui fut acquis tout entier. Elle avait à la fois le prestige du rang, de la beauté et d'une piété qui participait de celle des martyrs et de celle des anges. On s'imagine aisément ce que notre poète dut ressentir à l'aspect de cette triple majesté. Ce qui l'en frappa le plus d'abord et ce qu'on voit dès le début de son premier billet, c'est la majesté de la personne, c'est la reine des Francs, comme anéantie sous le voile de la religieuse, et n'y perdant pas néanmoins un rayon de la splendeur royale. Fortunat en

⁽¹⁾ En 564 ou 565.

parle comme s'il s'en fût senti plus touché qu'un autre, et qu'il eût connu le premier ce qui était déjà de notoriété publique. J'imagine qu'il en fit sa cour à Radegonde, que les flatteries ne pouvaient guère toucher; il lui plut par d'autres raisons. Il lui plut parce qu'il avait pour répondants des princes de sa famille et un saint évêque, Grégoire de Tours; parce qu'il était poète et correspondait ainsi à son propre goût pour la poésie, et qu'elle pourrait s'en servir ou comme de maître ou comme de collaborateur; il lui plut par son caractère de prêtre, toujours plus imposant aux yeux d'une femme qu'à ceux de l'autre sexe; il lui plut enfin par son enjouement, sa délicatesse, sa modestie, sa douceur et son dévouement absolu, toutes qualités ayant pour effet de faire toujours désirer la présence de ceux qui les possèdent. et contracter l'habitude de ne pouvoir plus se passer d'eux.

Il est aisé de croire que le poète en avait amené là Radegonde et Agnès, lorsqu'il s'établit entre tous les trois un échange de petits cadeaux, ainsi qu'il se pratique entre les amitiés innocentes qui n'ont pas assez de leur agréable babil pour se manifester à leur gré. Fortunat en prit l'initiative. Il envoie des fleurs; elles sont de son jardin. Ce sont entre autres plantes odoriférantes des violettes pourprées, espèce rare. Il prie qu'on l'excuse s'il n'envoie pas des roses; il n'en a point, et pour en avoir, il faudrait qu'il en achetât. L'amitié de ses amies lui en épargnera la dépense, en faisant, dit-il, des roses de ses violettes⁽¹⁾. Le compliment manque de distinction et de hardiesse; mais gardez-vous d'en rire; les plus grandes passions à leur naissance ont des timidités de ce genre.

Il eut lieu, sans doute, de se louer de cette manière de faire sa cour avec des fleurs; car il en use souvent. C'est qu'il

(1) Liv. VIII, pièce 6. *Profert qui violas fert et amore rosas.*

n'avait pas seulement pour objet de procurer à ses amies un plaisir qui leur fût personnel, il voulait aussi contribuer pour sa part à orner les autels. en ces jours de fête où les fleurs en sont presque toute la parure. C'est là le fond d'un certain nombre de ses plus jolies pièces. On me permettra de m'y arrêter un moment. Dans ces solennités, c'était un devoir pour les religieuses et un très vif amusement de travailler, si j'ose me servir de cette expression profane, à la toilette des autels, et de les rehausser par tout l'éclat dont la moindre partie leur était interdite à elles-mêmes. Radegonde et Agnès prêtaient leurs mains à ce pieux office, et l'accaparaient même quelquefois. C'est à une circonstance de ce genre que se rattache la pièce suivante. qui a beaucoup de charme, que les antithèses même ne déparent pas, et où l'on remarque ce sentiment vif des beautés de la nature que j'ai signalé plus haut dans la poésie de Fortunat :

« L'hiver sévit; la terre est gelée partout. La vie est morte dans les champs faute de fleurs. Au printemps, saison où le Seigneur triompha de l'enfer, l'herbe pousse et déploie sa chevelure avec plus d'abondance. Les hommes ornent de fleurs les portes, les théâtres; les femmes parfument leur corsage en le garnissant de roses. Vous autres, c'est aux églises que vous en offrez les prémices. Vous tressez de vos mains des guirlandes et parez les autels de ces fleurs nouvellement écloses. Il y a une disposition particulière pour le safran à la corolle dorée, une autre pour la violette aux reflets de pourpre. Ici sont le rouge vif et le blanc de neige; là le bleu est voisin du vert. Les couleurs se contrarient tellement qu'on croirait toutes ces fleurs en guerre les unes avec les autres dans le sanctuaire de la paix. L'une plaît par sa blancheur, l'autre par des tons jaune d'or: celle-ci sent meilleur, celle-là brille davantage. Bref, c'est une lutte entre ces diverses espèces, à qui l'emportera ou par la couleur, ou par l'odeur. Cet arrangement,

Radegonde et Agnès, est l'œuvre de vos mains. Puissiez-vous respirer un jour les senteurs éternelles ⁽¹⁾ ! »

Voilà bien, si je ne me trompe, de la poésie comme il en faut pour les couvents de filles ; elle a de la grâce, et le diable n'y a pas un coin où se loger.

Fortunat assiste à un festin en l'honneur de Radegonde. Ce ne sont partout que des fleurs. La table, les murs, le plafond y sont enfouis. L'odeur en est si forte que tout autre que le poète eût craint d'en être incommodé ; lui les respire avec délices, y voyant un présage de la saveur des mets. La table seule est un vrai jardin. Les roses et les lis s'y disputent la place, et c'est sur ce parterre que les plats sont dressés. Ces fleurs étaient sans doute effeuillées sur l'ais que la nappe recouvre habituellement, car le poète en fait ressortir le contraste et en marque la supériorité. Sur les murs tapissés de guirlandes de lierre et de bouquets de roses, on ne voit plus la chaux dont ils sont enduits. Les plafonds eux-mêmes sont cachés sous cette quantité de verdure ; on penserait voir les prés verdir jusque sous les toits ⁽²⁾. Tout cela était merveilleux, et un homme moins sur sa bouche que notre Fortunat en eût peut-être un moment oublié sa faim.

Les fleurs n'étant pas quelque chose d'assez rare pour être toujours nouveau, le poète y suppléait par des présents d'autres espèces : mais ils sont si modestes qu'il rougit presque de les offrir. Néanmoins il s'efforce de les faire valoir ou par des raisons de sentiment, ou par sa bonne humeur, ou même par des jeux de mots : « Ne dédaignez pas, dit-il, ces présents à cause de leur peu de valeur, car si vous me demandez ce que j'en pense, je vous dirai qu'on voit la grandeur de l'amitié à la petitesse du présent ⁽³⁾. » Il dit ailleurs quelque chose

(1) Liv. VIII, pièce 7.

(2) Liv. XI, pièce 11.

(3) Liv. IX, pièce 24.

d'analogue, mais avec plus de délicatesse : « Si vous voulez bien réfléchir, vous verrez que les petits présents de ceux qui aiment avec constance ont une grâce que n'ont pas les autres⁽¹⁾. »

Un jour que Radegonde et Agnès étaient à complies, Fortunat eut l'idée de leur faire je ne sais quels présents. Il prenait bien son temps ! La Règle de saint Benoît, qui était celle de saint Césaire, de qui Radegonde l'avait prise, défendait aux personnes de la congrégation de recevoir des cadeaux de qui que ce fût, une fois complies dites. Or le poète, ayant pour la circonstance un jeu de mots en réserve, qu'il avait autant à cœur de produire que ses cadeaux mêmes, n'attendit pas la fin de l'office, et il fit son envoi qu'accompagnait cette prière : « Si vous n'avez point encore accompli vos complies, *si non complestis completa*, je vous prie humblement d'accepter ces présents⁽²⁾. »

Un autre jour il envoie des châtaignes dans une corbeille de jonc ou d'osier tressée de ses mains⁽³⁾ ; un autre, ce sont des prunelles noires cueillies dans les bois, et qui pendaient encore à leurs branches. A propos de ces prunelles, il prévient Radegonde « que ce ne sont pas là des champignons sortis de terre, mais des fruits qu'un arbre a portés, que c'est un aliment sain et qu'elle peut en manger sans crainte ; qu'il n'aurait pas la cruauté de donner à sa mère ce qui pourrait lui faire du mal⁽⁴⁾. » Radegonde avait-elle vécu jusqu'à quarante ans, sans avoir jamais vu de prunelles ?

Ces détails paraîtront sans doute un peu bien puérils, comme ils le sont en effet : mais ils le paraîtront encore davantage, si l'on considère que la scène se passait il y a 1150 ans, à une époque et dans un pays où les mœurs étaient aussi

⁽¹⁾ Liv. XI, pièce 17.

⁽²⁾ Liv. XI, pièce 24.

⁽³⁾ Liv. XI, pièce 13.

⁽⁴⁾ Liv. XI, pièce 18.

dissolues que les attentats dont elles étaient l'objet étaient impunis; que les relations d'un sexe à l'autre dans les couvents avaient déjà bien perdu de leur innocence, et que celui de Sainte-Croix même fut, immédiatement après la mort de Radegonde, le théâtre de désordres abominables, quelques-uns impossibles à décrire. C'en est assez pour faire excuser ces détails.

Il va sans dire que Radegonde et Agnès reconnaissaient les cadeaux reçus par des cadeaux rendus, et comme elles étaient plus riches que leur poète, elles étaient aussi plus libérales. Leurs libéralités consistaient principalement en victuailles. C'étaient d'innombrables friandises et ces petites délicatesses de table qui sont le secret des religieuses, et dont quelques-unes en ont jusqu'ici retenu le nom. C'étaient aussi ce qu'on nomme aujourd'hui des pièces de résistance. Quels qu'ils fussent d'ailleurs, les deux amies appelaient ces présents d'un nom pieux, c'est-à-dire des eulogies ⁽¹⁾. Rien ne plaisait davantage à Fortunat, car il était gourmand jusqu'à ne sauver pas même les apparences, et à confesser son vice avec plus d'audace qu'il n'eût fait une vertu. Une fois qu'il avait régala ses amis de la cuisine du couvent, Agnès voulut savoir quel usage il avait fait des eulogies qu'on lui avait envoyées. Il répondit que certains légumes tout farcis de miel avaient défrayé le premier service, et qu'on y était revenu non pas une, non pas deux, mais trois et quatre fois; qu'on apporta ensuite un superbe quartier de viande, dressé en forme de montagne, et flanqué de collines dont les intervalles étaient remplis par un jardin de ragoûts variés; que, gourmand comme il est, il

⁽¹⁾ Les eulogies proprement dites étaient dans la primitive Église des pains bénits offerts aux fidèles pendant la messe, et dont on réservait une partie pour la sainte eucharistie. C'étaient aussi des pains ou autres aliments que les évêques et les prêtres s'envoyaient réciproquement, en les accompagnant de missions *salutaires*. Enfin on comprit en général sous le nom d'eulogies tous présents, mêmes profanes, envoyés ou reçus : ce qui est le cas dont il s'agit ici.

a eu raison de tout cela, et que montagne et jardin ont passé dans son ventre et s'y sont bien logés ⁽¹⁾.

Un second convoi de vivres succède au premier. Agnès en demande des nouvelles. Comme il est beaucoup plus copieux que l'autre, Fortunat est embarrassé et ne sait par où commencer son rapport. « O incertitude délicieuse ! » s'écrie-t-il. Cependant il fait l'énumération des mets, et c'est à Radegonde qu'il l'adresse. C'est d'abord un beau morceau de viande dressé sur un plat d'argent; c'est ensuite, sur un plat de marbre, ces fameux légumes au miel qui ont déjà ravi son palais, puis, sur un plat de verre contourné, des poulets d'un poids énorme, bien qu'ils n'aient plus leurs plumes; puis, jetés pêle-mêle dans des corbeilles ornées de peintures, quantité de fruits; puis enfin une jatte de terre noire remplie de lait qui était arrivée triomphante, tant elle était sûre de lui plaire. « C'est ainsi, dit-il, que soumis à la mère, ma maîtresse, je lui rends compte de l'emploi des présents de sa fille, demeurant toujours avec elles en tiers dans leur pieuse affection ⁽²⁾. »

Les bonnes religieuses firent si bien que notre homme en tomba malade. Son médecin dut le mettre au lait. C'était maigre. Mais enfin saint Paul en prescrit l'usage aux malades; le poète suivra donc l'ordonnance de l'apôtre. De son côté, Agnès s'ingénie à le lui préparer sous mille formes diverses. Il est question ici d'une crème solidifiée de manière à recevoir des images gravées à l'ongle. Agnès y avait montré un vrai talent d'artiste. « Dites-moi, je vous prie, lui écrit le poète, qui a dressé vos jolis ongles à graver si bien? Dédale serait-il votre maître ⁽³⁾? » Allez donc lui recommander d'être sobre, comme le faisait Agnès, au milieu de toutes ces tentations. Il y était au supplice. « Avec toutes vos douceurs,

(1) Liv. IX, pièce 9.

(2) Liv. XI, pièce 10.

(3) Liv. XI, pièce 14.

c'est un jeûne que vous m'envoyez; c'est le feu que vous me faites souffrir, rien qu'à les voir. Ce que mes yeux convoitent, le médecin le refuse à ma bouche, et sa main me retire ce qu'appète ma gourmandise ⁽¹⁾.» Il en voulait à ce médecin pour l'avoir empêché d'aller à un repas qu'Agnès avait préparé exprès pour lui. «Tout médecin est trompeur, disait-il, et c'est en trompant qu'il démontre son art. Le mien, qui a un estomac insatiable, a jugé que j'aurais assez de mon ordinaire. Pardonnez-moi donc mon absence, Agnès, et ne m'imputez pas un manquement qui est le crime d'autrui ⁽²⁾.» Le voilà donc décidément au régime; tout envoi de bons morceaux a cessé. Il ne reçoit plus guère que des herbes rafraîchissantes, des laitues, des pruneaux, du lait et des œufs frais. «Sont-ce là, dit-il à ses amies, vos présents et vos provisions? Puisse leur diversité ne pas troubler la paix de mon ventre! Vous voulez que je m'en tienne à deux œufs le soir : à vous dire vrai, j'en ai gobé trois. Plaise à Dieu que ma pensée obéisse à vos ordres toute ma vie comme ma gourmandise le fait aujourd'hui ⁽³⁾!»

Il finit pourtant par se rétablir, et il se rétablit si bien qu'il se hâta d'en abuser. Il en négligea la poésie, et força ses amies à l'y rappeler. Un jour elles lui demandent des vers; mais ce jour-là il donnait à dîner chez lui, et son esprit tout tourné vers la cuisine n'avait ni le temps ni le moyen de rêver à des distiques. Le lendemain pourtant il dut se justifier, et il le fait gaillardement. Il raconte qu'étant plongé dans les délices d'une table où il y avait pour tous les goûts, tantôt il ouvrait la bouche, tantôt il fermait les yeux, et que tout entier au manger et au boire, il avait l'esprit trop brouillé pour avoir la parole libre et facile. Ses doigts ni sa plume n'étaient

⁽¹⁾ Liv. IX, pièce 9.

⁽²⁾ Liv. IX, pièce 16.

⁽³⁾ Liv. IX, pièce 20.

capables d'écrire des vers; sa muse était ivre, et sa main n'eût formé que des zigzags. De plus, la table lui semblait nager dans le vin. «Cependant, ajoute-t-il, pour répondre à l'aimable requête de ma mère et de ma sœur⁽¹⁾, je leur ai fait aujourd'hui, comme je l'ai pu, ces petits vers. Quoique le sommeil m'assaille et m'enlace, mon amitié l'emporte, et je vous écris. Mais que ma main est mal assurée⁽²⁾!»

On dira peut-être que c'est trop s'étendre sur des choses d'un ordre aussi vulgaire; mais outre que leur vulgarité est relevée par la qualité des personnes, et par le milieu et le temps où elles se sont passées, elles nous apprennent que là où nous pensions trouver de grands contrastes avec les mœurs actuelles, nous ne trouvons que des similitudes, et que ce côté modeste de la civilisation qui consiste en distractions innocentes et en débauches de table inoffensives était le même chez les Gaulois du vi^e siècle que chez les Français du xix^e. Mais nous en avons fini avec ces témoignages presque enfantins d'une amitié où les trois amis ne semblent différer les uns des autres ni par l'âge, ni par le sexe; nous allons en aborder d'autres où cette homogénéité apparente disparaîtra tout à fait.

II.

La grande affection pour Radegonde, née à peu près à l'improviste dans le cœur de Fortunat, s'était développée rapidement sous le couvert de la familiarité dont elle l'honorait. A cet égard Radegonde n'avait besoin ni d'efforts ni d'avances; elle n'avait qu'à être simplement bonne et gracieuse, et les gens tombaient à ses pieds. Cependant notre poète n'était point en péril. On doit croire qu'il se surveillait de très près, et qu'il ne se mit jamais dans le cas d'obliger sa maîtresse à le

(1) C'est ainsi qu'il appelle Radegonde et Agnès.

(2) Liv. IX, pièce 23.

remettre à sa place, s'il eût tenté d'en sortir. A dire vrai, Radegonde, à ses yeux, était déjà une sainte, et sa passion pour elle allait aussi loin, si ce n'est davantage, que peut aller le culte de *dulie*. On sait que par ce mot on désigne l'honneur et le respect que l'on rend aux saints. Néanmoins, au milieu de toutes les dévotions qui constituent le culte du poète envers Radegonde, il se mêle quelquefois, et selon l'occurrence, des exhortations et des conseils; mais alors il a toujours soin de s'y couvrir de l'adhésion, dirai-je de la complicité, d'Agnès et même des autres religieuses. Ainsi, pendant le carême, Radegonde se privait presque absolument de nourriture. Elle était intraitable sur ce point. Sa santé en était compromise, et toute la communauté en était dans des inquiétudes qui s'accroissaient au fur et à mesure que le carême touchait à sa fin. On aurait voulu du moins qu'elle combattît sa faiblesse en buvant un peu de vin, et on l'en suppliait. Fortunat ne manquait pas d'alléguer le commandement de saint Paul à Timothée : « Ne continuez plus à ne boire que de l'eau; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes maladies⁽¹⁾. » Il est vrai que saint Paul ordonne aussi le lait, mais c'est aux intempérants, ainsi qu'on l'a pu remarquer plus haut, et non pas aux jeûneurs, et l'on a vu au même endroit que Fortunat avait dû se soumettre à ce régime. Saint Paul comme médecin de l'animal avait donc sa confiance; il ne s'agissait que de la faire partager à Radegonde. Mais telle était l'obstination de cette grande révoltée contre les remèdes humains que saint Paul, s'il eût été là et lui eût présenté la coupe, n'eût pas été plus obéi qu'un petit médicastre.

A l'approche de Pâques, les austérités redoublaient. Radegonde s'enfermait alors, et restait cachée et inaccessible à toutes et à tous sans exception. On ignorait même où était sa retraite.

⁽¹⁾ Timothée, I, ch. v, v. 23.

Cela n'empêchait pas cependant notre poète de lui écrire les billets les plus tendres pour l'engager à en sortir. Elle ne lui répondait pas plus que ne répondait la Sainte Vierge à ce dévot qui lui écrivait des lettres qu'il mettait à la poste. Un de ces billets portait : « Esprit que Dieu féconde, lumière qui vous dérobez à nos yeux, sans vous je suis plongé dans des ténèbres épaisses. Vous nous privez de vous voir, comme si celui qui vous aime ne vous voyait pas toujours, et comme si, quand je vous vois, je ne pensais pas que je ne vous vois pas assez. » Et dans son dépit, il s'écriait : « Je le jure cependant, je pénétrerai avec vous dans votre cachette, car je vous suivrai en esprit là où vous me défendez d'aller moi-même ⁽¹⁾. »

Ignorait-il vraiment où se cachait Radegonde, ou feignait-il de l'ignorer ? Je crois qu'il l'ignorait ; mais je crois aussi que ses billets, je devrais dire ses sommations, n'étaient pas de simples jeux d'esprit, destinés à entrer quelque jour dans son recueil de poésies, mais que, à la faveur de quelque complicité obligeante et discrète, il était sûr qu'ils arriveraient à leur adresse. Quel était le complice ? Ce ne pouvait être qu'Agnès, la seule personne du monastère qui devait tout savoir et qui savait tout. N'était-elle pas en tiers dans les épanchements où le poète dissipait les dons de son âme aimante ? N'avait-elle pas le désir qu'il n'en fût rien perdu ? Elle était donc naturellement portée à servir d'intermédiaire entre Fortunat et la cruelle recluse, et à donner à Radegonde les billets du poète sans même l'en aviser lui-même, ce qui eût été une violation indirecte du secret prescrit.

Les plaintes de Fortunat sur la disparition de Radegonde, et l'explosion de sa joie quand elle reparait, sont pleines de cette grâce aimable que j'ai déjà eu l'occasion de louer, et la forme en est aussi élégante que le fond en est spirituel. « Où

(1) Liv. VIII, pièces 8 et 9.

se cache sans moi ma lumière, dit-il : pourquoi se refuse-t-elle de paraître à mes yeux qui s'égarerent à la chercher ? Je regarde le ciel, la terre et l'eau, tout cela m'est peu de chose, si je ne vous vois pas. Quoique le ciel soit pur et serein, si vous vous cachez, le jour est pour moi sans soleil . . . Nous pensons, les saintes sœurs et moi, que vous consoliez, en leur laissant voir votre figure, ceux que vous faites état d'aimer⁽¹⁾. » Pâques arrive enfin. Radegonde rompt sa clôture et paraît. Son visage est radieux. On a beau être sainte, l'air et la liberté, après un mois de reclusion, dérident et égayent les plus austères. « Vous nous ramenez la joie, lui dit son poète, vous êtes cause que nous célébrerons deux fois Pâques. Quoique le blé ne commence qu'à lever dans les sillons, du moment que je vous revois, je fais la moisson : je forme déjà les gerbes, j'entasse déjà le grain, je fais en avril ce qu'on fait en août. Bien que le bourgeon de la vigne ne commence qu'à percer, je fais la vendange. Les pommiers et les poiriers exhalent toutes leurs odeurs, mais ils me donnent des fleurs et des fruits en même temps. Quoique la campagne soit nue et qu'on n'y voie pas un épi, depuis que vous avez reparu, elle est riante et l'abondance est partout⁽²⁾. » Rien de plus frais et rien de plus galant. Ce n'est pourtant qu'un simple thème de rhétorique, mais l'idée principale en est développée d'une manière charmante ; on en trouve de pareils dans Catulle.

Si l'innocence de Fortunat dans ses pieuses amours avait besoin d'une preuve qui dispensât de toutes les autres, il suffirait de rappeler qu'il les répartissait sur deux personnes à la fois, Radegonde et Agnès. Également jalouses d'en recevoir le tribut, elles ne s'en inquiétaient pas autrement et, loin d'être rivales, elles n'avaient pas même l'idée de la rivalité. D'ailleurs ce qu'on nomme proprement l'amour ne s'éparpille point sur

(1) Liv. XI, pièce 2.

(2) Liv. VIII, pièce 10.

divers objets et dans le même temps, ou alors c'est de l'amitié banale, ou c'est de la débauche. L'une ne peut être imputée à Fortunat, l'autre moins encore, et c'est déjà trop de l'avoir nommée. Que si pour distinguer par un nom sa sympathie pour Radegonde et Agnès, il se sert constamment du mot *amor* au lieu d'*amicitia*, et d'*amans* au lieu d'*amicus*, c'est d'abord parce que ces mots, par leur quantité prosodique, s'adaptent mieux à la forme de ses vers; c'est ensuite qu'ils ont une emphase qui était une beauté aux yeux des poètes latins de ce siècle; c'est enfin qu'ils étaient d'une langue familière à Fortunat, la langue ecclésiastique, où l'on n'en connaît pas d'autre pour exprimer la passion religieuse dont l'âme est possédée.

Quant aux billets que le poète écrit à Agnès, il est impossible de n'y pas remarquer une différence sensible d'avec ceux écrits à Radegonde. Il ne s'y mesure pas autant, il y est plus ouvert, d'une tendresse moins grave, et parfois même un peu mondaine. Peut-être bien y aurait-il à redire. Et, en effet, parmi les personnes qu'il fréquentait et qui vraisemblablement n'étaient pas toutes des religieuses, quelques-unes, à ce qu'il paraît, le mordirent à belles dents⁽¹⁾. Un couvent de jeunes filles n'est pas une école de discrétion, et la charité n'y est pas toujours la règle des discours. Toutefois, il est peu croyable qu'on y ait communiqué les billets du poète à l'abbesse; ni lui ni elle ne s'y fussent hasardés. Si naïve qu'ait été leur candeur, elle n'eût pu les induire à faire cette sottise. Un autre la fit donc. Ne cherchons pas le coupable; aucun indice ne nous le révèle, ne nous le fait même soupçonner. Voyons seulement les pièces qui donnaient quelque fondement à ces médisances.

Deux ont pour objet l'anniversaire de la naissance de la mère Agnès, et de la fête célébrée au monastère à cette occa-

⁽¹⁾ Liv. XI, pièce 6.

sion⁽¹⁾. Ce jour de naissance n'était pas celui où elle était née à la vie charnelle, mais celui où, ayant été nommée par Radegonde abbesse de Sainte-Croix, Agnès était née en même temps à la vie spirituelle. C'est ainsi que le *dies natalis* des évêques était le jour de leur intronisation, et qu'on en célébrait communément les anniversaires. La première pièce est adressée à Radegonde; « car, dit Fortunat, toujours à l'affût d'un jeu de mots, c'est en l'honneur de cet agneau qui a donné Agnès à cette bergerie, que la fête est célébrée. » « Cette fille, ajoutait-il, n'est pas le fruit de vos entrailles, elle est le fruit de la grâce; elle n'est pas votre fille selon la chair, c'est le Christ qui, dans son amour, vous l'a donnée; c'est l'auteur et père de toutes choses qui vous la donne pour être perpétuellement avec vous. Heureuse la postérité dont les siècles ne rompent point la chaîne et qui demeure immortelle avec sa mère! » Cette dernière pensée est belle. Elle veut dire que tandis que la famille civile se brise et disparaît souvent de la surface de la terre, la famille religieuse ne subit ni interruption ni déchet, et se perpétue par l'adoption plus sûrement que l'autre par les voies naturelles. Le reste de la pièce est dans le ton que je viens d'indiquer; il n'y perce rien encore de plus vif pour Agnès que pour Radegonde; interrogeons la deuxième pièce.

Fortunat a passé la journée entière avec ses deux amies; il était le paranymphe de la fête, il en fut nécessairement le témoin. La cérémonie fut à la fois religieuse et profane. Après l'office on alla dîner. Dans les deux cas, il paye de sa personne, et s'il fut zélé à l'office, à table il ne le fut pas moins. Il en fait lui-même la remarque, quand il dit que Radegonde et Agnès n'ont mangé ni l'une ni l'autre, tandis qu'il a mangé pour deux. Il fait une autre remarque qui, si elle venait d'un autre que lui, passerait fort bien pour de la fatuité : c'est

(1) La 3^e et la 5^e du livre XI.

qu'Agnès s'était occupée de lui pendant toute cette journée au delà de ce qu'elle faisait d'habitude, et qu'ainsi elle avait privé sa maîtresse, au profit de son serviteur, du charme de son entretien; que si à table elle n'avait pas senti le réveil de son appétit, c'est « que le lourd sommeil pesait sur ses yeux brillants, et qu'elle anticipait ainsi sur les longues nuits d'hiver, dont une seule est aussi longue que deux jours entiers⁽¹⁾. » L'abstinence de Radegonde s'explique par le besoin qu'elle avait de se mortifier sans cesse, et principalement dans les repas de fête où les occasions de succomber s'offrent d'elles-mêmes sans qu'on les appelle; il n'en fut pas de même d'Agnès qui n'y mangea pas, ou de peur de scandaliser sa maîtresse, ou parce qu'elle-même était *triste*. Fortunat, qui n'était point fat, mais qui ne manquait pas de diplomatie, semble mettre cette tristesse sur le compte du temps qui était couvert, et où l'on ne voyait ni lune ni étoiles : « Mais, dit-il, si la gaieté est dans votre cœur, les nuages se dissiperont devant moi⁽²⁾. » Si donc ce langage n'est que de l'amitié, avouons qu'il en est la fine fleur, *flos delibatus*, et que tel qui ferait ainsi la cour à une femme du monde, même en ce style de madrigal, ne serait pas loin d'en devenir amoureux.

Agnès répondait par des actes aux douces paroles de Fortunat. Nous avons vu qu'elle s'était faite en quelque sorte l'intendante des plaisirs gastronomiques du poète et à l'occasion la pourvoyeuse de ses menus. C'est même par là qu'elle portait la satisfaction du poète jusqu'au ravissement, et lui arrachait, dans le temps même où il était à la diète, des exclamations comme celle-ci : « Qui me rendra ces repas où je vous appelais sans façon délices de mon âme⁽³⁾? » S'il ne mangeait pas au monastère (et il y mangeait souvent à n'en

⁽¹⁾ Liv. XI, pièce 5.

⁽²⁾ Liv. XI, pièce 5.

⁽³⁾ Liv. XI, pièce 16.

pas douter), et qu'il eût table dressée à son logis, elle lui envoyait de quoi faire honneur à un amphitryon où l'on dîne. En retour elle lui demandait un compte détaillé de la qualité des mets, de l'accueil qu'y avaient fait les convives, de la façon dont ils avaient été mangés, de l'ordre enfin qu'on avait observé dans le service. C'est ce qui ressort avec toute évidence des pièces 9 et 10 du livre XI. Fortunat y insiste tellement sur les détails qu'il semble bien les donner autant pour son propre plaisir que pour obéir à un commandement qui lui est cher. Il énumère consciencieusement les plats principaux selon le tour de leur arrivée sur le théâtre de l'exécution; il s'arrête un moment sur les légumes, il s'enthousiasme sur les friandises, sucreries ou pâtisseries, car

De tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides
Les estomacs dévots furent toujours avides.

Boileau.

J'omets d'autres ressources qu'Agnès trouvait dans son gentil esprit pour amuser ce grand enfant; mais le fond, hélas! en est trop souvent de la mangeaille. Tout plaisir temporel dans les couvents tournait alors sur ce pivot. C'était un des effets les plus nets de l'oisiveté claustrale, et un des plus forts dérivatifs à d'autres idées dont la seule piété n'eût peut-être pas suffi pour arrêter la fermentation dans des esprits trop comprimés.

Quoi qu'il en soit, et sans que le poète nous apprenne comment on eut vent de cette correspondance avec la mère abbesse, on dit que l'amitié y parlait un peu trop le langage de son frère; on broda sur ce thème toutes les fleurs de la malignité; on eut soin surtout qu'il en arrivât quelque chose aux oreilles des intéressés. J'imagine qu'Agnès fut la première avertie. Mais aussi peu sensible pour elle-même à des propos où elle ne se reconnaissait pas, que persuadée de l'innocence

de son ami, elle ne laissa pas que de lui parler de cette aventure et de lui demander même une explication. Le poète la lui donna sans équivoque et sans obscurité dans un billet, le seul monument qui nous fasse connaître le commencement et l'issue de cette affaire. C'est une protestation pleine de dignité et de mesure; c'est l'accent de la vérité dans sa candeur intrépide et modeste, c'est l'expression de la tendresse même qui trouve l'éloquence pour se relever; c'est encore la crainte que les mauvais propos dont le poète reconnaît le péril ne le forcent à refouler au fond de soi les épanchements, libres jusqu'alors, de son amitié; c'est enfin la résolution avouée de continuer à se conduire avec ses amis comme il l'a fait jusqu'à présent, si elles veulent bien y consentir. Voici ce billet :

« Vous qui êtes ma mère par votre dignité ⁽¹⁾, et ma sœur par le privilège de l'amitié, à qui je rends hommage en y faisant concourir mon cœur, ma foi et ma piété, que j'aime d'une affection céleste, toute spirituelle et sans la criminelle complicité de la chair et des sens, j'atteste le Christ, les apôtres Pierre et Paul, sainte Marie et ses pieuses compagnes que je ne vous ai jamais regardée d'un autre œil et avec d'autres sentiments que si vous aviez été ma sœur Titiana par le sang, que notre mère Radegonde nous eût portés l'un et l'autre en ses chastes flancs, et que ses saintes mamelles nous eussent nourris de leur lait. Je crains, hélas! car j'en vois le danger, que les moindres insinuations des méchantes ne compriment la manifestation de mes sentiments. Cependant, je suis résolu de vivre avec vous comme je l'ai fait jusqu'ici, si vous voulez bien vous-même me continuer votre amitié ⁽²⁾. »

En présence d'une déclaration si catégorique, qui oserait mettre en doute la véracité de Fortunat? Le mensonge ne parle pas avec cet abandon: il y a toujours un point par où il se

⁽¹⁾ La dignité d'abbesse.

⁽²⁾ Livre XI, pièce 6.

trahit. Ici rien de pareil. On sent bien qu'il dut en coûter assez au poète de faire cette espèce d'amende honorable et qu'il eût préféré n'y être pas réduit, mais, la nécessité en étant reconnue, il ne pouvait s'y soumettre avec une plus noble fierté. Toutefois, il est une réflexion à faire qui résulte de la teneur même de cette déclaration. C'est que dans tous les extraits que j'ai donnés précédemment des lettres de Fortunat à Agnès, il n'y a peut-être pas de quoi justifier la peine qu'il a prise de la formuler; à peine ai-je relevé quelques lignes qui pourraient donner à penser. Comment donc expliquer ce fait? Serait-ce que les plus incriminées de ces lettres n'ont point trouvé place dans ce recueil, le poète ayant jugé prudent de les supprimer? Il me répugne de croire à une pareille supercherie. On sait en effet qu'il faut à certaines gens bien peu de chose pour fonder une accusation, et qu'un homme qui s'y connaissait est resté à tort ou à droit chargé de ce propos : « Donnez-moi une ligne d'écriture du premier venu, et je m'engage à en tirer de quoi le faire pendre. » Les accusateurs de Fortunat étaient-ils de cette école?

N° VI.

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE,
SUR L'EFFONDREMENT DU TEMPLE DE LA CROIX, À PALENQUÉ (MEXIQUE),
PAR M. DÉsirÉ CHARNAY.
(SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1889.)

Paris, le 14 février 1889

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part d'un événement qui intéressera les archéologues en général, mais spécialement les américanistes. On m'écrit de Mexico : « Le temple de la Croix à Palenqué, dont les ruines couronnaient une pyramide, s'est effondré récemment et a disparu en partie dans l'intérieur de

la pyramide. Le Gouvernement averti a envoyé sur les lieux le capitaine Villa avec un détachement du 7^e d'infanterie. Le capitaine a pénétré avec ses hommes dans les substructions ouvertes par l'effondrement du temple. Il a trouvé de vastes salles ornées de statues polychromes et de nombreux sarcophages renfermant des momies. Un habitant du pays nous raconte qu'avant l'arrivée de l'expédition Villa, les gens de Palenqué avaient déjà pénétré dans l'intérieur de la pyramide et fait main basse sur une telle quantité d'objets qu'ils en avaient chargé des convois de mules. On arrête le pillage. »

Ce temple est celui d'où l'on a extrait la fameuse dalle à la Croix, si connue et dont nous avons heureusement rapporté le moulage, ainsi que celui des deux autres dalles qui ornaient l'autel du temple. Ces trois dalles sont au musée du Trocadéro.

Cet effondrement, avec la découverte qui s'en est suivie, est certainement l'événement le plus considérable du siècle au point de vue archéologique; de là surgiront à n'en pas douter des études et des appréciations nouvelles et peut-être éclaircirait-on le mystère qui plane encore sur les civilisations américaines.

Veillez agréer, etc.

Désiré CHARNAY.

N^o VII.

LETTRE DE M. GEFFROY,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1889.)

Rome, le 11 février 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

L'administration des fouilles et musées du royaume d'Italie va ouvrir dans quelques semaines un nouveau musée dont la création et l'ordonnance lui font beaucoup d'honneur. Établi

dans la célèbre et magnifique villa di *Papa Giulio*, à peu de distance de la *porta del Popolo*, ce musée est composé uniquement des plus importants objets qu'ont fournis les fouilles pratiquées depuis deux ans dans le seul territoire de Civitá Castellana, l'antique Faléries.

L'administration des fouilles et musées, qui a déjà réglé si habilement le service archéologique dans toute l'étendue du royaume, a voulu surtout donner ici un modèle de ce que doit être un musée destiné à servir utilement l'étude et la science.

Il faut distinguer d'une part l'abondance et la richesse singulière du butin offert par une seule localité, et d'autre part l'intelligente et rigoureuse disposition qui met en valeur tant d'objets précieux pour l'histoire.

Les fouilles ont été exécutées par M. le comte Cozza et M. Pasqui, sous la direction de M. l'inspecteur Gamurrini. La belle ordonnance du musée est due à l'administration centrale, et particulièrement (ce n'est un secret pour personne) à M. le professeur Barnabei.

L'antique Faléries remontait tout au moins au temps de la fondation de Rome. Prise par Camille et détruite par Manlius Torquatus en 241, elle a été reconstruite par les Romains. On a retrouvé parmi ses ruines les débris de trois temples et la nécropole. La disposition des restes d'un de ces temples a paru reproduire les traces d'une disposition primitive conforme à celle du temple de Jupiter Capitolin à Rome, avec la triple *cella*. On aurait là un exemple peut-être unique du plan d'un grand temple étrusque. Une tête hardiment taillée dans le péperin et aux formes essentiellement archaïques, conservée dans le musée, serait celle du dieu : elle porte encore quelques fragments des feuilles de bronze dont se composait la couronne de laurier, et les trous pour les pendants d'oreilles. Surtout beaucoup des ornements plastiques d'un de ces temples

ont subsisté, antéfixes, terres cuites aux diverses couleurs, portions de frises, etc. L'administration des fouilles et musées fait enchâsser ces morceaux dans une maçonnerie qui les laisse visibles tout en les mettant en place, et l'une des salles inférieures du musée montrera ainsi de très beaux spécimens de l'ornementation générale.

Quant aux objets trouvés dans la nécropole, voici quelle disposition a été adoptée. La série des tombes ayant été soigneusement numérotée, chacune de celles qui ont offert d'utiles dépouilles figure avec son propre butin dans une vitrine ou partie de vitrine. Chaque tombe est en outre représentée par un dessin qui en reproduit le numéro et en fait voir la disposition au moment de l'ouverture. La série des vitrines observe l'ordre chronologique : les tombes archaïques d'abord, avec l'ambre, les silex, les armes de bronze, la terre travaillée sans la roue du potier. Les tombes suivantes trahissent les importations phéniciennes dans le monde étrusque. Plus tard l'influence de la civilisation grecque paraît sur les vases; une école d'art local devient visible; l'art gréco-romain l'emporte enfin, et produit de belles œuvres, parmi lesquelles certains morceaux de sculpture tout à fait remarquables. La série est ininterrompue depuis le VIII^e siècle avant J.-C. jusqu'aux derniers temps de l'empire. Peu de figurines de terre cuite, autant que m'a permis d'en juger une visite nécessairement rapide. Beaucoup de vases peints; beaucoup de petits bronzes bien travaillés; des bijoux, des métaux précieux, de la poussière d'or; deux cercueils de chêne en partie conservés, etc.

L'important, je le répète, c'est l'incroyable richesse de ces fouilles pratiquées dans le seul territoire falisque; c'est surtout l'ingénieux arrangement d'un musée vraiment scientifique, qui va donner aux hommes d'étude beaucoup d'informations nouvelles. Le philologue y recherchera les inscriptions falisques et latines primitives; l'historien de l'art, des noms d'artistes

encore inconnus. L'esthéticien y admirera de beaux fragments de décoration et de sculpture, les petits bronzes, et le très pur dessin de plusieurs représentations sur les vases.

Il faut ajouter qu'une série d'aquarelles très soigneusement exécutées reproduit déjà tous les plus intéressants objets du nouveau musée. Ce sont les éléments tout préparés d'une publication qui offrirait un grand intérêt, mais qui exigerait évidemment une dépense considérable.

Agréez, etc.

A. GEFFROY.

N° VIII.

LES ÉPOQUES DE HAMMURABI ET D'AMÉNOPHIS IV. PAR M. J. OPPERT.

(SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1889.)

Un cylindre de Nabonid, nouvellement découvert et publié par M. Bezold dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique de Londres, comble une lacune chronologique d'un texte publié jadis par M. Rawlinson (*W. A. I.* I, p. 69) et traduit par moi dans mon *Expédition en Mésopotamie* (t. I, p. 267). Ce document, très mutilé, citait le nom de Hammurabi et faisait suivre le chiffre de 700 ans. Or, le texte que nous devons à M. Bezold nous informe que ces 700 ans se rapportent à l'intervalle écoulé entre Hammurabi et Purnapuriyas, l'un des rois élamites qui régnèrent sur Babylone.

Les fouilles si fécondes de Tell Amarnah nous indiquent, comme contemporain de Purnapuriyas, le roi Aménophis IV, de la dix-huitième dynastie égyptienne. On a voulu établir comme à peu près certaine la date de 1450 av. J.-C. pour le Pharaon réformateur, et on a conclu de là que Hammurabi aurait vécu vers 2150 av. J.-C.

La question ainsi posée, le problème ainsi formulé, est contraire aux procédés rationnels. On doit fixer les nombres

inconnus par les nombres connus, et non inversement; aussi la date de 2150 av. J.-C. est-elle en contradiction flagrante avec les données précises que nous possédons déjà.

Une liste publiée par M. Pinches donne les dynasties babyloniennes avec leur durée et la longueur des règnes qui les composent. Malheureusement, la tablette est mutilée, et dans la troisième dynastie il se trouve une lacune de 343 ans. Hammurabi est le sixième roi de la première dynastie, et y occupe les années 112 à 167. Nous compterons les années à partir de son avènement, et nous dirons alors que l'intervalle de H. 628 à H. 972 nous est entièrement inconnu. De H. 972 à H. 1037 manquent les noms; mais de H. 1037 à H. 1271 nous avons une suite presque non interrompue, de manière que nous pouvons savoir si des monarques connus par d'autres monuments s'y trouvent ou s'ils n'y sont pas mentionnés.

I. La date de 2150 pour Hammurabi est impossible, à cause des raisons suivantes :

a. Nous savons, par le monument taillé dans le roc de Bavian, que 418 ans avant l'époque de Sennachérib, Marduk-nadin-akkè, roi de Babylone, avait enlevé les idoles que le roi de Ninive réinstalla dans leurs anciens temples. La date de l'expédition de Marduk-nadin-akkè est donc fixée entre 1123 av. J.-C., au plus tôt, et 1106 av. J.-C. au plus tard. L'hypothèse qui fixerait Hammurabi à 2150 av. J.-C. ne pourrait admettre qu'un intervalle de 1050 ans entre Hammurabi et Marduk-nadin-akkè, qui fut le contemporain de Teglatphalasar I, auquel il enleva les idoles en question. Or, nous connaissons les rois qui ont régné 1000 ou 1100 ans après Hammurabi: Marduk-nadin-akkè ne peut pas se trouver parmi eux, car il est, et de beaucoup, plus récent que ces rois.

b. Car à H. 1134 figure, comme n'ayant régné qu'une année, Zamama-nadin-sum, qui fut l'adversaire d'Assur-edil-el,

roi d'Assyrie. Or, entre ce roi ninivite et Teglathphalasar, contemporain de Marduk-nadin-akkè, se placent au moins quatre rois, dont l'un, Assur-dayan, a régné très longtemps.

c. Entre Assur-dayan et son arrière-petit-fils Teglathphalasar se sont écoulés 60 ans, ainsi que l'atteste ce dernier. Entre ces deux rois se place le père de Teglathphalasar, Assur-ris-isi, qui eut pour adversaire Nabuchodonosor I, roi de Babylone. Or pendant la période de 137 années comprise de H. 1134 à H. 1271 ne se trouvent ni Nabuchodonosor ni Marduk-nadin-akkè. Ils doivent donc être placés après cette période : il est possible, il est vrai, que Nabuchodonosor I ait régné de H. 1258 à H. 1271; mais, en tout cas, Marduk-nadin-akkè ne pourrait jamais avoir régné avant H. 1271.

Abaisser l'âge de Hammurabi à 2150 av. J.-C. serait placer Teglathphalasar 900 ans av. J.-C. Ce serait contraire au texte de Bavian; au surplus, nous savons qu'à cette époque régnaient à Ninive les monarques qui nous ont laissé les monuments de Calach, Nimroud d'aujourd'hui.

La date de 2150 n'est donc pas même discutable; l'âge de Hammurabi est plus reculé. Mais quel est-il? Examinons d'autres hypothèses.

H. a. Trois ans après Zamama-nadin-sum, adversaire d'Assur-edil-el, commença une dynastie de onze rois nommés *Pasē*, pendant 72 ans et 6 mois, donc de H. 1137 à H. 1210. Les chiffres désignant les règnes sont conservés, les noms des rois sont mutilés ou effacés. Si Nabuchodonosor I et Marduk-nadin-akkè appartenaient à cette dynastie, ils ne pouvaient être placés, le premier que dans une liste entièrement détruite, de H. 1154 à H. 1160, et le second dans une liste où Marduk seul est conservé, de H. 1164 à H. 1186. Donc, en admettant même que la date la plus récente possible pour l'expédition de Marduk-nadin-akkè fût 1106 av. J.-C. et que cet exploit coïn-

cidat avec la *première* année du roi, l'avènement de Hammurabi ne tomberait pas avant 2270 av. J.-C.

Cette date serait remontée à 2309 av. J.-C. si la date la plus reculée *possible*, celle de 1123 av. J.-C., coïncidait avec la *dernière* année du règne de Marduk-nadin-akkè.

b. Mais M. Amiaud a montré que cette hypothèse, à laquelle je m'étais arrêté, reposait sur une erreur matérielle, sur une confusion entre deux rois différents, Assur-edil-el et Assur-dayan. La confusion était excusable : le père d'Assur-dayan s'appelait Ninip-habal-ekur ; un roi, dont le nom mutilé commençait avec les deux premières syllabes de celui-ci, était l'adversaire d'un roi Bin-nadin-sum, et la liste porte deux rois de ce nom avant Zamama-nadin-sum. Mais rien ne prouve que le nom même de l'ennemi d'un des Bin-nadin-sum soit à compléter par Ninip-habal-ekur.

Donc, toute cette argumentation pêche par la base, et nous ne devons plus proposer de placer les deux rois babyloniens dans la dynastie *Pas̄*, même en changeant le chiffre de 418 en 518, à cause d'une donnée capitale, dont nous avons à nous occuper maintenant. En effet, Hammurabi doit être placé encore plus haut que 2270 av. J.-C.

III. *a.* Nous avons heureusement une date précise, fixant l'âge de Hammurabi.

Nabonid dit dans deux cylindres que 800 ans avant lui vivait le roi Sagasaltiyas. Or, ce prince se retrouve dans la liste comme régnant pendant treize ans, de H. 1045 à H. 1058. Nabonid fut roi de 555 à 538 av. J.-C., ce qui porte Sagasaltiyas à 1345 av. J.-C. en moyenne, et l'âge de Hammurabi se trouve ainsi déterminé, comme ayant rempli la première moitié du xxiv^e siècle avant l'ère chrétienne.

b. On pourrait se demander si les Sagasaltiyas de la liste

et du cylindre de Nabonid sont identiques. Nous prouverons l'affirmative. Le Sagasaltiyas de Nabonid n'a pu être un prince se trouvant dans la lacune de 350 ans signalée plus haut.

L'expédition de Marduk-nadin-akkè tombe entre 1123 et 1106 av. J.-C., donc en moyenne tout au moins 560 ans avant Nabonid, et 240 ans après le Sagasaltiyas de Nabonid. Or, ce même fait d'armes étant forcément postérieur à H. 1258, ce Sagasaltiyas ne peut être, en moyenne, antérieur à H. 1018.

En effet, le Sagasaltiyas de la liste règne de H. 1045 à H. 1058. *Les deux citations se rapportent par conséquent à une même personne.*

IV. Nous rattachons donc l'avènement de la première dynastie, 112 ans avant celui de Hammurabi, au commencement du cycle lunaire qui eut lieu 1805 ans avant 712 av. J.-C., à 2517, et nous commencerons, à cause des 39191 ans ou 653 sosses et 11 ans du cours d'Eusèbe, cette dynastie à 2506 av. J.-C., ce qui donne, conformément aux textes cunéiformes, pour le règne de Hammurabi, 2394 à 2339 av. J.-C.

V. Comme Purnapuriyas a vécu 700 ans après Hammurabi, il tombe vers 1650 avant l'ère chrétienne. Ce fait est réel. Il s'est occupé d'orner le temple du Soleil à Sippara, tout comme le Purnapuriyas, contemporain d'Aménophis IV. En cela, *le ou les* Purnapuriyas ont suivi la coutume de beaucoup d'autres rois.

La question chronologique se pose donc ainsi :

Ou Aménophis IV a vécu vers 1650 av. J.-C., conformément au système de beaucoup d'égyptologues, et alors le Purnapuriyas de Nabonid est identique à celui de Tell Amarnah.

Ou bien il n'est pas possible de placer si haut le roi de la dix-huitième dynastie, et alors le correspondant du Pharaon

égyptien est postérieur au roi, son homonyme, dont parle le cylindre de Nabonid.

C'est là la seule conclusion à tirer de l'importante notice que nous devons à M. Bezold.

APPENDICE N° I.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME
SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LES MEMBRES DE CES DEUX ÉCOLES
PENDANT L'ANNÉE 1887 ET REÇUS PAR L'ACADÉMIE EN 1888,
PAR M. A. CROISSET.

(LU DANS LA SÉANCE DU 11 JANVIER 1889.)

MESSIEURS,

Les Écoles d'Athènes et de Rome, qui soumettaient l'année dernière six mémoires à l'Académie, lui en ont cette année adressé sept. Plusieurs sont des travaux considérables; tous sont des travaux sérieux. Trois d'entre eux sont des envois de troisième année et appellent de nouveau l'attention de l'Académie sur des noms qui lui ont déjà été signalés avec éloge, ceux de MM. Fougères et Deschamps, de l'École d'Athènes, et Auvray, de l'École de Rome. Les quatre autres sont des envois de seconde année, dus à MM. Lechat et Doublet, de l'École d'Athènes, Gsell et Cadier, de l'École de Rome.

M. Fougères, qui avait exploré Délos en 1886, a consacré la campagne de 1887 à faire des fouilles en Arcadie, à Mantinée. L'Académie sait déjà que M. Fougères y est retourné en 1888, et qu'ayant obtenu la permission de passer en Grèce une quatrième année, il se propose d'employer encore cette prolongation de séjour à poursuivre ses recherches dans une

contrée qu'il semble vouloir faire sienne par l'ardeur heurieuse avec laquelle il l'étudie. Cette fois, pourtant, aux difficultés ordinaires de ce genre de travaux, la maladie en a joint d'inattendus. M. Fougères et son compagnon, M. Bérard, ont tous deux été atteints par les fièvres; mais ce sont là, pour nos jeunes savants, des causes de retard, non des motifs de découragement, et les fouilles vont reprendre de plus belle. Quoi qu'il en soit, ce sont celles de 1887 dont le présent mémoire nous entretient.

On sait l'importance que prit Mantinée, quand, reconstruite par Épaminondas, elle devint, avec Mégalopolis et Messène, un des trois boulevards qui, dans la pensée de l'homme d'État thébain, étaient destinés à arrêter Sparte et à l'enfermer en Laconie. Ses fortifications ne pouvaient manquer de nous offrir un spécimen intéressant de l'architecture militaire grecque dans le second quart du quatrième siècle. M. Fougères a été le premier à les étudier d'une manière suivie. Son travail débute par un bon chapitre sur la topographie de l'enceinte de Mantinée. Grâce aux planches, aux croquis, aux vues photographiques qui accompagnent sans cesse le texte, rien n'est plus facile pour le lecteur que d'en acquérir une prompte intelligence, et ce mérite de clarté est celui de tout l'ouvrage. Après l'enceinte, M. Fougères étudie les monuments intérieurs de la ville. Ici, les difficultés étaient plus grandes encore: plusieurs bâtiments ne présentent que des traces assez confuses. L'explorateur, en certains cas, a besoin de prudence autant que de sagacité. Il faut souvent savoir ignorer. Ce qu'il était possible de discerner encore à travers ces ruines, M. Fougères l'a mis en lumière avec le plus grand soin. Dans les restes du théâtre en particulier, quelques dispositions curieuses ont éveillé son attention et il n'a pas manqué de les signaler. Sans avoir été très abondant, le butin épigraphique a aussi son prix. Une inscription votive, datée

de la quatrième stratégie de Philopœmen, est le premier texte lapidaire où paraisse le nom de ce grand homme. Un fragment beaucoup plus ancien a de l'intérêt pour l'histoire de l'alphabet arcadien. Quelques inscriptions de l'époque romaine, dont une fort longue, fournissent des renseignements utiles sur la vie de la cité au second siècle. Parmi les restes de sculptures que les fouilles ont dégagés, on remarquera surtout trois dalles qui représentent Apollon, Marsyas et les Muses : elles ornaient le piédestal d'une statue de Latone attribuée par Pausanias à Praxitèle. M. Fougères incline à reconnaître dans ces trois dalles la main de Praxitèle lui-même. C'est peut-être se hasarder beaucoup. Accordons du moins à l'heureux et vaillant explorateur qu'elles sont d'une bonne époque, et qu'elles ont subi l'influence de la grande école attique.

M. Fougères se sert avec la même aisance des monuments de l'épigraphie et de ceux de la plastique; il a appris à user de tous les instruments qui peuvent conduire à la connaissance de l'antiquité grecque. Plusieurs *excursus* témoignent de l'étendue de ses lectures. Ainsi armé, il aborde dans les conditions les plus favorables une nouvelle campagne de fouilles pour laquelle on doit espérer le même succès qui a déjà couronné les précédentes.

M. Gaston Deschamps reste fidèle, lui aussi, à la contrée qui lui avait fourni l'occasion de ses recherches antérieures. L'Académie se rappelle qu'en cherchant à identifier les emplacements et les sanctuaires célèbres de la Carie, M. Deschamps, accompagné de M. Cousin, en avait rencontré un tout à fait nouveau, ignoré des modernes et oublié par les anciens, le sanctuaire de Zeus Panamaros. De nombreux débris épigraphiques lui avaient permis de réparer les omissions des géographes et de nous donner sur ce centre religieux tout un ensemble de renseignements inédits. C'était l'objet de son premier mémoire. Celui de cette année, consacré encore à la

mythologie carienne, étudie trois cultes énigmatiques et à peine hellénisés : ceux de Zeus Labrandeus et de Zeus Osogô à Mylasa, celui de Zeus Chrysaor à Stratonicee. Qu'était-ce au juste que ces divinités aux noms étranges ? Qu'était même le peuple qui les adorait ? Autant de problèmes fort obscurs, et que M. Deschamps n'a pas eu la prétention de résoudre, ni même d'éclaircir beaucoup plus qu'on ne l'avait fait avant lui. Vouloir dire le dernier mot sur ces questions serait une entreprise prématurée. La seule chose à faire dans l'état présent de la science est de réunir avec soin les données insuffisantes dont on dispose, afin de permettre aux travailleurs qui viendront plus tard, si de nouvelles découvertes se produisent, d'en mieux apprécier la valeur et de s'appuyer tout d'abord sur des recherches préliminaires solides. Ce n'est pas que M. Deschamps n'ait déjà son hypothèse. A son avis, Labrandeus, Osogô et Chrysaor sont les trois aspects primitifs d'une sorte de Baal carien, conçu comme le principe de toute vie et de toute création, et qui s'est plus tard disséminé, pour ainsi dire, en une foule de déterminations locales, indiquées par les nombreux noms qu'on lui a donnés. Mais ce n'est là qu'une hypothèse indiquée en passant, avec toute la discrétion qui est encore nécessaire en un pareil sujet. « Pour pénétrer, dit-il lui-même, jusqu'aux lointaines origines du mythe, il faudrait la connaissance de ces langues primitives et de ces alphabets mystérieux qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets. En attendant la venue des documents nouveaux, j'ai essayé de faire une sorte de cadre où viendront se classer les textes encore inconnus. » Conformément à ce sage programme, M. Deschamps a réuni dans son travail, sans se presser de conclure, tous les renseignements épigraphiques qu'il a pu rencontrer. A son texte il a joint une série de photographies dont plusieurs représentent des monuments antiques de la Carie non dessinés jusqu'ici par les précédents voyageurs. Enfin un supplément

au mémoire comprend le texte et la transcription en caractères courants de trente inscriptions inédites que l'auteur a découvertes dans l'île d'Amorgos pendant une courte campagne de fouilles dont le *Bulletin de correspondance hellénique* a déjà rendu compte. Le mémoire de l'année dernière, par la nature des documents recueillis, formait peut-être un ensemble plus définitif et par conséquent d'un intérêt plus immédiat. Mais celui-ci n'en est pas moins une œuvre fort méritoire qui servira de très utile complément au précédent.

M. Lechat, avec son *Étude sur la légende athénienne de Thésée*, s'établit au cœur même de l'hellénisme, et traite un sujet plein d'intérêt, où les qualités essentielles qu'on peut attendre d'un membre de l'École d'Athènes, exactitude dans l'interprétation des textes, habileté à se servir des monuments de l'art antique, sentiment juste de la Grèce et des choses grecques, trouvaient naturellement leur emploi. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire au premier abord, l'interprétation mystique de la légende que poursuit M. Lechat; il s'attache uniquement au développement historique des traditions relatives à Thésée. On sait ce qu'était Thésée pour les Athéniens du v^e et du iv^e siècle : un type idéal où l'on aimait à reconnaître toutes les belles qualités que l'orgueil national considérait comme essentiellement athéniennes. Thésée, patron de la cité, en a fondé l'unité; il y a fondé aussi une sorte de royauté démocratique et libérale; il représente la beauté athénienne; c'est un Héraclès attique, mais un Héraclès intelligent et doux, protecteur des faibles, hospitalier, généreux, un sage autant qu'un héros, une sorte de Solon mythologique. Tel est le Thésée des poètes dramatiques et des orateurs, celui dont on retrouve les traits dans la biographie composée par Plutarque. Mais cette conception si noble ne s'est pas formée d'un seul coup et ne date pas d'une époque très ancienne. Elle s'est développée peu à peu, à mesure qu'Athènes elle-même gran-

dissait et prenait conscience de son génie. Retracer l'histoire de ces développements, de cette formation successive de la légende, voilà le sujet traité par M. Lechat. Il résume d'abord la légende telle qu'elle nous est donnée par les écrivains de l'antiquité sous sa forme la plus complète. Ensuite, il essaie de fixer, dans l'ordre chronologique, la date des différentes parties dont elle se compose. Il montre que, jusque vers la fin du *vi*^e siècle, malgré l'existence de certains récits relatifs à l'expédition en Crète, à la guerre contre les Amazones, à l'enlèvement d'Hélène et à la descente aux Enfers, Thésée n'a occupé qu'une place assez modeste dans les croyances et dans les préoccupations des Athéniens. Au siècle suivant, au contraire, son culte est en grand honneur et sa légende tout à fait épanouie. C'est donc vers la fin du *vi*^e siècle, un peu après Pisistrate, que doit être fixé le moment décisif où s'accomplit cette transformation. C'est aussi le moment où Athènes prend en tous sens ce rapide essor si vivement noté par Hérodote lorsqu'il raconte la chute des Pisistratides. Le travail de formation de la légende s'arrête au *iv*^e siècle. « A partir de ce siècle, dit M. Lechat, les monuments perdent beaucoup de leur valeur comme documents, et ne sont guère, pour la plupart, qu'un motif banal et traditionnel de décoration. » On voit comment l'histoire de la légende de Thésée se trouve être un aspect particulier ou plutôt encore un raccourci de l'histoire de la civilisation athénienne : les deux histoires sont parallèles et solidaires. Tant que Thésée grandit, Athènes aussi s'accroît. Quand la légende est fixée, l'histoire politique aussi est près de se clore, et Athènes va devenir un musée. M. Lechat est au courant de tous les travaux qui pouvaient lui être utiles : il a consulté les monuments, et en particulier les vases, avec autant de fruit que les textes ; il compose avec méthode, et son style n'aura besoin que de légères retouches pour se débarrasser d'un petit nombre de négligences faciles à corriger.

M. Doublet traite un sujet complexe, difficile et fort étendu dans son mémoire sur *le Droit d'asile et l'idée d'ἀσυλία dans le monde grec*. L'histoire du droit d'asile est un exemple curieux de cette loi générale qui veut que les mots aient la vie plus longue que les choses. Celles-ci, presque toujours, se modifient profondément, sans cesser pour cela d'être désignées par le même terme. D'où beaucoup d'obscurités et de méprises, par suite d'une tendance naturelle à croire que ce qui s'appelle toujours de même n'a pas changé. Dans l'histoire littéraire, cette cause d'erreur est fréquente. Elle ne l'est pas moins dans l'histoire des institutions. C'est ainsi que le droit d'asile, tel qu'il était pratiqué à Rome et dans les premiers siècles du moyen âge, diffère en bien des points de ce qu'on appelait ἀσυλία dans le monde grec. M. Doublet définit avec beaucoup de soin le mot σύλη et son dérivé ἀσυλία. Il montre que l'ἀσυλία, c'est-à-dire la sécurité contre certaines violences (pillages, actes hostiles, représailles), est essentiellement un privilège des sanctuaires; qu'elle s'applique aux choses et aux personnes, d'abord à celles qui sont en relation régulière avec le dieu, ensuite à celles mêmes qui ne font qu'invoquer sa protection d'une manière accidentelle et se donner à lui d'une manière fictive; qu'elle résulte tantôt d'une ancienne coutume, tantôt de stipulations formelles négociées diplomatiquement entre les cités ou les états; qu'au temps des Séleucides, et plus tard sous la domination romaine, cette garantie est accordée à titre de faveur avec une libéralité qui peu à peu produit les plus graves inconvénients; si bien qu'au temps de Tibère, l'ἀσυλία, devenue par une série de transformations et d'extensions le droit d'asile proprement dit, dont abusent les esclaves fugitifs et les malfaiteurs, est combattue par les pouvoirs publics et subit un temps d'arrêt. M. Doublet raconte minutieusement toute cette histoire; il fait connaître par une foule de textes littéraires ou épigraphiques toutes les formes

de *ἱστορία*, tous les faits qui s'y rapportent, et la manière dont ce privilège était réparti dans le monde ancien aux différentes époques de son développement. La conscience avec laquelle toutes ces recherches ont été exécutées ne mérite que des éloges. Le présent mémoire n'est pourtant pas, même aux yeux de son auteur, une œuvre définitive. Il est le premier à reconnaître que les circonstances ne lui ont pas encore permis de puiser directement à toutes les sources d'informations qu'il aurait désiré consulter. C'est là une lacune que l'auteur, grâce à son ardeur laborieuse, ne manquera pas de réparer. Il fera bien aussi, quand il reverra son travail, de donner une part de ses soins à la mise en œuvre, à la rédaction, qui laisse en ce moment quelque chose à désirer. La netteté de la composition, l'heureux choix des détails, la fermeté et l'élégance du style ne sont pas des qualités indifférentes dans un travail où le nombre et la complexité des faits risquent de produire un peu de confusion et de surcharge : il est toujours bon d'appeler l'art au secours de la science et d'invoquer les muses, surtout quand il s'agit de la Grèce antique.

Le travail de M. Auvray, consacré aux cartulaires et obituaires d'origine française conservés dans les bibliothèques italiennes, est un travail consciencieux, instructif, et qui comble une lacune; mais, par la nature du sujet, il échappe à l'analyse. L'auteur a exploré plusieurs bibliothèques et en particulier la Vaticane. Le mémoire adressé à l'Académie ne contient pas encore le résultat complet de ses études; d'autres notices viendront plus tard s'y ajouter à celles qui nous sont données aujourd'hui; c'est déjà pourtant un travail étendu. La plupart des manuscrits étudiés par M. Auvray avaient été antérieurement signalés; mais on ne les avait pas examinés en détail. Par la précision de ses indications, il ajoute un complément utile à nos connaissances. Parmi les documents sur lesquels son attention s'est arrêtée, plusieurs offrent un véritable

intérêt; notamment un exemplaire du recueil de chartes connu sous le titre de *Registrum Curie*, le livre de la nation d'Écosse à l'université d'Orléans, un registre de Saint-Merri de Paris contenant des chartes et un censier, un obituaire de la cathédrale de Reims, enfin un fragment d'un obituaire de Notre-Dame de Paris plus ancien que les obituaires de cette église conservés à Paris. L'avertissement que M. Auvray a mis en tête de ses notices renferme aussi de curieux détails sur la bibliothèque du baron Stosch, qui comprenait beaucoup de volumes d'origine française; plusieurs de ces volumes, d'une grande importance pour notre histoire, se retrouvent aujourd'hui au Vatican dans le fonds Ottoboni. M. Auvray, en les signalant, rend service aux travailleurs.

Le mémoire de M. Gsell sur l'empereur Domitien est un ouvrage considérable, qui a demandé un labeur aussi étendu que minutieux. Le règne de Domitien y est étudié sous toutes ses faces. L'auteur examine successivement son administration intérieure, les guerres qu'il a faites, les lois qu'il a promulguées; il cherche à connaître quelle pouvait être sa politique, comment un règne qui avait si bien commencé a si misérablement fini. Chacune de ces questions est traitée à fond; plusieurs d'entre elles, si on les isolait, pourraient former des mémoires spéciaux et complets. M. Gsell a demandé des informations à la numismatique et à l'épigraphie, encore plus qu'aux historiens proprement dits. Il est au courant de tout ce qui a été publié, en France et à l'étranger, sur le sujet qu'il traite. Son séjour à Rome lui a permis de connaître les résultats des dernières fouilles de M. de Rossi, qui a retrouvé les sépultures des *Acilii Glabriones* chrétiens. Il doit aussi à sa connaissance de la topographie de l'ancienne Rome d'avoir pu faire une étude complète des monuments que Domitien a construits ou réparés.

Le seul reproche peut-être qu'on puisse exprimer en pré-

sence de ce travail vraiment immense, c'est qu'au milieu de tant de recherches curieuses et savantes, l'homme, chez Domitien, ne soit pas assez mis en relief. Il semble pourtant que nous ayons, dans les écrivains qui nous parlent de lui, de quoi nous faire mieux comprendre son caractère. Nous ne voyons pas suffisamment, en lisant le travail de M. Gsell, d'où a pu venir cette explosion de haine, qui, dans les dernières années de la vie de Domitien, s'attaque à sa personne, et dont nous trouvons le témoignage aussi bien chez les petites gens, comme Juvénal, que chez les grands personnages, comme Pline ou Tacite. Dans le mémoire de M. Gsell, Domitien agit beaucoup, il ne vit pas assez. L'auteur, habitué à ne marcher qu'appuyé sur des documents très précis, a-t-il craint de se hasarder sur un terrain nouveau pour lui, celui de la psychologie historique, où une sorte de divination, toute voisine de la création poétique, a son rôle nécessaire à jouer? Ce serait sans doute un excès de prudence, car l'historien, comme le savant lui-même, a besoin de relier les faits par une hypothèse, et l'hypothèse, quand il s'agit d'apprécier les actes d'un personnage historique, ne peut être qu'une certaine manière de se représenter l'âme de cet homme dans son fond et dans son unité.

L'Essai sur l'administration du royaume de Sicile à la fin du XIII^e siècle, par M. Léon Cadier, est un mémoire étendu qui se recommande par des qualités de recherches et de critique dont l'auteur avait déjà fait preuve dans des publications antérieures, et notamment dans son livre sur les États de Béarn, auquel l'Académie a décerné la première médaille dans le dernier concours des Antiquités nationales.

Les deux premières parties du travail de M. Cadier sont consacrées à l'administration de Charles I^{er} d'Anjou avant et après les Vêpres siciliennes. Une troisième et dernière partie poursuit la même étude pour la période qui correspond à la

captivité de Charles II et au gouvernement des régents. Les deux premières parties surtout sont très intéressantes. L'auteur montre très bien dans quelle mesure l'organisation introduite par Charles I^{er} a été un compromis entre les usages antérieurs et ceux qui avaient cours en France. Il insiste aussi sur ce fait que les mesures prises après les Vêpres siciliennes ne marquent point, comme on l'avait pensé, un changement dans la politique du roi, mais qu'elles sont le développement naturel d'ordonnances antérieures à cet événement. Sans se faire l'apologiste du frère de saint Louis, sans même dissimuler ses défauts, M. Cadier a été amené à le juger moins sévèrement que ne l'avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, et l'on est presque toujours tenté de lui donner raison. Il a surtout, sur les autres historiens de Charles d'Anjou, un très grand avantage : c'est de connaître avec beaucoup plus d'exactitude et de précision l'administration du roi de Naples. Mais il n'est que juste de rappeler à ce sujet le nom de M. Durrien, dont les beaux travaux sur les Archives angevines de Naples ont seuls rendu possible à M. Cadier un complet succès dans l'exécution de sa tâche. L'Académie sait en effet que les registres du gouvernement angevin, lorsqu'on les a réunis en volumes au xvi^e siècle pour les faire relier, ont été mis dans une incroyable confusion, et que M. Durrien, en établissant la concordance entre l'ordre primitif et l'ordre actuel, a le premier ramené la lumière dans ce chaos; de plus, dans le premier volume de son ouvrage, il a tracé d'une main très sûre un tableau de l'organisation du royaume de Charles I^{er}. M. Cadier a pu, en suivant pas à pas l'exposé de son devancier, le compléter sur plus d'un point à l'aide des registres maintenant faciles à consulter, et faire ainsi un excellent travail. Le lecteur est amené pourtant à se poser parfois une question à laquelle il voudrait bien que M. Cadier pût un jour répondre d'une façon plus complète qu'il ne l'a

fait dans le présent mémoire. Quel rapport y avait-il entre le système d'administration importé dans l'Italie méridionale et celui qui fut en vigueur, à la même époque, dans les États du roi de France? Le système angevin est incontestablement d'origine française, M. Cadier l'a dit et d'autres l'avaient dit avant lui. Mais, par un accident singulier, il ne nous est parvenu qu'un petit nombre des documents de l'administration de saint Louis, tandis que celle de ses frères s'est conservée presque entière. Il serait curieux de rechercher ce que la comparaison de ces différentes administrations, à Toulouse, à Poitiers, en Provence, à Naples, pourrait nous faire entrevoir de l'administration royale, et de noter les caractères originaux de chacune d'elles. Exprimer ce désir n'est pas adresser une critique au mémoire de M. Cadier : les recherches suscitent les recherches : les bons travaux éveillent la curiosité en même temps qu'ils la satisfont, et le travail de M. Cadier est de ceux-là.

Cet ensemble de mémoires, Messieurs, fait honneur à nos deux grandes écoles et à ceux de nos confrères qui les dirigent. L'un d'eux, qui depuis six ans présidait aux travaux de l'École de Rome, arrivé au terme de son mandat, a désiré qu'il ne fût pas renouvelé. Il a le droit de regarder avec satisfaction l'œuvre accomplie et de réserver à d'autres tâches son activité toujours en éveil. Héritier d'une tradition contemporaine de la fondation même de l'École, M. Le Blant la transmet intacte aux mains éprouvées de son successeur. Votre Commission, Messieurs, en terminant cet examen des derniers travaux de ses élèves, ne saurait omettre de lui adresser des remerciements pour ce qu'il a fait en faveur de l'École par ses conseils et par ses exemples. Elle ne saurait non plus oublier avec quelle régularité le directeur de l'École de Rome, attentif à toutes les découvertes qui se faisaient en Italie, prenait soin de les faire aussitôt connaître à ses confrères. En rappelant ce

souvenir avec reconnaissance, votre Commission est certaine de répondre aux sentiments de toute l'Académie.

APPENDICE N° II.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1888, LU LE 25 JANVIER 1889.

MESSIEURS,

Je commence mon rapport semestriel en vous annonçant la publication d'un nouveau volume de nos *Mémoires*, la 2^e partie du tome XXXIII, entièrement occupée par l'important travail de M. L. Delisle sur les *Opérations financières des Templiers*. Un volume d'une autre collection l'avait précédé dans le cours de ce semestre, le tome XXX de l'*Histoire littéraire de la France*, et le *Corpus inscriptionum semiticarum* s'accroîtra sous peu de jours d'un nouveau fascicule : le 1^{er} des *Inscriptions himyarites*, dû au travail particulier de M. Derenbourg.

Je vous disais dans mon dernier rapport le retard que la santé de M. Riant apportait à la publication du tome V des *Historiens occidentaux des Croisades*. Un plus grand malheur nous attendait. La mort vient de nous enlever notre savant confrère. Notre dernier président, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, vous a dit, en rendant un funèbre hommage à sa mémoire, tout ce que les études sur l'Orient latin ont perdu en lui. M. Riant y avait consacré tout son temps et une partie de sa fortune, et c'est avec la science incomparable acquise à ce prix par lui en ces matières qu'il travaillait à notre collection. Le V^e volume qu'il laisse sur le métier n'en sera pas moins son œuvre : car le texte est, dès à présent, composé en placards, et les papiers qu'il a laissés fourniront, nous l'espérons, la matière des notes dont il devait l'enrichir. Nous comptons pour cela sur la pieuse sollicitude de sa famille et sur le zèle intelligent du confrère qui accepte le devoir d'achever ce volume.

Le tome II des *Historiens arméniens des Croisades*, comprenant des textes latins ou français sur l'Arménie, se continue par la collaboration

de MM. Schefer et de Mas Latrie. Le texte français de Brochard, *Advis directif*, est totalement imprimé et forme 53 placards. Le texte latin, *Directorium*, en compte 45 et touche à la fin; toute la copie est prête pour l'achèvement du volume.

Le tome XXIV des *Historiens de France* s'est augmenté d'un tiers dans ce semestre. Il compte maintenant trente-six cahiers tirés ou bons à tirer et les placards en épreuves ont suivi la même progression. On en est au n° 288.

Le recueil de nos *Mémoires*, je l'ai dit, s'est accru d'un volume. Le tome XXXII, 2^e partie, qui était en retard, approchera de son terme avec un septième mémoire de M. Deloche sur *la Procession de la Lunade et les feux de la Saint-Jean*, qui vient d'être livré à l'impression.

Dans la première série du recueil ouvert aux *Mémoires des savants étrangers*, tome X, 1^{re} partie, aux deux mémoires de MM. des Michels et de la Blanchère, l'un entièrement tiré, l'autre en épreuve, va se joindre un troisième mémoire, celui de M. Maurice Croiset sur *le Second Acteur d'Eschyle*, qui est en composition.

La mort de M. Bergaigne, si cruellement et inopinément enlevé à la Compagnie dans les premiers jours des vacances dernières, a laissé en suspens le travail qu'il avait commencé pour le tome XXVII, 1^{re} partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, sur les *Inscriptions sanscrites de Campā*. Les planches avaient été déjà tirées sous sa surveillance; le texte était en épreuve jusqu'au placard 52. Notre confrère M. Senart recueillera la succession de son cher compagnon d'études en présidant à l'achèvement de ce dernier travail.

Dans le même recueil, le tome XXIX, 1^{re} partie, en reste toujours à la notice de M. Doughty, sur les *Documents épigraphiques* recueillis par lui dans le Nord de l'Arabie, mais il va être complété par un mémoire de M. Amélineau sur *les Sectes gnostiques*.

Le tome XXXIII, 1^{re} partie, pour lequel cette réserve n'existe plus, serait dès aujourd'hui complété par une notice de M. Langlois sur les *Manuscrits français et provençaux de Rome*, si l'étendue de ce travail, excédant les limites du volume, n'avait dû le faire reporter au volume suivant.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, MM. Renan, Hauréau, Gaston Paris et L. Delisle, qui nous ont donné un volume cette année, ont commencé le suivant, le tome XXXI, qui compte déjà huit feuilles bonnes à tirer et des placards jusqu'au n° 56.

Le *Corpus inscriptionum semiticarum*, dont un fascicule (*Inscriptions*

himyarites, 4^e partie du recueil) va paraître, avance très sensiblement dans les autres parties.

Le tome II des *Inscriptions phéniciennes* (1^{re} partie du *Corpus*) est en voie de publication. Le manuscrit du premier fascicule est à l'impression ou prêt à y être envoyé; les feuilles 1-3 sont en pages.

Pour les *Inscriptions araméennes* (*Corpus inscriptionum semiticarum*, pars secunda), les seize premières feuilles sont en pages et bonnes à être tirées. Elles comprennent, outre la préface, les inscriptions de l'Asyrie et de la Babylonie, de l'Asie Mineure et de l'Arabie. Dix planches, correspondant à cette partie, sont également faites. M. le marquis de Vogüé attend, pour livrer ce fascicule à l'impression, d'y avoir joint les inscriptions et les papyrus araméens d'Égypte. Les inscriptions araméennes formeront ainsi trois grands ensembles : 1^o Inscriptions araméennes anciennes, de Mésopotamie, d'Arabie et d'Égypte; 2^o Inscriptions nabatéennes; 3^o Inscriptions palmyréniennes. Le premier paraîtra certainement au cours de cette année. Il formera près d'un demi-volume.

On peut voir par là que les espérances éveillées dans le monde savant par cette grande entreprise, à laquelle l'Académie consacre la meilleure partie de ses ressources, ne seront pas trompées.

H. WALLON,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 JANVIER.

M. DERENBOURG a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à la Compagnie, au nom de l'auteur, M. Isaac Bloch, grand rabbin d'Alger, une forte brochure intitulée : *Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger* (Paris, 1888, in-8°).

« La plus grande partie du travail est consacrée aux épitaphes des membres des familles Khallaç, Serar, Nahon, Duran, Siari, Zacuto, Gabisson, Narboni, Temim, Azubib, Busnach et d'autres qui ont fait souche à Alger et dont les descendants font encore partie de la communauté israélite. Les inscriptions gravées sur les monuments sont des élégies plus ou moins longues sur les défunts, composées dans un style assez médiocre. Aucune inscription ne remonte au delà du xvii^e siècle.

« La portion la plus intéressante de la brochure est l'introduction, qui donne l'histoire de différents cimetières juifs de la ville d'Alger et fournit quelques détails sur la formation de la communauté. M. Bloch prouve que les premiers habitants israélites de la ville ne furent pas ceux qui émigrèrent de Majorque vers 1287, ni ceux qui y débarquèrent après l'expulsion des juifs de l'Espagne. Ceux-ci furent connus pendant longtemps sous le nom de « porteurs de bérets », *Baalé Hakkipouz*, tandis que les juifs établis déjà dans le pays étaient désignés par celui de « porteurs de turbans », *Baalé Hamisnéfet*.

« La communauté la plus importante de la province était certainement Tlemcen, puisque les docteurs de cette ville sont mentionnés de bonne heure, et il n'y aurait rien d'étonnant qu'elle eût fourni le premier contingent des juifs d'Alger. Nous connaissons dès le x^e siècle des savants fameux à Kaïrowân en Tunisie; nous en voyons d'autres vers la même époque à Fez, dans le Maroc; l'Algérie devait donc avoir également sa population juive, bien qu'elle n'ait pas donné des maîtres célèbres connus au judaïsme.

« Les premiers cimetières ont disparu, la propriété en ayant été vendue pour cause d'utilité publique. Toutefois, on a conservé par des inscriptions la mémoire de deux docteurs, R. Isaac Berfet ben Chéchet, mort en 1409, et Simon Duran, mort en 1442. En effet, ces deux rabbins

jouissaient d'une très grande renommée, et les ouvrages du dernier surtout embrassent toutes les parties de la science juive au moyen âge. Il ne faut pas oublier de remarquer que les inscriptions gravées sur les marbres qu'on voit actuellement dans le port d'Alger sont modernes.»

M. HÉRON DE VILLEFOSSE dépose sur le bureau de l'Académie, de la part de M. Clément Pallu de Lessert, un travail ayant pour titre : *Les briques légionnaires, contribution à la géographie militaire de l'Afrique romaine* (Paris, 1888, in-8°).

«Dans ce mémoire, M. Pallu de Lessert a appelé l'attention sur les briques légionnaires trouvées dans le nord de l'Afrique. On désigne sous ce nom les divers matériaux en terre cuite que les soldats préparaient eux-mêmes, sur lesquels ils apposaient un timbre indiquant généralement le numéro du corps, son nom et son surnom, et qu'ils utilisaient ensuite dans les travaux qui leur étaient confiés. Ces briques fournissent de précieux renseignements sur la composition de l'armée d'Afrique, sur les légions qui ont plus ou moins séjourné dans la province à des époques diverses et sur un certain nombre de cohortes auxiliaires qui tenaient garnison dans les Maurétanies et en Numidie. Ce sont les seuls documents qui puissent nous renseigner sur les lieux de stationnement de plusieurs de ces divers corps; ils fournissent souvent de précieuses mentions au point de vue de la chronologie. La liste que publie M. Pallu de Lessert est le fruit de recherches faites, il y a trois ans, en Algérie, où l'avait envoyé l'École des hautes études.»

M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente ensuite à l'Académie, de la part de M. Jules Challamel, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, un mémoire intitulé : *Loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art; étude de législation comparée* (Paris, 1888, in-8°, extrait de l'*Annuaire de législation française*).

«Ce travail débute par une sorte d'introduction, dans laquelle l'auteur a présenté avec beaucoup de soin et d'une manière tout à fait sincère et saisissante les origines du grand mouvement archéologique moderne, dont le développement rapide a forcé les pouvoirs publics à intervenir par l'institution du Comité des travaux historiques et de la Commission des monuments historiques. Outre le texte de la loi nouvelle, ce mémoire renferme une intéressante étude comparative des lois analogues en vigueur dans les différents pays de l'Europe. Il en résulte que la loi française actuelle tient le milieu entre les lois rigoureuses de la Suède, de la Finlande, de la Hongrie et de la Grèce, et la loi très libérale de la Grande-Bretagne. Un paragraphe spécial (p. 23) est consacré à la loi

grecque du 10 mai 1834, *περὶ ἀρχαιοτήτων*, loi dont les dispositions intéressent tous les archéologues.»

SÉANCE DU 11 JANVIER.

Sont offerts :

Un grand amateur français du xvii^e siècle, Fabri de Peirese, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, étude suivie du *Testament inédit de Peirese*, publié et annoté par M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut (Toulouse, 1889, in-8°, extrait des *Annales du Midi*);

Les diocèses d'Aire et de Dax ou le département des Landes sous la Révolution française, 1789-1803. Récits et documents, par M. Joseph Légié, prêtre du diocèse d'Aire (Aire-sur-l'Adour, 1875, 2 vol. in-8°).

M. Georges PERROT présente de la part de l'auteur, M. Jules Martha, *L'art étrusque* (Paris, 1889, gr. in-8°).

«Le livre de M. Jules Martha n'est que l'édition, complétée et corrigée, d'un mémoire que l'Académie couronnait l'an dernier; l'Académie ne peut qu'applaudir au succès qu'obtient, auprès du public, un travail excellent qui a été provoqué par un de ses concours. Sur la compétence de l'auteur, sur le mérite du livre, sur son plan, sur la précision et l'élegance du style très bien approprié au sujet, nous ne saurions rien dire qui n'ait été dit il y a peu de temps par le rapport de votre Commission. Nous nous bornerons ici à indiquer ce que l'éditeur a fait pour rendre l'ouvrage digne de sa valeur scientifique et utile aux lecteurs. Le format est commode et l'impression fort belle; il y a quatre planches tirées en couleur et quatre cents gravures semées dans le texte, dont quelques-unes sont des reports directs de photographies. Les autres, exécutées avec soin sous la surveillance de l'auteur, méritent aussi toute confiance.»

M. HEUZEY a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le sixième fascicule des *Céramiques de la Grèce propre*, de notre cher et très regretté confrère Albert Dumont (Paris, 1888, in-4°). Cet hommage, comme les précédents, est fait au nom de M^{me} Albert Dumont.

«M. Edmond Pottier, qui continue à donner ses soins dévoués à la publication posthume des œuvres de son maître, a eu l'heureuse idée de réunir dans le second volume tous les articles de l'auteur qui se rapportent à la céramique antique. C'est ainsi que dans le présent fascicule nous trouvons la réimpression d'un important mémoire sur les *Peintures céramiques de la Grèce*, extrait du *Journal des Savants* de 1872

et 1873. Ce travail est ici d'autant mieux à sa place qu'il est comme le premier dessein du grand ouvrage qu'Albert Dumont devait entreprendre plus tard, sans pouvoir y mettre la dernière main. Quand un peintre ou un sculpteur laisse quelque grande œuvre inachevée, les esquisses et les études préparatoires qui se retrouvent après lui acquièrent une valeur exceptionnelle. Il en est de même de ces recherches, où se montrent déjà les idées et les doctrines qui devaient recevoir dans les *Céramiques* un plus large développement et contribuer à renouveler chez nous l'étude de la céramographie grecque.

«Les planches de ce fascicule, comme celles du précédent, ne sont plus consacrées aux vases peints, mais aux figurines de terre cuite, qui sont reproduites d'après les dessins originaux de Jules Chaplain. Il est utile de rappeler que ces charmants dessins, depuis longtemps gravés et mis sous les yeux du public dans plusieurs expositions déjà anciennes, ont été les premiers exemples qui aient révélé en France l'extraordinaire richesse des collections athéniennes dans ce genre d'antiquités, devenues si justement l'objet d'une admiration passionnée. Le nom, aujourd'hui célèbre, de Tanagre n'était pas encore prononcé à cette époque. On parlait de figurines béotiennes, parfois de figurines de Thèbes, parce que la nécropole de Tanagre s'étendait dans la direction de cette ville, où le fruit des premières fouilles fut probablement recueilli avant de parvenir à Athènes. Mais il suffit de parcourir les planches de la livraison offerte à l'Académie pour rester convaincu que beaucoup des figurines qu'elles représentent appartiennent déjà aux séries tanagréennes.

«En réalité, c'est la mission de Dumont et Chaplain en Grèce, ce sont les dessins rapportés par eux qui ont tout d'abord éveillé l'attention de nos archéologues et de nos musées sur les trésors récemment découverts, que recélaient alors les collections locales et qui se sont, depuis lors, répandus dans la plupart des grandes collections européennes au grand profit de l'art et de la science.»

M. HAURÉAU dépose sur le bureau, au nom de M. Gabriel Hanotaux, un volume qui porte pour titre : *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, etc. : Rome, avec une introduction et des notes, par Gabriel Hanotaux, tome I, 1648-1687 (Paris, 1888, in-8°).

M. SCHEFER présente à l'Académie, au nom du traducteur, un ouvrage ayant pour titre : *Léon le Magnifique, premier roi du Sissouan ou de l'Arménocilicie*, par le R. P. Léonce Alishan, traduit par le P. Georges Bayan (Venise, 1888, in-8°).

« Cette histoire du premier prince de la dynastie des Roupéniens qui prit le titre de roi est extraite d'un ouvrage arménien publié à Venise, il y a trois ans, par le P. Alishan, de la communauté des Mekhitaristes de Saint-Lazare. Le P. Alishan a surtout mis à contribution pour la rédaction de son travail les œuvres des auteurs arméniens qui ont retracé les événements dont l'Asie Mineure, l'Arménie et la Syrie furent le théâtre à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle. Il a recueilli quelques faits nouveaux dans deux manuscrits en sa possession et dont l'un aurait été rédigé à la fin du XII^e siècle. L'extrait du *Sissouan*, traduit par le P. Bayan, nous donne l'histoire de l'émigration et des conquêtes des Arméniens en Cilicie, de leurs expéditions en Asie Mineure, lorsque Léon, sous le titre de baron, eut le pouvoir en mains. Un chapitre est consacré à la marche de l'armée de l'empereur Frédéric à travers la Cilicie et aux relations que Léon avait nouées avec les chefs de la croisade et les princes chrétiens d'Europe. Après avoir réussi à rattacher l'église arménienne au Saint-Siège, Léon fut couronné roi d'Arménie dans la cathédrale de Tarse, par l'archevêque de Mayence, Conrad de Wittelsbach, le 6 janvier 1199. Ce prince mourut le 6 mai 1219, après un règne de trente-deux ans. Il faut savoir gré au P. Bayan d'avoir entrepris la traduction de l'histoire d'un prince qui prit part aux événements considérables qui se sont déroulés en Syrie à la fin du XII^e siècle. Je crois cependant que le P. Alishan aurait pu rendre son récit plus complet en consultant les chroniqueurs occidentaux et les historiens orientaux qui abondent en détails précieux sur cette époque. Un certain nombre de pièces forment l'appendice de cet ouvrage, et je citerai, parmi les plus intéressantes, une note sur la littérature arménienne sous la dynastie des princes Roupéniens. »

M. SCHEFER offre ensuite, au nom de M. Henry Howorth, membre du Parlement, le quatrième volume de son Histoire des Mogols depuis le IX^e jusqu'au XIX^e siècle (*History of the Mongols, from the 9th to the 19th century, part III, the Mongols of Persia*, Londres, 1888, in-8°).

« M. H. Howorth a fait des peuples d'origine turque l'objet de ses études et il a déjà publié une histoire de Djenghiz Khan et de ses successeurs, qui forme les trois premiers volumes de l'ouvrage dont je mets le quatrième sous les yeux de l'Académie. Celui-ci comprend une période de plus d'un siècle. L'histoire des prédécesseurs de Houlagou est exposée dans une longue introduction, à la suite de laquelle M. Howorth aborde le récit du règne de ce prince, qui, après avoir détruit la secte des Ismaéliens et mis fin au califat de Bagdad, fonda la dynastie des Ilkha-

niens, qui régna sur la Perse jusque vers le milieu du xiv^e siècle. M. Howorth trace le tableau des expéditions des Mogols en Syrie, qui donnèrent à la chrétienté l'illusion que cette province pourrait être arrachée aux sultans d'Égypte et que les Francs rentreraient en possession de Jérusalem.

« La tolérance religieuse et la protection accordée aux chrétiens prirent fin sous le règne du sultan Ahmed, qui embrassa l'islamisme. M. Howorth n'a pas manqué de signaler les relations d'Arghoun avec le pape Nicolas IV et avec Philippe le Bel : il s'étend longuement sur le règne de Ghazan et sur les institutions dont il dota la Perse. La dynastie des Ilkhaïniens prit fin en 1335, et à la mort d'Abou Saïd les provinces qui composaient le vaste empire des Mogols devinrent la proie de chefs turcomans, dont M. Howorth retrace l'histoire. Le chapitre des relations diplomatiques et commerciales des souverains mogols avec l'Europe présente un intérêt particulier. En un mot, on doit savoir gré à M. Howorth de nous avoir donné une histoire des Ilkhaïniens plus complète que celles qu'avaient publiées avant lui MM. Mouradjea d'Ohsson et de Hammer. »

SÉANCE DU 18 JANVIER.

M. Léopold DELISLE dépose sur le bureau son *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, in-8°).

Sont encore offerts :

De l'emploi des bijoux et de l'argenterie comme prix d'achat en Irlande avant l'introduction du monnayage, par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut (Paris, 1888, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

L'inscription de Varenilla au Musée des antiquaires de l'Ouest, par Em. Espérandien (Saint-Maixent, 1889, in-8°, extrait de *l'Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*);

Judication approximative de vestiges laissés par les populations précolombiennes du Nicaragua, par Désiré Pector (Paris, 1889, in-8°);

Ἡρακτεῖα τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρίας τοῦ ἔτους 1887 (Athènes, 1888, in-8°);

Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, par Albert de Circourt (Bruxelles, 1889, in-8°, extrait de la *Revue des questions historiques*);

An epigraphical journey in Asia Minor, par J.-R.-Sitlington Sterrett (Boston, 1888, in-8°, vol. II des *Papers of the American school of classical studies at Athens*);

De Alexandri magni expeditione Indica quæstiones, par J. Lezius (Dorpat, 1887, in-8°);

Ein griechisches Lehrbuch der Metrik, par W. Hoerschelmann, professeur de philologie à Dorpat (Dorpat, 1888, in-8°).

M. Gaston PARIS présente, de la part des auteurs :

1° *Le roman de saint Fannelet et de sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Seigneur et de ses Apostres*, publié pour la première fois d'après le manuscrit de Montpellier, par Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut (Paris, 1889, in-8°).

2° *Le Parnasse provençal* du père Bougerel, prêtre de l'Oratoire, publié d'après le manuscrit d'Aix, par le même (Paris, 1888, in-8°).

3° *Les Mabinogion*, traduits en entier, pour la première fois, en français, par J. Loth, tome I (Paris, 1889, in-8°, formant le tome III du *Cours de littérature celtique* de MM. H. d'Arbois de Jubainville et J. Loth).

« On sait qu'on désigne sous le nom de *Mabinogion* (apprentissage en poésie, tel paraît être le sens de ce mot) des contes en prose gallois, dont le recueil le plus complet est conservé dans le *Livre rouge* de Hergest, aujourd'hui à Oxford. Les *Mabinogion* ont été publiés, d'après ce recueil, par lady Guest, en 1838, et traduits par elle en anglais. Le recueil comprend trois classes distinctes : des traductions de romans français conservés, des récits parallèles à des romans français, mais qui ne paraissent pas en dériver directement, des contes tout à fait originaux. Bien que la seconde classe ait un réel intérêt pour l'histoire littéraire comparée, c'est la troisième qui a de beaucoup la plus grande valeur : elle nous présente la fiction celtique tout à fait livrée à elle-même et a fourni à M. Renan quelques-uns des traits les plus délicats de son *Essai sur le génie des races celtiques*. L'édition et la traduction de lady Guest laissaient cependant à désirer; la première vient d'être remplacée par une édition savante et critique de MM. Rhys et G. Evans; la seconde, sur laquelle avaient été faites les versions subséquentes en allemand ou en français, le sera dorénavant par celle de M. Loth. Le premier volume contient huit contes, tous appartenant à la troisième série, c'est-à-dire essentiellement et, sauf quelques influences savantes ou chevaleresques, purement gallois. M. Loth s'est efforcé de donner une traduction aussi fidèle que possible; il n'a pas essayé d'augmenter le charme de ces récits poétiques et bizarres en en rapprochant le style du style de nos contes d'enfants, dont ils n'ont pas la naïveté. Il a laissé subsister dans toute leur brutalité des traits de mœurs primitives que lady Guest avait atté-

nués ou supprimés. Il a joint à sa version des notes critiques qui montrent sa compétence philologique, et des remarques sur les personnages ou les coutumes qui attestent son érudition et seront d'un grand secours aux savants qui s'intéressent à la littérature narrative des Bretons sans être des spécialistes. Dans son introduction, M. Loth cherche à établir que les récits du livre de Hergest remontent à la fin du XII^e siècle; il mentionne à ce propos, un peu trop brièvement, des manuscrits du XIII^e siècle qui en contiennent, paraît-il, des fragments considérables. On voudrait aussi qu'il eût donné une description exacte du *Livre rouge* et une table complète de ce qu'il contient. Ce sont là de légères omissions, qu'il lui sera facile de réparer dans le second volume.

« La publication de M. Loth fait partie du *Cours de littérature celtique* inauguré par notre éminent confrère M. d'Arbois de Jubainville, qui, non content de défricher avec une énergie infatigable le champ de nos antiquités celtiques, sait y attirer des travailleurs dignes de le seconder, y diriger leurs efforts et les aider à les rendre fructueux. »

M. OPPERT offre, de la part de l'auteur, M. P. Ristellhuber, un volume intitulé : *Heidelberg et Strasbourg. Recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens, immatriculés à l'Université de Heidelberg de 1386 à 1662* (Paris, 1888, in-8°).

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie :

1° Le second volume de son ouvrage sur *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II, 1793-1794* (Paris, 1889, in-8°);

2° Une réimpression de sa *Notice sur la vie et les travaux de M. Joseph-Natalis de Wailly* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX, année 1888).

Sont encore offerts :

Le règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas au XII^e siècle, par M^{sr} Namèche (Louvain, 1885-1887, 8 volumes in-8°);

Statuts de la corporation des barbiers de Rome. Lecture faite à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, le 11 janvier 1889, par M. Emmanuel Rodocanachi (Paris, 1889, in-4°).

M. RAVAISSON offre à la Compagnie, de la part de l'auteur, M. Jean-N. Svoronos, le 1^{er} fascicule de ses *Études archéologiques et numismatiques* (Paris et Athènes, 1889, in-4°).

«M. Svoronos tire des types monétaires de Mantinée une explication toute nouvelle d'une partie restée jusqu'à présent fort obscure de la légende d'Ulysse, telle que l'avait racontée le continuateur de l'*Odyssee*, Éugammon. Il montre que certaines médailles de Mantinée, qu'on n'avait pas encore expliquées d'une manière satisfaisante, représentent le roi d'Ithaque lorsque, se conformant au conseil de Trophonius, il va chercher en Arcadie l'homme ignorant des choses de la mer dont Tirésias lui avait autrefois annoncé la rencontre, rencontre qui devait mettre fin à ses perpétuels voyages. Il commente par comparaison avec ces médailles plusieurs autres monuments antiques.

«M. Svoronos n'appartient pas à cette école archéologique qui renonce, pour se borner à la description du matériel des objets, aux explications qu'en peuvent fournir les monuments littéraires: il cherche, au contraire, à retrouver, au moyen de la comparaison des textes et des monuments figurés, surtout des médailles, les idées, les croyances, les traditions auxquelles les uns et les autres se rapportent.

«On a abusé peut-être des recherches et des rapprochements mythologiques; ce n'est pas une raison pour n'en pas user. M. Svoronos en use avec succès.»

M. Henri WEIL offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis Havet, un mémoire sur le *Supplice de Phlégyas*, dans le VI^e livre de l'*Énéide* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de philologie*).

«M. Louis Havet, dit notre confrère, propose une transposition qui donne une suite plus satisfaisante des idées, et qui est confirmée par deux textes, de Valérius Flaccus et de Stace, indirectement, il est vrai, mais avec évidence pour ceux qui savent, comme M. Havet, lire et comprendre les auteurs.

«L'Académie se souvient d'avoir suivi l'autre jour avec intérêt l'exposition claire, la démonstration précise et élégante de M. Havet. Les lecteurs du mémoire imprimé y trouveront quelques pages nouvelles. Même après la transposition, certaines particularités peuvent encore étonner un lecteur attentif de Virgile. Pour les expliquer, M. Havet donne l'ingénieuse conjecture que le poète avait sous les yeux une peinture, qu'il rendait dans ces vers. Tel est ce mémoire, intéressant par le résultat, plus intéressant encore par la méthode.»

M. WEIL présente, en outre, au nom de M. Ch.-Ém. Ruelle, une *Note sur l'énigme alchimique des Oracula sibyllina* (extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1887).

M. SENART présente, de la part de M. James Darmesteter, un volume

qui a pour titre : *Lettres sur l'Inde. A la frontière afghane* (Paris, 1888, in-12).

«Le sous-titre du volume en indique l'objet principal. Ce sont surtout les souvenirs d'un séjour prolongé à Peshawer et à Abbotabad qui remplissent ces lettres. Au reste de l'Inde, qu'il a rapidement traversée, M. Darmesteter donne des notes rapides. Elles sont toujours pittoresques, colorées, expressives. Sur les tribus afghanes, ses récits variés de renseignements historiques, d'impressions personnelles, d'anecdotes caractéristiques, sont instructifs, piquants, attachants toujours. On imagine bien que nous ne sommes point ici en présence d'un de ces journaux de voyage dans l'Inde, naïfs, consciencieux, mal informés, dont la librairie anglaise, quelquefois la librairie continentale s'enrichit avec tant d'excès. Ces lettres sont toutes des morceaux d'une littérature très affinée et très savante, un peu tourmentée peut-être au gré de quelques coups, animée d'une verve humoristique et spirituelle, soutenue par une connaissance étendue des choses de l'Inde, par un sentiment très juste du milieu psychologique et historique. A des lecteurs même mal préparés, le livre sera une lecture ingénieuse et charmante; mais quel plaisir, pour qui a passé par les lieux qu'il parcourt, de renouveler ses souvenirs en compagnie d'un guide si habile à nuancer avec un art minutieux la physionomie des hommes, des monuments et des paysages! Je ne veux pas manquer de dire ce que ces récits empruntent de saveur aux citations nombreuses que M. Darmesteter a tirées du trésor des chansons afghanes rapportées par lui. Elles feront l'objet d'une publication spéciale qui s'imprime en ce moment. En attendant ces extraits, ceux qu'il nous donne ici, avec leur allure un peu étrange, font à merveille dans le cadre d'un travail précieux où M. Darmesteter les a enchâssés. Les *Lettres sur l'Inde* ne sont pas un livre scientifique; je ne dirai pas pourtant que l'écrivain y fait oublier le savant. Ils sont bons à y rencontrer côte à côte.»

M. DELISLE fait hommage d'un opuscule intitulé : *Les correspondants de l'abbé Nieaise. I. Un diplomate érudit au XVII^e siècle, Ézéchiel Spaubeim. Lettres inédites (1681-1701)*, publiées par Émile du Boys (Paris, 1889, in-8°).

«Par ce fascicule, M. du Boys inaugure très heureusement la publication d'une correspondance littéraire et scientifique, très importante pour la seconde moitié du XVII^e siècle. L'éditeur a pris pour modèle les travaux de M. Tamizey de Larroque sur la correspondance de Peiresc.»

M. SCHEFER offre, au nom de l'auteur, M. Gustave Lebon, un ouvrage intitulé : *Les premières civilisations* (Paris, 1889, gr. in-8°).

M. Paul MEYER présente, au nom de M. de Mély, les trois mémoires suivants :

1^o *La crosse dite de Ragenfroid* (Paris, 1888, in-4^o, extrait de la *Gazette archéologique*);

2^o *Étude iconographique sur les vitraux du XIII^e siècle de la cathédrale de Chartres* (in-4^o, extrait de la *Revue de l'art chrétien*);

3^o *Maisons normandes* (Paris, 1889, in-4^o, extrait de la revue illustrée *Les Lettres et les Arts*).

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à la Compagnie, de la part de M. Gustave Humbert, le tome VIII du *Manuel des antiquités romaines* de MM. Th. Mommsen et J. Marquardt. Ce tome comprend l'*Organisation de l'Empire romain*, par J. Marquardt, traduite par MM. André Weiss et Paul Louis-Lucas, tome I^{er} (Paris, 1889, in-8^o).

«L'Académie sait, ajoute M. Wallon, quelles garanties offre à cette traduction la science consommée de M. Humbert, qui en dirige toutes les parties.»

SÉANCE DU 8 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom de l'auteur, M. René Kerviler, un ouvrage intitulé : *La Bretagne à l'Académie française au XVIII^e siècle. Études sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne*, 2^e édition, complètement refondue (Paris, 1889, in-8^o).

M. Edmond LE BLANT a la parole pour un hommage :

«M. Diehl, ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, a l'honneur d'offrir à l'Académie deux volumes qu'il vient de publier : les *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751)*, puis un travail sur *L'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide* (Paris, 1888 et 1889, 2 vol. in-8^o, formant les fascicules 53 et 55 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

«Le premier de ces ouvrages est une thèse de doctorat ès lettres. Le sujet sur lequel il porte est, on le voit, l'un des moins étudiés. C'est un curieux épisode de l'évolution administrative qui transforma au VII^e siècle l'Empire byzantin, l'histoire de la tentative faite pour helléniser l'Italie. On y suit avec intérêt les efforts d'une politique qui n'est ni sans habileté, ni sans quelque grandeur.

«Bâtie au IX^e siècle en l'honneur d'un saint byzantin et au lieu même où il avait son ermitage, l'église de Saint-Luc-le-Jeune est, au jugement

du voyageur Wheler, la plus belle qui soit dans la Grèce actuelle. M. Diehl en examine avec compétence et en détail la disposition architectonique, la décoration de marbre multicolore et le pavement. Ses mosaïques, presque inconnues, forment un ensemble considérable, couvrant le second narthex et toute l'église. Leur importance est grande pour l'histoire de l'art byzantin. L'auteur les rapproche ingénieusement des miniatures du ménologe de Basile, avec lesquelles elles ont une parenté étroite. Étudiées par M. Diehl, elles montrent comment se sont établies les traditions artistiques dont le *Guide de la peinture* offre, pour ainsi dire, la codification achevée.»

M. DE BOISLISLE présente *Le Père Joseph et Richelieu*, par Gustave Fagniez (Paris, 1888, in-8°, extrait de la *Revue historique*).

«Le travail que M. Fagniez m'a chargé de présenter à l'Académie se compose de quatre parties : 1° la jeunesse du P. Joseph (Fr. Le Clerc du Tremblay) et son éducation jusqu'à l'entrée en religion; 2° son rôle dans la pacification de Loudun (1616); 3° la préparation de la rupture avec la maison d'Autriche; 4° la désignation du P. Joseph comme successeur de Richelien et continuateur de sa politique. Ces quatre parties forment autant d'articles séparés entre lesquels l'auteur n'a pas encore établi le lien définitif. Elles doivent être un jour refondues dans un ensemble où la figure singulièrement mystérieuse de l'*Émineuce grise* se détachera sur l'histoire religieuse et politique de son temps. Mais, tels que sont ces premiers essais, ils donnent une idée très avantageuse du travail poursuivi par M. Fagniez pendant de longues années, et des documents innombrables, inédits pour la plupart et puisés à toutes les sources, empruntés aux archives et collections de tous pays, qui lui donnent une base solide et un rare caractère de nouveauté. Suivre à la fois la politique intérieure et la politique extérieure de deux hommes tels que le cardinal de Richelieu et son dévoué acolyte, n'est pas une petite tâche. Il me semble que M. Fagniez a su en débrouiller les complications incessantes, y faire le jour et mettre en pleine lumière la part de l'un et de l'autre. La dernière portion de son travail s'arrête au moment où, débarrassé des compétiteurs les plus gênants, par la mort ou par la disgrâce, arrivé à une pleine prépondérance, introduit au Conseil des ministres d'État, reconnu même à l'étranger comme le principal directeur de la diplomatie qui était parvenue à donner à la France et les alliances et les places fortes nécessaires pour entamer une lutte décisive contre l'Autriche, le P. Joseph n'avait plus qu'un échelon à gravir, un dernier degré à monter dans la hiérarchie officielle, un chapeau de cardinal à

obtenir; mais ses jours étaient comptés, et bientôt l'héritier présumé du cardinal allait précéder celui-ci dans la tombe. Ce sont ces dernières années que M. Fagniez abordera sans doute avant que de reprendre l'ensemble du travail dont je viens d'indiquer les lignes principales. »

M. OPPERT présente, de la part du P. Strassmaier, l'ouvrage intitulé : *Babylonische Texte, V, Inschriften des Nabuchodonosor, König von Babylon*, I (Leipzig, 1889, in-8°).

« L'infatigable éditeur des textes babyloniens nous a de nouveau donné une grande quantité de textes juridiques très intéressants, et a acquis un nouveau titre à notre reconnaissance. Le premier fascicule du travail que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie contient deux cent soixante-sept textes nouveaux, qui vont jusqu'à la trente-quatrième année du roi qui a détruit Jérusalem. Le fascicule suivant contiendra les neuf dernières années du règne de Nabuchodonosor. Si les documents ne sont pas aussi abondants pour ce règne que pour celui de Nabonid, qui régna six ans après la mort du célèbre prince, il offre pourtant encore une quantité de textes que malheureusement tout monarque grec ou romain lui envierait. »

SÉANCE DU 15 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 5^e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1888, septembre-octobre (Paris, 1888, in-8°).

Est offert :

Sept sceaux de plomb de princes et prélats latins de Palestine et de Syrie au XIII^e siècle, par M. G. Schlumberger, membre de l'Académie (Paris, 1888, in-8°, extrait de la *Revue numismatique*, 3^e trimestre de 1888).

M. Gaston PARIS offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le comte de Puymaigre, *Les vieux auteurs castillans*, nouvelle édition, 1^{re} série (Paris, 1888, in-8°).

« M. le comte de Puymaigre s'est depuis longtemps fait connaître par des travaux de deux genres différents, mais qui se complètent et souvent se fondent dans ses écrits. Les uns touchent à l'histoire littéraire de l'Espagne et du Portugal, les autres concernent le *folk-lore*. L'un des ouvrages les plus justement estimés de l'auteur est son livre sur *Les vieux auteurs castillans*, dont nous voyons paraître avec un grand plaisir une nouvelle édition. On y trouve l'instruction étendue et l'exposition claire et intéressante qui distinguaient la première édition, et M. de Puymaigre

a eu soin de tenir celle-ci au courant des travaux faits depuis vingt-cinq ans dans ce domaine. Le premier volume, seul paru jusqu'à présent, est consacré pour la plus grande partie au *Poème du Cid*. Les autres chapitres concernent les poèmes sur *Apollonius de Tyr* et *Alexandre*, et divers auteurs de légendes pieuses, entre autres Gonzalo de Berceo. Toutes ces études, où les érudits trouveront parfois des observations nouvelles, sont surtout destinées au public lettré. Elles ont obtenu le succès qu'elles méritaient, comme l'atteste la réimpression qu'en fait l'auteur. Nous souhaitons que les deux autres volumes qui nous sont promis ne tardent pas à nous être donnés.»

M. SENART a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Barth et au mien, deux notices que nous avons récemment consacrées dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* et dans le *Journal asiatique* à Gustave Garrez.

«Je suis heureux que cet hommage me fournisse l'occasion de prononcer ici le nom d'un savant accompli, qui vient d'être prématurément enlevé à nos études, sans avoir joui de la réputation dont il était digne. Ayant peu écrit, ayant été étranger à toute ambition et supérieur à toute vanité, Garrez a trop vécu dans l'ombre. Cependant ses quelques articles avaient permis aux juges attentifs de le mettre à son rang. Par l'étendue et par la solidité de son savoir, par la forte originalité de ses vues, il doit incontestablement être considéré comme l'un des premiers parmi les orientalistes de cette génération. Je ne veux point répéter ce que M. Barth et moi nous avons essayé d'indiquer avec quelque détail. Notre compagnie ne pouvant être indifférente aux œuvres ni aux hommes qui honorent la science française, j'ai voulu seulement présenter d'un mot devant elle le tribut de juste admiration consacré par ses compagnons d'études à un homme vraiment éminent, dont la mémoire mérite si bien d'être honorée.»

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau :

1° Le tome XXXIII, 2^e partie, des *Mémoires de l'Académie*, comprenant le travail de M. L. Delisle intitulé : *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* ;

2° Le *Corpus inscriptionum semiticarum*, 4^e partie, t. I, *inscriptions himyariticas et sabaeas continens*, fasc. I (Paris, 1886, in-fol.).

Sont offerts :

Rapport sur les temples égyptiens, adressé à S. E. le Ministre des travaux publics, par Graud Bey (le Caire, 1888, 1 vol. in-4°, avec 15 planches);

Plat cellibérien en terre cuite découvert à Ségorie, par Aloïs Heiss (Paris, 1888, in-4°, extrait de la *Gazette archéologique*);

Per la edizione nazionale delle opere di Galileo Galilei sotto gli auspicii di S. M. il Re d'Italia. Indice alfabetico et topografico del commercio epistolare, par Aut. Favaro (Florence, 1889, in-8°);

Naukratis, 2° partie, par Ern.-A. Gardner (Londres, 1888, in-4°, formant le *Sixth memoir of the Egypt exploration fund*).

M. DELOCHE a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'une brochure intitulée : *L'image de la France sous les derniers Valois (1525-1589) et sous les premiers Bourbons (1589-1682)*, par M. Ludovic Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de géographie*).

«J'ai eu déjà l'occasion de présenter à l'Académie des publications du même auteur, qui avaient pour objet, soit l'institution d'une faculté spéciale pour l'enseignement de la géographie, soit la réforme de cet enseignement dans notre Université. La nouvelle brochure de M. Drapeyron a un caractère scientifique : il y a fait l'histoire des premiers essais de cartographie pratiqués en France, pour reproduire aux yeux l'image de notre pays, sous François I^{er} et ses successeurs, les derniers des Valois.

«C'est sous le règne du vainqueur de Marignan, du vaincu de Pavie, qu'apparaît le premier cartographe français s'occupant de la France : Oronce Fine, éminent mathématicien dauphinois, professeur au Collège royal de France. A Oronce Fine succéda J. Jolivet, de Bourges, l'auteur de la *Description du très puissant royaume de France*. M. Drapeyron fait ressortir l'ignorance du littoral maritime, qui est un des traits distinctifs de ces premiers travaux de cartographie, où les côtes bretonnes et normandes sont si imparfaitement dessinées. En 1570, Guillaume Postel, le célèbre voyageur érudit, combla cette lacune, par sa *Vraie et entière description du royaume de France*, que Mercator mit à profit dans son atlas, publié en 1585. Vinrent à sa suite Nicolas de Nicolai et de nombreux géographes et cartographes provinciaux, dont les noms sont aujourd'hui pour la plupart inconnus. Nous touchons à l'époque où parurent, avec les nouveaux systèmes de projection dont l'histoire a

été si soigneusement et si sagement faite par notre regretté confrère et mon excellent ami d'Avezac, les beaux travaux des Ortelius, des Mercator et des Hondius.

«C'est en 1594 que fut édité le premier atlas national, sous le titre de *Théâtre français, où sont comprises les cartes générales et particulières de la France*, dédié à Henri IV. Mais c'est avec Nicolas Sanson, devenu conseiller d'État, que naît la cartographie vraiment scientifique. Il publia sous le ministère du cardinal de Richelieu une carte de France en plusieurs feuilles, puis une carte fluviale et postale (1632-1642).

«Quelques années plus tard (1672), Cassini, Picard et Lahire corrigèrent la carte de Sanson. Enfin, les feuilles de Cassini et, de notre temps, la carte de l'État-major nous donnaient une image vraie de notre territoire.

«Telles sont, en résumé, les notions principales que le nouvel opuscule de M. Drapeyron nous fournit sur l'histoire de la cartographie française. On y retrouve à la fois cet amour de la science géographique et cet ardent patriotisme dont témoignent toutes les productions du savant et infatigable directeur de la *Revue de géographie*, du zélé secrétaire général de la Société de topographie de France.»

M. BRÉAL présente, de la part de l'auteur, une *Lettre au directeur du Muséon*, par J. Imbert (1888, in-8°).

«Un jeune employé de notre administration des finances, M. J. Imbert, receveur de l'enregistrement à Tence (Haute-Loire), consacre ses loisirs à l'étude des antiquités et des inscriptions lyciennes. Il a déjà publié sur ce sujet des travaux qui ont attiré l'attention des savants étrangers adonnés aux mêmes études. Je présente aujourd'hui à l'Académie un court article extrait du *Muséon*, où M. Imbert propose des lectures nouvelles pour l'inscription de Xanthus.

«L'Académie accueillera avec intérêt cette preuve de savoir et de curiosité scientifique, qui nous vient d'un jeune homme dont l'éducation s'est faite toute seule, et dont les travaux méritent nos encouragements.»

M. SIMÉON LUCE offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ernest Prarond, une publication intitulée : *Valerandi Varanii De gestis Joannæ Virginis Francæ egregiæ bellatricis* (Paris, 1889, in-8°).

«Ce volume, dit notre confrère, contient la réimpression d'un poème latin sur Jeanne d'Arc, dont deux éditions furent publiées à Paris au commencement du XVI^e siècle, la première en 1516, la seconde en 1521. Ce poème, où l'on trouve une brève histoire de la Pucelle, depuis sa naissance

en 1412 jusqu'à sa réhabilitation en 1456, est divisé en quatre chants et comprend plus de trois mille vers hexamètres. L'auteur, qui s'est fait connaître par un autre poème consacré à la prise de Gènes en 1407, *De expugnatione Genuensi*, est appelé en latin, tantôt *Valerandus Varanius*, tantôt *Valerandus* ou *Valarandus de Varanis*. Il y a donc lieu de supposer qu'en français son nom devait être quelque chose comme Valerand Desvarannes ou plutôt Desvaremmes. Le nom de baptême Valerand indique que ce laborieux versificateur, dont la vie a échappé jusqu'à présent à toutes les recherches, devait être originaire de la France du Nord. L'auteur du *De gestis Joannæ Virginis* nous dit, en effet, dans le titre même du premier chant de son poème, «*Valerandi Varanii Abbat-villei liber primus*», qu'il était Abbevillois de naissance. M. Ernest Prarond, natif d'Abbeville comme Valerand, a jugé que l'œuvre de son compatriote n'était pas indigne d'une réimpression et, dans une préface inspirée par le plus noble et le plus touchant patriotisme, il a dédié cette réimpression à la ville d'Abbeville. Il y exprime cette idée profondément juste qu'il y a, pour les cités comme pour les familles, une noblesse morale transmissible de génération en génération et que c'est un devoir de rappeler, d'entretenir pieusement toutes les manifestations, tous les monuments de cette noblesse héréditaire. Comme il revendique au premier chef la tradition de patriotisme dont je parle pour sa ville natale, il lui a semblé particulièrement intéressant de montrer que Jeanne d'Arc avait été célébrée au xvi^e siècle par un enfant de cette même ville, qui a vu de nos jours naître et si stoïquement mourir pour son pays l'amiral Courbet.

«D'ailleurs, l'œuvre de Valerand ne se recommande pas seulement par le sentiment de reconnaissance et d'admiration patriotiques qui l'a dictée; elle offre, en outre, une véritable valeur, moins poétique, il est vrai, qu'historique. L'originalité de Valerand est d'avoir puisé les éléments de sa narration dans les deux procès de condamnation et de réhabilitation, c'est-à-dire à la source la plus authentique. Un manuscrit de ces deux procès était alors conservé dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, et l'abbé prêta ce manuscrit au versificateur abbevillois, comme celui-ci nous en prévient dans une dédicace placée en tête de son poème et adressée à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen : «*Si quempiam delectet plenius historiam nosse, ex cœnobio Sancti Victoris Parisiensis librum repetat quem aliquot dies mutuatus sum, ubi abunde et ex fori judiciarii ordine omnia quæ transcripsi digigeruntur.*» Cette pureté de la source mise à profit par Valerand explique l'exactitude

de beaucoup de détails dont son poème est semé. Aucun des historiens anciens ou récents de la Pucelle n'a, par exemple, mieux marqué la situation de la chaumière où la vierge de Domremy vit le jour :

. . . Parentes

Vivunt Barricei fluviah in limite campi.

« Mes parents vivent sur le bord d'un ruisseau situé près des confins du pays de Barrois. »

« M. Ernest Prarond a donc fait une œuvre utile en réimprimant le *De gestis Joannæ Virginis*, quoique toute la substance vraiment historique contenue dans ce poème dérive, comme l'avait très bien vu notre regretté maître Jules Quicherat, des deux procès de condamnation et de réhabilitation. Il y a lieu de regretter seulement, d'une part, qu'il n'ait pas collationné le texte sur le manuscrit 1643 de la bibliothèque Sainte-Geneviève; d'autre part, qu'il n'ait point pris soin de numéroter les vers du *De gestis*, précaution qu'il faut toujours prendre, pour la commodité des renvois, lorsqu'on publie un texte en vers. »

Ont encore été offerts :

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften, XVIII. 1^{re} partie (Munich, 1888, in-4°);

The American journal of philology, publié par B.-L. Gildersleeve, vol. IX, n^{os} 2 et 3 (34, 35) [Baltimore, 1888, in-8°];

Annales du commerce extérieur, année 1889, 1^{er} fascicule (Paris, 1889, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 9^e année, t. XVIII, n^o 2 (Paris, 1888, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 285^e année, 4^e série, *Rendiconti*, vol. IV, fasc. 6-9 (Rome, 1888, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n^{os} 72-75 (Florence, 1888-1889, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. III, n^o 5 (Rome, 1888, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, XLIX. 4^e et 5^e livraisons (Paris, 1888, in-8°);

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1887 (Paris, in-8°);

Compte rendu sommaire des séances de la Société philomathique de Paris, n° 1 (Paris, 1889, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, tome V, livraisons 223-225 (Paris, 1889, gr. in-8°);

Histoire des Grecs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, par M. Victor Durny, membre de l'Institut; nouvelle édition, revue, etc., tome III, livraisons 137-144 (Paris, 1888, gr. in-8°);

Journal asiatique, 8^e série, tome XII, n° 3; tome XIII, n° 1 (Paris, 1888-1889, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8^e série, tome X (Toulouse, 1888, in-8°);

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 1887 (Paris, in-8°);

Ministero della pubblica istruzione. Indici e cataloghi. IV. I codici palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze, vol. I, fasc. 8 (Rome, 1888, in-8°);

Mitteilungen des akademisch-orientalistischen Vereins zu Berlin, n° 2 (Berlin, 1889, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XI, 2^e et 3^e parties (Londres, 1888, in-8°);

Revista archeologica, estudos e notas, recueil publié sous la direction de M. A.-G. Borges de Figueiredo, vol. III, nos 1, 2 (Lisbonne, 1889, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Institut, 3^e série, t. XII (Paris, 1888, in-8°);

Revue de l'Afrique française (directeur, J. Poinsot; secrétaire de la rédaction, Aug. Geoffroy), 7^e année, n° 55 (Paris, 1888, in-8°);

Revue des questions historiques, 23^e année, 89^e livraison (Paris, 1889, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, dirigée par A. Allmer, n° 51 (Vienna [Isère], 1888, in-8°);

Revue géographique internationale (directeur-gérant, Georges Renaud), 13^e année, nos 157, 158 (Paris, 1888, in-4°);

Revue numismatique, dirigée par MM. Anatole de Barthélemy, Gustave Schlumberger, membres de l'Institut, et Ernest Babelon, 3^e série, t. VI 4^e trimestre de 1888 (Paris, 1888, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München, 1888 (Munich, in-8°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 37^e année, nouvelle série, 148^e livraison (Saint-Omer, 1888, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arheološkoga društva, 11^e année, n° 1 (Agram, 1889, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MARS-AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. BARBIER DE MEYNARD.

SÉANCE DU 1^{er} MARS.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. le comte Riant, décédé.

Le PRÉSIDENT lit les articles du règlement qui concernent cette opération. Il rappelle que les candidats sont MM. Clermont-Ganneau, Courajod et de Lasteyrie.

Il y a 34 membres inscrits et 35 bulletins.

Le PRÉSIDENT procède à l'appel nominal pour s'assurer si un membre présent n'a pas oublié de se faire inscrire. C'est, en effet, ce qui avait eu lieu, et, cette inscription faite séance tenante, le scrutin est déclaré bon.

Sur ces entrefaites, un autre membre étant survenu, la question se pose s'il sera admis à voter.

L'Académie décide que le scrutin ayant été déclaré clos, il ne peut être admis à déposer son bulletin.

On dépouille ensuite le scrutin. La majorité requise est 18.

M. Clermont-Ganneau obtient 16 suffrages; M. de Lasteyrie, 14; M. Courajod, 5.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin.

Il y a 36 votants; majorité 19.

M. Clermont-Ganneau obtient 31 suffrages; M. de Lasteyrie, 4; M. Courajod, 1.

En conséquence, M. Clermont-Ganneau est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. l'abbé DUCHESNE lit une note dans laquelle il s'attache à établir que le concile de Reims, du temps de l'évêque Sonnatius (vers 626), imprimé dans les collections de conciles sur l'autorité de Flodoard, est identique au concile de Clichy, tenu à la même époque et dont le texte n'est connu que depuis 1757. Les canons se suivent dans le même ordre, le texte est absolument le même, sauf que Flodoard a supprimé le préambule avec le premier canon, et transporté au commencement la liste des membres du concile. Celle-ci est identique aussi dans les deux textes, à part quelques légères variantes, qui s'expliquent non moins aisément que celles des canons eux-mêmes. Du reste, Flodoard ne dit pas que le concile dont il parle se soit tenu à Reims. Ce sont les éditeurs des conciles qui ont introduit mal à propos cette détermination de lieu.

M. Philippe Berger fait une lecture sur les monnaies des rois de Numidie.

Il y a quelque temps, M. Ph. Berger avait communiqué à l'Académie une inscription dans laquelle il croyait avoir retrouvé le nom de Micipsa. Cette lecture l'a amené à reprendre les monnaies des rois numides, et il y a retrouvé, écrits en abrégé, non seulement le nom de Micipsa, mais aussi les noms de Gulussa, d'Adherbal et d'Hiempsal. Il a pu ainsi rectifier les attributions de toute une série de monnaies autonomes de la Numidie.

Une des conséquences de cette découverte est de nous montrer comment les Phéniciens procédaient dans leurs abréviations. Elle nous prouve qu'ils aimaient à les former de la première et

de la dernière lettre d'un mot ou même d'une légende. Jusqu'à présent on se refusait à admettre que cet usage eût été pratiqué par les anciens peuples sémitiques. Ainsi se trouve ouverte une nouvelle voie à la lecture des légendes monétaires, et peut-être même de certaines inscriptions.

SÉANCE DU 8 MARS.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE COMMUNIQUE une note intitulée : *Pourquoi Properce a-t-il dit que le chef gaulois Virдумaros se vantait d'avoir le Rhin pour ancêtre* ⁽¹⁾ ?

Suivant Properce, le chef gaulois Virдумaros, tué en 222 par le consul Claudius Marcellus, se vantait de compter le Rhin parmi ses ancêtres :

Genus hic Rheno jactabat ab ipso.

Cela veut dire que son père s'appelait Reno-genos. Les Gaulois avaient des noms d'homme composés, dont le premier terme était un nom de divinité et dont le second terme était *genos*, « fils de » ; exemples, Totati-genos, « fils de Totatis ou Teutatès », Camulo-genos, « fils de Camulos ». Teutatès et Camulos ont été assimilés à Mars par les Romains. Comparez les noms grecs Diogène, « fils de Zeus ou Jupiter », Hermogène, « fils d'Hermès ou Mercure ». Le Rhin était un dieu pour les Celtes, de là le nom de Reno-genos ; comparez Eni-genos, « fils de l'Enus ou Ænus », aujourd'hui l'Inn.

M. OPPERT donne de nouveaux détails sur la métrologie chaldéenne, en ce qui concerne l'arpentage des terrains ⁽²⁾.

Notre confrère a précédemment soutenu ce principe que les Babyloniens désignaient toute aire par une ligne, mesurée en toises, cannes, aunes et pouces, qui formait la base d'un rectangle, dont la hauteur était constante, à savoir, une canne. La toise avait deux cannes, comprenant chacune sept aunes de vingt-quatre pouces ; l'aune, de deux pieds de douze pouces chacun,

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° IX (p. 111-114).

(2) Voir aux COMMUNICATIONS n° X (p. 115-117).

a persisté chez nous jusqu'à la Révolution. Cette dérogation, par l'introduction du chiffre *sept*, au système sexagésimal, a été contestée par M. Aurès, de Nîmes. M. Oppert apporte maintenant un texte précis datant de l'an 493 avant notre ère, qui prouve, dit-il, la justesse de sa théorie. Cet acte de vente, daté de Sippara, rend compte de deux terrains, dont l'un mesure 23 cannes 4 aunes, l'autre 3 aunes 5 $\frac{1}{2}$ pouces, et le total est évalué à 24 cannes 5 $\frac{1}{2}$ pouces. Donc, la canne comprenait 7 aunes. Le premier terrain a 35 aunes de long sur 33 de large, donc 1,155 aunes carrées. Or ce chiffre de 1,155 s'obtient précisément par l'application du nombre 7 : 23 cannes carrées font 1,127 aunes carrées, et le rectangle de 4 aunes sur 7 donne 28 aunes carrées; 1,127 et 28 donnent 1,155. L'évaluation du second champ donne un résultat analogue et confirme les théories de M. Oppert.

M. RAVAISSON commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Nouvelles considérations sur les monuments funéraires des Grecs*.

M. Théodore Reinach fait une communication sur *Les monnaies arsacides et l'origine du calendrier juif*.

Les monnaies frappées par les rois parthes à l'usage de leurs sujets grecs de Mésopotamie portent l'indication, non seulement de l'année, mais encore du mois où elles ont été frappées. On peut, d'après cela, déterminer la nature du calendrier usité dans ces pays : c'était un calendrier luni-solaire, fondé sur le cycle de Méton ou cycle de 19 ans; 7 années sur 19 avaient 13 mois au lieu de 12, et l'on connaît les rangs qu'occupaient dans le cycle 3 de ces 7 années : 6, 14, 17. Le calendrier ainsi réglé est identique au calendrier religieux des juifs, dont la confection n'est pas antérieure au iv^e siècle après l'ère chrétienne. M. Reinach montre que très probablement c'est en effet de Babylonie que vient le calendrier juif : les docteurs des académies rabbiniques de Babylonie l'ont emprunté à leurs voisins grecs et le sanhédrin de Palestine ne lui a donné que la consécration légale.

SÉANCE DU 15 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un décret, en date du 7 mars 1889, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Clermont-Ganneau comme membre ordinaire.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit M. Clermont-Ganneau et le présente à la Compagnie.

Le PRÉSIDENT invite M. Clermont-Ganneau à prendre place parmi ses confrères.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne connaissance à l'Académie de la mort de M. le commandeur Angelo Genocchi, président de l'Académie royale des sciences de Turin.

L'Académie désigne M. Hauréau pour donner lecture, à la prochaine séance trimestrielle des cinq classes de l'Institut, de sa notice sur le *Liber de copia verborum*.

M. RAVAISSON continue la seconde lecture de ses *Nouvelles considérations sur les monuments funéraires des Grecs*.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE lit une note intitulée : *De la composition pour crimes et délits chez les Celtes et du sens du mot præmia dans César*.

Suivant M. d'Arbois de Jubainville, quand César (*De bello Gallico*, VI, XIII) dit que les druides, prononçant comme juges, établissent des *præmia* et des peines, par le mot *præmia* il a voulu exprimer l'idée de la composition pour crimes et délits. La composition pour meurtre devait être usitée en Gaule : l'insolvable qui, faute de paiement, aurait été mis à mort, échappait à cette peine par l'exil. Nicolas de Damas nous l'apprend.

SÉANCE DU 22 MARS.

M. GEFFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président une lettre relative :

1° Aux fouilles du P. Germano sous la basilique des Saints Jean et Paul, au Célius;

2° Aux fouilles du forum d'Auguste, commencées depuis le 9 janvier dernier, sous la direction de M. R. Lanciani;

3° A la création, à Rome, d'un Musée national destiné à recevoir les objets d'antiquité découverts dans la province de Rome, et, jusqu'à nouvel ordre, ceux de la province d'Ombrie;

4° Aux fouilles d'Ostie, dirigées, comme celles du forum d'Auguste, par M. R. Lanciani;

5° Aux fouilles pratiquées dans la nécropole étrusque de Vulci, appartenant au prince Torlonia ⁽¹⁾.

M. Edmond LE BLANT donne des détails sur les travaux de l'Académie d'archéologie chrétienne à Rome.

« M. Horace Marucchi, secrétaire de l'Académie d'archéologie chrétienne présidée par M. de Rossi, m'a communiqué, dit notre confrère, quelques notes sur les séances de janvier et de février.

« L'Académie des inscriptions y verra avec intérêt le nom d'un jeune prêtre français, M. l'abbé Batiffol, et la mention de son étude sur un manuscrit grec du Vatican contenant la vie de saint Macaire le Romain. La légende de ce saint est une sorte de roman important pour l'histoire littéraire chrétienne. La façon dont il y est parlé des Sarrasins et des Perses indique une compilation antérieure aux conquêtes des Arabes, et de toute façon au x^e siècle. On y trouve une véritable *Peregrinatio ad sancta loca*, qui peut se placer à côté des itinéraires de la Palestine. Trois moines, qui vont chercher saint Macaire dans sa retraite, partent d'un couvent situé près de l'Euphrate, celui d'Asclépios, que nomme Théodoret. Ils se dirigent vers Jérusalem, où ils arrivent en huit jours. Là ils visitent l'église du Saint-Sépulcre et y vénèrent la vraie croix, qui était conservée à gauche de l'entrée de la basilique. De Jérusalem, ils vont à Bethléem et prient dans la grotte de la Nativité. A deux milles environ de Bethléem, ils voient, dit le texte : « l'étoile du Christ et le puits ». M. l'abbé Batiffol, se référant à d'autres itinéraires, a démontré que ce puits était celui dans lequel, d'après une antique légende, était tombée l'étoile des Mages.

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XI (p. 117-121).

« De Bethléem, les pèlerins reviennent à Jérusalem, passant par le mont des Oliviers « où le Christ monta au ciel »; puis ils partent pour la Mésopotamie, passent le Tigre et viennent à Ctésiphon, où ils vénèrent les corps des trois jeunes Hébreux Ananie, Azarie et Misaël.

« Là finit la partie réelle de leur voyage, qui se termine par une description de pays fantastiques.

« M. le docteur Ficker a présenté une série importante de photographies prises par lui d'après les sarcophages chrétiens de l'Espagne. Il signale sept monuments inédits, à Ampurias, à Gerona, au musée de Tarragone, à Madrid et à Eciija. Ces sarcophages reproduisent, avec un style particulier, les sujets courants sur ceux de Rome et de la Gaule. Les nombreuses sculptures chrétiennes que possède l'Espagne montrent, a fait observer M. de Rossi, que le décret du concile d'Elvire contre les images n'emportait pas une prohibition absolue, mais seulement une défense locale et occasionnelle.

« Les fouilles dirigées par l'illustre antiquaire dans la catacombe de Priscille se poursuivent; la relation très succincte que j'en ai reçue mentionne la découverte d'un très bel escalier de marbre, conduisant à un hypogée dont les parois sont couvertes de signatures des anciens visiteurs, et d'une grande piscine, contenant encore de l'eau. On a trouvé également des fragments d'une grande inscription métrique du iv^e siècle, dédiée à une personne illustre, qui paraît, autant qu'on peut le reconnaître, avoir donné à la catacombe *nomenque decusque*, probablement sainte Priscille, la fondatrice du célèbre cimetière.

« Une communication relative à une inscription grecque du xiii^e siècle a été faite par M. l'abbé Cozza. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait une communication sur la nouvelle exploration archéologique entreprise dans le courant de l'automne dernier au Maroc par M. de la Martinière.

Ce jeune et zélé voyageur est retourné à Volubilis, où il a découvert de nouveaux textes très intéressants. On y remarque surtout un petit texte, très mutilé, qui se rapporte à une flaminiqne de la province Tingitane, et nous fournit ainsi la preuve que cette

province possédait une assemblée provinciale, comme l'Afrique proconsulaire, la Numidie et la Maurétanie Césarienne. Une autre inscription contient une dédicace impériale élevée par les habitants de Volubilis en l'honneur de Volusien; elle présente cette particularité que les noms de l'empereur ont été martelés. Ce martelage a été exécuté après la défaite et la mort de Volusien, et avant l'avènement de Valérien, pendant le règne éphémère de l'usurpateur Émilien. On sait que ce dernier était Maure d'origine; il est donc tout naturel de penser que son avènement fut accueilli avec faveur en Afrique.

Dans une autre localité, *Ad Mercurium*, M. de la Martinière a découvert une autre dédicace impériale en l'honneur de Gordien. Enfin, à Banasa, il a retrouvé la partie supérieure d'une inscription publiée par Ernest Desjardins. Ce fragment permet de rendre à Marc-Aurèle un texte qui avait été attribué à Commode.

M. Héron de Villefosse met sous les yeux des membres de l'Académie des estampages de ces textes, des photographies et des plans détaillés de Volubilis et d'*Ad Mercurium*. Il annonce que M. de la Martinière se dispose à reprendre le chemin du Maroc pour étudier surtout l'emplacement de Lixus. Cette étude doit donner de très bons résultats, car l'importance de Lixus, à l'époque où les Phéniciens étaient les maîtres du commerce, était considérable. On y découvrira probablement des inscriptions phéniciennes. Il serait donc utile que la Commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques et celle du Nord de l'Afrique donnassent des instructions au jeune archéologue.

Les propositions de M. Héron de Villefosse sont renvoyées à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. l'abbé DUCHESNE signale un passage de la vie du pape Gélase II, qui confirme et précise les conclusions présentées, il y a quelques années, par M. Noël Valois sur la renaissance du style épistolaire à la chancellerie pontificale. Cette renaissance se produisit au XII^e siècle; elle eut pour effet de remettre en honneur l'observation d'un certain rythme prosaïque, qui avait été usité au V^e et au VI^e siècle. Le texte présenté par M. l'abbé Duchesne donne le nom du chancelier qui opéra cette réforme : c'est Jean

Caetani, nommé chancelier en 1088 par le pape Urbain II, plus tard pape lui-même sous le nom de Gélase II. Le rythme dont il fit revivre l'usage porte un nom qui permet de le rattacher à une date précise : il s'appelle le *cursus Leoninus*, du nom du pape saint Léon le Grand (440-461), sous qui en effet il paraît avoir été introduit.

M. Georges PEUROT offre, de la part d'Hamdi bey, conservateur du Musée impérial de Tchimli-Kieuck, à Constantinople, le moulage de la partie supérieure d'un cippe qui porte trois lignes ou plutôt trois bandes de cette écriture hiéroglyphique, à caractères en relief, qui est connue sous le nom d'écriture hamatéenne et que l'on attribue au peuple des Chétas ou Hétéens. Ce moulage sera déposé au Cabinet des inscriptions sémitiques. La provenance exacte de la pierre n'est pas connue; elle a été envoyée à Constantinople par le caïmakam d'Alexandrette, qui n'a pu dire sur quel point de la province elle avait été trouvée.

M. SCHEFER demande quelle est la nature des caractères de cette inscription.

M. MEXANT répond que la lecture de ces inscriptions est très peu avancée. Ce qu'il y a de certain jusqu'à présent, c'est que cette écriture est du genre *boustrophédon*, c'est-à-dire que la première ligne commence à droite, et que la lecture doit s'y faire de droite à gauche; puis, la seconde ligne commençant à gauche, la lecture se poursuit vers la droite, et ainsi de suite. Il y a toute certitude à cet égard, grâce à la comparaison de trois inscriptions de Hamath, d'un nombre de lignes inégal, qui reproduisent un même texte. Quant à la valeur des signes, l'assimilation en est encore très conjecturale, malgré les travaux très sérieux auxquels l'inscription bilingue de *Tarkudémos* a donné lieu.

M. l'abbé Eug. Müller adresse à l'Académie, pour le concours La Fons-Mélicocq de 1890, deux ouvrages intitulés, l'un : *Guide dans les rues et environs de Senlis* (Senlis, 1887, in-8°), l'autre : *Découvertes archéologiques faites à la cathédrale de Senlis en 1887* (Senlis, 1887, in-8°, extrait du *Bulletin du Comité archéologique de Senlis*).

M. Delaville Le Roulx fait une lecture sur un nouvel exemplaire

de la Règle de l'ordre des Templiers, qui vient d'être découvert, sur ses indications, aux archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone. Il date des dernières années du XIII^e siècle, et, quoique incomplet, donne d'importantes additions aux Règles déjà connues. Au point de vue historique, les exemples donnés par le manuscrit de Barcelone sont très importants, et spécialement celui qui raconte en détail la prise d'Antioche et de Gastin par le sultan Bibars en 1268.

M. J. Halévy commence la lecture d'un travail intitulé : *Examen critique des sources de la tradition relative aux martyrs chrétiens de Nedjrân*.

SÉANCE DU 29 MARS.

Il est adressé au Président de l'Académie une lettre de faire part de la mort de M. Hucher, conservateur du Musée archéologique de la ville du Mans.

M. Alexandre BERTRAND communique une inscription grecque dont le fac-similé lui a été adressé par M. Salomon Reinach⁽¹⁾. L'estampage en a été envoyé à M. Reinach par M. Démosthène Baltazzi, directeur des antiquités dans le vilayet d'Aidin. Elle est gravée sur le goulot d'un vase de bronze, découvert à Notium, près de Colophon, et conservé aujourd'hui à Smyrne, dans la collection de M. Van Lennep.

Cette inscription, gravée dans le sens rétrograde (de droite à gauche), se lit ainsi : Ὀλυμπίχου εἰμὶ τοῦ Φιλόφρονος. D'après la forme des lettres, on peut la rapporter, semble-t-il, au V^e siècle avant notre ère.

M. WEIL estime que le trait le plus remarquable de cette inscription est la forme spéciale donnée à la lettre χ, dans le nom propre Ὀλυμπίχου (qu'il faut, d'ailleurs, se garder de confondre avec l'adjectif ὀλυμπικοῦ).

M. SENART soumet à l'Académie deux pierres gravées et plusieurs moulages de pierres gravées, provenant de la vallée de Gaboul, qui lui ont été communiqués par le capitaine Deane.

(1) Voir AUX COMMUNICATIONS, n^o XII (p. 121-123).

Une de ces pierres porte une inscription en caractères indo-aryens. M. Senart y lit le nom grec de Théodamas. Mais ce nom est précédé d'une syllabe *su*, que M. Senart rapproche du ΣΥ de la série des monnaies indo-bactriennes dites de ΣΥΕΡΜΑΙΟΣ. Il conclut de ce rapprochement qu'il faut renoncer à faire de cette syllabe une addition purement fortuite et complètement erronée de graveurs maladroits. Il se demande, à titre de simple conjecture, si cette syllabe ne pourrait pas représenter une abréviation de *σύρος*, le nom de Syrien étant pris dans le sens générique de Grec.

M. Senart signale, d'autre part, une pierre gravée de même style, appartenant au Cabinet des médailles et portant le nom indien de Puñamata. Par le type, elle se rattache étroitement, comme une autre pierre dont il présente le moulage, aux monnaies du roi indo-parthe Gondopharès.

Tout tend donc à ramener ces trois petits monuments à la même période, au commencement de l'ère chrétienne.

Ils ont d'autant plus d'intérêt que les pierres gravées de cette provenance, garantie par des épigraphes, étaient jusqu'à présent inconnues.

M. RAVAISSON continue la seconde lecture de ses *Nouvelles considérations sur les monuments funéraires des Grecs*.

SÉANCE DU 5 AVRIL.

M. Fabretti, sénateur du royaume d'Italie, correspondant de l'Institut, adresse à l'Académie, pour la Commission des inscriptions sémitiques, le cliché négatif de la photographie d'un papyrus araméen conservé au Musée royal de Turin.

M. RAVAISSON termine la seconde lecture de ses *Nouvelles considérations sur les monuments funéraires des Grecs*.

M. Gustave SCHLUMBERGER met sous les yeux des membres de l'Académie une fort belle bague d'or massif, qui appartient à M. le baron Pichon, et qui offre un précieux échantillon de l'orfèvrerie byzantine du x^e siècle ⁽¹⁾.

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XIII (p. 123-125).

M. Siméon LUCE lit une note qui porte pour titre : *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire du fort de l'Île de Domremy.*

On connaît, par divers documents, l'existence à Domremy, au xv^e siècle, d'une maison forte, entourée d'un grand jardin et munie d'ouvrages de défense, appelée le château ou le fort de l'Île. La Pucelle, dans son interrogatoire, dit qu'il lui était arrivé, étant enfant, d'aider les habitants du pays à conduire leurs bestiaux dans cette maison, pour les mettre en sûreté contre les bandes de gens de guerre qui couraient le pays. Or, il résulte d'une découverte toute récente, faite aux archives de Meurthe-et-Moselle par M. J.-Ch. Chapellier, que le père de Jeanne, Jacquot ou Jacques d'Arc, était l'un des deux locataires qui avaient pris à bail, des seigneurs de Domremy, l'exploitation du fort de l'Île. L'acte de location, passé par-devant notaire et daté du 2 avril 1420, vient d'être publié par M. Chapellier dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. Le bail est fait pour neuf années, ayant commencé à courir le 24 juin 1419 et devant expirer par conséquent à pareil jour de l'année 1428. Le frère aîné de Jeanne, Jacquemin d'Arc, figure parmi les garants du contrat.

M. Halévy continue sa communication sur la légende des martyrs chrétiens de Nedjrân.

SÉANCE DU 12 AVRIL.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie que, suivant les usages, la prochaine séance aura lieu le mercredi 17 et non le vendredi 19, qui sera le Vendredi saint.

Le Ministre de l'instruction publique informe l'Académie qu'il vient d'autoriser, sur sa demande, M. le Directeur de l'École française de Rome à lui adresser à une date ultérieure les mémoires des membres de ladite École, et il fait connaître les raisons que M. le Directeur de l'École invoque pour justifier ce retard.

M. le docteur Bournet adresse à l'Académie le catalogue d'une bibliothèque italienne dont une partie est destinée à l'École française de Rome, et il demande « si l'Académie des inscriptions et belles-lettres accepterait cette donation ».

L'Académie n'a point à se prononcer sur cette question.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités de la France, qui sera ouvert en 1890 :

Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, publiés, pour la Société de l'histoire de France, par Henri Beaune et J. d'Arbaumont (Paris, 1883-1888, 4 vol. in-8°).

M. VIOLLET commence la lecture d'un travail intitulé : *Gallo-Romains et Barbares*.

On peut constater, dit notre confrère, entre les Gallo-Romains et les Barbares, certains courants de sympathie qui s'expliquent par diverses causes. L'une de ces causes a dû être un état de civilisation commun aux Barbares et aux classes inférieures de la population gallo-romaine. On peut en voir une autre dans le désir d'échapper à la domination romaine, devenue oppressive et impuissante, désir qui devient très apparent en Gaule au v^e siècle.

Dès le milieu du III^e siècle, un évêque chrétien (qui d'ailleurs ne se rattache pas à la Gaule), Commodien, montrait une véritable sympathie pour les Barbares qui envahissaient ou qui menaçaient l'empire.

M. Abel des Michels, professeur à l'École des langues orientales vivantes, fait une communication sur *Une chanson politique chinoise au temps des Huns*.

M. des Michels donne connaissance d'une énigme ou jeu de mots historique, produite par la décomposition de certains caractères, et renfermant un sens politique. Cette énigme, que l'on trouve dans le *Tsü choü* (annales officielles de la dynastie des Tsü), fait allusion à la fondation de la dynastie des Tchaó postérieurs par le chef lun Chï le. M. des Michels en donne la clef et discute la valeur qu'il y a lieu de lui accorder, ainsi qu'à une variante contenue dans l'ouvrage chinois apocryphe intitulé : *Chï laü kouö tch'ün tsieöü*.

SÉANCE DU 17 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du Vendredi saint.)

M. VIOLLET termine la lecture du fragment qu'il a intitulé : *Gallo-Romains et Barbares*.

Les Burgondes, dit notre confrère, furent appelés, comme les Visigoths, par un complot, un complot des Lyonnais (457). Il est vrai que Lyon fut repris par Majorien, mais il est permis de croire que ce prince ne poussa pas très loin ses avantages.

Les Bretons arrivèrent en amis et furent reçus comme tels : il paraît bien que, comme les Visigoths et les Burgondes, ils reçurent des terres à titre d'*hospites*.

Après l'invasion des Francs, les empereurs d'Orient ne perdirent pas de vue les Gaules et continuèrent à jeter sur ce pays des regards de convoitise.

M. Gaston BOISSIER demande à faire quelques réserves sur certaines expressions dont M. Viollet s'est servi dans sa première lecture.

M. Viollet a dit que les populations gallo-romaines avaient éprouvé, dès le début, une très vive sympathie pour les Barbares. L'expression, dans sa généralité, paraît trop forte à M. Boissier. Sans doute, en certains pays, les rigueurs de la fiscalité romaine avaient exaspéré les habitants. Quelques-uns s'étaient enfuis chez les Barbares; beaucoup les appelaient et les ont bien accueillis. Mais en fut-il ainsi partout? les sentiments des classes populaires sont toujours, après quelque temps, difficiles à constater; ceux des classes éclairées se reflètent dans les écrivains contemporains; or, tous les écrivains de cette époque se montrent fort attachés à la domination romaine et très ennemis des Barbares.

M. HAURÉAU fait remarquer qu'un auteur, au moins, a manifesté, et bien haut, sa sympathie pour les Barbares : c'est le prêtre Salvien.

M. BOISSIER répond : Salvien seul, en effet, semble faire exception; mais il faut remarquer que, s'il a fait tant d'éloges des mœurs des Barbares, c'est qu'il voulait justifier la Providence; il tenait à démontrer que cette fois, comme toujours, Dieu avait

donné la victoire à ceux qui la méritaient le mieux. Il est difficile de croire, sans preuves, qu'il y ait eu partout autant d'opposition entre les opinions du peuple et celles des classes éclairées que le suppose M. Viollet. En général, M. Viollet a trop adouci les traits de cette histoire. Il semble, à l'entendre, que les choses se soient passées d'un commun accord, presque d'une manière pacifique. Il n'en est rien : l'invasion a été violente et terrible. Il suffit, pour en être convaincu, de lire les textes des contemporains, et surtout le curieux poème de Paulin de Pella. On peut être sûr que ceux même qui avaient applaudi d'abord à l'arrivée des Barbares, quand ils les ont vus s'établir chez eux en garnisaires, sous le nom d'hôtes, et prendre les deux tiers de leurs biens, ont dû être fort irrités. Il ne faudrait pas connaître les paysans de tous les temps pour croire qu'ils aient accueilli avec beaucoup de « sympathie » des gens qui venaient leur prendre leur argent et leurs terres. Ce qu'on peut dire, c'est que les anciennes populations se sont assez vite résignées au voisinage et à la domination des Barbares. Cette résignation s'aperçoit déjà dans Orose, au lendemain de l'invasion; et c'est ainsi que la fusion n'a pas tardé à se faire entre les vainqueurs et les vaincus.

M. DELOCHE, dans le même sens, rappelle la défense énergique qu'opposa aux envahisseurs la population de Langres, conduite par son évêque. Il cite également la courageuse conduite des habitants de Clermont, qui, au temps de Sidoine Apollinaire, résistèrent pendant douze ans à toutes les forces du roi Euric. De tels faits prouvent suffisamment que les habitants de la Gaule n'éprouvaient à l'avance aucune sympathie pour la domination des Barbares. Mais, quand ceux-ci furent établis, ils durent profiter du sentiment de lassitude générale causé par les exigences écrasantes du fisc impérial. En outre, les Francs, en particulier, trouvèrent un appui dans l'épiscopat catholique, qui les préférait naturellement aux Goths et aux Burgondes ariens.

M. HAURÉAU communique à l'Académie quelques extraits d'un sermon du chancelier Philippe de Grève, où il est fait mention d'un hérétique et d'un concile de Reims, jusqu'à ce jour inconnus.

Cet hérétique, qui se nommait Guichard, fut brûlé. On ignore

quelle était sa doctrine; mais on voit dans le sermon qu'il la justifiait par les livres saints, dont il citait une version française. L'événement eut lieu vers l'année 1230.

M. le comte de Charencey fait une communication relative à la langue mam, parlée dans le Soconusco (Mexique occidental).

« Cette langue appartient incontestablement, dit M. de Charencey, à la famille maya-quiché. Nous avons d'abord cru, ajoute-t-il, à cause du caractère compliqué de son système de conjugaison, qu'elle formait un groupe à part dans cette famille, à la fois différent du groupe occidental (quiché et pokome) et du groupe oriental (maya et tzendale). L'étude de l'Arte du R. P. Reynoso nous a obligé à modifier notre façon de voir. La complication bizarre de son système verbal est en partie due à l'intrusion d'éléments mexicains, lesquels ont exercé en mam une influence véritablement extraordinaire et dont on retrouverait difficilement l'analogue ailleurs.

« A presque tous les autres égards, l'idiome en question se rapproche surtout des dialectes occidentaux. Comme eux, par exemple, il maintient toujours la gutturale finale et ne la transforme jamais en nasale, comme cela a souvent lieu en maya. Dans la formation de ses noms de nombres supérieurs à dix, le mam suit scrupuleusement la règle observée en quiché. Il dira, par exemple, *hunlahuh*, « onze », littéralement « un-dix », tandis que le tzendale, qui est du groupe oriental, se servirait de la forme *lagchunem*, littéralement « dix-un ».

« Sur un seul point, le mam s'éloigne de ses congénères occidentaux : non seulement il ne possède pas la gutturale *r*, dont le maya est également dépourvu, mais quelquefois même il la transforme en *y*, comme les dialectes orientaux.

« Pour nous résumer, le mam nous fait l'effet d'une langue pour ainsi dire intermédiaire entre celles du groupe oriental et celles du groupe occidental, mais se rapprochant surtout de ces dernières. Dans notre France, n'avons-nous pas l'exemple de certains patois intermédiaires entre la langue d'oïl et la langue d'oc? »

SÉANCE DU 26 AVRIL.

M. BAILLY, membre de l'Académie des beaux-arts, président de la Société des artistes français, écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que les membres de l'Institut pourront, comme les années précédentes, visiter le Salon de cette année, sur la présentation de leur médaille, à partir du 30 de ce mois.

M. VIOLLET communique une étude intitulée : *L'assemblée du peuple à l'époque franque*.

Les affaires de peu d'importance étaient soumises, écrit Tacite, à la délibération des *principes*; les grandes à celles de tous. Pour donner un vote favorable, on agitait les framées. Ce vote par les armes, qui d'ailleurs n'est point spécial aux Germains, se retrouve à l'époque barbare chez les Lombards, où il prend le caractère d'un rite juridique consacré; on le retrouve aussi chez les Scandinaves.

Les assemblées populaires ne disparaissent pas entièrement à l'époque barbare; nous en suivons la trace au vi^e siècle; elles subsistent au vii^e, au viii^e et au ix^e siècle.

Au viii^e siècle, une sorte de fusion paraît se consommer entre les assemblées du peuple et les synodes.

En principe, la loi ne pouvait être modifiée sans l'assentiment du peuple, et peut-être l'unanimité était-elle théoriquement exigée.

M. DELOCUE fait des réserves sur ce dernier point, ainsi que sur des rapprochements que M. Viollet a cru pouvoir faire avec certaines institutions des Kabyles.

M. DURUY ne peut accorder qu'il subsistât, sous le Bas-Empire romain, ainsi que M. Viollet a paru incidemment vouloir le faire entendre, aucune trace du principe de la souveraineté populaire.

M. VIOLLET explique qu'il n'a parlé que d'un souvenir théorique et en quelque sorte littéraire, qui existait dans l'esprit des hommes instruits, mais auquel ne répondait, il l'accorde bien volontiers, aucune réalité dans la pratique.

M. J. Halévy continue et termine sa communication sur les martyrs chrétiens de Nedjran.

La légende relative au martyr des chrétiens de Nedjràn, sous Dhon Nouwas, roi juif des Himyarites, repose, dit M. Halévy, sur trois écrits principaux, tous rédigés en langue syriaque. Les deux premiers, savoir, la lettre de Jacques de Saroug aux Himyarites et l'hymne de Jean Psaltès sur les martyrs de Nedjràn, sont authentiques. Ils se rapportent aux querelles qui eurent lieu à Nedjràn entre la communauté des Syriens monophysites, qui était l'alliée naturelle des Romains, et la communauté juive de la même ville, qui, en considération des maux qui accablaient les juifs de l'empire romain, favorisait la politique persophile du roi. Les chrétiens ayant massacré deux fils d'un notable juif, celui-ci demanda et obtint de la part du roi un acte de répression contre les chrétiens. Cette répression fut grossie en passant de bouche en bouche et changée en une persécution religieuse. Mais les deux auteurs qui viennent d'être nommés ne disent nullement que le roi himyarite ait professé la religion juive.

M. Halévy examine ensuite le troisième document relatif à cet événement, la lettre syriaque attribuée à Siméon, évêque de Beth-Archam, et formant la base du *Martyrium Arethæ*, comme de tous les historiens et ménologistes postérieurs. Après avoir tracé l'histoire des personnages qui y sont mentionnés et analysé le style mêlé d'arabismes de la compilation, M. Halévy arrive à la conclusion que la partie la plus ancienne de la lettre a été rédigée, non pendant le règne de Justin, comme on le croit ordinairement, mais vers la fin du règne de Justinien.

Quant à la persécution des chrétiens par le roi juif d'Himyar, c'est une légende inventée par un écrivain monophysite, afin de susciter une persécution contre les juifs et de détourner ainsi de sa secte les rigueurs de l'empereur orthodoxe.

COMMUNICATIONS.

N^o IV.

POURQUOI PROPERCE A-T-IL DIT QUE LE CHEF GAULOIS VERDEMAROS SE VANTAIT D'AVOIR LE RHIN POUR ANCÊTRE ? PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(SÉANCE DU 8 MARS 1889.)

Les Grecs ont formé un certain nombre de composés dont le second terme est *γένης* et qui expriment l'idée d'une filiation mythologique : *Θεο-γένης*, *Διο-γένης*, *Ζηνο-γένης*, *Ἀσκληπιο-γένης*, *Ἐρμο-γένης*. En gaulois *-genos*, latinisé en *-genus* par les Romains, remplit une fonction identique à celle de *γένης* en grec. De là, par exemple, dans une inscription de Rome (*C. I. L.*, VI, 2407), le nom du soldat gaulois Totati-genus. Totati- est le nom du dieu gaulois que deux autres inscriptions appellent Toutatis (*C. I. L.*, III, 5320; VII, 84) et assimilent à Mars. C'est le Teutatès de Lucain :

Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates.

(Pharsale, I, 444-445.)

Il y eut d'autres dieux gaulois que les Romains assimilèrent à Mars. L'un était Camulos (*C. I. L.*, VII, 1103; Brambach, 164); de là le composé Camulo-genus, nom d'un chef auvergne dans les Commentaires de César : Camulo-genus veut dire fils du dieu Camulos, comme Totati-genus, fils du dieu Totatis, et Totatis n'est qu'une notation relativement moderne de l'archaïque Teutatès de Lucain.

Dans des inscriptions de Bordeaux on a trouvé le nom d'homme Divo-genus et le nom de femme Divo-gena (Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*). Ces noms expriment en cel-

tique une idée identique à celle qu'exprime en grec le nom d'homme Θεο-γένης.

A la même famille appartiennent des composés dont le premier terme exprime une idée abstraite. Tel est le gaulois Rectu-genos (*C. I. L.*, II, 2402, 2907) ou Rechtu-genos, écrit Rextu-genos sur le monument de la Vénus de Caudebec qu'a savamment étudié M. Héron de Villefosse. Ce nom veut dire « fils du droit »; on peut comparer les noms grecs Δικαιο-γένης et Θεμιστο-γένης, qui ont le même sens. Bud-ien, dans le *Cartulaire de Redon*, est la forme moderne d'un nom gaulois *Bodi-genos et signifie « fils de la victoire »; c'est ce que veut dire le grec Νικογένης.

La paternité mythologique a été chez les Celtes attribuée aux minéraux. On trouve dans le *Cartulaire de Redon* les noms d'hommes Hoiarn-gen, Êsarno-genos, « fils du fer », et Dubr-ien, Dubro-genos, « fils de l'eau ».

Les Celtes croyaient à la divinité du fer et à celle de l'eau, par conséquent à la divinité des rivières. Cette croyance explique le vers où Properce, parlant du chef gaulois Virдумaros, tué par le consul Claudius Marcellus l'an 222 av. J.-C., dit que Virдумaros prétendait compter le Rhin parmi ses ancêtres :

... genus hic Rheno jactabat ab ipso.

(Livre V, élégie 10, v. 41.)

Cela veut dire qu'il était fils de Reno-genos. Reno-genos était le nom de son père, lui s'appelait Virдумaros Reno-geni-cnos. Le Rhin (c'est-à-dire non seulement le grand fleuve, mais tout amas d'eau. *rian*, en irlandais « la mer ») était dieu.

De *Reno-genos on peut rapprocher Eni-genus, nom du père d'un certain Secundus, qui près de Vence fit élever une stèle funéraire à ses enfants (*C. I. L.*, XII, 33). Eno-genus veut dire fils de l'Enus ou mieux de l'Ænus, qui est l'Inn.

La croyance à la divinité de l'eau et du fer, qui a donné naissance à des noms comme Dubro-genos, Esarno-genos, a eu son effet dans l'ordre des choses juridiques. Le fer, c'est-à-dire l'épée, était le juge des contestations, non seulement quand les parties recouraient aux armes, mais aussi quand le serment d'une des parties décidait du gain du procès : les Irlandais juraient sur leur épée et croyaient que l'épée se levait elle-même pour frapper le parjure. L'épreuve de l'eau bouillante était usitée dans le droit irlandais comme dans celui des Germains. Des deux côtés on l'appelait l'épreuve du chaudron, *caire* en irlandais, *aeneum* dans la loi salique; mais ce n'était pas le chaudron, c'était l'eau qui, en brûlant le coupable, faisait triompher la justice. Le Rhin, en qualité de dieu, était le juge des femmes mariées dont les maris suspectaient la fidélité; il engloutissait, disait-on, l'enfant adultérin qui, couché sur un bouclier, était exposé au hasard des flots par un mari soupçonneux; l'enfant légitime surnageait.

Un poète grec anonyme a chanté cette épreuve juridique : il peint les inquiétudes de la mère qui, après les douleurs de l'enfantement, ressent des angoisses nouvelles et attend toute tremblante le jugement des flots agités. Si l'on prenait cet auteur à la lettre, tous les enfants des Celtes auraient été soumis à cette redoutable épreuve⁽¹⁾; il est évident qu'il ne faut pas l'entendre ainsi. En règle générale, chez les Celtes comme chez les Germains, on ne recourait aux ordalies, au jugement de Dieu, que lorsqu'il y avait contestation et que les autres preuves faisaient défaut, et il faudrait connaître bien mal le cœur humain pour admettre qu'un mari croyant être père aurait exposé son enfant au danger de périr dans les flots⁽²⁾.

(1) καὶ οὐ πάρος εἰσὶ τοκῆες
πρὶν πᾶν ἀθρήσωσι λελουμένον ὕδατι σεμνῶ.

(2) Anthologia, l. IX, ép. 125; éd. Didot, t. II, p. 24.

Il serait intéressant de savoir à quelle date l'épigramme grecque dont nous parlons remonte. Nous l'ignorons; elle est probablement la source où a puisé l'empereur Julien quand il parle de cet usage dans son second discours à l'empereur Constance, et surtout dans une lettre au philosophe Maxime.

Voici comment Julien s'exprime dans son discours : « On dit que chez les Celtes un fleuve est le juge incorruptible de la légitimité des enfants; jamais les pleurs des mères n'obtiennent de lui qu'il voile et cache leur faute; les pères attendent sans crainte la sentence qu'il prononce sur les femmes et sur les enfants; c'est un juge véridique et qui ne ment pas⁽¹⁾. » Julien ne dit pas ici le nom du fleuve dont il s'agit. il est plus explicite dans sa lettre au philosophe Maxime : « On ne peut, écrivait-il, accuser le Rhin d'injustice envers les Celtes, car il engloutit dans ses flots tourbillonnants les bâtards et punit ainsi la profanation du lit conjugal; mais quand il reconnaît qu'un enfant est légitime, il le tient élevé au-dessus des eaux et le ramène entre les mains de la mère tremblante; en le lui rendant plein de vie il est en quelque sorte le témoin incorruptible de la vertu et de l'honneur de l'épouse⁽²⁾. »

Le Rhin était donc une divinité. Reno-genos voulait dire fils du dieu Rhin, et, en supposant que Reno-genos était le nom du père de Virdu-maros, on peut expliquer sans difficulté le vers de Properce.

⁽¹⁾ *Oratio II*, édition Hertlein (Bibl. Teubner), p. 104-105.

⁽²⁾ Éd. Hertlein, p. 495. L'idée de la mère tremblante, *τρεμούση*, paraît empruntée par Julien à l'épigramme, dont l'auteur a écrit *τρομέουσα*.

N° X.

NOTE SUR LES MESURES CHALDÉENNES DE SUPERFICIE.

PAR M. J. OPPERT.

(SÉANCE DU 8 MARS 1889.)

M. Oppert a depuis trente-cinq ans retrouvé la base de la métrologie assyrienne. Dans ce laps de temps, il lui a été donné de faire des découvertes nouvelles et de rectifier sur quelques points ses premières opinions. L'étude des textes juridiques, qui sont remplis d'indications relatives aux poids, aux mesures de capacité et aux évaluations de superficie, lui a permis d'établir les systèmes qui étaient en usage pendant les quatre mille ans durant lesquels on peut suivre le développement de la métrologie assyro-chaldéenne. Des calculs assez compliqués ont fait connaître, entre autres, le système usité en Chaldée pour évaluer l'étendue des terrains achetés et échangés. Le système principal était la division sexagésimale, mais des considérations religieuses et mystiques en ont quelquefois fait abandonner l'observance stricte et y ont introduit des nombres premiers étrangers au système, qui a pour base le chiffre soixante. Quoique les Chaldéens divisassent le jour en vingt-quatre heures de soixante minutes, ils employèrent la semaine de sept jours, et cet usage antique de la division du temps, parvenu jusqu'à nous, est presque la seule chose qui ait survécu aux réformes métrologiques de la Révolution française.

Bien que les mesures itinéraires eussent été presque toutes établies d'après le système sexagésimal, les Chaldéens employèrent dans l'arpentage un autre élément. Ils calculaient les surfaces agronomiques d'après des rectangles dont la hauteur était constante. Celle-ci n'était jamais exprimée, et il a fallu la retrouver par le calcul.

Cette hauteur constante était celle d'une *canne*, c'était la

moitié de la *toise*, et elle se subdivisait en *sept* aunes de vingt-quatre pouces chacune. La surface est donc toujours donnée par la base seule, en *toises*, *cannes*, *aunes* et *pouces*. Des textes précis nous prouvent que les Chaldéens exécutaient des calculs avec une merveilleuse habileté, et qu'ils savaient faire des calculs sur des nombres de *six* chiffres. Un champ renfermé dans quatre côtés de 596, 560, 518 et 504 pouces est évalué à 10 cannes 3 aunes 7 pouces, ou 1,759 pouces agraires, chiffre qu'il nous faut, pour exprimer la même surface en pouces carrés, multiplier par 168, nombre des pouces qui composent la canne. Pour calculer cette surface, les Chaldéens prenaient les moyennes des longueurs des côtés, deux à deux, soit 578 et 511 : le produit de ces deux nombres donne 295,358, ce qui, divisé par 168, donne 1,758 et une fraction ⁽¹⁾.

Beaucoup de calculs ont permis à M. Oppert d'établir le fait de l'introduction du chiffre *sept*. M. Aurès, de Nîmes, a nié ce fait et a voulu, au mépris des chiffres transmis, et en les changeant arbitrairement, introduire le calcul sexagésimal, en donnant à la canne sept aunes et demie. Mais aucune évaluation cunéiforme ne s'accorde avec cette hypothèse, et M. Oppert a dernièrement trouvé, dans un recueil de textes publiés par M. Peiser, de Berlin, la confirmation directe de tout le système chaldéen.

Un acte de vente du 4 Marcheswan de l'an 29 de Darius I^{er} (493 av. J.-C.) fournit l'évaluation suivante de deux champs : 1° 23 cannes 4 aunes; 2° 3 aunes 5 $\frac{1}{2}$ pouces; total, 24 cannes 5 $\frac{1}{2}$ pouces.

Comme quatre et trois font sept, ce passage prouve directement ce que M. Oppert avait obtenu par le calcul, c'est-à-dire que la canne se composait de 7 aunes, l'aune agraire, de

(1) En réalité, un tétragone de 596, 560, 518 et 504 de côté ne peut être au maximum que de $\frac{295153}{168} = 1757$.

7 aunes carrées, et la canne agraire ou canne carrée, de 49 aunes carrées.

Car il est dit en outre que le premier champ avait 35 aunes de long sur 33 de large, ou 1.155 aunes carrées; le second champ avait 5 aunes de long sur $4\frac{1}{2}$ de large, ou $22\frac{1}{2}$ aunes carrées.

Or, 23 cannes 4 aunes donnent $23 \times 49 = 1.127$, $4 \times 7 = 28$, total 1.155.

De plus 3 aunes $\frac{11}{18} \times 7 = 22\frac{29}{18}$, ou $22\frac{1}{2} (+\frac{5}{18})$.

Le maximum des aunes carrées que peut contenir un parallélogramme de 35 et 33 de côté est 1.155, et non pas $1.323\frac{3}{4}$, ce que donnerait l'hypothèse de M. Aurès.

Le système émis par M. Oppert a donc été confirmé par les découvertes récentes.

N° XI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 22 MARS 1889.)

Monsieur le Président et cher confrère,

Si je ne vous ai adressé aucune lettre depuis quelques semaines, depuis ma visite au nouveau musée installé dans la *Villa di Papa Giulio*, où sont exposées les antiquités falisques; ce n'est pas, vous pouvez le penser, que les découvertes ici fassent défaut, c'est que, bien plutôt, elle se multiplient de telle sorte que le temps manque à les suivre et à les décrire.

Les fouilles du P. Germano sous la basilique des saints Jean et Paul ne sont sans doute pas terminées, et il peut y avoir encore quelque partie de la maison antique à découvrir. Les travaux étaient du moins assez avancés au commencement de ce mois pour qu'une cérémonie religieuse, suivie d'une conférence de M. de Rossi, convoquât une nombreuse assistance. Il y a, en somme, sept chambres ornées de peintures. Les

plus anciennes datent de la fin du second ou du commencement du III^e siècle; elles décorent la chambre principale, probablement le *tablinum* de la maison antique. C'est là, pendant la matinée du 8 mars, que près de cent personnes se trouvaient réunies. Ces peintures ont, pour la première fois, fourni la preuve que les représentations symboliques si fréquentes dans les Catacombes se rencontraient aussi dans les habitations privées: il y a ici, outre l'Orante, Moïse montant au Sinaï, le Bon Pasteur et les Brebis, etc. Les peintures des autres chambres sont du IV^e et puis du XI^e siècle, celles-ci d'apparence toute byzantine.

Nous avons bien des fois visité les fouilles du forum d'Auguste. Elles ont commencé dès le 9 janvier sous la direction de M. Rodolphe Lanciani. Quelques jours après, on atteignait le sol antique, à une profondeur de 6^m 50. Le mur immense qui, s'infléchissant en arc de cercle, continue l'*Arco dei Pantani*, est maintenant découvert presque en entier sur une hauteur de 22 mètres. L'Académie connaît déjà les deux importantes inscriptions découvertes en février: l'une qui est un hommage de la Bétique à Auguste, la pierre inscrite servant de base à un présent, peut-être un vase d'or massif pesant cent livres; la seconde, qui est une dédicace à l'empereur Nigrinianus, dont les médailles sont si recherchées, et qu'on ne savait pas neveu de Carus. Les derniers jours ont donné en outre une inscription relative à *Appius Claudius Cæcus*. Les eaux du sous-sol, la mauvaise saison et la masse énorme de terre à enlever ont arrêté les progrès des fouilles, qui vont devenir sans doute plus faciles et plus productives. On a lieu d'espérer de plus qu'elles vont pouvoir s'étendre sous le couvent voisin, jusqu'à présent fermé à toutes les recherches.

Un décret royal en date du 7 février dernier institue dans Rome un Musée national qui contiendra, systématiquement ordonnés, les objets d'antiquité provenant de Rome ou de la

province de Rome. On y joindra les objets trouvés en Ombrie, jusqu'à ce que cette dernière province possède un Musée national. Le Musée nouvellement institué comprendra deux sections. Celle des antiquités urbaines aura son siège aux Thermes de Dioclétien, qui vont être appropriés à cet usage, et où se trouvent déjà les trois belles statues de bronze trouvées à Rome dans ces dernières années, et les magnifiques restes de la maison romaine découverte il y a neuf ans sur les bords du Tibre, en avant de la Farnésine. La section des antiquités extra-urbaines aura son siège dans la *Villa di Papa Giulio* jusqu'à ce que le futur Musée des Thermes de Dioclétien soit préparé pour la recevoir. L'Académie se rappelle que c'est dans la *Villa di Papa Giulio* qu'est déjà installé le nouveau Musée falisque si habilement disposé par les soins de M. le professeur Barnabei. Le décret royal du 7 février contient en outre les dispositions suivantes :

« ART. 3. Fera partie du Musée la collection de moulages et d'objets destinés aux exercices pratiques de l'École d'archéologie.

« ART. 4. Les diverses collections désignées ci-dessus seront soumises à une seule et même direction, et dépendront d'un seul et même bureau administratif.

« ART. 5. A chacune des deux sections du Musée seront adjointes des archives contenant tous les documents relatifs à l'histoire des découvertes, journaux de fouilles, plans et reliefs topographiques, dessins, photographies et calques des inscriptions ne faisant pas partie des collections officielles.

« ART. 6. Le Ministère de l'instruction publique rappellera les particuliers aussi bien que les administrations locales à l'entière observation des règlements en vigueur dans la province de Rome et en Ombrie concernant les fouilles archéo-

logiques, et notamment à l'obligation de déclarer toute découverte fortuite, et à celle de ne pratiquer aucune fouille qu'en se conformant à ces mêmes règlements.

« ART. 7. Le Musée préhistorique et le Musée Kircher continueront à avoir leur direction et leur administration propres dans l'ancien Collège romain. Pourront être détachés du Musée Kircher pour être réunis aux collections du Musée national les objets ayant une relation étroite avec les séries du nouvel établissement. »

L'institution d'un musée central à Rome indépendant des anciens et célèbres musées d'une telle ville, et destiné à recevoir les objets d'antiquité découverts depuis 1870, la part respective de contribution de l'État et du municipe romain dans une telle œuvre, la construction, la dépense d'un édifice répondant à un tel but, ce sont là des questions qui ont été agitées sans cesse à Rome depuis dix années, et auxquelles le décret royal du 7 février n'apporte pas encore une solution définitive.

Les fouilles d'Ostie, que dirige aussi l'infatigable M. Rod. Lanciani, sont chaque jour plus intéressantes. Une caserne pour six cents vigiles est découverte, avec des inscriptions nombreuses montrant une assimilation ou une connexité fréquente entre des fonctions civiles et des grades militaires. Les *Notizie degli scavi* donneront incessamment tous ces textes. Une vaste salle de l'édifice contient un autel et un large *suggestus* où sont placés régulièrement d'autres autels dédiés à divers empereurs et impératrices. On serait en présence d'un *Augusteum*.

Le court résumé des *Notizie degli scavi* pour le mois de février, lu hier dans la séance ordinaire et publique de l'Académie des Lincei par M. le sénateur Fiorelli, président, annonce que des fouilles sont en ce moment pratiquées dans le domaine de Vulci, appartenant au prince Torlonia. Il est

dit que cette nécropole étrusque a été plusieurs fois dans ce siècle activement fouillée, mais que les nouvelles recherches, conduites suivant une sage méthode, livrent des informations utiles pour l'étude architecturale des tombes et pour la topographie.

J'aurai à entretenir ultérieurement l'Académie de ces fouilles étrusques, auxquelles l'École française de Rome prend une part très active. J'aurai à lui rendre compte aussi de fouilles opérées en Corse par un des membres de l'École.

Veillez agréer, etc.

A. GEFROY.

N° XII.

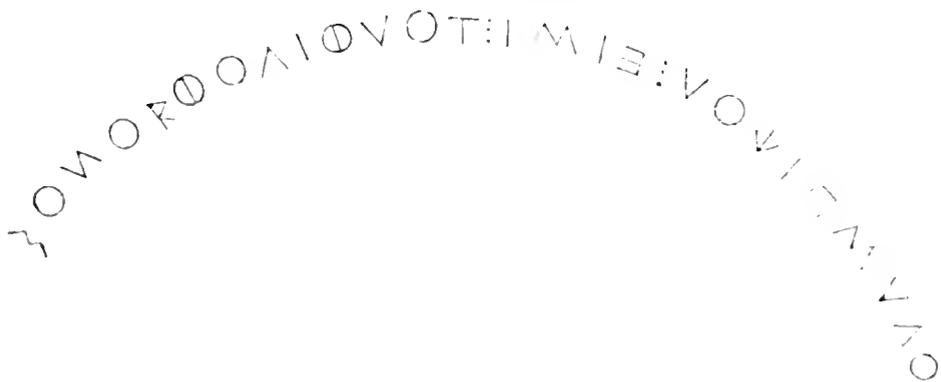
LETTRE DE M. SALOMON REINACH À M. ALEXANDRE BERTRAND,
SUR UNE INSCRIPTION GRECQUE TROUVÉE À NOTIUM, PRÈS DE COLOPHON.

(SÉANCE DU 29 MARS 1889.)

Saint-Germain, 28 mars 1889.

Monsieur et cher maître,

Peut-être trouverez-vous à propos de communiquer à l'Académie une courte inscription grecque, conçue dans un alphabet archaïque, dont un estampage m'a été envoyé par



M. Démosthène Baltazzi, directeur des Antiquités dans le vilayet d'Aïdin. Elle est gravée sur le goulot d'un vase en bronze

découvert à Notium, près de Colophon, qui se trouve aujourd'hui à Smyrne dans la collection de M. Van Lennep.

Le *fac-similé* de la page précédente a été exécuté en calquant l'estampage original au papier noir; il est donc d'une rigoureuse exactitude.

Nous ne possédons encore qu'un petit nombre d'inscriptions archaïques provenant de la côte d'Anatolie; celle-ci est la première que l'on connaisse de Notium. Mais il est probable qu'elle n'y a pas été gravée. En effet, la forme du X est celle qui caractérise le groupe d'alphabets dit *occidental* par M. Kirchhoff (Eubée, Chalcis, Béotie, Péloponnèse). On conçoit qu'un vase de bronze, objet d'un transport facile, puisse avoir été introduit par le commerce à Notium, cité éolienne, voisine de Colophon⁽¹⁾. La lettre P avec boucle angulaire a été gravée par erreur de gauche à droite, alors que toutes les autres lettres sont gravées de droite à gauche, l'inscription étant rétrograde.

La lecture et le sens ne présentent pas de difficultés :

Ὀλυμπίχου εἰμί τοῦ Φιλόφρονος.

C'est le vase qui est censé décliner le nom de son possesseur, Olympichos, fils de Philophron. On peut en rapprocher l'inscription du célèbre lécythe de Cumès : Ταταίης εἰμί λήκυθος.

L'écriture rétrograde de notre texte et la forme du Σ à branches très divergentes ne permettent pas de le faire descendre plus bas que le commencement du v^e siècle avant J.-C.; on

⁽¹⁾ Si l'hypothèse du transport d'un vase de bronze ne se présentait pas si facilement à l'esprit, l'inscription que nous publions serait de la plus haute importance pour la connaissance de l'alphabet éolien, car M. Kirchhoff fait expressément ressortir que nous ne savons pas encore avec certitude par quel signe les Éoliens rendaient le X (*Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, 4^e édit., p. 58). Il faut remarquer d'ailleurs que l'inscription du vase de Notium n'est pas conçue dans le dialecte éolien.

ne doit pas non plus le placer à une époque plus ancienne, car la forme de l'E est déjà celle de l'époque classique.

Agréez, etc.

S. REINACH.

N° XIII.

UNE BAGUE BYZANTINE DU X^e SIÈCLE, APPARTENANT À M. LE BARON PICHON,
PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER.

(SÉANCE DU 5 AVRIL 1889.)

Je ferai passer sous les yeux de mes confrères un précieux et bien intéressant échantillon de l'orfèvrerie byzantine du x^e siècle environ. C'est une magnifique bague de mariage appartenant à M. le baron Pichon, qui a bien voulu m'autoriser à la communiquer à l'Académie. Ce bijou d'or massif porte quatre inscriptions finement gravées et diverses scènes dont les figures, taillées dans le métal, sont remplies d'un émail bleuâtre.



Le chaton est de forme circulaire à circonférence découpée en huit lobes dont quatre plus grands et quatre plus petits. Dans le champ figurent quatre personnages : à savoir, le Christ et la Vierge, bénissant, le premier un personnage du sexe masculin, la seconde une femme. Les nimbes, les vêtements, les contours des visages, etc., sont indiqués par de l'émail. Au-dessous de cette scène on lit le mot ΟΜΟΝΙΑ (ὁμόνοια, « accord »), qui indique bien qu'il s'agit là d'une bague de mariage. Sur la tranche du chaton enfin court l'inscription assez incorrecte : + Κυριε βοηθει τους δουλους σου Πητρου

xxi Θεοδοτία, Seigneur, prête secours à tes serviteurs Pierre et

+ ΚΥΡΙΑ ΒΟΗΘΗ ΟΥΣ ΔΥΛΩΣΣΟΝ ΠΕΤΡΟΣ ΘΕΟΔΟΤΙΣ

Théodota. Nous avons là les noms des deux époux. Ce devaient être des personnages de fort haut rang, vu l'importance exceptionnelle de ce joyau. Malheureusement il m'a été impossible de les identifier.

L'anneau est à huit pans, dont un soudé au chaton. Les sept autres portent chacun une représentation d'un sujet de l'Évangile, autrement dit chacun une fête. Voici ces fêtes en commençant par la droite. Les personnages sont indiqués en émail :

L'Annonciation. Marie, filant de la laine dans une corbeille, écoute l'ange qui lui parle.

La Visitation. Marie et Élisabeth s'embrassent au milieu d'arbres désignant un jardin.

La Nativité. Marie et l'enfant Jésus couchés, l'une sous la crèche, l'autre dans son berceau : au-dessus de Marie, deux têtes de bétail.

La Présentation au Temple, ce que les Grecs appellent *la Rencontre.* Marie, portant son fils, le présente à Siméon.

Le Baptême. Le Christ est plongé dans l'eau. Saint Jean le baptise. Au-dessus de lui le Saint-Esprit. En face de saint Jean un ange.

Ecce homo. Le Christ dans une longue robe, tenu par deux soldats romains coiffés du casque, vêtus d'une courte tunique.

Les Saintes Femmes. L'ange devant les saintes femmes agenouillées dans un jardin.

Cette suite fait, on le voit, mémoire de l'incarnation du Christ, de sa manifestation, de sa passion, de sa résurrection.

Sur les côtés de la tranche de l'anneau on lit les deux portions du 27^e verset du chapitre xiv de l'Évangile de saint Jean :

« Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix ». εἰρήνην
ἀφίημι ὑμῖν, εἰρήνην τῆν ἐμὴν δίδωμι ὑμῖν.

L'inscription est assez incorrectement reproduite : + εἰρήνην
την ἐμην ἀφίημη ὑμην +. + εἰρήνην ἐμην δῆδωμε (sic) ὑμην +.

+ ΕΙΡΗΝΗΝ ΤΗΝ ΕΜΗΝ ΑΦΙΗΜΗΝ ΥΜΗΝ +

+ ΕΙΡΗΝΗΝ ΤΗΝ ΕΜΗΝ ΔΗΔΩΜΕΝ ΥΜΗΝ +

Je ne connais qu'un seul exemple d'une aussi belle bague byzantine; c'est un anneau conservé au Musée de Palerme, représentant le couronnement d'un empereur et d'une impératrice du nom d'Eudoxie. Ce bijou est également à huit pans, sur sept desquels sont représentés en émail les mêmes sujets de l'Évangile, avec cette différence que la Présentation au Temple est remplacée par l'Adoration des Mages.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1^{er} MARS.

Sont offerts :

Pensées et maximes diverses, par M. le comte de Charencey (Paris, 1888, in-8°);

Actes de la Société philologique, tomes XVI et XVII, années 1886 et 1887 (Alençon, 1888, in-8°).

M. Georges PERROT offre, au nom de M. Eugène Müntz, le tome I de son *Histoire de l'art pendant la Renaissance* (Paris, 1889, gr. in-8°).

« Il y a quelques mois, dit notre confrère, j'offrais à l'Académie les premières livraisons de l'ouvrage considérable que M. Müntz commençait à publier, chez MM. Hachette et C^{ie}, sous ce titre : *Histoire de l'art pendant la Renaissance*. L'auteur et les éditeurs, sans attendre que fût terminée la publication par livraisons hebdomadaires, ont voulu faire hommage à notre bibliothèque d'un exemplaire complet de ce premier volume, qui a pour titre : *Italie, les primitifs*. Je saisis cette occasion de dire que le mérite de l'ouvrage a encore dépassé l'attente de tous ceux qui savaient avec quel trésor d'études préparatoires et de faits lentement amassés M. Müntz, le savant conservateur de notre Bibliothèque des Beaux-Arts, abordait cette lourde tâche.

« On ne saurait désormais s'occuper de cette période sans prendre comme point de départ ce livre si riche en renseignements, tous contrôlés par une sévère et judicieuse critique et classés dans un ordre qui en rend l'usage facile. L'illustration est à la fois des plus abondantes et des plus soignées. Le volume contient 34 planches tirées hors texte et 514 figures encadrées dans le texte. Vignettes, impression, papier, tout est digne de ce siècle qui fait le sujet de l'ouvrage et où, comme le montre si bien l'auteur, le sentiment de l'art était si vif et si universellement répandu. Si l'on éprouve un étonnement, c'est que les éditeurs puissent donner un si beau livre à un prix qui permettra à tous les amateurs de le faire entrer dans leur bibliothèque. »

M. G. PERROT offre, en outre, les n^{os} 1-11, janvier-février 1889, du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris et Athènes, in-8°).

M. VIOLLET a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Luca

Beltrami, une publication intitulée : *Description de la ville de Paris à l'époque de François I^{er}* (par Albert Vignati), d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale de Milan (Milan, 1889, in-8°).

« Cette description, qui date de 1517, est publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Milan; elle sera accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'ancien Paris. »

M. DELISLE offre : *Paléographie et diplomatique*, par M. le comte A. de Bourmont (Paris, in-8°, extrait du compte rendu des travaux du *Congrès bibliographique international*).

« On trouve dans ce travail une intéressante énumération des recueils et opuscules relatifs à la paléographie et à la diplomatique, publiés dans les dix dernières années. »

SÉANCE DU 8 MARS.

Sont offerts :

Commentaire de Maïmonide sur la Mischnah Seder Tohorot, publié pour la première fois en arabe et accompagné d'une traduction hébraïque, par M. J. Derenbourg, membre de l'Institut, 3^e livraison (Berlin, 1888, in-8°);

Материалы по археологии России, издаваемые Императорскаго Археологическою Коммиссією, n° 3 : Сибирскія древности, ou *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*, n° 3 : *Antiquités sibériennes*, par M. W. Radloff, tome I, livraison 1 (Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°).

M. SCHLUMBERGER a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de M. J. Delaville Le Roulx, d'un petit travail intitulé : *Les joyaux de la couronne d'Aragon en 1303* (Paris, 1889, in-12).

« Le document publié par M. J. Delaville Le Roulx est un procès-verbal de dégagement, en 1303, des joyaux de la couronne d'Aragon, que le roi Jacques II avait déposés aux mains des Templiers. Le rôle financier des Templiers a été mis, ici même, en pleine lumière par notre éminent confrère M. L. Delisle. M. Delaville Le Roulx apporte un nouvel et curieux exemple à l'appui de cette thèse.

« L'inventaire est fort intéressant. Ceux de cette époque sont rares. L'auteur a donné une reproduction du sceau de majesté du roi Jacques II, qui nous montre en usage les attributs mentionnés dans l'inventaire. »

M. Gaston PARIS offre à l'Académie *The end of the middle ages*.

Essays and questions in history, par A.-Mary-F. Robinson (M^{me} James Darmesteter) [Londres, 1889, gr. in-8°].

«C'est avec un plaisir particulier que j'offre à l'Académie ce recueil de solides et brillants *essais*. L'auteur a récemment échangé le nom qu'avaient illustré des poésies d'un caractère profondément neuf et original pour celui du savant, bien connu de notre Compagnie, qui avait fait passer les beaux vers de miss Mary Robinson dans la plus délicate prose française. On ne s'attendait guère à voir miss Robinson, après avoir été le plus personnel des poètes, devenir un grave et impartial historien, et s'enfermer dans de sombres archives pour y troubler la poussière des chartes et des documents du moyen âge. C'est cependant ce qu'elle a fait avec un courage, une suite et un sérieux que lui envieraient bien des travailleurs qui ne sont ni jeunes, ni femmes, ni poètes. Après avoir rêvé d'écrire une histoire des Staufen, — à laquelle appartiennent encore, études pour un monument abandonné par l'architecte, les premiers articles de ce volume, — elle s'est proposé de nous donner une histoire des Français en Italie aux xv^e et xvi^e siècles, dont nous avons ici quelques chapitres sous une forme qui n'est pas définitive. Nul n'est plus apte à exécuter cette grande œuvre, pour laquelle il faut autant de talent que de science; nul ne s'y est mieux préparé. Elle a exploré particulièrement les archives et les bibliothèques de France et d'Italie; elle s'est pénétrée, grâce au don de sympathie que les poètes possèdent, de l'esprit des deux peuples si divers que mit en présence, sur le plus beau des théâtres, ce long drame aux actes multiples, aux scènes tour à tour grandioses, splendides ou sanglantes; elle en a démêlé les obscures origines, elle en suit d'un libre et clair regard les conséquences encore vivantes. On ne s'étonne pas de voir apparaître sous ses doigts, toutes fraîches et parlantes, les figures de Jean-Galéas Visconti, de Valentine, de Louis d'Orléans, du pauvre Charles VI; on s'attend à voir se modeler avec vigueur celles de Ludovic Sforce, de Louis XII et des autres. On est plus surpris de la voir débrouiller, grâce à de longues recherches et à l'aide de documents nombreux déchiffrés par elle souvent pour la première fois, l'obscur question des prétentions de la maison d'Orléans sur le Milanais, ou les intrigues compliquées qui à diverses reprises donnèrent et enlevèrent Pise à la France. L'époque dont M^{me} Darmesteter a entrepris l'histoire occupe actuellement en France et en Italie plus d'un travailleur: son livre profitera de toutes leurs recherches et elle les complétera par celles qu'elle ne se lasse pas de poursuivre. Aussi peut-on en former le plus heureux pronostic, et doit-on souhaiter que ce grand monument, élevé au glo-

riens passé de notre pays par les mains les plus amies et en même temps les plus habiles, ne tarde pas à sortir des fondations. En attendant, on lira avec le plus vif plaisir les études réunies ici sous un titre qui déroute un peu, mais que l'auteur justifie — ou sacrifie — avec une parfaite bonne grâce. Les savants y recueilleront des faits inédits et des vues d'un grand intérêt; les lecteurs ordinaires seront ravis de trouver tant de notions précises et nouvelles présentées dans le style à la fois le plus simple, le plus facile et le plus exquis.»

M. DELISLE offre à la Compagnie deux ouvrages :

1° *Liber diurnus Romanorum pontificum. Ex unico codice Vaticano denuo edidit Th. c. ab Sickel* (Vienne, 1889, petit in-4°).

«Notre savant correspondant M. le professeur Théodore de Sickel m'a fait l'honneur de me charger de présenter en son nom à l'Académie l'édition qu'il vient de faire paraître du *Liber diurnus*. Cette mission semblait devoir revenir à notre confrère M. de Rozière, dont le nom restera toujours attaché à un document qu'il a, à vrai dire, le premier mis en lumière. Je ne regrette pas toutefois d'avoir été désigné pour remplir cette tâche. M. de Rozière n'aurait guère pu dire en quelle estime son travail, déjà vieux de vingt ans, est tenu par le nouvel éditeur.

«Le *Liber diurnus*, qui est le plus ancien formulaire connu de la chancellerie pontificale, nous a été transmis par deux manuscrits, l'un jadis conservé à Paris au collège de Clermont et disparu depuis un siècle, l'autre recueilli au xvii^e siècle dans la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Sainte-Croix à Rome, et passé probablement en 1798 ou 1799 dans les archives secrètes du Vatican.

«Deux éditions du *Liber diurnus* furent imprimées au xvii^e siècle, l'une par Holstenius d'après le manuscrit de Rome, l'autre par le P. Garnier d'après le manuscrit de Paris. L'une et l'autre laissaient beaucoup à désirer, et les exemplaires de la première furent supprimés avant même que l'impression en fût terminée. Diverses tentatives furent faites au xvii^e et au xviii^e siècle pour donner un texte fidèle et complet du *Liber diurnus*. Elles n'aboutirent qu'à de médiocres résultats.

«L'honneur de publier la première bonne édition du *Liber diurnus* était réservé à M. de Rozière. Notre confrère ne put cependant pas atteindre la perfection qu'il avait rêvée. A son grand regret, il ne put pas examiner le manuscrit de Rome, le seul qui existe aujourd'hui et qui jusqu'à ces derniers temps était soustrait à la légitime curiosité des savants. Mieux servi par les circonstances, M. de Sickel a pu à loisir

étudier le manuscrit dans les plus menus détails, et faire compléter et contrôler ses observations par des disciples expérimentés.

«La nouvelle édition repose donc sur une base solide, et M. de Sickel, avec des ressources qui avaient manqué à ses devanciers, a pu reprendre la discussion des difficiles problèmes que soulève le *Liber diurnus*. Il est arrivé à peu près aux mêmes conclusions que M. de Rozière sur l'usage qui a été fait du célèbre formulaire depuis le ix^e siècle jusqu'au xi^e, et sur l'autorité dont il jouissait alors à la cour pontificale. Il émet une opinion nouvelle sur la date de la composition, qu'il place aux environs de l'année 800; par des raisonnements ingénieux, mais qui n'en paraissent pas moins très vraisemblables, il a essayé de démontrer que le recueil ne forme pas un tout homogène et qu'il y faut distinguer des morceaux ajoutés après coup et à diverses reprises.

«Indépendamment du mérite de ces observations, la nouvelle édition du *Liber diurnus* se recommande par l'exactitude à la fois scrupuleuse et intelligente avec laquelle a été reproduit le manuscrit du Vatican et par des efforts souvent très heureux pour retrouver les leçons que portait le manuscrit du collège de Clermont. C'est une publication très importante pour l'histoire du gouvernement pontifical et pour la critique des documents émanés de la chancellerie des papes à l'époque carlovingienne.»

2° *La captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel*, par E. de Robillard de Beaurepaire (Caen, 1889, in-8°).

«La dissertation de M. E. de Beaurepaire nous fournit un exemple de la facilité avec laquelle les légendes se forment même sur des événements à peu près contemporains. Dubourg est représenté dans beaucoup d'écrits comme une victime du gouvernement tyrannique de Louis XIV. Or il est établi par les documents les plus authentiques que Dubourg était né en 1715, et que ce fut en 1745 qu'il fut emprisonné au Mont-Saint-Michel. M. de Beaurepaire a exposé en 1861 toutes les circonstances de son arrestation et de sa captivité, ce qui n'a pas empêché la fausse légende de continuer à faire son chemin; elle est répétée tous les jours par les guides qui montrent aux visiteurs les curiosités du Mont-Saint-Michel. M. de Beaurepaire ne se flatte pas de faire accepter par le public les rectifications irréfutables qu'il vient de présenter sous une forme nouvelle. Le principal résultat qu'il croit avoir obtenu, c'est de montrer que les légendes les plus fausses ont parfois une singulière et merveilleuse vitalité.»

M. DELISLE présente en outre, de la part de l'auteur, M. l'abbé A. Fabre, un *Lexique de la langue de Chapelain* (Paris, 1889, in-8°).

M. SCHEFFER fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ed.-C. Sachau, membre de l'Académie de Berlin, de la traduction du tableau de l'Inde d'Abou Reihan el-Birouny, dont le texte arabe a été publié il y a deux ans. Cette traduction est intitulée : *Alberuni's India. An English edition, with notes and indices* (Londres, 1888, 2 vol. in-8°).

« M. Sachau a fait paraître, il y a déjà quelques années, le texte et la traduction de l'important traité de chronologie auquel Birouny a donné le titre de *Vestiges des siècles passés subsistant encore*. Birouny, né en l'année 973 de notre ère, dans un village des environs de la capitale du Kharezm, avait été l'un des conseillers du dernier prince de la dynastie de Mamoun, renversée par le sultan Mahmoud le Ghaznévide. Emmené à Ghaznah, il s'y livra à des travaux scientifiques et il pénétra dans l'Inde à la suite des armées du sultan Mahmoud. Il résida fort probablement à Mathoura et à Canodje, où il étudia le sanscrit et les dialectes du nord de l'Inde. Il traduisit en arabe le *Patandjali*, auquel il conserva son nom : cet ouvrage a été mis à contribution par le vizir Rehid Eddin pour la composition de son grand ouvrage historique. Mais de toutes les œuvres de Birouny, la plus importante est, sans contredit, l'ouvrage qu'il a consacré à l'exposition des croyances religieuses, des idées philosophiques des Indiens, à leurs systèmes d'astronomie et d'astrologie, à leurs connaissances historiques et géographiques, à leurs lois et à leurs coutumes. Cet ouvrage, divisé en quatre-vingts chapitres, a été achevé à Ghaznah en l'année 1029 de notre ère. Je ne m'étendrai pas sur le mérite de la traduction d'un texte qui présente les plus sérieuses difficultés. Je ferai cependant remarquer que, dans une excellente préface, M. Sachau a réuni les quelques renseignements qu'il a pu recueillir sur la vie de l'auteur, sur le plan qu'il a suivi, sur les sources auxquelles il a puisé. Je signalerai surtout les détails donnés sur la connaissance que les Arabes ont eue des traités scientifiques et littéraires des Indiens et sur les traductions qui en ont été faites et qui ont été répandues dans le monde musulman. Une série de notes très savantes, consacrées à l'éclaircissement du texte, sont placées à la fin de la traduction. Dans un mémoire lu à l'Académie en 1849, M. Reinand avait signalé l'importance de l'ouvrage de Birouny. La traduction faite par M. Sachau le fait connaître dans son entier, et il s'est, par cette publication, acquis de nouveaux titres à l'estime du monde savant. »

SÉANCE DU 15 MARS.

Est offert :

Supplementary report of the Committee appointed to consider an inter-

national language, read before the American Philosophical Society, Dec. 7, 1888 (in-8°).

M. Georges PERROT présente un ouvrage intitulé : *Le trésor de Pétrossa. Historique. Description. Étude sur l'orfèvrerie antique*, ouvrage publié sous les auspices de Sa Majesté le roi Charles I^{er} de Roumanie, par A. Odobesco, tome I (Paris, 1889, in-4°).

« Parmi toutes les antiquités qui ont été récemment ramenées au jour, — qu'elles proviennent de fouilles faites à dessein ou qu'elles aient été retrouvées par le pur effet du hasard, — il en est peu qui, par leur origine et par leur caractère artistique, offrent un plus grand intérêt que cette collection de vases et de bijoux en or, qui a été découverte, en 1837, par d'obscurs paysans roumains, dans une des ramifications les plus ignorées des Carpathes.

« Le poids et la richesse de la matière, la profusion des pierreries, les détails de l'ornementation, la forme originale de chacune des pièces, l'aspect bizarre des figures et des caractères gravés sur deux d'entre elles, tout concourt à faire du trésor de Pétrossa une œuvre pour ainsi dire unique dans l'histoire de l'art. C'est un véritable monument d'orfèvrerie antique, qui se distingue aussi bien de tout ce que nous a légué la civilisation grecque ou romaine que des productions si intéressantes et si curieuses du moyen âge.

« A l'origine, ce trésor se composait de vingt-deux pièces, d'un très grand poids et d'une très grande richesse d'ornements. Dix de ces pièces ont péri; les douze autres, les seules qui subsistent aujourd'hui, représentent, quoique fortement endommagées, plus de 60,000 francs d'or. On ne trouvera, dans le volume que nous avons sous les yeux, que la description de trois pièces, sur les douze qui existent. C'est que, dans son désir de mettre ces bijoux à la place qui leur appartient dans le développement de l'art, M. Odobesco a été entraîné à étudier tous les objets similaires dont l'antiquité nous a laissé des modèles ou sur lesquels elle nous a transmis des documents, et voilà comment ce qui ne devait être d'abord que la description exacte d'un groupe d'objets est devenu, comme l'indique le sous-titre donné à l'ouvrage, une *Étude sur l'orfèvrerie antique*, l'histoire la plus complète que nous possédions de ses procédés et des types qu'elle a mis en œuvre. Ce sont les plateaux et les anneaux que l'auteur étudie dans ce premier volume, après avoir raconté la découverte du trésor, cité toutes les publications et mentions dont il a été l'objet, puis discuté les opinions qui ont été émises sur son origine et sa date. Les neuf autres pièces sont réservées pour les volumes suivants.

« Personne ne peut songer à se plaindre que la munificence royale ait fourni à M. Odobesco les moyens d'étendre ainsi son plan primitif et de nous donner les prémices d'un si beau livre, qui témoigne de si vastes recherches; on ne peut qu'exprimer une crainte, c'est que, malgré la curiosité passionnée de l'auteur et son ardeur au travail, les forces ne lui manquent avant qu'il ait pu achever une œuvre entreprise dans de telles proportions. Pour ne pas la laisser interrompue, peut-être agirait-il prudemment en la resserrant un peu, en s'arrangeant pour terminer, avec le second volume, la description du trésor. Il lui serait loisible de reprendre ensuite, dans une série de mémoires spéciaux, les questions secondaires qu'il croirait n'avoir pas suffisamment éclaircies.

« L'exécution de l'ouvrage, des planches qui l'accompagnent et des figures qui y sont si libéralement répandues, fait grand honneur à l'habile éditeur, M. Rothschild, qui en a dirigé et surveillé l'exécution. Parmi les dessins, très soigneusement gravés, il en est un très grand nombre qui représentent des monuments ou tout à fait inédits, ou qui n'avaient jamais été fidèlement reproduits. »

M. PERROT dépose sur le bureau, en même temps que ce volume, une lettre adressée aux membres de l'Académie par l'auteur, qui les prie d'agréer l'hommage de son travail.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la lettre de M. Odobesco. Elle est ainsi conçue :

« Bucarest, le 1^{er} mars 1889.

« Messieurs,

« En 1865, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris me fit l'honneur de m'admettre à lui communiquer de vive voix l'esquisse d'un ouvrage que je projetais dès lors sur le *Trésor de Pétroussa*, l'ornement principal de notre musée de Bucarest. Cette esquisse contenait en germe mes études postérieures sur l'orfèvrerie antique.

« Deux ans après, quand je revins en France pour l'Exposition universelle de 1867, mon travail n'était pas suffisamment avancé pour prétendre à un plus grand honneur, celui de paraître parmi les publications de votre illustre Compagnie. Je me bornai donc à faire imprimer une courte *Notice sur les antiquités de la Roumanie*, à l'usage des visiteurs de la section roumaine, en attendant que je pusse donner à mon sujet tout le développement qu'il me semblait comporter dans le travail dont j'avais antérieurement esquissé le projet.

« C'est une partie de ce grand ouvrage, c'est son premier volume, sorti à peine de la presse, que je suis heureux de pouvoir enfin offrir

aujourd'hui à l'Académie, comme un hommage envers le corps savant qui, vingt-cinq ans plus tôt, a bien voulu encourager mon premier essai, comme un témoignage de ma vive reconnaissance envers les illustres représentants de l'érudition française, parmi lesquels je me flatte de compter plus d'un bienveillant appréciateur de mon zèle pour la science.

«Le génie français excelle à répandre la lumière sur tous les problèmes qui réclament une sagacité particulière d'investigation, et la langue française semble faite à souhait pour propager toutes les productions de l'intelligence à travers le monde. Aussi, malgré mon insuffisance, l'ai-je adoptée pour interprète de ma pensée, par un accord tout naturel avec mes prédilections pour la science française, à qui je dois la meilleure part de mon acquis.

«Éloigné actuellement de ses représentants par la distance des lieux, je ne m'en suis jamais cru isolé, n'ayant jamais permis au temps, ni à aucune autre circonstance, d'effacer de mon cœur le souvenir des enseignements et des encouragements que j'ai toujours puisés en France. De loin comme de près, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, — je me fais un agréable devoir de le déclarer ici à ses membres, — trouvera de tout temps en moi un propagateur dévoué de ses savantes productions, un fervent admirateur de l'esprit droit, éclairé et fécond qui anime cette docte Compagnie. De même, la France aura sans cesse en moi ainsi qu'en la plupart de mes compatriotes les témoins les plus sympathiques de ses destinées.

«J'ose espérer que mon œuvre, offerte sous les auspices gracieux de mon éminent collègue en archéologie, M. Georges Perrot, ne laissera pas d'obtenir de vous, Messieurs, un accueil favorable. Ce sera déjà pour moi, personnellement, une récompense flatteuse, et pour nous tous, hommes de lettres roumains, qui cherchons assidûment à gagner le droit de cité dans la république des études consciencieuses, ce sera un indice précieux, nous autorisant à croire que nos efforts ne nous rendent plus indignes de graviter fructueusement vers les honneurs que l'on sait distribuer, en France, avec tant d'équité, à la science, alors même qu'elle y viendrait de l'étranger.

«Veuillez bien agréer, etc.

«ODOBESCO,

professeur d'archéologie à l'Université de Bucarest.»

M. OPPERT présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Inscription*

assyrienne archaïque de Samsi-Rammân IV, roi d'Assyrie (824-811 av. J.-C.), transcrite, traduite et commentée par le R. P. Vincent Scheil, des Frères prêcheurs (Paris, 1889, in-4°).

« Le clergé, tant régulier que séculier, dit notre confrère, a formé, en France et à l'étranger, dans ces derniers temps, des assyriologues des plus distingués. Les Jésuites nous ont donné le R. P. Strassmaier, un des érudits les plus infatigables et les plus utiles, le R. P. Laach, qui étudie avec succès les questions astronomiques se rapportant à l'assyriologie, et le R. P. Méchineau. Le clergé séculier peut mettre en ligne MM. les abbés Quentin, Loizy et d'autres. L'ordre des Dominicains nous apporte une recrue de la plus grande espérance, le R. P. Scheil, qui s'est révélé dans le travail aujourd'hui présenté à l'Académie.

« L'auteur étudie, avec un remarquable savoir et une érudition sagace, le texte du roi Samsi-Ben, que, d'après d'autres assyriologues, il appelle Samsi-Rammân. L'original de ce texte, connu depuis longtemps, est conservé au Musée britannique. Le fils de Salmanassar II, le roi de l'obélisque de Nimroud (870-857), y relate ses campagnes en Arménie et en Chaldée pendant les quatre premiers jours de son règne.

« Le P. Scheil a de nouveau soumis ce texte à un examen, et a, avec une heureuse perspicacité, émis des opinions très plausibles sur plusieurs des passages encore obscurs. Ce premier travail fait bien présager de ceux que la science assyriologique peut encore attendre de ce savant ecclésiastique. »

SÉANCE DU 22 MARS.

Sont offerts :

Rapport sur un projet de langue scientifique internationale, par le Dr Ad. Nicolas (Clermont [Oise], 1889, in-8°) :

Catalogue of ancient marbles at Lansdowne House, publié par A.-H. Smith (Londres, 1889, gr. in-8°).

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Léon de la Sicotière, sénateur de l'Orne, un ouvrage intitulé : *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)* [Paris, 1889, 3 vol. in-8°].

« Les guerres de la Vendée ont eu de nombreux historiens, Beauchamp, Savary, Créteineau-Joly, Théodore Maret, l'abbé Deniau, et tout récemment notre savant confrère M. Célestin Port. La chouannerie bretonne a été racontée, dès 1836, par M. Maufras du Châtellier, dans sa consciencieuse *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, qui forme six volumes in-8°. La chouannerie du Maine a donné

lieu aux ouvrages bien connus de Duchemin-Descépeaux et de l'abbé Paulouin, ainsi qu'au travail posthume du regretté Victor Duchemin, publié l'année dernière par son ami M. R. Triger. Seule, la chouannerie normande n'avait eu jusqu'à ce jour d'autre annaliste qu'un marchand de mercerie et de sabots, Richard Seguin, dont le livre, imprimé sur du papier à chandelles, parut à Vire en 1823-1824 en deux volumes in-18, sous le titre d'*Histoire de la chouannerie et de la restauration de la religion et de la monarchie en France*.

Cet historien de ses chouans que la Normandie a attendu pendant près d'un siècle avec sa patience ordinaire (*tardif et laisant*, deux adjectifs qui ont à peu près le même sens, sont devenus des noms de famille très communs en Normandie), elle vient enfin de le trouver dans l'auteur de *Louis de Frotté*, et elle vient de le trouver tel qu'elle n'a vraiment plus rien à envier aux provinces ses voisines. En général, les sources de l'histoire d'une période sont plus ou moins rassemblées à l'avance et se trouvent pour ainsi dire à fleur de terre. Pour la chouannerie normande, au contraire, ces sources étaient éparses et comme cachées au plus profond des archives de centaines de familles dont plus d'une avait parfois intérêt à les tenir jalousement dans l'ombre. Il a donc fallu, d'abord, les découvrir, au moyen d'une enquête poursuivie pendant plus de vingt années, non seulement dans les cinq départements de l'ancienne Normandie, mais encore sur tous les points de la France. Cette enquête une fois terminée, restait à accomplir la partie la plus malaisée de la tâche, car il n'aurait servi de rien d'avoir découvert les documents si l'on n'était parvenu ensuite, grâce à l'estime personnelle que l'on inspirait et aussi à la diplomatie la plus persévérante, à en obtenir communication intégrale ou partielle. Mais que ne pent l'amour de la science lorsqu'il est aiguillonné par l'exaltation du patriotisme local? Originaire du Bocage comme Louis de Frotté, c'est-à-dire de la région de basse Normandie qui fut le plus ardent foyer des insurrections royalistes, M. de la Sicotière a su triompher de toutes les difficultés, et le résultat qu'il vient d'atteindre est assurément proportionné à la grandeur de l'effort.

«Les deux volumes dont je présente un exemplaire à l'Académie composent un ensemble de près de quinze cents pages, sans compter une table très complète et une carte du théâtre de la chouannerie normande qui achèvent de donner un caractère scientifique à la belle publication de l'honorable sénateur de l'Orne. Le tiers de ces deux volumes est rempli par des documents inédits, et si cette prodigalité de citations ne répond point aux sévères exigences de l'art historique, elle assure en revanche

la conservation d'un grand nombre de textes précieux appartenant à des archives particulières et exposés ainsi, plus qu'ils ne le seraient dans nos dépôts publics, à des chances de destruction volontaire ou fortuite.

— Les archives du château de Couterne, résidence séculaire des Frotté, ont fourni l'appoint le plus considérable. Ces archives possèdent une masse énorme de papiers provenant de Louis de Frotté, correspondances, brevets, mémoires personnels restés inachevés, matériaux divers rassemblés en vue de la continuation projetée de ces mémoires, recueils de pièces détachées, registres de comptabilité, tout, jusqu'aux essais littéraires que le terrible *Blouzel*, comme l'appelaient les bleus, trouvait le temps d'improviser dans l'intervalle de deux de ces expéditions où il couchait sur la paille d'une grange, son fusil entre les jambes. C'est dans ce trésor, inexploré jusqu'à ce jour, que M. de la Sicotière a puisé à pleines mains pour retracer en toute sincérité, mais avec une complaisance dont il ne se défend pas, la physionomie énergique et intelligente du chef de la chouannerie bas-normande.

— Après les papiers de Frotté viennent immédiatement par ordre d'importance les mémoires inédits de Moulin, adjudant général du chef de l'insurrection, brave homme autant qu'homme brave, dont on a pu dire avec vérité qu'il fut le plus Vendéen des chouans de Normandie. Les pages si curieuses que cite ou utilise l'historien de la chouannerie font vivement désirer qu'une publication prochaine mette le texte entier de ces mémoires à la disposition du public. C'est un vœu que nous soumettons respectueusement à la petite-fille de Moulin, qui porte avec une distinction exquise le nom de l'un de nos plus regrettés et plus éminents confrères, enlevé naguère prématurément à deux classes de l'Institut.

— Sur des bases aussi larges et aussi profondes, l'auteur de *Louis de Frotté* a élevé un édifice solide et même un peu massif où l'excellente qualité des matériaux de construction, la simplicité de l'ordonnance générale, la sobriété de l'ornementation, le fini de beaucoup de détails et l'aspect imposant de l'ensemble attestent le talent non moins que la conscience de l'architecte. M. de la Sicotière, en effet, ne se borne pas à mettre en lumière des faits nouveaux; il les expose en un courant de narration vive et rapide qui emporte le lecteur. En outre, les jugements qu'il porte sur les événements et sur les hommes sont empreints le plus souvent d'un rare bon sens. Nul historien, par exemple, n'a mieux saisi les causes très complexes qui présidèrent au recrutement des premières bandes organisées par Frotté. Sans doute, il put y avoir des adversaires de l'ordre de choses nouveau qui se firent chouans pour échapper, sur-

vant les fortes expressions de M. Taine, «à la servitude inquiète et à l'arbitraire incohérent de despotismes instables»; ce fut le cas d'une minorité d'élite. Combien plus nombreux furent ceux qui allèrent grossir les bandes insurrectionnelles, soit pour se soustraire à la conscription, soit par entraînement irréflecti et pour suivre l'exemple de leurs camarades, soit par ce goût des aventures qui appartient en propre à la jeunesse, soit même pour assouvir les plus mauvaises passions et commettre, sous le couvert de la guerre civile, des délits et jusqu'à des crimes de droit commun!

«Le plus grave reproche que l'on puisse adresser à M. de la Sicotière, c'est que dans sa méthode d'exposition il ne s'est point toujours assez dépoüllé d'anciennes habitudes professionnelles. Avant d'être investi d'un mandat politique par la confiance de ses concitoyens, l'honorable sénateur de l'Orne a longtemps occupé une place éminente au barreau d'Alençon. Aussi, dans maint passage, il faut bien le reconnaître, l'avocat qui plaide une cause reparait sous le narrateur et tient un peu l'historien en échec. Mais c'est le plus honnête et le plus convaincu des avocats. Non content de communiquer le dossier des chouans, ses clients, aux défenseurs de la partie adverse, il pousse la loyauté jusqu'à livrer toutes les pièces du procès aux jurés, en d'autres termes à l'opinion publique.»

M. MASPERO offre le *Vocabolario geroglifico copto-ebraico*, par le Dr Simeone Levi, vol. VI, supplément (Turin, 1889, in-4°).

«C'est la dernière livraison d'une œuvre considérable. Le moment de faire un dictionnaire de l'égyptien sur un plan conforme aux principes de la science moderne n'est pas encore venu : trop de monuments n'ont pas encore été publiés, trop de ceux qui sont publiés n'ont été ni étudiés ni traduits; les groupes de mots et de racines n'ont pas été encore analysés avec assez de détails ni avec un nombre d'exemples suffisant. M. Levi a fait ce qu'il y a de plus utile pour le moment : il a réuni tous les mots que contenaient les dictionnaires de Birch, de Brugsch et de Pierret, il y a joint les mots et les acceptions diverses que ses propres études lui ont fait connaître ou qui figurent par centaines dans les monographies dues aux égyptologues contemporains. Le classement qu'il a adopté a le mérite de la clarté; peut-être aurait-il pu bannir des acceptions ou reconnues fausses ou qui n'ont d'autre valeur que celle d'à peu près. Le bon l'emporte sur le mauvais et même sur le médiocre dans son travail; et son dictionnaire nous donne exactement l'état de la science au moment présent.»

M. OPPERT présente, au nom du libraire-éditeur, M. Bagster, et du directeur, M. A.-H. Sayce, le premier volume de la seconde série des *Records of the past* (Londres, 1888, in-8°).

« La première série de cette publication, contenant douze volumes, a recueilli les textes les plus importants qui nous sont parvenus des Égyptiens et des Assyriens; elle parut sous les auspices et la direction du regrettable M. Birch. M. Bagster, un des éditeurs anglais les plus soucieux des progrès de la science, a engagé M. Sayce à continuer l'œuvre à laquelle s'était adonné M. Birch, et ce choix fait honneur à l'éditeur et à celui qu'il a choisi. En effet, M. A.-H. Sayce est, après M. Rawlinson, le chef des assyriologues anglais, et celui parmi les vivants qui s'est occupé avec le plus de suite et le plus de succès des textes assyriens. Un savoir très étendu, une sagacité heureuse, une force de travail très féconde l'ont mis à même de trouver des aperçus justes, et de faire, sur d'autres domaines encore que celui des textes cunéiformes, des découvertes d'une importance capitale. M. Sayce a, un des premiers, établi les règles grammaticales de la langue sumérienne, dont il s'est toujours occupé depuis avec un très grand succès et une remarquable sagacité. Dans cette nouvelle série, M. Sayce a repris la traduction de plusieurs textes connus depuis quarante ans, qui réclamaient une révision conforme aux progrès de la science; il a lui-même donné également les versions de plusieurs documents nouvellement découverts. Parmi les collaborateurs anglais, nous nommons M. Pinches; il a recouru, pour les textes de Tellah, à M. Amiaud, et, pour d'autres traductions, à l'auteur de cette communication. Le recueil sera continué selon l'ancien plan, et le second fascicule sera consacré aux travaux de divers égyptologues éminents. En tout état de cause, nous félicitons les auteurs de la publication de n'avoir pas laissé sans l'achever l'ancienne œuvre des *Records*, si utile et si pratique, et de lui avoir donné une succession qui honore la science de la Grande-Bretagne. »

M. HEUZEY a la parole :

« Je regrette vivement que des raisons de santé ne m'aient pas permis de me rendre plus tôt au désir de mon collègue du Musée du Louvre, M. Louis Courajod, qui m'avait prié d'offrir en son nom à l'Académie un travail tiré des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France* (t. XLVIII) et intitulé : *La polychromie dans la statuaire du moyen âge et de la Renaissance* (Paris, 1888, in-8°).

« Cette question, si intéressante et encore si débattue, de la sculpture peinte, n'existe pas seulement pour ces deux époques; elle a ses origines

dans l'antiquité. C'est ce qui m'excusera de parler d'un ouvrage qui tout d'abord semble s'écarter quelque peu de mes études ordinaires.

«La méthode suivie par M. Courajod me paraît excellente et la seule qui, dans une matière aussi délicate, puisse conduire à la vérité. Il commence par déclarer que la question qu'il étudie n'est pas une question d'esthétique, mais une question d'histoire. Il ne se préoccupe pas de décider si l'usage de peindre les statues est bon ou mauvais, s'il doit être repris ou rejeté pour toujours. Il se place nettement sur le terrain des faits, et il montre que le procédé de la sculpture polychrome est une tradition constante, qui a traversé tout le moyen âge, pour se perpétuer jusque pendant la première moitié du xvi^e siècle, où elle a été encore pratiquée par quelques-uns des maîtres les plus en renom de la sculpture italienne et de la sculpture française, non seulement sur le bois ou sur la terre cuite et les autres matières du même genre, mais aussi sur le marbre et parfois même sur le métal.

«Cette perpétuité est démontrée par deux sortes de preuves : — des preuves écrites, tirées principalement des livres de comptes, montrant les sommes payées à des artistes, qui ne sont pas toujours les premiers venus, pour la mise en couleur de certaines sculptures célèbres ; — des preuves archéologiques, faisant passer sous les yeux du lecteur toute une suite de statues, dont les unes ont conservé leurs couleurs et dont les autres ne les ont perdues que par suite de nettoyages dûment constatés. Parmi ces exemples de la sculpture coloriée se trouvent plusieurs figures qui ont enrichi depuis peu le Musée du Louvre.

«Le mouvement qui, à partir surtout de Michel-Ange, a fait abandonner la sculpture peinte est dû principalement, d'après M. Courajod, aux nombreuses découvertes de statues antiques, qui firent croire que le goût des anciens était opposé à l'usage de colorier les statues. C'est ici que l'auteur touche à la question de la polychromie dans la statuaire antique et qu'il me sera peut-être permis d'introduire une réflexion personnelle.

«Cette question a été renouvelée de nos jours par la découverte faite à l'Acropole d'Athènes de toute une série votive de statues archaïques de femmes, qui conservent encore leur riche décoration polychrome. Cependant il faut dire que, si les vêtements, les yeux, les chevelures sont relevés par des colorations très brillantes, on n'en a pas constaté de traces sur les chairs. Il semble donc que déjà le beau marbre grec eût paru une matière assez belle et assez vivante pour se passer de la couleur. On peut dire que, dès l'époque archaïque, *la polychromie avait com-*

mené à reculer devant le marbre. Il est assez logique de croire que cette réserve, sans aller peut-être jusqu'à la décoloration complète, a dû s'accroître à mesure que la sculpture grecque s'attachait avec une prédilection plus grande à la représentation du nu. Tels sont les termes dans lesquels le problème se pose aujourd'hui. Si l'on parvient à le résoudre, ce ne sera pas par des dissertations d'esthétique, mais par l'observation méthodique d'un grand nombre de faits accumulés, suivant la méthode si heureusement appliquée par M. Courajod à des temps plus voisins de nous. »

M. HEUZEY présente ensuite à l'Académie le second fascicule de la deuxième livraison des *Découvertes en Chaldée*, par M. Ernest de Sarzec, publiées par ses soins (Paris, 1889, in-fol.).

«Maintenant, toutes les principales inscriptions découvertes à Tello, celles des statues et des grands cylindres de terre cuite, se trouvent mises entre les mains des savants par des reproductions phototypiques d'une fidélité indiscutable.»

M. l'abbé DUCHESNE a la parole :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le premier fascicule du *Liber censuum de l'Église romaine*, de Cencius Camérarius, édité par M. Paul Fabre, ancien membre de l'École de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille (Paris, 1889, in-4°, formant le volume VI, 2^e série, de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

«Cet ouvrage important aurait pu vous être offert par des mains plus autorisées; mais j'ai revendiqué l'honneur et le plaisir de vous l'apporter, en qualité de frère aîné des membres de l'École de Rome et aussi à cause de la parenté spéciale qui unit les études de M. Fabre et les miennes.

«Le livre censier que publie M. Fabre n'est pas l'ancien Polyptyque dont parle Jean Diaire dans la *Vie de saint Grégoire*. Celui-ci, dressé sous le pape Gélase à la fin du v^e siècle, et constamment tenu à jour, contenait l'état des revenus que l'Église romaine tirait de ses patrimoines, de ses propriétés foncières. Cette ancienne dotation immobilière, dont les origines peuvent être suivies en remontant jusqu'au delà de Constantin et de Dioclétien, disparut peu à peu, soit par la confiscation des patrimoines, soit par la répartition des propriétés entre les établissements ecclésiastiques de Rome, soit par l'emphytéose et l'inféodation. A la fin du xi^e siècle il n'en restait à peu près rien. La caisse pontificale dut s'alimenter autrement. Sa principale ressource consistait dans la perception des cens dont étaient grevés, à son profit, divers établissements

religieux ou même politiques, évêchés, monastères, royaumes, etc., dans toutes les parties de la chrétienté. De nouveaux livres censiers furent alors dressés; ils indiquaient par provinces et par diocèses les établissements qui devaient le cens et la quotité de celui-ci, exprimée suivant les divers systèmes monétaires du temps.

«La série de ces nouveaux livres censiers paraît remonter jusqu'au temps de Grégoire VII; mais le plus ancien qui se soit conservé sous sa forme propre, indépendante de toute compilation postérieure, c'est celui qui fut rédigé en 1192 par le maître de la chambre apostolique *Crescentius* ou *Cencius*, connu sous le nom de *Camerarius*, bien qu'il ait fini par devenir pape et par s'appeler Honorius III.

«Le manuscrit original de Cencius est conservé au Vatican. Outre le tableau des cens, il comprend le dossier des documents qui en justifient la perception et beaucoup d'autres pièces, relatives en général aux temporalités de l'Église romaine. M. Fabre publiera tout cet ensemble. Il commence naturellement par le tableau des cens, dont une partie seulement, l'Italie et la Dalmatie, figurent dans ce fascicule. Tout original qu'il est, le manuscrit du Vatican contient beaucoup de compléments successivement ajoutés, au fur et à mesure que s'établissaient de nouveaux cens. M. Fabre est parvenu à distinguer dans ces adjonctions deux couches bien nettes, l'une antérieure, l'autre postérieure à l'année 1254; il les a imprimées les unes en italique, les autres en petits caractères.

«Mais ce qu'il y a de plus remarquable et de plus méritoire dans son travail, c'est l'immense annotation qu'il a jointe à ces textes. Grâce au caractère œcuménique des cens pontificaux, tous les systèmes monétaires du moyen âge sont représentés dans le *Liber censuum*. M. Fabre les étudie l'un après l'autre, avec une conscience et une patience qui feront, je n'en doute pas, l'édification de ceux de nos confrères qui s'occupent de numismatique. Quant aux questions de géographie ecclésiastique et politique, il me suffira de dire que, par les recherches de M. Fabre, cette partie de la science sera entièrement renouvelée.

«En somme, par M. Fabre l'École française de Rome ajoute un livre de haute valeur à la série de ses travaux, et plus particulièrement au groupe de ceux qui intéressent l'histoire de Rome et de l'Italie. Ce groupe est déjà considérable. Les travaux de M. Bloch sur l'origine du sénat, de M. Lécivain sur sa décadence, ceux de MM. Julian et Charles Diehl sur l'administration de l'Italie depuis Auguste jusqu'à Pépin le Bref, les monographies de MM. Fernique et de la Blanchère sur Préneste et Terracine, les gros volumes des registres des papes, du *Liber ponti-*

ficalis, du *Liber censuum*, les recherches de M. Müntz et de M. Faucon sur l'histoire des arts et des bibliothèques à la cour pontificale, l'exploration des archives angevines de Naples par M. Paul Durrieu, tout cela prouve assez qu'on ne perd pas son temps au palais Farnèse, et même qu'on en consacre une notable part à mettre en meilleure lumière la merveilleuse histoire de Rome et de l'Italie. »

SÉANCE DU 29 MARS.

L'ambassadeur d'Italie adresse en hommage à l'Académie un exemplaire du 4^e volume de l'*Inventario del R. Archivio di Stato in Lucca* (Lucques, 1888, in-4°).

Le chargé d'affaires de Portugal fait parvenir un ouvrage intitulé : **Ἱστ. : ἠθ. ἰθ.** :: *Historia de Minús Ademús Sagud, rei de Ethiopia, texto ethiopico, publicado, traduzido e annotado*, par Fr.-M. Esteves Pereira (Lisbonne, 1888, in-8°), que son gouvernement l'a chargé d'offrir à l'Académie.

Sont encore offerts :

Bibliotheca arabo-sicula, par Michel Amari, associé étranger de l'Institut, *Appendice* (Turin, 1889, in-4°; un autre titre porte : *Ad rerum italicarum scriptores Cl. Muratorii tomus I p. II additamenta*);

L'œuvre d'Abel Berguigne, *leçon d'ouverture du cours de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Paris* (21 janvier 1889), par M. V. Henry (Paris, 1889, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société des sciences de Lille*);

Le culte de Jeanne d'Arc et sa nationalité, par A. Renard (Orléans, 1888, in-12);

Rapport sur les temples égyptiens, adressé à S. E. le Ministre des travaux publics, par Grand bey (le Caire, 1888, texte et atlas in-4°).

M. Joachim MENANT présente *Le Ravennate et son exposé cosmographique*, par feu M. d'Avezac, membre de l'Académie, publié par MM. Jean et Gabriel Gravier, avec une notice biographique et bibliographique sur M. d'Avezac (Rouen, 1888, in-8°).

« J'ai l'honneur, dit notre confrère, d'offrir à l'Académie, au nom de M. Gravier, président de la Société normande de géographie, un mémoire posthume de notre regretté confrère M. d'Avezac, sur les travaux qui ont eu pour objet l'exposé de cosmographie de l'anonyme de Ravenne. C'est une charmante brochure in-4°, qui sort des presses de M. Cagniard, notre imprimeur rouennais, dont j'ai eu déjà plusieurs fois l'occasion de vous signaler le zèle et l'intelligence.

« Peu de temps avant sa mort, M. d'Avezac, qui honorait M. Gravier d'une amitié particulière, lui parla de deux manuscrits qu'il se disposait à livrer à l'impression. — l'un, sur l'anonyme de Ravenne et son exposé cosmographique, — l'autre, sur le triage et le classement final des documents cartographiques du moyen âge, publiés sous la direction du vicomte de Santarem. En ce qui concernait le Ravennate, il restait à relier les notes au texte et à dresser la carte; — pour les monuments cartographiques, il y avait encore un tableau à terminer. « Lorsque je serai mort, dit M. d'Avezac à son jeune ami, M. Charles Defrémery, mon gendre, vous les remettra, et je compte sur vous pour les publier. » M. Defrémery remit à M. Gravier le manuscrit du Ravennate; l'autre ne fut pas retrouvé.

« M. Gravier a rempli consciencieusement le pieux devoir dont il était chargé, malgré les difficultés qu'il avait à surmonter. Vous connaissez l'importance du livre à la fois savant et barbare de l'anonyme de Ravenne, et les nombreux travaux qu'il a suscités, soit pour déterminer le nom de l'auteur, le lieu de sa naissance et l'époque à laquelle il appartenait, soit pour reconstituer la géographie du monde telle que le Ravennate l'avait présentée. M. d'Avezac, avec sa grande sagacité, avait étudié et élucidé toutes ces questions; il avait recueilli à l'appui de ses appréciations une foule de notes nécessaires à la clarté ou à l'intelligence de son texte. Il fallait rattacher ces notes au mémoire pour donner tout son prix à l'étude à laquelle il s'était livré, et enfin dresser la carte dont l'auteur avait indiqué les principaux éléments. C'est ce travail aride, auquel M. Gravier, aidé de son fils, s'est livré, qui a retardé jusqu'ici la publication promise; elle est terminée aujourd'hui; je suis heureux de vous la présenter en vous rappelant deux confrères dont la mémoire est chère à plusieurs d'entre nous, et d'offrir à MM. Gravier de sincères félicitations. »

M. Gaston PARIS offre, de la part de l'éditeur, M. A. d'Ancona, *L'Italia alla fine del secolo XVI. Giornale del viaggio di Michele de Montaigne in Italia, nel 1580 e 1581. Nuova edizione del testo francese ed italiano, con note ed un saggio di bibliografia dei viaggi in Italia* (Città di Castello, 1889, in-12).

« Le *Voyage de Montaigne en Italie* est peu connu; il est dédaigné même de beaucoup parmi les plus fervents admirateurs des *Essais*. Il ne mérite cependant ce mépris, ni de la part de ceux qui veulent comprendre dans son ensemble le développement de cet incomparable esprit, ni de la part de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la civilisation en

Italie. Les remarques de Montaigne ont rarement une forme littéraire, — d'autant que le journal a été rédigé, en grande partie du moins, par le secrétaire qui l'accompagnait; en revanche, elles nous présentent au vif des impressions dont la sincérité absolue nous cause quelque surprise et souvent une certaine déception, mais qui n'en sont que plus précieuses pour n'être nullement arrangées et retouchées. Il est certain qu'on se passerait volontiers de lire tant de remarques sur l'effet des eaux minérales et autres et sur l'état minutieusement observé de la vessie du voyageur; mais Montaigne ne recueillait ces notes que pour lui, et, comme le fait spirituellement observer le nouvel éditeur, il mettait là encore en pratique la grande doctrine du *Nosce te ipsum*. Mais c'est surtout par les renseignements qu'il contient sur les villes d'Italie visitées par le voyageur gascon que l'ouvrage est intéressant, et cet intérêt avait besoin d'être signalé et mis en lumière. M. d'Ancona, illustré par ses beaux travaux sur l'histoire et la littérature de l'Italie, s'est attaché à donner aux observations de Montaigne un commentaire abondant, critique et instructif. Grâce à lui, le *Voyage* retrouvera certainement auprès du public lettré l'attention qu'il mérite, et qu'il était d'ailleurs assez difficile de lui accorder, les deux éditions données par Meunier de Querlon étant devenues fort rares.

— Comme complément à son curieux volume, le savant professeur de Pise a imprimé un *Essai de bibliographie des voyages en Italie*; les nombreux extraits, fort bien choisis et judicieusement appréciés, de ceux de ces voyages qui ne sont pas généralement connus ajoutent beaucoup de prix à cette bibliographie; il est à désirer que l'auteur la reprenne, l'enrichisse et la complète. Elle forme déjà une contribution d'une grande valeur à l'étude historique de la culture italienne depuis la Renaissance. —

M. Siméon Luce insiste sur l'intérêt que présentent, dans le journal de Montaigne, non seulement les parties où il raconte son voyage en Italie, mais aussi les quelques pages qu'il a consacrées au récit de son court passage à travers la Champagne. On y trouve des renseignements qui ne se rencontrent pas ailleurs, notamment l'indication des peintures qui se voyaient sur la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.

M. Georges Perron fait hommage du *Catalogue of Greek coins, Corinth, colonies of Corinth, etc.*, par Barclay V. Head, publié par Reginald Stuart Poole (Londres, 1889, 1 vol. in-8°, faisant partie du *Catalogue of the Greek coins in the British Museum*).

— Le Musée britannique continue, avec une activité qui est d'un bon exemple, à publier le catalogue de ses monnaies antiques; j'ai déjà dé-

posé sur le bureau de l'Académie les volumes précédents de cet ouvrage, qui fait grand honneur à la libéralité éclairée des trustees, au zèle de M. Reginald Stuart Poole, un de nos correspondants, et de M. Barclay V. Head, qui a rédigé le présent volume. Celui-ci comprend les monnaies de Corinthe et des cités de l'Italie méridionale, de la Sicile et de la Grèce occidentale qui, soit qu'elles fussent colonies de Corinthe, soit dans le seul intérêt de leur commerce, ont assimilé leur monnayage à celui de Corinthe, en ont adopté les poids, les coupes et les types.

«Ce volume, comme les autres, est précédé d'une savante et substantielle introduction. L'auteur, M. Barclay V. Head, y fait l'histoire de la naissance et du développement du monnayage corinthien, depuis 650 environ avant notre ère jusqu'à la destruction de Corinthe en 146; il y étudie ensuite les pièces émises par la colonie romaine de Corinthe depuis le temps de Jules César jusqu'au règne de Géta, où s'arrête cette série; enfin il donne une classification géographique et chronologique des monnayages quasi-corinthiens de l'Italie, de la Sicile, de l'Illyrie, de l'Épire, de Coreyre et de l'Acarnanie, où il suit, dans ses grandes lignes, celle qu'a présentée M. Imhoof-Blumer dans son essai intitulé : *Die Münzen Akarnaniens* (*Numismatische Zeitschrift*, X. 1878). »

M. DE BARTHÉLEMY dépose sur le bureau, de la part de M. le comte de Charencey, diverses publications de l'OEuvre de Saint-Jérôme :

1° *Les noirs peints par eux-mêmes*, par M. l'abbé Bouché, ancien missionnaire apostolique à la côte des Esclaves (Paris, 1883, in-8°);

2° *Essai de grammaire de la langue de Viti, d'après les manuscrits des missionnaires maristes*, par le P. A. C. (Paris, 1884, in-8°);

3° *Katekismu l'ede Yoruba*, par le R. P. Baudin, des missions africaines de Lyon (Paris, 1884, in-12);

4° *Dictionnaire latin-avea, à l'usage des élèves du collège de Lano, par les missionnaires maristes*, revu par le P. A. C. (Paris, 1886, in-12).

«M. le comte de Charencey a désiré que je présentasse à l'Académie les travaux dont je viens d'énumérer les titres; ils sont publiés par l'OEuvre de Saint-Jérôme. Je m'empresse de satisfaire à ce vœu et de faire connaître les efforts très louables tentés par cette association pour encourager les missionnaires à faire connaître leurs observations. Celles-ci sont précieuses pour la linguistique et pour l'ethnographie des populations évangélisées par eux.

«M. Bouché, en réunissant une série nombreuse de proverbes recueillis chez les nègres, s'est donné la tâche d'établir que ceux-ci ont une intel-

ligence que l'on est généralement porté à leur refuser; de plus, que sur la prudence, la justice, la force et la tempérance, ils font preuve d'une conscience et d'un esprit qui indiquent chez eux des principes sérieux de morale.

«Le P. A. C., qui ne signe que de ses initiales, s'est surtout occupé de linguistique; il donne une grammaire de la langue de Viti ou Fidji, qui est parlée dans l'archipel de ce nom, à l'est de la Nouvelle-Calédonie, plus un dictionnaire latin-ueva, idiome polynésien usité aux îles Wallis et dans un grand nombre d'îles océaniques. Ce travail a été entrepris pour les jeunes indigènes convertis au catholicisme et élevés dans le collège fondé à Lano, l'un des principaux villages de l'Uvea.

«Quant au R. P. Baudin, il a traduit le catéchisme de Cambrai en nago, langue parlée dans le royaume de Yoruba, limitrophe du Niger et du royaume de Dahomé. Cette traduction est destinée à être très précieuse pour les missionnaires, puisque la langue nago est parlée par plus de trois millions de noirs, dans la Guinée septentrionale.»

SÉANCE DU 5 AVRIL.

M. Ariodante Fabretti, correspondant de l'Institut, adresse en hommage à l'Académie deux publications qu'il a éditées et qui sont intitulées : 1° *Documenti di storia perugina*, vol. I (Turin, 1887, in-8°); 2° *Cronache della città di Perugia*, vol. I et III (Turin, 1887 et 1888, in-8°); ainsi que les *Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino*, vol. V, fasc. 1 et 2 (Turin, 1887-1888, in-8°).

Sont encore offerts :

La mythologie égyptienne, les travaux de MM. Brugsch et Lanzoue, par M. Maspero, membre de l'Institut (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*);

Manuel de la langue égyptienne, grammaire, tableau des hiéroglyphes, textes et glossaire, par M. Victor Loret, 1^{re} livraison (Paris, 1889, in-4°);

Quinze ans sous le cercle polaire. Mackenzie, Anderson, Youkon, par M. l'abbé Émile Petitot (Paris, 1889, in-8°).

M. Gustave SCHLUMBERGER a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles, un des vétérans de la science numismatique, d'un exemplaire du *Discours* prononcé par lui à

la séance annuelle (16 décembre 1886) de la Société des antiquaires de Normandie, en qualité de directeur de cette Société (Caen, 1888, in-8°, extrait du *Bulletin* de ladite Société).

«Ce discours, d'un tour d'esprit agréable, n'est du reste qu'un prétexte à une ou plutôt deux dissertations traitant des antiquités normandes. La première est consacrée à la numismatique. C'est une revision de l'histoire du monnayage normand, à l'occasion d'une trouvaille de deniers inédits de cette province, acquis par le Cabinet des médailles. La nouveauté du type de ces deniers est fort particulière. Ils portent des noms de monnayeurs. En étudiant ces pièces curieuses, M. Chabouillet a été appelé à passer en revue toute la numismatique du duché de Normandie. Il n'a pas de peine à démontrer que la classification doit en être entièrement refaite. On n'est même pas d'accord pour désigner celles de ces monnaies qui doivent prendre la tête de la série. Des lacunes nombreuses existent. La suite des huit dues ne comporte que trois noms différents : Robert, Guillaume, Richard, ce qui est une grosse difficulté. Puis ces monnaies sont d'une rareté extrême, ce qui n'a pas encore été bien expliqué. Toutes les questions si épineuses de cette numismatique si intéressante sont successivement passées en revue par M. Chabouillet. Son étude surtout critique sera très utilement consultée par celui qui voudra entreprendre un travail d'ensemble sur la monnaie ducale normande. M. Chabouillet, qui conclut que l'histoire de cette monnaie est à refaire, s'il ne la refait pas, apporte du moins sa pierre à l'édifice à reconstruire ; il éclaire divers points demeurés jusqu'ici douteux. On peut lui reprocher trop de scepticisme ou plutôt d'hésitation ; mais il a une grande qualité, il est judicieux ; du moins cette qualité lui a été plus d'une fois reconnue par des juges d'ordinaire sévères.

«Après ce coup d'œil sur les obscurités de l'histoire de la monnaie en Normandie, M. Chabouillet traite, dans une seconde dissertation, d'œuvres de sculpture exécutées dans cette même province par un artiste du pays, Pierre Lefaye ou Lefeye ; ce sont les deux statues funéraires de Jacques André, sieur de Sainte-Croix, et de sa femme, conservées au musée de Bayeux et exécutées au commencement du xvii^e siècle. A propos des blasons de ces deux personnages, M. Chabouillet disserte sur le symbole de la cordelière, qui entoure celui de la femme, morte alors que son époux vivait encore. On sait que la cordelière passe pour être l'attribut des veuves. Il faut, dit M. Chabouillet, distinguer suivant les temps. Ce fut d'abord un simple symbole de dévotion à saint François. M. Chabouillet, qui malmène fort les héraldistes, le P. Ménestrier en particulier,

s'élève contre les prétendues lois du blason: il n'y en avait pas; il n'y eut en cette matière que des usages. Cette seconde dissertation est curieuse au point de vue de la critique des auteurs héraldistes, de l'épigraphie et aussi à celui de l'histoire de l'art français. Elle fait honneur à la sûreté de la science archéologique de l'auteur. »

M. OPPERT présente, de la part de l'auteur, une brochure intitulée : *Indication approximative de vestiges laissés par les populations précolombiennes du Nicaragua*, par M. Désiré Pector, président de la Société américaine de France, 2^e partie (Paris, 1889, in-8°, extrait des *Archives américaines*).

« L'auteur de cet ouvrage traite avec une grande compétence ce sujet intéressant et nouveau; il discute les diverses opinions émises par les américanistes sur l'origine des populations du Nicaragua, et rend compte des lieux où se trouvent les antiquités les plus importantes. Une carte dressée avec exactitude et quelques charmantes vues sont jointes à la brochure. »

M. RAVAISSON offre, au nom de l'auteur, M. J. Berger, un volume qui porte pour titre : *École du Louvre : un nouveau contrat bilingue, démotique-grec, publié et expliqué* (Paris, 1889, in-4°).

« Le contrat qui fait l'objet de cette étude est un contrat de vente rédigé sous Évergète II, 137 ans avant J.-C. Les parties contractantes sont deux femmes de la corporation des choachytes, qui répandaient les libations sur les morts et leur présentaient des offrandes. Les biens vendus sont des tombes. »

« Avant d'en venir au document lui-même, l'auteur rappelle brièvement les croyances et les pratiques qui peuvent servir à le faire mieux comprendre. Quelles étaient les croyances des Égyptiens sur la mort et la vie future? quelles pratiques dérivait de ces croyances? quelle sorte de fonctionnaires étaient les choachytes? que savons-nous de leur office et de leurs mœurs? telles sont les questions auxquelles répond d'abord M. Berger. »

« Il étudie ensuite le contrat de vente, dont on possède un texte grec et un texte démotique. Il en donne une traduction française, et en fait avec soin et précision l'analyse lexicographique et grammaticale. »

M. DELOÈNE a la parole pour une présentation :

« J'ai mission d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, une brochure intitulée : *Voies antiques manifestées par la nature de la végétation*, par M. J. de Saint-Venant (Bourges, 1888, in-8°).

« Dans cette brochure, M. de Saint-Venant, inspecteur adjoint des

forêts, expose les circonstances dans lesquelles il a découvert sur le plateau forestier de l'Orléanais des voies anciennes dont il n'existait aucune trace apparente à la surface.

« Dans les sables et argiles de la Sologne, l'élément calcaire est entièrement absent, et la végétation se compose exclusivement d'ajoncs, de bruyères, de fougères et de graminées, appelés dans le pays *fénasses* ou *augères*, c'est-à-dire de produits purement *silicicoles*.

« M. de Saint-Venant observa, dans ses tournées, la brusque disparition de ces plantes sur certaines bandes de terrain peu larges, recouvertes, en revanche, de végétaux tels que les cornouillers mâles et nerpruns, qui ne viennent qu'en terre calcaire, et aussi d'autres espèces : viornes, fusains, troènes, etc., qui se rencontrent parfois sur un sol non calcaire, mais dont la réunion en masses dénote le voisinage de l'élément calcaire.

« M. de Saint-Venant remarqua que partout où ils se produisaient, ces changements dans la végétation prenaient la forme d'une coulée, d'une faible largeur assez constante, de 15 à 50 mètres, et, rapportés sur une carte, donnaient une ligne droite parfaite. Il fit pratiquer des coupes en plusieurs endroits et trouva, à des profondeurs variables (suivant l'épaisseur de la terre végétale), des pierres calcaires disposées par lits réguliers et provenant de carrières éloignées. Dans les fonds humides les radiers formaient, en alternant avec des couches de pierrailles noyées dans un mortier, une chaussée dépassant souvent un mètre d'épaisseur, et présentant tous les caractères des voies romaines.

« Sur quelques points les pierres avaient disparu; mais ces pierres ou des concrétions calcaires provenant de matériaux également disparus avaient imprégné le sol de leurs principes chimiques, et avaient influencé la végétation superficielle.

« M. de Saint-Venant conclut de ces faits que la nature de la végétation peut être quelquefois un guide précieux dans les recherches archéologiques, pour retrouver des traces d'habitations et d'anciennes voies dans les pays à sols argileux ou siliceux, et surtout dans les bois dont les espèces ont un caractère déterminé.

« On voit, par cette analyse, l'intérêt considérable que présentent les observations ingénieuses de M. de Saint-Venant. Elles apportent aux explorateurs une ressource nouvelle pour constater, sur des points où aucun signe superficiel ne la décèle, la présence des débris du passé, et spécialement des voies antiques, dont le tracé a tant d'importance sous le rapport de la géographie comparée. C'est un procédé original et d'une pra-

tique certaine, que le Comité des travaux historiques, dont l'éminent président siège parmi nous, pourrait, ce me semble, recommander à l'attention des archéologues des départements.

— Il ne me paraît pas inutile d'ajouter que l'auteur de cette découverte est le fils d'un de nos confrères de l'Académie des sciences, le comte de Saint-Venant, dont le monde savant déplore la perte récente.

« Je crois devoir encore rappeler à cette occasion que, dans un travail qui a été lu devant l'Académie (*État ancien et décadence d'une partie du Latium*) et qui est inséré dans les *Mémoires* dits des *Savants étrangers*, M. de la Blanchère a indiqué un moyen analogue pour reconnaître les voies romaines dans le bassin méditerranéen, moyen qu'il a lui-même employé en Italie et en Afrique, et qui consiste dans l'observation de certains végétaux de ces pays, qui affectionnent les terres où la pierre calcaire est presque à fleur de sol, particulièrement l'asphodèle (*Asphodelus ramosus*), dont Nibby avait déjà remarqué l'abondance sur le tracé des voies anciennes. »

M. GEORGES PERROT dépose sur le bureau le fascicule du mois de mars 1889 du *Bulletin de correspondance hellénique* (Athènes et Paris, 1889, in-8°).

M. SCHEFER fait hommage à l'Académie, au nom de M. Hartwig Derenbourg, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes, du dernier fascicule du traité grammatical de Sibawaihi : كتاب سيبويه : *Le livre de Sibawaihi, traité de grammaire arabe*, par Sibouya, dit Sibawaihi, *texte arabe, publié d'après les manuscrits, etc.*, tome II, 2^e partie (Paris, 1889, gr. in-8°).

« Ce fascicule contient la fin de l'ouvrage, dont les derniers chapitres sont consacrés à la phonétique. Le texte en a été établi sur le manuscrit de la bibliothèque de Paris et sur celui de l'Escurial. Ce dernier manuscrit a été surtout le guide de M. Derenbourg, car il est entièrement vocalisé et c'est sur la vocalisation que reposent les théories exposées par Sibawaihi à la fin de son ouvrage.

« En présentant à l'Académie les différentes parties de ce traité, que les grammairiens arabes ont appelé le Livre par excellence, j'ai déjà eu l'occasion d'en faire ressortir l'importance. M. Silvestre de Sacy et M. de Rosen en avaient déjà publié des extraits. Nous possédons aujourd'hui, grâce aux soins de M. Hartwig Derenbourg, une édition complète de l'œuvre du plus célèbre des grammairiens arabes. »

M. SCHEFER présente également, au nom de M. Aristide Marre, chargé du cours de malais et de javanais à l'École des langues orientales

vivantes, le premier fascicule du texte malais du code des successions et du mariage : *حاله وارثه دان قري حال كاويى* *Code malais des successions et du mariage, texte malais*, publié, traduit et annoté, 1^{er} fascicule (Paris, 1889, in-8°).

«Ce premier fascicule sera suivi de deux autres, qui seront consacrés à la traduction, avec notes et observations.»

SÉANCE DU 12 AVRIL.

Sont offerts :

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1889, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique [par M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives] (Paris, 1889, in-12);

Esquisses morphologiques, V : Les infinitifs latins, par Victor Henry, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1889, in-8°).

M. DELISLE présente à l'Académie les *Lettres de Gerbert (983-997)*, publiées avec une introduction et des notes par Julien Havet (Paris, 1889, 1 vol. in-8° de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

«Cette publication est d'une grande importance pour les annales du dernier quart du x^e siècle. Jusqu'ici on n'avait pas encore réussi à mettre en valeur toute la substance historique contenue dans les lettres de Gerbert. En beaucoup d'endroits, le texte en était resté obscur et la chronologie incertaine. M. Julien Havet a dissipé une partie de ces obscurités et de ces incertitudes. Il a le mérite d'avoir singulièrement amélioré le texte, surtout à l'aide d'un manuscrit de la bibliothèque Vallicellane, qui n'avait pas encore été employé. De plus, il a, le premier, déchiffré des passages écrits en caractères sténographiques, dont la lecture était indispensable pour connaître le sens de plusieurs lettres. Par une discussion très ferme et très fine, il a établi le classement des manuscrits et a déterminé les conditions dans lesquelles le recueil a été formé, ce qui lui a suggéré d'ingénieuses observations chronologiques.

«L'introduction contient un exposé clair et complet de la vie de Gerbert, avec une appréciation du caractère de ce prélat, qui est, à coup sûr, un des hommes les plus distingués du x^e siècle.»

M. DELISLE présente ensuite :

1^o Le tome VII, 2^e série, des *Souvenirs de la Flandre wallonne*, offert à l'Académie par M. Félix Brassart (Douai, 1887, in-8°);

2° Les *Notes historiques sur Saint-Mandé*, par M. Ulysse Robert (Saint-Mandé, 1889, in-16).

« Dans cet opuscule, M. Ulysse Robert a réuni avec soin tous les souvenirs anciens et modernes qui constituent l'histoire de Saint-Mandé depuis le xiii^e siècle. »

M. le marquis d'HERVEY DE SAINT-DENYS a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Abel des Michels, professeur à l'École des langues orientales, un volume intitulé : *Chuyên dô'i xvi'a. Contes plaisants annamites, traduits en français pour la première fois*, avec le texte original en appendice (Paris, 1888, in-8°).

« M. Abel des Michels avait déjà donné quelques-uns de ces contes dans une chrestomathie cochinchinoise publiée précédemment. Cette nouvelle publication est d'autant plus utile qu'un instrument pratique de cette nature manquait complètement jusqu'à ce jour. Elle sera d'un grand profit pour les élèves de l'École des langues orientales qui voudront étudier la langue usuelle et familière de l'Annam. »

SÉANCE DU 17 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du Vendredi saint.)

Sont offerts :

Anniversary address to the Numismatic Society of London, June 21, 1888, par M. John Evans, correspondant de l'Institut (Londres, 1888, in-8°, extrait du *Numismatic Chronicle*, vol. VIII);

Une soirée chez les Aïssaoua, par M. Alfred Ravet (Rouen, 1889, in-4°, extrait du *Bulletin de la Société normande de géographie*).

M. DE BARTHÉLEMY présente à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume qui porte pour titre : *Études archéologiques. Époque des invasions barbares; industrie anglo-saxonne*, par le baron J. de Baye (Paris, 1889, in-4°).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Joseph de Baye, un ouvrage récemment publié par lui dans le même ordre d'idées que le livre du même auteur présenté par moi il y a quelque temps. Il s'agit des souvenirs de l'art pendant les invasions des v^e et vi^e siècles, révélés par les fouilles d'anciennes sépultures. M. de Baye, après s'être occupé des Lombards et des Vandales, consacre cette nouvelle étude aux Anglo-Saxons. Cette publication, enrichie de belles et nombreuses planches,

toujours gravées sur les dessins de l'auteur, réunit des faits dispersés un peu partout; on y trouve des détails et des observations critiques exposés pour la première fois. Par le fait, c'est un recueil qui, tout en concernant particulièrement l'île de Bretagne, intéresse les archéologues du continent; ils y trouveront des rapprochements et des éléments de comparaison.

«M. de Baye commence par exposer, avec une concision qui ne nuit pas à l'exactitude, l'origine des barbares qui envahirent la Bretagne, les Jutes, les Angles, les Saxons, les Frisons; ces différentes tribus ont laissé dans leurs sépultures, fouillées avec soin depuis longtemps, des armes, des bijoux, des objets d'usage personnel, des poteries, formant un tout représentant pour l'auteur l'art anglo-saxon. Chacun de ces objets a un chapitre particulier. Je signalerai la partie du livre relative aux fibules; dans ce chapitre, on distingue nettement les types semblables à ceux du continent et ceux qui paraissent exclusivement propres aux insulaires.

«M. de Baye attribue aux Angles les fibules cruciformes, qui lui semblent parentes de celles de Scandinavie, ainsi que certains objets qui peuvent avoir été des attaches de sacs à l'usage des femmes; aux Saxons de l'ouest, les fibules cupelliformes, que l'on ne rencontre pas ailleurs. Les riches fibules circulaires enrichies de pierres précieuses, et plus tard de verre coloré, fréquentes surtout dans le Kent et l'île de Wight, fournissent à l'auteur l'occasion de confirmer ses appréciations antérieures sur l'origine de l'orfèvrerie cloisonnée, qu'il cherche chez les Goths d'Orient, en laissant de côté l'influence byzantine. Cette opinion, du reste, est partagée aujourd'hui par plusieurs archéologues dont la compétence fait autorité.»

M. Siméon LUCE a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, un ouvrage intitulé : *Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise* (Pontoise, 1888, in-4°).

«Cet ouvrage, enrichi d'un très grand nombre de pièces justificatives et de fort belles planches, contient à la fois une histoire approfondie et une description archéologique détaillée et précise de l'un des édifices religieux les plus intéressants des environs de Paris. L'église Saint-Maclou de Pontoise offre cela de très particulier qu'à un transept et à un chevet élevés vers le milieu du XII^e siècle on a soudé une façade et une sacristie de la seconde moitié du XV^e, une nef, des bas côtés et des chapelles latérales du second quart du XVI^e, enfin un couronnement en forme

de dôme, encore intact aujourd'hui, dont le marché fut passé le 25 septembre 1552. Ce couronnement est l'œuvre d'un architecte nommé Pierre Lemercier, probablement l'aïeul du célèbre Jacques Lemercier qui, pendant la première moitié du xvii^e siècle, attacha son nom à l'achèvement du Louvre, à la construction de la Sorbonne, du Palais-Royal, de l'église Saint-Roch et de l'Oratoire.

« Beaucoup de personnes, qui n'ont pas étudié d'assez près notre histoire au xvii^e siècle, s'imaginent que les monuments de l'art français n'ont eu à souffrir de ce que l'on a appelé le vandalisme qu'à l'époque révolutionnaire. C'est une profonde erreur, ainsi que le montre une fois de plus M. Eugène Lefèvre-Pontalis, en retraçant les annales de Saint-Maclou de Pontoise sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Le 9 août 1739, les anciennes verrières de cette église furent enlevées par l'ordre des marguilliers. Quelques années plus tard, les tapisseries suspendues aux murs furent mises aux enchères. Le 21 juillet 1783, l'Italien Pierre Borraui, qui avait déjà déshonoré les deux cathédrales de Chartres, de Senlis et l'église abbatiale de Saint-Denis, s'engagea à recouvrir de badigeon les murs de Saint-Maclou moyennant la somme de 900 livres. Enfin, la mutilation des piliers de la nef, qui coïncida avec la pose de ce badigeon, coûta 300 livres.

« Par la solidité, par la plénitude de l'information, par la rectitude du jugement, la réserve constante et la rigueur de la méthode critique, la *Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise* fait le plus grand honneur, non seulement à l'auteur, mais encore à l'enseignement de M. de Lasteyrie, qui l'a formé et dont il est un des meilleurs élèves. »

SÉANCE DU 26 AVRIL.

Sont offerts :

Itinéraire de mon voyage aux pays Oromo et Sidama; observations sur le cours de l'Omo (septembre 1885-septembre 1888), par M. Jules Borelli (Le Caire, 1889, in-4°, publication de la Société khédiviale de géographie);

La ville de Rodez à l'époque romaine, par M. B. Lunet (Rodez, 1888, in-8°);

Inventarium über die Hinterlassenschaft des Erasmus vom 22. Juli 1536, publié par M. L. Sieber (Bâle, 1889, in-12).

M. DELISLE présente, de la part de l'auteur, *Le dernier manuscrit de l'historien Jacques Meyer. Recherches sur le manuscrit 730 de la biblio-*

thèque de Saint-Omer, par le P. Henri Dussart, nouvelle édition, revue et corrigée (Saint-Omer, 1889, in-8°).

«L'auteur de cette notice a montré l'importance d'un manuscrit dont le caractère n'avait pas encore été reconnu. Il a prouvé que le manuscrit 730 de Saint-Omer est un recueil formé par Jacques Meyer, le célèbre annaliste de Flandre, mort en 1552. Entre autres morceaux précieux, le P. Dussart y a distingué de longs extraits de cette histoire des rois Charles VII et Louis XI qui est devenue célèbre depuis que J. Quicherat l'a attribuée en toute certitude à Thomas Basin, évêque de Lisieux. Jacques Meyer cite déjà cet ouvrage sous le nom de Thomas Basin, témoignage qui n'est pas à dédaigner pour corroborer l'opinion de Quicherat. Le recueil de Meyer contient aussi des fragments très étendus d'un journal historique du xv^e siècle, qui ne semble pas nous être parvenu. C'est l'œuvre d'un notaire de Bruges nommé Romboud de Doppere. Le P. Dussart y a relevé un article qui nous apprend la patrie première et la date jusqu'à présent incertaine de la mort du peintre Jean Memling : *Die XI Augusti [1494], Brugis obiit magister Joannes Memmelinc, quem prædicabant peritissimum fuisse et excellentissimum pictorem totius tunc orbis christiani. Oriundus erat Mugunciaco, sepultus Brugis ad Ægidii.* »

Ont encore été offerts :

Abhandlungen der historischen Classe der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften, vol. XVIII, 2^e partie (Munich, 1888, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1889, 2^e, 3^e et 4^e fascicules (Paris, 1889, gr. in-8°);

Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 9^e année, t. XVIII, n^o 3 (Paris, 1888, in-8°);

Annuaire statistique de la France, 11^e année, 1888 (Nancy, 1888, gr. in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 285^e et 286^e années, 4^e série, *Rendiconti*, vol. IV, fasc. 10-12; vol. V, fasc. 1-2 (Rome, 1888-1889, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, n^{os} 76-79 (Florence, 1889, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative

del regno d'Italia, vol. III, n° 6; vol. IV, n° 1 (Rome, 1888-1889, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLIX, 6^e livraison (Paris, 1888, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 38^e année, nouvelle série, 149^e livraison (Saint-Omer, 1889, in-8°);

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes français, 6^e série, vol. IV, n° 10 et 11 (Paris, 1889, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1888 (Poitiers, 1889, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, novembre et décembre 1888 (Amiens, 1889, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Académie, et Charles Chipiez, t. V, livraisons 226-234 (Paris, 1889, gr. in-8°);

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), 4^e série, t. II (Angers, 1889, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archaeology, vol. XI, 4^e et 5^e parties (Londres, 1889, in-8°);

Revista archeologica, publiée par M. A.-G. Borges de Figueiredo, vol. III, n° 3 et 4 (Lisbonne, 1889, in-8°);

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, 32^e année, n° 189 (Alger, 1888, in-8°);

Revue archéologique, 3^e série, t. XIII, janvier-février 1889 (Paris, 1889, in-8°);

Revue de la Société des études historiques, 4^e série, t. VI (Paris, 1888, in-8°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale (organe de l'Association pyrénéenne), dirigée par MM. Julien Sacaze et le docteur F. Garrigou, année 1889, t. I, n° 2 (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 23^e année, 90^e livraison (Paris, 1889, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, dirigée par M. A. Allmer, correspondant de l'Institut, n° 52 (Vienne [Isère], 1889, in-8°);

Revue géographique internationale, dirigée par M. Georges Renaud, 1^{re} année, n° 159, 160 (Paris, 1889, in-4°);

Revue numismatique, dirigée par MM. Anatole de Barthélemy, Gustave

Schlumberger, membres de l'Académie, et Ernest Babelon, 3^e série, t. VII, 1^{er} trimestre de 1889 (Paris, 1889, in-8°):

Société centrale des architectes français. Annuaire pour l'année 1889 (Paris, 1889, in-8°);

Viestnik hrvatskoga archeologičkoga društva, 11^e année, n^o 2 (Agram, 1889, in-8°).



COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

Mai-Juin.

PRÉSIDENCE DE M. BARBIER DE MEYNARD.

SÉANCE DU 3 MAI.

M. MASPERO, au nom de la Commission du prix Loubat, lit le rapport suivant :

« La Commission, après examen des ouvrages adressés au concours, décide que le prix sera décerné à M. Léon de Rosny, pour son *Codex Peresianus*.

« Grâce à la libéralité du fondateur, l'Académie est en mesure de disposer exceptionnellement, pour cette année, d'une somme de mille francs. Cette somme est attribuée à M. Remi Siméon, à titre de second prix, pour son ouvrage intitulé : *Annales de Chimalpahin*. »

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. René de La Blanchère, directeur du service des antiquités et des arts en Tunisie, communique quelques renseignements sur les fouilles récemment exécutées. M. le commandant de La-comble, major du 4^e tirailleurs, à Sousse, a exploré la nécropole

romaine d'Hadrumète, située non loin de cette ville, au camp Sabattier, sur la route de Kairouan.

Les tombeaux de cette nécropole sont généralement groupés dans des hypogées voisins les uns des autres. Ils se composent de massifs maçonnés, souvent décorés de peintures. Ils appartiennent en général au II^e siècle de notre ère ou aux époques immédiatement voisines. Cette nécropole fait donc chronologiquement suite à celle qui existe au camp actuel, et qui a fait l'objet d'une communication à l'Académie; elle précède en date celle que M. de Lacomble croit avoir retrouvée plus loin de la ville, et qu'on explorera plus tard.

M. de La Blanchère fait passer sous les yeux des membres de l'Académie une série de terres cuites, qui représente la part du Musée du Bardo dans le produit de la fouille. Ces objets figureront dans les vitrines de la section tunisienne à l'Exposition universelle. Ce sont : une Vénus ouvrant son manteau, un Atys jouant de la lyre, un lion, un Éros, un guerrier, un fragment d'une Léda, deux têtes provenant de recherches antérieures faites par M. le Dr Vercoutre, un médaillon représentant un Éros dormant sur une peau de lion, un taureau, un cavalier, une femme indigène sur un chameau, une plaque ronde, enfin, qui représente une course de chars attelés de chameaux dans le cirque.

M. de La Blanchère reconnaît dans certaines de ces pièces des surmoulages d'élégants modèles de style hellénistique, dans les autres des copies d'originaux romains, dans les deux dernières enfin des œuvres d'inspiration locale, dont l'une peut être rapprochée du texte de Suétone, par lequel on apprend que Néron, le premier, fit courir des quadriges de chameaux. Il rappelle que la fouille de M. de Lacomble a été visitée, sous sa conduite, par la délégation qui vint, l'année dernière, assister à l'inauguration du musée où les objets présentés prendront place; sur la proposition de son Secrétaire perpétuel, membre de cette délégation, l'Académie avait bien voulu voter, à titre d'encouragement, un léger subside à l'auteur, qui est, parmi les officiers de la brigade d'occupation, un des plus zélés et des plus intelligents amateurs d'archéologie.

M. René de Maulde communique une note intitulée : *Un projet d'exposition internationale en 1470* ⁽¹⁾.

Il signale des lettres patentes en date du 26 juillet 1471, dont il a retrouvé le texte à la Bibliothèque nationale et qui nous font connaître un projet de Louis XI, ignoré de tous les historiens. Il s'agissait d'envoyer en Angleterre un choix de marchandises françaises, pour les faire apprécier du commerce anglais et assurer ainsi un débouché, de l'autre côté du détroit, aux produits de notre industrie. Diverses circonstances mirent obstacle à l'exécution de l'entreprise.

M. Germain Bapst présente un nouveau mémoire sur la provenance de l'étain aux temps anciens.

Il expose des faits d'où il résulte qu'il existe des mines d'étain au sud du lac Baïkal, en Sibérie, et aux environs de Méched, en Perse. Pour plusieurs raisons archéologiques ou philologiques, il est fort probable que ces mines ont dû être les plus anciennement exploitées du globe et que par conséquent c'est sur ces deux points qu'a été extrait l'étain qui a servi à fabriquer les premiers bronzes, dont l'invention a marqué un des grands pas du progrès de l'humanité.

M. Germain Bapst rappelle que, lorsqu'en 1886 il soumit à l'Académie une première communication sur l'origine de l'étain, des observations lui furent faites par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys et par M. Pavet de Courteille. La solution qu'il apporte aujourd'hui sur ce problème répond, pense-t-il, à ces observations de la façon la plus formelle.

M. BARBIER DE MEYNARD fait observer que le nom de l'étain, chez tous les peuples musulmans, est *qalaï* (قلای ou قلجی). Or, ce nom est aussi celui que les voyageurs et les géographes arabes les plus anciens donnent à la presqu'île de Malacca. Il semble naturel d'en conclure que l'étain aura été primitivement tiré de la Malaisie et importé de là en Europe, pendant le moyen âge, par les navigateurs arabes et persans.

MM. MACRY et OPPERT font observer que le plomb et l'étain ont

(1) Voir AUX COMMUNICATIONS, n° XIV (p. 183-189).

été souvent confondus. C'est un fait qu'il faut avoir présent à l'esprit pour éviter de graves erreurs en cette matière.

M. PAVET DE COURTEILLE pense que le mot *سك* doit être d'origine turque. Les Turcs ont pour tous les métaux des noms tirés de leur propre langue : il n'est pas vraisemblable qu'ils aient emprunté à un idiome étranger celui de l'étain.

M. le D^r G.-A. Costomiris, professeur agrégé d'ophtalmologie et d'otologie à Athènes, commence la lecture d'une *Étude sur les écrits encore inédits des médecins grecs, et sur ceux dont le texte grec est perdu et dont il n'a été conservé que des traductions en latin ou en arabe* (1).

SÉANCE DU 10 MAI

M. MENANT commence la lecture d'un mémoire sur les inscriptions de Hamath.

Il passe en revue les monuments de l'Asie Mineure et de la Syrie dus à la civilisation hétéenne, à laquelle se rattachent ces inscriptions; puis il rappelle les circonstances dans lesquelles elles ont été découvertes et les travaux dont elles ont été l'objet.

L'étude des textes hétéens est de date récente. Jusqu'ici le D^r Hayes Ward, le D^r Sayce et M. W. Wright sont les seuls qui ont porté leur attention d'une manière fructueuse sur ces mystérieux hiéroglyphes. La lecture des inscriptions hétéennes produit les plus intéressantes révélations au sujet d'un peuple dont on ne soupçonnait l'existence que par quelques passages de documents assyriens et égyptiens. Ceux-ci laissaient entrevoir le rôle considérable des Khétas-Khassi depuis le xvi^e siècle avant notre ère jusqu'au jour où Sargon, roi d'Assyrie, mit fin à leur souveraineté sur les bords de l'Euphrate par la prise de Karkemis (717 ans avant notre ère).

M. Menant abordera, dans sa prochaine lecture, l'analyse des textes.

M. Gaston PARIS lit une note sur *Martin de Braga et Sénèque*.

¹ Voir AUX COMMUNICATIONS, n^o XV (p. 190-197).

M. Hauréau a montré que la première partie d'un livre intitulé : *De copia verborum*, faussement attribuée à Sénèque, était identique au *Liber de quatuor virtutibus*, que beaucoup de manuscrits donnent aussi sous le nom de Sénèque, mais que Martin, évêque de Braga en Galice au vi^e siècle, donne formellement pour son œuvre propre et qu'il intitule : *Formula honestæ vitæ*. Martin, selon M. Hauréau, aurait donc commis un plagiat. M. Paris s'efforce d'établir, au contraire, que l'évêque Martin, dont tous les contemporains célèbrent les vertus et qui est encore honoré comme saint, n'a pas été plagiaire. Il a réellement composé la *Formula honestæ vitæ*, qui, sous le titre de *Liber de quatuor virtutibus*, a été attribuée par les copistes à Sénèque, puis incorporée au livre *De copia verborum*, centon de Sénèque composé au iv^e siècle, sans doute par le même auteur à qui nous devons la fausse correspondance entre Sénèque et saint Paul.

M. HAURÉAU serait tout disposé à admettre la rectification proposée par M. Gaston Paris, s'il n'était arrêté par une difficulté de langue. On possède deux écrits qui sont certainement de Martin de Braga, une *Epistola moralis* et une *Homilia de correctione rusticorum*. Ils sont d'une langue barbare, qui ne rappelle en rien la latinité fleurie et apprêtée du *Liber de quatuor virtutibus*⁽¹⁾.

M. Émile Cartailhac, directeur de la revue intitulée : *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, rend compte d'une exploration archéologique des îles Baléares, Majorque et Minorque. Il a principalement étudié les monuments primitifs appelés *cyclopéens* ou *pélasgiques*.

Il y a de véritables villes, encore munies de leurs fortifications, composées de blocs qui ont jusqu'à 9 mètres cubes. Les ruines renfermées dans ces murailles comprennent ordinairement :

1^o Des habitations établies très grossièrement au moyen de blocs bruts soutenus à 2 mètres de haut par des piliers espacés de 1^m 50 à 2 mètres; le visiteur de ces ruines, marchant sur le toit de ces habitations, trouve à chaque pas un bloc éboulé et

(1) Voir ci-après (p. 169).

peut ainsi pénétrer dans les galeries, qui couvrent des centaines de mètres carrés;

2° Une construction beaucoup plus grande, avec des blocs assez bien dégrossis et occupant dans chaque ville le point culminant ou principal; la voûte de ces édifices était formée par des pierres plates, larges et longues, aboutissant à un énorme pilier central monolithe, qui a généralement gardé sa position verticale et que les archéologues d'autrefois ont pris pour un *autel*;

3° Des tours rondes, rarement carrées, dites *talayots*, construites au moyen d'assises très simples de blocs plats horizontaux et souvent volumineux (jusqu'à 3^m 50), presque jamais dégrossis; les murs, de 3 et 4 mètres de diamètre, protègent une petite crypte dont l'entrée a 1^m 80 à 2 mètres de hauteur, sur 1 mètre de largeur; la voûte de la crypte est formée par des dalles à encorbellement; lorsque le diamètre dépasse 5 mètres environ, il y a un ou deux piliers de soutènement;

4° Des grottes creusées dans la roche tendre qui forme le sol; le plan de ces grottes rappelle celui des grottes sépulcrales des environs d'Arles, en Provence.

En dehors des villes, on remarque les sépultures appelées *nau* ou *navetas*; ce sont des tours allongées, dont la forme figure assez bien une barque renversée. M. Cartailhac y a recueilli de nombreux débris humains.

Enfin, le long des côtes, on remarque, accumulées sur certains points en nombre prodigieux, des grottes sépulcrales creusées dans la roche et dont les détails architectoniques ont un grand intérêt.

En fait d'objets recueillis au cours des fouilles, M. Cartailhac signale des poteries et des bronzes, dont il ne connaît nulle part les similaires. L'âge de la pierre paraît faire défaut dans les îles; les plus anciens objets correspondent à la fin de notre âge du bronze.

M. le D^r G.-A. Costomiris, professeur agrégé d'ophtalmologie et d'otologie à Athènes, continue la lecture de son *Étude sur les écrits des médecins grecs*, etc. (1).

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XV (p. 190-197).

Le traité hippocratique *Des semaines* et un grand nombre des œuvres de Galien n'existent qu'en latin, et les six derniers livres des *Administrations anatomiques* de Galien seulement en arabe; le texte grec de ces traités ayant été perdu, ce serait, dit M. Costomiris, une justice à rendre à ces grands médecins de l'antiquité de les traduire en grec.

Plusieurs ouvrages très importants, dont le texte grec existe, sont encore inédits. Tels sont : un grand nombre des écrits de Galien ou pseudo-galéniques; le *Rhizotonicon* de Cratévas; le *Dynaméron* d'Ælius Promotus et ses écrits intitulés : *Φυσικά καὶ ἀντιπαθητικά* et *Περὶ ἰοσόλων καὶ δηλητηρίων Φαρμάκων*; le traité *Des maladies des femmes* de Métrodora; six livres d'Ætius (X et XII-XVI); les quatre derniers livres de la *Méthode thérapeutique* de Jean Actuarius; le *Dynaméron* de Nicolas Myrepsus; une grande partie des *Hippiatriques*; les *Éphodes* d'Abou Djafar, traduits en grec par Constantin de Rhégium; la *Synopsis* de Jean l'Archiatre; un traité anonyme très important sur la médecine et un grand nombre de petits traités, dont les uns portent le nom de leurs auteurs, tandis que les autres sont anonymes ou pseudonymes. Ce serait un grand service à rendre à la science, au point de vue historique, philologique et même médical, de publier le texte grec de ces divers ouvrages.

SÉANCE DU 17 MAI.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie deux mémoires de MM. Lechat et Bérard, membres de l'École française d'Athènes, intitulés, le premier : *Étude sur les sépultures archaïques de l'Acropole*, et le second : *L'arbitrage international chez les Grecs*. Ces mémoires sont renvoyés à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. F. Richter, de Vienne, présente à l'Académie deux tableaux à l'encaustique et une tapisserie de haute lisse provenant de l'Égypte. Ces objets datent des temps compris depuis le 1^{er} siècle avant J.-C. jusqu'au m^e siècle de notre ère. Ils font partie d'une

collection qui appartient à M. Th. Graf et qui est actuellement exposée à Paris, rue de Rennes, 44.

M. MASPERO donne quelques détails sur la collection dont il s'agit.

La trouvaille a été faite à Ronbayât (Fayoum). Les panneaux, au nombre de quatre-vingt-douze, sont peints partie à la cire, partie à l'œuf.

Les portraits appartiennent pour la plupart à l'époque des Antonins. Ils proviennent de momies gréco-égyptiennes. Le mode d'agencement des momies changea vers la fin du 1^{er} siècle. A la forme conventionnelle que l'on donnait aux cercueils on substitua une forme nouvelle : une caisse oblongue remplaça la gaine modelée sur les contours vagues du corps ; au lieu du masque en relief, on inséra au-dessus de la place où se trouvait la tête un panneau en bois portant un portrait du mort ou de la morte. Cet usage se retrouve à Thèbes comme au Fayoum : il paraît avoir duré un siècle ou un siècle et demi environ.

Les tapisseries étaient appliquées sur les vêtements du mort : les panneaux carrés dans le dos, des bandes le long des coutures, parfois une calotte sur la tête et des chaussons en tapisserie aux pieds. Le point est le point des Gobelins. Les motifs sont souvent païens.

La collection de M. Graf est la plus complète de ce genre qu'on ait jamais vue et il serait à désirer qu'elle fût acquise par quelque musée.

M. RAVAISSON fait remarquer le caractère historique qu'offrent les peintures présentées par M. Richter, et il ajoute qu'il en est de même pour les représentations funéraires chez les Grecs. Aux hautes époques, les morts, sur ces monuments, ont une physiologie tout idéale ; ce sont des héros ou demi-dieux, ou plutôt des humains transformés en héros. Plus tard s'établit peu à peu l'usage de les figurer tels qu'ils avaient été pendant leur vie. Certains monuments grecs et un grand nombre de monuments romains en témoignent. On voit qu'il en a été de même en Égypte. En Égypte comme en Grèce et à Rome, on a passé graduellement d'un art tout idéaliste, pour ainsi dire, à un art de caractère réaliste ou historique.

M. Aloïs Heiss communique une note sur la démente de la reine Jeanne de Castille, femme de Philippe le Beau et mère de Charles-Quint.

M. Heiss combat la thèse de M. Bergenroth, qui a cherché à prouver que la démente de Jeanne ne se manifesta que longtemps après le décès de son mari et qu'en 1520 cette princesse était en possession de toutes ses facultés. La folie de la reine, dans ce système, aurait été une invention de Ferdinand le Catholique pour s'emparer du gouvernement des États de sa fille, et Charles-Quint, se servant du même prétexte, aurait maintenu sa mère en captivité pour détenir à son profit le royaume de Castille. Enfin, les mauvais traitements infligés à Jeanne, d'après les ordres donnés à ses geôliers par son père et par son fils, auraient à la longue déterminé la terrible maladie mentale dont la reine de Castille ne fut délivrée que par sa mort, arrivée en 1555.

Contrairement aux assertions de M. Bergenroth et en se fondant sur des documents originaux publiés en Espagne, M. Heiss s'attache à établir :

1° Que la fille des rois catholiques donna des symptômes non équivoques de démente dès 1503 et que l'année suivante cette démente était déclarée officiellement dans le testament de la reine Isabelle, sa mère;

2° Que Jeanne ne fut pas enfermée à Tordesillas dès 1506, comme le veut M. Bergenroth, mais qu'elle ne s'y installa qu'en 1509;

3° Que le corps de Philippe le Beau ne fut pas transporté directement de la chartreuse de Miraflores, près de Burgos, à Grenade, mais que Jeanne l'eut constamment auprès d'elle (jusqu'en 1522) pendant les différents séjours qu'elle fit à Torquemada, à Hornillos et à Arcos;

4° Que les violences dont les gouverneurs de la maison de la reine usèrent envers elle ont été singulièrement exagérées et n'avaient d'autre but que de l'empêcher de mourir de faim, en l'obligeant à prendre une nourriture que, dans sa folie, elle refusait obstinément;

5° Que, si Charles-Quint a maintenu sa mère séparée du monde, c'est parce que la malheureuse princesse était sujette à des crises nerveuses pendant lesquelles elle perdait complètement la conscience de son rang et de sa dignité.

M. le D^r Costomiris achève la lecture de son *Étude sur les écrits des anciens médecins grecs* ⁽¹⁾.

SÉANCE DU 24 MAI.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie la mort de M. W. Wright, professeur de langues orientales à Cambridge.

Ce savant, qui était correspondant de l'Académie depuis dix ans, a rendu par ses ouvrages et son enseignement des services éminents à l'étude des langues sémitiques, en particulier aux littératures syriaque et arabe. Sa mort laissera de profonds regrets au monde savant.

M. GEFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse deux lettres au Président de l'Académie.

Dans la première, notre confrère donne des détails sur deux sarcophages qui viennent d'être trouvés dans le quartier des *Prati di Castello*, à Rome, et qui contiennent les sépultures de deux personnes de la *gens Crepereia*. L'un de ces sarcophages renfermait, entre autres objets, une poupée de bois, articulée aux bras et aux jambes et fort bien conservée ⁽²⁾.

Dans la seconde lettre, M. Geffroy entretient l'Académie des résultats des dernières fouilles faites à Sélinonte et à Ostie, ainsi que de la découverte d'un nouveau buste d'Auguste, trouvé à Rome ⁽³⁾.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie deux mémoires de MM. Cadier et Michon, membres de l'École française de Rome, intitulés, le premier : *Essai sur la grande cour royale de Sicile pendant les règnes de Charles I^{er} et de Charles II d'Anjou*, et le second : *Étude sur Aléria*. Ces mémoires

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XV (p. 190-197).

(2) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XVI (p. 198-200).

(3) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XVII (p. 200-201).

sont renvoyés à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le R. P. Augouard, provicaire apostolique du Congo français, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien admettre les missionnaires catholiques de Brazzaville aux avantages de la fondation Benoît Garnier. Cette lettre est renvoyée à la Commission de la fondation Garnier.

M. HAURÉAU lit une note sur le *De ira* attribué à Martin de Braga.

Dans une communication précédente, M. Hauréau avait fait à Martin, évêque de Braga, le reproche de s'être attribué le *Liber de quatuor virtutibus*, dont l'auteur véritable serait le fabricant des fausses lettres de Sénèque et de saint Paul. M. Gaston Paris, tout récemment, a cherché à défendre l'évêque galicien contre cette imputation⁽¹⁾.

Un autre traité, publié sous ce titre : *De ira*, dans les œuvres de Martin, offre pareillement une dédicace, dans laquelle cet évêque écrit à son collègue Vitimir qu'il vient de rédiger, pour lui complaire, cet opuscule sur l'art de tempérer la colère. Or, ainsi que le montre M. Hauréau, cet opuscule n'est qu'un assemblage de phrases empruntées aux trois livres de Sénèque *De ira ad Novatum*. Ainsi Martin, évêque de Braga, aurait été, non pas une seule fois, mais deux fois au moins, plagiaire.

M. Hauréau ne croit pas, d'ailleurs, que l'arrangement assez habile des phrases prises à Sénèque soit l'œuvre de Martin; il croit plutôt qu'il a trouvé ce travail tout fait et qu'il s'en est dit l'auteur, comme il avait fait pour le *Liber de quatuor virtutibus*.

M. Gaston PARIS, en présence du nouveau fait apporté par M. Hauréau, ne croit pas devoir insister pour la défense de l'évêque Martin de Braga. Il reste, toutefois, profondément étonné qu'un prélat dont la piété et la vertu ont été vantées par tous ses contemporains ait pu se rendre coupable, à deux reprises, d'un pareil méfait.

M. MENANT, continuant la lecture de son travail sur les textes

⁽¹⁾ Voir ci-dessus (p. 162).

hétéens, aborde l'analyse du système graphique que l'on reconnaît dans ces textes, et qui repose sur le mélange des deux principes hiéroglyphique et phonétique.

Il prend pour objet de sa démonstration les trois inscriptions de Hamath. Déjà étudiées par M. Sayce, ces inscriptions présentent un ensemble de signes et de groupes dont la comparaison permet d'établir une certaine analogie entre elles; mais M. Menant, après avoir serré de près l'examen des signes et des groupes, arrive à proposer une lecture qui s'écarte de celle de M. Sayce. Sans même s'arrêter à discuter la question de savoir jusqu'à quel point il est prudent d'accepter, comme nom du prince rédacteur des inscriptions, celui de *Tumes* ou *Tuves*, roi de Hamath, identifié avec *Tou* ou *Toï*, contemporain de David, M. Menant repousse l'identité absolue des trois textes, et signale des variantes qui, selon lui, donnent une lecture différente et un sens autre, en ce qui concerne la filiation et les noms des localités.

M. OPPERT fait remarquer que l'expression «roi des rois», que M. Menant croit trouver dans les textes en question, n'a pas été admise par M. Sayce, parce qu'elle est toute moderne.

M. MENANT explique que le mot «rois» au pluriel s'applique aux trois personnes nommées dans les trois inscriptions, dont il n'a pas donné les noms, et qui ont été confondues en une seule par M. Sayce.

M. Lecoy de la Marche lit un mémoire duquel il résulte que le grand sceau de nos rois, dit *sceau de majesté*, fut inventé à l'avènement de Robert, en 996. Il appuie cette observation nouvelle sur la confrontation des empreintes de cire avec les formules des actes auxquels elles sont jointes. Les anneaux qui servaient précédemment de sceau étant devenus trop petits, malgré leurs agrandissements successifs, pour contenir l'image du roi avec ses attributs, il fallut en venir au sceau détaché de l'anneau, au vrai *scol*, dont celui-ci est le premier type, et c'est ce qui amena la rénovation de l'art de la gravure sur métal, si développé au moyen âge.

SÉANCE DU 31 MAI.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie un mémoire de M. Jamot, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Le portrait dans la sculpture grecque*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Calleja, d'Alger, adresse à l'Académie une copie de sa nouvelle traduction de l'inscription du tombeau d'Esunnazar. Cette copie est renvoyée à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que la Commission du prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a décerné ce prix à M. Théodore Reinach, pour son ouvrage sur *Les monnaies de trois royaumes d'Asie Mineure*.

M. Georges PERROT communique, de la part de M. Victor Waille, une note sur une inscription latine, découverte à Cherchel le 23 mai 1889. C'est une dédicace à Licinius Hiéroclès, gouverneur de la Maurétanie Césarienne, à la fin du III^e siècle de notre ère⁽¹⁾.

M. Paul Monceaux communique à l'Académie plusieurs fragments du texte et les principales planches de la *Restauration d'Olympie*, qu'il prépare en collaboration avec M. Laloux.

M. Monceaux rappelle le rôle important de la France dans les découvertes d'Olympie. L'expédition de Morée en 1829 avait commencé le travail de déblaiement qu'une grande mission allemande a terminé avec tant de persévérance et de succès. MM. Laloux et Monceaux ont repris, avec l'aide du Gouvernement et l'appui sympathique de nombreux membres de l'Institut, l'œuvre de Blouet et de Dubois. Ils ont mis à profit tous les précieux renseignements fournis par les dernières fouilles et publieront prochainement une restauration générale des monuments, des sculptures et des fêtes d'Olympie.

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n^o XVIII (p. 201-204).

Les fragments et les planches que M. Monceaux soumet à l'Académie se rapportent à l'ensemble de l'enceinte sacrée et du grand temple de Zeus. On doit signaler surtout les quatre grandes planches qui donnent le plan et la vue perspective de l'Altis restauré; la façade orientale du grand temple de Zeus; la restauration des deux frontons et du célèbre Zeus de Phidias; les métopes; la Victoire de Péonios et l'Hermès de Praxitèle. De nombreux plans et fragments de toute sorte seront reproduits dans l'ouvrage annoncé, où l'on trouvera une reconstitution complète du plus fameux sanctuaire de l'ancienne Grèce.

M. Piette présente à la Compagnie divers monuments de l'art des temps préhistoriques, recueillis dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège). Ces monuments sont de trois sortes : des gravures au champlevé, faites sur des fragments d'os ou de bois de renne, des bois de renne sculptés, enfin des galets peints ou pour mieux dire coloriés.

Les gravures nous renseignent sur l'état de civilisation des hommes qui les ont exécutées. Une d'entre elles nous montre une femme couchée à côté d'un renne apprivoisé. Sur d'autres, on voit des chevaux, avec un mors dans la bouche. Les populations de ces temps reculés possédaient donc déjà plusieurs espèces d'animaux domestiques.

Les sculptures sont exécutées avec une habileté remarquable; les artistes excellaient surtout à rendre les attitudes naturelles, l'allure, le mouvement des animaux. M. Piette signale particulièrement une étude de jambe d'aurochs et une statuette qui représente un aurochs luttant, tête contre tête, probablement contre un autre animal. On remarque jusqu'à des études de squelette et d'écorché : deux têtes de cheval, en sculpture de petite dimension, dont l'une est représentée dépouillée de sa chair, l'autre de sa peau.

Quant aux galets coloriés, M. Piette les attribue à une époque postérieure, celle où, selon lui, l'humidité croissante et les inondations avaient chassé le renne de nos climats et commençaient à rendre les cavernes peu habitables. Ces peintures (si l'on peut leur donner ce nom), les plus anciennes que l'on connaisse,

sont très grossières. Quelques-unes paraissent représenter des plantes, d'autres offrent des dessins géométriques, croix, cercles avec un disque concentrique, etc. Les plus nombreuses ne sont que des assemblages de taches de couleur, disposées symétriquement; elles font penser à des signes de numération ou à des marques de jeu.

SÉANCE DU 7 JUIN.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le D^r J. Reboud, annonçant la mort de son oncle, le médecin major Reboud, correspondant de l'Académie.

Le Président se rend l'interprète des regrets que cette perte inspire à l'Académie. Il rappelle les services rendus par ce savant au recueil des inscriptions sémitiques, qu'il a enrichi de nombreux documents recueillis pendant son long séjour en Algérie. M. Reboud s'était occupé surtout de l'épigraphie libyco-berbère et il a recueilli dans une vaste publication un nombre considérable d'inscriptions libyques, dont la science tirera un grand profit.

M. Charles GARNIER, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre de l'École d'Athènes ou de celle de Rome à qui devra être décernée la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

La Commission des Écoles d'Athènes et de Rome présentera un candidat dans la prochaine séance.

M. GEFFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président une lettre relative à l'édifice grec nouvellement découvert à Sélinonte (Sicile), ainsi qu'aux fouilles de Vulci, dirigées par M. Gsell, membre de l'École française ⁽¹⁾.

M. Léon GAUTIER, au nom de la Commission du prix La Grange, fait le rapport suivant :

(1) VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° XIX (p. 204-205).

« La Commission, à l'unanimité, décerne le prix de la fondation La Grange à M. Émile Picot, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Le monologue dramatique dans l'ancien théâtre français*, l'autre : *Les moralités politiques dans l'ancien théâtre français*, et pour l'ensemble de ses travaux relatifs à la poésie française du moyen âge. »

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. HÉRON DE VILLESOSSE lit, au nom du R. P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, une note sur la situation de la ville antique de Neferis, qui n'avait pas été reconnue d'une façon certaine ⁽¹⁾.

Cette ville, qui joua un rôle considérable pendant la dernière guerre punique, était peu éloignée de Carthage. Deux dédicaces impériales, se rapportant à Septime Sévère et à Caracalla, découvertes par M. Lançon, administrateur du vaste domaine du Khangat-el-Hadjadj, ont été gravées, en l'honneur de ces deux princes, au nom de la CIVITAS NEFERITANA. Cela prouve que la colline désignée sous le nom de Henchir-Bou-Beker, où ces textes ont été relevés par le R. P. Delattre, correspond à l'emplacement de l'antique Neferis et que, par conséquent, la plaine voisine a été pendant la troisième guerre punique le témoin des exploits de Scipion et le théâtre des dernières luttes des Carthaginois contre les Romains.

M. Monceaux continue sa communication partielle du texte et des planches de la publication intitulée : *Restauration d'Olympie*, qu'il prépare en collaboration avec M. Laloux.

M. Cagnat, professeur au Collège de France, lit une note sur les moyens employés à l'époque romaine pour assurer l'alimentation de l'armée d'occupation de l'Afrique.

En temps de paix, les vivres militaires (blé et autres denrées, fourrage pour les bêtes de somme) étaient perçus à titre d'impôt sur les habitants de la province et versés dans des magasins dépendant du procureur de l'empereur, qui les livrait aux troupes

(1) VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° XX (p. 205-208).

sur le vu de bons de vivres, émis par les chefs de corps. Les troupes destinées à procurer la viande fraîche étaient confiées à des soldats qui les menaient paître sur les territoires militaires, particulièrement sur celui qui était concédé à la légion III^e *Augusta*, autour de Lambèse. On récoltait aussi sur ce territoire du foin pour les bêtes de somme.

En temps de guerre, les vivres nécessaires aux expéditions étaient rassemblés, au moment de se mettre en campagne, par des agents directs de l'empereur et déposés dans des magasins créés pour la circonstance près du théâtre des opérations. Des convois les portaient de là aux armées. M. Cagnat croit, contrairement à l'opinion émise par certains savants, que le chameau a dû être utilisé de bonne heure pour le transport des vivres militaires en Afrique.

M. Siméon LUCE est désigné pour lire, à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, son mémoire sur *Jeanne d'Arc et la forteresse de Domrémy*.

SÉANCE DU 14 JUIN.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT fait connaître les conclusions prises par les Commissions du prix ordinaire, du prix Julien et des Écoles d'Athènes et de Rome.

Le sujet du concours pour le prix ordinaire était une *Étude sur le théâtre hindou*. Le prix est décerné au mémoire ayant pour devise : Μέννησο ὅτι ὑποκριτής, etc. (Épictète, xvii).

Le PRÉSIDENT ouvre le pli qui accompagnait ce mémoire; il y lit le nom de M. Sylvain Lévi, maître de conférences à l'École des hautes études.

Le prix Stanislas Julien n'est pas décerné. Deux récompenses sont accordées à titre d'encouragement, la première, de mille francs, au R. P. Boucher, pour son ouvrage intitulé : *La boussole du langage mandarin*, et la seconde, de cinq cents francs, à M. Terrien de Lacouperie, pour l'ensemble de ses mémoires et notices sur l'ethnographie des populations méridionales de l'empire chinois.

L'Académie désigne, sur l'avis de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, M. Gsell, membre de l'École de Rome, pour recevoir la médaille de la Société centrale des architectes. M. Gsell a exécuté cette année avec succès des fouilles à Vulci.

M. Auguste Castan, correspondant de l'Académie à Besançon, fait une communication sur *Deux épitaphes romaines de femmes, trouvées aux environs de Besançon*.

Ces épitaphes sont celles de deux des sarcophages en pierre qui bordaient un tronçon de la voie romaine par laquelle *Vesontio* (Besançon) se reliait à Lyon, la métropole des Gaules.

Le seul subsistant de ces sarcophages fut découvert en 1823, dans le hameau de Saint-Ferjeux, qui appartient à la banlieue de Besançon : il avait perdu son couvercle ainsi que son dépôt funéraire. Un dessin de l'épitaphe qui le décorait ayant été envoyé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Mongez fit sur ce texte un assez long rapport, qui avait eu malheureusement pour base une copie incorrecte. Plus tard, la même inscription fut étudiée sur place par le général Creuly, dont Léon Renier rectifia la lecture. La femme inhumée n'est désignée que par un qualificatif amical, *Virginia*, dont la fin de l'épitaphe développe la signification en ces termes : *SOLO CONTENTA MARITO*. Son époux s'appelait *Marius Vitalis*, double nom qui est suivi du mot abrégé *LEG*, précédé d'un sigle signifiant *centurio*. Sur la fonction de centurion légionnaire hors des cadres (*centurio legionarius*), on a une lettre de Pline, dont M. Castan s'autorise pour assimiler cet officier de police militaire à ce qu'était chez nous le commandant d'une place de guerre avant 1871. Le fils de la défunte se nommait *Marius Nigidianus* (et non *Nicidianus*, comme portaient les anciennes lectures). Ce double nom est suivi du sigle *Q* surmonté d'une petite traverse. Ce sigle signifie *quaestor*. Mais le fils d'un centurion plébéien aurait-il eu qualité pour être questeur ? De l'ordre sénatorial, non ; de l'ordre municipal ou colonial, oui. Et M. Castan estime que le fils de *Virginia* et du centurion *Marius Vitalis* était questeur de la magistrature coloniale de *Vesontio*.

La seconde épitaphe était sur un magnifique sarcophage dont nous n'avons plus que de nombreuses descriptions et quelques mauvais dessins. La découverte qui en fut faite, en 1694, eut un grand retentissement : ce fut M^{lle} de Scudéry qui en fit la communication au *Journal des Savants*. Le sarcophage portait, quatre fois répétée, l'image de l'*ascia*, symbole de dédicace tumulaire fréquent dans la région lyonnaise. Le populaire prit ce symbole pour l'image de la croix, et un débat judiciaire eut lieu pour savoir si le squelette trouvé dans le sarcophage était celui d'une personne païenne ou d'une personne chrétienne. Plusieurs savants, parmi lesquels était Mabillon, furent d'avis que le tombeau était païen, et dès lors les 700 livres de plomb que renfermait le sarcophage firent le profit du marchand qui possédait le terrain où la trouvaille avait été faite. Le sarcophage fut donné aux Visitandines, qui le convertirent en lavoir et mutilèrent l'épitaphe pour ne plus éprouver l'ennui de la faire voir aux curieux. Il ne subsista de ce texte que les mots : VALE EVSEBI, gravés sur l'un des flancs du sarcophage, circonstance qui valut à cette cuve l'étrange sobriquet de « Tombeau du valet d'Eusèbe ». *Eusebi*, au vocatif, était le nom d'amitié auquel répondait Cæsonia Donata, la personne inhumée : elle était la femme de Candidus, esclave impérial (*verna Augusti nostri*). Cette qualité est suivie dans l'épitaphe de la formule EX TEST, qui se raccorde avec le verbe POSVIT finissant la phrase. Mais pourquoi cette formule n'est-elle pas, comme de coutume, précédée du mot *hæres* ou d'un sigle en tenant lieu ? C'est parce que Candidus, esclave impérial, n'aurait pu recevoir un héritage que pour le compte du maître auquel il appartenait, et Cæsonia Donata, tout en chargeant son mari de lui ériger un tombeau, ne tenait pas à ce que l'empereur héritât de sa fortune.

L'épitaphe se termine par les deux mots abrégés LOC · LIB, que M. Castan traduit par l'expression *locus liberatus*, voulant dire que le tombeau était placé sur un terrain étranger au domaine public.

Voici la lecture et la traduction que M. Castan donne de ces deux inscriptions :

I.

virGINIAE · MARIVS · VITALIS · CONIVNX ·)(centurio)LEGionarius
 ET · MARIVS · NIGIDIANVS · FILius · Quæstor · MATRI · E · LON
 GINQVO · ADPORTATAE · (ET) · HIC · CONDITAE · SEX · ET
 TRIGINTA · ANNis · VIXIT · INCVLATA · MARITO · OB
 SEQVIO RARO · SOLO CONTENTA MARITO ☉

« A Virginia, Marius Vitalis, son époux, centurion légionnaire, et Marius Nigidianus fils, questeur, à sa mère, ramenée de loin pour être ici renfermée : elle vécut trente-six ans fidèle à son mari, soucieuse avant tout de n'appartenir qu'à lui seul. »

II.

CAESONIAE · DONATAE · QVAE · VIXSIT · ANNIS ☉
 XXXXVII · Mensibus (?) · Diebus · XI · HORIS · IIII · CANDIDVS AVGusti
 Nostrî · VERNA · EX TESTamento · CONIVGI · BENE MERENTI
 POSVIT ☉ EVSEBI · HAVE · ET VALE
 LOCus ☉ LIBeratus
 AVE · EVSEBI VALE · EVSEBI

« A Cæsonia Donata, qui vécut quarante-sept années, (tant de) mois, onze jours et quatre heures, Candidus, esclave du domaine de notre Empereur, érigea à sa bien méritante épouse, en vertu du testament de celle-ci, ce tombeau placé sur un terrain privé. Chère Pieuse, bonjour et adieu. — Bonjour, Pieuse ! Adieu, Pieuse ! »

M. HÉRON DE VILLESFOSSE entretient l'Académie d'une inscription latine découverte vers 1580 dans les murs du *castrum* de Dijon, mais malheureusement perdue aujourd'hui.

Ce texte contient une mention géographique qui n'a jamais été interprétée d'une façon satisfaisante.

A la ligne 12, on lit : PAGANDOMO CONSISTENTES. Tous les éditeurs ont transcrit : *pagau(i) domo consistentes*. Cette interprétation n'est pas soutenable; il faut lire : *pag(i) Andomo consistentes*. Il en résulte que ce texte nous fournit le nom d'un *pagus* inconnu jusqu'ici, mais dont la situation, sur le territoire de la *civitas Lingonum*, présente un intérêt particulier. En effet, le chef-lieu de cette *civitas* porte le nom d'*Andematunum*, qui ne nous est

transmis que dans des textes peu certains. Tous les manuscrits de Ptolémée contiennent la forme *Ἀνδομάτουνον*, qui paraît devoir être rapprochée du nom du *pagus Andomus*. Le nom du chef-lieu pourrait bien avoir été formé sur celui du *pagus*.

M. Paul Regnaud communique un *Mémoire sur l'origine et la valeur de l'idée de racine et de suffixe dans les langues indo-européennes*.

Les racines et les suffixes sont, dit M. Regnaud, le résultat de l'analyse tout empirique à laquelle se sont livrés, sur le sanscrit, les grammairiens hindous et tout particulièrement Pāṇini. Elles n'ont jamais eu d'indépendance réelle. La théorie de l'agglutination, qui a été fondée sur l'hypothèse de cette indépendance, doit être tenue pour suspecte.

La dérivation indo-européenne a eu probablement pour base les monosyllabes communs à tous les idiomes de la famille, comme *pes*, *vox*, *-fer*, *-ger*, *-dex*, etc., du latin, qui tous à l'origine étaient des adjectifs verbaux. Là sont les véritables racines, c'est-à-dire le point de départ de la dérivation ou, en d'autres termes, les primitifs.

Les racines, telles que les ont extraites et classées les grammairiens hindous, n'en conservent pas moins une valeur mnémotechnique et de classement, qui en rendra toujours l'usage utile.

SÉANCE DU 21 JUIN.

M. HÉRON DE VILFOSSE communique des renseignements qui lui ont été adressés de Soussse par M. le commandant Privat, au sujet de diverses découvertes faites à Gabès et à Gafsa ⁽¹⁾.

Dans la première de ces deux localités, le savant officier a fouillé une sépulture indigène sous tumulus, antérieure à la conquête romaine et dont le mobilier est fort intéressant. Il a également mis à jour, près de Sidi Boulbaba, un grand édifice qui paraît avoir été anciennement un grenier destiné à conserver les céréales nécessaires à l'alimentation des troupes.

A Gafsa, un capitaine du génie a trouvé une mosaïque dont

⁽¹⁾ Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXI (p. 208-211).

le sujet représente les courses de chars dans l'intérieur du cirque. On aperçoit sous les arcades, autour de l'arène, les têtes serrées des spectateurs, qui semblent prendre un plaisir extrême à l'action qui se déroule devant eux.

Sur la proposition de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, l'Académie nomme membre de cette commission M. Clermont-Ganneau.

L'Académie procède ensuite à l'élection des deux membres qui composeront la Commission chargée de vérifier les comptes de recettes et de dépenses de l'Académie pendant l'année 1888.

MM. Croiset et de Barthélemy sont élus.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE fait une communication sur le duel conventionnel, qui, dans un état primitif de civilisation, a précédé le duel judiciaire.

On trouve le duel conventionnel dans le droit irlandais. La convention qui le précède a pour effet de décharger le vainqueur de toute responsabilité pour le meurtre de son adversaire.

Un exemple de ce duel conventionnel nous est donné par Tite-Live, dans le récit de la seconde guerre punique. Scipion, en Espagne, voulant célébrer des jeux funèbres en l'honneur de son père, devait, suivant l'usage, y donner des combats de gladiateurs. Il put y parvenir sans bourse délier. Parmi les alliés celtibériens que lui avait donnés, en Espagne, la haine de Carthage, il se trouvait plusieurs individus qui avaient des contestations entre eux et qui, pour les terminer, se battirent en duel sous les yeux des Romains et de leurs compatriotes.

M. RAVAISSON annonce, de la part de la Société des amis des monuments, la prochaine tenue d'un congrès pour la conservation des monuments. Ce congrès s'ouvrira lundi prochain 24 juin.

SÉANCE DU 28 JUIN.

Le Ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à s'occuper, dans une de ses prochaines séances, de la désignation

de deux candidats à la chaire de chinois, vacante à l'École des langues orientales vivantes, par suite du décès de M. Jametel.

Il adresse en même temps à l'Académie des extraits des procès-verbaux : 1° d'une séance de l'assemblée des professeurs de l'École, dans laquelle cette assemblée a présenté en première ligne M. Devéria, et, en seconde ligne, M. Camille Imbault-Huart; 2° d'une séance du Conseil de perfectionnement de la même École, qui a fait les mêmes présentations, dans le même ordre.

L'Académie procédera aux présentations dans sa prochaine séance.

Le Directeur de l'enseignement supérieur écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de consulter la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome au sujet du désir exprimé par le Directeur de l'École française d'Athènes de voir accorder une quatrième année de séjour à M. Lechat, membre de ladite École. Renvoi à la Commission compétente.

M. Guichard, sénateur, président du Comité constitué pour élever un monument à la mémoire de M. Paul Bert, écrit à l'Académie pour la prier de vouloir bien assister à la cérémonie d'inauguration, qui aura lieu, à Auxerre, le dimanche 7 juillet prochain.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que la Commission du prix Gobert propose de décerner le premier prix à M. Noël Valois, pour ses deux ouvrages : *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)* et *Le Conseil du roi aux XII^e, XI^e et X^e siècles*, et le second prix à M. Auguste Molinier, pour sa *Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge*.

Il est procédé au scrutin. Le premier prix est décerné à M. Noël Valois, par 25 suffrages sur 38 votants, et le second prix à M. Auguste Molinier, par 33 suffrages sur 37 votants.

M. DELISLE lit une note intitulée : *La chronique des Tard-Venus*.

On a donné le nom de Tard-Venus à des bandes de routiers qui, vers les années 1360 à 1365, infestèrent le Lyonnais et les régions avoisinantes. En 1873, un amateur de Milan,

M. G. Morbio, annonça qu'il possédait dans sa bibliothèque un manuscrit important pour l'histoire de ces compagnies. C'était une chronique en français, rédigée en 1390 et dédiée à l'archevêque de Lyon par un chanoine de sa cathédrale. Cette chronique occupait 152 pages de parchemin grossier, de petit format; l'écriture présentait un aspect étrange et paraissait, ajoutait M. Morbio, remonter au xvi^e siècle ou peut-être à une époque plus ancienne.

Après la mort de M. Morbio, ses livres furent acquis par M. Ackermann, libraire à Munich. M. le comte Riant, qui avait entretenu des relations suivies avec M. Morbio, fit alors plusieurs tentatives pour assurer à notre Bibliothèque nationale la possession de la chronique des Tard-Venus. Elles restèrent sans succès.

Cette année enfin, un catalogue publié par MM. List et Francke, libraires à Leipzig, ayant annoncé pour le 24 juin 1889 la vente aux enchères de la collection Morbio, le moment semblait venu d'acquérir pour la Bibliothèque nationale un document signalé comme ayant une valeur historique exceptionnelle. Mais certains doutes, que la description de M. Morbio avait fait naître dans l'esprit de M. Delisle, furent accrus par la lecture de l'annonce du manuscrit dans le catalogue publié par MM. List et Francke. Pour savoir décidément à quoi s'en tenir, notre confrère demanda et obtint des photographies de trois pages du manuscrit.

La vue de ces photographies ne laisse place à aucune hésitation. La chronique des Tard-Venus a été fabriquée au xix^e siècle (probablement entre 1850 et 1870), par un faussaire aussi maladroit qu'ignorant. La Bibliothèque nationale doit se féliciter de n'en avoir pas poursuivi l'acquisition.

Deux autres manuscrits, où l'on reconnaît la main du même faussaire, existent, l'un au Musée britannique (manuscrits additionnels, n^o 30042), l'autre à la Bibliothèque nationale (nouvelles acquisitions françaises, n^o 4022). Le premier est décrit, dans le catalogue du Musée britannique, comme « une transcription moderne; faussement datée de 1512 ». Le second fut donné à la Bibliothèque, le 20 février 1874, par feu M. Henri Bordier, « comme échantillon d'imitation moderne des plus grossières ».

COMMUNICATIONS.

N° XIV.

UN ESSAI D'EXPOSITION INTERNATIONALE EN 1470.

PAR M. DE MAULDE.

(SÉANCE DU 3 MAI 1889.)

Louis XI a toujours fait, dans ses préoccupations et dans ses actes, une large place aux questions économiques : par esprit économique en même temps que par politique, il rêva l'unité des poids et mesures, peut-être même l'unité de la législation. Il cassa les compagnies permanentes pour se constituer une armée de mercenaires étrangers. Lui qui aimait les habits de bure et les vieux chapeaux, on le vit, à la fin de sa vie, arborer tout à coup des étoffes de soie, d'or, dans le double but, sans doute, d'encourager l'industrie et de voiler sa défaillance. Il prit bien d'autres mesures, très diverses, et plus ou moins efficaces, pour développer l'industrie française, pour la mettre en état de lutter contre la concurrence flamande et italienne : par exemple, il fit venir d'Italie d'habiles ouvriers pour apprendre aux ouvriers français l'art de tisser les étoffes de prix; il entreprit, à Arras, de ressusciter de toutes pièces, d'un seul coup, un centre industriel. Dans sa politique extérieure il porta les mêmes préoccupations.

L'Angleterre entretenait avec la Flandre, les Pays-Bas, l'Italie, des relations actives et anciennes. Les industries textiles des bords du Rhin trouvaient chez elle un débouché; elle recevait d'Italie, notamment de Lombardie, des matières premières, surtout des laines brutes.

Louis XI eut rencontrer en 1470 une occasion propice

pour ouvrir les marchés anglais à l'industrie française, et, dans ce but, il conçut un plan singulier, que nul historien n'a indiqué. Des lettres patentes du 26 juillet 1471 l'exposent avec beaucoup de méthode et de clarté. Ces lettres paraissent dignes d'attention, car elles contiennent, à notre connaissance, la première manifestation d'une idée appelée à une extension sur laquelle il est, sans doute, inutile d'insister, l'idée d'une exposition internationale pour les produits industriels.

En 1470, Louis XI profitait de la restauration de Henri VI d'Angleterre par Warwick pour négocier entre les deux couronnes un traité de « treves, seur estat, abstinence de guerre et entrecours de marchandise », d'une durée de dix années. Ce traité devait comporter l'établissement entre les deux pays d'un régime de libre-échange absolu, sans qu'aucune taxe spéciale pût frapper les étrangers ni leurs produits, pas même des taxes de quayage ou autres. C'est sous le couvert de l'ambassade chargée de la négociation que le roi entreprit de faire connaître à Londres les produits français. Il s'entendit, et probablement non sans peine, avec les chefs de deux grandes maisons de commerce de Tours, Jean de Beaune et Jean Briçonnet, « lors riches et puissans »⁽¹⁾, qui, sur ses

(1) Sur ces deux personnages associés et étroitement alliés (Jean Briçonnet était gendre de Jean de Beaune), on peut voir l'*Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, par le chanoine G. Bretonneau. Les Briçonnet avaient, du reste, participé plus d'une fois aux grandes affaires du royaume. Deux d'entre eux, Bertrand et André, étaient ou avaient été notaires-secrétaires du roi. En 1456, nous voyons Guillaume Briçonnet employé en mission par le roi (ms. fr. 20590, p. 70).

En l'année 1470 même, Louis XI envoya Jean Briçonnet en mission à Berne (ms. fr. 20685, p. 563, reçu cité par M. de Boislisle, *Étienne de Vese*, p. 36, n. 2). Nous manquons de détails sur cette mission, mais il est fort probable qu'elle avait un objet commercial.

Jean de Beaune et Jean Briçonnet étaient, en outre, les banquiers du roi, et le Trésor avait chez eux une sorte de compte courant. En 1473, ils avancèrent au roi 30,000 livres, gagées sur le montant d'une nouvelle taille (Vaesen.

instances et ses ordres, voulurent bien « condescendre » (mot assez rare dans la chancellerie de Louis XI) à former une collection de produits français, épiceries, draps d'or et de soie, toiles et autres, d'une valeur de 25.000 écus, qui devait entrer en Angleterre sous la garantie de l'immunité accordée à la suite et aux bagages de l'ambassade. Il fut expressément défendu⁽¹⁾, sous peine de rébellion ou lèse-majesté, de rien vendre, de rien distribuer, à moins d'un ordre spécial du comte de Warwick : en revanche, le roi prenait à sa charge tous les risques et s'en portait garant à l'égard des deux négociants. Jean Briçonnet et Jean de Beaune devaient simplement « eux esvertuer a ce que les habitans dudit royaume d'Angleterre cogneussent par effect que les marchans de France estoient puissans pour les fournir comme les autres nations ».

L'envoi eut lieu dans ces conditions et arriva heureusement en Angleterre. Pourtant, si bien conçu qu'il fût, le projet échoua par des circonstances d'ordre majeur. Warwick y porta le premier coup. Ne pouvant, disait-il, « conduire », sans argent, les secours militaires promis à Louis XI, il força Briçonnet à lui délivrer pour 17,000 écus de marchandises et d'argent. On apprit aussi le retour offensif du roi Édouard : Briçonnet se hâta de faire embarquer le reste des marchandises sous la conduite du fils de Jean de Beaune, qu'il avait amené avec lui. Peu après, les ambassadeurs eux-mêmes, surpris par la rapidité des événements, n'eurent que le temps de prendre le large pendant la nuit.

Catalogus du Fonds Bourré, K 90). Aussi étaient-ils des personnages fort importants. Nous trouvons Jean Briçonnet sur la liste des personnes à qui la duchesse d'Orléans adresse, en 1470, un don de vin (*Titres originaux*, Orléans, tome XI, compte de 1470, fol. 744-749).

⁽¹⁾ Cette défense eut lieu après l'arrivée du convoi à Londres; elle dut être provoquée par des représentations du Gouvernement anglais contre l'extension de l'immunité diplomatique à des objets qu'on ne pouvait qualifier *bagages* qu'à condition de n'en pas faire le commerce.

Le retour fut désastreux : des Ostrelins surprirent le convoi de marchandises, le capturèrent, et le fils de Jean de Beaune, fait prisonnier, perdit même la vie⁽¹⁾.

A la suite de cette catastrophe, Briçonnet et Jean de Beaune recoururent au roi. Le Grand Conseil, avec l'adjonction des gens des comptes, reconnut le bien fondé de leur réclamation et fixa leur indemnité à 30,000 livres. Pour épargner « la foule et charge du peuple, marchans et subgietz », le Conseil alloua 6 deniers parisis par minot de sel vendu dans les greniers à sel de Languedoc et Languedoil, jusqu'à concurrence de 27.000 livres, c'est-à-dire pendant une durée probable de trois ans, à partir de l'ouverture du prochain exercice, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre suivant les cas. On imposa sous une autre forme les pays « où les greniers n'ont point de cours » pour les 3,000 livres restantes⁽²⁾.

Ce règlement fait l'objet des lettres patentes du 26 juillet 1471, contenues dans deux expéditions authentiques du bailliage de Rouen, données le 5 septembre suivant. Les familles Briçonnet et de Beaune trouvèrent aussi de larges compensations dans les effets de la faveur toujours croissante du roi.

Ainsi, l'essai d'une exposition internationale tenté par Louis XI aboutit à un échec, et les circonstances ne semblent pas avoir permis au roi de le renouveler. L'honneur n'en revient pas moins à Louis XI d'avoir posé un principe qui devait, par la suite, prendre de si grands développements.

¹⁾ C'est ce qui résulte du texte même de l'acte, bien qu'il soit question, dans un compte, de la « rançon » du fils de Jean de Beaune.

²⁾ Ces trois mille livres furent payées dès l'année suivante (Compte de 1471-1472, cité par M. de Boistisle, *op. cit.*, p. 36, n. 2). En 1472, Louis XI délégua aussi à Jean de Beaune 3,000 livres dues par un marchand, Jean Plouvier (*Catalogue Bourré*, J. 124).

LETTRES PATENTES DU 26 JUILLET 1471.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Jehan de Montespedon, escuier, seigneur de Beauvoir et de Bazoges, conseiller chambellan du Roy nostre sire et son bailli de Rouen, salut. Savoir faisons que nous, au jour d'uy, cinquiesme jour de septembre, l'an de grace mil quatre cens soixante et onze, avons veues, tenues et leues, mot apres mot, unes lettres royaulx sellées en simple queue et cire jaune, saines et entieres en seel, saingz et escripture, desquelles la teneur s'ensuit.

Loys, par la grace de Dieu Roy de France, a noz amez et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, tant en Languedoil comme en Languedoc, salut et dilection. Comme la reconsiliacion et aleance d'entre deffunctz noz freres et cousins le Roy Henry d'Angleterre et le conte de Warvic ait esté, en l'année derreniere passée, par nous pourparlée et consommée, par l'advis et deliberacion de plusieurs de nostre sang et lignage et gens de nostre conseil, par le mariage faisant de feu le prince de Galles, nostre cousin, filz dudit Roy Henry, et de nostre cousine, la fille dudit conte de Warvic, pour le tres grant et apparant bien et paix finale de nostre Royaume avec lesdits Royaume et subgietz d'Angleterre. lesquelz, tantost aprez, au moyen de ladite aleance, furent paisiblement reduiz en l'obbeissance du Roy Henry, leur vray Roy et naturel seigneur, et Edouart de la Marche, injuste usurpateur d'icelui, du tout en osté et debouté; pour l'entretenement duquel Roy Henry et du cours de marchandise entre lesdits Royaumes a tousjours mais, ainsi que pourparlé et traicté avoit esté, entre autres choses, nous eussions, par l'advis que dessus, au bien tres evident de la chose publique de nostre Royaume, pays et subgietz, envoyé plusieurs grans et notables personnages, noz ambassadeurs, oudit Royaume d'Angleterre, et fait induire et condescendre nos bien amez, Jehan de Beaune et Jehan Briconnet, marchaus de nostre ville de Tours, lors riches et puissans, charger ou faire charger, transfreter et mener oudit Royaume d'Angleterre, soubz la seureté et ordonnance de nous et de nosdits ambassadeurs, plusieurs et tres grans qualitez de marchandises, tant d'espiceries, de drap d'or et de soye, toilles et autres marchandises, jusques a la valeur et estimacion de vingt et cinq mil escus ou environ, ainsi que de tout avons esté deuement informez et advertiz. Lesquelles marchandises nous ordonnasmes ausdits de Beaune et Briconnet charger et mener oudit Royaume d'Angleterre

en si grant quantité; et, en ce, eulx esvertuer a ce que les habitans dudit Royaume d'Angleterre congneussent par effect que les marchans de France estoient puissans pour les fournir comme les autres nacions. Et, en ce faisant, leur fu par nous promis que, se aucune perte ou inconuenient leur en auenoit, que nous les en desdommagerions. Et soit ainsi que, ledit Briconnet estant en Angleterre avec sadite marchandise, lui fu, a la requeste dudit conte de Warvic, par nosdits ambassadeurs et de par nous deffendu, pour le bien et utilité de nostre Royaume, de ne distribuer ne vendre aucunes desdites marchandises, sur paine d'estre reputé a nous desobeissant et rebelle, sinon au plaisir et volenté dudit conte de Warvic; lequel de Warvic, congnoissant que sans argent il ne pouoit conduire son armée qu'il avoit mise sus pour euider envoyer par deca en nostre service, fist tant envers lesdits ambassadeurs qu'ilz contrainquirent ledit Briconnet a lui fournir et delivrer, tant desdites marchandises que argent comptant, jusques a la somme de dix sept mille escus, et le sourplus desdites marchandises, ensemble le filz dudit Jehan de Beaune, furent prins et raviz sur la mer par les Austrelins, en retournant par deca pour les euider meetre en seureté et hors des dangiers dudit Edouart, qui, tantost aprez, descendit ou Royaume d'Angleterre, ouquel temps ses faulteurs, noz anciens ennemis, euidèrent cautuleusement surprendre et saisir au corps nosdits ambassadeurs, lesquelz, a ceste cause, furent contrains eulx departir de nuyt dudit Royaume, et antrement eussent esté tous mors, prins ou perdus, comme il est advenu dudit filz dudit Jehan de Beaune et du sourplus desdites marchandises. Et, par ce moyen, sont lesdits de Beaune et Briconnet demourez entierement desnuez et despointez de leurs dites marchandises et substance, et, subsequamment, leurs femmes et enfans et plus seroient, se par nous ne leur estoit sur ce pourveu de nostre grace et provision convenable, ainsi que remonstré nous a esté. Pour ce est-il que nous, les choses dessusdites considérées et que les pertes et dommages que ont souffert jusques a present lesdits de Beaune et Briconnet n'ont pas procedé par leur eoulpe, et que a esté par fortune de guerre subsequente nostredite entencion et ordonnance, regardans le bien et utilité de la chose publique de nostre royaume, voulans a ceste cause les relever desdits grans pertes et dommages et d'icelles les recompenser a la mendre foulle et charge de nostre peuple, marchans et subgietz, pour le bien desquelz et en nous obeissant est advenue ladite grant perte, a icelux Jehan de Beaune et Briconnet avons, par l'avis et deliberacion des gens de nostredit grant conseil, ouquel les gens de noz finances estoient, donné et octroyé, donnons

et octroyons la somme de trente mil livres t., pour aucunement les recompenser desd. vingt et cinq mil escus ou environ qu'ilz ont perdus en la maniere que dit est, sur laquelle somme de trente mil livres t., par l'adviz et deliberacion que dessus, ilz prendront six deniers parisis sur chacun minot de sel qui sera vendu et distribué en tous les greniers de nostre Royanne, tant en Languedoil que en Languedoc, en trois ans continuelz et consequitifz, commenchant, c'est assavoir, en nostre pays de Languedoil, au premier jour d'octobre prochain, et, en Languedoc, au premier jour de septembre aussi prochain, jusques a la somme de vingt et sept mil livres tourn.; et, ou cas qu'ilz ne pourroient recouvrer esdites trois années lesdites xxvii. liv. tourn. a cause desdits vi d. p. pour minot, nous voulons que lesdits six deniers par. pour minot soient prins et levez, et que lesdits de Beaune et Briconnet les recouvrent les années apres ensuivant ladite troysieme année passée, jusques a plain paiement desd. xxvii. l. t. Lesquelz six deniers par. pour minot, qui font trente solz tournois pour muy. lesdits de Beaune et Briconnet, ou l'un d'eulx, auront et prendront par leur simple quittance, ou de l'un d'eulx seulement, par les mains des grenetiers ou de leurs commis, sans ce qu'il leur soit besoing avoir autres acquitz et descharges de nous ou de vous que cesdites presentes. Et les trois mil livres tournois, pour le parfait desdits trente mil livres tournois, se prendront ailleurs, sur noz pays ou les greniers n'ont point de cours, par la forme et ainsi que par noz autres lettres avons ordonné. Si vous mandons.

Donné à Amboise, le vingt sisiesme jour de juillet l'an de grace mil quatre cens soixante et unze, et de nostre regne le xi°. Ainsi signé: Loys. Par le Roy, en son conseil. FLAMENG.

En tesmoing de ce, nous, baili dessus nommé, avons fait sceller ce vidimus ou transcript, du grant seel aux causes dudit bailliage. Ce fu fait et donné a Rouen, en l'an et jour premiers dessus dits.

DAUTE, notaire(?).

(Orig., Bibl. nat., ms. fr. 25714, n° 156. — Une autre expédition semblable se trouve dans le même volume, n° 157.)

N° XV.

RÉSUMÉ D'UN MÉMOIRE SUR LES ÉCRITS ENCORE INÉDITS DES ANCIENS MÉDECINS GRECS ET SUR CEUX DONT LE TEXTE, PERDU EN GREC, EXISTE EN LATIN OU EN ARABE, PAR M. GEORGES-A. COSTOMIRIS, PROFESSEUR AGRÉGÉ D'OPHTALMOLOGIE ET D'OTOLOGIE À ATHÈNES.

(SÉANCES DES 3, 10 et 17 MAI 1889.)

Dans le préambule de ce mémoire, l'auteur reconnaît hautement les progrès qu'a faits dans notre siècle l'œuvre de la publication des anciens médecins grecs; il s'attache en même temps à rendre justice au passé, et surtout à l'érudition du xvi^e siècle et à l'enthousiasme des savants d'alors pour les antiquités médicales. Il signale l'incorrection des éditions de Galien, d'Aétius, de Paul d'Égine, de la *Gynécologie* de Moschion, de l'*Optique* de Damiane, de la Collection hippocratique, éditions pour la plupart très rares; mais il insiste avant tout sur la nécessité de publier les textes originaux encore inédits et de traduire en grec divers écrits d'Hippocrate, de Galien, de Soranus d'Éphèse et de Théodore Priscien, dont le texte grec est perdu et qui n'existent qu'en traductions latines ou arabes. « Il est pénible, dit-il, pour les descendants de ces éminents génies de l'antiquité, de ne pas faire revivre dans leur langue maternelle ces reliques des traductions latines et arabes: ce serait une justice à rendre à ces auteurs de les traduire en grec, et un grand service à rendre aux sciences, de publier les ouvrages encore inédits des anciens médecins, qui sont d'une réelle valeur et pour la médecine en particulier et pour les sciences en général. »

Pour la constitution et l'interprétation du texte, on doit suivre les préceptes de Galien, sur lesquels Daremberg a basé son plan, en remarquant que la base fondamentale d'une bonne édition est de donner avant tout un texte correct et critique.

Enfin, M. Costomiris exprime une reconnaissance profonde pour tous les savants qui ont contribué à éclaircir les œuvres de ses ancêtres; il remercie le Gouvernement français et les deux compagnies savantes qui ont soutenu avec ardeur les éditions classiques des médecins grecs; et il considère comme un hommage pour l'antiquité et un devoir sacré pour les sciences et pour sa propre nation, de faire connaître au monde érudit et à ses compatriotes les trésors cachés dans les bibliothèques, étant persuadé que l'Université d'Athènes, le Gouvernement hellénique, la générosité reconnue des Hellènes, dont l'amour-propre est intéressé dans cette question, contribueront à la publication de ces œuvres si importantes.

Abordant ensuite la question, M. Costomiris divise la matière selon l'importance des auteurs; il cite tous les manuscrits qui existent dans les diverses bibliothèques pour chaque auteur inédit; il signale particulièrement la valeur des manuscrits de Paris, qu'il a étudiés lui-même, et il mentionne les opinions des autres auteurs sur l'importance des manuscrits des autres bibliothèques.

I. HIPPOCRATE. Le traité *Des semaines*, *Περὶ ἐβδομάδων ἢ τὸ πρῶτον περὶ νόσων τὸ μικρότερον*, n'existe qu'en latin, publié dans l'édition Litré (t. VIII, p. 634 et t. IX, p. 433). Il n'en existe en grec que quelques fragments publiés par Litré et un fragment peut-être inédit dans le manuscrit Υ, III, 16, de l'Escorial, occupant une page, fol. 1 v°.

II. GALIEN. A. Écrits de Galien dont le texte grec est perdu :

a. Il y a trois ouvrages en arabe, inédits encore :

1. Les *Administrations anatomiques*. La plus grande partie du livre IX et les livres X à XV n'existent qu'en arabe et ils sont inédits (mss. arabes 567 et 570 d'Oxford et une copie de Daremberg dans le Suppl. arabe 1002² à Paris).

2. Commentaires de Galien sur le II^e livre des *Épidémies* d'Hippocrate, en six livres. Les livres II et III seulement existent en grec et en latin, tout à fait mutilés. Les six livres entiers se trouvent en arabe dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne à Milan et une copie de ce manuscrit à Paris, n^o 2002³ du Suppl. arabe, fol. 1 à 195.

3. Commentaires de Galien sur le VI^e livre des *Épidémies* d'Hippocrate, en huit livres. Les six premiers ont été publiés en grec; une partie du VI^e livre, le VII^e et le VIII^e, dont le texte primitif est perdu, existent en arabe dans le n^o 2002³ du Suppl. arabe, fol. 195 v^o à 319, à Paris.

b. En outre, il y a des ouvrages de Galien qui n'existent qu'en latin, publiés dans les éditions de Chartier et des Juntas. Les principaux sont les suivants :

1. Le traité *Περὶ τῶν προκαταρκτικῶν αἰτίων*, *De causis procatarteticis*, une des œuvres de Galien lui-même, n'existe qu'en latin.

2. *Περὶ τῶν ἐν τῷ Πλάτωνος Τιμαίῳ ἰατρικῶς εἰρημένων ὑπομνήματα δ'*, *De medice dictis in Platonis Timæo commentarii IV*. Livre de Galien lui-même; quelques fragments seulement existent en latin, occupant neuf pages de Chartier⁽¹⁾.

3. *Ἐμπειρικῆς ἀγωγῆς ὑποτύπωσις*, *Empiricæ institutionis deformatio*; en latin.

4. *De motu thoracis et pulmonis*. C'est un des trois livres de Galien sur ce sujet ou un extrait.

5. *An omnes partes animalis, quod procreatur, fiant simul*.

6. *Vocalium instrumentorum dissectio*.

7. *De voce et anhelitu*.

Cet écrit et le précédent sont des extraits des quatre livres perdus de Galien : *De la voix*.

⁽¹⁾ Tout récemment, M. Costomiris a retrouvé le texte grec dans le manuscrit grec 2383 de Paris, fol. 27 et suivants.

8. *De anatomia vivorum.*
9. *De motibus manifestis et obscuris.*
10. *De anatomia oculorum.*
11. *De oculis liber.*

Ces quatre derniers ouvrages, manifestement apocryphes, mais tirés en grande partie des œuvres perdues de Galien, ne manquent pas d'importance. En outre, il y a d'autres traités apocryphes publiés en latin, mais sans importance.

B. Écrits de Galien dont le texte grec est inédit :

1. Γαληνοῦ περὶ λεπτινότητος διαίτης καὶ παχυνότητος, *De la diète atténuante et engraisseante*, existe dans le Suppl. grec n° 634, fol. 133, à Paris.

2. Γαληνοῦ πρὸς Γαῦρον περὶ τοῦ πῶς ἐμψυχοῦνται τὰ ἔμβρυα, *Comment les embryons sont animés*, dédié à Gavrus. Il se trouve dans les mss. 635 et 727 du Suppl. grec, à Paris.

3. Trois livres(?) intitulés : 1° Περὶ μῶν, *Des muscles*; 2° Περὶ ὀστέων, *Des os*; 3° Περὶ φλεβῶν, *Des veines*, autres que les traités publiés, se trouvent en même temps que les derniers dans le ms. T, III, 7, à l'Escurial.

4. Περὶ τοῦ ὄλου νοσήματος (?). Ms. de l'Escurial Σ, 1, 15.

5. Τοῦ Γαληνοῦ περὶ ἀπεψίας πραγματεία, *Traité de la crudité*. Ms. grec 2256 de Paris.

6. Γαληνοῦ περὶ διαίτης καὶ Θεραπειῶν πρὸς Ἀντικένσορα Πατρίκιον, *De la diète et des thérapies*, dédié à Anticensor Patricius. Ms. grec 2230 de Paris.

7. Γαληνοῦ τὰ ἐρωτήματα τῆς ἰατρικῆς, *Questions médicales*. Cod. gr. 469 de Munich.

8. *Galenī de medicina Hippocratis*. Biblioth. de Belgique. n° 11346.

9. Ἀπὸ τῶν ἀπλῶν τοῦ Γαληνοῦ σύναψις εἰς τινὰ κεφάλαια, *Synopsis des simples médicaments de Galien*. Ms. gr. 2230 de Paris, fol. 37.

10. Une table des divisions en dix livres de Galien, par un auteur anonyme ancien. Cod. méd. gr. 35 de Vienne.

Les deux premiers traités sont sûrement de Galien lui-même. Les n^{os} 3 et 4 peut-être sont aussi de Galien, si ces écrits ne sont pas inscrits par erreur dans le catalogue. Les traités 5 à 10 paraissent apocryphes.

III. SORANUS D'ÉPHÈSE, contemporain de Galien, est l'auteur le plus important après ce dernier, et le méthodiste le plus illustre. Son traité *Sur les maladies aiguës et chroniques*, en huit livres, existe en traduction latine par Cælius Aurélianus et a été publié plusieurs fois sous le nom de ce dernier.

IV. THÉODORE PRISCIEN (vers 380). Il existe, en traduction latine, quatre livres de cet auteur sur la médecine, publiés plusieurs fois.

V. CRATÉVAS. SON *Ῥιζοτομικόν* fut estimé par tous les anciens; c'est le traité de matière médicale le plus ancien avec des figures des plantes en couleur. Il ne nous reste du *Ῥιζοτομικόν* de Cratévas que quelques fragments, qui sont inédits, dans les manuscrits médicaux n^{os} 5 et 6 de Vienne.

VI. ÆLIUS PROMOTUS, d'Alexandrie. Cet auteur, antérieur à Galien, a écrit trois livres, tous inédits :

1. Le *Δυναμερόν*, qui se trouve dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, ms. gr. 295, fol. 191 v^o, et à l'Escurial, cod. Φ, 1, 2, fol. 136. C'est la première pharmacologie.

2. *Φυσικὰ καὶ ἀντιπαθητικά*, existe dans le ms. grec de Vossius, n^o 29, à Leyde. dans le ms. grec du Vatican, n^o 299, fol. 494, et dans le ms. grec S. 3, fol. 114 de l'Ambrosienne. C'est le plus ancien traité *De la superstition*.

3. *Περὶ ἰσθόλων καὶ δηλητηρίων Φαρμάκων*, existe au Vati-

can, dans le ms. grec 299, fol. 473, et dans l'Ambrosienne, S. 3, fol. 69 v°. C'est un traité anonyme, attribué à Ælius Promotus, mais en tout cas c'est la toxicologie la plus ancienne.

VII. MÉTRODORA. L'époque où elle vivait est tout à fait inconnue. Elle a écrit *Sur les maladies des femmes*; ce traité, divisé en cent huit chapitres, contient les maladies de l'utérus, des mamelles, de l'estomac et diverses recettes. Il se trouve à Florence, Plut. 75, cod. gr. 3, fol. 4 v°.

VIII. TRAITÉ DE MÉDECINE ANONYME. La vivacité du style et le contenu démontrent que c'est un traité très ancien et très important. A propos de chaque maladie, il est question : 1° des causes; 2° des symptômes; 3° du traitement. Il se trouve à Paris dans le ms. grec 2324, fol. 146 v° à 209 v°; dans le ms. 636 du Suppl. grec, fol. 21 à 82, et dans le ms. méd. grec 37 (*olim* 41) de Vienne, fol. 13.

IX. AÉTIUS (vers 500 après J.-C.). Les livres les plus importants d'Aétius, X et XII à XVI, sont encore inédits; il y existe de nombreux extraits d'ouvrages complètement perdus qu'on ne trouve pas ailleurs. Dans les diverses bibliothèques, il existe quarante-sept manuscrits d'Aétius, dont dix complets et trente-sept incomplets; la plupart de ces derniers contiennent des livres inédits d'Aétius. Il y en a dix-sept à Paris, dont cinq complets. Les manuscrits les plus importants pour une édition d'Aétius sont les nos 2191, 2193, 2196, 2228 et Suppl. grec 632 de la Bibliothèque nationale de Paris, et deux manuscrits du Mont-Athos, un à Batopède et un à Lavra.

X. JEAN ACTUARIUS (vers 1300). Philosophe et médecin, partisan de la pratique raisonnée, Actuarius fut le dernier auteur éminent de la médecine grecque. Ce n'est pas un simple compilateur, mais un vrai auteur. Les quatre derniers livres de sa *Méthode thérapeutique* sont inédits. On en possède, dans les

diverses bibliothèques, quarante-six manuscrits; il y en a treize à Paris : quatre complets, n^{os} 2304, 2305, 2307 et 2256, et neuf incomplets, dont quatre contiennent les livres inédits, n^{os} 2153, 2233, 2235 et ms. Coisl. 334. Les plus importants sont les mss. 2307 et 2256.

XI. NICOLAS MYREPSUS (vers 1250). Il a écrit le *Dynaméron* le plus complet, qui a dominé en France, pendant trois cent trente-trois ans (jusqu'à 1637), et presque dans toute l'Europe, comme pharmacopée officielle. Il y en a trois manuscrits à Paris, n^{os} 2243, 2238 et 2237, dont le premier est le meilleur; un à Oxford, cod. Bar. 171; un à l'Escorial, Σ, II, 3; et peut-être le ms. méd. grec 11 de Vienne.

XII. NICÆUS, *Des maladies des reins*. Cet ouvrage existe à Vienne dans le ms. méd. grec 41, fol. 41 v^o; il y en a aussi une copie dans les papiers de Daremberg.

XIII. NICOLAS CÉRAMEUS, iatrophilophe, *Abrégé de la partie théorique de la médecine*. Cet écrit très important se trouve à Vienne, dans le ms. grec suppl. Koll. n^o 82, *olim* 53 (IV, D, 25), fol. 1; il y en a une copie dans les papiers de Daremberg.

XIV. LÉON LE PHILOSOPHE, *De la nature de l'homme*. Une copie se trouve dans les papiers de Daremberg.

XV. THÉOPHANE NONNUS. Dans le ms. 764 du Suppl. grec de Paris, il existe une collection anonyme : Τὰ εὐπόριστα. C'est de Nonnus; outre le texte imprimé, ce manuscrit contient : fol. 16 v^o à 54, *Synopsis des médicaments*; fol. 88 v^o à 97 v^o, *De la diète*, en deux livres. Ces trois livres sont dédiés par l'auteur à l'empereur Constantin.

XVI. HIPPIATRIQUES. Une grande partie de cette collection est inédite. Il existe à Paris tout ce qui est nécessaire pour

une édition : n^{os} 1995, 2091, 2322, 2244, 2245; des copies de Bussemaker, faites d'après d'autres manuscrits, se trouvent dans les mss. 573, 580, 581, 588 du Suppl. grec, et une copie des chapitres inédits, avec des collations, dans les papiers de Daremberg, à l'Académie de médecine. Il y a six manuscrits dans diverses autres bibliothèques, dont les copies ou les variantes existent à Paris.

XVII. LES ÉPHODES D'ABOU DJAFAR, traduits en grec par Constantin de Rhégium. Il y en a vingt-deux manuscrits, dont sept à Paris. Les plus importants sont les n^{os} 300 du Vatican; 2224, 2239, 2241 et 2311 de Paris; 29 et 30 de Vienne, et Plut. 75. cod. 4 de Florence.

XVIII. JEAN, gouverneur de Constantinople, fils de Michel. Auteur tout à fait inconnu; il a écrit un traité complet de la médecine théorique, en vingt livres, dont il n'existe que les livres VI à X, dans le ms. 638 du Suppl. grec à Paris⁽¹⁾.

XIX. JEAN L'ARCHIATRE, *Synopsis de thérapeutique*. Cet ouvrage se trouve dans les mss. de Paris, n^{os} 2224, 2236, 2316 et Suppl. grec 684, ainsi que dans le n^o 288 de Munich.

XX. En outre, un grand nombre de petits traités, dont les uns sont anonymes, les autres portent un nom d'auteur, restent encore inédits.

« J'espère, dit en terminant M. Costomiris, que l'Académie, dans laquelle ont retenti les voix de Littré, de Malgaigne, de Daremberg et celles de tant d'autres génies, soutiendra la tâche d'un homme inspiré par un amour ardent pour l'antiquité et par un zèle infatigable pour le travail. »

(1) L'ouvrage entier se trouve dans un manuscrit du Mont-Athos, s'il faut en croire le catalogue contenu dans un manuscrit de Paris, Suppl. grec 799, fol. 20.

N° XVI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 24 MAI 1889.)

Rome, le 18 mai 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

L'événement archéologique de cette semaine est déjà connu sans doute de l'Académie par la voie des journaux. Il convient d'en compléter et d'en contrôler *de visu* les récits. J'envoie par le même courrier une photographie.

Dimanche dernier, dans le nouveau quartier des *Prati di Castello*, là où va s'élever un Palais de justice, ont été trouvés, à l'énorme profondeur de 8 mètres, deux sarcophages en pierre.

L'un, sans aucune décoration extérieure, porte à l'un de ses petits côtés cette inscription en mauvais caractères :

L ♡ CREPEREI Φ ♡ EVHOD Φ ♡

Le fond du sarcophage présente, pour soutenir la tête du mort, une élévation de quelques centimètres. La tombe ne contenait qu'un squelette.

L'autre sarcophage n'a sur sa façade qu'une double série de strigiles. Le petit côté à gauche de la façade (pour le spectateur) présente, en un bas-relief grossier mais expressif, la morte étendue sur un lit, à droite un homme debout, dans l'attitude d'une extrême douleur, et, à gauche, une femme assise, tout en pleurs. Sur la partie extrême du rebord du couvercle et vers ce bas-relief, à gauche du spectateur, on lit cette inscription en bons caractères :

CREPEREIA TRYPHAENA

Les médailles de la *gens Crepercia* sont bien connues (voir l'*Onomasticon* du Dr De-Vit).

Ce second sarcophage, dont il a fallu briser le couvercle, fixé par des morceaux de fer plombé, était plein d'eau : c'est peut-être ce qui en a conservé le riche contenu. On aperçut, à mesure qu'on le vidait, un squelette et de nombreux objets. L'eau avait déposé, particulièrement sur le crâne, des filaments végétaux formant un long voile, de sorte qu'au premier aspect les ouvriers s'écrièrent que la morte avait conservé toute sa longue chevelure.

L'aspect du crâne, des dents et des os indique une jeune femme.

Les objets ensevelis avec elle sont les suivants :

Un très beau collier en or : trente-cinq des pendeloques de jaspe subsistent encore. L'or de ce collier et celui des autres bijoux est aussi brillant qu'au premier jour ;

Une paire de boucles d'oreille en or, avec perles ;

Une broche, monture en or d'un camée-améthyste, représentant le combat d'un cerf et d'un hippogriffe ;

Un anneau d'or massif ayant au chaton une cornaline gravée : deux mains enlacées ;

Une bague avec pierre dure, portant gravé ce nom : FILETVS ;

Un anneau formé de deux minces cercles d'or, mobiles à la charnière ;

Une longue épingle en ambre, taillée en spirale ;

Deux petits peignes en bois ;

Un petit miroir d'argent ;

Parmi les menus débris, peut-être des restes de linceul, et des feuilles probablement de myrte ;

Enfin une poupée de bois, d'une hauteur de 0^m 30, articulée aux bras et aux jambes, d'un travail extrêmement soigné. Le détail de la chevelure, le modelé des mains et des

doigts, y sont remarquables. Ce bois est admirablement conservé: il paraît être devenu très dur et comme pétrifié. Peut-être cette poupée était-elle dorée; on l'a trouvée comme assise, la jambe gauche relevée, sur l'épaule droite de Crepereia, et l'omoplate droit du squelette conserve quelques traces dorées.

C'était l'usage, de quelque façon qu'on veuille l'expliquer, que la fiancée offrit une pareille poupée à Vénus :

Veneri donatæ a virgine puppæ,

dit Perse (*Sat.*, II, 70).

Ce curieux objet trouvé dans la tombe de Crepereia Tryphaena, les débris de sa couronne de myrte, feuillage consacré à Vénus, le nom de FILETVS gravé sur l'un des anneaux, les deux mains unies sur une des bagues, le luxe de ces riches présents, tout cela autorise la conjecture que la jeune femme ensevelie est morte au moment où elle allait être mariée.

Ce second sarcophage, un peu plus soigné que le premier, a non seulement une élévation de la pierre pour soutenir la tête du mort, mais encore une cavité ménagée dans ce support même pour que la convexité du crâne s'y adapte. Il faut sans doute dater ces deux sarcophages du commencement du III^e siècle.

Agréez, etc.

A. GEFFROY.

N° XVII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 24 MAI 1889.)

Rome, le 20 mai 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

Un télégramme arrivé hier à Rome annonce qu'on vient de découvrir à Sélinonte, en Sicile, un vaste édifice de pur

style grec. On ne sait encore rien de plus. Je m'empresserai de transmettre à l'Académie les informations nouvelles à ce sujet.

Les fouilles d'Ostie sont closes. La saison y a été féconde, par la découverte et le déblaiement de la caserne des Vigiles et de l'Augusteum. M. le commandeur Lanciani, qui en a tout le mérite, va publier dans les *Notizie degli Scavi* les nombreuses inscriptions recueillies. Le prochain fascicule des *Mélanges* de l'École française de Rome donnera, avec quelques pages de lui sur ce sujet, un plan des constructions antiques qui ont été mises au jour.

Il n'y a pas lieu d'insister sur la découverte faite à Rome d'un très beau buste d'Auguste, parce que le *Bulletin de la Commission communale archéologique* va en donner la description et la photographie. Un trait déjà observé sur quelques bustes de cet empereur y paraît de nouveau et mérite attention : c'est une certaine irrégularité de la figure, où le côté gauche est plus développé que le côté droit. La tête est couronnée de myrte, allusion probable à la divine descendance de la gens Julia.

Agréez, etc.

A. GEFFROY.

N° XVIII.

NOTE DE M. VICTOR WAILLE. COMMUNIQUÉE PAR M. GEORGES PERROT,
SUR UNE DÉDICACE À LICINIUS HIÉROCLÈS, GOUVERNEUR DE LA MAURÉTANIE CÉSARIENNE, DÉCOUVERTE À CHERCHEL LE 23 MAI 1889.

(SÉANCE DU 31 MAI 1889.)

Quelques détenus, affectés momentanément, sur ma demande, à l'exploration du coin nord-est de l'Esplanade, viennent d'exhumer une importante inscription (douze lignes) sur deux pierres mesurant ensemble 1^m 80 sur 0^m 95.

Le capitaine Clonet, commandant le pénitencier, a bien voulu en faire prendre immédiatement l'estampage et me l'envoyer.

C'est une dédicace à Licinius Hiéroclès, gouverneur de la province.

En voici le texte, copié sur l'estampage :

l·licINIO · HIEROCLETI · VIRO · EGREGIO PROC · AVGVSTI · N̄
*pr*AESIDI · PROVINCIAE · MAVRETANIAE · CAESARIENSIS
 PRAESIDI · PROVINCIAE · SARDINIAE · PRAEFECTO · LEGIONS
 SECVNDAE
 PARTHICAE · SEVERIANAE *alexandrianae* VICE · LEGATI · PROC
 5 HEREDITATIVM · TRIBVNO · COHORTIS · OCTAVAE · PRÆTO-
 RIAE
 PIAE VINDICIIS · SEVERIANAE *alexandrianae* · PRÆPOSITO
 EQVITVM · ITEMQVE · PEDITVM IVNIORVM · MAVRORVM · IVRE
 GLADI · TRIBVNOS · COHORTIS · VNDECIMAE · VRBANAE
 SEVERIANAE *alexandrianae* PRIMIPILVM · BIS · ET
 10 CLAVDIAE · NERVIANAE · CONIVGI · EIVS · ET · LICINIIS · HIE-
 ROCLETI
 HIEROCLIAE · PAVLINAE ET AXIAE · FILIIS · EORVM ·
 M · AELIVS · SATVRNINVS · VETERANVS · EXDEC · ALARIO PA-
 TRONIS · DIGNISSIMIS

L. 6. VINDICIIS pour VINDICIS existe sur la pierre.

L. 8. Le lapicide avait, dans une première gravure moins profonde, écrit TRIBVNVS; en gravant définitivement l'inscription, il s'est aperçu de son erreur et a corrigé en TRIBVNO; les lettres VS sont encore parfaitement lisibles. Il ne s'est pas aperçu, par contre, de la faute qu'il a commise en écrivant *primipilum*.

L. 12. Le s final de VETERANVS est plus petit, parce que la pierre était trouée à la partie supérieure de la ligne en cet endroit.

L. Licinius Hiéroclès était gouverneur de la Maurétanie Césarienne en 227 après J.-C. (Pallu de Lessert, *Les gouverneurs de Maurétanie* [Bulletin des antiquités africaines, 1885], p. 124).

Il était déjà connu par trois inscriptions de Cherchel (*C. I. L.*, VIII, 9354, 9355, 9367).

Sa carrière est parfaitement régulière : après deux primipilats, il arrive aux milices équestres et de là à des charges de la carrière équestre. Deux seulement sont à noter :

1° Celle de préfet de la légion II^e Parthique, où il tient la place du légat : c'est le premier préfet de cette légion dont il soit fait mention :

2° Celle de *praepositus equitum itemque peditum juniorum Maurorum, jure gladii*. La seconde partie du titre indique qu'il avait reçu, étant à la tête de troupes maures, la juridiction capitale sur les citoyens romains de la province ou de la région où campaient ces troupes, juridiction qui n'était accordée d'ordinaire qu'aux gouverneurs de provinces sénatoriales ou impériales : cette dérogation au principe trahit des circonstances exceptionnelles. La première partie est plus intéressante encore et constitue une nouveauté. On savait déjà que les Maures étaient employés comme auxiliaires en Afrique et ailleurs (*C. I. L.*, VIII, 2716, 9045, 9047; *Eph. epigr.*, II, 625, 777; *C. I. L.*, III, 3224, 3444, etc.). Mais jamais on n'y avait trouvé la mention de *Mauri juniores*. Or il est admis qu'après Dioclétien, lorsqu'un corps de troupes, légion ou corps auxiliaire, était dédoublé, la portion de création ancienne se distinguait de la nouvelle par l'épithète de *seniores* opposée à celle de *juniores*, de même qu'antérieurement, lorsqu'une légion était dédoublée, la vieille légion prenait le nom de *Primigenia*. C'est ainsi qu'on a des *Jovii seniores* et des *Jovii juniores*, des *Herculii seniores* et des *Herculii juniores*, des *Lancierii seniores* et des *Lancierii juniores*, etc. La nouvelle inscription de Cherchel nous prouve que cette habitude, pour les corps semi-réguliers nommés *numeri* ou *revillationes*, remonte à une époque antérieure à Dioclétien. La *Notice des dignités* nous cite plusieurs corps de *Mauri seniores* et de *Mauri juniores*

en Italie (*Not. Dign., Occ.*, V, 203 et 204); les *Mauri tonantes seniores* et les *Mauri tonantes juniores* en Tingitane (*ibid.*, 221 et 222).

Le mot *Alexandrianae* a été martelé en deux endroits. La restitution ne peut faire l'objet d'un doute.

N° XIX.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 7 JUIN 1889.)

Rome, le 4 juin 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

J'ai écrit dans ma dernière lettre que, suivant un télégramme officiel communiqué à l'Académie royale des Lincei dans sa séance du 19 mai, on venait de trouver en Sicile, à Sélinonte, derrière les Propylées de Gaggera, sur la rive du Sélinus, « un grand édifice de pur style grec ».

D'après mes correspondances et d'après le récit d'un témoin oculaire, il paraît impossible qu'on sache avant la prochaine saison de fouilles quelque chose de certain à ce sujet. Les travaux de la saison actuelle sont interrompus par la chaleur; de plus, les ruines dont il s'agit se trouvent dans un terrain qui appartient à un particulier: il faut donc, avant de continuer ou de reprendre les fouilles, traiter avec le propriétaire ou procéder à une expropriation pour utilité publique.

Les ruines, situées à quelque distance des temples déjà connus de Sélinonte, sont enfouies dans le sable. On n'a encore déblayé que la partie supérieure de ce qui reste debout, et il apparaît tout au moins que l'édifice antique aurait été adapté pendant le moyen âge aux convenances d'une église byzantine. Pas de péristyle, pas de colonnes. Il faut évidemment attendre de nouveaux travaux.

Le samedi 1^{er} juin, se sont terminées aussi, à cause de la chaleur et des travaux des champs, les fouilles que M. Gsell, membre de l'École française de Rome, poursuivait depuis quatre mois dans la nécropole de Vulci. L'Académie recevra incessamment un rapport à ce sujet.

Agréé, etc.

A. GEFFROY.

N° XX.

NOTE SUR L'EMPLACEMENT DE NEFERIS (AFRIQUE).

PAR LE R. P. A.-L. DELATTRE, COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 7 JUIN 1889.)

On savait, par le témoignage des auteurs anciens, que la ville de Neferis, qui joua un rôle si considérable durant la dernière guerre punique, était située à 180 stades de Carthage, environ 33 kilomètres. D'après Strabon, pour s'y rendre de Carthage par mer, on abordait, après un trajet de 60 stades, soit 11 kilomètres, à la rive opposée du golfe. Du point de débarquement, une montée de 120 stades menait à Neferis, ville bâtie sur un rocher dans une situation très forte.

Appien nous apprend en outre qu'un cours d'eau passait dans la plaine à 3 stades seulement (550 mètres) de l'éminence sur laquelle s'élevait Neferis.

Telles étaient les données que l'on possédait pour rechercher l'emplacement de cette ville. Mannert se trompa d'abord en l'identifiant avec Mraïssa, située vis-à-vis même de Carthage de l'autre côté du golfe. On sait aujourd'hui que Mraïssa est l'ancienne Carpis. D'autres errèrent davantage encore en plaçant Neferis à l'extrémité du cap Bon, à Sidi Daoud en-Nebi. Une inscription du musée de Saint-Louis de Carthage, provenant de cet endroit, prouve que cette localité correspond à l'ancienne Missua.

Tissot a le premier, avec pleine raison, cherché l'emplacement de Neferis derrière le massif du Bou Korneïn. Mais la localité qu'il a adoptée, sur le rapport de M. le capitaine Prudhomme, quoique très vraisemblable, n'était point encore le lieu précis de la forteresse d'Asdrubal.

Quand on se rend en voiture de Tunis à Grombalia, en prenant la route directe qui naguère n'était qu'une piste arabe, on arrive en deux heures, après avoir traversé la plaine de Mornak, à des terrains élevés qui semblent relier le massif du Bou Korneïn au Djebel Ressay. Au sommet de la montée on aperçoit le Khangat-el-Hadjadj, vallée de forme elliptique, large de 3 à 4 kilomètres, longue de 12 à 13, entourée de montagnes absolument disposées en fer à cheval, dont la partie ouverte regarde Grombalia, que l'on aperçoit au loin, ainsi que le village de Beli et la montagne de Nebel.

Dans la plaine, que l'on pourrait comparer à l'arène d'un immense amphithéâtre, serpente un *oued*, qui la parcourt dans toute sa longueur.

A peu de distance de l'*oued*, au fond du fer à cheval, vers le Djebel Ressay qui disparaît complètement, on voit plusieurs collines qui se détachent de la montagne. L'une d'elles, que l'on m'a désignée sous le nom de Henschir-Bou-Beker, avait son plateau autrefois protégé par des murailles qui enveloppent encore de nombreuses citernes. Vers la plaine, les flancs de cette colline sont escarpés, et du côté opposé, celui par lequel on avait accès au plateau supérieur, les restes d'une grande construction circulaire m'ont paru être la base d'une tour.

Mais de hautes herbes et surtout des lentisques ont complètement envahi les ruines et en rendent aujourd'hui l'étude détaillée fort difficile, et même impossible tant que le terrain n'aura pas été défriché.

C'est sur le sommet de cette colline que M. Lançon, administrateur et en grande partie propriétaire du vaste do-

maine du Khangat-el-Hadjadj, remarqua plusieurs blocs de pierre portant une inscription. Ces pierres gisaient sur le sol.

Sur l'invitation de M. Lançon, je suis allé, le 24 mai, prendre connaissance, copie et estampage de ces textes, qui fixent désormais l'emplacement de Neferis, de cette ville carthaginoise où, pendant la dernière guerre punique, Asdrubal avait établi son camp et que Scipion résolut de réduire avant d'assiéger Carthage.

Voici les deux dédicaces impériales qui renferment le nom de Neferis, avec sa véritable orthographe, *civitas Neferitana*.

Sur la face d'un piédestal de pierre, dont la corniche supérieure est ornée d'oves et de denticules, dans un encadrement haut de 0^m 80 et large de 0^m 435 : hauteur des lettres, 0^m 35 ⁽¹⁾ :

I.

	IMP · CAES · M · AVRELIO
	ANTONINO · PIO · AVG · P · M ·
	TRIB · POT · VI · COS · P · I · PP ^o
	IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVE
5	RI · PII · PERTINACIS · AVG · ARA
	BICI · ADIABENICI · PART · MAX ·
	FIL ^o · DIVI · M · ANTONINI · PII ·
	GERMANICI · SARMATICI
	NEPOTI · DIVI · ANTONINI
10	PII · PRONEPOTI · DIVI · HA
	DRIANI · ABNEPOTI · DIVI
	TRAIANI · PARTHICI
	DIVI · NERVAE · ADNEPOTI
	CIVITAS ^o NEFERITANA
15	D ^o D P P ^o

La seconde inscription, qui donne également le nom de

(1) [A la ligne 3, les lettres P · I · signifient *principi iuventutis*. On sait que Caracalla fut le premier Auguste qui porta ce titre. A la fin de la ligne 12, il faut suppléer *et*. — A. H. de V.]

Neferis, est gravée sur la face d'un piédestal haut de 1^m 50 et large de 0^m 70. Une moulure encadre l'inscription, qui occupe 0^m 86 en hauteur et 0^m 58 en largeur; hauteur des lettres, 0^m 045 :

II.

IMP CAES *divi m Anto*
 NINI PII *germ sarm.*
 FIL DIVI COM *Modi fr*
 ATRI DIVI *Antonini pü*
 5 NEP DIVI HADR *iani pro*
 NEP DIVI TRAIANI *ab*
 NEP DIVI NERVAE ADNEP·
 SEPTIMIO SEVERO PIO PER
 TINACI AVG ARABICO
 10 ADIABENICO PM TRBPOT
 III IMP VIII CO s *ü*
 CIVITAS NEFERITANA
 D D P P

Ces deux inscriptions et les détails topographiques donnés plus haut prouvent, on le voit, que la colline désignée sous le nom de Henchir-Bou-Beker est bien l'emplacement de l'ancienne Neferis et que, par conséquent, la plaine du Khangat-el-Hadjadj a été, pendant la troisième guerre punique, le témoin des exploits de Scipion et le théâtre des dernières luttes des Carthaginois contre les Romains unis aux Numides, avant la destruction complète de la métropole de l'Afrique.

N° XXI.

NOTE SUR DES DÉCOUVERTES FAITES À GABÈS ET À GAUSA (TUNISIE),
 PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 21 JUIN 1889.)

J'ai reçu du commandant Privat, à la date du 19 février

dernier. d'intéressants détails sur des découvertes faites à Gabès (l'antique *Tacape*) et à Gafsa (*Capsa*).

Sur l'emplacement de la première localité se trouvait un petit monticule isolé. Pour l'explorer complètement, le commandant Privat fit faire une tranchée de 2 mètres de largeur et, au centre, à environ 3 mètres de profondeur, il constata l'existence d'une auge longue de 1^m 90 et large de 0^m 80, creusée dans un tuf terreux sans consistance. Cette auge, orientée du sud au nord, contenait quelques débris d'ossements humains au milieu desquels il recueillit une pièce de monnaie en bronze, un vase en terre grise, une petite coupe en terre noire et un dé à jouer en os. Aucune pierre, aucune brique n'avait été employée dans cette sépulture.

La pièce de monnaie et le dé à jouer étaient placés au centre; la coupe et le vase se trouvaient en arrière de la tête. La monnaie est une pièce de bronze à l'effigie d'un roi numide, probablement Micipsa, avec le cheval au galop au revers. Le dé à jouer porte des nombres sur deux de ses faces; sur l'une le nombre 3, sur l'autre le nombre 6; chaque unité est représentée par deux petits cercles concentriques. La coupe est en terre noire vernissée. Le vase, haut de 0^m 15, a la forme d'une amphore grecque d'une époque basse.

Cette trouvaille est intéressante, puisqu'elle nous fournit des détails sur la disposition et le mobilier d'une sépulture indigène sous tumulus, antérieure à la conquête romaine.

Le commandant Privat a déblayé également, près de Sidi Boulbaba, une vaste construction dont la destination est difficile à reconnaître d'une manière certaine; mais il en envoie le plan, ainsi que les vues intérieures et extérieures de deux des faces.

La forme générale du monument est celle d'un long rectangle qui rappelle la forme des basiliques; cependant l'examen des dispositions intérieures ne permet pas de s'arrêter à

cette première supposition. Les quatre faces sont pourvues de niches cimentées. Aucune fenêtre, aucune ouverture ne donne de jour sur une vaste salle de 16 mètres de long sur 3 mètres de large. Un premier étage devait s'élever au-dessus des piliers et des murs encore debout. Les gros piliers, les contreforts et les murs sont construits en pisé fabriqué avec du marbre et des cailloux. Le sol, dans les parties mises à jour, est formé par un béton assez grossier, où le marbre entre dans une notable proportion. Les niches sont recouvertes d'un ciment de mauvaise qualité, ne ressemblant en rien à celui qui a été employé pour la construction des nombreuses citernes qui couvrent toute cette partie du plateau de Boulbaba.

Il est probable qu'il ne faut pas songer à reconnaître dans cette construction un réservoir d'eau, mais plutôt un édifice destiné à renfermer les provisions de céréales pour les troupes, un de ces greniers (*horrea*) dont les inscriptions nous ont permis de constater l'existence sur divers points du territoire de l'Afrique. Pendant le déblaiement on a découvert au pied d'un des piliers une double tête de Jupiter et de Bacchus. Les nombreux fragments de plaques en marbre blanc retrouvés dans les décombres semblent appartenir à un revêtement intérieur.

Un capitaine du génie a découvert à Gafsa une mosaïque assez délabrée, mais curieuse par la scène représentée et par la naïveté du dessin. M. le commandant Privat en adresse un croquis. On y voit une course de chars dans le cirque. La partie qui subsiste contient encore deux chars à quatre chevaux conduits par des auriges et tournant autour de la *spina*, au milieu de laquelle se dresse un obélisque. Plusieurs hommes à pied, tenant des palmes, regardent la course, pendant qu'un cavalier semble s'exercer dans une autre partie de l'arène. Sous les arcades qui limitent le grand côté du cirque sont placés les spectateurs, dont les têtes serrées et attentives

semblent prendre un grand plaisir à l'action qui se déroule devant eux. Cette mosaïque a été découverte au mois d'octobre 1888.

M. le commandant Privat, qui me transmet ces renseignements, appartient au 4^e régiment de tirailleurs indigènes. C'est un des officiers qui ont le plus activement contribué à la découverte des belles mosaïques d'Hadrumète. On voit que son zèle ne se ralentit pas et nous pouvons espérer qu'il rendra encore de nouveaux services à la cause de l'archéologie africaine.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 MAI.

Sont offerts :

Studien über die Entstehung der nordischen Götter- und Heldensagen, par M. Sophus Bugge, professeur à l'Université de Christiania; traduction allemande par M. Oscar Brenner, 3^e fascicule (Munich, 1889, in-8°);

Les anciennes forêts du littoral et la spontanéité du pin maritime dans les dunes de Gascogne, par M. E. Durègne (Bordeaux, in-8°, extrait du *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest*).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de l'auteur, *Le comte de Chambrun, ses études politiques et littéraires*, par l'auteur de *La comtesse Jeanne* (M^{lle} Clarisse Bader), 2^e édition (Paris, 1889, in-8°).

L'auteur, en adressant cet ouvrage à M. Wallon, y avait joint une lettre où on remarque ce passage :

« Je me suis appliquée ici avec un soin pieux à grouper les meilleures pages du philosophe aveugle, en les rattachant à la grande pensée qui les a inspirées. De ces pages, les unes ont déjà été publiées, les autres sont inédites; toutes expriment l'idée fondamentale du psychologue qui, en étudiant les diverses manifestations de la vie intellectuelle des peuples, histoire, art, poésie, y cherche l'âme de l'humanité, l'âme de l'humanité constituant à travers les siècles l'œuvre de la civilisation chrétienne. Christianisme et civilisation, tel est le dernier mot du comte de Chambrun.

« En considérant les diverses manières d'écrire l'histoire, le philosophe a reconnu combien l'étude des sources, la paléographie, l'archéologie, la numismatique, avaient renouvelé le caractère de l'histoire. A ce titre, je désirerais qu'un exemplaire de mon travail fût offert à l'Académie des inscriptions. »

M. Wallon ajoute : « L'ouvrage est plus de la compétence de l'Académie des sciences morales et politiques que de la nôtre; il nous touche pourtant par le côté que vient d'indiquer l'auteur, indépendamment de l'intérêt qui s'attache à l'œuvre du penseur aveugle et à la manière tout à fait distinguée dont l'auteur de *La comtesse Jeanne* l'a résumée. »

M. VIOLLET a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Marignan, un ouvrage intitulé : *Études sur l'état économique de la France pendant la*

première partie du moyen âge, par M. Lamprecht; traduction de l'ouvrage allemand, par M. A. Marignan (Paris, 1889, in-8°).

« M. Lamprecht a fait paraître en 1878 une étude sur l'état économique de la France au XI^e siècle. Cet essai, qui fut remarqué lors de sa publication, vient d'être traduit en français par M. Marignan, qui y a joint quelques chapitres extraits du grand ouvrage de M. Lamprecht sur l'histoire de l'état économique de l'Allemagne au moyen âge.

« Ces études, d'une lecture attachante, sont aussi éloignées que possible de tout esprit de système : elles constituent le commentaire et la glose, au point de vue de l'histoire économique, de quelques fragments des lois barbares, d'un grand nombre de diplômes et de chartes. M. Marignan a ajouté des notes fort utiles; sa traduction est intentionnellement calquée sur le texte allemand : fidélité qui n'est peut-être pas toujours très conforme au génie de notre langue. »

SÉANCE DU 10 MAI.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 6^e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1888, novembre-décembre (Paris, 1889, in-8°).

M. DELISLE présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1^o *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, par M. Henry Martin, tome IV (Paris, 1888, in-8°);

2^o *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne et l'histoire des sièges de la même ville sous Charles VI et Charles VII*, d'après des documents inédits, par M. Alexandre Sorel (Paris et Orléans, 1889, in-8°).

« L'étude de la topographie et un dépouillement minutieux des archives municipales de Compiègne ont permis, dit M. Delisle, à M. Sorel d'exposer en détail et avec des renseignements nouveaux tous les événements qui se sont accomplis à Compiègne et aux environs depuis 1413 jusqu'en 1430. Son livre est très utile à consulter pour l'histoire de la fin du règne de Charles VI et du commencement du règne de Charles VII. »

M. DE ROZIÈRE a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le comte de Beauchamp, ancien élève de l'École polytechnique, aujourd'hui capitaine d'artillerie et professeur à l'École d'application de Fontainebleau, un volume publié sous les auspices de la Société des antiquaires de l'Ouest : *Château-Guillaume en Poitou, histoire, mœurs et coutumes, restauration du*

château (Paris, 1888, in-fol., extrait des *Paysages et monuments du Poitou*, photographiés par M. Jules Robuchon, livraisons 92-95).

«Ce volume est relatif au Château-Guillaume, situé dans la commune de Lignac, canton de Bélabre, arrondissement du Blanc, département de l'Indre.

«La construction du Château-Guillaume remontait aux premières années du XII^e siècle. C'était un des monuments les plus importants et les plus complets de l'époque féodale, comparable pour l'ampleur au château de Pierrefonds.

«Du XII^e siècle à la fin du XVIII^e, ce château avait à plusieurs reprises changé de possesseur. A l'époque de la Révolution, il fut confisqué sur le comte de la Faire, comme bien d'émigré, mis en vente, et adjugé à des acquéreurs qui, en 1802, le rétrocédèrent à la famille de l'ancien propriétaire.

«Mais à cette époque il était dans un état de délabrement complet, et c'est seulement en 1846, lorsqu'il devint la propriété de la famille de Beauchamp, que cette honorable famille entreprit courageusement et à grands frais de le restituer et de le reconstruire conformément au plan qu'on en possédait. La reconstruction est aujourd'hui presque complètement achevée.

«Les dessins, les vues, les plans, les blasons, qui accompagnent le volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, et qui présentent pour l'histoire du Château-Guillaume un très grand intérêt, sembleraient de nature à faire classer l'ouvrage de M. de Beauchamp au nombre des albums plutôt que des ouvrages d'histoire proprement dite. Mais il suffit de lire les premières lignes du texte qui accompagne ces illustrations pour se convaincre que ce texte a été établi sur les fondements les plus solides et les plus scientifiques. Il existait en effet au Château-Guillaume un précieux chartrier, dont M. de Beauchamp a entrepris le classement et le dépouillement, en même temps qu'il relevait les vieilles tours. C'est avec ce chartrier qu'il a pu rétablir d'une façon certaine la liste des propriétaires successifs du château. Sous ce rapport comme sous celui de la restitution matérielle, l'opération touche à sa fin, et tout permet d'espérer que M. de Beauchamp, qui a été assez heureux pour rencontrer parmi ses parents et ses amis d'utiles collaborateurs, ne tardera pas à nous donner une monographie complète et détaillée de la vieille forteresse féodale.»

M. DE BOISLISLE offre, au nom de l'auteur, *Le Père Grasset, chroniqueur célestin du XVII^e siècle*, par M. A. Mazon (Lyon, 1889, in-8°, extrait de la *Revue du Lyonnais*).

« M. Mazon, dont j'ai déjà eu l'honneur de présenter plusieurs écrits à l'Académie, m'a chargé aujourd'hui d'offrir cette notice sur une chronique inédite du P. Grasset, religieux célestin et prieur du monastère de Notre-Dame de Colombier, en Vivarais, qui mourut vers 1661. La chronique a pour titre : *Discours généalogique de la noble maison des Bertrand et de leur alliance avec celle des Colombier*. Non seulement elle traite des événements relatifs à l'ordre des Célestins et au monastère que l'auteur dirigeait, mais elle renferme aussi des renseignements nouveaux sur divers personnages historiques des XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, tels que les deux cardinaux Pierre Bertrand, d'Annonay, et Pierre Bertrand, neveu, de Colombier; Aymard de Roussillon, sire d'Annonay; Jean de Mouluc, évêque de Valence; le diplomate François Belle, agent du cardinal Bertrand en Italie; l'abbé Jean Veriumi, qui s'attacha à l'empereur Frédéric III et périt à la bataille d'Andrinople, etc. A en juger par la notice de M. Mazon, il serait désirable que l'on publiât intégralement cette chronique, dont un historien local a seulement donné quelques extraits il y a cinquante ans. Elle ne laisserait pas de rendre quelques services, surtout pour l'histoire du XIV^e siècle. »

SÉANCE DU 17 MAI.

Est offert : *Contributions à l'étude de la chirurgie. La méthode antiseptique chez les anciens*, par M. A. Anagnostakis (Athènes, 1889, in-4°).

Le PRÉSIDENT présente, de la part de notre confrère le général Faidherbe, un ouvrage intitulé : *Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale* (Paris, 1889, in-8°).

« Dans cet important travail, l'auteur traite des deux grandes questions à l'ordre du jour : la jonction du Niger à la partie navigable du Sénégal et l'émancipation de la race nègre. Il apporte dans l'examen de ces questions une connaissance approfondie du pays dont il a été longtemps le gouverneur et un vif sentiment des intérêts véritables de la France dans les régions occidentales de l'Afrique. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de M. Léon Aucoc, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *L'Institut de France* (Paris, 1889, in-8°).

M. SCHEFER fait hommage à l'Académie de l'ouvrage que vient de faire paraître M. G. Bapst, sous le titre d'*Histoire des joyaux de la couronne de France* (Paris, 1889, in-8°).

« Ce volume renferme l'histoire des pierreries et des bijoux précieux

conservés dans le trésor de la couronne, depuis sa création par François I^{er}, en 1530, jusqu'à nos jours.

« Dans le cours de la seconde moitié du xvi^e siècle, pendant les guerres de religion, au moment de l'avènement de Henri III au trône de Pologne, les bijoux de la couronne ont servi de gage pour les emprunts que le délabrement des finances forçait à contracter à Venise, à Florence et à Ferrare. Leur valeur a permis de recueillir la somme de six millions de livres exigée par le comte Palatin Jean-Casimir pour l'évacuation du territoire français. La période qui s'étend depuis le commencement du xvii^e siècle jusqu'au dernier quart du xviii^e siècle n'est marquée que par les acquisitions faites par les souverains qui se sont succédé sur le trône. Les ordonnances et les inventaires dressés à différentes époques figurent dans ce volume, quelques-uns pour la première fois, et ils ajoutent un réel intérêt au récit de M. Bapst. »

SÉANCE DU 24 MAI.

M. Alfred MAURY offre, de la part de l'auteur, une notice intitulée : *Les cryptes de Jouarre*, par M. G. Rethoré, de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (Paris, 1889, in-8°).

« Les cryptes de Jouarre, qui étaient une annexe de la célèbre abbaye de Notre-Dame, existant jadis dans ce bourg de la Brie, ont attiré de bonne heure l'attention et les recherches des historiens et des antiquaires. Frappé de leur importance archéologique, le Gouvernement a fait classer ces cryptes au nombre des monuments historiques de notre pays, à la conservation et à l'entretien desquels il pourvoit. Elles ont été, à plusieurs reprises, l'objet de restaurations, en 1843, en 1869 et en 1884. Ces travaux amenèrent des fouilles dont les résultats ont été intéressants, et l'examen auquel ont donné lieu, à différentes dates, ces sortes d'hypogées permet d'écrire aujourd'hui, avec plus de précision qu'on ne le faisait autrefois, leur histoire et de suivre leurs transformations.

« Cette histoire, M. G. Rethoré, de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, l'a entreprise dans la notice ici présentée. En résumant et en condensant ce qui avait été écrit avant lui, en vous entretenant des fouilles opérées par M. l'abbé Thiérelin et auxquelles il a pris part, il émet ses vues personnelles, qui ne sont pas toujours d'accord avec celles de ses devanciers. Malheureusement la pénurie de témoignages anciens et de documents d'une époque reculée relatifs aux cryptes de Jouarre laisse régner beaucoup d'obscurités et d'incertitudes sur ce qui les concerne, et M. Rethoré a dû souvent se contenter d'hypothèses.

«Après avoir décrit l'état actuel de ces curieux monuments, l'auteur étudie séparément chacune des deux cryptes, la crypte Saint-Paul et la crypte Saint-Ébrégisile. On sait que le monastère de Jouarre fut fondé au milieu du VII^e siècle (630-634) par Adon, trésorier du roi Dagobert I^{er}, qui en devint abbé. L'église primitive de ce monastère, placée sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, a disparu depuis des siècles, mais les fouilles exécutées en 1870 en ont fait retrouver l'emplacement et ont permis d'en déterminer l'étendue. Le sanctuaire se trouvait situé au-dessus de la crypte Saint-Paul, telle qu'elle s'offre actuellement. Les bâtiments qu'habitaient dans le principe les religieux (l'abbaye de Jouarre comprenait alors deux communautés, l'une d'hommes et l'autre de femmes) ont été reconnus comme ayant existé là où fut édifiée plus tard, vers le milieu du IX^e siècle, l'église de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouarre; c'est à l'époque de ces bâtiments que remonte, selon toute vraisemblance, la plus ancienne des deux cryptes, celle de Saint-Paul. Quant à la crypte de Saint-Ébrégisile, M. Rethoré combat l'opinion soutenue par M. d'Espinay et d'après laquelle cette grotte sépulcrale n'aurait été tout d'abord qu'une simple addition à la crypte voisine, destinée à recevoir le cercueil de saint Ébrégisile, évêque de Meaux, et il ne fait pas remonter plus haut que l'année 840 ou 850 la fondation de la seconde crypte, qui serait dès lors contemporaine de la construction de l'église de l'abbaye royale de Notre-Dame.

«Tous les détails que M. Rethoré donne touchant l'histoire des deux cryptes et les indications archéologiques qui les accompagnent sont dignes de fixer l'attention des amis de nos antiquités nationales. Des planches aident à suivre les descriptions et la discussion des faits examinés. Elles ont été exécutées par la phototypie, d'après les clichés de M. E. Billion.»

M. Alexandre BERTRAND a la parole pour un hommage :

«Dans une précédente séance, j'ai eu l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. L. Baltzer, les douze premières livraisons d'un important ouvrage sur les *Glyphes des rochers du Bohuslän* (Suède).

«M. Baltzer envoie aujourd'hui la treizième livraison, exécutée avec le même soin que les premières (Gothembourg, 1888, in-fol.).

«Je pense que l'Académie m'autorisera à adresser des remerciements à M. Baltzer.»

M. l'abbé DUCHESNE a la parole :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume que je viens de faire paraître. Il porte pour titre : *Les origines du culte chrétien*; pour sous-titre et vrai titre : *Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne* (Paris, 1889.

in-8°). J'ai essayé d'y présenter une classification des manuscrits liturgiques et des rites en usage dans les pays latins avant que, sous Charlemagne, les deux rites romain et gallican ne se fondissent ensemble. J'ai passé en revue, non seulement la liturgie ordinaire, celle de la messe, mais aussi les principales cérémonies du culte catholique, l'initiation chrétienne (baptême et confirmation), l'ordination, à propos de laquelle il a été traité du costume liturgique, la dédicace des églises, le mariage, la consécration des vierges, la réconciliation des pénitents, enfin l'office divin. Ce livre pourra servir à orienter les commençants dans les études liturgiques, et à renseigner sur les détails du culte les personnes qui ont affaire à la littérature ecclésiastique antérieure au ix^e siècle.»

M. Georges PERROT présente, de la part de l'auteur, M. P. Monceaux, *La légende et l'histoire en Thessalie* (Paris, 1888, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*), et les *Fastes éponymiques de la ligue thessalienne* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

«M. Paul Monceaux, ancien membre de l'École d'Athènes, qui a visité la Thessalie pendant son séjour en Grèce, n'a pas cessé de s'occuper de l'histoire de ce pays, à laquelle il vient de consacrer deux intéressantes études.

«Dans l'une d'elles, il étudie les légendes thessaliennes et en fait la critique et le départ avec beaucoup de tact et de pénétration; il constate qu'elles se répartissent en trois groupes bien distincts : le cycle des Pélagés, les cycles des quatre grandes tribus helléniques, enfin le cycle des Thessaliotes. L'histoire du pays et l'étude de ses institutions conduisent aussi à distinguer dans la Thessalie de l'époque classique trois races, trois classes d'hommes devant la loi. Chacune de ces races, et dans le groupe hellénique chaque tribu, a dans ses chants héroïques raconté ses ambitions et ses revers, son épouvante, ses victoires ou son exil. Ainsi se constitue le trésor de la mythologie thessalienne, dont les Hellènes ont emporté une partie dans leurs migrations et où depuis trois mille ans ont puisé tant de poètes et d'artistes.

«Dans le second de ces essais, M. Monceaux se place sur le terrain de l'histoire proprement dite et de la chronologie. A l'aide des textes des auteurs, des inscriptions et des monnaies, il reconstitue les fastes éponymiques de la ligue thessalienne, depuis les *ταγοί*, magistrats fédéraux à vie, qui en sont les chefs entre le vii^e et le iv^e siècle avant notre ère, jusqu'aux stratèges, qui continuent d'être placés à sa tête sous l'empire romain et dont le dernier est du temps d'Hadrien. Ce travail peut

paraître aride et ne se prête pas à une lecture courante; mais il est appelé à rendre de grands services à tous ceux qui s'occuperont désormais de cette province et il fixe bien des points restés jusqu'à présent obscurs et douteux. On ne peut que lui savoir grand gré d'avoir pris la peine de discuter et de résoudre nombre de problèmes difficiles, dont aucun n'a par lui-même une très grande importance, mais dont les solutions réunies constituent la trame des annales thessaliennes. »

M. DE ROZIÈRE offre à l'Académie, au nom de M. Édouard Bonvalot, un travail intitulé : *Les féautés en Lorraine* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Nouvelle revue historique de droit*).

« On donnait en Lorraine le nom de *féautés* à des groupes de population, généralement à des paroisses, dont les habitants constituaient un tribunal spécial statuant entre voisins sur les contestations relatives à la propriété foncière, aux limites des héritages et à l'abornement des chemins.

« Dans l'intéressante brochure que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, M. Bonvalot, ancien conseiller aux cours de Colmar et de Dijon, a cherché à démêler l'origine et l'organisation de ce tribunal, absolument indépendant des autres juridictions locales, et dont le véritable caractère n'avait pas encore été nettement défini.

« A la suite de son exposé, M. Bonvalot a donné le texte de trois documents des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, relatifs aux *féautés* d'un certain nombre de localités lorraines. »

SÉANCE DU 31 MAI.

Sont offerts :

Christophe Colomb, Français, Corse et Calvais. Étude historique sur la patrie du Grand Amiral de l'Océan, par l'abbé J. Peretti (Paris et Bastia, 1888, in-8°);

Nederlandsch-chineesch woordenboek, etc., par M. G. Schlegel, t. IV, 2^e livraison (Leyde, 1889, gr. in-8°);

Über den zweiten, grammatischen, Parasâprakâça des Krishnadâsa, par M. A. Weber (Berlin, 1889, in-4°, extrait des *Abhandlungen* de l'Académie royale).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de M. E. Revillout :

1^o *Le nouveau papyrus d'Hypéride* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

2^o *La morale égyptienne*, leçon professée à l'école du Louvre (Paris, 1889, in-4°).

M. BOISSIER présente à l'Académie trois opuscules de M. Cagnat, qui concernent tous l'épigraphie romaine.

«Le premier est intitulé : *L'année épigraphique* (Paris, 1889, in-8°). Depuis quelque temps les journaux savants se sont beaucoup multipliés et, si cette abondance est une preuve d'activité scientifique, elle présente aussi quelques inconvénients. Ceux qui veulent être informés des découvertes qui se font dans les diverses contrées ont besoin de lectures plus étendues et il leur est plus difficile de se tenir au courant. M. Cagnat s'est donné la tâche de réunir ce qui paraît de plus important sur l'épigraphie latine dans les recueils qui se publient partout. Il rend ainsi un très grand service à tous les savants, à qui il évite des recherches pénibles.

«Les deux autres mémoires de M. Cagnat traitent, l'un, *Le camp et le praetorium de la III^e légion Augusta à Lambèse* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*), des ruines de Lambèse, qui viennent d'être l'objet de fouilles importantes; l'autre, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de philologie*), de ces manuels où puisaient les graveurs d'inscriptions, pour y trouver des formules toutes faites. M. Cagnat montre, surtout à l'aide des inscriptions de l'Afrique, qu'ils s'en servaient un peu au hasard et sans beaucoup de discernement. Dans une épitaphe, qu'il a trouvée et qu'il publie pour la première fois, à propos d'un vieillard qui est mort à quatre-vingt-deux ans, le graveur a copié des vers faits pour un jeune garçon, et dans lesquels on déplore qu'il ait si peu vécu.»

M. MENANT a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une brochure de M. de Mély, intitulée : *Le poisson dans les pierres gravées* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

«L'auteur, en étudiant les symboles qu'on trouve sur les pierres gravées de l'antiquité, s'est arrêté particulièrement au poisson et aux légendes dans lesquelles il figure, sans se préoccuper du caractère religieux qui lui a été attribué dans tous les dogmes. M. de Mély a relevé les différentes espèces de poisson mentionnées dans les Cyranides, qui nous sont connues par la traduction de Rivinus; il a pu signaler ainsi, et présenter dans un ordre alphabétique, un certain nombre de poissons, auxquels sont attachées des propriétés talismaniques, pour la guérison des maladies, lorsque leur image est gravée sur une pierre précieuse ou sur le chaton d'une bague.

«C'est un intéressant travail, dont vous avez, du reste, déjà entendu

la lecture (séance du 9 mars 1888), et qui a été publié dans la *Revue archéologique*, en 1889 (t. XII, 3^e série). »

M. DE BOISLISLE fait hommage à l'Académie d'un volume qu'il vient de publier, pour la Société de l'histoire de Paris, sur *La place des Victoires et la place de Vendôme*, ainsi que sur les autres monuments élevés à la gloire de Louis XIV, de 1685 à 1715 (Paris, 1889, in-8°, extrait des *Mémoires* de ladite Société).

Il fait hommage aussi d'une brochure de *Lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio*, publiées pour la Société de l'histoire de France, d'après les originaux appartenant à M. Alfred Morrison, de Londres (Paris, 1889, in-8°, extrait de l'*Annuaire-Bulletin* de cette Société).

M. PAUL MEYER présente à l'Académie, de la part de M. F. de Mély, deux opuscules :

« L'un, *Le cardinal Étienne de Vauzsa* (Paris, 1889, in-4°, extrait de la *Revue de l'art chrétien*), a été lu à l'Académie dans sa séance du 8 février dernier.

« L'autre, *La table d'or de don Pedro de Castille* (Paris, 1889, in-8°), a pour objet de déterminer la forme et le caractère d'une table d'or pouvant se plier en croix, à l'aide de charnières, enrichie de pierres précieuses, au nombre desquelles se trouvait une escarboucle lumineuse, et ornée de dessins représentant les douze pairs. La description de ce précieux objet nous a été donnée par Cuvelier dans son poème sur Du Guesclin. Selon Cuvelier, cette table, dont la trace est perdue, aurait été donnée par don Pèdre au prince de Galles. A ce propos, M. de Mély présente d'intéressantes recherches sur la croyance, si répandue pendant le moyen âge, à l'existence de pierres ayant par elles-mêmes un pouvoir éclairant. »

M. DELISLE présente :

1° De la part de M. Brassart, archiviste de la ville de Douai, les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2^e série, t. VIII (Douai, 1889, in-8°).

« C'est la continuation d'un recueil qui renferme beaucoup de documents et de notices se rapportant à l'histoire du nord de la France. Ce volume est en grande partie rempli par des actes relatifs à la famille de Lalaing, depuis le XII^e siècle.

2° De la part de M. Arthur de la Borderie, l'un de nos correspondants, une *Étude bibliographique sur les Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart (1514-1541)* [Rennes, 1889, in-4°].

« Le livre d'Alain Bouchart, qui a eu cinq éditions, depuis 1514 jusqu'en 1541, représente fidèlement l'idée qu'on se faisait des annales

bretonnes au commencement du xvi^e siècle, alors que la critique la plus élémentaire n'avait pas essayé d'en dissiper les obscurités. La Société des bibliophiles bretons a résolu de le remettre en lumière, et le président de cette société, M. de la Borderie, a profité de l'occasion pour étudier les différences que présentent les diverses éditions des Chroniques de Bretagne. La comparaison minutieuse qu'il en a faite l'a conduit à des résultats assez importants. Il n'y a en réalité que deux éditions des Chroniques qu'on puisse attribuer à l'auteur ou à ses représentants autorisés : celle de 1514 et celle de 1531. Les autres ne sont que des entreprises mercantiles, que des sortes de contrefaçons ; il s'y trouve, à la vérité, quelques additions, mais ce n'est pas Alain Bouchart qui les a rédigées. L'édition de 1541 se réduit même à un rajeunissement de l'édition de 1532 : le libraire, pour écouler la fin de l'édition de 1532, a fait imprimer un nouveau titre et deux cahiers complémentaires qui furent assez maladroitement soudés à la fin du volume.

« C'est ainsi que M. de la Borderie a rigoureusement déterminé la valeur historique et littéraire de chacune des éditions de l'œuvre d'Alain Bouchart, et qu'il a expliqué et justifié le plan adopté par la Société des bibliophiles bretons pour la réimpression. »

SÉANCE DU 7 JUIN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 1^{er} fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie, pendant l'année 1889, janvier-février (Paris, 1889, in-8°).

Sont offerts :

Histoire et description des musées de la ville de Besançon, par M. Auguste Gastan, correspondant de l'Institut (Paris, 1889, gr. in-8°, extrait de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*);

L'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon, 1756-1791. Histoire, notices, annales, rédigées et publiées par le même (Besançon, 1889, in-8°, extraits des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*);

La physionomie primitive du retable de fra Bartolommeo à la cathédrale de Besançon, par le même (Besançon, 1889, in-8°);

Address of John Evans, esq., etc., president of the Society of antiquaries of London, delivered at their anniversary meeting, April 30, 1889 (Londres, 1889, in-8°);

Charte d'acensement du XIII^e siècle en langue d'oc, publiée par M. Ed. Boudurand (Paris, 1889, in-8°, extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*):

Hommage en langue d'oc à l'évêque de Mende, 1332, par le même (Paris, 1889, in-8°, extrait de la même publication);

Mémoires présentés et lus à l'Institut Égyptien, publiés sous les auspices de S. A. Méhémet Thewfik pacha, khédive d'Égypte, t. II, 1^{re} et 2^e partie (le Caire, 1889, in-4°);

Hrvatski spomenici u kuinskoj okolici iz ostale suvremene dalmatinske iz dobe narodne hrvatske dinastije, par Fr. Bulić, I (Agram, 1888, in-4°);

Djela Petra Zoranića, Antuma Sasina, Sarka Gucetića, Bendevisevića (Agram, 1888, in-8°, formant le tome XVI des *Stari pisci hrvatski*);

Ljetopis jugoslavenske Akademije znanosti i umjetnosti (Agram, 1888, in-8°).

SÉANCE DU 14 JUIN.

M. Alfred MAURY offre à l'Académie, au nom de M. Alexandre Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales, le tome IV de l'ouvrage intitulé : *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (Paris, 1888, in-4°), formé par feu Auguste Bernard, et que le savant archiviste complète, revise et publie.

« Cet ouvrage fait partie de la grande *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, que nous devons au Ministère de l'Instruction publique.

« Le tome IV, ici présenté, se compose d'une suite de documents allant de l'année 1027 à l'année 1090. Une partie dudit volume répond donc au temps du pontificat de Grégoire VII, et l'on y trouvera reproduites ou analysées plusieurs lettres et bulles de ce pape, qui avait appartenu à l'ordre de Cluny et étudié dans son monastère métropolitain, à l'illustration duquel il a tant contribué. Les pièces que nous donne M. Bruel dans le tome IV sont imprimées avec le même soin et la même intelligence paléographique que celles des volumes antérieurs. Il s'est attaché à constituer sévèrement le texte et a souvent corrigé des transcriptions qui avaient été déjà publiées. Des notes explicatives sont placées au bas des pages. Des errata et des additions terminent le volume; ils se rapportent aux pièces que renferment les tomes précédents.

« L'œuvre de M. Bruel a droit aux encouragements de notre Compagnie, qui avait naguère marqué l'estime qu'elle a pour elle, à l'apparition des premiers volumes.

« Une table des noms de personnes et de lieux ne se trouve pas dans ce tome IV, parce qu'une telle table doit être mise à la fin du dernier volume et embrasser tout l'ensemble de la publication.

« L'intérêt des pièces que M. Bruel a réunies, sur les pas de feu M. Auguste Bernard, nous est un sûr garant des services qu'une semblable publication rendra à l'histoire de la France au moyen âge, particulièrement à l'histoire de l'Église, où l'abbaye de Cluny a, pendant des siècles, occupé une place considérable. »

M. PAVET DE COURTEILLE présente *Le traité de Cateau-Cambrésis, 2 et 3 avril 1559*, par le baron Alphonse de Ruble (Paris, 1889, in-8°).

« Dans ce volume, fort bien écrit et rédigé à l'aide des documents originaux les plus sérieux, l'auteur a entrepris de prouver que le traité de Cateau-Cambrésis, bien loin d'être désavantageux à la France, comme on l'a cru jusqu'ici, avait été au contraire le point de départ de son unité et d'une cohésion politique que les plus formidables bouleversements n'ont pu ébranler. On y trouve en outre des détails très piquants, puisés aux sources, sur Élisabeth de Valois, seconde femme de Philippe II, et sur la vie de cette princesse à la cour d'Espagne. »

M. DELISLE présente, au nom de M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, notre correspondant, le tome II des *Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri III. Documents relatifs à ces assemblées, 1582-1588* (Rouen, 1888, in-8°).

M. CROISSET offre à la Compagnie deux opuscules de M. Ch.-Ém. Ruelle :

1° *Le chant des sept voyelles grecques, d'après Démétrius et les papyrus de Leyde* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*).

« Divers papyrus mentionnent des chants composés d'une suite de voyelles. Démétrius en parle aussi dans le *Traité de l'Élocution* : on les exécutait en Égypte en l'honneur des dieux. Un papyrus de Leyde donne des échantillons assez nombreux de ces chants, où l'on voit les sept voyelles grecques diversement groupées. M. Ruelle a essayé de déterminer à quelles notes musicales elles correspondaient. Ce problème avait déjà occupé l'abbé Barthélemy, qui avait indiqué en partie la méthode à suivre pour le résoudre; M. Ruelle, en possession de documents plus complets, a pu l'étudier à son tour avec plus de précision et arriver à des résultats qui ont déjà reçu en partie la confirmation de l'exécution musicale, et qui semblent vrais. Il a montré dans ce travail une curiosité patiente et ingénieuse. »

2° *Sur un quatrième manuscrit grec exécuté par le copiste du Platon de Paris n° 1807* (Paris, 1888, in-8°, extrait de la même *Revue*).

« Ce quatrième (ou plutôt ce cinquième) manuscrit, — car c'est bien au chiffre cinq qu'on arrive. — serait, d'après M. Ruelle, le Lauren-

tianus, LXXX, 9. Le copiste, encore méconnu, à qui l'on devrait ces divers manuscrits, aurait vécu au x^e siècle, ou peut-être au ix^e. -

M. A. DE BARTHÉLEMY fait hommage du *Congrès bibliographique international tenu à Paris, du 3 au 7 avril 1888* (Paris, 1888, in-8°).

« La Société bibliographique, qui a commencé il y a près d'un demi-siècle, a conquis une place considérable, grâce au zèle et au dévouement du marquis de Beaucourt, son fondateur et son président. En présence des services importants que la bibliographie peut rendre à tous les travailleurs, le conseil de la Société a tenté de réunir, en 1878, un congrès international dont la mission était de passer en revue le mouvement scientifique et littéraire, dans le monde érudit, pendant les dix années précédentes. Cette tentative eut un si bon résultat que l'an dernier la Société convoqua un nouveau congrès, qui réunit un nombre encore plus considérable d'adhérents. Des communications fort intéressantes, des rapports détaillés ont été présentés sur cette nouvelle période décennale. Les travaux sont publiés dans un volume de près de 900 pages, et le marquis de Beaucourt m'a chargé d'en faire hommage à l'Académie, en son nom et au nom de la Société bibliographique.

« Dans ce volume, on trouve des renseignements précieux sur le mouvement scientifique et littéraire en général; les sciences, l'économie politique y tiennent une large place; je n'ai à signaler que ce qui se rattache plus intimement à nos études. Je citerai particulièrement les pages consacrées aux recherches géographiques, aux antiquités chrétiennes, aux sources de l'histoire de France, aux études franques, à la paléographie et à la diplomatique. Ces comptes rendus ne sont pas de simples énumérations; rédigés par des hommes compétents, ils contiennent des appréciations sommaires, mais précises; je me hâte d'ajouter que ces appréciations sont faites avec une mesure qui fait honneur à l'impartialité de la Société bibliographique, qui professe le culte de la vérité historique, en même temps que des sentiments orthodoxes que personne n'ignore. A l'occasion de ce congrès, nos confrères MM. L. Delisle et L. Gautier ont fait aux savants étrangers les honneurs de la Bibliothèque nationale et des Archives. »

M. Alexandre BERTRAND a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom du directeur, M. Charles Normand, le n^o 7 (t. II) de *L'Ami des monuments* (Paris, 1889, in-8°).

« Ce numéro contient, comme les précédents, plusieurs notes et articles d'un grand intérêt. Je citerai :

« 1° *La restauration des sculptures*, note, par notre savant confrère M. Félix Ravaisson;

« 2° *Le château de Madaillan*, par Benouville et Ch. Tholin;

« 3° *Le château de Saint-Germain*, par Salomon Reinach;

« 4° *Néris d'après les monuments*, par Albert Lenoir.

« Je joins à ce fascicule un certain nombre d'exemplaires de la liste des fondateurs et membres du comité de la revue, pour être distribués aux membres de la Compagnie qui s'intéressent à cette œuvre utile. »

Est offert :

Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794), t. III : *Le Sud-Est, l'Est et la région de Paris*, par M. Henri Wallon, membre de l'Institut (Paris, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 21 JUIN.

M. le marquis d'HERVEY DE SAINT-DENYS a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. G. Appert, d'abord une *Carte du Japon* de l'époque féodale, pour l'intelligence des anciennes relations concernant l'histoire de ce pays, et ensuite un volume intitulé : *Ancien Japon*, par G. Appert, professeur à la faculté de droit de Tokio, avec la collaboration de M. H. Kinoshita, bibliothécaire en chef de l'université impériale du Japon (Tokio, 1888, in-16), ouvrage dans lequel se trouvent réunis, sous une forme concise et pratique, quantité de renseignements importants, pour la plupart inconnus en Europe jusqu'à ce jour, ou tout au moins qui n'avaient jamais été rassemblés encore et présentés d'une manière méthodique.

« Après un exposé des procédés qu'emploient les Japonais pour écrire les dates, l'ouvrage contient la liste des empereurs du Japon, celle des *Shogoun*, et celle des ères japonaises, ou *Nen-go*. L'ordre alphabétique adopté facilite éminemment les recherches.

« Dans la chronologie qui suit, l'auteur s'est attaché à faire ressortir, à côté des faits saillants des annales japonaises, le trait dominant de chaque période.

« La seconde partie du travail est une sorte d'armorial de la noblesse japonaise, très précieux pour reconnaître la source de beaucoup d'objets d'art et de haute curiosité où des armoiries sont figurées. Près du nom de chaque famille, l'auteur signale le rang qu'elle occupait, ses origines, sa résidence, les châteaux et les richesses qu'elle possédait.

« La troisième partie se compose principalement d'un dictionnaire consacré aux coutumes, aux institutions, aux choses caractéristiques de l'ancien Japon et aux biographies de ses hommes célèbres.

« D'abondantes indications bibliographiques renvoient le lecteur aux études, déjà publiées et plus étendues, qu'il pourra consulter, s'il veut approfondir quelque sujet.

« Ajoutons qu'une place spéciale est faite à l'art japonais, qui la mérite bien. L'auteur donne les titres des ouvrages illustrés les plus remarquables, ainsi que les noms des peintres célèbres et le fac-similé d'environ deux cents de leurs signatures et cachets.

« En somme, l'*Ancien Japon* est un excellent compendium qui sera de la plus grande utilité. »

M. HÉROX DE VILLEFOSSE présente à l'Académie un travail de M. William-N. Groff, intitulé : *Les deux versions démotiques du décret de Canope ; textes, étude comparative, traduction, commentaires historiques et philologiques* (Paris, 1888, gr. in-8°, thèse soutenue à l'École du Louvre).

« Le décret de Canope fut promulgué en l'an 9 d'Évergète I^{er} (238), au moment de la plus grande puissance des Lagides. Les prêtres réunis en concile à Canope, après avoir rappelé les bienfaits dont le roi et la reine avaient comblé l'Égypte, décrétèrent de nouveaux honneurs aux « dieux Évergètes ». On décida d'intercaler un jour tous les quatre ans dans l'année de 365 jours, afin de maintenir l'ordre des saisons conformément au ciel, et on fit placer dans les temples ce décret, rédigé en langue sacrée (hiéroglyphes), en démotique et en grec.

« Un exemplaire découvert en 1866 contient les textes grec et hiéroglyphique; ils occupent la face principale de la pierre. La version en langue vulgaire qui se lit sur le côté semble avoir été gravée postérieurement, sans doute à la suite d'une réclamation du peuple. Dans un exemplaire découvert plus récemment, les textes grec et hiéroglyphique correspondent très exactement aux textes analogues de l'exemplaire trouvé en 1866, ce qui paraît indiquer que ces deux textes ont été promulgués dès le principe par les prêtres égyptiens. Entre les textes démotiques, au contraire, on remarque de nombreuses variantes, au point de vue paléographique et au point de vue linguistique. La construction grammaticale est différente, plus correcte et plus complète dans le nouvel exemplaire; plusieurs phrases du texte grec négligées par les rédacteurs de l'ancienne version s'y trouvent traduites.

« Pour faire ressortir ces variantes, M. Groff a placé les deux versions démotiques, en mot à mot, l'une à côté de l'autre, sur deux colonnes. Il a

accompagné son travail d'un commentaire où les variantes des textes sont étudiées : cette partie autographiée est précédée d'une introduction imprimée, dans laquelle les circonstances de la promulgation du décret sont discutées au double point de vue de l'histoire et de la langue. Dans une lettre-préface écrite à l'auteur, M. Eug. Revillout apporte aussi de nouveaux éclaircissements sur les questions étudiées dans cet intéressant mémoire. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre ensuite à l'Académie, de la part de l'auteur, M. R. Mowat, une publication intitulée : *Rapport sur les papiers et documents épigraphiques réunis par feu Léon Renier en vue d'un recueil des inscriptions romaines de la Gaule* (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1888).

« Le 4 septembre 1885, moins de trois mois après la mort de Léon Renier, M. Ernest Desjardins annonçait à l'Académie que l'État avait pris possession des papiers du défunt et que ces papiers avaient été déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes, près la bibliothèque Mazarine. Deux ans plus tard, le 16 avril 1887, le Ministre de l'instruction publique confiait à M. R. Mowat le soin d'examiner les documents relatifs à la Gaule et d'en rédiger l'inventaire. Ces documents avaient été réunis depuis près de cinquante ans en vue d'un Recueil des inscriptions romaines de notre pays. Personne ne pouvait en faire ressortir l'intérêt avec plus de compétence et d'autorité que M. R. Mowat.

« Son rapport débute par un exposé très clair et très net des variations, hélas ! trop nombreuses, subies par le projet français de publication officielle des inscriptions romaines de la Gaule. L'idée première de ce recueil appartient incontestablement à Philippe Le Bas, mais d'autres savants français, parmi lesquels il faut citer Mérimée, Letronne, Egger et L. Renier, prirent une part très active à ce projet, qui, malheureusement, et malgré tant d'efforts, ne devait se réaliser qu'en partie. Grâce à notre savant confrère M. Edmond Le Blant, nous possédons au moins aujourd'hui toute la série des inscriptions chrétiennes des premiers siècles, dont la publication lui avait été confiée en 1856.

« Une excellente bibliographie des projets de recueils généraux d'inscriptions latines précède l'inventaire sommaire des papiers de Léon Renier. Il y a lieu de distinguer dans ces papiers, d'une part, les fiches épigraphiques, *schedæ*, qui avec quelques notes et brouillons de lettres représentent le travail personnel du maître, d'autre part, les documents qui lui ont été fournis par diverses personnes, tels que lettres, mémoires,

notes, dessins autographiques, estampages, empreintes ou frottis, calques, photographies et gravures. Un catalogue très complet de ces divers documents a été dressé par M. R. Mowat. Tout ce qui est relatif à des pays autres que la Gaule, tels que l'Afrique, l'Arménie, la Bithynie, la Corse, la Dalmatie, l'Égypte, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Macédoine, les deux Mésies, la Syrie et la Thrace, a été inventorié dans un paragraphe spécial.

« La sixième division a pour titre : *Correspondance inédite de Léon Renier*. On y remarque quatre dissertations intéressantes : la première sur l'inscription de Sens consacrée à C. Amatinus Paterninus, la seconde sur le rétablissement des noms de Philippe et d'Otacille martelés dans une inscription de Rome, la troisième sur une inscription du musée de Colmar, la quatrième sur un cachet d'oculiste. Un choix d'inscriptions inédites ou imparfaitement publiées, retrouvées par M. Mowat au milieu des papiers de L. Renier, termine ce substantiel rapport.

« Dès à présent, tous les documents cités sont à la disposition des épigraphistes. En les classant avec un soin parfait, en signalant leur valeur et leur intérêt avec une judicieuse critique, M. R. Mowat a rendu un nouveau service aux études d'épigraphie latine et à la cause de nos antiquités nationales, qu'il sert depuis longtemps avec un succès qui ne s'est jamais démenti. »

M. RENAN présente, de la part de M. Patinot, directeur du *Journal des Débats*, un exemplaire sur papier de choix, réservé expressément à la Compagnie, du volume publié par le journal à propos du centenaire de sa fondation : *Le livre du centenaire du Journal des Débats* (Paris, 1889, gr. in-8°).

« L'Académie, ajoute M. Renan, trouvera dans ce beau livre le souvenir de plusieurs membres qui lui furent chers : MM. Laboulaye, Boissonade et beaucoup d'autres. »

M. DE ROZIÈRE offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, notre correspondant, le fascicule xvi des *Correspondants de Peïrese : François Luillier, Lettres inédites écrites de Paris à Peïrese, 1630-1636* (Paris, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 28 JUIN.

Sont offerts :

Theodori Prodromi Commentarios in carmina sacra melodorum Cosmæ Hierosolymitani et Jovannis Damasceni ad fidem codd. mss. primum edidit et varietate lectionis instruxit in quinquagesimum sacerdotii natalem Leonis VIII Pont. Max. H. M. Stevenson (Rome, 1888, in-4°);

Codices manuscripti græci reginæ Suecorum et Pii PP. II bibliothecæ Vaticanae, par H. Stevenson senior (Rome, 1888, in-4°);

Ἡ Νεὰ Διαθήκη. *Novum testamentum e codice Vaticano 1209 nativi græci primo omnium phototypice representatum*, auspice Leone XIII Pont. Max., curante Josepho Cozza-Luci, etc. (Rome, 1889, in-fol.);

The old new world, an account of the explorations of the Hemenway south western archaeological expedition, etc., par M. Sylvester Baxter (Salem [Mass.], 1888, in-8°);

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Maximilien Kawczynski (Paris, 1889, in-8°);

Poésies languedociennes de Louis-Diogène Guiraldenc (1840-1860), publiées, etc., par A. Roque-Ferrier (Montpellier, 1888, in-8°).

M. HENRI WEIL offre à la Compagnie *Philonis Alexandrini libellus de opificio mundi*, édité d'après les meilleurs manuscrits par M. Léopold Cohn (Breslau, 1889, in-8°).

« Cet ouvrage comprend une introduction, des rapprochements entre des passages parallèles de Philon et d'autres auteurs grecs, qui jettent du jour sur le texte publié. C'est un travail excellent, qui a été couronné par l'Académie de Berlin, et qui s'annonce comme un spécimen d'une édition complète des œuvres de Philon. »

M. HÉRON DE VILLESOSSE présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. F. Thiollier, un ouvrage intitulé : *Le Forez pittoresque et monumental, histoire et description du département de la Loire et de ses confins, ouvrage illustré de 980 gravures ou eaux-fortes, publié sous les auspices de la Diana, société historique et archéologique du Forez* (Lyon, 1889, 2 vol. in-fol.).

« Ces deux volumes sont le fruit d'un labeur de vingt années, pendant lesquelles l'auteur n'a épargné ni son temps ni sa peine; il a réussi à faire une œuvre absolument originale et intéressante. Le texte est établi sur un plan simple et commode, la division par cantons et par communes. Chaque page contient trois ou quatre vignettes qui placent immédiatement sous les yeux du lecteur le monument ou l'objet décrit. Ces vignettes sont d'une exactitude absolue, ayant toujours été exécutées, quand il s'agit d'un monument encore existant, d'après une photographie.

« L'auteur de cet ouvrage a fait faire un grand pas à l'archéologie et à l'histoire du Forez en condensant, d'une part, tout ce qui, depuis Théodore Ogier, a été publié isolément sur quelques localités déterminées, et, d'autre part, en provoquant et en conduisant avec méthode un im-

mense travail de revision historique et monumentale pour chaque commune du département, travail qui l'a amené à mettre en lumière une foule de faits ignorés ou complètement nouveaux. La préparation d'une œuvre aussi considérable a été longue et laborieuse, soit au point de vue de la recherche des sources imprimées ou manuscrites, soit à celui des pérégrinations et des constatations en pleine campagne, chaque commune ayant été visitée plusieurs fois.

«Un autre mérite de l'ouvrage est d'être tout à fait forezien, aussi bien par l'esprit qui l'a conçu que par les collaborateurs, artistes ou auteurs, qui sont presque tous du Forez. Un des principaux est M. Vincent Durand, à qui le livre est dédié; c'est le savant et infatigable secrétaire de la Diana.

«Je ne veux point parler du désintéressement de M. F. Thiollier, qui a publié ces deux volumes à ses frais et qui a ainsi l'honneur d'avoir doté sa province d'un monument impérissable. Mais je tiens à dire que ce Mécène est doublé d'un artiste consciencieux et habile, dont le mérite est facile à constater. Il suffit de parcourir son ouvrage pour être édifié. M. F. Thiollier a l'amour de sa province; il l'a visitée en tous sens; il en a contemplé et reproduit tous les aspects. Il a pris le soin de rechercher et il est parvenu à retrouver, quelquefois très loin de leur pays natal, bien des œuvres exécutées en Forez et qui sont aujourd'hui l'ornement des galeries publiques ou des collections privées. Monuments et paysages se sont accumulés dans ses portefeuilles; il a su mettre en œuvre tant de documents recueillis avec une longue patience. Le second volume contient à lui seul 155 planches, la plupart reproduites par le procédé de l'héliogravure; on ne peut rien souhaiter de plus exact et de plus sûr. Si chacune de nos anciennes provinces possédait un pareil recueil, l'inventaire des richesses d'art de la France serait complètement terminé et de la façon la plus utile et la plus pratique.»

M. Gaston PARIS fait hommage d'un volume qui porte pour titre : *La légende syriaque de saint Alexis, l'homme de Dieu*, par Arthur Amiaud (Paris, 1889, in-8°, 79^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*).

«Cette belle publication, à la suite d'un événement aussi funeste qu'imprévu, n'est offerte à l'Académie qu'après la mort de son auteur, bien qu'elle eût paru quelques jours auparavant. Des juges compétents garantissent l'excellence de l'édition du texte syriaque, faite d'après les méthodes critiques les plus rigoureuses et avec la connaissance la plus fine et la plus exacte de la langue. Je ne puis parler que de l'introduction

historique, où l'auteur recherche les origines et étudie le développement de la légende de saint Alexis jusqu'au moment où elle fut introduite à Rome, et de là dans tout l'Occident, à la fin du x^e siècle. J'ai moi-même esquissé autrefois ce curieux chapitre d'histoire littéraire et hagiographique, dont M. l'abbé Duchesne, dans un mémoire malheureusement resté inédit, a éclairci les dernières phases. M. Amiaud complète et rectifie sur beaucoup de points ce que j'avais dit, et son travail peut être considéré comme à peu près définitif. Cet ouvrage donne quelque idée de la perte qu'ont faite les études syriaques par la mort du jeune maître; d'autres écrits, trop peu nombreux, permettent de mesurer ce qu'ont perdu en lui les études assyriologiques, auxquelles il s'était adonné avec ardeur dans les derniers temps de sa vie, et qui sont frappées par sa mort aussi cruellement qu'elles l'ont été par celle de Stanislas Guyard, son prédécesseur à l'École des hautes études. —

Sont encore offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1889, 5^e et 6^e fascicules (Paris, 1889, gr. in-8°);

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1889, 53^e année (Louvain, in-16);

Archiv für österreichische Geschichte, vol. LXXII, 1^{re} partie, et vol. LXXIII, 1^{re} et 2^e parties (Vienne, 1888, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 286^e année, 4^e série, *Rendiconti*, vol. V, fasc. 3-5 (Rome, 1889, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n^{os} 80-83 (Florence, 1889, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle pubbliche biblioteche governative del regno d'Italia, vol. IV, n^o 2 (Rome, 1889, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. L, 1^{re} et 2^e livraisons (Paris, 1889, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, 13^e année, avril 1889 (Athènes et Paris, in-8°);

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes français, 6^e série, vol. VI, n^{os} 1-3 (Paris, 1889, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, t. V, livraisons 235-243 (Paris, 1889, gr. in-8°);

Journal asiatique, 8^e série, t. XIII, n^o 2 (Paris, 1889, in-8°);

Journal of proceedings of the Royal Institute of British architects, vol. V de la nouvelle série, n^{os} 14-16 (Londres, 1889, in-4°);

Proceedings of the Society of Biblical archaeology, vol. XI, n^{os} 6, 7 (Londres, 1889, in-8°);

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, vol. XI (Luxembourg, 1889, in-8°);

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, 32^e année, n^{os} 190, 191 (Alger, 1888, in-8°);

Revue archéologique, 3^e série, t. XII (Paris, 1889, in-8°);

Revue de Comminges, t. IV, 1888, 4^e trimestre (Saint-Gaudens, 1888, in-8°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, organe de l'Association pyrénéenne, publication trimestrielle dirigée par Julien Sacaze et le D^r F. Garrigou, t. I, année 1889, 1^{er} trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue géographique internationale, 14^e année, n^o 162 (Paris, 1889, in-4°);

Revue numismatique, 3^e série, t. VII, 2^e trimestre de 1889 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, vol. CXVI (Vienne, 1888, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München, 1889, fascicule 1 (Munich, in-8°);

Société de géographie commerciale de Bordeaux : Bulletin, 12^e année, 2^e série, n^o 12 (Bordeaux, 1889, in-8°).



COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JUILLET-AOÛT.

PRÉSIDENCE DE M. BARBIER DE MEYNARD.

SÉANCE DU 5 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique autorise l'Académie à prélever sur ses fonds disponibles une somme de 500 francs, pour l'attribution d'une quatrième médaille dans le concours des Antiquités de la France de cette année.

Le Secrétaire perpétuel annonce que deux cartes d'invitation ont été adressées à l'Académie pour l'inauguration de la statue de M. Paul Bert, qui doit avoir lieu à Auxerre.

Le Président du Comité formé pour élever une statue à Lazare Carnot, sur une des places du village de Carnot (Algérie), adresse à l'Académie une invitation à souscrire. La liste destinée à recueillir les souscriptions sera déposée au secrétariat de l'Institut.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie va procéder à la désignation de deux candidats pour la chaire de langue chinoise vacante à l'École des langues orientales vivantes.

Pour la présentation en première ligne, M. Devéria obtient l'unanimité des suffrages.

Pour la présentation en seconde ligne, M. Imbault-Huart obtient également l'unanimité des suffrages.

En conséquence, M. Devéria sera présenté en première ligne et M. Imbault-Huart en seconde ligne.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du concours des Antiquités de la France pour 1889 :

« La Commission des Antiquités de la France a décidé que les médailles et mentions, pour le concours de 1889, seront attribuées dans l'ordre suivant :

1^{re} MÉDAILLE. — M. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*. Paris et Orléans, 1889, in-8°.

2^e MÉDAILLE. — M. Paul Guérin, *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France*, t. IV (1369-1376). Poitiers, 1888, in-8°.

3^e MÉDAILLE. — M. Clément Pallu de Lessert, *Les fastes de la Numidie sous la domination romaine*. Constantine et Paris, 1888, in-8°.

4^e MÉDAILLE, autorisée pour cette année par une décision ministérielle. — MM. Camille Favre et Léon Lecestre, *Le Jouvenel, par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant*, publié pour la Société de l'histoire de France. Introduction biographique et littéraire par Camille Favre; texte établi et annoté par Léon Lecestre, t. I et II. Paris, 1887-1888, in-8°.

1^{re} MENTION. — M. le duc de la Trémoille, *Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres (1451-1481), publiés d'après les originaux*. Nantes, 1888, in-4°.

2^e MENTION. — M. Ch. Morel, *Genève et la colonie de Vienne. Étude sur une organisation municipale à l'époque romaine*. Genève et Paris, 1888, in-8°.

3^e MENTION. — MM. les docteurs Bleicher et Faudel, *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*. Colmar, 1878-1888, 5 fascicules in-8°.

4^e MENTION. — M. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*. Grenoble, 1888, in-8°.

5^e MENTION. — M. Henri Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*. Paris, 1888, in-4^o.

6^e MENTION. — M. G. d'Espinau, *La coutume de Touraine au 11^e siècle*. Tours, 1888, in-8^o.

M. BOISSIER lit un mémoire sur le christianisme de Boèce.

Il examine l'opinion des savants qui ont pensé que Boèce était païen. Cette opinion paraît peu vraisemblable, quand on sait de quelle famille Boèce était issu, son union intime avec Symmaque, dont il épousa la fille et qui était très dévoué au christianisme. Il suffit, du reste, pour affirmer qu'elle est fautive, de savoir que les traités de théologie que les manuscrits lui attribuent, et dont on a souvent contesté l'attribution, sont bien de lui. C'est ce qui a mis hors de doute la découverte faite par Holder de l'extrait d'un ouvrage aujourd'hui perdu de Cassiodore, qui attribue ces traités à Boèce. Évidemment, un homme qui avait pris la plume pour défendre le christianisme était chrétien.

Mais alors, comment peut-on s'expliquer qu'un chrétien soit l'auteur de la *Consolation philosophique*, qui a paru être un ouvrage païen? Pour l'expliquer, M. Boissier commence par établir qu'il n'est pas tout à fait vrai de prétendre que la *Consolation* soit un livre païen. Boèce l'a tirée sans doute des ouvrages des anciens philosophes de la Grèce et de Rome, mais il n'a pris chez eux que ce qui était conforme à la doctrine de l'Église, en sorte que l'ouvrage est païen et chrétien à la fois. M. Boissier fait voir ensuite que plusieurs Pères de l'Église ont fait comme Boèce, qu'ils ont traité les matières philosophiques, sans y faire intervenir les Écritures, et avec les seuls arguments que fournit la raison. Il le montre surtout par l'exemple de saint Augustin et de ses *Dialogues philosophiques*. Dans ces traités, qu'il a composés au moment où il se préparait à recevoir le baptême, après les grandes crises qu'il a racontées dans ses *Confessions*, il n'est pas question du Christ ni des livres saints, et tout est tiré de Platon et de Cicéron. Quand on les a lus, on comprend comment un chrétien pouvait écrire la *Consolation philosophique*.

SÉANCE DU 12 JUILLET.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que la Commission chargée de juger le concours ouvert pour le prix Bordin, dont le sujet était : *Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histories*, n'a pas décerné le prix et qu'elle a prorogé le concours, en maintenant la même question, à l'année 1891.

Les mémoires seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 31 décembre 1890.

M. l'abbé DUCHESNE communique une étude sur un recueil de Vies des papes, conservé dans un manuscrit de Saint-Gilles. Il s'attache à montrer que, pour la partie qui correspond à la fin du XI^e siècle et au commencement du XII^e siècle, le texte de ces notices pontificales (remanié çà et là par Pierre Guillaume, bibliothécaire de Saint-Gilles), est de la main du cardinal Pandolphe, l'un des partisans de l'antipape Anaclet II. Jusqu'à présent, on attribuait cette première partie du recueil au cardinal Pierre de Pise.

M. HÉRON DE VILFOSSE offre à l'Académie, de la part de M. Ad. Démy, la photogravure d'un document épigraphique de la plus haute importance, dont il a déjà entretenu la Compagnie il y a plus d'un an. Ce document est malheureusement incomplet, mais, même dans cet état, il doit être considéré comme un des monuments les plus précieux que nous possédions pour l'histoire des institutions romaines.

Gravé sur une plaque de bronze doré, il a été découvert à Narbonne, au mois de janvier 1888, au milieu des ruines d'un bain antique, dans un champ appartenant à M. Delprat, sur la route d'Armissan. C'est un fragment d'une loi relative aux fonctions du flamme d'Auguste à Narbonne et aux honneurs qui devaient lui être rendus. Cette loi (au moins ce qui en subsiste) tranche également certaines questions du règlement de l'Assemblée provinciale de la Narbonnaise, dont le flamme avait la présidence. Elle a dû être faite par l'empereur Auguste lui-

même, en l'an 27 avant l'ère chrétienne, au moment où il tint à Narbonne la célèbre assemblée d'où sortit toute l'organisation des provinces de la Gaule.

M. Ad. Démy, très habilement secondé par M. J. Letaille, élève de l'École pratique des hautes études, est parvenu à se rendre acquéreur de ce texte important, et, avec une générosité qui l'honore, il en a fait don au Musée du Louvre. En attendant le moment où elle sera remise à cet établissement, la plaque de Narbonne est exposée au Champ-de-Mars, dans l'une des galeries de l'Histoire du travail. Cette circonstance a permis à M. Héron de Villefosse de mettre sous les yeux de l'Académie le monument original lui-même, que M. Ad. Démy a bien voulu lui confier, dans l'espoir que cet examen intéresserait la Compagnie.

M. MASPERO annonce à la Compagnie qu'au nombre des personnes qui assistent à la séance, on compte un des explorateurs de l'Égypte, à qui l'on doit des découvertes importantes, M. Édouard Naville.

Le PRÉSIDENT invite M. Naville à prendre la parole.

M. Édouard Naville fait une description sommaire de ses fouilles dans le grand temple de Bubaste. Ce qui reste de l'édifice a été déblayé en entier, sur une longueur de près de 200 mètres. Les inscriptions qui y ont été retrouvées permettent de suivre l'histoire de l'édifice pendant plus de trois mille ans, depuis la construction des pyramides de Chéops et de Chefset jusqu'à Ptolémée Épiphane. Les monuments les plus importants qui ont été découverts à Bubaste sont deux grandes statues dans le style qu'on a attribué aux Hyksos, la statue du roi inconnu Ianra ou Raian, qu'il faut placer à la même époque, ainsi qu'une inscription du roi Apepi.

SÉANCE DU 19 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie deux lettres que M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a adressées au Président de l'Institut.

Dans la première, le Ministre annonce que la distribution des

prix du concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu sous sa présidence, à la Sorbonne, le 29 juillet, à midi, et il prie les membres de l'Institut de vouloir bien assister à cette solennité.

Dans la seconde lettre, le Ministre invite les cinq Académies à se faire représenter à l'inauguration des bâtiments de la nouvelle Sorbonne, qui aura lieu le 5 août, à trois heures de l'après-midi.

M. Sicoré, beau-fils de M. Charles Nisard, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, 16 juillet 1889.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai la profonde douleur de vous annoncer la mort de mon beau-père, M. Charles Nisard, l'un des membres de l'Académie des inscriptions, arrivée aujourd'hui à deux heures et demie.

Conformément à ses instructions, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien communiquer à l'Académie le passage suivant de ses dispositions testamentaires :

« Je désire qu'il n'y ait aucun appareil officiel à mes obsèques, qu'aucun discours n'y soit prononcé, et qu'on n'y entende d'autres voix que celle du prêtre, d'autres paroles que les prières des morts. Je veux sortir du monde aussi obscurément que j'y suis entré. Je prie mes chers confrères de l'Académie des inscriptions de trouver bon que je leur épargne la fatigue d'honorer en moi le plus petit d'entre eux.

« Je les remercie des égards, des attentions qu'ils m'ont toujours témoignés pendant que j'ai fait partie de leur savante Compagnie, et quoique mon passage y ait eu peu d'éclat. Mais ce temps ayant été le plus honorable, le plus glorieux de ma vie, j'ai le besoin et le devoir d'en montrer toute ma reconnaissance à ceux qui ont bien voulu m'en assurer la possession.

« Paris, le 20 septembre 1888. »

Veillez recevoir, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'hommage de mes sentiments très respectueux.

G. SICORÉ.

Après la lecture de cette lettre, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Vendredi dernier, M. Nisard venait encore s'asseoir parmi nous ; comme toujours, il nous donnait l'exemple de l'assiduité ; comme toujours, il avait eu pour chacun de nous un bon sourire et une cordiale poignée de main. Hier, la nouvelle de sa mort subite est venue jeter la tristesse dans nos cœurs et nous rappeler l'incertitude du lendemain et la fragilité de nos espérances. En le frappant d'un seul coup, la mort a été clémente pour lui, cruelle seulement pour sa famille et ses amis : elle l'a renversé sur le champ d'honneur, dans son cabinet de travail, le front penché sur quelque texte rare dont il nous réservait la primeur.

« Modeste comme il l'était et ennemi de tout apparat officiel, le confrère que nous ne reverrons plus avait depuis longtemps recommandé que nul discours ne fût prononcé sur sa tombe : il n'y voulait, disait-il, que des prières. Sa volonté a été respectée : nous l'avons accompagné à sa dernière demeure, et là, du fond du cœur, au nom de l'Académie tout entière, nous lui avons adressé un suprême adieu. Mais ce n'est pas trahir les vœux d'un mourant que de lui rendre ici l'hommage qui lui est dû. N'est-ce pas après tout la meilleure consolation de ceux qui restent ? L'Académie est une famille, elle a le droit et le pieux devoir d'évoquer le souvenir de ceux qu'elle a perdus. Permettez-moi, Messieurs, de le faire en votre nom et de rappeler en quelques mots seulement ce qu'a été l'homme et le lettré. Je n'ai nullement la prétention de retracer un tableau complet de son œuvre qui est considérable : le temps me fait défaut et, plus encore que le temps, la compétence nécessaire pour l'apprécier dignement.

« Marie-Léonard-Charles Nisard est né à Châtillon-sur-Seine, en 1808. Comme la plupart d'entre nous, il n'a pas d'histoire, ce qui fera dire de nous que nous avons été parmi les heureux de ce monde ; et, en le disant, on ne se trompera guère, car si un peu de bonheur est compatible avec la destinée humaine, c'est dans le sanctuaire des lettres qu'il faut le chercher. Nisard leur

appartenait tout entier. Après avoir terminé ses études avec succès, il fut dirigé vers le commerce par la volonté de sa famille. Un sentiment de déférence filiale l'y retint pendant deux ou trois ans, mais la curiosité et la délicatesse de son esprit, son excellente préparation classique, sans doute aussi la réputation naissante de son frère aîné, décidèrent bientôt de sa vocation. Le romantisme était alors en plein épanouissement. Nisard s'y jeta avec l'indépendance et l'enthousiasme du néophyte. Il s'en déclara le partisan ardent dans une épître en vers, ou, pour mieux dire, dans une satire contre les adversaires de la nouvelle école. Je ne parle que par ouï-dire de cette improvisation, dont on retrouverait difficilement la trace : l'auteur lui-même la désavoua et chercha à en faire disparaître les exemplaires.

« Ce fut, je crois, la seule fois qu'il essaya de parler la langue des dieux. Une révolution plus sérieuse venait d'éclater. 1830 le trouva à côté de Désiré Nisard dans les rangs de ceux qui défendirent les libertés menacées. Après la victoire, il entra dans la maison du roi Louis-Philippe en qualité de secrétaire. Ce fut la période militante de sa vie, si cette expression peut s'appliquer à une existence exclusivement consacrée au culte des lettres. Il écrivit alors dans les journaux conservateurs et ne cessa d'y soutenir la cause de la monarchie parlementaire, l'alliance de la liberté avec l'ordre et le respect des lois. Plus soucieux de la défense de ces principes salutaires que de la forme même du gouvernement, il ne refusa pas ses services à l'Empire et celui-ci sut lui donner des fonctions en rapport avec ses aptitudes.

« Notre confrère fut, pendant dix années environ, bibliothécaire du Ministère de l'intérieur, ce qui lui donna accès à la commission du colportage de la librairie. Il écrivit à cette occasion son *Histoire des livres populaires*, esquisse incomplète au point de vue bibliographique, mais pleine de considérations sages et pratiques sur le genre d'ouvrages qu'il est utile de répandre dans les classes laborieuses. On doit rattacher à la même époque un curieux mémoire sur les *Chansons populaires chez les Anciens et chez les Français*, suivi d'une *Étude sur les chansons des rues contemporaines*. Dans cet ouvrage, tout en remontant jusqu'à l'an-

tiquité classique, l'auteur cherche moins à faire étalage d'érudition qu'à suivre les traces du génie populaire qui, à travers les âges et les civilisations, se manifeste par des productions spontanées, marquées d'un air de famille toujours reconnaissable.

« Tout ce qui se rattachait aux formes vulgaires du langage, tout jusqu'à l'argot, avait de l'attrait pour notre éminent confrère. Il en a donné la preuve dans une brochure intitulée : *Le Parisianisme populaire*, et, avec plus de développement, dans une *Étude sur le patois de Paris et de la banlieue*. Cette dernière n'est qu'un fragment d'un travail fort étendu dont le manuscrit, destiné à l'*Histoire de Paris*, a péri dans l'incendie de l'Hôtel de Ville pendant la Commune. L'auteur n'était pas philologue de profession, il ne se tenait pas au jour le jour au courant des progrès accomplis par la linguistique dans ces dernières années : de là les erreurs inévitables qui se sont glissées dans ces deux essais, dont la lecture est loin cependant d'être sans valeur pour l'histoire de notre langue et de notre civilisation.

« Mais les ouvrages dont je viens d'énumérer les titres ne sont, à vrai dire, que des écrits de circonstance, auxquels il attachait sans doute le moindre prix. Vous connaissez, Messieurs, et vous avez pu apprécier à leur véritable valeur ceux qui ont fondé sa réputation d'érudit et d'écrivain. Vous savez la part importante qu'il a prise à la *Collection des auteurs latins*, qui est en quelque sorte un patrimoine de sa famille et qui a contribué à en populariser le nom. Il a donné à ce grand recueil la traduction de Valérius Flaccus, de Martial, des fragments d'Ovide, de Tite-Live et de Cicéron. Bien qu'elles datent d'une époque où la critique des textes s'exerçait avec moins de sévérité qu'aujourd'hui, ses traductions se recommandent par la fidélité, l'élégance et la justesse de l'expression ; elles ne versent jamais ni dans la périphrase pompeuse de l'école de La Harpe et de Delille, ni dans la sécheresse des exercices de classe. On y retrouve partout le bon latiniste et l'écrivain d'un goût exercé. Mais ce travail d'adaptation ne pouvait suffire à l'activité littéraire de Nisard. Sa curiosité toujours en éveil s'est tournée vers les sujets les plus variés ; il semble qu'elle ait de préférence recherché les recoins obscurs

de la bibliographie, les terres mortes de l'histoire littéraire, pour y porter la lumière et la vie. Je citerai dans cet ordre de recherches ses éditions des *Mémoires du P. Garasse, de la Compagnie de Jésus*, des *Mémoires de Huet, évêque d'Avranches*, et, en première ligne, de la *Correspondance du comte de Caylus avec le P. Paciaudi*, dont il retrouva la copie originale dans la Bibliothèque de Parme (1877). On avait déjà publié, en 1852, quelques-unes de ces lettres, mais une foule de passages étaient restés obscurs : la découverte de la correspondance complète en donne l'explication véritable et les annotations que le nouvel éditeur y ajoute achèvent d'y porter la lumière. Caylus, on le sait, avait fait entrer l'archéologie dans une voie nouvelle. Il avait été un des premiers à lui demander la révélation de la vie ancienne, de la religion, des mœurs et des usages de la Grèce et de Rome. C'est donc à l'archéologie surtout que Nisard a rendu, par cette publication, un service éminent. Je voudrais pouvoir citer aussi les nombreux articles qu'il a donnés au *Dictionnaire de la conversation*, au *Journal de l'Instruction publique*, à l'*Athenæum*, articles pleins de trouvailles heureuses dans le domaine des lettres et de l'érudition et présentés avec la verve humoristique et l'enthousiasme qui étaient une des caractéristiques de son talent.

« Les grandes querelles des érudits de la Renaissance et du siècle suivant furent un de ses sujets favoris. Dans ses deux mémoires intitulés : *Les Gladiateurs de la république des lettres, du XV^e au XVII^e siècle*, et *Les Triumvirs littéraires, Juste Lipse, Scaliger et Casaubon*, il raconte avec la fidélité de l'historien et juge avec l'impartialité de la critique moderne les polémiques acerbes, souvent cyniques, qui ont terni la réputation de ces grands érudits. C'est en signalant, en 1876, ces deux publications à votre Compagnie qui allait admettre Charles Nisard dans ses rangs, qu'un de nos plus illustres prédécesseurs, M. de Longpérier, louait chez le candidat l'élévation des idées, l'habileté avec laquelle il sait intéresser à un sujet et en placer sous le meilleur jour les côtés les plus saillants. « Présentés par lui, ajoutait M. de Longpérier, ses *Gladiateurs des lettres* cessent de rebuter le lecteur : cela tient à cette élévation de pensée où M. Nisard sait

« se maintenir. C'est comme lorsqu'on gravit une montagne, à une certaine hauteur les aspérités disparaissent et le paysage présente un aspect harmonieux. »

« Les atteintes de l'âge n'ont pas ralenti son ardeur; il semble qu'il ait cherché dans ces derniers temps, par des communications plus fréquentes, un dédommagement à l'obstacle physique qui l'empêchait de prendre une part immédiate à nos séances. Qui de nous a oublié ses dernières lectures sur le poète Fortunat et sur sainte Radegonde? Qui ne se rappelle avec quelle fermeté d'accent et de débit, avec quelle chaleur communicative il revenait pour la sainte patronne de Poitiers les deux poèmes qu'on avait à la légère attribués à Fortunat? Notre bon et regretté confrère nous ménageait encore de nouvelles et curieuses révélations, lorsque la mort est venue le condamner à l'éternel silence. La mémoire de Charles Nisard restera parmi nous chère et vénérée : pendant tout le cours de sa longue existence, il a soutenu vaillamment l'honneur de son nom, d'un nom qui ne réveille que de glorieux souvenirs, qui ne rappelle et n'enseigne que le culte désintéressé des lettres, l'amour du beau et du bien, la dignité dans la vie et dans le travail. »

Ce discours sera imprimé et distribué.

Le **SECRETARIE PERPÉTUEL** donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1889⁽¹⁾.

M. l'abbé **DUCHESNE** est désigné pour faire une lecture, au nom de l'Académie, à la séance publique annuelle que tiendra l'Institut, le 25 octobre prochain.

M. C. **Carapanos**, député au Parlement hellénique, correspondant de l'Académie, fait connaître les résultats des fouilles qu'il vient de faire faire sur un terrain qui lui appartient, dans l'île de Corfou, l'ancienne Corcyre. Sur la désignation de M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, la conduite de ces fouilles avait été confiée à un membre de l'École française, M. Lechat. Elles ont amené la découverte d'environ un millier

(1) Voir l'APPENDICE n° III (p. 269-270).

de statuettes de terre cuite, qui toutes représentent une déesse, tenant un arc et jouant avec une biche. Ce sont évidemment des images d'Artémis (Diane); elles avaient été déposées à titre d'offrandes au pied d'une colonne, qui subsiste encore en partie et qui servait sans doute de piédestal à une statue de la déesse. C'est la collection de terres cuites archaïques la plus importante qui ait été découverte jusqu'ici sur le sol hellénique.

M. J. Halévy commence la lecture d'un mémoire sur le psaume LXXVIII, qui commence, dans la Vulgate latine, par les mots : *Exsurgat Deus*.

M. Salomon Reinach fait une communication sur les résultats scientifiques des voyages du général Callier en Asie Mineure.

M. S. Reinach a découvert dans les papiers du général Ant.-Camille Callier, qui parcourut l'Asie Mineure de 1830 à 1834, un grand nombre de copies d'inscriptions grecques et latines, dont plusieurs, encore inédites, sont intéressantes pour la géographie comparée.

L'une d'elles, découverte à Kirgol, dans la vallée du Rhyndacus, fait connaître le bourg d'Alia, probablement distinct d'une cité homonyme dont on possède des monnaies.

D'autres établissent pour la première fois que la ville moderne d'Oushak, centre d'une importante fabrication de tapis, occupe l'emplacement de l'ancienne Temenothyraë, qui, sous l'Empire, ajouta à son nom celui de Flaviopolis. Un peu plus à l'est était la ville de Grymenothyraë, qui prit le nom de Trajanopolis sous Hadrien. Les géographes avaient jusqu'à présent placé Temenothyraë fort à l'ouest de sa situation véritable, à proximité du mont Temnos, dans la pensée que le nom grec de la ville signifiait « les passages » ou « les portes » du Temnos. M. Reinach fait observer qu'il existe en Lydie une ville nommée Teira et une autre, bien connue, nommée Thyateira; il en conclut que *teira* est un mot lydien signifiant « ville » ou « forteresse » et que le vrai nom de Temenothyraë devrait être Temenoteira. D'autre part, nous savons par des monnaies de Temenothyraë qu'il y avait un héros éponyme nommé Temenos, qu'on regardait comme le fondateur de la ville. Par suite, Temenoteira est « la

forteresse de Temenos» et, si son nom fut transformé, à l'époque grecque, en celui de Temenothyraë, c'est qu'on chercha à lui donner une signification en langue hellénique. Il y a donc là un phénomène d'étymologie populaire, analogue à celui qui a fait appeler l'Hymette *Monte Matto* par les navigateurs italiens du moyen âge : *Monte Matto* signifie « la montagne folle », d'où les Grecs ont fait à leur tour, par une traduction littérale, *Trelo Vouno*, nom sous lequel cette montagne est désignée aujourd'hui.

Les copies manuscrites de M. Callier ont été données à la bibliothèque de l'Institut par sa veuve, M^{me} la générale Callier, qui a offert à la Société de géographie les relevés topographiques exécutés par son mari en Asie Mineure.

SÉANCE DU 26 JUILLET.

M. le duc d'AUMALE, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, informe l'Académie que les galeries du château de Chantilly seront ouvertes aux membres de l'Institut et à leurs familles, les mercredis 31 juillet, 7, 14 et 21 août, de deux heures à quatre heures.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, l'Académie des inscriptions, informée de l'attentat auquel vient d'échapper S. M. dom Pedro, empereur du Brésil, associé étranger de l'Institut, exprime la satisfaction qu'elle éprouve de la protection providentielle qui a sauvé les jours de Sa Majesté. Elle désire que cette manifestation de ses sentiments soit jointe à celle des autres Académies.

Le PRÉSIDENT, annonçant ensuite à l'Académie une nouvelle perte qu'elle vient de faire, s'exprime en ces termes :

« J'ai encore aujourd'hui une douloureuse nouvelle à communiquer à l'Académie. L'un de ses associés étrangers, M. Michel Amari, vient de mourir à Florence dans un âge avancé.

« M. Amari a été à la fois un grand citoyen, tout dévoué à l'affranchissement et à l'unité de l'Italie, et un orientaliste du mérite le plus distingué. On peut même affirmer que c'est l'amour de la patrie qui, après l'avoir fait proscrire, l'a dirigé vers l'étude de la langue et de l'histoire des Arabes. Pendant son long exil, ré-

fugé dans notre pays, qu'il aimait comme une seconde patrie, il s'est occupé de recueillir tous les documents arabes qui se rapportent à l'*Histoire des musulmans de Sicile*. Cet ouvrage et son histoire des *Vêpres siciliennes* sont les deux œuvres maîtresses qui ont rendu son nom populaire en Italie et lui ont valu l'estime du monde savant.

«Après son retour en Italie, il devint ministre de l'instruction publique, puis sénateur du royaume. Mais ses fonctions politiques ne l'ont jamais détourné de la grande entreprise historique à laquelle il avait consacré sa vie. Même dans sa vieillesse, il n'a cessé de recueillir et de traduire les traités, les chartes, les documents de toute espèce qui se rapportent aux relations politiques et commerciales de l'Italie avec la Syrie, l'Égypte et l'Afrique du Nord.

«M. Amari était notre associé étranger depuis 1871. Il a toujours gardé une reconnaissance profonde à la France pour l'hospitalité et aussi pour l'enseignement scientifique qu'elle lui avait largement accordés.

«L'Académie s'associera aux regrets que nous inspire la perte de cet homme de grand cœur et de haute intelligence, qui était le doyen vénéré des études orientales en Europe.»

L'Académie exprime, à l'unanimité, la douleur que lui cause cet événement.

MM. BOISSIER et Gaston PARIS rappellent les sentiments d'attachement pour la France que M. Amari leur avait plusieurs fois exprimés. Il avait coutume de dire que «tout savant avait une seconde patrie, c'était la France».

MM. BARBIER DE MEYNARD et WALLON sont désignés pour représenter l'Académie à l'inauguration des bâtiments de la nouvelle Sorbonne, qui doit avoir lieu le 5 août prochain.

Le PRÉSIDENT annonce que la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome a émis un avis favorable sur la prolongation d'une année de séjour à l'École d'Athènes, qui a été demandée, pour M. Lechat, par M. le Directeur de cette école.

L'Académie adopte les propositions de la Commission.

M. Halévy termine la lecture de son mémoire sur le psaume

LXVIII, qui commence, dans la Vulgate latine, par les mots : *Exurgat Deus*.

Ce psaume ne présente, dans le texte actuel, dit M. Halévy, qu'une agglomération de versets sans suite. L'auteur de la communication s'efforce de rétablir l'ordre primitif. Le sujet du poème en ressort aussitôt, dit-il, avec toute la clarté désirable.

Le psaume date des dernières années du règne de Sédécias. La Palestine s'attendait alors à être envahie par les armées babyloniennes commandées par Nabuchodonosor; elle était, par surcroît de malheur, affligée d'une grande sécheresse et par suite menacée d'une famine prochaine. D'autre part, on espérait le secours de Néchao, roi d'Égypte et d'Éthiopie. Pendant ces temps troublés, une grave scission s'était fait jour dans l'école prophétique, au sujet de la politique étrangère. L'école présidée par le prophète Jérémie avait des sympathies pour la Babylonie et se méfiait des promesses faites par l'Égypte. L'école adverse, dirigée par le prophète Ananias, fils d'Azur, penchait pour l'alliance avec l'Égypte et détestait la Babylonie. L'auteur du psaume LXVIII appartenait, pense M. Halévy, à ce dernier parti. Il prédit la chute de l'empire babylonien et le retour des captifs. Cette grave scission de l'école prophétique hâta la ruine de Jérusalem.

Le psaume en question rappelle, en le remaniant, le récit du Pentateuque, au sujet de la loi donnée sur le Sinaï, ainsi que celui de la bataille du mont Hermon, que Josué, d'après le livre qui porte son nom, livra aux Chananéens du Nord. Cela prouve, dit M. Halévy, que ces écrits existaient avant la destruction de Jérusalem et qu'on doit rejeter « cette théorie critique, qui fait verser dans la pseudépigraphie les livres les plus authentiques de la Bible ».

Est adressé à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France :

Le livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne, cartulaire d'une bastide de Gascogne, transcrit et annoté par M. Gustave Babinet de Rencogne, publié sous la direction de M. François Moulenq (Montauban, 1888, in-8°).

M. l'abbé Raboisson commence la lecture d'une *Étude géographique de l'Assyrie, d'Accad, etc., au temps de Šamsi Rammân IV.*

SÉANCE DU 2 AOÛT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. J. de Witte :

Lundi soir.

Monsieur,

J'ai la profonde douleur de vous annoncer que mon pauvre père vient de succomber après tant de mois de souffrance. J'étais malheureusement à la campagne et le dénouement a été tellement prompt que je suis arrivé ici deux heures après que tout était fini. Ma mère se trouvait seule auprès de mon père en ce moment.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire part de cette triste nouvelle à l'Institut. Le jour du service n'est pas encore fixé : ce sera probablement jeudi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma haute et respectueuse considération.

Jehan DE WITTE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle que la Compagnie, par l'organe de son Président, a rendu hier un dernier hommage à l'associé si éminent qu'elle vient de perdre.

Le PRÉSIDENT ajoute :

« Notre Académie est cruellement éprouvée depuis quelque temps. C'est la troisième fois en moins d'un mois que je me lève pour constater un nouveau vide dans nos rangs. Coup sur coup, nous venons de perdre deux de nos plus anciens associés étrangers : hier, Michel Amari, le célèbre orientaliste italien ; aujourd'hui, M. le baron de Witte, qui, par ses travaux et par ses libéralités, a si largement contribué aux progrès de l'archéologie et de la numismatique.

« En l'accompagnant hier à sa dernière demeure et en lui adressant les derniers adieux de l'Académie, j'ai rendu hommage à cette vie toute de travail et de dévouement scientifiques.

« Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous rappeler les titres qui

assurent à M. de Witte une place distinguée dans les rangs de l'érudition française; je dis française, parce que notre confrère considérait la France comme sa patrie d'adoption. Collaborateur et ami de Charles Lenormant, il a, dans ses *Monuments céramographiques*, donné à l'étude de l'archéologie une méthode plus rigoureuse et substitué à la simple description des monuments une interprétation plus large et plus rigoureuse. La *Gazette archéologique*, qu'il fonda, en 1876, avec François Lenormant, si prématurément enlevé à notre Compagnie et à l'érudition, marque un nouveau progrès dans cette voie. Le plan suivi fidèlement par les deux collaborateurs consistait à réunir, en un seul corps, les monuments de l'antiquité figurée grecque et romaine, en choisissant de préférence ceux qui présentent la plus haute expression des formes plastiques. Collaborateur assidu des principales revues de numismatique, M. de Witte a écrit aussi l'*Histoire des empereurs romains en Gaule au III^e siècle*, livre qui est une utile contribution à l'histoire des monnaies romaines. Mais pour donner une juste idée de son activité et de son labeur infatigable, il faudrait citer toutes les revues, tous les recueils périodiques de France et de l'étranger où il signalait et étudiait les découvertes les plus récentes.

« C'est à nous, d'ailleurs, qu'il en réservait la primeur. Vous savez avec quelle assiduité il assistait à nos séances, et de combien de communications intéressantes nos comptes rendus lui sont redevables! Vous vous rappelez aussi les dons généreux dont il enrichit à plusieurs reprises le Cabinet des médailles. Le baron de Witte était de la race des grands seigneurs érudits d'autrefois : sa libéralité était sans limites, son bonheur était de se mettre au service de la science et des savants. Notre Compagnie ressentira vivement le nouveau deuil qui l'atteint, elle conservera le meilleur souvenir du confrère bon et obligeant, dont la modestie égalait le savoir, et qui, pendant un quart de siècle, a pris une part si active à nos travaux. »

Le PRÉSIDENT annonce que l'insolation dont notre confrère M. Maury a été frappé, aux funérailles de M. le baron de Witte, ne paraît pas avoir de suites graves.

Il dit aussi que le bruit accueilli par les journaux, sur la santé du général Faidherbe, est tout à fait exagéré. Le général avait repris hier ses travaux.

M. MENANT lit une notice sur *Un cylindre du Musée britannique*.

L'objet de cette communication est d'exposer les doutes que notre confrère a conçus sur l'authenticité du monument dont il s'agit.

Ce cylindre était connu depuis longtemps par un dessin de Rich, exécuté vers 1818, d'après un original qui appartenait au D^r John Hine, *assistant* politique de l'Angleterre à Bagdad. Cette copie parvint à Grotfend, et celui-ci, en 1819, en fit l'objet d'une communication que Dorow inséra dans son mémoire sur les écritures cunéiformes, publié à Wiesbaden en 1820. C'est sur cette copie que les savants ont pu d'abord étudier ce curieux monument, ornement, amulette ou cachet d'un des plus anciens rois de Chaldée, connu sous le nom d'Urkhram. Ce prince régnait à Ur, la patrie d'Abraham, environ trente siècles avant notre ère. L'inscription est très importante et le sujet du plus haut intérêt; il se rapporte à une cérémonie religieuse encore inexplicquée : un pontife présente, en le conduisant par la main, un néophyte à un Dieu assis sur un trône élevé de quelques degrés; derrière lui, un second personnage se tient debout dans la pose de l'adoration. La scène, le costume et la pose des personnages semblent faits d'après un type consacré qui se retrouve sur tous les monuments analogues.

Aucun détail n'est indifférent. M. Menant, qui a particulièrement étudié les monuments de la glyptique chaldéenne, fait remarquer que le dessin de Rich présente précisément un détail qui ne se retrouve nulle part ailleurs : un des pieds du trône sur lequel repose la divinité est orné d'un pied de biche. Les monuments de cette époque ont été pendant quelque temps assez rares, et ce détail passa inaperçu; mais il arriva que les monuments analogues devinrent nombreux, et que le fameux cylindre qui devait avoir servi de modèle à Rich fut un jour retrouvé entre les mains de M. Cobham, *commissioner* à Larnaka. Celui-ci en fit géné-

reusement don au Musée britannique, et il figure aujourd'hui dans les vitrines de la *Koyouudjik Gallery*.

M. Menant s'attache à démontrer que le dessin de Rich n'est pas conforme au type que les autres cylindres de la basse Chaldée nous font connaître et qu'il donne aux supports du trône sur lequel repose la divinité une forme qui n'existe sur aucun des monuments de cette époque. M. Menant cite à l'appui plus de soixante cylindres de la basse Chaldée; il en conclut que le dessin de Rich est inexact, et, comme le cylindre du Musée britannique reproduit les mêmes défauts que ce dessin, ainsi que le détail caractéristique qui ne se trouve nulle part ailleurs, il s'ensuit que ce cylindre, au lieu d'être un original, n'est que la copie du dessin de Rich.

M. BRÉAL commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Deux prétendus cas d'analogie*.

Dans cette première partie de sa communication, notre confrère traite de la première personne du pluriel dans les verbes français.

Selon la théorie aujourd'hui admise par la majorité des linguistes, la désinence de cette personne, *-ons*, ne peut venir de la désinence latine *-amus*, car l'*a* latin n'aurait pu devenir *o* en français. On préfère expliquer cette désinence par un emprunt que les diverses conjugaisons auraient fait au verbe *être*, dans lequel la première personne du pluriel a été autrefois *nous sons*, du latin *sumus*.

M. Bréal oppose à cette théorie diverses objections. L'analogie, d'ordinaire, porte du régulier sur l'irrégulier; on comprendrait que la première conjugaison latine, à laquelle appartient le grand nombre des verbes latins, eût exercé une influence sur la conjugaison capricieuse et exceptionnelle du verbe *sum*, mais non inversement. On ne voit pas non plus pourquoi ce verbe aurait prêté aux autres une seule forme, celle de la première personne du pluriel, plutôt que celle de la seconde ou de la troisième personne. On peut, enfin, s'étonner que cet emprunt ait eu lieu seulement en français et que les autres langues romanes n'offrent aucun exemple d'un phénomène semblable.

M. Bréal persiste à croire, malgré les phonétistes, que la désinence *-ons* vient de *-amus*; il faut voir là une preuve de la possibilité de la transformation d'*a* latin en *o* français.

M. Gaston PARIS refuse d'admettre cette possibilité. Puisque *famem* a donné *la faim*, puisque *ramos* a donné (en vieux langage) *des rains*, le latin *cantamus* n'aurait pu donner en français autre chose que *nous chantains*. Il faut donc chercher dans l'analogie, dans un emprunt fait à quelque autre verbe, l'origine de la désinence *-ons*. C'est un procédé d'autant plus légitime, que l'analogie a joué un rôle très considérable dans toutes les parties de la conjugaison française.

M. l'abbé Raboisson continue sa lecture sur la détermination des éléments géographiques contenus dans l'inscription de Šamši Rammân IV.

Dans la première partie de cette communication, l'auteur a exposé les procédés de sa méthode d'identification, qu'il a appelée « la méthode des *coordonnées archéologiques* ». Elle consiste à comparer entre elles toutes les données de relations topographiques extraites des textes, à les noter par des tracés graphiques et à relever ensuite les identités phonétiques des noms anciens et des noms actuels qui peuvent se trouver sur ces tracés.

Sur les quatre-vingt-dix-neuf noms géographiques contenus dans l'inscription de Šamši Rammân IV, sept seulement étaient connus. M. Raboisson, au moyen de sa méthode, croit pouvoir en déterminer quatre-vingt-dix autres.

Une des localités dont il avait déjà parlé lui semble mériter une attention spéciale : c'est la fameuse Karkemis, que l'on avait cherchée jusqu'à ce jour sur la rive droite de l'Euphrate. M. Raboisson s'attache à démontrer, avec plus de développement qu'il ne l'avait fait encore, que cette ville était certainement sur la rive gauche et à une certaine distance du fleuve. Il cite à l'appui de cette opinion, outre deux textes assyriens, un passage de l'historien Josèphe, qui est, dit-il, des plus explicites.

SÉANCE DU 9 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel, qui en donne lecture, l'ampliation d'un décret autorisant l'Académie des inscriptions et belles-lettres à accepter les legs que lui a faits M. le Dr Joseph Saintoux, par son testament en date du 16 novembre 1887.

L'Académie prononce l'acceptation de ces legs et délègue son Secrétaire perpétuel dans les formes ordinaires, à l'effet de recevoir de qui il appartiendra les sommes provenant desdits legs.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie la copie du rapport que vient de lui adresser M. le Directeur de l'École française de Rome, sur l'état actuel des travaux exécutés par les membres de cet établissement.

Ce rapport sera communiqué à la Commission compétente.

M. Lecoq, professeur de dessin, adresse à l'Académie un pli cacheté, qui ne sera ouvert que sur sa demande.

M. VIOLLET donne lecture d'un mémoire sur *Les premiers rois qui aient pris le titre de rois par la grâce de Dieu.*

La formule *gratia Dei rex* a été mise en usage pour la première fois chez nous sous le règne de Charlemagne.

Cette formule n'avait pas, quand elle fut introduite, le sens qu'on lui a donné de nos jours. Loin de rappeler le droit héréditaire, le droit divin, tel que nous entendons vulgairement ce mot, elle en était précisément la pieuse antithèse. «Aucun roi, lisons-nous dans un concile de Paris, de l'an 829, ne doit dire qu'il tient son royaume de ses ancêtres, mais il doit croire humblement qu'il le tient en vérité de Dieu, qui a dit : «Par moi règnent les rois; par moi les princes gouvernent et les puissants rendent la justice. . . » Quant à ceux qui croient que les royaumes de ce monde leur viennent de leurs ancêtres et non pas de Dieu, ils sont semblables à ceux que Dieu réprovoe en ces termes par la voix du prophète : «Ils ont régné par eux-mêmes et non par moi; ils ont été princes et je ne l'ai point su.»

Pour venir de Dieu, le pouvoir royal n'en est ni plus immuable, ni moins contrôlé. Dieu ne manifeste pas sa volonté di-

rectement, mais par l'intermédiaire des hommes, qui restent ses instruments ordinaires; l'élection est le moyen par lequel Dieu manifeste sa volonté (Hinemar). La grâce de Dieu n'implique, on le voit, en aucune manière le droit héréditaire : Louis le Bègue s'intitule (comme, mille ans plus tard, Napoléon III) : « Misericordia domini Dei nostri et electione populi rex constitutus. »

M. BRÉAL termine sa lecture sur *Deux prétendus cas d'analogie*.

Dans un travail récent sur l'origine du genre dans les langues indo-européennes, M. Brugmann a émis une supposition d'une singulière hardiesse. La distinction du féminin et du masculin dans ces langues, selon lui, ne serait pas un fait ancien et fondamental; il prétend l'expliquer par un simple fait d'analogie, ou, pour parler plus exactement, par une erreur du langage. Il y avait dans notre famille de langues quelques noms, tels que *māmā*, « mère », *gnā*, « femme », qui étaient formés à l'aide d'un suffixe *ā*, suffixe absolument indifférent par lui-même à la notion du genre. A partir d'une certaine époque, l'idée féminine impliquée dans ces noms a paru exprimée par le suffixe *ā*, et l'on a cru que ce suffixe avait pour objet propre la distinction du genre. Telle est l'hypothèse de M. Brugmann; M. Bréal s'attache à établir qu'elle est dénuée de tout fondement sérieux et de toute vraisemblance.

M. BRÉAL propose ensuite quelques étymologies, telles que celles des mots *rabies*, *cælum*, etc.

Rabies se rattache à un verbe *rabere*, dont le sens demande à être précisé. Or, parmi les symptômes de la rage, l'un des plus constants est le suivant : les animaux atteints de cette maladie, sous l'empire d'une inquiétude extrême, courent et errent au hasard. C'est précisément le sens du verbe grec *ῥέμβω*, qui veut dire « errer, tourner ». M. Bréal pense que *rabere* a le même sens et que c'est un mot venu du grec par une transmission demi-savante. Il fait remarquer, incidemment, que le français *réver* a eu aussi à l'origine le sens de « vaguer, vagabonder » et qu'il pourrait bien venir de *rabies*, par l'intermédiaire d'un substantif bas-latin *rabia* et d'un substantif français *raive*.

Cælum (telle est la vraie orthographe latine, et non *cælum*) a

été d'abord un terme d'architecture. Il a signifié « une voûte », et il n'a passé au sens de « ciel » que par une métaphore, analogue à celle par laquelle nous disons *la voûte des cieux*. M. Bréal pense que ce mot a été formé de *cædere*, comme *pilum* de *piusere*, *velum* de *vehere*, *prelum* de *premere*.

M. Paul MEYER, en réponse à un passage de cette lecture, objecte que ni le sens ni la forme du mot français *rêver* ne conviennent, selon lui, à l'étymologie proposée par M. Bréal.

SÉANCE DU 16 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie qu'il a reçu de bonnes nouvelles de la santé de M. Maury.

M. l'abbé Raboisson continue sa lecture sur la géographie de l'Assyrie, etc. Il identifie quarante-huit noms appartenant à *Nairi* (l'Arménie) et suit pas à pas l'expédition de Šamsi Rammân; il voit dans Sagbita, capitale des *Matai*, l'Ecbatane du Nord de Rawlinson. Il détermine ensuite les villes de la dernière expédition du monarque assyrien et particulièrement *Dûr Pap Sukal*, qu'il trouve à Chouster.

M. OPPERT, tout en rendant hommage à la sagacité et au savoir du savant ecclésiastique, croit devoir contester l'assimilation de certains noms de lieux antiques. Il adopte l'opinion selon laquelle le théâtre de la première campagne du roi assyrien n'est pas l'Azerbeïdjan, mais bien le nord de l'Arménie. Il donne ensuite quelques éclaircissements sur le lieu de la quatrième campagne, qui se dénoua, dit-il, non pas en Susiane, mais au cœur même de la Mésopotamie.

M. Salomon Reinach adresse à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France, son volume intitulé : *Antiquités nationales. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye*. I. *Époque des alluvions et des cavernes* (Paris, in-8°).

M. Salomon Reinach présente des observations sur une inscription de l'île de Chypre.

Dans le catalogue de la collection de M. de Bammerville, vendue à Paris en 1881, M. S. Reinach a rencontré la transcription fautive d'une inscription grecque, donnée sans indication de provenance. Grâce à des découvertes récentes faites dans l'île de Chypre, M. Reinach restitue le texte de cette inscription et démontre qu'elle provient des environs de Paphos. C'est une dédicace à Opaon Mélanthios, divinité que d'autres inscriptions de même provenance permettent d'assimiler à Apollon. Or, Opaon, c'est-à-dire gardien (des troupeaux), est, dans Pindare, une épithète d'Aristée, forme primitive de l'Apollon arcadien. D'autre part, il ne manque pas d'indices qui établissent l'existence d'anciennes relations entre l'Arcadie et Chypre; en particulier, la ville de Paphos avait été fondée par l'Arcadien Agapénor. Le second nom, Mélanthios, est plus difficile à expliquer. M. Reinach le rapproche de celui d'un héros attique qui était l'éponyme du bourg de Mélainai; or, une très ancienne ville du même nom existait en Arcadie. Mélanthios pourrait donc être, comme Opaon, le nom d'une vieille divinité arcadienne dont le culte fut transféré à Chypre et confondu avec celui d'Apollon.

M. CLERMONT-GANNEAU fait remarquer que l'inscription communiquée par M. Reinach n'est pas inconnue : une copie très exacte en a été publiée, il y a plusieurs années, dans un volume posthume de M. Colonna-Ceccaldi, *Monuments antiques de Chypre*. Ce jeune et regretté savant a rendu à l'archéologie cypriste de grands services; M. Clermont-Ganneau tient à les rappeler au souvenir de la Compagnie. Le même volume contient aussi une autre inscription dédiée au même Opaon Mélanthios. Colonna-Ceccaldi avait pressenti la vraie nature de ce personnage divin, aujourd'hui mise en pleine lumière par M. S. Reinach. Il proposait d'y voir un héros grec, dorien, colonisateur de Chypre.

SÉANCE DU 23 AOÛT.

M. John Evans, président de la Société des antiquaires de Londres, correspondant de l'Académie, étant présent à la séance, le PRÉSIDENT lui souhaite la bienvenue.

M. WALLON, secrétaire perpétuel, par une lettre qu'il adresse au Président, informe l'Académie qu'il va prendre un congé de quelques semaines, durant lequel il sera suppléé par MM. Delisle et Deloche.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Douay, de Nice, qui offre à l'Académie une note qu'il a rédigée sur *La philologie américaine et l'histoire précolombienne*.

Le PRÉSIDENT rappelle que depuis la mort de M. Charles Nisard, membre libre, il s'est écoulé plus d'un mois. L'Académie, dit-il, doit être, aux termes de son règlement, consultée sur la question de savoir s'il y a lieu de remplacer notre regretté confrère.

Il est procédé au scrutin sur cette question, qui est résolue par l'affirmative, à la majorité des membres présents.

Quant à la date à laquelle il sera procédé à la nomination du successeur de M. Ch. Nisard, il est décidé qu'elle sera fixée ultérieurement.

M. LE BLANT lit une note intitulée : *Les songes et les visions des martyrs*.

Le monde ancien, dit notre confrère, croyait à la valeur des visions de la nuit; on s'ingéniait à en chercher le sens. Le triomphe du christianisme ne changea rien à cette part des vieilles croyances. Comme la littérature païenne, la littérature chrétienne des premiers siècles est pleine de récits de songes et d'apparitions nocturnes. Dans l'une comme dans l'autre, ces récits présentent les mêmes traits caractéristiques. Qu'un dieu de la fable se montre, à la faveur des illusions du sommeil, à un païen, ou le Christ à un chrétien, la figure divine est toujours de taille gigantesque; toujours elle est environnée d'une lumière éclatante. M. Le Blant développe ce parallèle et cite, à l'appui des idées qu'il met en lumière, un grand nombre de passages empruntés aux actes des martyrs et aux écrits des Pères de l'Église.

M. CLERMONT-GANNEAU propose des identifications géographiques pour diverses localités de la Palestine, qui figurent dans des documents de l'époque des croisades et dont l'emplacement n'avait pu être déterminé jusqu'ici, ou ne l'avait été que d'une façon

contestable. Ces localités appartiennent à la seigneurie d'Arsur ou Arsoûf, ville importante de la côte, située au nord de Jaffa.

Par un acte en date du mois de juin 1241, Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, cède au grand maître de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem des moulins et des terrains, situés dans une « île », *iusula*, au lieu appelé *Tres Pontes*, près de deux ruisseaux qui descendent de *Jorjilia* (variante : *Jorjilra*) et devant une colline connue sous le nom de *toro filie de Comar*. Cette « île », pense M. Clermont-Ganneau, n'est autre que la presqu'île située au confluent de trois cours d'eau dont la réunion forme le Nahr el-'Audja, et dont la traversée successive exigeait la présence de trois ponts. L'un de ces ponts existe encore sur le cours d'eau central, ainsi qu'une partie des moulins. *Jorjilia* (la leçon *Jorjilra* doit être rejetée comme fautive) est un village qui porte encore aujourd'hui le nom de Djildjoûlia (جبلجوليا) et d'où descendent à la fois l'un des cours d'eau en question et un de ses affluents. Quant au *toro filie de Comar*, on doit voir dans ce nom une altération de celui du Tell el-Mokhmâr (تل المحمار), colline qui domine la presqu'île et au pied de laquelle passe, en effet, le cours d'eau venant de Djildjoûlia. D'après les habitudes de transcription constatées dans les chartes de la Terre Sainte, le nom de Tell el-Mokhmâr a dû être rendu primitivement par *thelel-mocmar*, *telmocomar*, ou quelque forme de ce genre, d'où une fausse lecture aura fait *filiedecomar*.

Dans un autre acte, en langue française, daté de 1261 et relatif également aux dépendances de la seigneurie d'Arsur, il est question d'un « lac de Catorie ».

M. Rey a pensé qu'il s'agissait de la Birket Ramadhan et M. Röhricht de la Birket 'Ata, deux étangs situés, l'un et l'autre, beaucoup trop loin d'Arsoûf, dans la direction du nord, ce dernier surtout, qui appartient certainement à l'ancien territoire du comté de Césarée.

M. Clermont-Ganneau signale l'existence, tout près d'Arsoûf, sur la côte, d'un vaste marais, jadis relié à la mer par un ancien canal souterrain, de 165 mètres de longueur, creusé dans le roc;

c'est la Bahret Qatoûriè (بحرة قطورية). Il fait remarquer que « Gatorie » est la transcription littérale de Qatoûriè, قطورية, de même que « lac » est la traduction exacte de بحرة. L'identification ne peut donc laisser place à aucun doute. La Bahret Qatoûriè paraît tirer son nom de celui d'une localité située tout près du lac et appelée Qantoûr (قنطور); la suppression ou l'assimilation de la nasale est, en effet, un phénomène bien connu dans les langues sémitiques.

M. Clermont-Ganneau croit reconnaître à ce nom de Qantoûr une physionomie grecque ou latine; il s'appuie sur l'analogie de قنطرة, *qantara*, « pont », qui vient de κέντρον, et il se demande s'il faudrait voir dans Qantoûr une déformation du latin *cantarus*, pour *cantharus*⁽¹⁾, « égout, conduit pour l'eau », désignant le canal d'écoulement; ou bien une transcription, qui serait très exacte, de *centurio*, κεντουρίων, réminiscence de l'origine et de la qualité du personnage chargé peut-être d'exécuter ce travail d'art. Une inscription de la Nabatène⁽²⁾ mentionne un *primipilaris* comme constructeur d'un réservoir. Une inscription bilingue latine et palmyrénienne d'Afrique⁽³⁾ nous montre le mot *centuria* transcrit קטריא, ce qui tend à justifier l'équivalence admise par M. Clermont-Ganneau entre Qantoûr et Qatoûriè et à rattacher cette double forme au mot *centurio*. Le nom d'el-Qantoûr se retrouve dans la toponymie de l'Algérie, où la domination romaine a laissé tant de traces; c'est celui d'une localité située au nord et non loin de Constantine.

M. Ch.-Ém. Ruelle commence la lecture d'un mémoire sur *Damascius, son traité des premiers principes*.

SÉANCE DU 30 AOÛT.

M. PAVET DE COURTEILLE lit, au nom de l'auteur, M. Paul Király,

(1) L'existence de cette forme hypothétique *cantarus* serait nécessaire pour justifier l'orthographe قنطور, le ط étant le représentant normal du τ ou du t, et le ت celui du θ ou du th. Cf. d'ailleurs *canterius* et *cantherius*.

(2) Waddington, *Inscr. gr. et lat.*, n° 1963.

(3) L. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 1639.

professeur à l'École normale supérieure de Budapest, un fragment intitulé : *L'écriture hunno-scythique*.

Ce mémoire est accompagné du fac-similé et de la transcription de la vingt-huitième page du manuscrit connu sous le nom de *codex Karacsay*.

Le savant professeur commence par établir que l'écriture hongroise proprement dite, employée dans le manuscrit en question, a été remplacée dès le règne de saint Étienne par l'écriture latine, qui l'a complètement supplantée. Il s'efforce ensuite de combattre l'opinion de ceux qui nient l'authenticité du *codex Karacsay*. Il fait appel aux savants français, dont il invoque le jugement dans cette question difficile.

M. GEFROY dépose sur le bureau de l'Académie le rapport rédigé par M. Gsell, membre de l'École française de Rome, de troisième année, à la suite des fouilles qu'il a dirigées pendant ces derniers mois à Vulci⁽¹⁾.

On sait que ces fouilles ont valu à M. Gsell, sur la proposition de l'Académie, la médaille de la Société centrale des architectes de France. M. Gsell saisit cette occasion d'exprimer les remerciements de l'École française de Rome envers S. Exc. le prince Torlonia, qui a bien voulu confier à l'École la conduite des fouilles dans sa propriété de Musignano, de laquelle dépend la nécropole étrusque de Vulci. M. Gsell décrit en détail 150 tombes explorées par lui; il étudie la construction de chacune d'elles, les diverses sortes de fabrication des fragments conservés. C'est à l'aide de pareils catalogues que l'on parviendra à constituer dans l'étude des antiquités étrusques une chronologie relative.

M. Ch.-Ém. Ruelle continue la lecture de son mémoire intitulé : *Damascius, son traité des premiers principes*.

Les écoles néoplatoniciennes d'Alexandrie et d'Athènes ont produit plusieurs travaux sur le *Parménide* de Platon et sur la question des premiers principes (l'un, l'un-être, l'intellect, etc.) qui en est le sujet. Il ne nous reste que trois de ces écrits : le com-

⁽¹⁾ Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXII (p. 265-269).

mentaire de Proclus, le complément anonyme de ce commentaire, que M. Ruelle propose d'attribuer à Olympiodore le jeune, et le texte qui, dans le manuscrit prototype (*Marcianus* 246, à Venise, du IX^e ou du X^e siècle), porte en suscription : *Damascius, Doutes et solutions sur les premiers principes* (περὶ ἀρχῶν), et en souscription finale : *Doutes et solutions sur le Parménide de Platon*. Ce prototype est affecté vers le milieu, comme l'a dû être son original, d'une lacune indiquée par plusieurs feuillets blancs. De là deux opinions divergentes sur la composition du texte : l'une, dont le dernier représentant est M. Émile Heitz et d'après laquelle le prototype contient deux ouvrages distincts, mutilés à leur point de jonction ; l'autre, soutenue par l'auteur de la communication, qui conclut à l'unification du texte, lequel aurait déjà été dédoublé dans l'original du prototype. Il se fonde sur la corrélation constante qu'il croit voir et qu'il montre entre le texte intégral contenu dans les manuscrits et le dialogue du *Parménide*, dont il retrouve l'interprétation, page par page, d'un bout à l'autre de ce texte.

M. Ruelle donne une notice des vingt-neuf manuscrits du Περὶ ἀρχῶν, suivie de leur *stemma*. Il fait ensuite une analyse succincte du traité, il en indique l'importance pour l'histoire de la philosophie et de la mythologie, les rapports avec le commentaire de Proclus sur le *Parménide*, la Théologie platonique du même, et avec les écrits conservés ou perdus de Platon, de Porphyre et de Jamblique. Un grand nombre de passages de Damascius, où sont visés ces auteurs et plusieurs autres, fourniraient un nouveau contingent assez important aux *Fragmenta philosophorum græcorum* de Mullach.

M. Ruelle fera paraître, dans quelques jours, la partie restée inédite du Περὶ ἀρχῶν.

M. J. de Morgan signale à l'Académie l'existence, au Caucase et dans l'Arménie, d'anneaux-monnaies présentant les poids des mesures assyriennes, dont l'étalon est, suivant M. Oppert, le sicle de 8 gr. 417.

Dans les nombreuses nécropoles préhistoriques que M. de Morgan a eu l'occasion de fouiller dans l'Arménie russe, les tombes renfermaient des anneaux en grand nombre. Ces bracelets pré-

sentent tous des multiples du sicle assyrien, y compris la mine de 60 sicles (504 gr.), qui jouait dans l'antiquité le rôle de la livre encore usitée de nos jours.

M. Alexandre Bertrand et M. de Morgan ont fait des pesées sur les bracelets du musée de Saint-Germain. Ils ont retrouvé les mêmes caractères dans ceux qui ont été rapportés du Caucase par M. E. Chantre, mais ils n'ont rien trouvé de semblable dans les bracelets de bronze européens antérieurs à l'ère historique.

L'usage de compter des objets d'un poids déterminé, au lieu de peser chaque fois les lingots, était donc en vigueur dans l'Asie antérieure, dit M. de Morgan, bien avant l'invention des monnaies lydienes. En Europe, au contraire, il ne semble pas avoir existé aux époques préhistoriques.

COMMUNICATION.

N° XXII.

NOTE SUR LES FOUILLES DE VULCI, PRÉSENTÉE PAR M. GEFFROY,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 30 AOÛT 1889.)

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie un rapport étendu de M. Gsell, membre de l'École française de Rome, sur les fouilles qu'il vient de diriger dans la nécropole étrusque de Vulci, et qui lui ont valu déjà, sur la proposition de l'Académie, la médaille de la Société centrale des architectes de France. Ce travail se recommande doublement, par les circonstances auxquelles il se rapporte, et par la méthode dont il témoigne.

Au mois de février dernier, Son Excellence le prince Torlonia, désireux de tenter de nouvelles fouilles dans son domaine de Musignano, d'où dépend la nécropole de Vulci, voulut bien confier ce travail à l'École française de Rome, qui lui en est demeurée très reconnaissante. Il offrait de supporter toutes les dépenses, les objets trouvés devant lui appartenir. L'École se réservait la faculté de publier dans ses *Mélanges* la relation et le commentaire critique.

Aux termes de l'édit Pacca, du 7 avril 1820, seul texte législatif pour ce qui concerne les fouilles à Rome et dans les anciennes provinces pontificales, le Prince demanda l'autorisation du Gouvernement italien, en déclarant la participation de l'École française de Rome. Aux termes des règlements administratifs, la Surintendance des fouilles désigna deux gardes qui durent résider à Musignano pendant toute la durée des

travaux. On fit plus. La doctrine de l'administration italienne paraît être désormais que nulle fouille ne se puisse faire en aucun lieu d'Italie sans qu'à l'autorisation et à la surveillance officielle ne s'ajoute aussi la direction effective, exercée par un agent immédiat du Gouvernement. Il est très vrai que, dans le passé, les fouilles ont été pratiquées trop souvent en Italie sans autres mobiles que la cupidité ou une curiosité peu soucieuse des intérêts de la science. On comprend que des efforts soient tentés pour mettre un terme à ce qui était devenu parfois un véritable pillage. La Surintendance entend qu'aussitôt un projet de fouille déclaré, un de ses inspecteurs se rende sur les lieux, examine, décide comment on devra procéder, et commence même les travaux. Les requérants seront ensuite admis *per studiare*. On a agi de la sorte, peu avant la demande du prince Torlonia, avec l'Institut allemand de correspondance archéologique de Rome, qui souhaitait de faire des fouilles à Anagni : un inspecteur y fut envoyé tout d'abord; il mit la première main aux travaux, et l'on donna ensuite aux archéologues allemands l'autorisation de venir *studiare*.

Conformément à ces résolutions, la Surintendance envoya immédiatement à Vulci M. le comte Cozza, architecte et dessinateur habile, bien connu pour la part qu'il a prise récemment aux belles fouilles de Cività Castellana, en suite desquelles M. le professeur Barnabei a si sagement disposé le nouveau musée de la *villa di Papa Giulio*. M. le comte Cozza resta une quinzaine de jours à Vulci, laissant à M. Gsell la responsabilité entière. M. Gsell dut envoyer à M. le commandeur Fiorelli (l'édit Pacca contenait déjà cette prescription) un rapport hebdomadaire, ou mensuel tout au moins, lequel était résumé dans les *Notizie degli Scavi* publiées par le Gouvernement.

M. Gsell a été secondé pendant toute la campagne par le

sieur Marcelliani, le même *scavatore* fort expérimenté que feu le prince dom Alessandro Torlonia avait employé dans toutes ses dernières fouilles. Les travaux, commencés aux premiers jours de février, ont duré sans interruption notable, avec une vingtaine d'ouvriers, jusqu'au 1^{er} juin, c'est-à-dire pendant quatre mois, au cours desquels M. Gsell a témoigné d'une réelle habileté scientifique et pratique, d'une persévérance et d'une fermeté à l'épreuve de bien des difficultés et de bien des obstacles.

L'Académie comprendra facilement que son rapport, bien qu'il compte déjà 300 pages et une cinquantaine de petits dessins ou plans dressés par lui-même, ne puisse pas encore être complet. En effet, ce rapport contient la description des 150 tombes explorées; mais il faut attendre que les fragments des principaux vases découverts soient réunis suivant les instructions laissées par M. Gsell au sieur Marcelliani; il faut attendre que ces vases, apportés à Rome dans le musée Torlonia, soient rendus à l'étude, et que nous ayons eu le temps de les faire dessiner, afin de joindre au commentaire critique des représentations figurées, tout à fait nécessaires.

La nécropole de Vulci a été bien souvent exploitée et dépouillée. En 1828, Lucien Bonaparte en a tiré cette vaste moisson de vases magnifiques dont se sont enrichis plusieurs grands musées de l'Europe. Noël Desvergers et Alessandro François y ont trouvé en 1858-1859 les célèbres peintures murales représentant, entre autres scènes, l'histoire de Mastarna. Enfin le prince dom Alessandro Torlonia, de 1880 à 1885, y a pratiqué des fouilles qui lui ont livré encore beaucoup d'objets.

Il n'est donc pas étonnant que les dernières recherches n'aient pas obtenu en très grand nombre les morceaux de premier ordre. Mais une science attentive et éclairée sait maintenant attacher un grand prix à certains traits qu'on dédai-

gnait trop naguère. Tels sont, à Vulci, les divers systèmes de construction des sépultures et les divers degrés de fabrication des fragments conservés dans ces sépultures. Les archéologues qui ont étudié dans ces derniers temps les antiquités étrusques sont parvenus, comme on sait, à distinguer les tombes *a pozzo*, qui sont les plus anciennes et attestent l'incinération, les tombes *a fossa*, où les corps ont été ensevelis, les tombes *a camera*, les tombes *a cassone*, les tombes *a strada*, etc. De plus, il est telle nécropole étrusque pour laquelle il a été déjà possible de comparer des séries assez complètes de fragments empruntés à chacune de ces sortes de tombes; on a pu constater un développement continu dans la fabrication des vases même les plus humbles, dans ce qu'on peut appeler cet art primitif. Une chronologie relative a pu commencer ainsi de s'établir.

Il y avait donc lieu de penser qu'en dressant un catalogue détaillé, patient, exact, du principal contenu de chacune des 150 tombes explorées à Vulci, on donnerait à la science les éléments d'une étude sur cette nécropole qui viendrait à l'appui de l'étude commencée par M. Helbig sur la nécropole de Corneto. C'est ce qu'a voulu faire M. Gsell. Il dit avec un soin minutieux les conditions de construction, la disposition des chambres sépulcrales, les mesures des portes et des parois; il accompagne ces indications de très nombreux plans figurés. Il décrit, également avec dessins à l'appui, les diverses sortes de fibules, les ustensiles et les ornements. Il énumère quelles diverses espèces de vases les fragments retrouvés lui révèlent. Il donne, en un mot, comme la photographie de chaque tombe, sans négliger, bien entendu, la description spéciale des beaux vases qu'il faut maintenant reconstruire. Si l'œuvre s'achève, les fouilles de Vulci auront donné à S. E. le prince Torlonia une série considérable d'objets étrusques scientifiquement disposés et commentés.

En attendant, le rapport de M. Gsell est un vaste catalogue critique et descriptif, exécuté avec rigueur. L'Académie jugera de la valeur et de la portée de ce sérieux effort.

APPENDICE N° III.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADEMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1889, LU LE 19 JUILLET 1889.

MESSIEURS,

Notre précieuse collection des *Inscriptions sémitiques* s'est enrichie au commencement du dernier semestre d'un fascicule nouveau : le 1^{er} de la 4^e partie, *Inscriptions himyarites*. Il embrasse soixante-neuf grands textes, dont plusieurs historiques, trouvés à Sàna et aux environs, et provenant en grande partie des missions dont l'Académie avait chargé, soit M. Joseph Halévy, soit M. Glaser.

De la 1^{re} partie (*Inscriptions phéniciennes*), le 1^{er} fascicule du tome II est en voie de publication. Les feuilles 1 à 3 sont en pages; le reste du manuscrit est prêt à être envoyé à l'impression. La Commission espère pouvoir présenter ce nouveau fascicule à l'Académie avant la fin de l'année.

Quant à la 2^e partie (*Inscriptions araméennes*), les feuilles 1 à 15, qui formeraient à elles seules plus d'un fascicule ordinaire, sont en bon à tirer. La fin du fascicule est tout entière en placards. La Commission compte également donner avant la fin de l'année ce fascicule, qui formera presque un demi-volume et sera d'un rare intérêt. Il comprendra toutes les inscriptions araméennes anciennes, depuis les pierres gravées et les inscriptions que l'on trouve en Assyrie, soit sur des tablettes de terre cuite, soit sur des poids en forme de lions, jusqu'aux papyrus araméens d'Égypte qui correspondent à l'époque persane.

Sur la proposition de la Commission des inscriptions sémitiques, notre savant confrère M. Clermont-Ganneau apportera désormais son concours aux travaux de la Commission.

Historiens des Croisades. M. de Mas Latrie, qui a repris de M. Riant.

pour l'achever, le tome V des *Historiens occidentaux*, a donné une forte impulsion à cette œuvre si longtemps retardée par la maladie de notre regretté confrère; cinquante feuilles de ce volume sont aujourd'hui tirées, dix en bon à tirer et toute la fin du volume en placards.

M. de Mas Latrie poursuit en même temps, avec notre confrère M. Schefer, la publication du tome II des *Historiens arméniens des Croisades*. Le *Directorium* de Brochard est à peu près imprimé, texte latin et texte français; toute la copie qui doit achever le volume est mise en état pour l'impression.

Le tome XXIV des *Historiens de France* suit une marche régulière: feuilles 1-31 tirées, 32-42 en bon à tirer et une cinquantaine de placards en correction.

Dans la suite de nos *Mémoires*, la lacune accusée par la publication anticipée du tome XXXIII, 1^{re} partie, est à la veille de se combler. Le tome XXXII, 2^e partie, contient déjà sept mémoires, mais on en attend un ou deux autres pour le compléter.

Le recueil ouvert aux mémoires des savants étrangers à l'Académie ne compte toujours que trois mémoires, mais ils forment plus de la moitié d'un volume.

Notices et extraits des manuscrits. La section réservée exclusivement aux études orientales avant le tome XXX se complétera incessamment. M. Barth vient de reprendre, sous la direction de notre confrère M. Senart, la publication des *Inscriptions khmer de Campā*, interrompue par la mort si cruelle de notre confrère M. Bergaigne. Les placards 1 à 51 du tome XXVII, 1^{re} partie, ont été envoyés à l'imprimerie pour être mis en pages.

Le tome XXIX, 1^{re} partie, qui commence avec les *Documents épigraphiques* recueillis dans le Nord de l'Arabie par M. Doughty, s'achèvera avec une notice de M. Amélineau, dont huit feuilles sont déjà tirées.

La section nouvelle qui, à partir du tome XXXI, ne distingue plus entre les genres d'études, s'accroît rapidement. Nous en sommes au tome XXXIII, 1^{re} partie, qui comprend cinq articles et dont trente feuilles sont tirées.

Enfin notre *Histoire littéraire de la France* ne nous a pas plus tôt donné un volume qu'elle nous en promet un nouveau: ce sera le tome XXXI, dont treize feuilles sont tirées, cinq bonnes à tirer, et la copie préparée pour le reste du volume.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 5 JUILLET.

M. MEXANT a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un livre de M. Sayce, intitulé : *The Hittites, the story of a forgotten empire* (Londres, 1888, in-16, n° XII des *By-paths of Bible knowledge*).

« Je vous ai parlé dernièrement de cet *empire oublié*, des documents dont on dispose pour en reconstituer l'histoire, des travaux accomplis pour déchiffrer les inscriptions qui le feront connaître, et enfin des essais d'interprétation auxquels je me suis livré. Je n'ai donc pas à vous rappeler quel est ce peuple, dont on trouve les traces dans toute l'Asie Mineure, depuis les bords de l'Oronte jusqu'au Pont-Euxin, depuis Karkemis jusqu'à la mer Égée. Au nombre des savants qui se sont occupés des études provoquées par l'écriture et la langue encore inconnue des Hétéens, M. Sayce est celui qui aura le mérite incontestable d'avoir présenté le premier une tentative d'interprétation vraiment scientifique. Pour lui rendre pleinement justice, je citerai ses propres paroles lorsqu'il se fait juge de ses travaux : « Ils ne mènent pas bien loin, dit-il, « mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, lorsqu'on considère le petit « nombre d'inscriptions dont on dispose et leur état de mutilation ; d'ail-
« leurs, un commencement de déchiffrement vaut mieux que l'absence
« de tout déchiffrement ⁽¹⁾. » M. Sayce a raison ; mais je répondrai à cet aveu trop modeste que son commencement de déchiffrement sera le point de départ de tous les travaux sérieux qu'on pourra désormais entreprendre.

« Le livre que je vous présente n'a point la prétention de s'adresser au monde savant. C'est dans les *Transactions* de la Société d'archéologie biblique et dans les *Appendices* du volume publié par le regretté William Wright qu'il faut étudier la méthode de M. Sayce et recueillir les résultats qu'il a obtenus. Ce livre a une forme essentiellement populaire : il a été publié aux frais d'une société de propagande religieuse, et il est destiné à appeler l'attention d'un grand public sur une nouvelle branche de l'histoire de l'Orient, qui, comme celle de l'Égypte et de l'Assyrie, se

(1) Voir W. Wright, *The Empire of the Hittites*, p. 179.

relie aux études bibliques. En Angleterre, l'importance qu'on accorde à ces dernières études apporte aux travaux des savants orientalistes une popularité qui permet de répandre et de faire accepter des notions justes et précises sur les découvertes de la philologie moderne. C'est ce dont M. Sayce a su profiter; aussi il s'est dispensé des notes et des citations techniques, qui auraient pu rebuter ses lecteurs, et il a donné à son récit une forme à la fois élégante et claire, qui fera goûter tout l'intérêt qui s'attache aux révélations scientifiques les plus inattendues. »

M. E. LEVASSEUR présente à l'Académie le premier volume de son ouvrage sur *La population française, etc.* (Paris, 1889, in-8°).

Cet ouvrage relève de l'Académie des sciences morales et politiques, parce que la démographie est une science sociale, et de l'Académie des sciences, parce que la statistique procède par des nombres et des calculs. Il appartient à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par sa partie historique, dont les treize chapitres sont consacrés à l'étude du nombre et de la répartition des habitants et de leur condition matérielle, depuis les populations primitives de la Gaule jusqu'en 1789. M. Levasseur a communiqué deux chapitres de cette partie à l'Académie, et il renouvelle l'expression de ses remerciements pour le concours que plusieurs membres lui ont fourni par leurs observations, faites ici en séance, ou aux Archives. Il ajoute qu'il doit aussi aux Archives nationales, grâce aux recherches de M. Rocquain, la connaissance de précieux documents qui lui ont permis d'établir, sous le règne de Louis XVI, l'état des naissances, décès et mariages par bailliages.

Le chapitre XIII résume les hypothèses par lesquelles l'auteur a pu déterminer la population à neuf époques, sur le territoire actuel de la France (528,400 kilomètres carrés). La Gaule barbare à l'époque de César renfermait environ 6,700,000 habitants; au ix^e siècle, après la mort de Charlemagne, ce nombre était peut-être de 8 millions; au xiv^e siècle, avant la guerre de Cent ans, il s'était élevé jusqu'à une vingtaine de millions. La guerre de Cent ans dépeupla le territoire; la population répara ses pertes vers la fin du règne de Charles VII et durant la première moitié du xvi^e siècle; les guerres de religion lui furent de nouveau funestes et, une fois encore, elle se releva au xvii^e siècle jusqu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes et de la guerre de la succession d'Espagne, qui réduisirent vraisemblablement à 18 millions le nombre des habitants. Sous Louis XV et Louis XVI, deux règnes relativement pacifiques, elle augmenta et M. Levasseur estime qu'en 1789 le nombre était d'à peu près 26 millions.

M. Levasseur fait voir, à l'aide d'une figure de statistique qui est reproduite en petit dans son ouvrage, qu'au xvii^e siècle (d'après Expilly, 1762; Moheau et Lavoisier, 1778 et 1790), la proportion des enfants était sensiblement plus forte et celle des adultes sensiblement moindre qu'aujourd'hui (d'après les derniers recensements).

M. Georges PEAROT présente la publication intitulée : *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 9^e année, fascicules 1 et 2, juin 1889 (Rome, in-8°).

«Le premier fascicule de la neuvième année des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* a été préparé par M. Gelfroy, qui a fondé ce recueil pendant son premier directorat; l'intérêt et la variété des articles qu'il renferme suffisent à prouver que, malgré toutes les difficultés que rencontre l'impression à l'étranger d'une revue comme celle-ci, notre savant confrère est bien décidé à poursuivre la publication des *Mélanges* et à chercher tous les moyens d'en augmenter la valeur scientifique. Toutes les branches d'étude que cultive notre École de Rome sont représentées dans ce cahier, par des dissertations dont chacune a son mérite et apporte des faits nouveaux. M. Wolfgang Helbig y décrit avec sa science élégante et sûre une coupe attique trouvée en Étrurie; MM. Audollent et R. Lanciani s'y occupent de l'archéologie romaine, l'un du temple de Jupiter Capitolin et l'autre du port d'Ostie.

«Reprenant une tradition qu'il avait inaugurée jadis, M. Gelfroy, pour mieux faire connaître ces monuments de Rome dont toutes les descriptions purement littéraires ne donnent qu'une idée si imparfaite, fait appel au concours de nos architectes de l'Académie de France; il saisit toutes les occasions de reproduire et de publier ces levés et ces restaurations, qui vont d'ordinaire s'ensevelir dans les cartons des artistes ou dans ceux de la bibliothèque de l'École des beaux-arts, sans que les archéologues puissent profiter de ces précieux documents ou même en soupçonner l'existence. C'est ainsi que, dans ce numéro, après un article de M. Rodolphe Lanciani sur *Les récentes fouilles d'Ostie, la caserne des Vigiles et l'Augusteum*, il donne une note de M. Pierre André, un des pensionnaires de la Villa Médicis, accompagnée d'un plan levé par cet architecte à Ostie. Un long et curieux mémoire de M. H. Deglauc, ancien pensionnaire, est consacré au *Stude du Palatin* et accompagné de nombreux croquis dans le texte et de trois planches qui en montrent l'état actuel, la restauration et les élévations. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet effort tenté pour établir un lien entre l'École française et l'Académie de France; les archéologues tireront un grand profit de la prompte publicité ainsi

assurée à quelques-uns des meilleurs travaux de nos jeunes architectes.

«C'est à l'histoire ancienne et à l'épigraphie que se rattache le mémoire de M. Gsell, intitulé : *Chronologie des expéditions de Domitien pendant l'année 89*. Les philologues et paléographes consulteront les notes de MM. Macé et Batiffol sur *Les fragments d'Asper d'après le palimpseste de Corbie* et sur *Les manuscrits grecs de Lollino, évêque de Bellune*. Les historiens du moyen âge et de la Renaissance ne seront pas moins heureux de trouver ici la suite des études de M. Müntz sur *Les arts à la cour des papes*; ils rencontreront plus d'un renseignement tout à fait neuf dans la monographie dont le sujet a été fourni à M. Léon Cadier par *Le tombeau du pape Paul III Farnèse*. Enfin, avec M. Jordan, nous avons quelques pages d'un livre sur l'histoire politique du Milanais sous les Sforza, que prépare le jeune savant; il résume très clairement les négociations auxquelles la succession lombarde donna lieu entre Florence, Milan et François Sforza, de 1447 à 1450. Nous aimons à croire que le second des fascicules annuels suivra de près le premier et n'offrira pas un moins remarquable choix d'articles.»

M. Siméon LUCE a la parole :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Joret, notre correspondant à Aix, une brochure intitulée : *Le voyageur Tavernier (1670-1689)*, etc. (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de géographie*).

«Cette brochure complète heureusement, et même rectifie, sur certains points, l'ouvrage que j'ai eu l'honneur de présenter naguère à la Compagnie. La découverte faite à la bibliothèque de Hanovre du début de la *Défense* de Chappuzeau, l'arrangeur des *Relations des six voyages*, a permis à l'auteur de cette brochure d'établir que le célèbre voyageur et le coreligionnaire qui lui devait prêter le secours de sa plume s'étaient connus beaucoup plus tôt qu'on ne le croit généralement, en même temps que l'étude d'un manuscrit appartenant à notre savant confrère M. Schefér donnait à M. Joret la conviction que Tavernier avait rédigé lui-même de véritables mémoires, dont Chappuzeau s'était souvent borné à modifier l'ordonnance et à revoir le style. L'appoint le plus considérable apporté à la biographie de Tavernier, dans la dissertation dont je fais hommage à l'Académie, se rapporte au lieu de la mort de cet infatigable voyageur. Ce lieu n'est ni Moscou ni Copenhague, suivant les deux opinions qui avaient eu cours jusqu'à présent, mais Smolensk, où Tavernier rendit le dernier soupir dans le courant de février 1689, au moment où il se pré-

paraît à entreprendre un nouveau voyage en Perse par la Moscovie. Cela résulte d'une lettre d'un résident suédois à Moscou, datée du 8 mars suivant. »

M. le marquis d'HERVEY SAINT-DENYS présente, de la part de l'auteur, M. Abel des Michels, le 1^{er} fascicule d'un ouvrage intitulé : *Les annales impériales de l'Amam, traduites en entier pour la première fois du texte chinois* (Paris, 1889, gr. in-8°).

M. Gaston PARIS fait hommage du *Roman d'Arles, texte provençal, publié en entier pour la première fois, d'après le manuscrit de M. Paul Arbaud*, par M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut (Paris, 1889, in-8°).

M. L. DELISLE offre, au nom des auteurs, les deux publications suivantes :

1° *Cartulaire de Mulhouse*, par M. X. Mossmann, tome V (Strasbourg et Colmar, 1889, in-4°);

2° *Paris en 1789*, par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut (Paris, 1889, in-8°).

M. SCHEFER présente le 2^e fascicule du *Code malais des successions et du mariage*, texte malais, publié, traduit et annoté par M. Aristide Marre (Paris, 1889, in-8°).

M. Paul MEYER offre *Le Maqré Dardeqé, dictionnaire hébreu-italien de la fin du XIV^e siècle*, reconstitué et transcrit par M. Moïse Schwab (Paris, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 12 JUILLET.

Est offert :

Cultulcabirilor in Dacia, par Teohari Antonescu (Bucarest, 1889, in-8°).

M. BOISSIER présente le 1^{er} fascicule des *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble* (Grenoble, 1889, in-8°).

« Ce recueil est publié à la fois par les facultés de droit, des sciences et des lettres, et par l'école de médecine de cette ville; à ce propos on remarquera que ces divers établissements d'enseignement supérieur, qui, depuis le commencement du siècle, vivaient séparés et à l'écart les uns des autres, ont aujourd'hui une tendance manifeste à se réunir et à vivre d'une vie commune, ce qui est un grand bien. Le fascicule qui est offert à l'Académie est presque entièrement occupé par les sciences et la médecine, mais les lettres et l'érudition y occupent une place, et il faut espérer que cette place deviendra, dans la suite, plus considérable. »

M. Jules GIRARD offre, de la part de M. Paul Girard, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, *L'éducation athénienne au v^e et au iv^e siècle avant J.-C., ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1889, gr. in-8°).

«L'Académie a couronné en 1886 le mémoire qui est devenu l'excellent livre que j'ai l'honneur de lui présenter au nom de l'auteur. La commission chargée de juger le concours avait déjà apprécié les qualités distinguées qui recommandaient le mémoire à ses suffrages; la simplicité et la netteté du plan, le bon usage des textes, des inscriptions et de l'archéologie figurée, l'intelligence et l'amour du génie athénien. Ces qualités, bien entendu, se retrouvent toutes et entières dans le travail de M. Paul Girard sous la nouvelle forme qu'il lui a donnée. Tout en restant fidèle à son plan primitif, il a cru devoir ajouter deux parties : l'une sur la gymnastique, qui, d'après le programme de l'Académie, avait dû être mise à peu près de côté; l'autre sur l'éphébie, qui était en dehors des limites du même programme. Ses lecteurs ne se plaindront pas d'avoir, grâce à ces deux additions, un tableau complet de l'éducation athénienne. Du reste, l'auteur s'est borné, pour la gymnastique, à un résumé assez rapide. Il ne s'est pas non plus longuement étendu sur l'éphébie. Quelques textes épigraphiques récemment découverts lui ont permis d'ajouter quelque chose aux travaux de MM. Albert Dumont et Dittenberger. Un chapitre seulement pourra sembler disproportionné. A propos des études des éphèbes au iv^e siècle, il nous donne un travail sur Isocrate et sur son enseignement, auquel on reprocherait davantage de s'écarter du sujet, si la lecture en était moins intéressante.

—Je recommanderai particulièrement à l'attention de l'Académie l'introduction et toute la première partie, intitulée : *L'éducation athénienne et l'État*. L'auteur y fait tout de suite apprécier l'esprit large et juste qui préside à tout son travail. Il expose très nettement, en montrant bien ce qu'il y a de vrai ou de systématique chez les philosophes, surtout chez Platon et Aristote, et en s'appuyant sur les faits connus, quelles étaient les idées des Grecs sur l'éducation, le but qu'ils lui assignaient dans l'intérêt de la cité, et l'importance particulière qui lui était attribuée à Athènes, et cependant la liberté que la même ville laissait aux maîtres, aux parents et aux enfants, au moins jusqu'à l'âge de l'éphébie, pendant la période de la puissance athénienne.

«Ces considérations garderont leur place au milieu des détails où M. Paul Girard doit s'engager pour exposer avec précision en quoi consistait l'éducation athénienne dans la famille, chez le grammaticien, le

cithariste, le pédotribe et chez les maîtres de l'éphébie. Les changements apportés par le temps, par le mouvement des mœurs et par l'affaiblissement de l'esprit militaire et patriotique, sont marqués avec netteté et rapportés autant que possible à leur date. L'étude des monuments archéologiques, en particulier du vase de Douris et des deux amphores qui sont à Londres, qu'il a eu soin de faire reproduire dans le texte avec un certain nombre d'autres peintures de vases, me paraît avoir été poussée aussi loin que possible.

«Je répète, en terminant, que le résultat de toutes ces recherches et de tout ce travail est excellent. Il a le mérite de nous mettre sous les yeux, dans une image assez fidèle, à ce qu'il me semble, la vie de la jeunesse athénienne, et, en même temps, il nous montre une fois de plus à quel point nous différons des Grecs.»

M. RAVAISSON fait hommage, au nom de son fils, M. Charles Ravaissou-Mollien, du quatrième volume de sa publication des *Manuscrits de Léonard de Vinci* (Paris, 1889, in-fol.), qui doit être complète en six volumes.

«Ce volume renferme des études très variées, accompagnant nombre de dessins, sur la géométrie, la physique, les fossiles, l'hydraulique, l'optique et la peinture. Parmi les dessins se rencontre un petit portrait de Léonard dessiné par lui-même.»

M. G. PERROT présente le 5^e fascicule (mai 1889) du *Bulletin de correspondance hellénique* (Athènes et Paris, in-8°).

M. HEUZEY fait hommage, au nom de M^{me} veuve Albert Dumont, du 7^e fascicule de la seconde partie de la publication intitulée : *Les céramiques de la Grèce propre*, par MM. Albert Dumont et Jules Chaplain, membres de l'Institut (Paris, 1889, gr. in-4°).

Le PRÉSIDENT offre *Les correspondants de Peïrese*, fasc. xv : *Thomas d'Arcos*, par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie (Alger, 1889, in-8°).

«M. Tamizey de Larroque, qui publie, l'Académie sait avec quels soins, la volumineuse correspondance de Peïrese, a fait paraître dans la *Revue africaine* une série de lettres adressées à ce savant par un certain Thomas d'Arcos. C'est un personnage d'une physionomie fort originale, que l'éditeur a tiré de l'oubli en compulsant avec sa curiosité toujours heureuse les collections bibliographiques de Paris et de Provence et, en premier lieu, celles de Carpentras. Ce d'Arcos, possédé de la passion des voyages et de l'archéologie, quitta le service du cardinal de Joyeuse pour courir le monde. Au cours d'une de ses navigations dans la Méditerranée,

il tomba aux mains des corsaires barbaresques, fut conduit à Tunis, se fit musulman et prit le nom d'Osman. Il se plut tellement dans sa nouvelle condition qu'il resta en Tunisie même après avoir recouvré sa liberté.

-D'Arcos a été un des correspondants les plus zélés de Peiresc. Il lui adresse, soit par l'entremise d'un sieur Aycard dont M. Tamizey de Larroque nous donne quelques lettres, soit directement, des antiquités romaines et phéniciennes, des manuscrits arabes, des caméléons et les ossements d'un fameux géant qui n'étaient sans doute qu'un fragment de squelette d'éléphant. A ces curiosités exotiques il joint des ouvrages de sa composition, entre autres une *Histoire de la création du monde*, une *Vie d'Alexandre le Grand*, une *Histoire d'Afrique*, un *Traité de lois*, etc. De tous ces écrits, que l'auteur jugeait avec modestie « n'être pas viande pour l'estomach » de Peiresc, il ne reste aucune trace et il est permis de douter que la perte en soit regrettable. En revanche ses lettres méritaient d'être publiées, non seulement à cause de l'illustre savant à qui elles sont adressées, mais aussi comme un document de plus pour l'histoire de la colonie franque de Tunisie au XVII^e siècle. M. Tamizey de Larroque les a tirées de la Bibliothèque nationale, en les illustrant de tous les renseignements bibliographiques et anecdotiques que son intarissable érudition pouvait lui fournir. Pour ce qui est des noms arabes et des détails particuliers de l'histoire de l'Afrique musulmane, il a consulté avec profit M. de Grammont, auteur d'une *Histoire d'Alger* fort estimée. Tout cela se lit avec profit et plaisir, et prouve avec quelle scrupuleuse sollicitude M. Tamizey de Larroque poursuit la grande tâche dont il s'est chargé. »

SÉANCE DU 19 JUILLET.

Est offert :

Notice sur l'emploi des hachettes celtiques comme amulettes et talismans, par M. Henry Corot (Dijon, 1889, in-12).

M. HETZEY présente à l'Académie, de la part de M. Homolle, une série de planches, qui sont comme les prémices de l'important ouvrage qu'il imprime sur ses fouilles dans l'île de Délos. D'autres membres de l'École d'Athènes, MM. Lebègue, Hauvette, Salomon Reinach, ont exploré différents points de ce champ de fouilles; à M. Homolle revient particulièrement l'honneur d'avoir étudié à fond le grand sanctuaire de l'île, le temple et le *teménos* d'Apollon Délien. Les planches offertes à l'Académie comprennent les plans et les essais de restauration, des études comparées sur les différents ordres d'architecture. M. Hetzey appelle

surtout l'attention sur une suite de chapiteaux, qui donnent comme une histoire de l'ordre ionique en Grèce depuis les temps les plus anciens. Les premiers de ces chapiteaux sont remarquables par leurs proportions étroites et très allongées, qui rappellent visiblement les dispositions des constructions en bois. L'un des plus primitifs devait porter une sculpture du vieux maître *Arkhemos*, fils de *Mikhiadès*, dont M. Homolle a retrouvé, d'autre part, une figure avec son inscription archaïque. C'est un synchronisme des plus instructifs entre l'histoire de l'architecture et celle de la sculpture.

M. SAGLIO présente à l'Académie le 13^e fascicule (*Dit-Don*) du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié sous sa direction (Paris, 1889, gr. in-4°).

Il signale un certain nombre d'articles de ses collaborateurs, notamment ceux de M. Jules Girard sur les fêtes *dionysiaques* et de M. Foucart sur les artistes dionysiaques (*dionysiaci artifices*); un long article de M. Bouché-Leclercq, professeur à la Faculté des lettres, sur l'histoire et les procédés de la divination; un article de M. Homolle, professeur suppléant au Collège de France, sur les offrandes (*donaria*); d'autres de M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, sur plusieurs sujets appartenant à l'histoire du droit et des institutions grecques, de MM. Salomon Reinach, P. Mouceaux, Bloch, C. Jullian, Cagnat, anciens membres des écoles d'Athènes et de Rome, enfin de M. Pottier, qui a rédigé pour ce fascicule plusieurs articles importants, indépendamment des soins journaliers qu'il donne à la publication.

SÉANCE DU 26 JUILLET.

Le Gouvernement austro-hongrois offre à l'Académie, par l'entremise du Ministre de l'instruction publique, le 1^{er} fascicule d'un ouvrage de M. le professeur Otto Benndorf et un cahier illustré, intitulés : *Das Heroon von Gjölbaschi-Trysa* (Vienna, 1889, in-fol.).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle avec quel zèle et quelle sûreté de jugement M. Humbert, vice-président du Sénat et ancien garde des sceaux, dirige la traduction du *Manuel des antiquités romaines*, de MM. Mommsen et Marquardt. M. Humbert l'a chargé d'offrir à l'Académie deux nouveaux volumes de cette publication, où l'on retrouve les mêmes qualités d'exaetitude et de clarté : *Le droit public romain*, par M. Théodore Mommsen, traduit par M. Paul-Frédéric Girard, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris, tome VI, 2^e partie (Paris, 1889).

in-8°), et *Le culte chez les Romains*, par M. Joachim Marquardt, traduit de l'allemand par M. Brissaud, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, tome I (Paris, 1889, in-8°).

Sont encore offerts :

Le peintre Claude Rately, en religion frère Prothade de Besançon, de l'ordre des Capucins, et sa «Vierge aux Saints», datée de 1636, par M. Auguste Castan, correspondant de l'Institut (Besançon, 1889, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'émulation du Doubs*);

Bibliographie sommaire, par M. N. Haillant (Paris et Épinal, 1889, in-8°, extrait de l'ouvrage : *Le département des Vosges*, publié par M. Léon Louis).

M. SIMÉON LUCE a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Marin, capitaine d'artillerie, un ouvrage intitulé : *L'art militaire dans la première moitié du xv^e siècle. Jeanne Darc tacticien et stratège; campagne de l'Oise (1430); siège de Compiègne* (Paris, 1889, in-8°).

«Les talents militaires de Jeanne d'Arc ont été attestés, dès le xv^e siècle, par un témoin compétent, qui l'avait vue à l'œuvre, le duc d'Alençon; mais les adversaires de la Pucelle avaient prétendu que son génie l'avait abandonnée vers la fin de sa carrière, dans sa campagne sur l'Oise en 1430 et au siège de Compiègne. M. Marin, qui est un artilleur de profession, a soumis ces deux opérations à un examen rigoureusement technique et démontre que l'opinion accréditée par les ennemis de la Pucelle n'est nullement fondée. La conclusion de son savant travail, c'est que la libératrice d'Orléans n'a pas montré moins de supériorité, au point de vue de la tactique et de la stratégie, dans la chevauchée de l'Oise et la défense de Compiègne que dans ses opérations antérieures.»

SÉANCE DU 2 AOÛT.

M. Gavin Hamilton offre à l'Académie l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sous ce titre : *The moods of the English Bible, the same as in Latin and Greek, contrasted with their treatment by Priscian's German followers* (Édimbourg, 1889, in-4°).

M. Hamilton a joint à son envoi une lettre en latin, adressée au Secrétaire perpétuel, dans laquelle il rappelle les témoignages d'estime et de sympathie que lui a donnés autrefois notre regretté confrère M. Egger, et il insiste sur l'adhésion que ses vues ont rencontrée parmi les philologues de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Sont encore offerts :

La capsella argentea africana offerta al sommo pontefice Leone XIII dall'Emo sig. card. Lavignerie, arcivescovo di Cartagine, par le commandeur J.-B. de Rossi (Rome, 1889, in-folio) :

Biographie de M. Lecoindre-Dupont, par M. J.-L. de la Marsonnière (Poitiers, 1889, in-8°).

Le PRÉSIDENT présente à l'Académie, de la part de M. E. Fagnan, un volume intitulé : *المشافي الخليل على نص سيدى خليل* *Concordances du manuel de droit de Sidi Khalil, dressées d'après l'ordre des racines sur l'édition de Paris* (Alger, 1889, in-8°).

« M. Fagnan, chargé d'un cours d'arabe à l'École des lettres d'Alger, rend par la publication de cette table un véritable service aux interprètes civils et militaires de notre colonie algérienne. Le traité juridique de droit malékite rédigé par Sidi Khalil jouit d'une autorité absolue dans tout le nord de l'Afrique; il est entre les mains de tous les cadis et sert de base à leurs jugements. Le travail méritoire de M. Fagnan rendra désormais plus facile la recherche à faire dans ce manuel, rédigé en style algébrique, et qui a donné naissance à un grand nombre de commentaires constituant en quelque sorte la jurisprudence des tribunaux algériens. Ces concordances sont dressées d'après l'édition du texte arabe publiée par la Société asiatique et sur le plan adopté par Fluegel pour le texte du Coran. »

SÉANCE DU 9 AOÛT.

Sont offerts :

A Hun-Magyar irás és annak femmaradt emlékei, par M. K.-A. Fischer (Budapest, 1889, in-4°) :

Les moines égyptiens, par E. Amélineau : *Vie de Schnoudi* (Paris, 1889, in-16).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 2^e fascicule des *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pendant l'année 1889, mars-avril (Paris, 1889, in-8°).

M. le marquis D'HERVEY SAINT-DENYS a la parole pour une double présentation :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Terrien de Lacouperie, un fascicule du travail qu'il poursuit sur l'ethnographie des populations chinoises, *The Djurtchen of Mandshuria : their names, language, and literature* (in-8°, extrait du *Journal of the Royal Asiatic Society*, vol. XXI, avril 1889). Ce fascicule contient des recherches sur l'origine et les différents noms de la peuplade généralement connue

sous celui de *Niu-tchi*. Ce travail ethnographique de M. Terrien de Lacouperie lui ayant valu un encouragement dans le dernier concours Stanislas Julien, je rappellerai en le présentant que l'Académie l'a jugé digne d'intérêt.

« J'offre également à l'Académie un volume que je viens de publier sous ce titre : *La tunique de perles, un serviteur méritant et Tang le Kiaï-youen, trois nouvelles traduites pour la première fois du chinois* (Paris, 1889, in-12). Ce livre fait suite à un autre volume, que j'ai eu l'honneur d'offrir précédemment et qui renfermait aussi trois nouvelles, toutes tirées d'un recueil imprimé en Chine vers le milieu de notre xvi^e siècle et où les mœurs de la vieille société chinoise sont prises sur le vif. Après avoir montré les Chinois désabusés de la pierre philosophale, alors que sa recherche était le plus en faveur parmi nous, après avoir pris une idée de leurs croyances touchant la transmigration des âmes et de leurs sentiments sur le mariage, nous voyons maintenant le riche marchand, personnage important du monde oriental, dans sa vie intime et galante, l'état des individus de la classe servile, le romantisme sentimental, tel que l'entendent les délicats de l'empire du Milien.

« On est surpris, dans ces récits, par la manière d'envisager et de peser les choses de la vie, par l'importance accordée à certains détails, par la disproportion entre certaines causes et certains effets selon nos appréciations occidentales. Il est curieux de constater l'influence si grande du milieu social sur les jugements de l'esprit humain. Peut-être cela paraîtra-t-il intéressant, et c'est ce qui me détermine à déposer sur le bureau de l'Académie une œuvre dont le tissu, par lui-même, semblerait bien léger pour mériter cet honneur. »

SÉANCE DU 16 AOÛT.

Est offert :

Histoire documentaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, par M. Étienne Parrocel (Paris, 1889, in-8°).

M. OPPERT présente de la part de l'auteur, le R. P. Strassmaier, le second et dernier fascicule des textes juridiques et commerciaux du règne de Nabuchodonosor : *Babylonische Texte, VI* (Leipzig, 1889, in-8°).

« L'infatigable auteur livre au public savant quatre cent soixante inscriptions, qui s'étendent sur les quarante-trois années du règne du destructeur de Jérusalem. Ces documents sont d'une très grande importance pour l'archéologie et le droit des Chaldéens, et compléteront les renseignements, si amples déjà, qu'on possédait sur le temps des

successeurs de Nabuchodonosor. Pour accomplir un travail pareil à celui du R. P. Strassmaier, il ne faut pas seulement pouvoir lire les signes, ce qui est déjà très difficile, mais il est indispensable de se rendre compte du sens, car souvent le mauvais état de l'écriture oblige le copiste à savoir ce qui peut avoir été écrit. M. Strassmaier s'est acquitté de cette tâche avec une supériorité marquée, qui lui vaut la reconnaissance des érudits spéciaux. Après ce travail, les textes sont abordables même pour les commençants en assyriologie, ce qui devrait le préserver des plagiat, dont ses ouvrages si laborieusement achevés ont quelquefois été victimes. Espérons que le savant jésuite mettra à exécution son dessein de publier les milliers de documents qui nous restent des règnes de Cyrus, de Cambyse, de Darius et d'Artaxerxès. »

M. A. BERTRAND a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'auteur, M. Émile Cartailhac, un volume intitulé : *La France préhistorique, d'après les sépultures et les monuments* (Paris, 1889, in-8°).

« M. Cartailhac a eu autrefois quelques faiblesses pour le roman préhistorique. Je suis heureux de constater que dans ce nouveau travail, résumé de deux ans d'études, aucune trace ne reste de ces premières erreurs.

« *La France préhistorique* est un résumé clair et précis des faits constatés, sans aucun mélange de conjectures hasardées. Les problèmes non encore résolus, et il y en a beaucoup, sont nettement formulés. Les solutions proposées sont exposées avec impartialité. C'est un très bon livre, qui peut rendre de grands services.

« 162 gravures dans le texte, d'une scrupuleuse exactitude, ajoutent à la valeur de l'œuvre en rendant les explications plus lumineuses. »

M. LÉON GAUTIER offre la *Paléographie musicale, fac-similés photographiques des principaux manuscrits du chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican*, publiés par les Bénédictins de Solesmes, 1^{re} année (Paris et Leipzig, 1889, in-4°).

« Éloignés de leur monastère en des circonstances qu'il ne m'appartient pas de rappeler, les Bénédictins de Solesmes n'ont pas cru qu'un tel exil leur donnât droit au repos. Ils se sont remis vaillamment à l'œuvre, et, dans ce petit village de Solesmes auquel leur nom restera toujours attaché, ont fondé une imprimerie qui peut dès aujourd'hui passer pour une des meilleures de la province. A ces presses nouvelles ils confient surtout leurs propres œuvres, et c'est de l'imprimerie Saint-Pierre que sort en effet cette *Paléographie musicale* qu'au nom des Bénédictins de Solesmes j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie.

« L'œuvre, qui est périodique, paraît sous la forme de fascicules trimestriels. Elle se compose de deux éléments : un texte typographique et des fac-similés qui sont dus au procédé de la phototypie.

« Dans l'*Introduction générale*, qui n'est pas signée, la question des études sur la musique ecclésiastique du moyen âge, cette question, jusqu'ici obscure, est nettement posée. Rien n'est plus clair ni plus consolant que ces pages, qui attestent véritablement un grand progrès. Les neumes (cette notation musicale qui est antérieure à la notation guidonienne) étaient encore si mal connus à la fin du dernier siècle qu'un des plus grands liturgistes de cette époque, Martin Gerbert, les traitait comme une quantité négligeable et n'essayait même pas d'en faire estime : *Notulas veteres omittimus*. C'est le retour à la liturgie romaine qui a mis réellement les esprits en éveil et les érudits en mouvement, et qui a donné à quelques téméraires l'idée de reproduire en fac-similé cette graphie d'une étude si pratique, mais d'un abord si difficile. En 1851, le P. Lambillotte, plus hardi que tous les autres (et l'on ne lui a peut-être pas assez tenu compte de cette intelligente initiative) publia le fac-similé complet du beau manuscrit 359 de la Bibliothèque de Saint-Gall. Je vous étounerai peut-être en ajoutant que le livre eut deux éditions; mais ce qui ne sera pas de nature à vous satisfaire au même degré, c'est qu'un aussi noble exemple ne fut pas suivi. Depuis le P. Lambillotte jusqu'à la *Paléographie musicale*, depuis 1851 jusqu'à 1889, personne n'a osé entreprendre la reproduction *intégrale* d'un seul manuscrit neumatique, et certes vous estimerez comme moi que les Bénédictins de Solesmes ont peut-être quelque mérite à tenter aujourd'hui l'aventure.

« Il faut tout dire : ils se sont eux-mêmes frayé la voie et se sont rendu leur tâche plus facile en donnant au monde savant, il y a quelques années, un maître livre d'un de leurs frères, de dom Pothier : *Les mélodies grégoriennes d'après la tradition*, œuvre dont il est permis de discuter quelques parties, mais qui reste encore le meilleur guide et, pour ainsi parler, le bréviaire d'une science encore si nouvelle.

« Les auteurs de la *Paléographie musicale* se sont rendu un compte exact des sources auxquelles peuvent remonter les historiens de la musique ecclésiastique, et ils ont fait preuve d'un rare esprit critique en plaçant la reproduction des textes musicaux bien au-dessus de tous les commentaires des Pères et de tous les traités techniques du moyen âge. Rien ne vaut un fait, et rien, si ce n'est le manuscrit lui-même, ne vaut un fac-similé photographique. Telle est la voie où ils se jettent un peu à corps perdu, mais avec une confiance qui ne déplaît pas : « A l'aide

« d'une critique sévère, disent-ils, examinons les textes, tels que les manuscrits nous les donnent; étudions-les en dehors de tout esprit de parti, en nous gardant de les adapter à une théorie toute faite. » On ne saurait mieux dire, et c'est la première loi de toute érudition sincère.

« Ce qu'il faut donc admirer le plus dans le livre que je place sous vos yeux, ce n'est pas cette *Introduction générale* où il y a tant de clartés de tout, ni la *Dissertation sur le manuscrit 339 de Saint-Gall*; mais c'est la reproduction de ce manuscrit lui-même, de ce manuscrit tout entier, et il convient ici de se rappeler ces paroles de M. Léopold Delisle : « La photographie a modifié de fond en comble les anciennes conditions de la reproduction des textes. Un nouveau genre d'éditions a paru nécessaire. » Les Bénédictins de Solesmes, qui citent ces paroles, les ont mises à profit.

« Avec une modestie toute bénédictine, ils ont caché leurs noms, et ils ont cru nécessaire de s'excuser sur la grande liberté qu'ils ont prise quelquefois de n'être pas sur la matière du même avis que les techniciens du moyen âge; mais ils se sont eubardis à la lecture de cette charmante page d'un de nos confrères : « Il y a de la hardiesse sans doute à mieux juger du grec et du latin que Denys et que Cicéron; mais il n'y en a peut-être pas autant qu'on pourrait le croire. Il arrive tous les jours que ceux qui possèdent le plus parfaitement un certain art, qui en ont le sentiment le plus vif et le plus juste, exposent les procédés de cet art d'une manière moins satisfaisante que ceux qui cherchent à s'en rendre maîtres par l'étude. » A Solesmes on connaît M. Weil.

« L'œuvre, dédiée au pape Léon XIII, est toute pleine du souvenir encore vivant de dom Guéranger, qui a guidé mes premiers pas dans l'étude de la liturgie et dont je ne saurais prononcer le nom sans quelque émotion. Elle sera d'une double utilité. Au point de vue strictement théorique, elle permettra d'établir les thèses définitives sur les développements de l'art musical au sein de l'Église; au point de vue pratique, elle fournira de précieux éléments à cette revision du chant sacré que nous attendons avec tant d'impatience.

« Les Bénédictins de Solesmes ont voulu vous faire hommage, avant tous autres, de ces résultats de leur labour. Ce qu'ils ont en effet de plus cher après Dieu, ce sont les consolations que donne le travail et les encouragements d'une Compagnie telle que la vôtre. »

M. SENART présente, de la part de M. le D^r J. Gerson da Cunha, les ouvrages suivants :

Memoir on the history of the tooth relic of Ceylon (Londres, 1875, in-8°):

Notes on the history and antiquities of Chaul and Bassein (Bombay, 1876, in-8°);

Contributions to the study of Indo-Portuguese numismatics (Bombay, 1883, in-8°);

The Konkani language and literature (Bombay, 1881, in-8°);

Catalogue of the coins in the numismatic cabinet belonging to J. Gerson da Cunha (Bombay, 1888-1889, in-8°).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, dit notre confrère, une série de publications, dont l'auteur, à l'exemple de beaucoup de fonctionnaires anglo-indiens, a su conquérir sur des occupations très absorbantes des loisirs studieux; il les a consacrés spécialement à l'étude de l'Inde portugaise. C'est particulièrement comme numismate que M. Gerson da Cunha s'est fait connaître. Sa collection unique de monnaies portugaises de l'Inde figure en ce moment même à l'Exposition. Mais, comme sa collection de médailles, sa curiosité éclairée s'est étendue à tout le domaine de l'Inde ancienne. Les titres qui précèdent en font foi. Qu'il étudie les curieuses vicissitudes qu'a traversées la célèbre relique de la prétendue dent du Bouddha conservée à Candy, ou qu'il examine les restes des vieux établissements de Chaul et de Bassein, ou qu'il étudie l'ensemble des questions qui se rattachent à la langue et à la littérature du Koukana, on le trouve toujours à la hauteur de sa tâche, armé d'une érudition exacte et vivante. C'est pour moi un véritable plaisir d'être, auprès de l'Académie, l'intermédiaire du précieux envoi que je signale à sa bienveillante attention. »

Le PRÉSIDENT offre *Le Yih-King, texte primitif, rétabli, traduit et commenté*, par M. Ch. de Harlez (Bruxelles, 1889, in-4°, extrait des *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique).

« Parmi les livres sacrés de la Chine, le *Yih-King* est peut-être le plus vénéré, parce que les Chinois le considèrent comme le principe de toute sagesse, la base de toute doctrine, le fondement de toute science. Ce texte vingt fois séculaire n'a encore rien perdu de son prestige, à ce point qu'ils affirment qu'il n'y a pas une seule des grandes découvertes modernes, la vapeur, l'électricité, etc., qui ne s'y trouve décrite ou tout au moins annoncée. Il va sans dire que c'est en même temps un des livres les plus obscurs de la littérature chinoise; aussi a-t-il donné naissance à plus de quatorze cents commentaires.

« Jusqu'à ce jour, tous les commentateurs indigènes ou européens s'accordaient à voir dans le *Yih-King* un livre de bonne aventure, un recueil d'oracles que l'on consulte pour prévoir l'issue heureuse ou malheureuse

de telle ou telle entreprise. Tel est le caractère qui n'a cessé de lui être attribué, en Europe, depuis le P. Régis jusqu'à M. Philastre, le dernier traducteur de ce singulier ouvrage. M. de Harlez vient de rompre en visière avec cette opinion comme avec l'antique tradition des Chinois. Pour lui, le *Yih-King* est un recueil de sentences philosophiques, morales et même lexicographiques, classées sous 64 titres. Il rejette tous les passages ayant un sens divinatoire, qui lui paraissent avoir été ajoutés au texte primitif, environ 1,200 ans avant l'ère chrétienne, et il se borne à donner à chaque mot de ce texte son acception ordinaire, usuelle. De là une interprétation qui se poursuit d'un bout à l'autre du mystérieux livre, avec une logique et un accord si parfaits qu'on ne peut se défendre d'une certaine inquiétude et qu'on se demande comment un résultat aussi simple avait échappé à la sagacité des sinologues. C'est aux spécialistes de dire ce que vaut la thèse du savant académicien de Belgique. Je me borne, pour ma part, à la signaler à l'Académie, en lui rappelant que M. de Harlez, par son activité d'esprit et par la diversité de ses connaissances philologiques, a rendu depuis longtemps d'éminents services à l'érudition orientale.»

SÉANCE DU 23 AOÛT.

Sont offerts :

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, président de la Commission royale d'histoire de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : tome VI, *Gouvernement du duc d'Albe*; t. VII, *Gouvernement de Requesens* (Bruxelles, 1888, in-4°, 2 volumes de la *Collection de chroniques belges inédites*);

Correspondance du cardinal de Granvelle, 1565-1583, publiée par M. Ch. Piot, membre de la même Commission (Bruxelles, 1887, in-4°, même *Collection*);

Étude de la formation des mesures assyriennes de capacité, par M. A. Aurès (Paris, 1889, in-4°).

M. Léon GARTIER a la parole pour une présentation :

« Au nom de l'auteur, M. A. Jennepin, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le premier volume d'une *Histoire de la ville de Mauberge, depuis sa fondation jusqu'en 1790*, tome I (Mauberge, 1889, in-8°).

« Les monographies qui ont pour objet l'histoire de nos villes et celle même de nos villages se multiplient de jour en jour, et il serait intéressant d'en connaître aujourd'hui la statistique exacte. Je m'assure que leur

seule nomenclature, depuis cinquante ans, formerait déjà la matière d'un volume considérable. Il convient, d'ailleurs, de se féliciter d'un tel progrès, et notre grande histoire nationale ne pourra être établie sur des bases vraiment solides que lorsque toutes ces histoires locales auront été scientifiquement menées à bonne fin.

«L'œuvre de M. Jennepin est de celles qui vont activer un aussi heureux mouvement, et l'on ne saurait guère adresser à l'auteur de l'*Histoire de Maubeuge* qu'un seul reproche, qui se rapporte à l'agencement général et à la composition de son livre. Il eût été à souhaiter qu'au lieu de couper son sujet en tronçons qui cherchent péniblement à se rejoindre, il eût adopté franchement l'ordre chronologique, qui est encore celui dont le lecteur aura toujours le moins à se plaindre.

«Cette réserve une fois faite, on ne peut que s'intéresser vivement à ce long récit, que l'auteur a partagé sagement en deux grandes parties : «I. Avant la période française; II. Période française.» M. Jennepin a vu clair dans l'histoire de cette fière petite ville du Hainaut, qui a joué son rôle dans notre histoire et n'y fait pas mauvaise figure.

«Les tableaux se succèdent dans ce livre vivant et coloré, et la plupart sont saisissants. C'est d'abord, en l'an 57, la grande et mortelle bataille de César contre les Nerviens, dont le théâtre n'a pas encore été nettement déterminé et que M. Jennepin serait tenté de placer à Hautmont, au sud-ouest de Maubeuge. Puis, aux temps féodaux, — en faisant un large bond au-dessus de l'empire romain et de la période mérovingienne, — c'est l'antique ville de Maubeuge aux mains du comte de Hainaut, qui est le puissant avoué de l'abbaye et des chanoinesses de Sainte-Aldegonde. C'est encore cette administration des prévôts, au sujet de laquelle M. Jennepin est entré en des détails véritablement excessifs. C'est la commune de Maubeuge, dont on trouve la première mention dans un acte de 1178 et qui est administrée par un mayeur et sept échevins. C'est surtout l'étonnant développement, à Maubeuge, de cette fabrication des draps qui n'occupe pas, au XIII^e siècle, moins de deux mille «métiers battants»; c'est cette foule de marchands espagnols, lombards, portugais, flamands, allemands et romains qui viennent aux halles de Maubeuge acheter cette bonne marchandise du Hainaut. Pourquoi faut-il qu'une malencontreuse émeute ait mis fin, pour longtemps, à une aussi longue prospérité? En 1293, une bande d'émeutiers menace Jean d'Avesnes et pénètre, l'arme au poing, dans son château. Il est vrai que les habitants de Maubeuge se repentirent bien vite de cette échauffourée; mais elle n'en fut pas moins fatale au commerce de la draperie, qui fut dès lors frappé

de charges énormes, et à la richesse d'une ville jadis si opulente. Tout déclina. La guerre de Cent ans n'était pas faite pour relever les affaires de Maubeuge, et voici ces terribles anarchies et ces barbaries du xv^e siècle; voici cette justice cruelle et ces atroces pénalités contre lesquelles M. Jennepin n'a que trop raison de s'indigner. Il faut encore ici faire une enjambée énorme et se reporter, pour notre consolation, à cet article onze du traité de Nimègue, qui, le 17 septembre 1678, céda Maubenge au roi de France. Le grand Vauban, avec le regard du génie, comprit rapidement l'importance de cette place et l'entoura de ces fortifications auxquelles l'art du temps savait donner un aspect gracieux; témoin ces deux belles portes de Mons et d'Avesnes, qui font penser à nos deux portes Saint-Denis et Saint-Martin. C'est le même art, un peu guindé, mais noble, et rappelant de grands souvenirs. Il ne reste plus guère qu'à évoquer les dates illustres du 13 juin 1792 et de septembre 1794. Les Autrichiens furent battus en 1792 et durent, en 1794, lever le siège de la ville après la bataille de Wattignies. Vingt ans plus tard, Maubeuge faisait une défense héroïque contre les armées alliées. Il nous semble que cette brave petite ville a de belles inscriptions à graver sur ses tables de marbre, et qu'elle méritait vraiment d'avoir son historien.

«Ce sont là les grandes lignes du livre de M. Jennepin; mais les charmants détails y abondent, et nous sommes de ceux qui leur trouvent plus de saveur qu'aux grands événements. Il faut féliciter l'auteur de cette *Histoire* de nous en avoir fourni toute une gerbe. Que diront les «antimicrobiens» de notre temps lorsqu'ils apprendront que, dans un rapport officiel de 1783, il est constaté que «les brasseurs préfèrent, pour la confection de leurs bières, l'eau croupie à celle qui est «claire et limpide, et que ce préjugé est presque général dans toute la «Flandre». Michelet a dit quelque part qu'on n'avait pas en France «pris «un seul bain durant mille ans»: Michelet s'est trompé, et voici qu'à Maubeuge nous trouvons de nombreuses étuves qui, s'il faut tout dire, devinrent aux xv^e et xvi^e siècles d'assez mauvais lieux utilement surveillés par la police. Les amateurs de chasse n'apprendront pas sans quelque plaisir que le comte de Hainaut entretenait à Maubeuge une partie de sa mence; mais les historiens de la charité, qui sont très supérieurs à ceux de la cynégétique, constateront, de leur côté, qu'il y avait dans Maubeuge, à la chapelle Saint-Antoine, un hôpital pour les pauvres pèlerins passagers et infirmes. L'histoire des pèlerinages est, d'ailleurs, bien loin d'être achevée; mais nous savions déjà et nous ne sommes pas étonnés de voir qu'à Maubeuge comme ailleurs, jusqu'à la fin du xvi^e siècle, les

pèlerinages ont constitué une véritable pénalité. Les principaux pèlerinages où l'on adresse les coupables sont ici ceux de la Sainte-Larme à Vendôme, de Saint-Nicolas-du-Port, de Saint-Antoine en Viennois, et, chose plus rare peut-être, de Saint-Ambroise de Milan et de Saint-Marc de Venise. Il s'en faut d'ailleurs que toutes les pénalités aient été aussi douces, et rien n'est sauvage comme la procédure contre les sorciers et sorcières. Les suicides sont rares à Maubeuge, mais c'est qu'on avait pris soin d'y entourer ce crime d'une suprême horreur, et que le cadavre du suicidé, objet du mépris universel, était traîné sur une claie, pendu à une fourche, jeté à la voirie. La moralité publique, sans cesse menacée, est plus ou moins ingénieusement défendue, et il nous faut ici assister au supplice de la *corbilette* ou de la *manderlette*, qui était réservé aux folles filles et aux blasphémateurs. On mettait la femme dans un vaste panier très haut perché qu'à l'aide de poulies et de trucs divers l'on faisait descendre jusque dans la rivière. . . inclusivement et à plusieurs reprises. Nous ignorons si ce rafraîchissement a été favorable aux bonnes mœurs. Mais il ne faudrait pas, d'ailleurs, rester sur ce spectacle. Il en est d'autres qui nous dédommagent de tant de rudesses, et c'est avec quelque attendrissement (le cas est connu) que nous voyons une jeune fille, Mikelette du Colombier, racheter, en 1442, un condamné à mort en l'épousant. Voilà qui vaut mieux que la *corbilette*.

« Le livre de M. Jemepin est plein de faits, plein d'épisodes, plein d'anecdotes. Il ne sera pas goûté uniquement par les habitants de Maubeuge et inspirera quelque chose de plus grand et de plus vif que le patriotisme de clocher. »

M. Léon GAUTIER offre ensuite, de la part de M. Gustave Saige, une brochure intitulée : *Sceaux extraits du trésor des chartes du comté de Rethel. Catalogue des moulages exposés au pavillon de Monaco, à l'Exposition universelle* (Monaco, 1889, in-8°).

M. Léon Gautier fait ressortir l'intérêt de la collection dont il s'agit. Il insiste sur les services que M. Saige a rendus à la science historique, en faisant connaître les trésors recelés dans les archives de la principauté de Monaco. Il signale enfin la perfection à laquelle ont été amenés, depuis quelque temps, les procédés employés pour la reproduction exacte des anciens sceaux.

SÉANCE DU 30 AOÛT.

Sont offerts :

Sculptures et inscriptions de Palmyre à la glyptothèque de Ny Carlsberg, décrites et expliquées par M. Simonsen, rabbin, avec 8 planches zin-

cographiées, dessinées par M. le Dr J. Euting, professeur à l'Université de Strasbourg, et 18 photogravures (Copenhague, 1889, in-8°);

Epigraphia Indica and record of the archaeological survey of India, recueil publié par M. J. Burgess, 3^e partie, avril 1889 (Calcutta, 1889, in-4°).

M. Jules GIRARD présente, de la part de M. Lebaigue, une brochure intitulée : *La réforme orthographique et l'Académie française* (Paris, 1889, in-8°).

Le PRÉSIDENT offre, au nom de l'auteur, Si Mohammed es-Senoussy, un volume intitulé : *مطلع الدراري Le lever des planètes, traité juridique de la propriété foncière.*

« La loi beylicale du 1^{er} juillet 1885 a eu pour objet d'appliquer le régime dit de l'*Act Torrens* à la propriété foncière en Tunisie. Bien que ce régime soit facultatif, le Gouvernement tunisien a jugé bon d'en faire connaître à ses sujets tous les avantages et aussi de leur montrer qu'il n'était point en contradiction avec les principes les plus rigoureux de la législation musulmane. Si Mohammed es-Senoussy, qui a été chargé de cette double tâche, s'en est acquitté avec le plus rare bonheur. Non seulement ce savant jurisconsulte musulman s'est efforcé de faire ressortir tous les avantages du nouveau système de constitution de la propriété foncière, mais encore il a pris soin de rechercher dans les législations anciennes, hébraïque, grecque et romaine, aussi bien que dans la loi musulmane, tous les arguments qui pouvaient militer en faveur de la thèse qu'il avait mission de soutenir. Son ouvrage, dont le titre est *Le lever des planètes*, est écrit avec une correction et une méthode qui ne sont ordinairement pas en usage parmi les auteurs juridiques orientaux; c'est, en effet, une chose admise chez les musulmans que la science du droit s'allie rarement à un talent littéraire. Mais Si Mohammed es-Senoussy est un fin lettré, qui manie le vers avec facilité, et il appartient à cette classe de magistrats littérateurs dont la France, en particulier, a eu de si nombreux et si illustres représentants. »

Ont encore été offerts :

Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions. Bulletin n° 24 (Bône, 1889, in-8°);

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, t. VIII, 3^e fascicule (Montpellier, 1889, in-4°);

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses bulletins, t. XIV, XV et XVI (Bruxelles, 1887-1889, in-8°);

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Introduction au tome VII de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique (Bruxelles, 1888, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1889, 7^e et 8^e fascicules (Paris, 1889, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 10^e année, t. XIX, n^{os} 1-3 (Paris, 1889, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 286^e année, 4^e série, Reuliconti, vol. V, fasc. 6-12, etc. (Rome, 1889, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricercate per diritto di stampa, n^{os} 84-87 (Florence, 1889, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, tome I, 3^e livraison (Paris, 1889, in-8°);

Biographie nationale, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. IX, 3^e fasc., et t. X, 1^{er} fasc. (Bruxelles, 1886-1887, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, t. X, année 1888 (Angoulême, 1889, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2^e série, t. XIV, 2^e livraison (Béziers, 1889, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1889, n^o 1 (Amiens, in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 38^e année, 150^e livraison (Saint-Omer, 1889, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre de 1889 (Poitiers, in-8°);

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances, VII^e volume, 2^e cahier (Bruxelles, 1889, in-8°);

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, 9^e année, fasc. 1-11 (Paris, 1889, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, t. V, livraisons 244-251 (Paris, 1889, gr. in-8°);

Journal asiatique, n^o 3, avril-juin 1889 (Paris, in-8°);

Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XL, XLI et XLII (Bruxelles, 1887-1889, in-8°);

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XLIX (Bruxelles, 1888, in-4°);

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1888 (Nancy, 1889, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3^e série, t. X (Paris, 1889, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 2^e série, vol. XII, n° 3 (Londres, 1889, in-8°);

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 1888-1889 (Constantine, Alger et Paris, in-8°);

Revue africaine, 33^e année, n° 192 (Alger, 1889, in-8°);

Revue archéologique, 3^e série, t. XIII, mai-juin 1889 (Paris, in-8°);

Revue des études juives, t. XVIII, n° 36 (Paris, 1889, in-8°);

Revue des Pyrénées, etc., t. I, 1889, 3^e trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 24^e année, 91^e livraison (Paris, 1889, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 53 (Vienne [Isère], 1889, in-8°);

Rivista archeologica, publiée par M. A.-C. Borges de Figueiredo, vol. III, n° 5-7 (Lisbonne, 1889, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga društva, 11^e année, n° 3 (Agram, 1889, in-8°).



COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
SEPTEMBRE-OCTOBRE.

PRÉSIDENTE DE M. BARBIER DE MEYNARD.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie une lettre de faire part qui annonce la mort de notre correspondant à Heidelberg, M. Gustave Weil, décédé le 29 août dernier.

Le PRÉSIDENT rappelle que M. Gustave Weil, dont la mort est annoncée à l'Académie, était depuis longtemps professeur de langues orientales à l'Université de Heidelberg. Il a écrit plusieurs ouvrages estimés des orientalistes, entre autres une histoire des califes, rédigée d'après des documents arabes qui étaient inédits lorsqu'il publia cet important ouvrage. M. Weil a aussi collaboré à plusieurs revues d'érudition, où il exerçait avec une impartialité quelquefois un peu sévère les droits de la critique.

Le PRÉSIDENT rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Amari et de M. le baron de Witte, associés étrangers de l'Académie.

L'Académie, consultée, décide, par un vote, qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement. Elle nommera dans le cours du

mois prochain la Commission qui sera chargée de dresser une liste de candidats pour chacune des deux places vacantes.

M. L. DELISLE communique une note intitulée : *Fragments d'un registre des enquêteurs de saint Louis* ⁽¹⁾.

Notre confrère rappelle combien de débris des premiers monuments de la typographie, combien de fragments littéraires latins et français, combien de chartes ou de diplômes anciens ont été retrouvés dans le parchemin des reliures. C'est une nouvelle découverte de ce genre, d'une grande importance historique, qui vient d'être faite. Elle est due à M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne.

Dans les cartonnages de trois exemplaires d'une *Chrestomathie grecque avec lexique grec-français*, qui est l'œuvre de notre ancien et regretté confrère Joseph-Victor Le Clerc et qui parut à la librairie Delalain en 1823, M. Alfred Richard a trouvé six feuillets de parchemin, couverts d'une écriture du XIII^e siècle. Ce sont des fragments des procès-verbaux dressés par quelques-uns de ces commissaires que saint Louis avait chargés de faire une enquête détaillée et approfondie sur l'administration des officiers royaux et sur les plaintes auxquelles elle donnait lieu. Ces fragments sont de 1247 ou 1248 et concernent spécialement la Picardie (prévôtés de Béthisy, de Compiègne, de Péronne, de Pont-Sainte-Maxence, de Saint-Quentin, de Senlis, etc.).

M. Delisle fait ressortir la valeur des mentions contenues dans les feuillets découverts par M. Richard. Quelques-unes se rapportent à des familles dont le nom intéresse l'histoire, telles que celle de Robert de Clari, l'historien de la conquête de Constantinople en 1204, et celle de Gérard La Truie, chevalier lorrain, un des héros de la journée de Bouvines. D'autres attestent, une fois de plus, l'étendue des scrupules de saint Louis, qui se croyait responsable des abus commis dans ses États, non seulement par ses agents, mais encore par ceux de son père Louis VIII et de son aïeul Philippe Auguste. C'est ainsi qu'on remarque, parmi les griefs soumis aux enquêteurs, des plaintes qui remontent à une

(1) VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° XXIII (p. 315-326).

date très ancienne et dont les auteurs ne pouvaient plus invoquer d'autres témoins que la notoriété publique : *testis fama patrie*. Enfin, notre confrère signale une série d'articles relatifs aux juifs de Saint-Quentin. On y voit que ces juifs avaient été expulsés vers 1245 et leurs biens confisqués; des chrétiens, qui se plaignaient d'avoir été autrefois victimes de leurs procédés usuraires, demandèrent aux enquêteurs la restitution de ce qu'ils avaient perdu. M. Delisle a relevé dans cette partie du rapport les noms d'une cinquantaine de personnages juifs des deux sexes, qui habitaient Saint-Quentin dans la première moitié du XIII^e siècle.

« Les bibliothèques et les bibliothèques pourvues de livres qui servaient aux écoliers du temps de la Restauration, dit en terminant M. Delisle, renferment peut-être des volumes couverts de fragments analogues à ceux que je viens de faire connaître. Je ne regretterais pas d'en avoir fait la remarque, si des recherches dirigées de ce côté amenaient un jour la découverte de nouveaux feuillets des procès-verbaux des enquêteurs de saint Louis. »

M. Ch.-Ém. Ruelle termine la lecture de son mémoire intitulé : *Damascius: son traité des premiers principes*⁽¹⁾.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il met à l'ordre du jour de la séance du 20 septembre la désignation d'une lecture à faire à la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies.

M. Joachim MENANT donne la première lecture d'un mémoire sur la ville antique de Karkemis, en Asie Mineure.

Notre confrère s'attache à établir que cette ville occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui un *tumulus* connu sous le nom de Kalaat Jérablus, sur la rive droite de l'Euphrate, à six heures de marche de la forteresse de Biredjek. A l'appui de cette opinion, il donne un nouveau commentaire géographique des inscriptions où Teglat-Pal-Asar et Assur-Nasir-Habal ont raconté le détail de leurs expéditions.

¹. Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXIV (p. 326-334).

M. Aloïss Heiss présente à l'Académie la photographie d'une lettre autographe et inédite de don Carlos, fils de Philippe II, adressée, le 18 février 1567, à son ambassadeur à Rome.

Dans cette lettre, l'héritier présomptif de Philippe II demande, entre autres choses, deux reliques du Christ conservées à Rome, et insiste pour que chaque jour, à son intention, on célèbre des messes, depuis 10 heures du matin jusqu'au coucher du soleil.

D'après de volumineuses correspondances privées et de nombreux rapports secrets des ambassadeurs et chargés d'affaires allemands, anglais, espagnols, français, vénitiens, etc., M. Heiss se croit autorisé à préciser le sens de ces demandes. « Le prince, dit-il, ayant été une première fois rendu miraculeusement à la santé par le contact du corps de saint Diego, espérait, en écrivant à Rome, obtenir du ciel, grâce à la présence des saintes reliques de Notre Seigneur et à l'efficacité des messes journellement célébrées, le nouveau miracle qu'il attendait au moment d'épouser sa cousine Anne d'Autriche. »

M. Heiss met ensuite sous les yeux des membres de l'Académie :

1° Un portrait de don Carlos à l'âge de onze ans, photographié d'après le tableau original de Coello, au musée de Madrid ;

2° Une médaille de bronze de Pompeo Leoni, à l'effigie du même prince et datée de 1557 ;

3° La photographie du dernier portrait de don Carlos, appartenant au comte d'Oñate. Cette peinture est datée de 1567, c'est-à-dire de l'année même où fut écrite la lettre qui fait l'objet de la communication de M. Heiss.

M. Casati fait une nouvelle communication sur l'archéologie étrusque.

Dans plusieurs lectures antérieures, M. Casati a signalé la perfection où avait été porté, chez les Étrusques, l'art de travailler les métaux, le bronze, l'or et l'argent. Il présente aujourd'hui à l'Académie plusieurs spécimens qui proviennent des dernières fouilles faites à Orvieto, à Chiusi et à Pérouse. Ce sont d'abord des bijoux, qui se font remarquer par ces granulations d'une ténuité extrême que l'art moderne réussit à peine à imiter, des boucles d'oreilles, des spirales, des anneaux d'or, des têtes de broches ;

puis plusieurs objets de bronze finement ciselés, une tête de statuette, l'anse d'une *situla*, deux *æs rude*, monnaie primitive provenant d'Orvieto. M. Casati y joint deux monnaies d'argent de Populonia, dans lesquelles il voit le modèle du denier et du sesterce romain. Le denier, qui représente une tête de femme, porte la marque X, c'est-à-dire dix as, ce qui est aussi la valeur du denier romain.

En terminant, M. Casati transcrit sur le tableau une inscription étrusque découverte tout récemment dans les fouilles faites à Véies pour le compte de S. M. dom Pedro, empereur du Brésil, et il en propose une interprétation.

M. Théodore Reinach communique quelques observations nouvelles sur une inscription latine et hébraïque, d'ailleurs connue et publiée depuis longtemps, qui est conservée au musée de Narbonne et qui doit provenir de cette ville ou des environs. Ce texte, qui commence par la figure grossière du chandelier à sept branches, se lit ainsi :

Te requiescunt in pace benememori tres filii dñi Paragori de filio condam dñi Sapaudi, id est Justus, Matrona et Dulciorella, qui vixserunt Justus annos XXX, Matrona anns XX, Dulciorella annos VIII. שלום על [י]שראֵל. Obuerunt anno secundo dñi Egicani regis.

« Ici reposent en paix les trois enfants d'heureuse mémoire du seigneur Paragorus, fils du défunt seigneur Sapaudus, à savoir Justus, Matrona et Dulciorella, qui ont vécu, Justus trente ans, Matrona vingt ans, Dulciorella neuf ans. Paix sur Israël! Ils sont décédés dans la deuxième année du seigneur Égica, roi. »

La forme des lettres est aussi barbare que la langue et l'orthographe; on ne saurait s'en étonner, si l'on considère la date de l'inscription, l'an n du roi goth Égica ou Égiza, c'est-à-dire l'an 688 ou 689 de notre ère.

L'intérêt principal de ce texte réside dans les noms propres des cinq personnages qu'il mentionne. Ce sont certainement des juifs, et plusieurs portaient probablement des noms hébreux. Paragorus (et non Parator ou Paratorius, comme on a lu à tort), pour Paragorus, Παράγορος, représente l'hébreu Menahem (מנחם), « cou-

solateur». Justus est, soit une traduction de Çaddiq (צדיק), soit une transcription par à peu près d'un nom tel que Joseph. Dulciorella ou Dulciorela est une des formes par lesquelles on a cherché à rendre en latin le nom de Noémi (נעמי). Au contraire, Sapaudus et Matrona sont, à ce qu'il semble, des noms purement romains; le premier est peut-être à l'origine un ethnique désignant un personnage originaire de la Savoie, *Sapaudia*.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE.

M. Joachim MENANT lit une nouvelle note⁽¹⁾ sur un cylindre du Musée britannique, qui a fait l'objet d'une première observation présentée par lui à la séance du 2 août dernier⁽²⁾.

Ce cylindre, gravé au nom d'Urkhani, roi chaldéen qui régnait au moins vingt siècles avant notre ère, n'a été connu d'abord que par des dessins exécutés vers 1820 et reproduisant un original appartenant alors à M. John Hine. En 1880, cet original fut donné au Musée britannique par M. C.-D. Cobham, *commissioner* à Larnaca. Notre confrère, remarquant dans la gravure un détail qui ne peut, dit-il, appartenir à l'époque d'Urkhani (le pied d'un trône taillé en forme de pied de biche), en avait conclu que le monument était apocryphe. Il avait, en outre, émis incidemment l'hypothèse que le cylindre de M. Cobham pouvait avoir été fabriqué en notre siècle, d'après les dessins de 1820, dessins qui eux-mêmes auraient reproduit inexactement un original authentique, aujourd'hui perdu.

Cette dernière hypothèse paraît devoir être abandonnée : par une lettre adressée à l'Académie, M. Cobham a fait savoir que le cylindre donné par lui au Musée britannique lui était venu directement de la succession du premier possesseur, M. John Hine. M. Menant en conclut que la fabrication peut avoir eu lieu à une date plus reculée qu'il ne l'avait pensé d'abord; mais il maintient que le monument est, dans tous les cas, apocryphe.

⁽¹⁾ Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXV (p. 334-338).

⁽²⁾ Voir ci-dessus (p. 250).

L'Académie désigne M. Bréal pour donner lecture, à la prochaine séance trimestrielle des cinq classes de l'Institut, de son mémoire intitulé : *Deux prétendus cas d'analogie*.

M. Terrien de Lacouperie, de Londres, fait une communication sur *Une monnaie bactro-chinoise bilingue du 1^{er} siècle avant notre ère*⁽¹⁾.

Ce spécimen, unique jusqu'ici, représente un monnayage émis par le roi grec de Bactriane, Hermæus, et le roi des Yueh-ti, lorsque les deux peuples vinrent en contact, vers les années 40-30 avant notre ère. L'inscription en caractères indo-bactriens est vérifiée par celles des autres monnayages du même roi, tandis que l'inscription chinoise rappelle celles de certaines monnaies chinoises du III^e siècle avant notre ère, dont les Yueh-ti eurent connaissance et qu'ils imitèrent alors qu'ils étaient établis vers les frontières nord-ouest de l'empire du Milieu.

M. OPPERT rend compte d'un petit baril, contenant une inscription métrologique, qui confirme, dit-il, ses découvertes relatives aux signes numériques des volumes de capacité dans les textes cunéiformes. Ce monument nous fait connaître, d'ailleurs, un système métrologique nouveau dans ces textes, le système centésimal, au lieu du système sexagésimal, suivi dans les textes juridiques de la Chaldée.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les propositions de M. le Directeur de l'École française de Rome, tendant à accorder une prolongation de séjour d'une année à MM. Audollent, Jordan et Gsell, membres de l'École.

Renvoi à la Commission compétente.

Par une autre lettre, le Ministre de l'instruction publique communique, de la part du Ministre des affaires étrangères, diverses inscriptions grecques recueillies à Maronée par M. Degrand, consul de France à Andrinople.

(1) VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° XXVI (p. 338-348).

Ces inscriptions sont soumises séance tenante à l'examen de M. Weil.

M. Siméon LUCE lit une notice sur *Les jeux populaires en France au XIV^e siècle*, d'après une ordonnance de Charles V.

M. WEIL rend compte sommairement des inscriptions recueillies par le Consul de France à Andrinople⁽¹⁾.

M. MENANT commence la seconde lecture de son mémoire sur la ville antique de Karkemis.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE.

Le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

« Messieurs, vous connaissez tous la perte cruelle qui vient encore, et pour la troisième fois en moins de trois mois, affliger l'Académie. La mort du général Faidherbe est un deuil national.

« J'ai rempli, mardi dernier, l'honorable mais triste devoir d'adresser, en votre nom d'abord et au nom de l'Institut tout entier, un adieu suprême devant le cercueil de ce soldat illustre qui a été aussi un vaillant soldat de la science. D'après les usages de l'Académie, l'hommage que j'ai adressé à sa mémoire sera bientôt publié : je me bornerai donc à rappeler en quelques mots les titres scientifiques qui ont valu à notre regretté confrère l'honneur d'entrer dans notre Compagnie.

« Dans une courte notice rédigée par le général quand il sollicitait vos suffrages, il avait inscrit en tête les trois mots : *linguistique, ethnographie, épigraphie* ; ces mots déterminent d'une façon précise la part qu'il a prise aux progrès des études africaines.

« C'est à Faidherbe que revient l'honneur d'avoir abordé le premier l'étude raisonnée d'un dialecte berbère et du plus important peut-être parmi ces dialectes, le *zenaga*. On donne ce nom à une tribu qui, au XII^e siècle de notre ère, sortit des rives du Sénégal pour faire la conquête des États barbaresques et fonder la puissante dynastie des Almoravides. Vous avez couronné, en

(1) Voir AUX COMMUNICATIONS, n° XXVII (p. 348-350).

1854, l'essai linguistique que notre confrère publia sur cette obscure question. Cet ouvrage, qu'il a par la suite considérablement amélioré et enrichi, est remarquable par l'ordre, la méthode, la clarté de l'exposition, la sûreté avec laquelle les faits phonétiques sont observés et ramenés à leurs lois naturelles. Un excellent juge, notre confrère M. Bréal, a constaté que la publication de ce livre était un service rendu à la science du langage.

« C'est une chose vraiment digne d'admiration que, pendant les six années de son gouvernement, aux prises avec des difficultés et des périls de toute sorte, insurrections à réprimer, établissement militaire et colonial à fonder, lutte contre le climat et les hommes, le général ait pu apprendre à fond les quatre langues principales de ces régions, en rédiger la grammaire et préparer les matériaux de son beau travail sur le Sénégal, son dernier et son meilleur travail. Ce livre est, à vrai dire, l'histoire de l'établissement de la France dans l'Afrique occidentale depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours. C'est aussi une sorte de testament politique dicté par le sage gouverneur et de l'observation duquel dépendent peut-être l'avenir et la prospérité de notre colonie. Vous savez aussi, Messieurs, le goût que notre confrère avait pour l'épigraphie africaine. C'est à ses persévérantes recherches et à ses encouragements que nous devons la collection complète des inscriptions numidiques, recueil de matériaux précieux pour le déchiffrement de ces textes difficiles. Mais ce que l'on doit dire avant tout de ses travaux considérés dans leur ensemble, c'est qu'un patriotisme ardent les inspirait et les dirigeait : il a servi son pays par la plume et par l'épée et c'est ce qui doit rendre sa mémoire plus respectée et plus chère. Nous avons vu, hélas ! notre confrère bien rarement parmi nous : une glorieuse infirmité le condamnait, depuis longues années, à un repos presque absolu, mais du fond de son cabinet et sur son lit de douleur il suivait avec intérêt nos délibérations et nos travaux.

« L'Académie conservera un pieux et durable souvenir de ce soldat héroïque, de ce travailleur infatigable dont la glorieuse vie peut se résumer en ces mots : amour de la patrie, dévouement à la science ! »

L'Académie fixe au vendredi 22 novembre le jour de sa séance publique.

M. VIOLLET prend la parole pour compléter brièvement une communication faite par lui à une séance précédente ⁽¹⁾.

La notion de la loi, *lex*, au sens antique de décision prise par le peuple, a persisté, dit notre confrère, dans les écrits de certains jurisconsultes sous l'empire romain : on la trouve même dans le Digeste, promulgué en 529. Voici les textes :

Capito, au commencement de l'empire, disait : « Lex est generale jussum populi aut plebis, rogante magistratu. » (Aulugelle, X, 20.)

Julianus : « Ipsæ leges nulla alia ex causa nos teneant, quam quod judicio populi receptæ sunt. » (Digeste, I, III, *De legibus*, 32, § 1.)

M. DELOCHE fait observer que ces textes constatent tout au plus un souvenir et n'impliquent point que les hommes du temps de l'empire eussent la notion de la participation effective du peuple à la confection des lois.

M. VIOLLET dit qu'il n'entend pas, en effet, tirer de ces textes la preuve que l'antique notion de la loi fût, à cette époque, dans l'esprit des Romains, une réalité vivante; il a voulu prouver seulement que cette notion persistait dans les œuvres de certains jurisconsultes. Dans sa communication précédente, il avait déjà appelé l'attention de ses savants confrères sur ce point : un membre de l'Académie lui avait fait observer que les textes allégués ne parlaient que du *jus* et non de la *lex*. Les citations qui précèdent prouvent que l'antique notion, non seulement du *jus*, mais de la *lex*, persiste dans certaines parties de la littérature juridique impériale.

Il faut joindre à ces textes un passage important d'Isidore de Séville (*Etym.*, V, 10).

M. MENANT achève la seconde lecture de son mémoire sur la ville antique de Karkemis.

M. René de la Blanchère, directeur du service des antiquités et des arts dans la régence de Tunis, communique le résultat

¹ Voir ci-dessus (p. 109).

des fouilles entreprises par ce service dans la nécropole de Bulla Regia (Hamman Derradji), aux environs de Souk-el-Arba.

Ces fouilles, qui ont duré près d'un an, ont été conduites par M. le D^r Carton, médecin militaire. Elles ont fourni, outre des notions beaucoup plus précises sur la topographie de Bulla, ses nécropoles et son histoire, un grand nombre d'objets, déposés aujourd'hui au musée Alaoui, au Bardo, et dont une série figure à l'Exposition universelle dans le Pavillon tunisien. Le produit total de la fouille comprend environ six cents lampes, dont plus de deux cents à sujets, et près de cent à marques de fabrique; quarante ou cinquante miroirs de bronze, dont quatre à couvercle décoré de sujets en relief, plusieurs centaines de vases, dont un assez grand nombre sont curieux par leur forme, des pierres gravées, des plombs, des terres cuites et tout un mobilier funéraire très varié, en tout plus d'un millier de pièces des trois premiers siècles de notre ère. M. de la Blanchère fait passer sous les yeux des membres présents différents spécimens des trouvailles de Bulla Regia.

M. Leitner, directeur de l'Institut oriental de Woking (Grande-Bretagne), fait une communication sur la langue, la religion et les mœurs des habitants du Hounza, territoire situé sur un versant du Pamir⁽¹⁾.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE.

Le PRÉSIDENT fait connaître à l'Académie que la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome a été d'avis d'accorder une prolongation de séjour d'une année à MM. Audollent, Jordan et Gsell, membres de l'École française de Rome.

L'Académie adopte cet avis. Le Ministre de l'instruction publique en sera informé.

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de cette année⁽²⁾.

¹⁾ Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXVIII (p. 356-354).

²⁾ Voir appendice n° IV.

La séance étant redevenue publique, M. Anatole DE BARTHÉLEMY lit une note intitulée : *Les cités alliées et libres de la Gaule, d'après les monnaies* ⁽¹⁾.

La liste des cités de la Gaule auxquelles Rome reconnaissait, soit le titre de libres, soit celui d'alliées ou fédérées, a été donnée par Pline. L'épigraphie a déjà fourni le moyen de compléter cette liste par l'addition de quelques noms; la numismatique, dit notre confrère, permet d'en ajouter encore d'autres. En effet, il semble que le droit de battre monnaie ait été attaché au titre de cité libre ou fédérée. M. de Barthélemy appuie cette opinion sur l'analogie des faits constatés dans la numismatique grecque et ajoute des remarques relatives aux cités alliées ou libres de la Gaule dont les monnaies nous sont parvenues.

Est adressé à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France :

Archives de Bretagne. Recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits, publié par la Société des bibliophiles bretons, etc., tome IV : *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406*, publiés avec notes et introduction par M. René Blanchard (Nantes, 1889, in-4°).

M. Théodore Reinach communique à l'Académie trois balles de fronde grecques, appartenant, l'une à M. Gustave Schlumberger, les deux autres au musée de Saint-Germain-en-Laye.

M. de Longpérier avait lu la légende de la première balle BABYPSA et avait reconnu dans ce mot le nom d'une forteresse arménienne : la balle, trouvée à Rhodes, aurait été tirée par des frondeurs arméniens au service de Mithridate, en 88 avant notre ère. M. Théodore Reinach montre, par la comparaison des exemplaires de Saint-Germain-en-Laye, que la légende doit être lue BABYPTA, génitif dorien du nom propre Βαβύρτας; c'est un général rhodien d'ailleurs inconnu. Ce même nom Βαβύρτας, qui se trouve chez Polybe et chez Hésychius, doit être rétabli sur plusieurs inscriptions où sa présence a été méconnue jusqu'ici.

Enfin, M. Reinach saisit l'occasion du mémoire de Longpérier

(1) VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° LXXIX (p. 354-360).

pour combattre la légende d'une prétendue ville de Carthage en Arménie : les textes allégués par Longpérier pour prouver l'existence de cette ville ne résistent pas, dit-il, à un examen critique.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE.

L'Académie décide qu'en raison de la séance publique annuelle de l'Institut et de la fête de la Toussaint, qui tombent, cette année, le vendredi, ses deux prochaines séances seront avancées, la première au mercredi 23, la seconde au mercredi 30 de ce mois.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de proposer des sujets de prix dans l'ordre des études relatives au moyen âge et à l'antiquité classique.

Sont désignés :

Pour la Commission du moyen âge (prix ordinaire et prix Delalande-Guérineau) : MM. Delisle, Hauréau, Luce et P. Meyer;

Pour la Commission de l'antiquité (prix Bordin) : MM. Girard, Heuzey, Weil et Héron de Villefosse.

M. Siméon LUCE est désigné comme lecteur à la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

M. J. Evans adresse, pour le concours de numismatique (Allier de Hauteroche) de 1891, son ouvrage intitulé : *The « horsemen » of Tarentum. A contribution towards the numismatic history of Great Greece* (Londres, 1889, in-8°, extrait du *Numismatic chronicle*).

M. Georges PERROT lit une sixième note⁽¹⁾ de M. Victor Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, sur les fouilles qu'il dirige depuis plusieurs années à Cherchell (*Julia Cæsarea*).

L'auteur de ce rapport commence par rappeler les travaux qui ont été exécutés, depuis 1842, parmi les ruines de l'ancienne ville et les principales découvertes qui y ont été faites. Il montre comment on a été conduit à faire porter les recherches surtout sur cet énorme massif auquel, dès le début de l'occupation, on avait proposé de donner le nom de palais des thermes; les découvertes ultérieures ont confirmé la justesse de cette conjecture. Le déblaiement de ce vaste édifice est aujourd'hui achevé. Deux

⁽¹⁾ Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXX (p. 360-368).

nouvelles salles ont été déblayées depuis le moment où M. Waille avait entretenu l'Académie de l'état des fouilles; elles sont à l'ouest de la grande salle centrale et présentent quelques particularités intéressantes. Dans l'une d'elles on a trouvé une belle statue de marbre, qui est peut-être une Cérès. Il y a aussi une tête casquée qui fait songer aux têtes d'amazone. Les fragments d'une inscription en grandes lettres contiennent le nom de Trajan; mais on n'a pu rétablir encore l'ensemble du texte. Tous ces monuments vont prendre place dans le musée de Cherchell, qui renferme déjà un grand nombre de pièces intéressantes et qui s'enrichit d'année en année.

Les fouilles vont être reprises prochainement. M. Waille en attribue les résultats et le succès au concours du conseil municipal et de l'autorité militaire; il rend hommage au zèle qu'ont déployé les capitaines qui ont été successivement placés à la tête du pénitencier; il exprime le désir que le monument soit désormais entouré d'une grille et efficacement protégé. Il est déjà en butte à ces dilapidations quotidiennes qui ont à notre grand regret, on pourrait presque dire à notre honte, fait disparaître plusieurs beaux monuments de l'antiquité, qui existaient encore sur le sol de l'Algérie quand nous nous y sommes établis.

M. Georges Bénédict rend compte d'une mission épigraphique au Sinaï, dont il a été chargé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'explorateur a suivi d'abord la route du Nord ou itinéraire de Niebuhr, jusqu'au massif des montagnes sacrées; il est revenu par le Feiran. Il a rapporté neuf cent cinquante textes, dont le plus grand nombre inédits. Sur ce nombre, la région du Nord, assez pauvre, ne figure que pour cent cinquante. Les régions les plus riches sont le Feiran et le Mukatteb.

Quelques observations sur l'emplacement de ces textes, qu'on trouve plus fréquemment sur les routes, aux endroits de halte ou de campement, que sur les sommets, tendent à faire élargir la signification qu'on leur prêtait. Ils peuvent avoir été placés en ces endroits, non seulement, comme on le supposait, à l'occasion de pèlerinages, mais en toute autre occasion.

M. Bénédite ajoute d'autres détails, d'une nature purement épigraphique, qui peuvent servir à fixer le classement de ces inscriptions par époques.

Il fait remarquer, enfin, que les symboles chrétiens, qu'on rattachait par erreur à quelques-unes de ces inscriptions, en sont nettement distincts; ces marques sont d'époque et de main, sinon postérieures, du moins différentes.

M. J. Halévy commence la lecture d'un mémoire intitulé : *L'époque d'Abraham, d'après les documents égyptiens et babyloniens.*

SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la séance publique annuelle de l'Institut, qui a lieu le vendredi 25 octobre.)

M. Émile Chénon, professeur à la Faculté de droit de Rennes, adresse à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France, deux ouvrages dont il est l'auteur, intitulés, le premier : *Étude sur l'histoire des alleux en France* (Paris, 1888, in-8°), et le second : *Histoire de Sainte-Sévère-en-Berry* (Paris, 1889, in-8°).

Il est procédé à la nomination d'une Commission qui sera chargée de préparer le programme du prix Loubat à décerner en 1892.

Sont élus : MM. Maury, d'Hervey Saint-Denys, Oppert, Maspero.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture des rapports des Commissions chargées de proposer des sujets de prix pour les concours de 1892.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a choisi les sujets suivants :

1° Pour le prix ordinaire à décerner en 1892 : *Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom « d'Ars dictaminis »* ;

2° Pour le prix Bordin à décerner en 1892 : *Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.*

L'Académie a, en outre, décidé que le prix Delalande-Guérineau de 1892 serait décerné *au meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Les mémoires sur chacune de ces trois questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1892.

M. HAURÉAU lit un mémoire sur un des ouvrages les plus souvent copiés au moyen âge, le *Moralium dogma philosophorum*, attribué par divers scribes et par divers bibliographes à un assez grand nombre d'auteurs différents. L'objet du mémoire de M. Hauréau est de prouver que cette curieuse compilation fut faite, à la demande de Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, par son ancien précepteur Guillaume de Conches.

M. Joseph Halévy termine la lecture de son mémoire sur la date à laquelle doit être placée, selon lui, l'existence d'Abraham, d'après les indications fournies par la chronologie égypto-babylonienne.

Divers auteurs bibliques fournissent des dates partielles, dont la somme totale fait remonter l'immigration d'Abraham, en Palestine, aux environs de l'an 2100 avant notre ère. La Genèse fournit, en outre, un synchronisme important en racontant le succès remporté par Abraham sur l'armée élamito-babylonienne, commandée par Kodorlogomor, roi d'Élam ou de Susiane, et par les princes ses vassaux, Amraphel, de Sennaar ou Babylone, Arioch, d'Ellasar ou Larsa, et Tidal, d'une nation indéterminée. D'autre part, on sait par les inscriptions cunéiformes qu'un prince élamite de Babylonie, du nom de Kudur-Lagamari, eut un fils nommé Eri-Akou, qui régna à Larsa, et un vassal babylonien appelé Amrapalt ou Hammurabi. M. Halévy, à l'exemple de plusieurs assyriologues, a déjà soutenu, dans deux mémoires soumis à l'Académie, l'identité de ces princes avec ceux dont parle la Genèse.

Il reste à démontrer que Hammurabi a réellement vécu au temps d'Abraham, et non, comme on l'a soutenu récemment, deux cents ans avant ce patriarche. A l'appui de cette dernière opinion, on a allégué, entre autres documents, un fragment babylonien trouvé à Tell Armana (Égypte). M. Halévy combat les

conclusions qui ont été tirées des données de ce fragment. Il pense que, dans l'interprétation de ces données, il faut prendre pour point de départ la date astronomiquement fixée de Thoutmès III (1503-1449), ce qui fait rapporter l'avènement d'Aménophis III à l'an 1419 et celui d'Aménophis IV, correspondant de Burnaburiash, roi de Babylone, à la fin du xiv^e siècle avant notre ère. Or, comme, d'après une indication de Nabonide, le règne de Hammurabi est antérieur de sept cents ans à celui de Burnaburiash, il en résulte que Hammurabi est contemporain d'Abraham, comme le veut le système défendu par M. Halévy.

M. OPPERT refuse absolument d'admettre la thèse de M. Halévy et y répond en quelques mots.

L'assimilation que l'auteur de la communication a voulu faire entre le roi cissien (non cosséen) de Babylone, Hammurabi, et le roi de Sennaar, nommé Amraphel dans la Genèse, a déjà été repoussée par notre confrère, et c'est pour la détruire qu'il a présenté une série de déductions chronologiques, dont M. Halévy cherche en vain, dit-il, à atténuer la valeur.

Le système chronologique de M. Oppert a pour lui l'opinion des savants les plus autorisés, MM. Schrader, Tiele, Hommel, Amiaud, etc. D'ailleurs, il s'appuie, en dehors du document contesté par M. Halévy, sur un calcul mathématique très précis.

Hammurabi, en effet, d'après un texte non contesté, fut le sixième roi d'une dynastie de onze rois, laquelle régna 304 ans.

La dynastie suivante, composée également de onze rois, régna 368 ans.

Et une troisième, dont la liste ne nous est pas parvenue complète, 577 ans.

Le total des trois dynasties est donc de 1,249 ans.

Or, Hammurabi parvint au trône 112 ans après le commencement de la première de ces dynasties; et un roi nommé Sagsaltiyas régna, dans la troisième, 94 ans avant la fin. Le nombre des années qui s'écoulèrent depuis l'avènement de Hammurabi jusqu'à celui de Sagsaltiyas doit donc s'obtenir en retranchant de la durée totale des trois dynasties un chiffre de $112 + 94$, soit 206 ans, ce qui donne 1,043 ans.

Mais, d'autre part, un témoignage précis du roi Nabonide (555-538 avant notre ère) atteste que ce prince régna huit siècles après Sagasaltiyas. Il régna donc plus de dix-huit siècles après Hammurabi, et celui-ci ne peut avoir vécu plus tard que le xxiv^e siècle avant notre ère, c'est-à-dire deux siècles au moins avant Abraham.

M. RENAN, à propos de l'allusion qui a été faite aux tablettes cunéiformes de Tell Armana, demande s'il ne serait pas à propos de soumettre ces monuments à un examen critique rigoureux. Il est étrange de voir, longtemps avant l'établissement de la puissance de Babylone, les villes de Phénicie écrire et expédier des documents rédigés en langue babylonienne. On sait d'ailleurs combien les faux d'un caractère scientifique se sont multipliés en Orient depuis un petit nombre d'années.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la fête de la Toussaint.)

Le PRÉSIDENT rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort du général Faidherbe, et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu.

Le Président rappelle ensuite que l'Académie avait déjà décidé qu'elle fixerait, lorsqu'elle serait plus nombreuse, la date de l'élection du successeur de M. Ch. Nisard. Il demande à l'Académie s'il y a lieu de fixer au même jour la date de ces deux élections.

La question étant résolue par la négative, l'Académie fixe au 29 novembre 1889, pour le fauteuil de M. Ch. Nisard, et au 17 janvier 1890, pour celui du général Faidherbe, l'examen des titres des candidats.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission de six membres, qui sera chargée de présenter deux listes de candidats aux places d'associés étrangers, laissées vacantes par la mort de M. Amari et de M. le baron de Witte.

Sont élus : MM. Renau, Delisle, G. Paris, Bréal, Maspero et Boissier.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a rédigé dans les termes suivants le programme du concours pour le prix Loubat à décerner en 1892 :

« Le prix sera décerné au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord. »

« L'Académie fixe, comme limite de temps et extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

« Seront admis au concours les ouvrages publiés en langue latine, française, anglaise, espagnole et italienne depuis le 1^{er} janvier 1889. »

M. Georges PERROT commence la lecture d'une étude qui doit former le dernier chapitre du tome V de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, publiée par lui en collaboration avec M. Chipiez. Ce chapitre est consacré à l'analyse et à l'appréciation des caractères généraux de l'art de la Perse.

M. J. MEYER appelle l'attention de M. Perrot sur un objet qui figure, dans une des mains de Cyrus, sur le bas-relief de Mourghab, ce qui peut faire supposer que c'est un symbole hétéen.

M. PERROT répond que l'objet en question est trop indistinct pour qu'on puisse asseoir une conjecture à ce sujet.

M. Jivandji Jamshedji Modi, grand prêtre parsi de Bombay, lit une note intitulée : *Quelques observations sur les ossuaires rapportés de Perse par M. Dieulafoy et déposés au musée du Louvre*⁽¹⁾.

Il résulte des recherches de M. Modi que les anciens Perses avaient la coutume de conserver, dans un réceptacle distinct et isolé, les ossements des morts, après que la chair avait été dévorée par les oiseaux de proie. Le chapitre VI du Vendidad traite de deux opérations différentes auxquelles on devait soumettre les corps morts, l'une consistant à déposer le corps sur le sommet d'une

(1) VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° XXXI (p. 363-374).

montagne exposée aux rayons du soleil, l'autre à recueillir les ossements après que la chair avait disparu. L'ouvrage pehlevi intitulé *Dadistan-i-dini* contient des dispositions spéciales sur la construction des ossuaires, appelés *astodans*, et la description qu'il en donne les montre parfaitement semblables à ceux qui ont été rapportés par M. Dieulafoy. Si l'on conservait ainsi les ossements, c'était en vue de l'époque de la résurrection future, époque où, selon la doctrine des Parsis, il est dit que les morts « se relèveront de leurs os ».

COMMUNICATIONS.

N° XXIII.

FRAGMENT D'UN REGISTRE DES ENQUÊTEURS DE SAINT LOUIS,

PAR M. L. DELISLE.

(SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1889.)

Souvent on s'est indigné contre la barbarie des libraires et des relieurs qui ont sacrifié des documents précieux pour former des cartons et couvrir des volumes plus ou moins vulgaires. Quelque légitime que soit en apparence cette indignation, il faut reconnaître que, dans beaucoup de cas, l'industrie des relieurs a sauvé des morceaux de la plus haute importance pour l'histoire et la littérature, morceaux qui, sans cette circonstance, ne nous seraient point parvenus.

C'est par centaines que l'on compte les anciens monuments typographiques qui, depuis plus d'un siècle, ont été découverts dans des reliures anciennes et dont beaucoup sont journellement cités dans les discussions relatives aux origines de l'art typographique.

Les fragments de chartes et de manuscrits employés par les relieurs n'ont pas fourni matière à de moins utiles travaux. De combien de textes de l'antiquité et du moyen âge ne leur sommes-nous pas redevables? De quelle ressource n'ont-ils pas été pour la critique et le classement des anciennes copies des ouvrages classiques, en prose et en vers, des premières versions latines de l'Ancien et du Nouveau Testament et des écrits des pères de l'Église? Dans un autre ordre d'études, quel parti n'ont pas tiré des vieilles couvertures de certains registres ceux de nos confrères qui se sont donné pour mission

d'arracher à l'oubli et de remettre en honneur ces vieux poèmes français dont la célébrité a jadis fait le tour de l'Europe ?

La diplomatique a été tout aussi favorisée que l'histoire littéraire, et, pour rappeler un seul exemple, l'Académie n'a pas oublié que c'est sur des registres de l'état civil de diverses communes du département d'Indre-et-Loire qu'on a retrouvé, dans ces dernières années, une notable partie des chartes carlovingiennes de la Touraine.

On comprend donc aisément avec quel soin les bibliothécaires examinent le dos et les plats des volumes recouverts de parchemin. On ne doit pas s'étonner du scrupule avec lequel ils surveillent les déchets des ateliers de reliure. Le plus souvent les fragments qu'ils ont à passer en revue sont absolument dénués de valeur, et méritent d'être impitoyablement mis au rebut. Mais au cours de cette besogne, souvent fastidieuse, on est, de temps à autre, amplement dédommagé de sa peine.

Pour ma part, je n'ai jamais regretté le temps consacré au triage des débris de toute nature qui me sont communiqués de différents côtés, notamment par le chef et les ouvriers de l'atelier de la Bibliothèque nationale.

La plus récente de ces trouvailles est assez intéressante pour être communiquée à l'Académie.

Il y a peu de semaines, M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, connu par de grands services rendus à l'histoire du Poitou, voulut bien m'annoncer qu'il était tombé entre ses mains des cartonnages de livres classiques couverts de parchemins sur lesquels il avait reconnu des fragments d'enquêtes écrites en caractères du xiii^e siècle. Il m'offrit gracieusement de les mettre à la disposition de la Bibliothèque nationale. J'acceptai cette généreuse proposition, sans soupçonner l'agréable surprise qui m'était ménagée.

Aussitôt revenu à Poitiers, M. Richard m'expédiait les cou-

vertures de trois exemplaires d'un volume portant sur le dos une étiquette ainsi disposée :

CHRESTOMATHIE GRECQUE,
AVEC LEXIQUE GREC-FRANÇAIS.

M. Fixon, le chef de notre atelier de reliure, en dégagea, avec l'habileté dont il a donné tant de preuves, les trois doubles feuillets de parchemin que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie. M. Alfred Richard, qui n'en avait pu entrevoir que la moindre partie, en avait très justement apprécié la nature. C'étaient bien, en effet, des fragments d'une enquête administrative du ^{xiii}^e siècle.

Il me suffit d'en lire quelques lignes pour y reconnaître des formules qui étaient restées gravées dans ma mémoire depuis que j'avais copié, il y a déjà longtemps, tout ce qui subsiste, à la Bibliothèque et aux Archives nationales, des enquêtes ordonnées par saint Louis sur l'administration des officiers royaux. Les douze grandes pages que nous devons à la libéralité de M. Alfred Richard appartiennent bien à cette catégorie de documents, qui sont appelés à jeter un grand jour sur l'histoire du ^{xiii}^e siècle et dont le texte, je l'espère, ne tardera pas à être publié par l'Académie dans le tome XXIV du *Recueil des historiens de la France*.

Il ne nous est malheureusement parvenu qu'une minime partie des registres ou cahiers dans lesquels les commissaires royaux avaient recueilli les plaintes des sujets de saint Louis et noté les réparations qu'il leur paraissait équitable d'accorder pour mettre en repos la conscience d'un roi qui se croyait responsable des abus commis dans ses États, non seulement par ses agents, mais encore par ceux de son père et de son aïeul, Louis VIII et Philippe Auguste. La Bibliothèque et les Archives nationales nous ont fourni des procès-verbaux d'enquêtes relatives à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la

Touraine, au Poitou, à la Saintonge, à l'Artois, au Vermandois et au Languedoc. Le fragment dont, grâce à M. Alfred Richard, notre recueil va pouvoir s'enrichir concerne la Picardie. Il contient principalement les plaintes auxquelles avait donné lieu l'administration des prévôts d'Arouaise, d'Athies, de Béthisi, de Chépi, de Compiègne, de Crespi, de la Ferté-Milon, de Péronne, de Pierrepont, de Pont-Sainte-Maxence, de Saint-Quentin et de Senlis.

Il convient avant tout de déterminer la date de l'enquête.

Au paragraphe 16 un chevalier, Pierre de Vermand, se plaint du préjudice que lui avaient causé, environ quatre ans auparavant, Mathieu Torel, prévôt d'Athies, et Geoffroi de Milli, bailli d'Amiens, à l'occasion d'un prétendu délit de chasse.

Un peu plus loin, au paragraphe 34, une dame déclare que, dix ans auparavant, le bailli Geoffroi de Milli et les prévôts de Péronne l'avaient contrainte sans droit et sans jugement à leur payer 7 livres parisis.

De ces deux articles il résulte que Geoffroi de Milli était bailli d'Amiens environ quatre ans et dix ans avant l'époque où se faisait l'enquête dont nous voulons déterminer la date. Nous sommes donc amenés à rechercher les limites chronologiques de l'administration de Geoffroi de Milli. A cet effet, j'ai recouru au catalogue historique des baillis du XIII^e siècle que je compte faire entrer dans l'introduction du tome XXIV du *Recueil des historiens*. On y trouve sur Geoffroi de Milli les détails suivants :

~ Geoffroi de Milli est indiqué par Brussel⁽¹⁾ comme ayant rendu compte en 1231 des revenus du bailliage d'Amiens. L'année suivante, il prit possession, au nom du roi, de la maison et de la forteresse de Mouchi, qui venaient d'être vendues au roi par Eudes de Mouchi, chevalier; le titre de bailli

⁽¹⁾ *Usage des fiefs*, t. I, p. 487.

d'Amiens est expressément indiqué dans l'acte de vente et de prise de possession : *Et Gaufridus de Milliaco, ballivus domini regis Ambianensis.* . . ⁽¹⁾. Geoffroi figure sur les comptes de 1234, de 1236 et de 1237 ⁽²⁾. Il acquit en 1237, pour le roi, les droits que Pavie, femme de Bernard de Moreuil, avait eus sur un vivier de Doullens, et il en fit reconnaître la prise de possession par l'évêque d'Amiens ⁽³⁾. A l'Ascension de l'année 1238, Geoffroi de Milli rendit compte du produit des viviers d'Athies, de Doullens et de Péronne ⁽⁴⁾. Il figurait encore sur les comptes de l'année 1239 ⁽⁵⁾ et même de l'année 1243, s'il faut s'en rapporter à une note de Dufourny insérée dans la collection de Clairambault ⁽⁶⁾. A une date qui ne peut pas être exactement déterminée, Étienne, clerc de Geoffroi de Milli, bailli d'Amiens, fut chargé avec maître Robert, clerc du roi, et sire Imbert de Templeux, chevalier, de procéder à une enquête pour savoir si un certain Bernard Double, que le bailli avait arrêté, était un homme du prieur de Lihons ou un bourgeois de Péronne ⁽⁷⁾. »

L'administration de Geoffroi de Milli correspond donc à la période comprise entre les années 1231 et 1243.

On a vu que l'enquête dont nous nous occupons mentionne deux actes du bailli Geoffroi de Milli, remontant, l'un à dix ans, l'autre à quatre ans ou environ. L'enquête doit donc être un peu postérieure à l'année 1243. Or nous savons que les enquêteurs royaux parcoururent les différentes parties du domaine de la couronne en 1247 et 1248, avant le départ de saint Louis pour la croisade. Le registre dont nous venons de

⁽¹⁾ Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, p. 234.

⁽²⁾ Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 487.

⁽³⁾ Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, p. 346.

⁽⁴⁾ *Recueil des historiens*, t. XXI, p. 252.

⁽⁵⁾ Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 487.

⁽⁶⁾ Vol. 306, p. 227.

⁽⁷⁾ Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, p. 184.

recouvrer douze pages devait contenir le procès-verbal d'une partie des enquêtes faites à cette époque dans les bailliages d'Amiens et de Vermandois. Je n'hésite pas à lui assigner la date de 1247 ou 1248.

Cette date est confirmée par ce que dit un plaignant d'une arrestation arbitraire reprochée à Pierre Le Fèvre, prévôt de Péronne : *Conqueritur Waukes de Gaimemot quod, circiter XVI annis elapsis, Petrus Faber, tunc prepositus Perone... cepit eum et misit in prisoniam, et sic extorsit ab eo injuste XLVII libras parisiensium...* Au moment où se faisait l'enquête, il y avait donc seize ans ou environ que Pierre Le Fèvre remplissait les fonctions de prévôt de Péronne. Si la date que j'ai assignée à l'enquête est exacte, Pierre Le Fèvre devait être prévôt de Péronne en 1232 ou 1233. Or nous avons en original au Trésor des chartes un acte du mois d'avril 1232 dans lequel intervient *Petrus Faber, prepositus Peronensis*⁽¹⁾.

Je n'analyserai pas les plaintes consignées dans le registre dont la date vient d'être déterminée. Elles portent à peu près sur tous les genres d'abus que nous ont fait connaître les autres registres des enquêtes de 1247 et 1248 : dénis de justice, saisies d'immeubles, extorsions de sommes d'argent, de denrées, de meubles et d'animaux sous les prétextes les plus divers et les plus futiles.

Les griefs qu'on exposait aux commissaires enquêteurs étaient parfois très anciens. C'est ainsi qu'une femme se plaignait d'avoir été dépouillée de 100 livres parisis qui avaient été touchées pour le compte de Philippe Auguste : elle justifiait sa réclamation en invoquant le bruit public du pays : *testis fama patrie* (§ 59).

Les procès-verbaux des enquêteurs sont surtout précieux par les renseignements qu'ils fournissent sur les événements

¹⁾ Teulet, *Logettes du Trésor des chartes*, t. II, p. 334.

publics, sur le droit féodal, sur l'administration et sur une foule de détails de la vie privée dans les villes et les campagnes au cours du *xiii^e* siècle. Il est encore nécessaire d'y recourir pour l'histoire des familles et des personnages qui ont joué un rôle dans les annales de cette époque. Les fragments que M. Alfred Richard nous a fait recouvrer renferment plus d'un nom qui mérite d'être relevé. J'en citerai seulement deux exemples :

Depuis les travaux de notre savant et regretté confrère M. le comte Paul Riant, Robert de Clari, l'auteur de la relation de la conquête de Constantinople en 1204, occupe une place d'honneur parmi les historiens français du *xiii^e* siècle. Il importe de recueillir tout ce qui le concerne, lui ou sa famille. A ce titre, nous avons à signaler le paragraphe 21 de nos fragments, qui doit se rapporter, sinon au chroniqueur, du moins à son héritier. En voici la substance.

En 1247 ou en 1248, Robert de Clari se plaignait de Pierre Le Fèvre, jadis prévôt de Péronne, qui, environ onze ans auparavant, l'avait injustement troublé dans la jouissance d'un bois acheté de Jean de Maurepas et tenu de Mathieu de Hardecourt. Pierre Le Fèvre avait prétendu que ledit bois devait être tenu du roi, et, quoiqu'une enquête eût établi le contraire, il avait exigé le paiement d'une somme de 20 livres parisis pour en rendre la saisine à Robert de Clari, à qui cette affaire avait, en outre, occasionné des frais s'élevant à 20 livres parisis. Deux autres membres de la même famille figurent comme témoins : Monard de Clari, dans les paragraphes 21 et 25, et une femme « Oda de Clari », dans le paragraphe 22.

Parmi les personnes dont le témoignage est invoqué à l'appui de plaintes dirigées contre les prévôts d'Athies et de Chepi, on remarque Simon La Truie (§ 16), Colard La Truie et Renaud, frère de celui-ci (§ 29). Il convient, je crois, de relever

ces noms; ils pourraient bien, en effet, s'appliquer à des membres de la famille d'un chevalier lorrain qui s'est illustré par ses exploits et par son dévouement à Philippe Auguste. M. le comte de Pange, dans un récent travail, a très habilement et très exactement résumé les hauts faits de Gérard La Truie, un des héros de la journée de Bouvines ⁽¹⁾.

Philippe Auguste avait récompensé les services de Gérard en lui donnant une terre située en Normandie, et plus tard le château de Seraucourt, aux environs de Saint-Quentin. Mais le roi Louis VIII profita d'un voyage de Gérard La Truie à Constantinople pour lui reprendre le château de Seraucourt, dont la restitution fut énergiquement réclamée en 1248 par le fils du chevalier dépouillé, appelé comme son père Gérard La Truie ⁽²⁾.

On peut se demander si Colard, Renaud et Simon La Truie, mentionnés dans nos fragments, n'appartenaient pas à la même famille.

Les quarante-huit derniers articles de nos fragments ont trait aux réclamations que différents habitants de la ville et des environs de Saint-Quentin en Vermandois se croyaient autorisés à émettre contre les juifs qui leur avaient prêté de l'argent. Dans la plupart des cas, il n'est question que de sommes « usurairement extorquées » : trois fois seulement (§ 107, 120, 131) on parle de la perte des objets engagés chez les prêteurs.

Le nombre des juifs mis en cause est considérable. Il y en a au moins une cinquantaine : presque tous devaient avoir eu leur établissement dans la ville de Saint-Quentin.

¹⁾ *Le patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc* (Paris, 1889, petit in-8°), p. 39 et suivantes. Une reproduction du sceau de Gérard : SIGILLUM GIRARDI SUIS, se trouve en tête du volume de M. de Pange.

²⁾ La plainte de Gérard sera dans le *Recueil des historiens*, t. XXIV, p. 258.

Il peut y avoir quelque intérêt à en relever les noms :

- Agnes, 87, 88, 94, 107, 109.
110, 112, 116, 117, 121,
124, 126, 129, 130, 131,
132.
Alia Agnes, 109.
Agnes de Perona, 106.
Agnētis maritus, 110.
Agnētis soror, 112, 127, 131.
Agnētis frater, 116.
Arnulphus de Roie, 115.
Aunee de Letor, 106.
Bienvenus, 85, 86, 96, 101,
128.
Soror uxoris ejus, 101.
Bonechose, 96, 105.
Bonefille. Boene fille, 98, 99,
130.
Ejus uxor, 99.
Bonete, 93.
Bonevie, 87, 113, 115, 120,
127.
Ejus uxor, 113.
Croissans, 111.
Daniel, 88, 93, 102, 104, 110,
114, 118, 119, 120, 127,
128.
David, 120.
Dieudonés, 94, 124.
Donatus, 107.
Durea, Duree, 89, 90, 92, 119,
130.
Duree maritus, 89.
Elias, Helias, 118, 122.
Emmelina, 130.
Floria, 104, 129.
Foumière, 130.
Helias, Elias, 118, 122.
Hixas, 90.
Honorata, 130.
Jacob, 85, 92, 98, 130.
Joseps de Capi, 127.
Josses, 104.
Juete, 130.
Liones, 106.
Manasserus, 97, 119.
Margha, 126.
Margæ maritus, 127.
Marghareta, 101.
Matheus, 98, 120.
Melia, 104.
Meliota, Meliote, 102, 105, 107,
117, 123, 125, 128, 130.
Onorata, 130.
Precieuse, 119.
Precieuseus, 130.
Rebeuse, 97.
Samuel, 115, 122, 123, 127.
Samuelis filia, 121.
Sanso, 106.
Sones, 115, 129.
Vivans, Vivams, 91, 105, 106,
117, 123.
Vivani uxor, 91.
Ysaac, 88, 98, 103, 114, 116,
118, 123, 127.
Ejus mater, 116.
Yvo de Roie, 95.

Les plus anciens actes incriminés remontaient à neuf ou dix ans; les plus récents à trois ou quatre seulement. Ces der-

niers avaient coïncidé avec une expulsion des juifs : *A tribus annis, Agnes et soror ejus, judea, detulerunt radia sua quando fugati fuerunt a villa* (§ 131). Si mes conjectures sur la date de l'enquête sont fondées, la mesure dont les juifs de Saint-Quentin furent victimes devrait se placer vers l'année 1245.

Dans les autres registres des enquêteurs royaux, je n'avais point rencontré de séries de plaintes relatives aux prêts usuraires des juifs. Il est cependant facile de s'expliquer comment des plaintes de ce genre ont dû être recueillies au cours des enquêtes ordonnées par saint Louis. Lorsque les juifs furent expulsés de Saint-Quentin, tout ou partie de leur avoir dut être confisqué et vendu au profit du trésor royal. Saint Louis se croyait sans doute autorisé à recueillir la fortune des juifs; mais il aurait eu scrupule de retenir ce qui, dans cette fortune, provenait de gains illicitement obtenus au détriment des chrétiens. C'est là une observation importante qui peut se déduire des fragments mis sous les yeux de l'Académie. J'en ai tiré une autre conséquence. C'est qu'il faut rattacher aux procès-verbaux des enquêteurs de saint Louis un double feuillet qui sert de garde à un manuscrit de la Sorbonne, aujourd'hui n° 16471 du fonds latin à la Bibliothèque nationale.

Sur ce double feuillet, dont l'écriture rappelle assez bien celle de plusieurs registres des années 1247 et 1248, on trouve une cinquantaine de réclamations tendant à faire rembourser des sommes qu'avaient touchées à titre d'usure ou d'intérêts un homme et une femme désignés par les initiales J. et H., très vraisemblablement deux juifs, dont les biens avaient été confisqués par les gens du roi. Les emprunteurs se croyaient parfaitement fondés à réclamer la restitution des intérêts qu'ils avaient payés; plusieurs d'entre eux avaient même déjà reçu un commencement de satisfaction. C'est ce qui se déduit très clairement de l'article 15 du fragment : *Odilia*

de Caviuncle, jurata, non habens testem, dicit se et maritum suum, alio tempore, quando fiebat restitutio pro dictis J. et H., petivisse L solidos parisiensium. Rehabuit autem X solidos alb[orum]. Petit autem residuum sibi reddi (§ 15).

Je n'ai plus qu'une observation à présenter sur les fragments découverts par M. Richard, qui formeront désormais à la Bibliothèque nationale le n° 471 du fonds latin des nouvelles acquisitions. Les feuillets dont il est question ont été employés, comme on l'a vu, à recouvrir trois exemplaires d'une « Chrestomathie grecque, avec lexique grec-français ». Je crois être certain que cette chrestomathie est l'ouvrage classique qui parut en 1823 à la librairie d'Auguste Delalain sous le titre suivant : *Chrestomathia ex linguæ græcæ scriptoribus. Secunda editio*. (Paris, Delalain, 1823, in-8°). Le livre ainsi intitulé est l'un des premiers ouvrages de notre ancien et respecté confrère M. Joseph-Victor Le Clerc; il en existe quatre éditions, datées de 1812, 1813, 1823 et 1827. La première et la dernière contiennent le texte et la traduction; les deux autres ne renferment que le texte grec. C'est après coup qu'on paraît avoir ajouté dans la troisième édition, celle de 1823, un *Lexique grec-français de tous les mots contenus dans la Chrestomathie, par MM. M*** et B**** (in-8° de 88 pages). La Bibliothèque nationale possède de cette troisième édition deux exemplaires brochés, dont le premier ne contient pas le lexique; l'un et l'autre portent au dos une étiquette imprimée, ainsi disposée :

CHRESTOMATHIE GRECQUE.
SECONDE ÉDITION ⁽¹⁾, 1823.

Telle était, paraît-il, l'étiquette des premiers exemplaires sortis en 1823 de la librairie de M. Delalain. On dut faire

¹⁾ C'est-à-dire seconde édition de la Chrestomathie ne renfermant que le texte grec.

imprimer un peu plus tard. pour les exemplaires restés en magasin, une autre étiquette, celle qui était au dos des cartonnages trouvés à Poitiers.

C'est donc vers l'année 1823 ou 1824 qu'un registre des enquêteurs de saint Louis fut abandonné à des relieurs chargés de cartonner les ouvrages classiques de la maison Delalain. Assurément les trois volumes dont M. Richard a trouvé les couvertures à Poitiers ne doivent pas être les seuls exemplaires de la *Chrestomathie* de 1823 qu'on ait revêtus de feuilles de parchemin ayant appartenu au précieux registre dont ils nous ont révélé l'existence.

Les librairies et les bibliothèques pourvues des livres qui servaient aux écoliers du temps de la Restauration renferment peut-être des volumes couverts de fragments analogues à ceux que je viens de faire connaître. Je ne regretterai pas d'en avoir fait la remarque, si des recherches dirigées de ce côté amènent un jour la découverte de nouveaux feuillets des procès-verbaux des enquêteurs de saint Louis.

N° XXIV.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

D'UN MÉMOIRE SUR DAMASCIUS ET SON TRAITÉ DES PREMIERS PRINCIPES,
PAR M. CH.-ÉM. RUELLE.

(SÉANCES DES 23, 30 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE 1889.)

Les écoles néoplatoniciennes d'Alexandrie et d'Athènes ont produit un grand nombre de travaux sur le *Parménide* et sur la question des premiers principes, qui en est le sujet. On peut citer entre autres ceux de Porphyre, Jamblique, Longin, Plutarque d'Athènes, Proclus, Marinus, Damascius, et un anonyme dans lequel nous croyons reconnaître Olympiodore le Jeune. Les deux principaux de ces ouvrages parvenus jusqu'à

nous sont le commentaire de Proclus et le traité de Damascius intitulé Ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. *Doutes et solutions sur les premiers principes*, texte dédoublé dans plusieurs manuscrits, notamment dans le prototype ⁽¹⁾, où la seconde moitié reçoit un nouveau titre : *Doutes et solutions sur le Parménide de Platon*.

La première partie de la présente communication est consacrée à la description des trente manuscrits contenant le texte de Damascius. On la trouvera dans la préface de l'édition de ce texte, actuellement sous presse. La seconde traite de la composition du περὶ ἀρχῶν, dont nous essaierons de démontrer l'unité, contrairement à l'opinion de plusieurs bibliographes, soutenue récemment par M. Émile Heitz, professeur à l'Université de Strasbourg ⁽²⁾. Nous reprenons une dernière fois cette question, discutée déjà en 1861 dans notre *Notice sur le philosophe Damascius*, et en 1884 au cours de la *Note sur le Marcianus 246* insérée dans les *Mélanges Graux*. Nous croyons apporter de nouveaux arguments en soumettant le litige au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ⁽³⁾.

La troisième partie a pour objet de mettre en relief l'importance du περὶ ἀρχῶν. Enfin la quatrième et dernière en expose le contenu et les rapports avec les autres ouvrages de l'École relatifs au même sujet.

⁽¹⁾ Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, n° 246.

⁽²⁾ *Der Philosoph Damascius (Strassburger Abhandlungen zur Philosophie, 1884)*.

⁽³⁾ L'Académie, soit officiellement, soit dans la personne d'un grand nombre de ses membres, a prêté son appui et son concours effectif à notre publication du texte intégral de Damascius. Voir les comptes rendus des séances tenues les 15 février 1878, 10 juin et 8 juillet 1881. Je dois ajouter que cette publication a trouvé aussi d'encourageantes sympathies dans le sein de l'Académie des sciences morales et politiques.

I. NOTICE DES MANUSCRITS.

Nous nous bornerons dans cette analyse à une simple nomenclature.

1. A. (R dans la notice de 1861). Venise, Marcianus 246. ix^e ou x^e s.
2. A^a. Paris, n° 922 du supplément grec. Copie du précédent. xix^e s.
3. B. (Ci-devant S). Venise, Marcianus 247. xv^e s.
4. C. (Ci-devant Q). Venise, Marcianus 245. xv^e s.
5. D. Milan, Ambrosianus C. 58 sup. xv^e s.

Tous les manuscrits qui vont suivre dérivent plus ou moins directement des manuscrits A, B, C, D.

6. A. Paris, Bibliothèque nationale, n°s 1987 et 1988. Commencement du xvii^e siècle.

7. B. Paris, Bibliothèque nationale, n° 1989. xvi^e s.

8. c. Paris, Bibliothèque nationale, n° 1990. xvii^e s.

9. D. Strasbourg, Bibliothèque du séminaire protestant C. VI. 34. (Brûlé en 1870 lors du bombardement de cette ville.) xvi^e s.

10. E. Munich, Bibliothèque royale, n° 5. xvi^e s.

11. F. Hambourg, Bibliothèque publique, fonds philos. gr. in-fol. n° 1. xvi^e s.

12. G. Cabinet de Sir Thomas Phillipps à Cheltenham (ms. acquis récemment, croyons-nous, par la Bibliothèque de Berlin). xvi^e s.

13. H. Oxford, Bibliothèque bodléienne, fonds du collège Corpus Christi n° 158. xvi^e s. (xv^e selon Coxe).

14. I. Oxford, Bibliothèque bodléienne, fonds de John Fell. xviii^e s. Copié sur le précédent.

15. J. Madrid, Biblioteca nacional O. 4. xvi^e s.

16. K. Escorial, Σ. H. 2 (n° 77 du catalogue de Miller). xvi^e s.

17. L. Escorial, T. I. 14 (n° 131 de Miller), daté de 1541.

18. M. Escorial, Φ. I. 19 (n° 194 de Miller). xvi^e s.

19. N^a. Milan, Bibliothèque ambrosienne, C. 269 inf. xvi^e s.

20. N^b. Milan, Bibliothèque ambrosienne, T. 113 sup. xvi^e s.

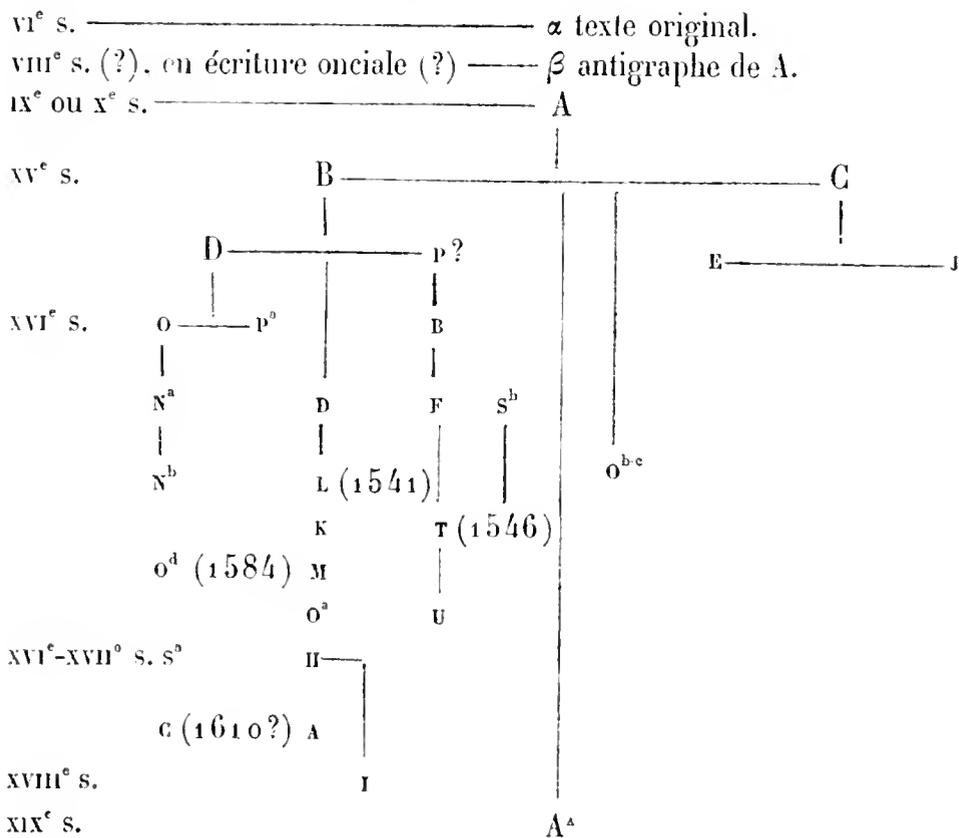
21. O. Rome, Bibliothèque vaticane, n° 1203. xvi^e s.

22. O^a. Rome, Bibliothèque vaticane, n° 1440. xvi^e s.

23. O^b et O^c. Rome, Bibliothèque vaticane, n°s 1765 et 1791. Ces deux volumes réunis contiennent le texte entier de Damascius. xvi^e s.

24. o^d. Rome, Bibliothèque barberine. I. 60, *olim* 622, daté de 1584.
 25. p. Florence, Bibliothèque laurentienne, 86, 5. xvi^e s.
 26. p^a. Florence, Bibliothèque riccardienne, n^o 51 (*olim* K. 11, 29).
 xv^e et xvi^e s.
 27. s^a. Padoue, Bibliothèque de l'Université, n^o 2247. Commence-
 ment du xvii^e s.
 28. s^b. Naples, Bibliothèque royale, III. D. 11. xv^e ou xvi^e s.
 29. t. Bâle, Bibliothèque de l'Université, F. II. 1^a, daté de 1546.
 30. u. Upsal, Bibliothèque de l'Université, ms. gr. 64. xvi^e s.

Des données que nous avons pu recueillir sur ces divers manuscrits résulte le stemma suivant :



II. UNITÉ DU TEXTE.

Le prototype A (*Marcianus* 246), sa copie directe C et les manuscrits E, J, o^{b-c} présentent, vers le milieu du texte, une

lacune que les copistes ont indiquée en laissant plusieurs feuillets blancs entre les mots *ἐπεὶ κατὰ ἀλήθειαν οὐδὲ* avec lesquels se termine l'édition donnée en 1826 par Joseph Kopp, et les mots *τὰς ἀμεθέκτους ταῖς μεθεκταῖς*, etc., qui forment le début de la partie restée inédite jusqu'à notre publication. Le prototype, à la fin de cette dernière partie, porte la souscription suivante, qui est de première main : *Δαμασκίου διαδόχου εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην ἀπορίαι καὶ ἰσχύσεις (sic) ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασιν τοῦ Φιλοσόφου. Τέλος.* Cet état de choses fait voir que, dès le temps où le Marcianus A fut exécuté, les deux parties séparées par la lacune étaient considérées comme formant chacune un ouvrage distinct. Il est probable que son antigraphe admettait cette distinction, c'est-à-dire l'existence d'un traité des premiers principes et d'un commentaire sur le *Parménide* qui aurait été en même temps un examen critique du commentaire composé par Proclus sur ce dialogue. L'état du prototype est le principal argument de M. Ém. Heitz en faveur de cette distinction. Il s'étonne que J. Kopp et moi (il aurait pu impliquer Victor Cousin dans la même critique), nous ayons admis l'unité du texte et la continuité des deux parties qui le composent. Il tend à démontrer en outre l'existence de deux ouvrages en alléguant : 1° que Proclus est nommé dans le premier, tandis que dans l'autre ce philosophe est désigné seulement par le mot *αὐτός*; 2° que dans le premier ouvrage aucune des questions traitées n'a reçu un titre, tandis que le second en présente plusieurs.

Quant à l'état des manuscrits, il faudrait, pour s'en faire un argument, oublier que les copistes ont souvent dénaturé la disposition des textes, modifié les titres, changé même les noms des auteurs. En second lieu, Proclus n'est visé que trois fois avec mention expresse de son nom dans la première partie, et dans la seconde le mot *αὐτός* désigne tantôt Proclus, tantôt l'auteur du *Parménide*. Pour répondre au troisième argument

de M. Heitz, il suffit d'observer que la première partie comportait une seule division, *περὶ μεθέξεως*, «sur la participation», et que les rubriques reconnues dans la seconde ont pu fort bien être ajoutées par les copistes, d'autant plus que dans le prototype elles figurent toujours en marge du texte.

Voici maintenant nos raisons pour établir l'unité de l'ouvrage, admise par la généralité des philologues qui ont parlé de Damascius, notamment Thomas Hyde, Th. Gale, H. Dodwell, Lucas Holstenius, Clavier, Thomson, Victor Cousin et notre excellent maître Émile Egger.

Damascius semble avoir affirmé cette unité : *Καὶ ἵνα μὴ ἀποσπῶμεν τοῦ περὶ ἀρχῶν λέγειν . . .* «Et, pour ne pas nous écarter de notre sujet, les principes». . . , dit-il, à la fin de la seconde partie (Marcianus A, fol. 430 r^o, p. 314 de notre édition).

De plus, la question de la «participation» commence dans la première partie et se termine au début de la seconde, ce qui marque la continuité du texte.

M. Heitz, en faisant commencer le commentaire de Damascius sur le *Parménide* avec la seconde partie du texte, semble n'avoir pas remarqué que cette exégèse tient déjà une grande place dans la première; qu'en effet les pages 167, 267, 309, 335, 386 de Kopp visent respectivement les pages 132, 134, 137, 138 et 143 du *Parménide* (édition d'H. Estienne). A vrai dire, le texte de Damascius est tout ensemble un traité des premiers principes et un commentaire sur le *Parménide*. Sur les neuf hypothèses examinées dans ce dialogue, les deux premières sont discutées dans la première moitié de ce texte. Chez notre philosophe, comme chez Proclus, la première hypothèse «Si l'un existe» occupe une place hors de toute proportion avec le reste. D'autre part, Proclus lui-même a fait observer que le dialogue a pour objet la connaissance des

premiers principes ⁽¹⁾. Il se range parmi ceux qui le qualifient *διάλογος περὶ ἀρχῶν* ⁽²⁾, et plus loin il ajoute : « Dissserter sur l'un-tout, c'est en quelque sorte écrire un traité des principes » : ὁ περὶ τοῦ ἑνὸς παντὸς διαλεγόμενος περὶ ἀρχῶν ἂν ποιοῖτο τὸν λόγον ⁽³⁾. Victor Cousin, en annotant cette phrase dans sa seconde édition de Proclus (p. 1048), a fait une réflexion que nous livrons aux méditations de notre contradicteur : « Hæc tenenda sunt, si quis intelligere velit cur Damascii commentarius in Parmenidem inscriptus sit περὶ ἀρχῶν. » Il rappelle en outre le passage de Proclus situé plus bas (p. 1058), où Plutarque d'Athènes est cité comme ayant émis l'opinion que le dialogue du Parménide n'est autre chose que *περὶ ἀρχῶν πραγματεία* ⁽⁴⁾.

Damascius semble avoir établi lui-même la connexité des deux parties dont on voudrait faire deux ouvrages distincts. Nous avons cru reconnaître cette intention en rapprochant divers passages de l'édition Kopp et ceux du texte nouvellement édité où, suivant nous, les mêmes passages sont visés. Les citations sont reproduites dans notre mémoire.

Partie nouvellement éditée.	Partie éditée par Kopp.
<i>Marcianus</i> A, fol. 230 r° f. (fine).	Page 151.
<i>Marcianus</i> , fol. 269 v° m. (medio).	Page 155.
<i>Marcianus</i> , fol. 286 v° m.	Page 150.
<i>Marcianus</i> , fol. 408 r° f.	Page 20.

Réciproquement, notre auteur, au début du *περὶ ἀρχῶν*, voulant citer une assertion de Platon énoncée à la fin du *Parménide*, l'indique par le mot *τελευτῶν*, sans nommer le dialogue; nous en concluons que le *περὶ ἀρχῶν* est, dans son intention, un commentaire sur le *Parménide*.

⁽¹⁾ *Théologie platonique*, p. 19.

⁽²⁾ *In Parmenidem*, t. VI, p. 8 Cousin.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 14.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 27.

III. IMPORTANCE DE L'OUVRAGE.

Le philosophe Damascius, suivant une remarque de M. Ernest Renan ⁽¹⁾, tient une place dans la transition des doctrines néoplatoniciennes à celles des Arabes et de la scolastique. Aussi le *περὶ ἀρχῶν* est un des textes philosophiques qui a été transcrit le plus fréquemment. Neuf savants, depuis Dodwell jusqu'à Otfried Müller et M. Egger, ont exprimé les uns l'intention de le publier, les autres le désir de voir exécuter cette publication. M. Guigniaut, par son initiative si autorisée, nous a déterminé à la compléter. C'est que Damascius, dans ce vaste ouvrage, nous a conservé le souvenir, sinon la reproduction textuelle, des opinions consignées dans des traités qui, pour la plupart, ne nous sont pas parvenus, notamment dans la seconde moitié du commentaire de Proclus sur le Parménide. Il cite tour à tour Porphyre, Jamblique, Eudème le Péripatéticien, Amélius, Syrianus. Phérécyde de Syra, Philolaüs, Plutarque d'Athènes, Protagoras, Speusippe, Straton, Syrianus, etc., les philosophes chaldéens, babyloniens, phéniciens, égyptiens, héliopolitains, pythagoriciens, helléniques, phrygiens, perses et les mages. On trouve chez lui une multitude de notions sur la théogonie orphique et chaldéenne.

IV. CONTENU DU *περὶ ἀρχῶν*,
SES RAPPORTS AVEC D'AUTRES OUVRAGES ANALOGUES.

Le mémoire analysé ici donne le sommaire des questions traitées par Damascius, auquel il faut joindre à titre de complément l'*Index capitum* par lequel se termine notre édition. L'auteur a visé plus d'une fois le commentaire de Proclus sur le *Parménide*, son *Institution théologique*, et surtout sa *Théologie platonique*, dont nous avons jugé utile de donner une analyse

⁽¹⁾ *Averroès et l'Averroïsme*. 3^e éd., 1867, p. 92.

succincte, au moins quant aux parties où l'auteur commente le *Parménide*. On remarquera que Damascius a suivi presque de point en point le plan adopté par Proclus, en grande partie d'après son maître Syrianus.

Nous terminons en recommandant, à ceux qui voudront s'initier aux matières traitées par Damascius, la lecture des *Ennéades* de Plotin (la traduction de M. Bouillet en a singulièrement facilité l'accès aux personnes qu'un ouvrage aussi étendu pourrait effrayer), et surtout celle de deux ouvrages de M. Jules Simon, son livre intitulé *Du commentaire de Proclus sur le Timée de Platon* et sa thèse doctorale : *Études sur la Théodicée de Platon et d'Aristote*. Il faut bien reconnaître que la littérature néoplatonicienne offre au premier abord des difficultés rebutantes, mais on devra nous accorder aussi que tout esprit curieux de suivre le chemin parcouru de Platon à Damascius et Olympiodore commercera volontiers et non sans charme avec ces philosophes de la « Chaîne d'or » qui, à force de décomposer les idées abstraites et de varier les combinaisons de la pensée, ont porté la métaphysique et la théodicée jusqu'au raffinement le plus invraisemblable.

N° XXV.

NOTE SUR UN CYLINDRE CHALDÉEN APOCRYPHE DU MUSÉE BRITANNIQUE,
PAR M. JOACHIM MENANT.

(SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1889.)

Vous voulez bien vous rappeler que dans une de nos séances précédentes (2 août) j'ai eu l'honneur de vous exposer les considérations qui m'ont porté à douter de l'authenticité d'un cylindre en pierre dure, gravé au nom d'Urkhama, un des plus vieux souverains de la Chaldée. Ce cylindre, qui appartenait au commencement du siècle au Dr John Hine, à Bag-

dad, a été connu d'abord, vers 1820, par les dessins de Rich et de Ker-Porter, et a été donné, en 1880, au Musée britannique par M. Cobham, *commissioner* à Larnaca. Mes observations ne pouvaient passer inaperçues, à cause du haut intérêt qui s'attache à ce monument; aussi je n'ai pas été surpris de la teneur d'une lettre qui m'a été communiquée par le secrétariat, dans laquelle M. Cobham prétend détruire la portée de mes observations, en affirmant qu'il a recueilli ce cylindre dans la succession du D^r John Hine, son premier possesseur, et qu'il n'est pas sorti de ses mains depuis cette époque, jusqu'au moment où il en a fait don au Musée britannique.

Cette lettre est ainsi conçue :

Larnaca de Chypre, 23 août 1889.

Monsieur le Secrétaire,

Les journaux *le Temps*, 4 août, et *le Journal officiel*, 7 août, parlent d'une notice lue dans votre séance du 2 août par M. Joachim Menant, sur un cylindre chaldéen du Musée britannique dont l'authenticité lui inspire des doutes. Sur un point relevé par M. Menant, c'est moi, et moi seul, qui peux [et dois] rassurer le savant auteur et ses illustres collègues de l'Académie.

Le D^r John Hine, ci-devant du département médical du Gouvernement de Bombay, et pendant de longues années attaché à la résidence de Sa Majesté Britannique à Bagdad, mourut le 18 mars 1859 à Leeford, Exmouth, Devonshire, où depuis au moins vingt ans il avait sa demeure. Peu de jours après ses funérailles, ledit cylindre me fut remis (j'étais voisin et légataire du défunt) par un des exécuteurs de son testament; et jusqu'au moment où j'en fis don au Musée britannique, c'est-à-dire au mois de septembre 1880, ce petit monument ne m'a jamais quitté.

Veuillez agréer, etc.

C. DELASAL COBHAM.

Pour bien comprendre le peu de portée que ce *certificat* doit avoir dans un débat sérieux qui pourrait s'élever, si on voulait établir l'authenticité du monument, je rappellerai, en

quelques mots, le sujet du cylindre et la nature de mes observations.

Le sujet représente un personnage divin assis sur un trône ; devant lui, un pontife présente à la divinité un initié qu'il conduit par la main ; derrière l'initié un second pontife élève les mains dans la pose de l'adoration ou de la prière ; enfin, une inscription fait connaître le nom du souverain pour lequel ce monument a été gravé. C'est le type ordinaire des cylindres de cette époque.

Mes observations portent sur deux points : 1° sur l'authenticité du sujet, tel qu'il a été présenté pour la première fois par Dorow, en 1820 ; 2° sur le cylindre lui-même, que j'ai étudié au Musée britannique, et qui est conforme à la gravure publiée par Dorow.

Quant au premier point, je me bornerai à rappeler aujourd'hui un certain détail très caractéristique. Le trône, sur lequel repose la divinité, a pour support *un pied de biche* ; or je n'ai rencontré cette forme sur aucun monument de l'époque ou de la localité à laquelle le cylindre doit appartenir, d'après les indications de l'inscription. Je passe sur les considérations accessoires ; cette remarque est suffisante pour préciser le point capital du débat. Mon affirmation est du domaine de l'archéologie pure, et repose sur l'observation de plus de 1,500 cylindres assyro-chaldéens de toutes les époques que j'ai étudiés, soit directement, soit sur des moulages. Cette affirmation ne pourra donc être détruite que par une preuve de la même nature, en établissant, par la production de monuments que j'ignore, que ce détail du trône de la divinité n'est pas insolite en Chaldée sous les rois du premier empire.

Quant au second point, je me suis borné à constater que le cylindre était conforme au dessin de Rich ; et, dès lors, j'ai supposé qu'il pouvait en être la copie. J'ai ajouté, il est

vrai, que la facture des personnages accuse une confection récente : je vais m'expliquer, et, en cela, je remercie M. Cobham de m'en fournir l'occasion. On ne peut nier que le sujet du cylindre ne soit de tout point identique au sujet de la gravure ; mais je conviens qu'on peut me demander ce que j'entends par une *confection récente*. Cette confection récente est très relative, je n'y ai point assigné de date ; aussi j'admets volontiers que M. Cobham a recueilli ce monument, tel qu'il est aujourd'hui, dans la succession de John Hine : je n'ai aucune raison de douter de sa déclaration loyale et sincère. J'irai plus loin. j'admets même que c'est peut-être le cylindre sur lequel Rich a fait son dessin ; tant je suis désireux de rendre hommage à la bonne foi des possesseurs de ce curieux objet. Je n'aurai ainsi reculé que de quelques années l'époque de sa confection, car on a fabriqué à tous les âges, pour une raison ou pour une autre, de fausses antiquités. Que signifie un siècle, ou plusieurs si l'on veut, en présence de la date (au moins vingt siècles avant notre ère) à laquelle nous reporte le nom gravé sur ce cylindre ? et, dès lors, en quoi la lettre de M. Cobham vient-elle détruire les preuves archéologiques que j'ai présentées pour établir que ce cylindre est apocryphe ? Cependant ce monument a sa raison d'être : ce n'est pas une œuvre de fantaisie. Il est certain, pour moi, qu'il a dû exister un cylindre authentique d'Urkhani dont celui du Musée britannique est la copie plus ou moins fidèle et qui se retrouvera peut-être. Ce n'est pas le premier monument de ce genre qui aurait été copié dans l'antique Chaldée à une époque récente, par exemple sous les rois du second empire. Au vi^e siècle avant notre ère, le goût de l'archaïsme poussait les graveurs à copier d'autres monuments qui sont parvenus jusqu'à nous ; cette remarque a été déjà produite, avec une grande sagacité, par F. Lenormant. Ces copies ont été faites avec plus ou moins de soin ; ici, le graveur n'a pas suivi scrupuleuse-

ment son modèle et il y a ajouté un détail de fantaisie qui avait cours alors, mais qui décèle son origine.

La seule conclusion à laquelle on peut arriver, tant que la preuve archéologique que j'ai apportée ne sera pas détruite, c'est que John Hine, Rich et Ker-Porter ont été trompés. Personne ne leur en fera aujourd'hui un reproche; car ils n'avaient aucun moyen de contrôle, et nul ne pouvait les éclairer ni sur l'authenticité du sujet ni sur les incorrections qu'il présente.

N° XXVI.

UNE MONNAIE BACTRO-CHINOISE BILINGUE DU PREMIER SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE ⁽¹⁾, PAR M. TERRIEN DE LACOUPERIE, DOCTEUR ÈS LETTRES ET EN PHILOSOPHIE.

(SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1889.)



La rencontre sur un même monnayage d'une légende en caractères indo-bactriens à base araméenne ⁽²⁾ et d'une autre légende en symboles chinois est un fait intéressant à plusieurs points de vue, et qui mérite quelques instants d'examen.

⁽¹⁾ Pour la transcription des noms étrangers : *a, e, i, o* comme en italien ; *u = ou* ; *ñ = l'u* français ; *sh = sch* allemand = *ch* français ; *tch = ch* anglais = *tseh* allemand.

⁽²⁾ Dans un article intitulé *Did Cyrus introduce writing into India?* publié dans le *Babylonian and Oriental Record*, de février 1887, vol. I, p. 58-64, j'ai indiqué quelques traditions d'après lesquelles l'alphabet indo-bactrien serait une dérivation d'une écriture introduite en Orient par Cyrus et dont il resterait quelques traces.

Le spécimen de ce genre, unique jusqu'ici, qui fait l'objet de ces remarques a été rapporté de Khoten, en Kashgarie ou Turkestan chinois, bassin du Tarym, par Sir Douglas Forsyth⁽¹⁾, chef de l'expédition envoyée à Yarkand par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique en 1873.

L'original, qui est en bronze et non en fer comme on l'avait cru tout d'abord, m'avait été prêté en 1879 par feu M. Edward Thomas, de Londres, correspondant de l'Académie, et nous l'avons maintes fois examiné ensemble afin d'en améliorer peu à peu le déchiffrement. Après la mort de ce numismate distingué, il me fut prêté par Sir Douglas Forsyth, qui lui-même est mort depuis, et j'ai pu en faire faire, au British Museum, l'électro-type parfaitement semblable à l'original que je présente aujourd'hui à l'Académie⁽²⁾. Le regretté diplomate et voyageur avait rapporté, du même endroit, un autre spécimen également unique, de plus petite dimension, d'un monnayage du même genre mais moins bien conservé. Sur la face des deux pièces, au centre, un cheval, la tête à droite. En exergue sur la plus grande, une inscription indo-bactrienne en partie déchiffrable, tandis que sur la plus petite toute trace de légende a disparu. Au revers, inscriptions chinoises sur les deux pièces⁽³⁾.

⁽¹⁾ Cf. *Journal of the Royal Geographical Society*, London, 1876, vol. XLVII, p. 12. Dans le volume *Autobiography and Reminiscences of Sir Douglas Forsyth*, edited by his daughter Ethel Forsyth, London, 1887, je traduis *verbatim* les passages suivants : « J'ai plusieurs monnaies grecques et byzantines qui ont été trouvées dans les ruines d'une ville près de Kiria (à cinq étapes de Khoten) », p. 218. « Un autre individu, Ram Chund, que j'avais envoyé visiter Khoten, m'apporta plusieurs monnaies, dont la plus remarquable est une pièce en fer, apparemment d'Hermæus, le dernier roi grec de Bactriane, au 1^{er} siècle avant le Christ », p. 283.

⁽²⁾ Les légendes de cet unique spécimen sont tellement usées et effacées que des comparaisons répétées avec des légendes du même genre sur des monnayages différents ont été le seul moyen par lequel j'ai pu déchiffrer avec quelque certitude presque toute la légende chinoise et reconstituer la légende indo-bactrienne.

⁽³⁾ Ces pièces ont été décrites sommairement pour la première fois dans le

En outre de ces deux curieux spécimens, le même voyageur avait rapporté du même endroit deux autres pièces de types bien connus d'Antimachus II et de Ménander, deux rois grecs de Bactriane, à légende bilingue, grecque et indo-bactrienne ⁽¹⁾.

Nous savons que les Chinois avaient étendu leur domination politique, non seulement dans le bassin du Tarym, mais aussi à l'ouest du massif des montagnes Tsung-ling, et qu'un certain nombre de petits États s'y trouvaient sous leur protectorat, vers le commencement du premier siècle avant notre ère. Malgré les exagérations et l'enthousiasme patriotique des historiens chinois, cette domination plus apparente que réelle ne paraît pas avoir été jamais suffisamment importante pour justifier l'émission d'un monnayage bilingue où leur écriture compliquée eût joué un rôle. Et quand même cette influence et cette domination eussent été suffisamment puissantes pour établir une circulation monétaire spéciale, les résidents chinois n'auraient pu introduire aucun autre type de monnaie que celui qui avait cours à cette époque dans le royaume du Milieu. Or la dynastie des Han, qui régnait alors, avait introduit depuis l'an 118 avant notre ère un type unique ⁽²⁾ de monnaie ronde, d'un pouce (寸 *ts'un*) de diamètre, percé au centre d'un trou carré, et portant la légende 五銖 *wu tchu*, « cinq tchus ». Cette légende avait remplacé celle de 半兩 *p'an liang*, « demi-once », qui avait été employée sur des pièces d'une dimension successivement réduite depuis l'époque de la dynastie des Ts'in, 221-206 avant notre ère ⁽³⁾.

Numismatic chronicle, 1879, nouvelle série, vol. XIX, p. 274-281 : *Coins from Kashgar*, par le professeur Percy Gardner, *with a note on the Geography of Kashgar*, par H. H. Howorth.

⁽¹⁾ Elles ont été publiées dans le mémoire ci-dessus, *Coins from Kashgar*, p. 275.

⁽²⁾ Cf. T. de L., *Historical catalogue of Chinese money*, vol. I, p. 360.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 336-339. Sous les Han, la légende *p'an liang* fut maintenue en 186, 175 et 136 avant notre ère. — Cf. *ibid.*, p. 342-351, 355-357.

Mais les inscriptions chinoises des deux spécimens que nous décrivons ici n'ont rien à faire avec l'une ou l'autre de ces deux légendes.

Celle de la plus petite des deux pièces est écrite en caractères chinois fort corrompus et imités d'une manière barbare de la légende 半金. Le second de ces deux caractères représente le mot écrit depuis 鈔斤 par l'addition du signe 斤 *kin*, afin d'éviter toute ambiguïté dans sa signification de « livre » ou poids⁽¹⁾. *P'an kin* « demi-livre » est une inscription qui nous est familière par plusieurs émissions monétaires faites dans la Chine septentrionale, vers 300 avant notre ère, décrites dans mon « Catalogue historique des monnaies de la Chine ancienne⁽²⁾ », que j'ai préparé pour le British Museum et qui est maintenant sous presse.

La légende chinoise de l'autre monnaie est beaucoup plus compliquée. Au centre, on reconnaît une forme ornementale et archaïque du symbole chinois 貝 *pei* « précieux », qui représentait autrefois les coquilles ou cauris qui servirent partiellement aux échanges jusqu'à l'introduction de la monnaie métallique au VII^e siècle avant notre ère⁽³⁾. L'exergue est si usée qu'il est difficile de reconnaître plusieurs caractères. Il m'a semblé pouvoir lire :

(錢)? 重 二 兩 四 珠

Tsien? tchung erh liang sze tchu.

Monnaie? pesant deux onces quatre tchus.

(1) Voir pour ce symbole le même ouvrage aux pages 25-27, 30 et 327, et aux numéros 124, 127-130 et 137 pour l'emploi du signe simple.

(2) *Ibid.*, p. 19 et 28. — Voir par exemple aux numéros 117, 130, 132, etc.

(3) Sur cette question et la transition des cauries à la monnaie métallique, on trouvera les indications historiques dans un article sur *The metallic cauries of Ancient China* (600 B. C.), que j'ai publié dans le *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, 1888, vol. XX, p. 428-439. J'ai donné une esquisse historique de la monnaie en Chine et au Japon aux pages 190-235

Les cinq derniers symboles ne sont pas douteux, mais le second est presque complètement oblitéré⁽¹⁾; quant au premier, il n'est pas très sûr; le premier de ses deux composants est seul reconnaissable sans hésitation. 錢 *ts'ien* est le terme employé comme désignation des pièces de monnaie à cette époque; sa signification propre était celle d'un petit outil d'agriculture en bronze que l'on avait trouvé commode autrefois pour les échanges et dont la forme avait été longtemps conservée après l'établissement d'un monnayage régulier. Il avait remplacé un mot plus ancien 泉 *tsiuen* «source», son homonyme d'alors, tous deux ayant phonétiquement divergé depuis. *Tsiuen* servait à dénommer d'une manière générale tout ce qui servait de monnaie⁽²⁾.

Nous voyons par le premier symbole *ts'ien* de la légende, si notre déchiffrement est exact sur ce point, que les deux premiers signes n'étaient pas l'indication d'un nom propre, mais simplement le nom de la pièce de monnaie. Les cinq caractères suivants, qui ne sont autres que le poids «pesant deux onces et quatre tchus», correspondent à un type de monnaie bien connu⁽³⁾, qui avait cours également au III^e siècle avant notre ère, principalement dans l'État le plus nord-ouest de l'heptarchie chinoise, l'État de Ts'in, alors en lutte contre les six autres États, afin d'obtenir la suprématie à laquelle il

de *Coins and Medals. Their place in history and art*, by the Authors of the British Museum official Catalogues. London, Elliot Stock, 1885.

⁽¹⁾ C'est peut-être 銅 *tung* «cuivre».

⁽²⁾ Aucun de ces deux termes ne figure avec cette acception dans le *Shu-King*, dont le chapitre le plus récent se rapporte à l'an 625 avant Jésus-Christ ou environ.

⁽³⁾ Ce système de poids-monnaies en forme d'ambeaux plats appelés 錢 *hwan* était connu en Chine dès le milieu du X^e siècle avant notre ère et se trouve mentionné dans le *Shu-King*, part. V, liv. XXVII, pour le paiement des amendes. Cf. mon *Historical Catalogue*, p. 319. J'ai fait remarquer dans le *Babylonian and Oriental Record*, avril 1889, p. 103, que ce fait correspond avec l'apparition d'influences étrangères en Chine.

devait arriver peu après. Ce monnayage chinois différait toutefois de celui que nous décrivons ici, en ce qu'il avait la forme d'un anneau plat d'environ deux pouces de diamètre et n'ayant de légende, laquelle décrivait le poids, que d'un seul côté⁽¹⁾.

Le monnayage représenté par les deux spécimens qui font l'objet de cette communication appartient donc, en tant que copies de légendes monétaires chinoises, à une époque antérieure à celle où les armées des Han ont pénétré dans l'Asie centrale. Ces légendes ont dû être empruntées par un peuple voisin de la frontière qui, par ses relations avec les Chinois, aurait reçu l'influence de leur civilisation, et appris quelque chose de leur écriture et de leurs monnaies, à l'époque où les légendes monétaires *Tchung . . . liang . . . tchu* et *P'an kin*, lesquelles furent officiellement abolies en 221 avant notre ère, étaient encore usitées.

Or, ce peuple ne pouvait être que celui des *Yueh-ti*⁽²⁾ ou *Gwetti*⁽³⁾, qui selon les annales de la dynastie des Han étaient

(1) Des spécimens de plusieurs dimensions et poids ont été retrouvés. Ainsi dans mon *Historical Catalogue* précité, les numéros 1601-1602 représentent un anneau avec la légende *Tchung yh liang shih sze tchu*, «pesant un *liang* quatorze *tchu*»; le numéro 1603 : *Tchung yh liang shih erh tchu*, «pesant un *liang* douze *tchu*»; le numéro 1605 : *Tchung shih erh tchu*, «pesant douze *tchu*», c'est-à-dire un *demi-liang*. L'anneau-poids-monnaie de 1 *liang* 14 *tchu* du British Museum pèse 170 grains ou 11 gr. 016. Le spécimen bactro-chinois ou plutôt *Yueh-ti*, décrit dans cette notice, pèse 220 grains ou 14 gr. 256, pour 2 *liang*, 4 *tchu*, ou 52 *tchu*; les deux poids correspondent assez bien, car il faut tenir compte de l'état respectif des deux spécimens; l'un est encrassé, l'autre est usé d'un côté.

(2) Sur l'histoire de ce peuple d'après les sources chinoises, cf. le mémoire de M. Ed. Specht dans le *Journal asiatique*, VIII^e série, vol. II, et mon article sur *The Yueh-ti and the early Buddhist missionaries in China*, 1888 (réimprimé de *The Academy*, 31 décembre 1887).

(3) Ce nom des *Gwet-ti* est écrit dans les textes chinois 月支 et 月氏 qui se prononcent respectivement aujourd'hui *Yueh-tchi* et *Yueh-ti* en langue mandarine. A l'époque des Han, le nom devait se prononcer *Gwet-ti* selon la transcription chinoise, mais nous ignorons sa forme originale, puisque c'est un

très florissants au III^e siècle avant notre ère, dans la région sise au nord-ouest de l'État de Ts'in, immédiatement au delà des frontières dans le Kansuh actuel⁽¹⁾. Les Yueh-ti étaient, selon les Chinois, un peuple au teint blanc et rose et, selon leurs monnaies gréco-bactriennes, leur nez était généralement de forte dimension. Après quelque quarante années de guerres incessantes, ils furent chassés vers l'ouest par leurs ennemis acharnés les Turcs Hiung-nu, dont le chef ou *Shen-yu*⁽²⁾ s'était fait du crâne de leur roi une coupe à boire. Ils se firent route vers l'ouest jusqu'au Ferghana, dans le voisinage duquel ils s'établirent. Vers 143 avant notre ère, leurs anciens voisins les *Wu-sun*, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, d'accord avec les Hiung-nu, les attaquèrent par derrière et les forcèrent à fuir plus loin. En 129 avant notre ère, le ministre chinois Tchang-kien, qui avait été envoyé après eux pour obtenir leur alliance contre les Hiung-nu, alors en lutte avec le

nom propre étranger transcrit par à peu près à l'aide des sons attachés aux signes idéographiques du Royaume du Milieu. L'ancienne forme chinoise nous est connue à l'aide du phonétisme archaïque de plusieurs dialectes chinois, tels que le sino-annamite, ceux d'Ernouy et de Canton. Ainsi *Yueh* 月 est encore E. *gwat* et S. A. *ngoat* ou *nguyet*. Le *She-ming*, un dictionnaire du II^e siècle de notre ère, donne comme homonyme 缺 qui est S. A. *kuyet*, C. *küt* et E. *kw'at*. Les prononciations ajoutées d'ancienne date au *Shwoh-Wen* donnent comme homonyme 闕 qui est S. A. *kwyet*, C. *küt* et E. *kw'at*. Dans les dictionnaires toniques de date moins ancienne, tels que le *Tang yün* (750 après J.-C.), dans lequel étaient données d'anciennes prononciations à l'aide de la méthode *fan-tsieh* indiquant le commencement et la finale des mots, cette prononciation est indiquée par deux caractères formant S. A. *ngu-ät*, E. *gw-at*, etc., et l'homonyme indiqué est 𠵹 S. A. *ngät*, E. *gwat*, etc. Le son de la seconde syllabe *ti* est rendu certain par la variante chinoise qui est *tí* et nulle autre. La restauration de l'ancienne forme de *Yue-tchi*, *Yueh-ti* en *Gwetti* rend impossible plusieurs assimilations jusqu'ici proposées, et permet de diriger les recherches dans une autre direction.

(1) Correspondant à la région comprise aujourd'hui entre les préfectures de An-si et de Si-ning dans la province de Kansuh.

(2) Le titre complet était *Tang-li Kwa-tu Shen-yu*. Cf. mon article *Khan, Khakan and other Tartar titles*, note 31 (*The Babylonian and Oriental Record*, 1888, vol. II, p. 277).

Royaume du Milieu, les trouva établis au nord de l'Oxus. Plus tard, Kitolo, leur chef, s'avancant vers le sud, passa l'Hindukush vers l'est, conquit les cinq royaumes de Gandhara, la région de Peshâwer, et établit un poste avancé dans la ville même de Peshâwer. Leur domaine grandit ainsi et forma cinq principautés, qui furent réunies sous un seul sceptre, vers 40 ans avant notre ère, par Kiu-tsiu-kioh, chef de l'une d'elles, celle des Kuei-shwang, les Kushan des Persans. Ce roi, le Kujula Kasasa ou Kadphises I des monnaies gréco-scythiques, annihila *Puk-ta* ou Bactres et *Ki-pin* ou Kophène, puis il envahit le pays d'*Ansik*⁽¹⁾, la Parthie, après l'an 40 et avant l'an 30 avant notre ère⁽²⁾. Les Yuch-ti vinrent ainsi en contact avec les Grecs, et Hermæus, le dernier des rois grecs de Cabul, devint l'allié de Kadphises I avant de devenir son vassal. Ils frappèrent en commun un monnayage bilingue de fabrication grecque, à légendes grecque et indo-bactrienne, qui a été publié par divers savants, notamment et en dernier lieu par mon ami le professeur Percy Gardner, d'Oxford, dans son « Catalogue des monnaies des rois grecs et scythes de Bactres et de l'Inde », d'après les collections du British Museum et autres⁽³⁾. La légende du roi Kushan est celle écrite en caractères indo-bactriens.

⁽¹⁾ *Hou Han shu*. — *Yuen kien lei han*, Kiv. 237, fol. 43. *Pukta* ne pouvait être une transcription du nom de la Parthie, comme on l'a suggéré à tort encore récemment, parce qu'à l'époque des Han, selon le système d'équivalence alors en usage, ce nom eût fait **Panta* ou **Punta*. Il a été trouvé du reste sous la forme *P'an-ton* dans le *Tsien Han Shu*. *Arsak* fait *An-sik*. J'ai expliqué les cinq procédés employés successivement par les Chinois pour rendre le *r* des noms étrangers, p. 442-443 de mon mémoire sur *The Djurtchen of Mandshuria, their name, language and literature*, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1889, vol. XXI. Voir aussi sur trois de ces procédés et notamment sur l'équivalence *n* = *r*, l'article du Dr F. Hirth, *Chinese equivalents of the letter R in foreign names* (*Journal China Branch Roy. Asiat. Soc.*, vol. XXI, p. 214-223).

⁽²⁾ Vers l'an 31 avant notre ère, Phraates chassa Tiridates du gouvernement de la Parthie avec l'appui d'une armée scythe.

⁽³⁾ *Catalogue of coins of the Greek and Scythic kings of Bactria and India*, p. 120,

Ces remarques nous ramènent à l'examen final des deux spécimens uniques du monnayage qui fait l'objet de cette communication. Sur le spécimen bilingue le déchiffrement de la légende indo-bactrienne nous fournirait, s'il pouvait être complet, la solution de la question d'histoire et de géographie qu'il comporte. Malheureusement, l'état de conservation de ce spécimen, jusqu'ici unique, laisse beaucoup à désirer; il est fortement corrodé sur la droite où la légende se trouve presque effacée et il nous faut suppléer par conjecture à plusieurs caractères, en partie disparus ou illisibles; en outre, et comme par fatalité, la fraction de l'inscription qui est incomplète est celle où se trouvait le commencement du nom du roi qui l'avait émise.

Cinq caractères sont illisibles sur les vingt qui forment l'inscription. Elle se lit de droite à gauche et commence en haut, à gauche, au-dessus de la croupe du cheval.

Les onze premiers caractères se laissent lire sans trop de peine *Mahārajasa rajadirajasa*; puis viennent trois signes illisibles, ensuite *sa*, deux caractères effacés et enfin *mayasa* en trois lettres bien reconnaissables.

𑀧𑀸𑀓(𑀧𑀲)𑀧(𑀧𑀲𑀓)𑀧𑀮𑀲𑀲𑀮𑀲𑀮𑀲𑀮𑀲𑀮

La comparaison de cette inscription avec celles des monnaies des rois grecs de la Bactriane, qui contiennent les mêmes mots ou les mêmes caractères, permet de restaurer avec une grande probabilité les lettres indéchiffrables.

Les trois dernières lettres *ma ya sa* rappellent le nom du roi grec Hermæus, écrit *Hēramayasa* sur les légendes indo-bactriennes de ses monnaies bilingues déjà publiées. Les deux derniers caractères illisibles semblent devoir être *Hara*... Le

121, et pl. XXV, 1 et 2. On consultera avec avantage sur leur histoire le mémoire récent de M. Ed. Drouin, *Chronologie et Numismatique des rois indo-scythes*, Paris, Leroux, 1888, in-8° (extrait de la *Revue de numismatique*).

signe lisible *sa* était évidemment une terminaison, et nous pouvons deviner, d'après les traces des lettres effacées, que cette finale était celle du mot *mahatasa*, que nous lisons également sur les monnaies d'Hermæus. Celles-ci portent sur la face une inscription grecque ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΕΡΜΑΙΟΥ, ou quelquefois ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΤΗΡΟΣ ΣΥ ΕΡΜΑΙΟΥ et sur le revers, en caractères indo-bactriens : *Maharajasa tradatasa Heramayasa*, ou bien *Maharajasa mahatasa Heramayasa*, ou encore *Maharajasa rajarajasa mahatasa Heramayasa*, c'est-à-dire à très peu de chose près la légende que nous lisons sur le spécimen rapporté de Khotan, la seule différence consistant en ce que sur ce dernier nous lisons, au lieu de *rajarajasa*, la forme *radirajasa*, qui est fréquente sur les monnaies des autres souverains de cette classe.

Lorsque le roi des Yueh-ti⁽¹⁾, Kujula Kasasa Kushana, se fut allié à Hermæus, ils frappèrent le monnayage spécial à légende grecque sur l'avvers pour *Hermæus* et à légende indo-bactrienne sur le revers pour Kujula, dont nous avons parlé.

L'ensemble de ces considérations nous permet de conclure que le monnayage, représenté principalement par le spécimen bilingue que j'ai décrit, fut émis conjointement par le roi grec de Bactriane Hermæus et celui des Yueh-ti, lors de leurs premiers rapports, en vue de faciliter le commerce des Gréco-Bactriens avec les nouveaux venus, alors que ceux-ci n'avaient pas encore oublié l'écriture chinoise pour adopter l'indo-bactrien. La date serait donc entre les années 40-30 avant notre ère, et le monnayage devrait être appelé *Gréco-Yueh-ti*. Quant au plus petit spécimen à légende chinoise sur le revers, s'il ne

(1) La migration occidentale des Yueh-ti ne paraît pas avoir été sans influence sur la civilisation de l'Asie occidentale. Ainsi, c'est probablement à eux qu'il faut attribuer l'apport de l'abricot en Perse. Cf. *The Babylonian and Oriental Record*, 1889, vol. III, p. 133; et aussi les influences sur la littérature mentionnées par M. J. Darmesteter dans son article sur *La flèche de Nemrod en Perse et en Chine*, paru dans le *Journal asiatique*, 1885, vol. V, p. 220-228.

portait pas d'inscription indo-bactrienne sur l'avvers, il représenterait un monnayage des Yuéh-ti, antérieur à l'époque où ils se sont trouvés en contact avec les Grecs de Bactriane.

N° XXVII.

INSCRIPTIONS TROUVÉES À MARONÉE

PAR M. DEGRAND, CONSUL DE FRANCE À ANDRINOPLE.

COMMUNICATION DE M. H. WEIL.

(SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1889.)

M. Degrand adresse à l'Académie la copie de douze inscriptions trouvées par lui à Maronée en Thrace. Sur ce nombre, cinq, que nous allons donner, sont inédites, entièrement, ou en partie.

I.

Marbre sur le côté de la fontaine de Jani Tchirini.

ΓΑΙΟΝ ΟΥΑΛΕΡΙ
ΟΝ ΣΕΥΗΡΟΝ ΗΡΩ Α
ΙΔΙΑ ΓΑΡΣΟΥ ΗΡΩΙΣ
Ο ΔΗΜΟΣ

Les deux mots, *ὁ δῆμος*, n'avaient pas été remarqués par M. S. Reinach, qui a publié cette inscription en 1884. (Voir ci-dessous.) Mais il résulte de l'estampage dont ce jeune savant s'est servi que la troisième ligne porte : *Ἰδεῖα Τάρσου ἠρώϊς*.

II.

Marbre sur la fontaine du sieur Bouyoukli.

ΑΡΧΟΣ ΔΙΟΝΥΣΟΣ
ΡΟΥ ΗΡΩΣ

Faut-il lire . . . *αρχος Διονυσοδώρου ἠρώς?*

III.

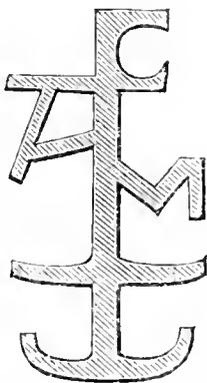
Sur le rivage, près de la cabane du gardien Philippe, marbre quadrangulaire.

ΒΡΟΥΤΤΙΟΣ ΕΠΙ
ΝΕΙΚΟΣ ΞΩΝΕΠΟΙ
ΕΙΕΑΥΤΩ ΚΑΙ ΤΗ
ΣΥΜΒΙΩ ΒΡΟΥΤΗ
ΔΗΜΗΤΡΙΑ ΤΟ ΜΝΗ
ΜΑ.

ΞΩΝ est évidemment une erreur pour ζῶν.

IV.

Monogramme de 0 m. 70 de hauteur; sur une pierre encastrée dans la seconde muraille intérieure de l'enceinte de Demotica.



V.

Plus loin sur la droite on trouve un fragment de pierre sur lequel on lit distinctement :

KOMN
HNOY.

Les autres inscriptions copiées par M. Degrand avaient déjà été publiées par M. S. Reinach dans le *Bulletin de corres-*

pondance hellénique (1881, p. 92 et suiv.; 1884, p. 51 et suiv.). Les copies de M. Reinach sont en partie plus complètes et plus exactes, grâce à des estampages dont il a pu se servir. Signalons un texte épigraphique des plus curieux, dont l'estampage est aujourd'hui déposé au musée de Saint-Germain-en-Laye. Ce sont des considérations sur les incertitudes du lendemain et les vicissitudes de la vie humaine; et, chose assez étrange, ces considérations, rédigées dans un style quelque peu recherché, forment le début d'un décret. Nous transcrivons ce texte en modifiant légèrement, vers la fin, les suppléments de l'éditeur :

[Π]όρκης Πόρκεω εἶπεν· ἐπειδὴ πᾶσιν μὲν ἀν[θ]ρώποις ἀδήλου τῆς ἐσχάτης τοῦ βίου τε[λ]ευτῆς οὔσης, καὶ πρὸς ἀσά-
τους καὶ φερομέ[ν]ους ἄλλοτε ἄλλ[ο]υ τῆς τύχης και[ρο]ῦς οἰ-
κο[ν]ομοῦντ[ο]ς τ[ο]ῦ [θεοῦ τὰ ἀνθρώπεια πρᾶγματα (?)]

Voici enfin l'indication, donnée par M. Degrand, d'un autre monument épigraphique. Avis aux archéologues voyageurs :

« A l'endroit nommé *Simaxiu*, à deux heures de distance de l'ancienne Maronea, sur la montagne d'Aghios Gheorgios, où se trouve la chapelle de ce nom, se voit aussi un grand marbre avec inscription. »

N° XXVIII.

LA LANGUE, LA RELIGION ET LES MOEURS DES HABITANTS DU HOUNZA,
PAR M. LE D^r LEITNER, DIRECTEUR DE L'INSTITUT ORIENTAL DE
WOKING (GRANDE-BRETAGNE).

(SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1889.)

En 1878, je présentai au premier congrès des sciences ethnographiques un vocabulaire de dix langues de l'Himalaya et de l'Hindoukousch. La commission, jugeant que cette com-

munication était de la plus haute importance, la publia sans attendre que je comblasse les nombreuses lacunes qui s'y trouvaient; le manuscrit des épreuves corrigées et augmentées fut perdu. Après onze ans de travaux trop souvent interrompus, je suis en état, non seulement de combler les lacunes primitives, mais encore d'ajouter d'autres langues et d'en établir l'étude sur une base ethnographique.

C'est surtout le cas de la langue du Hounza, du Nagyr et d'une partie du Yasin dont le Radjah Nizam-ul-Mulk m'a écrit au sujet des hardis explorateurs, vos compatriotes, MM. Bonvalot et ses amis, qu'il avait d'abord pris pour des Russes.

Le Hounza n'a jamais été exploré. Le lieutenant Younghusband, quand il s'y rendit, fut obligé de changer de campement chaque nuit de peur de surprise, et même l'expédition anglaise du colonel Lockhart dut se borner à traverser le pays. Les Hounza se croient sous la protection de la Chine. Ce sont d'intrépides voleurs d'hommes; ils emploient souvent leurs captifs à l'amélioration de la race. Le tham ou chef se croit d'origine céleste, s'enivre et danse dans la mosquée; les Hounza, en effet, sont musulmans de nom, mais en réalité Mulais. Cette singulière religion se rattache à celle des Druses du Liban, sur qui votre illustre confrère, Silvestre de Sacy, a fait de si exactes révélations. Mais c'est au chef actuel, incarnation de la divinité en ce monde, Hakim (le fou calife fatimite du Caire), Son Altesse Aga Khan de Bombay, que je dois quelques versets du *Kelám-i-Pír*, le livre mystérieux qu'ils vénèrent au lieu du *Koran*. Je serai bien aise de communiquer dans une autre séance ces versets et de les comparer avec le *Mitháq* ou contrat des « initiés » des Druses qu'un hasard heureux a mis aussi à ma disposition. J'avais emmené avec moi en Angleterre un Hounza, pensant pouvoir l'envoyer à votre Exposition, mais il s'est montré trop récalcitrant. Je l'ai envoyé faire un pèlerinage à Kerbela, car je tâchais de faire

de lui un pieux musulman shiite, ce qui était, pour cet ex-voleur d'hommes, la religion la plus intelligible. Je fais circuler des photographies qui vous montreront les guerriers du Hounza, du brave et aimable Nagyr, du Yasin, ainsi que les troubadours du Badakhshan et du Chitrâl, et mes suivants du Gilgit. Un de ces derniers, brave homme du reste, voulait trancher la tête de sa mère pour empêcher celle-ci de mourir de tristesse parce qu'il partait avec moi pour l'Inde. Sur tous ces peuples, ainsi que la plus grande partie des tribus de l'Hindoukousch, je possède, en même temps que des photographies, des renseignements du plus haut intérêt pour la mythologie et l'ethnographie comparées. Mais ce qui m'amène ici aujourd'hui est le désir de vous donner une faible esquisse préliminaire de la base ethnographique sur laquelle repose mon ouvrage sur la langue hounza, ouvrage dont je mets à votre disposition la première partie, imprimée par les soins du gouvernement de l'Inde britannique. Dans cette langue, qui est certainement le reste d'une langue préhistorique, tous les noms, verbes ou adverbess se rapportant à une personne sont tellement entremêlés avec le pronom personnel qu'il est impossible de les en détacher; par exemple, *âs* signifie «ma femme», *gûs*, «ta femme», et si l'on détache *â* et *gû* il ne reste que *s*, qui par lui-même ne signifie rien. En général, parmi les tribus du Dardistan et ailleurs, on peut éliciter l'impératif d'une langue inconnue en dirigeant le doigt vers un objet, puis l'indicatif présent ou un affirmatif et d'autres renseignements grammaticaux à l'aide de certains gestes. En hounza, au contraire, on est toujours dérouté; car si, par exemple, vous pointez le doigt vers un objet que vous désirez, chacun vous répondra avec la personne convenant à son propre point de vue. Je tâche d'expliquer ce singulier caractère dans la petite brochure que je soumetts à votre appréciation et qui suggère une méthode qui n'est pas sans importance pour la

philologie en général. En effet, si, pour me servir d'un exemple tiré de la langue française, vous aviez le mot *mère*, la consonne *m* représenterait non seulement le féminin mais la femme et le pluriel fait avec son aide; la voyelle *è* serait l'*égo* et tout ce qui touche au nouveau-né dans les premières relations de vie, par exemple, le père, la mère, le frère, la sœur, etc.; la consonne *r* signifierait la tribu ou toute la parenté; en d'autres termes, *mère* ou plutôt *mèr* désignerait « la femme qui m'a engendré et qui appartient à ma tribu », indiquant ainsi un état primitif de communauté dans lequel tous les mâles adultes de la tribu seraient les pères et toutes les femelles adultes les mères. D'ailleurs, en français, les « parents » sont non seulement le père et la mère, mais aussi des « agnats » et des « cognats »: la « fille » n'est pas seulement la *Duhitri*, qui traite le lait pour la famille, mais, en général, la jeune personne du sexe féminin, surveillée ou non; « petits-fils, beau-père, beau-frère », etc., sont aussi des noms peu distinctifs.

En hounza, ce n'est que par les seules coutumes du peuple qu'on peut arriver à connaître les termes grammaticaux; ce n'est que par un progrès maintenant explicable, mais qui m'avait tout d'abord confondu, que *itshitshibai*, « il donne », se rattache à *yù*. « donne ». J'affirme que, à mon humble avis, non seulement l'exemple de la langue hounza, mais aussi beaucoup de ces mots indiqueront l'histoire primitive des langues aryennes. les langues que nous parlons. C'est donc, comme on dit en anglais, un *départ* nouveau pour la philologie que de lui donner dans tous les détails une base ethnographique, de n'accepter aucune règle de grammaire sans la coutume, sans l'histoire du peuple, qui l'explique. Dorénavant même si ma découverte n'a pas la portée que je lui donne pour les études linguistiques en Europe, elle introduira un élément de vie dans des recherches qui sont faites maintenant

avec une sécheresse de règles et une multitude d'exceptions à ces règles qui confondent l'esprit. Ce que j'espère, c'est qu'il arrivera bientôt un jour où apprendre une nouvelle langue causera au linguiste un plaisir semblable à celui que la découverte d'un nouveau pays fait à l'explorateur, et que nous découvrirons ainsi non seulement les causes des nuances, mais aussi les sources de la pensée humaine et son ancienne histoire.

En soumettant mes travaux à l'appréciation de la France, j'espère rendre un service aussi grand qu'en aidant, loyalement sinon royalement, les voyageurs scientifiques et les commerçants de votre pays qui sont venus dans le Pandjab, un service qui complète l'œuvre du Congrès ethnographique de 1878. En linguistique comme en ethnographie, c'est une des nombreuses continuités sans lesquelles le vrai progrès serait impossible et qui rattachent l'Exposition de 1878 à l'Exposition si immensément plus grandiose de 1889.

N° XXIX.

LES CITÉS ALLIÉES ET LIBRES DE LA GAULE, D'APRÈS LES MONNAIES,
PAR M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1889.)

J'espère que l'Académie me permettra de l'entretenir quelques instants de numismatique gauloise. Je crois avoir constaté un fait donnant le moyen de classer une série de ces nombreuses monnaies qui sont les plus anciens monuments figurés de notre histoire nationale.

Depuis plus de cinquante ans, on a beaucoup disserté sur les monnaies gauloises, sur leurs dates, leurs attributions géographiques, les noms d'hommes gravés dans leurs légendes. On a fait de nombreuses conjectures, et les efforts multipliés n'ont pas jusqu'ici donné de résultats bien sérieux.

En ce qui touche aux dates, je crois que l'on peut, aujourd'hui, arriver à déterminer avec une certaine précision les origines de la monnaie gauloise et son apparition sur les différents points du territoire. J'essaierai de le faire dans un travail spécial.

Pour les attributions géographiques, les règles de la critique n'ont pas toujours été observées. Après avoir déchiffré une légende, on cherchait dans une liste générale des peuples gaulois, relevée dans tous les auteurs, quel était le nom qui présentait le plus d'analogie. Mais on ne songeait pas que cette énumération devait au préalable être soumise à un contrôle minutieux. Suivant les époques, certains peuples avaient disparu, repoussés par des envahisseurs, d'autres avaient été absorbés; la première opération à faire consistait à établir quels étaient les peuples qui existaient lors de l'apparition de la monnaie en Gaule. Pour ce qui concerne la Gaule indépendante, par exemple, il est inutile de chercher parmi les populations dont l'existence n'est plus constatée au milieu du III^e siècle avant l'ère chrétienne.

Quant aux noms d'hommes mentionnés par les légendes monétaires, on s'est trop souvent laissé entraîner par le désir d'y lire ceux des personnages cités par les auteurs classiques; avec un peu de bonne volonté on aurait retrouvé les monnaies de tous les chefs gaulois qui figurent dans les Commentaires de César. On oubliait qu'il était prudent de faire une part à l'homonymie; que le même nom pouvait avoir été porté à de longs intervalles par des individus n'ayant aucun rapport entre eux. Dans l'état de la science en ce moment, les noms de Vercingetorix, de Tasgetius, de Duratius, de Vergasillaunus et d'Adietuanus sont peut-être les seuls à peu près indiscutables.

Ces réserves posées, je passe au fait qui est l'objet de ma communication.

Il y a deux observations qu'il ne faut jamais perdre de vue : l'emploi des caractères grecs ou latins dans les légendes; la présence des ethniques.

Les légendes en caractère latin indiquent naturellement une époque qui ne peut être antérieure à la présence des Romains dans les Gaules. Cette date, pour le sud-est et ce qui devint plus tard la Province, ne peut remonter au delà de la seconde moitié du n^e siècle avant J.-C. : pour le reste de la Gaule, il faut descendre jusqu'aux campagnes de César, c'est-à-dire au milieu du 1^{er} siècle.

En dehors de la région qui subit l'influence de Marseille, les ethniques sont assez rares et ne semblent avoir paru que dans la seconde période dont je viens de parler. Cette rareté m'a fait penser assez longtemps que les noms de peuples, dans la Gaule indépendante, n'étaient que des exceptions; que TVRONOS, SANTONOS, n'étaient pas des ethniques, mais des noms d'hommes empruntés peut-être au lieu d'origine.

Une étude attentive m'a fait modifier cette opinion trop exclusive.

Et d'abord, examinons rapidement quel était l'état des peuples gaulois entre la date de la soumission à César et celle de l'Assemblée de Narbonne, où Auguste régla l'administration des Gaules; c'est une période de quarante années.

Dans le VIII^e livre de la guerre des Gaules, Hirtius rappelle brièvement avec quelle sollicitude César s'attacha à pacifier sa nouvelle conquête de manière à ne pas avoir à craindre de soulèvement pendant qu'il porterait la guerre ailleurs : « Caesar in Belgio cum hiemaret unum illud propositum habebat continere in amicitia civitates, nulli spem aut causam dare armorum. . . . Itaque honorifice civitates appellando, principes maximis praemiis adficiendo, nulla onera injungendo defessam tot adversis proeliis Galliam. . . facile in pace continuit. » Suétone, parlant de l'organisation de la province (c. 25), indique

clairement le sens de la formule *honorifice civitates appellando* employée par Hirtius : « Gessit autem novem annis quibus in imperio fuit haec fere : omnem Galliam quae a saltu Pyrenaeo Alpibusque et monte Gebenna, fluminibus Rheno et Rhodano continetur, patetque circuitu ad bis et tricies centum millia passuum, praeter *socius ac bene meritas civitates*, in provinciae formam redegit eique quadringentis in singulos annos stipendii nomine imposuit. »

Les cités alliées et ayant bien mérité étaient évidemment du nombre de celles qui *honorifice appellabantur*.

En Narbonnaise, les *civitates foederatae* étaient les Massaliètes et les Voconces.

Dans la Gaule chevelue, le nombre des cités favorisées par les Romains était très considérable : César avait le plus grand intérêt à ce que cette nombreuse confédération ne lui donnât aucun souci. Pline nous en a fait connaître, mais son énumération est loin d'être complète ; il écrivait sous le règne de Vespasien, et, à cette époque, plusieurs cités gauloises avaient pu, par suite de séditions et de méfaits, être privées du titre de *liberae*. Et, en effet, l'épigraphie nous en révèle qui ne sont pas dans Pline, et je crois que la numismatique en augmentera encore le nombre.

Voici la liste de Pline (livre IV) qui nous fait connaître les cités alliées et libres de la Gaule à la fin du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne :

Cités alliées : *Carnutes, Haedui, Lingones, Remi*.

Cités libres : *Arverni, Bituriges Cubi, Bituriges Vivisci, Leuci, Meldi, Nervii, Santones, Segusiavi, Treveri, Silvanectes, Suessiones*.

A cette énumération, il faut joindre :

Les *Lexovii*, dont les monnaies portent la légende LIXO-VIATIS ;

Les *Petrocorii* (*Revue épigraphique du midi de la France*, t. I. p. 14) :

Les *Sequani*, SEQVANOITVOS;

Les *Turones*, dont le titre est conservé par deux inscriptions, et les monnaies à la légende TVRONOS;

Les *Veliocasses*, VELIOCAΘΙ;

Les *Viducasses*, mentionnés dans l'inscription de Torigny.

Maintenant je dois établir comment je suis amené à considérer comme peuples libres ceux qui, sans figurer dans Pline, ont leurs noms sur des monnaies.

Si on jette les yeux sur les monnaies frappées par les villes grecques, sous la domination romaine, on remarque le soin avec lequel les peuples alliés, *foederati*, σύμμαχοι, et les peuples libres, *liberi*, ἐλεύθεροι, inscrivaient sur leur numéraire le titre constatant l'autonomie qui leur avait été conservée. Pour ne citer que quelques exemples, nous rappellerons Amisus de Pont, Chersonnesus de Tauride, Rhodus, Sebaste, Seleucia et Tarsus de Cilicie, Thessalonica de Macédoine qui mettaient ἐλεύθερος; Hippo de Zeugitanus, LIBERA; Sagalassus de Pisidie est la seule cité qui se qualifiait Φίλης καὶ σύμμαχον. Vingt et une autres villes mettaient αὐτονόμου, qui paraît avoir été synonyme de ἐλεύθερος au point de vue qui nous occupe.

La liberté donnait aux cités qui en étaient gratifiées le droit d'user de leurs propres lois, de s'administrer elles-mêmes; de posséder des terres; j'ajouterai l'exemption de l'impôt, ainsi que l'a établi M. Viollet.

L'alliance conférait tous les droits de la liberté et liait la cité à Rome par un traité d'alliance. L'empereur pouvait, à son gré, enlever ces titres lorsque les cités qui en avaient été honorées avaient démerité. En Gaule, c'est ce qui arriva pour les Trévirs, que Pline qualifie *liberi antea*; ils avaient été privés de la liberté à la suite de quelque insurrection. Cette observation n'a pas échappé à M. Viollet, qui est porté à attribuer ce fait à la sédition de l'an 70; j'avoue que je pencherai plutôt pour celle de l'an 21; je ne serais pas éloigné de croire

qu'à partir de cette date les Turons, les Trévirs, les Éduens et les Séquanes, qui avaient été à la tête du mouvement, n'eurent plus de monnaies. Rome aurait saisi cette occasion pour supprimer la liberté de quelques peuples gaulois ou pour n'en plus faire, dans les cités les moins frappées, qu'un titre honorifique.

Aujourd'hui nous connaissons vingt-trois peuples, dans les Gaules, qui étaient alliés ou libres; les efforts des numismates doivent donc se porter sur l'étude des monnaies qui leur appartiennent. Il n'y en a guère que neuf, dans la Gaule chevelue, dont les ethniques paraissent sur les légendes. Parmi les autres attributions, plusieurs sont admises par suite de la présence continue de certains types dans une région; je citerai les *Leuci*, les *Suessiones*, les *Caruutes*, les *Arverni*, les *Bituriges Cubi* et *Vivisci*.

Dans cette recherche, il y a lieu d'observer que les monnaies d'argent, avec mention de noms de peuple ou de noms d'hommes, sont les plus voisines de la date de la soumission de la Gaule. A mesure que l'on s'éloigne de l'an 50, l'argent disparaît devant le bronze.

Ensuite, il paraît résulter de l'étude des noms d'hommes qu'à un certain moment les ethniques furent remplacés par la mention des *principes* placés à la tête de leurs concitoyens avec l'agrément des Romains. Nous en avons un exemple dans ces trois bronzes, portant chacun un nom gaulois et celui d'Aulus Hirtius, légat impérial dans la Belgique orientale entre 31 et 29. Nous en avons aussi des exemples dans la monnaie signée de C. Julius Agedomapatis, dont les récentes découvertes faites à Saintes nous ont fait connaître la famille et la nationalité: dans celle de Lueterius chez les *Cadurci*, si le nom de ce personnage a été bien lu. Ces noms d'hommes ne peuvent désigner que les administrateurs de la cité, puisque, à Lisieux, nous les voyons accompagnés sur la monnaie du

titre de Vergobret, qui était peut-être employé aussi à Saintes aussi bien qu'à Autun. Plusieurs de ces *principes* s'étaient empressés de prendre le praenomen de Julius. La numismatique nous révèle Julius Duratius, peut-être le même que celui qui figure dans les Commentaires, ou son fils ; Julius Docirix ; Julius Agedomapatris. Il ne faut pas oublier que César fit en sorte de maintenir dans la Gaule une agglomération composée d'un certain nombre de peuples indépendants les uns des autres, de manière à lui éviter le danger d'une grande ligue confédérée. Sur ce point les monnaies contemporaines sont un argument de plus en faveur de l'opinion proposée jadis par notre regretté confrère Desjardins.

N° XXX.

SIXIÈME NOTE SUR LES FOUILLES DE CHERCHELL (EXPLORATION DU PALAIS DES THERMES), PAR M. VICTOR WAILLE, PROFESSEUR À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER. COMMUNIQUÉE PAR M. GEORGES PERROT.

(SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1889.)

L'exploration du palais des thermes de Cherchell, poursuivie sans relâche depuis le mois de mai 1886 jusqu'à cette année 1889, est enfin terminée.

On peut dire qu'elle a commencé en réalité en 1842, lors de la construction de la manutention militaire, qui amena la découverte fortuite d'un portique de marbre, de plusieurs colonnes de diorite vert, et de cinq statues mutilées. Aussi Ravoisic, dans son plan des ruines de Cherchell publié en 1844⁽¹⁾, donne-t-il déjà, par une indication heureuse, à ces vestiges grandioses épars sur le sol et non encore déterminés,

⁽¹⁾ *Exploration scientifique de l'Algérie*, album sans texte.

le nom de *Palais des Thermes*, que des fouilles récentes ont démontré leur convenir exactement.

Une seconde exploration partielle eut lieu en 1856, à l'aide de subsides fournis par le maréchal Randon. Des sondages pratiqués dans le terrain adjacent à la manutention mirent au jour une copie de la Vénus de Médicis, un faune, un hermaphrodite, un Neptune colossal.

Puis les recherches furent suspendues, peut-être à la suite d'un éboulement qui fit des victimes. Je les ai reprises en 1886, lors d'une mission qui me fut confiée par M. le Gouverneur général de l'Algérie, en attaquant à mon tour ce formidable massif de ruines, manifestement connexe avec les précédents et qui s'est trouvé être la partie principale de l'édifice, celle qui nous a révélé la belle ordonnance et la symétrie du plan d'ensemble.

Dès 1870, MM. Verneuil et Bugnot, dans leurs *Esquisses sur la Maurétanie césarienne*, exprimaient le regret que les fouilles en cet endroit n'aient pas été conduites avec méthode. Elles l'ont été durant ces trois dernières années, grâce au précieux concours et à l'esprit de suite de l'autorité militaire.

Cette troisième exploration a été plus complète et plus féconde que les deux autres. Une vingtaine de chambres, pavées en mosaïque, dallées de marbre blanc ou d'onyx, ont été laborieusement désobstruées. Des conduits souterrains en maçonnerie, hauts de 2 mètres, ont été débouchés jusqu'à la mer. Les statues qu'on a découvertes, pour n'égaler pas les chefs-d'œuvre trouvés dans les Thermes de Titus ou de Caracalla, n'en attestent pas moins la magnificence des thermes monumentaux de l'antique Césarée de Maurétanie.

Maintenant que cet imposant massif de ruines est admirablement dégagé, peut-être importerait-il de le mettre à l'abri des dégradations et des profanations, car les enfants ne se bornent pas à s'y ébattre le soir, ni les indigènes à s'y réfugier

la nuit. On dérobe les briques, on fait sauter les cubes des belles et fines mosaïques, on désagrège les piliers des hypocaustes, on déchausse les plaques de marbre qui bordent le bas des murs ou qui revêtent le parquet et les escaliers des piscines ; on en charge même des bourricots. Au rebours du proverbe, chacun emporte sa pierre de l'édifice. Si l'on n'y prend garde, malgré l'épaisseur des murs de cette construction gigantesque, en quelques années tout cela aura fondu, disparu, puisqu'il est vrai que, si le temps est un destructeur, l'homme est un agent de destruction bien autrement efficace, surtout lorsqu'il a besoin de matériaux.

Qu'on se rappelle ce qui s'est passé déjà à Cherchell même, à propos du théâtre, qui était intact en 1840. Les gradins ont été arrachés et employés comme pierre de taille. Restait un mouvement de terrain, dont la courbe dessinait l'emplacement où se tenaient les spectateurs, faisant face à la mer. On en a fait une carrière de tuf. Le théâtre antique n'est plus qu'un trou béant. La rue qui y mène porte encore le nom de rue du Théâtre, mais les habitants n'en savent plus la raison. Le monument a disparu, le souvenir même du monument s'est éteint.

Il est à souhaiter que le palais des Thermes n'ait pas le même sort. La ville, comprenant que ce sont là ses plus glorieuses archives, aura sans doute à cœur de veiller à la conservation de ces belles ruines, dont le déblaiement est maintenant achevé.

Deux nouvelles chambres ont été mises au jour pendant la période finale des fouilles. Elles sont contiguës à cette seconde grande salle pavée en mosaïque (ou xyste) qui se trouve à l'extrémité sud de l'édifice, et qui rappelle la première par ses dimensions ($30^m \times 14^m$), comme par le dessin symétrique et varié de ses rosaces, et par sa bordure de grecques. Si le plan total de l'édifice a été restauré par MM. Dauphin et

Dupezard, architectes de Paris⁽¹⁾, le dessin de cette mosaïque a été reproduit en couleur par M. Munkel⁽²⁾. J'y remarque, à côté de rosaces encadrant des étoiles à huit pointes, deux détails nouveaux dans la décoration : 1° un trapèze dont les côtés renforcés de torsades enferment deux volutes symétriques s'épanouissant intérieurement en une feuille bleue et rouge; 2° autour de quelques rosaces sont distribués huit carrés tangents par un angle, le tout d'une variété de tons assez riche.

C'est donc à l'ouest de cette grande salle qu'ont été rencontrées les deux nouvelles pièces. Toutes les deux reposent sur un hypocauste et servaient pour les bains de vapeur. Elles sont pavées l'une de marbre blanc, l'autre de mosaïque et d'onyx.

La première est presque carrée (11^m 90 × 11^m 70). Une cloison, flanquée d'une marche d'un côté et de deux marches de l'autre, la divise en deux chambres de bain inégales, la plus petite ayant 2^m 60 de largeur et 1 mètre de profondeur seulement. Tout autour de la salle, de grandes briques carrées forment avec la paroi visiblement brûlée et maculée de cendres un compartiment large comme la main, autrefois léché par les flammes, et analogue aux *carnaux* des bains maures. La chaleur pénétrait dans ce *sudatorium* à la fois par en bas et par les côtés.

Je signalerai en passant, dans la constitution des murs, des traces de clefs (terre cuite), servant à fixer aux briques le revêtement, et des plaquettes d'ardoise où la règle à niveler du maçon venait s'appuyer.

La pièce dont je viens d'indiquer les dimensions est tout à fait symétrique avec une de celles qui sont adjacentes à la première grande salle pavée en mosaïque, et où a été découverte

⁽¹⁾ Salon de 1889.

⁽²⁾ Exposition universelle, pavillon archéologique de la section algérienne.

il y a deux ans une statue d'Hercule haute de 2 mètres. Dans celle-ci l'on vient également de recueillir une statue de beau marbre blanc, ayant les mêmes proportions. C'est une statue de femme, finement drapée, dont les deux morceaux, faciles à juxtaposer, mesurent ensemble 1^m 74, non compris la tête.

Cette femme (une Cérés?) est debout, le genou gauche légèrement ployé. Elle est vêtue d'une tunique talaire dont le statuaire a délicatement ondulé les plis nombreux, collante aux seins, et relevée en diploïs à la ceinture. Les manches paraissent brodées parce que, à la manière grecque, elles sont closes par une série de boutons, et que les crevés intermédiaires entre les agrafes forment une chaîne de boucles ovales.

En outre, elle est couverte d'un manteau, lequel enveloppe complètement le corps et les jambes à partir de la ceinture, passe sous le bras droit, et retombe en avant et en arrière de l'épaule gauche. Le pied droit, chaussé de la sandale à courroie, reste à découvert. Le bras droit descend le long du corps, la main manque. Le bras gauche manque aussi. Quatre cavités, garnies de goupilles, disposées sur les hanches, laissent voir comment il s'y adaptait.

Entre les épaules, à la naissance du cou, une surface plane, avec une cavité où la tête, qui manque, s'emboîtait.

Cette statue est, avec un élégant torse d'homme que j'ai signalé précédemment, le morceau de sculpture le plus délicatement fouillé que nous ayons trouvé dans les thermes.

Dans le mur de la même chambre (côté est) a été pratiquée une niche rectangulaire, large de 2^m 30, et décorée d'un marbre veiné de noir, où la statue se dressait. On y a placé une base de colonne de marbre blanc (0^m 80 de diamètre) intacte, formée d'une plinthe carrée et de deux tores circulaires séparés par une moulure creuse, qui a pu servir aussi de socle.

Parmi les objets découverts dans la même salle, il faut

mentionner une élégante tête de marbre (hauteur 0^m 25) n'ayant aucun rapport avec la statue précédente. La figure, jeune et imberbe, est encadrée dans une chevelure assez abondante qui ondule sur les tempes et descend jusque sur le cou. Le personnage est coiffé d'un casque mince, posé à plat sur la tête comme un voile, fait d'une peau de lion, dont on distingue à l'avant le muffle et les yeux. Ce casque d'amazone est percé de trois cavités cylindriques distribuées l'une à la partie antérieure, l'autre au sommet de la tête, la dernière à l'occiput, pour recevoir un ornement mobile, sans doute une aigrette. A la liste de ces fragments de sculpture il convient d'ajouter une patte de lion (marbre, 0^m 33 × 0^m 18) dans laquelle on peut voir le pied d'une table, ou l'un des supports d'une vasque. Les doigts sont hérissés de poils et pourvus de griffes puissantes; ils reposent sur une semelle de marbre rectangulaire.

Quant aux menus objets entraînés par les eaux dans les conduits souterrains, ou recueillis çà et là par le premier venu dans les terres des corridors et vite éparpillés, il est malaisé d'en donner une nomenclature exacte. Je me bornerai à signaler une monnaie punique, avec la tête de Moloch, un anneau de fer avec chaton vide, un camée d'onyx figurant une tête de femme, une cornaline orientale gravée en creux représentant Hermès debout, nu, coiffé d'ailettes, tenant un caducée dans la main droite, et dans la gauche, tendue en avant, une bourse; un fragment de masse d'armes vandale; des monnaies byzantines; un cachet de marbre rose de la grosseur d'un sou (0^m 004 d'épaisseur) et mentionnant l'empereur Justin (518-527), etc.

Tous ces objets charriés par les terres accumulées, ayant appartenu à des marchands phéniciens, à des dames romaines ou à des barbares, évoquent devant les yeux le souvenir de cinq ou six siècles.

De plus, on a rencontré des inscriptions en beaux caractères sur des plaques de marbre superbes. Malheureusement elles sont mutilées. L'un des fragments mentionne l'empereur Trajan, sous le règne duquel ces thermes, quoique appelés par quelques-uns *Thermes de Juba*, ont peut-être été bâtis (marbre, 0^m 45 × 0^m 28; hauteur des lettres. 0^m 07) :

P· CAES	[Im]p(erator) Cæs[ar].
TRAIANV	[T]rajann[s].
TDD

Un autre tronçon semble faire allusion au titre de colonie octroyé à la ville de *Cæsarea* par l'empereur Claude (marbre, 0^m 20 × 0^m 15; hauteur des lettres. 0^m 09) :

N	
ONI	[Col]oni[æ Cæsariensium] (?).

Troisième fragment (marbre; hauteur de la lettre, 0^m 06) :

M	(Thermus?)
---	------------

Quatrième fragment (marbre, 0^m 14 × 0^m 08; hauteur des lettres, 0^m 05) :

IT
GR
TI

Cinquième fragment :

QVI
TAT
OT

Sixième fragment :

RI
TT

En essayant de souder ensemble tant de fragments, succes-

sivement découverts et disséminés, on arriverait peut-être à en tirer une signification, et à les faire parler.

Les mêmes essais de restauration patiente pourraient s'appliquer aux fragments de sculpture, aux corps sans tête et aux têtes sans corps qui gisent au musée de Cherchell, comme perdus dans un fouillis de chapiteaux et de corniches.

Ainsi, par exemple, dans ma première note, j'ai signalé la découverte d'une statuette mutilée, que j'appelais par conjecture une *Vénus au bain*. Quelques mois plus tard, on rencontra la partie inférieure d'une statue, avec socle portant un dauphin et l'inscription EX OFICINA MVRISIAE⁽¹⁾, qui indiquait de quel atelier ou de quel magasin sortait cette Vénus marine. Or, j'ai constaté dernièrement que ces deux morceaux, *disjectæ membra Veneris*, se superposent très exactement.

De même, plusieurs têtes isolées pourraient s'adapter, je crois, à certains bustes d'une façon plus qu'ingénieuse, les lignes de cassure de la draperie ou des veines coïncidant avec une convenance parfaite. On obtiendra de cette manière des statues presque entières, ce qui doublera la valeur des objets que le musée de Cherchell renferme.

Ce musée, l'exploration du palais des Thermes n'aura pas peu contribué à l'enrichir. Si ces recherches, entreprises dans des conditions exceptionnellement économiques, ont pu être poursuivies avec fruit, j'en reporte le principal honneur à

⁽¹⁾ Je persiste dans la lecture EX OFICINA MVRISIAE (de l'atelier de Myrisias, si c'est l'artiste, ou de la boutique de Murisia, s'il s'agit simplement de la vendense). L'ingénieuse conjecture de M. Robert Mowat (*Revue archéologique*, 1888), après un nouvel et attentif examen de la pierre, ne me paraît pas admissible. Je crois qu'il faut rejeter l'hypothèse de *Myrismus* : 1° parce que l'E final est reconnaissable; 2° parce que le premier jambage de l'M initial est extrêmement penché, et que l'I est droit et ne saurait appartenir à la lettre M du même style. Le nom de Murisia n'est pas connu, soit. Mais la liste des noms propres trouvés à Cherchell et qu'on n'a pas retrouvés ailleurs est déjà longue.

M. le général Poizat, commandant la division d'Alger, et au conseil municipal de Cherchell, qui les ont efficacement soutenues. M. le Directeur de l'enseignement supérieur a droit également à notre gratitude pour les marques d'encouragement qu'il lui a plu de nous donner. Je rappellerai en terminant que les détenus affectés à l'achèvement des fouilles ont été successivement placés sous les ordres de MM. les capitaines Boutron-Damazzy, Chaudron et Clouet, commandants du pénitencier, au zèle intelligent et désintéressé desquels il serait injuste de ne pas rendre hommage. Le premier a exhumé plusieurs salles; le second a exploré les corridors et le sous-sol; le troisième a nivelé les abords, préparé un chemin de ronde, et pratiqué dans le voisinage quelques tranchées qui font mieux comprendre la relation du fameux voyageur anglais Shaw (1732), lequel parle de terrasses étagées et d'eaux qui tombaient d'une piscine dans l'autre pour se déverser ensuite dans le *cothon* ou port artificiel.

Maintenant qu'on a procédé à la toilette finale de ces grands thermes, exhumés grâce au bon vouloir de tous et mieux conservés que ceux de Caracalla à Rome, il appartient à l'administration de les protéger et de les entourer d'une grille.

Je suis heureux d'ajouter que les fouilles terminées sur ce point vont reprendre sur un autre, et qu'il y a lieu d'espérer qu'elles ne seront pas moins fécondes pour la science et pour le musée local.

N^o XXXI.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES OSSUAIRES RAPPORTÉS DE PERSE PAR
M. DIEULAFOY ET DÉPOSÉS AU MUSÉE DU LOUVRE. PAR M. JIVANDJI
JAMSHEDJI MODI.

(SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1889.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Je suis un étranger en France et pour votre Académie érudite, mais votre pays et vos savants ne me sont pas étrangers, non plus qu'à mes coreligionnaires, les Parsis. C'est un Français, Anquetil du Perron, qui le premier fit connaître la littérature des Parsis à l'Europe. C'est un autre Français, Eugène Burnouf, qui fonda la philologie scientifique de l'Avesta. C'est un Français, M. Mohl, qui donna la première traduction complète de notre grande épopée persane, le Shahnamah. C'est encore un Français, le professeur Darmesteter, qui a traduit pour la première fois de l'original même la plus grande partie de l'Avesta en langue anglaise.

C'est par un sentiment de reconnaissance pour les ouvrages de vos savants, que l'honorable sir Dinshaw Manakji Petit, un des membres les plus généreux de notre communauté, a fondé la Bibliothèque française du Cercle littéraire de Bombay, qui porte son nom. Monsieur le Président, permettez-moi de présenter avec la même reconnaissance mes respects à votre Académie, et aux savants érudits de France, et de soumettre à l'Académie quelques observations sur les ossuaires rapportés de Perse par M. Dieulafoy, et déposés dans son intéressante collection du Louvre.

Ce sont des jarres de terre qui contiennent des ossements. Des jarres de ce genre avaient été déjà envoyées en 1813 à Bombay par M. Bruce, de Bouchire⁽¹⁾. M. Bruce, en les en-

(1) *The Transactions of the Litterary Society of Bombay*, 1819.

voyant, disait : « Ce mode de sépulture doit être très ancien et antérieur à Zoroastre, car je ne crois pas que ses sectateurs aient altéré leur mode de sépulture jusqu'à ce jour. » L'endroit où ces jarres ont été prises contenait cinq vases, dont un petit (je pense qu'il était pour un enfant). Ces cinq vases appartenaient sans doute à une seule et même famille. Ils étaient enterrés en ligne droite, allant de l'est à l'ouest, la petite extrémité dirigée vers l'est. Ces vases sont généralement au nombre de six, huit, dix, douze et ainsi de suite, placés en ligne droite de l'est à l'ouest, et se trouvent toujours près de ruines où il y avait auparavant des habitations.

On trouve aussi des ossuaires faits de pierre, à peu près carrés, mais ils sont très rares. L'an dernier, M. Joseph Malcolm, de Bouchire, en a envoyé un à Bombay⁽¹⁾. Il est fait d'une sorte de pierre blanche et n'est pas rond comme les jarres. Il est d'une seule pierre et couvert d'un couvercle de la même matière et qui est aussi d'une seule pierre. Il a 28 pouces de longueur, 14 de largeur et 10 de profondeur. L'épaisseur est de près d'un pouce. Il y a quatre trous, chacun d'un quart de pouce en diamètre, sur les quatre côtés, juste à l'extrémité supérieure. Le couvercle aussi a quatre trous correspondants.

Tels étant les faits, je voudrais examiner, si, selon les livres Parsis, les Perses anciens ont connu cette coutume. Actuellement elle n'existe ni chez les Parsis de l'Inde, ni chez leurs coreligionnaires de la Perse même, et l'on ne garde point les os des morts dans un réceptacle séparé. Les « tours de silence » contiennent une disposition pour recevoir les os, après que la chair a été dévorée par les oiseaux. Mais il paraît que les Perses très anciens connaissaient la coutume en question ou une coutume analogue.

⁽¹⁾ *Proceedings of the Bombay Anthropological Society*, 29th August 1888.

les Mazdayasniens n'en ont pas les moyens, ils les placeront sur leurs lits, et les exposeront sur la terre aux rayons du soleil. (*Vend.*, VI, 44-51, Westergaard.)

Comme vous voyez, il y a deux questions différentes :

1° Où mettra-t-on le corps du mort ?

2° Une fois le corps dépouillé de sa chair et réduit aux os, où mettra-t-on les os ?

La réponse à la première question est qu'on expose le corps aux oiseaux. La réponse à la seconde est qu'on recueille les os dans un édifice. Cet édifice est appelé dans la traduction pehlieve *astodân*, c'est-à-dire «réceptacle d'os». Le *Vendidad* ne donne aucun éclaircissement sur la forme de cet *astodân*. Mais nous trouvons dans le *Dadistani-Dini*, dans un passage correspondant, les lignes suivantes (question XVII) :

ڪو ۽ ڪماد اوڻ ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد
 ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد ڪو ڪماد

Lorsque le corps est bien dévoré, les os doivent être placés dans un *astodân*, qui sera élevé au-dessus du sol et muni d'un toit de telle façon que la pluie ne puisse pas tomber sur la substance mortelle et que l'eau ne puisse pas rester dessus, d'en haut, et qu'aucune goutte ne puisse tomber dessus d'en haut et qu'un chien ou un renard n'y puisse avoir

APPENDICE N^o IV.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE,
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1889,
PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE,
LU DANS LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1889.

MESSIEURS.

Le concours des antiquités nationales est cette année d'une importance exceptionnelle. C'est certainement un des plus brillants que votre Commission ait eu à juger depuis qu'elle est instituée. La valeur des ouvrages, leur nombre, la variété des sujets traités, tout a contribué à donner au concours de 1889 un éclat particulier.

Dans la liste des mémoires qui vous ont été adressés, les travaux relatifs au xv^e siècle occupent une place notable. Il est évident que les historiens et les curieux dirigent leurs recherches avec une prédilection marquée vers les temps qui ont précédé la Renaissance française : les œuvres littéraires de cette époque, la vie des personnages qui l'ont illustrée sont l'objet d'une faveur particulière de la part des érudits.

Première médaille. — L'ouvrage de M. E. Jarry qui a mérité la première médaille est intitulé : *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*, Paris-Orléans, 1889, in-8°.

Pendant longtemps l'histoire n'a voulu reconnaître dans le second fils du sage roi Charles V qu'un prince élégant et spirituel, artiste, il est vrai, mais léger, incoustant et prodigue, incapable de s'occuper avec suite des choses du gouvernement.

Louis d'Orléans aimait avec passion les œuvres de l'esprit; son influence dans le domaine des lettres et des arts a été féconde et les traces en sont restées ineffaçables. Tout le monde est d'accord sur ce point. Mais sa politique extérieure et son administration ont été l'objet de sévères appréciations et, avant la publication des travaux de M. le comte de Circourt, elles passaient pour avoir donné des résultats déplora- bles. Les témoignages prépondérants des écrivains bourgui- gnons avaient contribué à établir et à consolider cette mauvaise réputation.

Il a semblé à l'auteur de ce livre que les historiens avaient manqué d'impartialité à l'égard de la victime de Jean sans Peur et, poussé par le désir de réhabiliter complètement cette curieuse et sympathique figure, il a recherché dans la vie privée de Louis d'Orléans tout ce qui pouvait servir à éclairer sa vie politique. Le rôle du duc fut conforme aux vrais inté- rêts de la France : telle est la conviction de M. E. Jarry; il a tout mis en œuvre pour la faire partager au lecteur.

Il nous montre le duc d'Orléans travaillant sans cesse pour le bien du pays. Tantôt il concourt sans réserve à l'œuvre royale, enlevant à l'ennemi ses alliés les plus puissants et cher- chant le point sensible où ses coups porteront les plus graves blessures; tantôt il gagne à la France de nouvelles sympa- thies, ouvrant la voie à l'influence française, soit en Italie, soit en Allemagne. L'ardeur entreprenante du jeune prince contrecarrait les desseins de la maison de Bourgogne et ses succès provoquaient de sourdes jalousies. Ses qualités exté- rieures avaient charmé ses contemporains; elles inspirèrent à Jean sans Peur, qui en était dépourvu, une haine poussée jusqu'au crime.

Dans la biographie du frère de Charles VI, telle qu'il nous l'a présentée, M. Jarry n'a voulu envisager que le rôle poli- tique de son héros et, laissant intentionnellement dans l'ombre

les côtés aimables du caractère de Louis d'Orléans, il a cherché à marquer nettement sa place dans l'histoire comme négociateur et comme homme d'État. C'est en contrôlant les chroniques au moyen des documents originaux de toute sorte, en exposant les faits avec autant d'impartialité que de précision, sans crainte de multiplier les dates et les détails utiles à sa thèse, qu'il a retracé, à ce point de vue spécial, la vie courte mais si bien remplie d'un prince séduisant qui fut en France l'un des précurseurs de la Renaissance.

Ce livre n'est autre chose que la thèse présentée par M. Jarry à l'École des chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. Il est fait de main de maître et composé entièrement sur des documents inédits. Les recherches de l'auteur ont été conduites d'une façon excellente; il a exploré les plus importants dépôts d'archives de la France et de l'étranger, et c'est avec un talent incontestable qu'il a mis en œuvre les innombrables matériaux recueillis par lui à Londres, à Milan, à Turin, à Asti, à Florence, à Venise et à Paris. Son travail fait grand honneur à l'érudition française; il est rempli de faits nouveaux, d'aperçus ingénieux et personnels et d'appréciations intéressantes sur les hommes et sur les événements.

Deuxième médaille. — La seconde médaille est attribuée à M. Paul Guérin pour son *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France*, t. IV (1369-1376), Poitiers, 1888, in-8°.

Ce grand recueil est publié sous les auspices de la Société des archives historiques du Poitou et doit contenir tous les actes relatifs au Poitou renfermés dans les registres du Trésor des Chartes. L'entreprise est immense; mais elle est poursuivie avec une méthode et une persévérance qui permettent d'en espérer l'heureux achèvement.

L'éditeur ne s'est pas borné à donner une édition fidèle

des documents; il y a joint des notes, quelquefois fort développées, dont il a demandé la matière à des témoignages toujours originaux, souvent inédits.

Les introductions sont de remarquables morceaux de critique. L'auteur y retrace en détail les épisodes importants sur lesquels les actes du Trésor des Chartes, combinés avec les autres documents, permettent de projeter une lumière nouvelle. Ce qui donne un prix particulier à l'introduction du dernier volume, c'est le soin mis à faire connaître les efforts du gouvernement de Charles V, pour soustraire le Poitou à la domination anglaise après la rupture du traité de Brétigny.

Le texte, les notes, les tables et les introductions, tout mérite d'être loué dans ce recueil dont les quatre premiers volumes ont été successivement adressés aux concours de l'Académie. L'auteur, paléographe exercé et chercheur consciencieux, a tenu compte des observations auxquelles ses précédents envois avaient donné lieu. Son ouvrage constitue aujourd'hui une collection très riche et presque achevée. Votre Commission devait le récompenser, non seulement pour distinguer son travail qui est de tout point excellent, mais encore pour reconnaître et signaler le service exceptionnel qu'une telle publication est appelée à rendre à l'érudition historique. Si nos différentes provinces faisaient exécuter des recueils analogues à celui dont M. Guérin a doté le Poitou, la tâche des écrivains qui s'occupent des annales de la France au XIV^e et au XV^e siècle serait bien simplifiée et la conservation de textes infiniment précieux serait à jamais assurée.

Troisième médaille. — M. A. Clément Pallu de Lessert, qui a obtenu la troisième médaille, vous a envoyé un ouvrage sur les *Fastes de la Numidie sous la domination romaine*, Constan-

tine-Paris, 1888, in-8°. Ce livre nous transporte dans un milieu tout à fait différent.

La Numidie était une des plus riches provinces de l'Empire. Depuis l'époque où elle avait été séparée de la province proconsulaire d'Afrique pour devenir une province impériale, son importance s'était accrue d'une façon notable. Le légat de Numidie avait, en effet, dans ses attributions non seulement l'administration de sa province, mais aussi le commandement de l'armée d'Afrique qui y était cantonnée. Cette armée se composait, en temps ordinaire, d'une légion, la 3^e légion Auguste, et de nombreuses troupes auxiliaires chargées de maintenir l'ordre et la tranquillité, d'assurer la sécurité des colons au milieu des populations nomades, de veiller à la sûreté des routes et de protéger d'une manière efficace les caravanes qui se rendaient aux points extrêmes de l'occupation romaine dans le sud. Le légat impérial de Numidie avait, en outre, pour mission spéciale de surveiller le proconsul d'Afrique, personnage considérable tout à la dévotion du Sénat, et de se porter au besoin sur Carthage avec ses troupes pour y faire respecter le nom et l'autorité de l'Empereur. Les événements s'étaient chargés d'apprendre aux successeurs d'Auguste la nécessité de cette surveillance.

Une pareille situation exigeait des hommes dévoués, énergiques, d'une capacité exceptionnelle et d'un dévouement à toute épreuve. Aussi la liste de ces gouverneurs contient-elle surtout des noms dont l'histoire a gardé le souvenir. A l'aide des nombreux matériaux transmis par les écrivains grecs et latins de l'époque romaine et grâce aux documents épigraphiques que la terre d'Afrique nous a conservés et nous rend chaque jour avec une générosité sans pareille, M. Pallu de Lessert a écrit la vie de chacun d'eux. Il a discuté les textes et les inscriptions relatifs à chaque gouverneur; il en est résulté une série de petites biographies, disposées par ordre

chronologique, remplies d'intérêt non seulement pour l'histoire provinciale de la Numidie, mais aussi pour l'histoire générale de l'Empire romain.

Cette manière de procéder pouvait cependant présenter un inconvénient auquel l'auteur a dû remédier. Cette liste n'est pas complète; il manque bien des noms; d'autres sont incertains, faute d'une indication permettant de les dater. Fallait-il, pour cela, exclure la mention des événements importants qui se plaçaient dans ces intervalles? Il ne l'a pas pensé et il y a suppléé par des notes intercalées entre certaines notices. Sa chronologie devient ainsi à peu près complète.

Les événements qui se passèrent en Afrique au moment de l'avènement des Gordiens sont environnés d'une certaine obscurité, surtout en ce qui concerne l'intervention de Capellien. Les textes d'Hérodien et de Capitolin sont inconciliables et les historiens modernes ont été assez embarrassés pour déterminer le motif du rôle important joué par ce personnage. Avec Léon Renier, M. Pallu de Lessert n'hésite pas à faire de Capellien un gouverneur de Numidie et dans la dissertation qu'il lui consacre, au milieu de renseignements très contradictoires, il a su trouver d'excellentes raisons pour soutenir cette opinion. Parmi les gouverneurs dont il a fixé la date de la façon la plus sûre, il faut citer L. Vespronius Candidus que Tissot, suivant en cela l'opinion générale et trompé d'ailleurs par un passage mal compris de Tertullien, avait classé à tort parmi les proconsuls d'Afrique.

Les travaux de ce genre sont de ceux qui demandent une grande somme d'études et beaucoup de réflexion; ils sont appelés à rendre de véritables services. L'auteur, ancien élève de l'École pratique des hautes études, s'y était préparé par plusieurs voyages en Afrique et par des publications relatives à l'histoire et aux antiquités de cette région. Son mémoire sur les *Gouverneurs des Maurétanies* a été comme le prélude

de celui que nous récompensons aujourd'hui. Le travail de notre savant confrère M. W.-H. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain*, a servi de modèle à cet ouvrage; il était impossible d'en choisir un meilleur.

Quatrième médaille. — L'importance tout à fait exceptionnelle du concours a déterminé la Commission à demander, pour cette année, une quatrième médaille. Elle a été décernée à l'ouvrage suivant : *Le Jouvenel, par Jean de Bueil, suivi du Commentaire de Guillaume Tringant*, publié pour la Société de l'histoire de France; introduction biographique et littéraire par Camille Favre; texte établi et annoté par Léon Lecestre, Paris, 1887-1888, 2 vol. in-8°.

La publication de MM. Favre et Lecestre est digne de grands éloges. Une édition nouvelle, critique et commentée, du *Jouvenel* était vraiment à souhaiter.

Le maréchal de Bueil, un des compagnons de la Pucelle et l'un des plus vaillants auxiliaires de Charles VII dans la grande œuvre de la reconstitution de la France, se plut, sur ses vieux jours, à retracer les souvenirs de sa vie militaire et à faire ressortir les enseignements qu'on pouvait, selon lui, en tirer, dans une sorte de roman biographique, de *Cypédie*, où les noms de personnes et de lieux sont cachés sous des dénominations fictives qui désignent souvent plusieurs individus ou objets divers afin de mieux dérouter une curiosité trop précise. Le voile est assez épais pour que la critique ait eu beaucoup de peine à le lever sans le secours que lui a fourni l'honnête Guillaume Tringant, secrétaire du maréchal, qui, après la mort de son maître, ne vit aucun inconvénient à dissiper l'obscurité dont celui-ci, par modestie ou plutôt par prudence, avait enveloppé ses récits.

Grâce à ses commentaires que la nouvelle édition donne pour la première fois complètement, on peut suivre à tra-

vers la fiction, d'ailleurs fort peu compliquée, du roman, l'histoire vraie qu'il contient et si les renseignements qu'on obtient ainsi sont d'une faible valeur pour la connaissance des faits en eux-mêmes, la constatation du vrai sens de l'ouvrage et des conditions dans lesquelles il est né lui donne un prix considérable comme reflétant les idées et les sentiments d'une époque fort intéressante et d'un des personnages qui y jouèrent le premier rôle. Le livre, d'ailleurs, trop prolix et trop abondant, à notre goût, en moralités et en dissertations, ne manque pas par lui-même d'intérêt; le style ferme et vif, presque toujours soutenu, contrairement à l'usage de la plupart des écrivains du temps, s'élève parfois jusqu'à l'éloquence et ne tombe jamais dans la platitude.

Tous ces mérites faisaient souhaiter d'avoir une bonne édition d'un ouvrage célèbre que Sainte-Palaye appelait à bon droit « le testament militaire d'un grand homme de guerre », et qui, imprimé plusieurs fois aux xv^e et xvi^e siècles, ne l'avait plus été depuis 1529. La présente édition donne satisfaction complète à ce désir.

Des deux érudits qui se sont partagé la tâche, le premier, M. Camille Favre, a écrit la très longue notice biographique sur Jean de Bueil et la notice littéraire. La première est de tout point excellente; la notice littéraire est aussi fort estimable. L'auteur a recherché les ouvrages antérieurs sur l'art de la guerre que Jean de Bueil avait pu connaître et il a montré combien le sien leur était supérieur. Une question qui aurait pu être serrée de plus près est celle de la part réelle que le vieux maréchal prit à la rédaction de l'œuvre; il paraît bien résulter des notes de Tringant qu'il se contenta de l'inspirer et que trois de ses « domestiques » en furent les auteurs au sens propre du mot. Quelques petites inadvertances montrent que M. Favre est plus familier avec l'histoire du xv^e siècle qu'avec sa littérature, mais la notice littéraire n'en

témoigne pas moins d'un savoir très solide et d'un excellent jugement. Il en est de même de la notice sur les manuscrits et les éditions, due également à M. Favre.

M. Lecestre, son collaborateur, a borné sa tâche à l'édition du texte et des pièces justificatives: sa part n'en est pas moins importante dans le labeur qu'a nécessité cette publication. Il a suivi fidèlement un manuscrit qu'il a jugé, par de bonnes raisons, très voisin de l'original. Malgré quelques petits défauts, d'ailleurs peu nombreux et peu graves, le texte est bien constitué, bien ponctué et partant bien compris. Les notes explicatives sont rares et auraient pu avec avantage être multipliées.

Cette œuvre commune fournira aux érudits qui s'occupent plus spécialement du xv^e siècle des informations d'un grand intérêt, pour la plupart inédites et puisées aux meilleures sources.

Première mention honorable. — L'ouvrage qui a obtenu la première mention honorable ne nous éloigne pas du xv^e siècle. Il a pour titre : *Archives d'un serviteur de Louis XI; documents et lettres, 1451-1481*, publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoille, Nantes, 1888, in-4°.

Le serviteur de Louis XI auquel est consacrée la nouvelle publication de M. le duc de la Trémoille est Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, qui a été mêlé à plusieurs des événements les plus considérables du règne de son maître, depuis 1468 jusqu'en 1477. Il a notamment rempli les missions les plus délicates et les plus importantes après la mort de Charles le Téméraire pour préparer le retour de la Bourgogne à la couronne de France.

C'est du célèbre chartrier de Thouars que M. le duc de la Trémoille a tiré la plupart des documents qui permettent de connaître et d'apprécier le rôle politique du seigneur de

Craon. Il les a complétés par de judicieux emprunts faits à la Bibliothèque nationale, au Trésor des Chartes, aux registres du Parlement et aux archives de la Côte-d'Or. Le recueil qu'il a ainsi formé prendra place parmi les ouvrages indispensables à consulter pour l'histoire de Louis XI.

Le mérite de l'auteur ne se borne pas à avoir recherché, classé et publié les documents. Il y a joint une table alphabétique dont beaucoup d'articles renferment, sur différents personnages, des renseignements précis et abondants, le plus souvent fournis par des textes inédits.

En nous donnant ce livre intéressant, M. le duc de la Trémoille a rendu à l'histoire générale de France au xv^e siècle un nouveau service que l'Académie devait signaler et récompenser. Le possesseur du chartrier de Thouars a entre les mains des trésors historiques de premier ordre; il est impossible d'en faire un plus noble et un plus généreux usage. L'intelligente activité qu'il déploie pour les publier et pour les mettre entre les mains du public, par ses travaux personnels, est un gage certain de son dévouement à la science; chaque année de nouvelles publications viennent nous montrer combien ce dévouement est profond et sincère.

Deuxième mention honorable. — La deuxième mention honorable est décernée à M. Ch. Morel pour son ouvrage intitulé : *Genève et la colonie de Vienne; étude sur une organisation municipale à l'époque romaine*, Genève, 1888, in-8°. Votre Commission a regretté de ne pouvoir récompenser plus complètement un savant auquel sont dus d'importants mémoires de critique et d'archéologie et qui a été l'un des collaborateurs de L. Renier pour la publication des *OEuvres de Borghesi*.

Ce mémoire présente un intérêt particulier pour l'histoire de l'administration romaine en Gaule. Il est relatif à l'orga-

nisation municipale de la colonie de Vienne, colonie qui fut, sous la domination romaine, dans une position exceptionnellement privilégiée.

Le bel ouvrage de M. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, a servi de base à ce travail. Une publication faite en 1875 par un professeur de Zurich, M. S.-S. Müller, en a été la cause réelle. Dans une dissertation sur Nyon à l'époque romaine, *Nyon zur Römerzeit*, ce jeune savant s'était efforcé d'établir qu'il y avait eu, sous les Romains, deux Genève, l'une sur la rive gauche du Rhône, viennoise et allobroge, l'autre sur la rive droite appartenant aux Équestres. Partant de là, il posait en principe que les inscriptions trouvées sur la rive droite devaient se rapporter nécessairement à des personnages habitant le territoire de Nyon et aux fonctions publiques de cette colonie. Il avait été ainsi conduit à établir une regrettable confusion entre les institutions municipales de la colonie de Vienne dont relevait le *vicus* de Genève et celles de la colonie Équestre.

M. Ch. Morel a prouvé la fausseté de ce système. L'histoire des célèbres inscriptions de Julius Brocchus, sur lesquelles M. Müller s'était appuyé, lui a fourni une nouvelle occasion de montrer la sûreté de son jugement et d'exercer la rigueur de sa critique.

De l'étude des documents épigraphiques, il résulte pour M. Ch. Morel que Vienne a eu successivement deux constitutions différentes. D'après la première, qui remonte à l'époque d'Auguste et qui a duré au moins jusqu'au commencement du règne de Tibère, les magistrats suprêmes de la cité ont le titre de *quattuorviri juri dicundo*, titre propre aux magistrats des municipes. D'après la seconde constitution, qui existait du temps de Trajan et qui présente des particularités très remarquables, les magistrats suprêmes portent, comme dans les colonies, le titre de *duoviri juri dicundo*.

Les derniers chapitres sont plus spécialement consacrés à l'histoire de Genève à l'époque romaine; l'auteur y a démontré définitivement que le prétendu *vicus Genacensis* situé sur la rive droite du Rhône n'avait jamais existé et qu'on n'en avait trouvé aucune trace.

L'ouvrage de M. Ch. Morel fait ressortir une fois de plus l'importance des inscriptions romaines pour l'étude de l'histoire, de la géographie et de l'administration. L'auteur a su en tirer un bon parti. Son livre contribuera à jeter quelque lumière sur les questions encore si compliquées qui se rattachent à l'étude des organisations municipales romaines.

Troisième mention honorable. — La troisième mention honorable est accordée à MM. les docteurs Bleicher et Faudel, auteurs du recueil intitulé : *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*, 5 fascicules de 595 pages et 88 planches, Colmar, 1878 à 1888, in-8°.

On ne pouvait trouver deux savants plus compétents pour traiter le sujet dont ils ont entrepris l'étude. Le docteur Faudel est un anthropologiste qui a fait depuis longtemps ses preuves; le docteur Bleicher est un naturaliste des plus distingués. Tous deux, Alsaciens et ardents patriotes, ont eu pour but d'élever un monument national à leur chère province ou du moins d'en établir les bases sur des documents incontestables et scientifiquement contrôlés. Ce but est atteint.

Leurs recherches ont été poursuivies avec une rare persévérance pendant plus de dix années. De tous ces efforts est résulté, non pas un livre, mais une statistique complète et raisonnée des richesses préhistoriques de l'Alsace. Un livre dogmatique aurait pu produire plus d'effet. Il faut les féliciter d'avoir résisté à cette tentation. Ils ont été retenus par un sentiment de respect pour la science, c'est-à-dire pour la vé-

rité. Cette réserve est méritoire. La nature du sujet traité ne leur permettait pas d'atteindre à plus de perfection; il leur commandait la prudence.

Ils ont recueilli les matériaux d'une histoire de l'Alsace aux temps primitifs; consciencieusement ils ne pouvaient faire autre chose. Mais sur combien de détails n'ont-ils pas porté la lumière? La statistique qui remplit ces cinq fascicules est, en effet, mêlée de nombreuses dissertations sur la nature et la provenance des roches, sur la distribution de leurs gisements, sur la composition des minéraux ou des végétaux employés comme matière première par nos ancêtres préhistoriques. Les auteurs ont donné une description fort complète et très exacte des enceintes fortifiées qui existent entre les Vosges et le Rhin, une savante étude sur la céramique pré-romaine, sur la préparation de la terre et sa cuisson; ils ont publié des remarques très judicieuses sur l'ambre et le corail et surtout ils se sont livrés à un examen minutieux des bracelets en lignite, jayet, bois d'if, etc., où le caractère de ces anneaux est enfin définitivement établi grâce à des analyses chimiques habilement conduites, aidées d'observations au microscope.

La supériorité de ce travail sur tous ceux du même genre qui ont été présentés à nos concours est incontestable. MM. les docteurs Bleicher et Faudel ont donné un exemple remarquable de suite dans les idées, de patience, de précision dans les observations, de réserve dans les conclusions.

Quatrième mention honorable. — M. A. Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, auteur d'une *Histoire de Grenoble*, Grenoble, 1888, in-8°, a été jugé digne de la quatrième mention honorable.

La ville de Grenoble a joué un rôle assez important pour mériter d'avoir une histoire spéciale. Les matériaux ne man-

quaient pas pour l'écrire. M. A. Prudhomme a su extraire des nombreuses sources auxquelles il a puisé tous les éléments de nature à éclairer son sujet. Il y a ajouté beaucoup d'indications fournies par des pièces manuscrites qu'il a rencontrées surtout dans les archives de l'Isère. Ces indications ne se rapportent pas toujours, il est vrai, à des événements curieux, mais elles n'en complètent pas moins avantageusement l'exposé des vicissitudes de la fortune de cette ancienne ville qui devint la capitale d'une province française donnée en apanage à l'aîné des fils de nos rois.

Sur divers points, l'œuvre de l'historien était déjà fort avancée, notamment pour tout ce qui touche à l'histoire de la réunion du Dauphiné à la couronne de France, au gouvernement de Louis XI, en tant que Dauphin, et aux guerres de religion dont cette partie de la France fut le théâtre. M. Jules Guiffrey, en particulier, avait fait plus que déblayer le terrain et laissé la tâche presque achevée.

L'œuvre de M. A. Prudhomme n'en est pas moins très estimable. Il ne s'est pas perdu dans les digressions, il a raconté les événements et relaté tout ce qui peut servir à l'histoire de la capitale du Dauphiné avec sobriété, clarté et précision. Le labeur que ce livre dénote est considérable; l'ouvrage nous offre assez de données nouvelles, d'informations inédites ou non encore utilisées par les historiens pour nous intéresser et mériter les encouragements de l'Académie. Les jugements formulés dans ce livre sont toujours justifiés par l'exposé des faits, dont le récit est bien enchaîné. L'auteur a vécu depuis plusieurs années dans la ville dont il retrace l'histoire; il en connaît à fond les archives; il en a étudié les monuments et il y a recueilli sur place bien des traditions. Nul n'était en meilleure situation pour écrire cet ouvrage qui prendra rang parmi nos bonnes histoires locales.

Cinquième mention honorable. — M. Henri Stein a obtenu la cinquième mention honorable pour son livre sur *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, Paris, 1888, in-4°.

La partie la plus importante de ce travail est historique, soit que M. Stein étudie les mémoires d'Olivier de la Marche, leur valeur et leurs sources et indique les meilleures bases d'une édition vraiment critique, soit qu'il retrace à l'aide de documents d'archives la vie longue et agitée du secrétaire de Charles le Téméraire, du maître d'hôtel de Maximilien, du précepteur de Philippe le Beau. Cette partie historique est excellente et ne mérite que des éloges. On y trouve un opuscule d'Olivier qui, bien qu'imprimé au xv^e siècle, était resté à peu près inconnu et qui offre un grand intérêt. C'est l'*Avis au roi des Romains touchant la manière qu'on se doit comporter à l'occasion de rupture avec la France*.

L'autre partie du livre de M. Stein est littéraire et jusqu'à un certain point philologique. Il est évident que l'auteur a considéré cette partie de son ouvrage comme secondaire. On s'en aperçoit en voyant, dès les premières pages, le roman d'Amadis signalé parmi ceux qu'on lisait au xv^e siècle à la cour de Bourgogne ou en trouvant parmi les morceaux inédits, imprimés à l'appendice, un rondeau qui figure ordinairement dans le recueil des œuvres de Charles d'Orléans et qui n'est pas compréhensible si on le détache de la série à laquelle il appartient. En outre, l'édition donnée dans cet appendice de quelques poésies d'Olivier est sur certains points défectueuse. Cela a eu parfois des conséquences, même pour l'étude historique. Si, par exemple, M. Stein avait bien saisi certains vers (de la page 128), il aurait vu que la *Doctrina pour madame Aliénor* avait été écrite quand la fille de Philippe le Beau avait un an, et, en outre, qu'Olivier, malgré son grand âge, avait été nommé gouverneur de cette enfant. A propos

du *Parlement des dames*, il y aurait aussi quelques observations à faire sur certains manuscrits que l'auteur a négligé de consulter.

Malgré ces imperfections, le jeune érudit a su diriger si habilement ses recherches, qu'il ne reste plus grand'chose à glaner après lui. On peut ne pas partager complètement toutes ses opinions et apprécier d'une façon différente le caractère d'Olivier de la Marche, mais il est impossible de réunir plus de renseignements et de détails sur les événements auxquels il a été mêlé, de les présenter d'une façon plus claire et plus intéressante.

Sixième mention honorable. — La sixième mention honorable a été décernée à M. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, pour son livre sur *la Coutume de Touraine au XV^e siècle*, Tours, 1888, in-8°.

Au point de vue historique, il existe au moyen âge une union si étroite entre l'Anjou et la Touraine qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que ces deux provinces aient été régies par les mêmes coutumes et soumises aux mêmes juridictions. C'est un fait qui a été mis en pleine lumière par M. Beauteemps-Beaupré dans son vaste recueil des *Coutumes et institutions de l'Anjou* et par notre savant confrère M. Viollet dans sa belle édition des *Établissements de saint Louis*.

Il vint cependant un moment où les deux coutumes se séparèrent et, pour mieux dire, prirent une forme distincte et plus individuelle. La rédaction officielle de la Coutume d'Anjou eut lieu en 1411, précédant ainsi de quarante ans l'ordonnance de Montils-lez-Tours qui a prescrit la rédaction des Coutumes de France. La Coutume de Touraine a été rédigée, au contraire, en 1461, en vertu de cette même ordonnance. Cette première rédaction, faite sous la direction de Baudet Berthelot, lieutenant général du bailli de Touraine, fut con-

firmée en 1462, puis réformée successivement en 1507 et 1559. Les deux réformations enlevèrent naturellement au texte de 1461 tout intérêt pratique; les exemplaires tant imprimés que manuscrits en devinrent rapidement rares.

M. d'Espinay n'a pu en retrouver que deux, l'un manuscrit, à Rouen, l'autre imprimé, à Tours, et provenant du cabinet de M. Taschereau. Il s'est occupé de son rôle d'éditeur avec distinction. La connaissance qu'il possède des anciens textes angevins du XIII^e et du XIV^e siècle lui a permis de faire d'heureux rapprochements et d'intéressantes comparaisons. Sa nouvelle publication sera fort utile aux érudits qui étudient l'ancien droit de nos provinces de l'Ouest. Ceux mêmes qui n'ont pas l'habitude de la langue juridique y trouveront un document important et utile à signaler. C'est un *Glossaire des anciens termes de droit usités dans la coutume et le stille de Tourraïne* où sont expliqués en langage courant les termes juridiques dont le sens précis est quelquefois difficile à saisir.

Mais ce qui constitue le véritable mérite de cette publication, c'est l'introduction qui en forme plus de la moitié et dans laquelle l'auteur a exposé dogmatiquement, en suivant autant que possible l'ordre de la coutume et du stille, les principes de droit et les règles de procédure que renferment ces deux documents. Il a su déployer des qualités de juriconsulte et d'historien qui assurent à son livre une place des plus honorables.

La Commission tient à signaler, en outre, à votre attention certains ouvrages auxquels elle a regretté de ne pouvoir attribuer de récompenses.

Au premier rang se place le livre de M. Ernest Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne, d'après les comptes de dépenses de leur hôtel (1363-1419)*. Paris, 1888, in-4^o. C'est un recueil de documents

fort précieux pour les biographies particulières du xiv^e siècle ou du commencement du xv^e. Ce travail très important présente aussi une utilité incontestable pour fixer la chronologie de nombreux détails historiques rapportés souvent d'une manière très vague par les chroniqueurs.

L'auteur de la vaste et luxueuse publication sur *Jean de Reilhac, secrétaire maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, documents pour servir à l'histoire de ces règnes, de 1455 à 1499*, Paris, 1886-1888, 3 vol. in-4°, a fait connaître un grand nombre de pièces d'archives qui offrent un réel intérêt pour l'histoire générale de la France pendant la seconde moitié du xv^e siècle.

M. Joubert, en publiant l'*Histoire de la baronnie de Craon, de 1382 à 1626*, Angers-Paris, 1888, in-8°, et M. A. de Rochemonteix, en écrivant un volume intitulé *La maison de Graule, étude sur la vie et les œuvres des convers de Cîteaux en Auvergne au moyen âge*, Paris, 1888, in-8°, nous ont donné deux bons livres, faits avec soin et agréables à lire.

MM. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy se sont associés pour composer la *Sigillographie des seigneurs de Laval (1095-1605)*, Mamers, 1888, in-8°, étude consciencieuse et complète des sceaux de ces seigneurs, accompagnée de bons commentaires historiques.

M. P. du Châtellier a fait une œuvre utile: *Les Époques pré-historique et gauloise dans le Finistère, inventaire des monuments de ce département*, Paris, 1889, in-8°. La statistique qu'il a donnée est très complète; elle serait irréprochable si tous les monuments y étaient décrits en détail.

L'Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais

épiscopal de Paris du vi^e au xii^e siècle, Paris, 1888, in-8°, par M. V. Mortet, est un mémoire sagement conçu dans lequel les textes relatifs au sujet traité sont soigneusement relevés, bien commentés et, en général, ingénieusement appliqués aux témoignages archéologiques, fournis par les constructions.

Un archéologue qui connaît à fond notre architecture du moyen âge, M. Anthyme Saint-Paul, a écrit une *Histoire monumentale de la France*, Paris, 1888, in-8°. C'est un très bon livre de vulgarisation.

Un ouvrage de longue haleine, *l'Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)*, t. I et II, Paris, 1888, in-8°, dont les premiers volumes ont paru, a été renvoyé, malgré son mérite incontesté, à un concours ultérieur. Cette œuvre, vraiment nationale, se recommande par des qualités de fond et de forme. La même décision s'applique à l'intéressant recueil de M. le lieutenant Émile Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, Melle, 1888, in-8°, dont un seul volume a été publié. Votre Commission a estimé qu'il fallait, avant de récompenser ces deux ouvrages, en attendre l'achèvement.

Un de nos meilleurs travailleurs de province, M. René Fage, a envoyé un volume très estimable, *Le Vieux Tulle*, Tulle, 1888, in-8°. Malheureusement la plupart des documents inédits cités dans cet ouvrage se rapportent à une époque dont l'étude est en dehors des limites tracées par le programme du concours.

Le Parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610), par M. Henri Carré, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, Paris, 1888, in-8°, est un livre excellent; il concerne

également une période trop moderne. S'il avait pu rentrer dans les conditions du concours des Antiquités nationales, il aurait été certainement jugé digne d'une de nos récompenses.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France,

A. MAURY, Léop. DELISLE, Barthélemy HAURÉAU, Eug.
DE ROZIÈRE, G. PARIS, Alexandre BERTRAND, Gustave
SCHLUMBERGER, Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. WALLON.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

Roma nei proverbi et nei modi di dire, par M. Marco Besso (Rome, 1889, in-8°);

Les subdivisions de l'époque magdalénienne et de l'époque néolithique, par M. Éd. Piette (Angers, 1889, in-8°);

Nomenclature de l'ère anthropique primitive, par le même (Angers, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

Српска краљевска Академија. Глас. XVI. О натпису на цркви Херцега Стефана у Горажду, par I. Ruvarac (Belgrade, 1889, in-8°);

Записки восточнаго отдѣленія Императорскаго русскаго археологическаго Общества, publiés sous la direction du baron V.-R. Rosen, t. III, livraison 4 (Saint-Pétersbourg, 1889, gr. in-8°);

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne, par MM. J.-C. Chapellier, Paul Chevreux et G. Gley, t. IX (Paris, 1889, in-8°).

M. Anatole DE BARTHÉLEMY présente, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé: *La mère des Guises; Antoinette de Bourbon, 1494-1583*, par le marquis de Pimodan (Paris, 1889, in-8°).

«Le marquis de Pimodan vient de publier une étude sur Antoinette de Bourbon, fille de François, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Elle épousa Claude de Lorraine, fils du duc René II, d'abord comte de Guise; mariée en 1513, elle mourut en 1583, âgée de quatre-vingt-neuf ans, et pendant sa longue existence elle tint une place considérable dans l'histoire mouvementée de son mari, de son fils François et de son petit-fils Henri.

-En retraçant la vie de cette princesse énergique, qui eut une grande influence sur son entourage, M. de Pimodan a saisi l'occasion de résumer le rôle joué, au xvi^e siècle, par ces ducs de Guise à qui une ambition héréditaire et sans bornes fit rêver de devenir les maîtres de la France. L'auteur est partisan des Guises; il fait tous ses efforts pour se montrer impartial, mais il n'y réussit pas toujours. Il est ligueur, avouons-le, et

je ne puis personnellement lui en faire un gros reproche, car il me semble qu'à cette époque j'aurais penché du côté de la Ligue.

« Aujourd'hui nous ne pouvons juger de ce qui se passa au xvi^e siècle qu'en mettant de côté les idées modernes. On ignorait alors ce que nous appelons le patriotisme; on était singulièrement personnel. Dans les hautes classes et parmi les gens éclairés, on était catholique ou protestant suivant que cela pouvait servir aux intérêts. De part et d'autre l'égoïsme et l'ambition faisaient commettre des énormités qui nous étonnent douloureusement; en tout temps ces deux grands défauts produisent les mêmes résultats.

« Le livre que M. de Pimodan m'a chargé d'offrir à l'Académie, d'une lecture attachante, est très intéressant au point de vue de l'histoire générale et de l'histoire de Joinville, résidence d'Antoinette de Bourbon. Il est accompagné de vingt-huit lettres inédites de cette princesse, de quarante-cinq lettres, également inédites, à elle adressées par différents personnages, enfin de pièces justificatives. »

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Notanda et Corrigena, par M. Barclay V. Head (Londres, 1889, in-8°, extrait du *Nunismatic chronicle*, 3^e série, vol. IX).

M. BOISSIER présente, au nom de l'auteur, M. R. de la Blanchère, une brochure intitulée : *Exposition universelle de 1889. Palais tunisien. Groupe I. Exposition du service des antiquités et des arts de la Régence de Tunis* (Paris, 1889, in-16).

« C'est une petite plaquette de quelques pages, qui non seulement sera utile à ceux qui visitent l'exposition tunisienne pour s'y reconnaître, mais qui leur montrera que de richesses ce sol renferme, et, en indiquant ce qu'on en a tiré en quelques années, pour la connaissance de l'antiquité punique ou romaine, fait prévoir ce qu'on en pourra tirer plus tard. »

M. VIOLLET a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé d'offrir à l'Académie, au nom de M. le D^r Victorin Laval, un volume que ce savant auteur vient de publier sous ce titre : *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon, ses origines, son organisation et son enseignement*, t. I (Avignon et Paris, 1889, in-8°).

« Ce premier volume est consacré aux origines et à l'organisation; l'auteur réserve pour le tome II une étude générale sur l'enseignement

à la Faculté de médecine d'Avignon. M. Laval relève avec soin les textes anciens relatifs à l'enseignement à Avignon ; il constate qu'au xiii^e siècle la médecine était enseignée dans cette ville et que cet enseignement y était libre. L'Université fut fondée par Boniface VIII en 1303 ; mais la Faculté de médecine ne se dessine nettement qu'au xv^e siècle. M. le Dr Laval, s'appuyant constamment sur des textes, suit les vicissitudes de la Faculté de médecine d'Avignon jusqu'aux derniers jours de l'Université (1791-1793).

M. VIOLLET offre ensuite un volume dont il est l'auteur et qui vient de paraître sous ce titre : *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I (Paris, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE.

Est offert :

Bibliographie vosgienne de l'année 1886 et Supplément aux années 1883 à 1885 ou Catalogue méthodique et raisonné des publications sur les Vosges, d'auteurs vosgiens ou faites dans les Vosges, par M. N. Haillant (Paris et Épinal, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 4 OCTOBRE.

Sont offerts :

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Claude du Jura, esquisse de son histoire, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Institut (Besançon, 1889, in-8°) ;

Nouvelles similitudes françaises-arabes (تنوير المشابهات), par M. Paul Radiot (Paris, 1889, in-12).

M. VIOLLET offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ch. Joret, une étude intitulée : *Le P. Guevarre et les bureaux de charité au xviii^e siècle* (Toulouse, 1889, in-8°).

« Les fondations d'établissements de charité destinés à accueillir les indigents ne sont pas rares au xvi^e et au xvii^e siècle. Une ordonnance de 1662 prescrit même de créer dans toutes les villes des asiles où seront renfermés et nourris les pauvres mendiants invalides. Toute une série de mesures contre la mendicité fait pendant à ces créations. Mais « la guerre « déclarée par Louis XIV à la mendicité serait restée en partie sans « résultat, écrit M. Joret, si ce prince n'avait rencontré le concours le « plus actif de la part de plusieurs membres de la Société de Jésus », en particulier du P. Guevarre, à qui est consacrée cette étude. Le P. Guevarre a contribué à la fondation d'un grand nombre d'établissements

hospitaliers dans le midi de la France. Il fit à la mendicité une guerre énergique, luttant contre ceux qui déclaraient hautement que c'est un droit naturel aux pauvres de demander l'aumône et une œuvre méritoire aux gens aisés de la leur donner. Il alla plus loin : il obtint de l'archevêque d'Aix une ordonnance qui enjoignait aux confesseurs de défendre de donner l'aumône aux mendiants publics.

«La biographie du P. Guevarre et le récit de son œuvre, puisés à des sources manuscrites, pleins de faits nouveaux, intéresseront vivement tous ceux qui s'occupent de l'histoire du paupérisme en France, soit qu'ils approuvent purement et simplement les procédés et les idées de Louis XIV et des Pères Jésuites qui l'aidèrent dans son œuvre, soit qu'ils se rangent, avec certaines précautions et réserves, du côté des pauvres mendiants qui ne veulent pas être enfermés, et qu'ils acceptent en principe la doctrine des recteurs de la Charité d'Aix et des autres mécontents qui croyaient au «droit des pauvres».

«Le travail de M. Joret a paru dans une excellente revue d'érudition de fondation récente, les *Annales du Midi*.»

M. LE BLANT a la parole pour un hommage :

«M. l'abbé Batiffol, à qui l'Académie a décerné, il y a deux ans, le prix ordinaire pour son mémoire sur la Bibliothèque de Photius, poursuit, dans les manuscrits grecs, ses utiles recherches. Il vient de publier, sous le titre de *Studia patristica*, un premier fascicule d'un recueil qu'il a l'honneur d'offrir à l'Académie (Paris, 1889, in-8°).

«Ce fascicule contient, d'après des manuscrits du Vatican, le texte grec entier du *Livre de la prière d'Aseneth*. Connu d'abord par des fragments traduits en latin qu'en a donnés entre autres, et le premier, Vincent de Beauvais, ce document est un développement apocryphe et légendaire du verset de la Genèse : «Pharaon donna pour femme à Joseph Aseneth, fille de Putiphar, prêtre de On.» Aseneth est une vierge jeune et belle, élevée dans la religion de l'Égypte. Son père la destine à Joseph. Comme le veut la loi du peuple juif, celui-ci refuse d'abord de s'unir à une femme étrangère; mais Putiphar lui dit : «Aseneth n'est pas une «étrangère; elle est ta sœur.» Et sur cette parole mystérieuse, Joseph la prend pour épouse. Quelques années après, le fils de Pharaon s'éprend d'elle : il veut l'enlever; mais Benjamin le tue d'une pierre au front, comme David a tué Goliath, et, après la mort de Pharaon, Joseph devient roi d'Égypte. Dans ce petit roman se dégage une partie mystique. Si Joseph épouse Aseneth, c'est que Dieu a envoyé un ange à la jeune idolâtre pour lui faire manger le pain de vie, boire le calice de bénédic-

tion. Comme les initiés chrétiens, elle a goûté au miel céleste dont le parfum est comme un souffle de vie, et l'ange lui a dit : « Ta jeunesse sera éternelle, ta beauté défiendra les atteintes du temps et tu seras comme une ville forte. » Joseph et Aseneth sont, à coup sûr, de pures abstractions.

« La jeune vierge n'est-elle pas l'Église et Joseph n'est-il point une figure du Christ? Telle est la question que se pose le savant ecclésiastique et qu'il me paraît avoir résolue. Nous retrouvons ici l'union si souvent proclamée par les anciens, celle du Seigneur et de l'Église. L'un des docteurs qui la célèbrent, saint Pierre Chrysologue, insiste en même temps (sermon XLVI) sur le sens symbolique de la figure de Joseph vendu, sortant de la citerne, nourrissant le peuple, comme le Christ miraculeusement nourri les foules, a été vendu par Judas, et est sorti vivant de son tombeau. Telle paraît être une des raisons qui dans l'antique iconographie chrétienne ont donné à l'histoire de Joseph une place de quelque importance. Le travail de M. Batiffol fait honneur à son érudition, comme à son habileté d'helléniste. »

M. BRÉAL présente, de la part de l'éditeur-traducteur, *D. M. Ausonii Mosella, la Moselle d'Ausone*, édition critique et traduction française, précédées d'une introduction, suivies d'un commentaire explicatif, etc., par M. H. de la Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux (Bordeaux, 1889, petit in-4°).

« C'est, dit notre confrère, une édition très savante, très complète, avec une introduction de plus de deux cents pages, où l'éditeur examine les différents manuscrits, ainsi que l'usage qui en a été fait depuis Ugolet, en 1499, jusqu'à Peiper, en 1886. Une carte donne le tracé géographique de la Moselle, avec les noms modernes en regard des anciens. La traduction est fidèle et élégante : le texte est établi avec une sûreté qui fait honneur au jeune maître de conférences qui enseigne le latin dans la patrie d'Ausone. »

M. SENART offre, au nom de l'auteur, *Le Rig-Véda et les origines de la mythologie indo-européenne*, par M. Paul Regnaud (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*).

« Ce travail contient plusieurs vues intéressantes et dignes d'attention. Je ne puis, pour ma part, qu'approuver d'une façon générale la manière dont l'auteur présente son sentiment sur les diverses théories en présence relativement aux origines mythologiques. Je lui sais gré de se montrer modéré et circonspect à l'égard des interprétations météorologiques ou lumineuses, auxquelles bien des excès ont pu justement faire tort, mais

qu'il faut prendre garde de condamner avec précipitation et d'une manière absolue.

« Je remarque surtout deux thèses auxquelles M. Regnaud paraît attacher un prix particulier. D'une part, pour concilier sa haute opinion de l'antiquité à laquelle remontent les hymnes védiques avec les théories de Bergaigne sur leur origine sacerdotale, M. Regnaud cherche à y montrer des éléments très anciens, des formules très archaïques, qui auraient été mis en œuvre à une époque beaucoup plus récente. D'autre part, il recommande pour l'interprétation verbale des textes védiques une méthode étymologique, reconstituant le sens des mots douteux à la lumière « des règles bien constatées de la sémantique ». Malgré la précaution que prend M. Regnaud de décourager la critique en la prévoyant, non sans quelque amertume, je suis bien obligé de faire ici mes réserves. J'ajoute que la précision que prêteraient à ces théories un développement plus complet et des applications détaillées serait sans doute de nature à écarter une partie au moins de ces scrupules. A cet égard, le cadre particulier d'un discours inaugural créait à l'auteur des difficultés dont il faut tenir compte. Je ne doute pas que, en donnant une suite très souhaitable à cette première étude, M. Regnaud ne marque avec justesse les nuances et la portée exactes de ses théories.

« Dès maintenant, le présent travail est digne de sérieuse attention. Sous sa forme nécessairement un peu générale, il ouvre des perspectives intéressantes, il suggère des idées qui auront certainement leur part d'utilité. Je suis heureux d'avoir à l'offrir à l'Académie. »

SÉANCE DU 11 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 3^e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour 1889, mai-juin (Paris, 1889, in-8°).

Est offert :

Mitteilungen aus der historischen Litteratur herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Berlin, in deren Auftrage redigiert von Dr Ferdinand Hirsch, 17^e année, 4^e fascicule (Berlin, 1889, in-8°).

M. Alexandre BERTRAND a la parole pour deux présentations :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Buhot de Kersers, les 17^e et 18^e fascicules de son *Histoire et statistique monumentale du département du Cher* (Bourges, 1888-1889, in-4°).

« L'éloge de cette publication n'est plus à faire devant l'Académie, qui

a accordé aux seize premiers fascicules une de ses médailles d'or (concours des Antiquités de la France). Le 17^e fascicule contient le canton d'Henrichemont, illustré d'une carte et de neuf planches gravées à l'eau-forte; le 18^e fascicule, le canton de Léré, illustré d'une carte, d'une planche héliographique et de quatorze planches gravées à l'eau-forte. Les dessins comme le texte sont de M. Buhot de Kersers.

«C'est assez dire que le zèle de l'auteur, encouragé par l'Académie, ne s'est pas ralenti.

«M. Buhot de Kersers justifie de plus en plus la distinction dont il a été honoré.

«J'ai l'honneur de déposer aussi sur le bureau de l'Académie une brochure intitulée : *La grotte de Teyjat, gravures magdaléniennes*, par M. Perrier du Carne (Paris, 1889, in-8°).

«Tout ce qui touche à cette phase curieuse de notre histoire primitive est de nature à intéresser l'Académie. Cette brochure sera bien placée dans la bibliothèque de l'Institut.»

M. Jules GIRARD présente, de la part de M. Ch.-Ém. Ruelle, *Δαμασκίου Διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην. Damascii Successoris dubitationes et solutiones de primis principiis, in Platonis Parmenidem, partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car. Aem. Ruelle, 2^e partie (Paris, 1889, in-8°).*

«L'Académie avait des droits particuliers à l'hommage qui lui est adressé par M. Ruelle, car c'est elle qui lui a fait obtenir les deux missions qui ont rendu possible cette publication. M. Ruelle avait commencé son travail dès 1866 sur le conseil de M. Guigniaut, à la mémoire de qui ce livre est dédié. Dans sa première mission à Venise, en 1878, il a collationné la partie inédite du Commentaire de Damascius sur le *Parménide* de Platon. Il y est retourné en 1882 pour faire le même travail sur la partie qui avait été publiée par Joseph Kopp en 1826. Une étude attentive lui aura sans doute permis d'améliorer notablement, comme il l'espère, le texte de cette première partie.

«Le volume que M. Ruelle offre aujourd'hui à l'Académie contient la seconde partie du *De principiis*, celle dont il est le premier éditeur. Il s'est hâté de publier cette partie avant l'autre, afin de prendre date. La première contiendra sans doute une introduction qui permettra mieux d'apprécier le travail de M. Ruelle. Dès maintenant, on est sûr, grâce à ses longs efforts, d'avoir une édition complète qui réalise le vœu exprimé par Otfried Müller en 1829 et, en 1836, par M. Egger.»

Le PRÉSIDENT offre, au nom de l'auteur, *La religion de Bab, réformateur persan du XI^e siècle*, par M. Clément Huart (Paris, 1889, 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque orientale et évirienne*).

« Le babisme est une des manifestations religieuses les plus intéressantes qui se soient produites, de nos jours, dans l'Orient musulman et, par cela même que c'est un événement contemporain, il est possible de l'étudier avec plus de sûreté dans ses origines, son développement et ses doctrines.

« L'opuscule publié par M. Huart offre un résumé clair et bien conduit de cette réforme hardie qui a menacé, pendant quelques années, la Perse schiite et même l'orthodoxie musulmane. Quoique momentanément étouffée, il me semble difficile d'admettre avec M. Huart que la nouvelle religion ait cessé d'exister. Bien au contraire, des curieux renseignements recueillis sur place, il y a deux ou trois ans, par un orientaliste anglais, M. Edward Browne, il résulte que la secte recrute encore de nombreux adhérents en Perse et en Syrie. Il est vrai qu'un schisme latent s'est manifesté entre les *Babi* proprement dits et les *Ezeli*, adorateurs de Mirza Yahya, surnommé *Hazrété èzél*, c'est-à-dire « la majesté éternelle » ; mais il serait téméraire de conclure de ce fait que la doctrine prêchée par le *Bab* est menacée d'une mort prochaine.

« Au surplus, M. Huart ne s'occupe pas de ce que sera la secte, mais surtout de ce qu'elle a été dans sa période d'éclosion. Son travail est divisé en deux parties. Dans la première, il retrace l'histoire du Bab, sa prédication, son supplice et les troubles qui ensanglantèrent la Perse jusqu'à l'année 1852. Pour ce résumé historique, il s'est borné à reproduire, en l'abrégéant, le récit si émouvant donné par le comte de Gobineau. Mais, grâce à un hasard favorable, M. Huart est devenu possesseur d'un certain nombre de documents babi qu'il a insérés dans la seconde partie de son livre. Il en traduit quelques fragments et signale l'analogie qu'ils présentent, par la forme extérieure et le style, avec le Coran de Mahomet et, pour le fond, avec les doctrines des Ismaéliens et des Druzes et aussi avec les rêveries des Soufis. Il y a là, en effet, tout un fonds de vieilles idées mazdéennes et gnostiques rajeunies au contact de la civilisation moderne, qui offriraient un sujet de recherches des plus intéressantes. L'étude en serait d'ailleurs facilitée par la lecture de documents émanant du Bab, que ses partisans dérobent aux yeux des profanes et qui sont venus depuis peu enrichir la Bibliothèque nationale et le Musée britannique. L'essai de M. Huart aura eu au moins le mérite d'attirer l'attention sur ce problème si curieux et d'en signaler le haut intérêt.

non seulement pour l'histoire de la civilisation en Orient, mais aussi pour l'étude des questions religieuses. »

Le PRÉSIDENT dépose ensuite sur le bureau une comédie en dialecte ture azéri, intitulée : *L'ours et le voleur* (Paris, 1889, gr. in-8°), dont il a publié le texte dans le volume de *Mélanges*, offert par l'École des langues orientales au Congrès des orientalistes réunis, cette année, à Stockholm. C'est un spécimen du dialecte parlé par les tribus tartares du Caucase.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE.

Est offert :

Notice biographique de Charles Tardieu, licencié en droit, ingénieur des mines, agriculteur, géologue et chimiste (1810-1889) [Le Puy, 1889, in-12].

M. G.-W. Leitner, directeur de l'Institut oriental de Woking (Grande-Bretagne), fait hommage à l'Académie d'une collection de ses publications, savoir :

History of indigenous education in the Panjab since annexation and in 1882 (Calcutta, 1882, in-4°);

Selection from the records of the Panjab government. Section 1. Of the linguistic fragments discovered in 1870, 1872 and 1879 by G. W. Leitner, LL. D., relating to the dialect of the Mucadds and other wandering tribes, the argots of thievers, the secret trade dialects and systems of native cryptography in Kabul, Kashmir and the Panjab, etc. (Lahore, 1882, in-fol.);

A detailed analysis of Abdul Ghafur's dictionary of the terms used by criminal tribes in the Panjab (Lahore, 1880, in-fol.);

A sketch of the Changars and of their dialect (Lahore, 1880, in-fol.);

Appendix to «Changars» and «Linguistic fragments». Words and phrases illustrating the dialects of the Samé and Mé, as also of dancers, mirásis and dôms (Lahore, 1882, in-fol.);

The Hunza and Nagyr handbook; being an introduction to a knowledge of the languages, races, and countries of Hunza, Nagyr, and a part of Yasin, 1^{re} partie (Calcutta, 1889, in-4°);

Plus des journaux critiques, en sanscrit et en arabe, publiés par l'Institut oriental de Woking, et des photographies représentant les Tribus de l'Hindukush et les Sculptures gréco-bouddhiques trouvées au delà de la frontière du Pendjab par le Dr Leitner et actuellement déposées au Musée oriental de Woking.

Le PRÉSIDENT offre, au nom de l'auteur, un *Précis d'histoire juive, depuis les origines jusqu'à l'époque persane* (v^e siècle avant J.-C.), par M. Maurice Vernes (Paris, 1889, in-8°).

« Dans ce livre, M. Vernes rejette les principaux résultats généralement acceptés par les écoles critiques qui ont fait de l'exégèse biblique le but de leurs recherches. Il s'est tracé un plan particulier en ce qui concerne l'origine des textes bibliques et l'emploi qu'il faut faire de ces textes pour reconstituer l'histoire juive ancienne.

« Rompant en visière avec ses devanciers les plus autorisés, tels que MM. Reuss, Kuenen et Welhausen, l'auteur ne veut plus de la division de cette histoire en trois grandes périodes : époque ancienne, caractérisée par le polythéisme matérialiste ; époque moyenne, où l'idée religieuse et libérale domine avec les prophètes ; époque moderne (du v^e au i^{er} siècle avant J.-C.), où le ritualisme sacerdotal triomphe du prophétisme.

« A cette division si clairement démontrée par l'ensemble de l'histoire juive, M. Vernes oppose tout un système qui lui est propre et qui peut se résumer ainsi : pour trouver l'époque de la composition d'une des grandes œuvres de la littérature biblique, il faut partir de la date relativement moderne où l'existence de ces œuvres est incontestable, et remonter ensuite le cours des siècles en recherchant les circonstances propres à la rédaction de chaque écrit en particulier. En second lieu, sans méconnaître absolument les interpolations qui s'y sont introduites, M. Vernes s'efforce de prouver que les grandes sections de l'Ancien Testament se relient entre elles par un caractère commun, qui est l'unité de composition et l'unité de date, et qu'elles doivent être considérées comme l'œuvre des écoles théologiques juives qui florissaient entre le v^e et le iii^e siècle avant notre ère. Il faut y reconnaître aussi l'idée maîtresse qui est celle du monothéisme pur et de la suprématie religieuse et morale d'Israël. Enfin, là où l'exégèse moderne retrouve des faits réels cachés sous le voile de la légende ou du mythe, l'auteur du *Précis* voit une œuvre d'imagination d'une haute portée spiritualiste, mais presque toujours sans fondement historique. Il ne dépasse pas d'ailleurs l'époque persane, c'est-à-dire celle où s'arrête le canon des livres hébreux.

« En résumé, cet ouvrage, qui a trop souvent le caractère d'une thèse plutôt que celui d'un livre d'histoire, soulèvera, je le crois, de formidables objections, sans affaiblir sensiblement l'autorité des travaux qui l'ont précédé. Je n'ai pas qualité pour prendre position dans le débat et j'ai dû me borner à exposer, en quelques mots, le système très ingénieux et très personnel de M. Vernes, sans me porter garant de sa soli-

dité. Je ne doute pas, d'ailleurs, que ses adversaires eux-mêmes ne s'accordent à y reconnaître un travail soutenu, l'examen consciencieux des sources et la recherche persévérante et sincère de la vérité.»

SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la séance publique annuelle de l'Institut, fixée au 25 octobre.)

Est offert :

Compte rendu sommaire d'une transcription phonétique, offert aux membres du VIII^e congrès des orientalistes (Stockholm, 1889, in-8°).

M. DELISLE offre un volume intitulé : *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, par M. Georges Bengesco, tome III (Paris, 1889, in-8°).

« M. Bengesco a déjà publié sur la bibliographie voltairienne deux volumes qui lui ont assuré une place distinguée parmi les bibliographes de notre temps. Le nouveau volume qu'il offre aujourd'hui à l'Académie est uniquement consacré à la correspondance imprimée de Voltaire. Il a soumis à un examen critique les dix mille pièces dont elle se compose aujourd'hui. Il a rendu un compte détaillé de la façon dont les différents éditeurs ont accompli leur tâche, et a présenté sous une forme très claire une foule d'observations qui rendront très facile la préparation de l'édition définitive d'un recueil si important pour l'histoire et la littérature du XVIII^e siècle.

« Ce volume est le complément indispensable de toutes les éditions de la correspondance de Voltaire. »

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la fête de la Toussaint.)

M. Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale, adresse en hommage à l'Académie un volume que l'Imprimerie vient de publier comme impression gratuite, avec des soins particuliers d'édition : *Catalogues des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François I^{er} et Henri II*, publiés et annotés par M. Henri Omont (Paris, 1889, gr. in-4°).

M. DELISLE, présentant, au nom de l'auteur, le même volume, dit :

« Le volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est un chef-d'œuvre typographique qu'on a pu admirer à l'Exposition universelle et que l'Imprimerie nationale, justement jalouse de sa vieille réputation, a exécuté en grande partie avec les types que Claude Garamond grava au XVI^e siècle sous la direction de Robert Estienne. Mais l'exécution matérielle est, à

nos yeux, le moindre mérite du volume que M. Omont vient de faire et qu'il a intitulé : *Catalogues des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François I^{er} et Henri II*. On trouvera dans ce livre splendide une édition correcte des catalogues des manuscrits grecs que les rois François I^{er} et Henri II avaient réunis dans leur palais de Fontainebleau, au nombre de cinq cent soixante. Ces catalogues, œuvres de Constantin Palæocappa et d'Ange Vergèce, nous sont parvenus sous des formes différentes dans des manuscrits qui ne sont pas tous à la Bibliothèque nationale, puisque l'éditeur a dû recourir, et non sans profit, à des exemplaires conservés aujourd'hui à Leyde, à Vérone et à Venise. Au texte des deux catalogues principaux, M. Omont a joint des textes de moindre importance, et un catalogue des manuscrits grecs qu'avait recueillis Guillaume Pélicier pendant son ambassade à Venise (1539-1542) et dont la plupart sont aujourd'hui hors de France. Tous ces documents sont de la plus grande utilité pour l'histoire de l'hellénisme en France pendant la première moitié du xvi^e siècle; mais ce qui doit avant tout être signalé à l'Académie, c'est la précision avec laquelle l'auteur a retracé les origines de notre fonds grec; c'est le soin et la perspicacité dont il a fait preuve en identifiant de la façon la plus rigoureuse chacun des volumes décrits dans les catalogues de Palæocappa et de Vergèce. Il les a tous reconnus d'après des indices variés, qui ne laissent jamais place au moindre doute. Le résultat de ce travail très délicat est de nature à satisfaire les bibliophiles qui s'intéressent aux collections de la Bibliothèque nationale. M. Omont a retrouvé tous les manuscrits grecs dont la réunion était un des ornements du palais de François I^{er} et de Henri II. Les cinq cent soixante manuscrits grecs, enregistrés dans les catalogues de Palæocappa et de Vergèce, se sont tous retrouvés sur les rayons de la Bibliothèque nationale; un seul a manqué à l'appel de M. Omont, qui a fini par le découvrir à l'Université de Cambridge.»

M. J. Gay-Lussac adresse à l'Académie, par les soins de M. Maspero, une *Carte élémentaire de l'Égypte*, dressée sous sa direction par M. J.-A. Perriehou.

Sont offerts :

Epigraphische Denkmäler aus Arabien (nach Abklatschen und Copien des Herrn Professor Dr Julius Euting in Strassburg), par M. le docteur D.-H. Müller, professeur à l'Université de Vienne (Vienne, 1889, in-4°, extrait des *Denkschriften* de l'Académie impériale de Vienne);

Glossen zum Corpus inscriptionum semiticarum, par le même auteur (sans lieu ni date, in-8°):

Le berceau de Christophe Colomb et la Corse, par M. Fabbé Casabianca (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue du monde catholique*).

M. Siméon LUCE a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen, une brochure intitulée : *Les insurrections populaires en basse Normandie au 11^e siècle, pendant l'occupation anglaise, et la question d'Olivier Basselin* (Caen, 1889, in-8°).

— Cette étude comprend deux parties. Dans la première, qui a été lue en séance de l'Académie des sciences morales et politiques, l'auteur n'a pas de peine à prouver, par le témoignage des chroniqueurs du xv^e siècle et aussi par des mentions contenues dans des pièces d'archives, que l'occupation de la Normandie par les Anglais a provoqué deux grands mouvements insurrectionnels, d'abord des paysans du Bessin et du pays de Caux, en 1434, ensuite des habitants du Val de Vire, du Cotentin, du Bessin et du Bocage, sous la direction de Boschier, en 1436, sans compter une foule de prises d'armes locales de moindre importance. La démonstration de M. Gasté, dirigée surtout contre un érudit de province qui avait soutenu la thèse contraire avec beaucoup de légèreté, nous semble tout à fait péremptoire. Dans la seconde partie de son étude, consacrée à Olivier Basselin, le savant professeur, sans marcher sur un terrain aussi solide que dans la première partie, n'en établit pas moins par de sérieux arguments que nous avons tout lieu de croire à la réalité historique du gai chanteur célébré dans la fameuse complainte des Compagnons du Val de Vire, et il montre très bien comment s'est formée graduellement, par l'intermédiaire du *Recueil de chansons* d'Alain Lotrian, où cette complainte a été reproduite en 1543 avec addition d'un couplet, et surtout de la chanson bachique dite de *Farin Dugas*, attribuée à Jean le Houx, la légende d'un Basselin uniquement occupé, non point de faire la guerre aux Anglais, mais de boire et de rire. »

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1889, 9^e et 10^e fascicules (Paris, 1889, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, vol. V, fasc. 7 (Rome, 1889, gr. in-8°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, n^{os} 88-91 (Florence, 1889, in-8°);

Biblioteca nazionale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle

opere moderne straniera, etc., vol. III, 1888, index: vol. IV, 1889, n° 3 (Rome, 1889, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. L, 4^e et 5^e livraisons (Paris, 1889, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 23 (Rome, 1889, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, 2^e série, n° 9, année 1888 (le Caire, 1889, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome IX, n° 138 (Orléans, 1889, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2^e et 3^e trimestres de 1889 (Poitiers, in-8°);

Cochinchine française. Excursions et reconnaissances, t. XIV, n° 31 (Saïgon, 1889, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut. et Charles Chipiez, livraisons 253-261 (Paris, 1889, gr. in-8°);

Revista archeologica, publiée par A.-C. Borges de Figueiredo, vol. III, n° 8 (Lisbonne, 1889, in-8°);

Revue africaine, n° 193 (Alger, 1889, in-8°);

Revue archéologique, juillet-août 1889 (Paris, in-8°);

Revue des questions historiques, 24^e année, 92^e livraison (Paris, 1889, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 54 (Vienne [Isère], 1889, in-8°);

Revue numismatique, dirigée par MM. Anatole de Barthélemy, Gustave Schlumberger, membres de l'Institut, et Ernest Babelon, 3^e série, tome VII, 3^e trimestre de 1889 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München, année 1889, n° II (Munich, in-8°);

Società reale di Napoli. Atti della Reale Accademia di archeologia, lettere et belle arti, vol. XIII, 1887-1889 (Naples, 1889, in-4°);

Société centrale des architectes français. Bulletin mensuel, 6^e série, vol. VI, n°s 4-6 (Paris, 1889, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENTE DE M. BARBIER DE MEYNARD.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE.

Le PRÉSIDENT annonce en ces termes la mort de M. Cobet, associé étranger de l'Académie :

« J'ai un nouveau deuil à annoncer à l'Académie : M. Cobet, professeur honoraire à l'Université de Leyde, vient de mourir à l'âge de soixante-seize ans : c'est le troisième associé étranger qui nous est enlevé en moins de six mois. La mort de M. Cobet est une perte cruelle pour la philologie grecque, à laquelle il avait consacré sa vie entière et qu'il a enrichie de travaux qui préserveront son nom de l'oubli. Je n'ai pas qualité pour les apprécier, mais je sais et nous savons tous en quelle estime le public savant tient les excellentes éditions de Diogène Laerce, de Denys d'Halicarnasse, de l'*Anabase* de Xénophon, et surtout la revue *Mnémosyne*, cette mine d'observations critiques, qui ont suffi pour fonder la réputation d'un helléniste consommé.

« M. Cobet nous appartenait comme correspondant depuis 1871 et il avait été élu associé étranger en 1876. L'Académie regrette

sincèrement la perte de ce savant, dont la vie studieuse et entièrement vouée au culte désintéressé des lettres perpétuait les traditions de ces grands érudits de la Renaissance et du xvii^e siècle dans un pays où la culture classique a toujours été en honneur.»

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre par laquelle M. BERTHELOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, prie la Compagnie de vouloir bien désigner quelques-uns de ses membres pour être adjoints à une Commission nommée par l'Académie des sciences, en vue d'examiner un mémoire qui lui a été adressé par M^{me} Richenet-Bayard, sur *La véritable situation d'Alesia, en Auvergne*.

L'Académie désigne MM. Deloche, Alexandre Bertrand et Longnon.

Sont adressés à l'Académie :

1^o Pour le concours des antiquités de la France :

Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, avec cinquante-six planches, par M. Émile Espérandieu (Paris et Melle, 1889, in-8^o);

Le Havre d'autrefois, ouvrage publié sous la direction de M. A.-G. Lemale (le Havre, 1883, in-4^o);

2^o Pour le concours La Fons-Mélicocq :

Les Clabault, famille municipale amiénoise, 1349-1539, par M. A. Janvier (Amiens, 1889, in-4^o);

3^o Pour le prix de numismatique (Duchalais) :

Répertoire des sources imprimées de la numismatique française, par MM. Arthur Engel et Raymond Serrure : supplément et table (Paris, 1889, in-8^o).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a décidé d'attribuer au R. P. Augouard, provicaire apostolique du Congo français, une somme de 6,500 francs à prélever sur les arrérages de la fondation Benoît Garnier. Le R. P. Augouard devra examiner les diverses questions de géographie, d'ethnographie et de linguistique que peut soulever l'étude des populations établies sur les rives de l'Oubangui et du haut Ogowé.

M. Georges PERROT termine sa lecture sur l'art antique de la Perse.

Il s'attache à démontrer que l'art est resté, en Perse, purement officiel, que ç'a été l'art d'une dynastie et d'une cour, non point un art vraiment national. Il se demande si des Perses de naissance ont pris quelque part à l'érection de ces édifices et à l'exécution de ces sculptures. L'hypothèse qui se présente à son esprit, comme celle qui répond le mieux à l'ensemble des faits observés, c'est celle d'un étranger, grec ou phénicien, qui, chargé par Darius de la direction de ses grandes entreprises monumentales, aurait réuni dans une synthèse intelligente tous ceux des éléments des arts antérieurs ou contemporains qui paraissaient le plus aptes à entrer dans un ensemble tel que celui dont la fantaisie royale avait conçu la pensée et tracé le plan.

M. OPPERT, en rendant hommage à l'intéressante communication de son savant confrère, présente une observation sur un simple détail. M. G. Perrot identifie les ruines de Mourghâb avec celles de Pasargades, ville du couronnement des rois perses. Cette assimilation, que Lassen a déjà combattue, il y a cinquante ans, par des raisons convaincantes, ne peut être maintenue. Pasargades se trouvait dans le sud-est de la Perse, à cent lieues de Mourghâb, près de la ville moderne de Darabdjerd, ainsi que M. Oppert croit l'avoir démontré dans une lecture faite à l'Académie.

M. Georges PERROT communique, de la part de M. de Vogüé, une note du P. Delattre sur des fouilles qu'il a faites cet été à Byrsa. Des tombeaux de l'époque phénicienne ont été ouverts; on y a recueilli des objets intéressants, une amphore en bronze doré, des scarabées de style égyptisant, des figurines en terre cuite qui ont cet intérêt d'appartenir à une série représentée jusqu'ici seulement par des figures recueillies en Syrie et à Rhodes. Cette série, qui a été étudiée d'abord par Longpérier, puis par M. Heuzey, est celle de ces statuettes qui sont encore asiatiques par les attributs comme par le costume, mais où l'on sent déjà l'influence de l'art grec et ce que M. Heuzey appelle le «choe en retour» de l'hellénisme.

M. Cartailhac présente à l'Académie deux bijoux d'or, un bra-

celet et un collier, qui sont la propriété du Musée de Toulouse et qui proviennent du village de Lasgraïsses (Tarn). Le collier, par certains détails, rappelle d'autres colliers d'or trouvés autrefois dans la même région; les uns et les autres sont évidemment gaulois. Le bracelet offre un caractère plus original. Rien, dans ce qu'on connaît des parures du reste du territoire gaulois, ne saurait être comparé à ces beaux produits de l'industrie antique des bords du Tarn.

M. CLERMONT-GANNEAU, continuant ses recherches sur la géographie de la Palestine au moyen âge, présente diverses remarques relatives au fleuve de Jaffa, appelé 'Audja ou Nahr el-'Audja.

La 'Audja est désignée abusivement, dans des documents de l'époque des Croisades, sous le nom de fleuve Éleuthérus. Ce nom ne convient qu'à un fleuve célèbre (le Nahr el-Kebir actuel), qui se jette dans la mer bien loin de Jaffa, au nord de Tripoli, et qui marquait la limite entre la Syrie septentrionale et la Phénicie : comment a-t-il été transporté par les croisés au fleuve voisin de Jaffa? L'origine de cette méprise est l'interprétation inexacte d'un passage de Flavius Josèphe, qui prête à l'équivoque, et duquel il semblerait résulter, à première vue, que l'Éleuthérus se jetait à la mer entre Jaffa et le Carmel. Les croisés sont d'ailleurs coutumiers de ces identifications arbitraires. Plus ou moins familiers avec les textes anciens, sacrés et profanes, ils étaient constamment préoccupés de retrouver sur le terrain les noms géographiques anciens et ils le faisaient souvent avec la plus grande inexactitude. C'est ainsi qu'ils plaçaient Bersabée à Beit-Djibàn et Antipatris à Arsoûf.

La 'Audja, dont le nom présent est une simple dénomination descriptive (le Méandre), porte chez les anciens auteurs arabes un nom inexpliqué jusqu'à présent : le fleuve d'Abou Fotros ou d'Abi Fotros. M. Clermont-Ganneau propose de reconnaître dans ce nom la transcription de celui d'Antipatris ou Antipatros, ville antique construite par Hérode dans les parages de Jaffa et dont la position a soulevé de très vives controverses. Il en tire un argument géographique : si la 'Audja s'appelle le fleuve d'Antipatris, c'est qu'Antipatris devait être située sur ses bords

ou à sa source. Ainsi se trouve exclue du champ des conjectures toute localité qui ne répond pas à ces conditions. Cet argument viendrait à l'appui de la théorie qui a proposé de mettre Antipatris à Medjdel Yâba. On pourrait, à l'appui, faire valoir un nouvel argument; un ancien géographe arabe, Yâqout, donne, « d'après Ptolémée », dit-il, la longitude et la latitude de Medjdel Yâba. Or, si l'on se reporte au texte grec du passage correspondant de Ptolémée, on n'y trouve, pour représenter Medjdel Yâba, d'autre nom que celui d'Antipatris.

M. le commandant Gaston Marmier commence une communication sur la situation du pays biblique d'Aram-Naharaïm, de la ville de Qédesch et du Néharina des Égyptiens.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'estampage, relevé par M. Ledoux, consul de France à Jérusalem, d'une plaque de marbre revêtue d'inscriptions cunéiformes.

Ce document est renvoyé à l'examen de M. Menant.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des antiquités de la France :

Château-Guillaume en Poitou, histoire, mœurs et coutumes, par le comte de Beauchamp (Paris, 1888, in-fol.);

Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies, par M. André Rolland de Denus (Paris, 1889, in-8°);

2° Pour le concours La Fons-Mélicocq :

Statistique de l'Île-de-France ou ancienne nation des Séuones (Joinigny, 1888, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats présentés aux deux places d'associés étrangers vacantes par suite du décès de MM. de Witte et Amari.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT rappelle qu'aucun des savants dont les titres viennent d'être exposés n'ayant posé sa candidature, il convient

de ne donner à la publicité que les noms de ceux qui auront été élus.

Il est procédé au scrutin pour le remplacement de M. le baron de Witte.

M. Curtius est élu au deuxième tour de scrutin.

Il est ensuite procédé au scrutin pour le remplacement de M. Amari.

M. Layard est élu au premier tour de scrutin.

Ces deux élections seront soumises à l'approbation du Président de la République.

M. Schliemann ayant demandé à l'Académie de déléguer un de ses membres pour assister aux nouvelles fouilles qu'il va faire à Hissarlik, sur l'emplacement de l'ancienne Ilion, M. Croiset, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, consultée au sujet de cette demande, fait le rapport suivant :

« La Commission propose à l'Académie d'accueillir le projet de M. Schliemann et de désigner un délégué.

« La Commission pourra s'occuper de préparer cette désignation, si l'Académie en accepte le principe. »

L'Académie adopte la proposition de la Commission, qui est, en conséquence, chargée de désigner un délégué.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE.

Séance publique annuelle présidée par M. Barbier de Meynard ⁽¹⁾.

ORDRE DES LECTURES :

1° Discours de M. le PRÉSIDENT, annonçant les prix décernés en 1889 et les sujets de prix proposés;

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Émile EGGER, membre ordinaire de l'Académie*, par M. Henri WALLON, secrétaire perpétuel;

3° *De quelques jeux populaires dans l'ancienne France*, à propos

⁽¹⁾ VOIR L'APPENDICE N° V (p. 439-519).

d'une ordonnance de Charles V, par M. Siméon Luce, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne connaissance à l'Académie de la lettre qu'il a reçue de M. Curtius, et dont voici la traduction :

Berlin, 18 novembre 1889.

Très honoré Monsieur,

J'ai reçu avec une véritable gratitude votre lettre du 15 novembre. Je suis fier de la distinction qui m'a été faite, et je signe

Votre tout dévoué,
ERNST CURTIUS.

MM. Dieulafoy, Hamy et de la Borderie écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre libre, laissée vacante par la mort de M. Ch. Nisard.

Est adressé au prochain concours des antiquités de la France :
Glossaire du pays blaisois, par M. Adrien Thibault (manuscrit de 431 pages, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. Ch. Nisard.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les ampliations de deux décrets, en date des 25 et 30 novembre, par lesquels sont approuvées les élections de MM. Layard et Curtius, comme associés étrangers, en remplacement de MM. Amari et le baron de Witte, décédés.

Sont adressés à l'Académie, pour le prochain concours des antiquités de la France :

Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Dijon, par M. Pellechet (Dijon, 1888, in-8°) ;

Bibliothèque publique de Versailles. Catalogue des incunables et des

livres imprimés de MD à MDXX, avec les marques typographiques des éditions du XV^e siècle, par le même auteur (Paris, 1889, in-8°);

Notes sur les imprimeurs du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange et Catalogue des livres imprimés par eux qui se trouvent à la bibliothèque de Carpentras, par le même auteur (Paris, 1887, in-8°);

Étude sur le Kef, par le lieutenant Ém. Espérandieu (Paris, 1888, in-8°);

Une voie gallo-romaine dans la vallée de l'Ubaye et passage d'Annibal dans les Alpes, étude historique, par M. le Dr Ollivier (Digne, 1889, in-8°);

Les quatre âges de l'homme, traité moral de Philippe de Navarre, publié pour la première fois, d'après les manuscrits de Paris, de Londres et de Metz, par M. Marcel de Fréville (Paris, 1888, in-8°, publication de la Société des anciens textes français).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. DURUY donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur l'emplacement du champ de bataille au passage du Granique*, par M. Teplow, ancien secrétaire à l'ambassade russe de Constantinople.

Ce mémoire a été transmis à l'Académie par l'intermédiaire de S. E. M. l'Ambassadeur de Russie en France.

Après avoir rapporté les diverses opinions des modernes et discuté tous les textes anciens, l'auteur a fait un examen attentif des lieux, examen qui lui a permis de joindre à son mémoire une photographie de la vallée du Granique et une carte des marches d'Alexandre, depuis Abydos et Ilion jusqu'à Sardes, en passant par le village de Tèpè Keuī, non loin des sources du Granique. C'est l'endroit où M. Teplow met la rencontre des deux armées. Pour des stratégestes modernes, ce lieu serait bien choisi. Adossés aux dernières pentes des collines de l'Ida, les Perses auraient barré la route aux Macédoniens dans une bonne position défensive.

« Mais, ajoute M. Duruy, les satrapes de Darius se préoccupaient-ils beaucoup de stratégie? Ils ont dû rassembler leurs forces le plus près possible des lieux où les Macédoniens avaient

débarqué et moins songer à de savantes manœuvres qu'à frapper un coup rapide sur l'audacieux qui osait envahir une province du grand Roi. En somme, faute de renseignements positifs fournis par les anciens, le problème nous paraît insoluble et, nous ajoutons, sans importance. Le Granique est si court et la masse de ses eaux si peu considérable qu'il importe peu que l'action se soit passée un peu plus haut ou un peu plus bas. Le mémoire de M. Teplow n'en est pas moins une curieuse étude d'une contrée sur laquelle de grands souvenirs appelleront toujours l'attention. Aussi notre Compagnie lui est-elle fort obligée de la communication de cet intéressant travail où le diplomate a fait place à l'érudit. —

M. l'abbé DUCHESNE communique, de la part de MM. Letaille et Audollent, actuellement en mission scientifique en Algérie, une inscription chrétienne trouvée par ces messieurs aux environs de Sétif. C'est la dédicace d'une *memoria* en l'honneur des martyrs Victorinus et Miggin. Le dernier de ces saints est connu par la correspondance de saint Augustin avec le rhéteur païen Maxime de Madaure. L'inscription mentionne d'autres reliques déposées dans la *memoria* avec celles des saints éponymes. Dans cette liste figurent des reliques de saint Pierre et de saint Paul et de plusieurs martyrs africains, notamment saint Cyprien, le bois de la Croix, et la « terre promise où est né le Christ ». L'inscription est de l'année 359. C'est le plus ancien document épigraphique du culte des reliques de Jérusalem, de Bethléem et de Rome. En ce qui regarde le bois de la Croix, on doit constater une concordance remarquable avec une homélie prononcée par saint Cyrille de Jérusalem, en 347, où il est dit que les fragments de cette relique étaient répandus dans le monde entier.

M. l'abbé DUCHESNE présente ensuite, au nom des mêmes explorateurs, une inscription qui mentionne, pour la première fois, l'enceinte réservée dans les églises aux vierges sacrées : VIRGINVM CANCellus.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE.

Le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

« J'ai la douleur d'annoncer à l'Académie, déjà si tristement éprouvée cette année, qu'un nouveau deuil vient de la frapper. Voici la lettre que j'ai reçue ce matin :

Paris, 12 décembre 1889.

Mon cher ami,

Nous venons d'être frappés bien douloureusement aujourd'hui. Mon beau-frère, M. Pavet de Courteille, souffrant depuis quelques jours, nous a été enlevé subitement cette après-midi, entre trois et quatre heures.

Je vous prie de vouloir bien vous charger de porter cette triste nouvelle à la connaissance de vos confrères de l'Académie, qui s'associeront certainement au deuil de sa famille.

Veillez, mon cher ami, recevoir la nouvelle assurance de mes bien affectueux sentiments.

G. BLANCHART.

« L'Académie prendra une part bien vive à cette perte soudaine, qui l'atteint, je puis le dire, dans ses plus chères affections. M. Pavet de Courteille n'était pas seulement notre confrère. Par sa bonté, sa cordialité, son dévouement, il était pour nous tous un ami. J'aurai après-demain à lui rendre les derniers honneurs au nom de notre Compagnie et je rappellerai ses titres scientifiques et les services éminents qu'il a rendus aux études orientales. Par une sorte de fatalité, il semble que ce triste devoir ait été réservé à celui qui a été son condisciple, le compagnon de ses jeunes années et son collaborateur. Aujourd'hui je dois me borner à me faire l'interprète de notre commune affliction et à transmettre à la famille de notre bon et cher confrère l'expression de nos regrets sincères et de nos condoléances les plus sympathiques. »

Le PRÉSIDENT ajoute que l'Académie va lever sa séance en signe de deuil, mais qu'elle doit, avant de se séparer, procéder à divers votes qui sont à l'ordre du jour et qui ne pourraient être remis sans inconvénient.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Ch. Nisard, décédé.

Le PRÉSIDENT lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres. Il rappelle les noms des candidats : MM. Dieulafoy, Hamy et A. de la Borderie.

Il est procédé au scrutin. Il y a 42 votants. Majorité, 22.

Au premier tour de scrutin, M. de la Borderie obtient 16 suffrages; M. Hamy, 15; M. Dieulafoy, 11.

Au deuxième tour, M. de la Borderie obtient 24 suffrages; M. Hamy, 16; M. Dieulafoy, 2.

M. de la Borderie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu membre libre de l'Académie.

Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que quatre places de correspondants étrangers et trois places de correspondants français sont vacantes.

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions, qui seront chargées de présenter des listes de trois candidats pour chacune des places vacantes, tant parmi les correspondants français que parmi les correspondants étrangers. Ces Commissions devront être composées de six membres.

Sont désignés :

1° Pour les places de correspondants étrangers : MM. Renan, G. Paris, Weil, Paul Meyer, Maspero, Boissier;

2° Pour les places de correspondants français : MM. Delisle, de Rozière, Heuzey, Georges Perrot, Bréal et Anatole de Barthélemy.

La séance est ensuite levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire général de la Présidence écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de vouloir bien lui faire adresser, en vue

des invitations aux fêtes que doit donner M. le Président de la République, la liste de MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui désireraient, eux ou leurs familles, être invités à ces fêtes.

M. le Maire de Lille invite les membres de l'Académie à s'associer, par leurs souscriptions, au projet formé par la ville de Lille d'élever une statue au général Faidherbe.

M. GEFFROY, directeur de l'École française de Rome, écrit au Président pour lui communiquer les résultats des fouilles pratiquées à Rome, dans le quartier des *Prati di Castello*, et de celles de Cività Castellana, l'ancienne Falérie. M. Geffroy annonce aussi dans sa lettre qu'il attend à Rome trente caisses contenant les résultats des fouilles que M. Gsell, membre de l'École française de Rome, a fait exécuter à Vulci. Il signale en terminant les explorations faites en Algérie, par M. Audollent, membre de la même École, en compagnie de M. Letaille ⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, absent en ce moment de Paris, adresse au Secrétaire perpétuel une note qu'il a rédigée sur une inscription trouvée à Carthage et mentionnant le proconsulat de Symmaque, dont la copie lui a été envoyée par le R. P. Delattre ⁽²⁾.

M. le Dr Carton, médecin militaire des hôpitaux de Tunisie, directeur des fouilles actuellement pratiquées dans l'antique nécropole de Bulla Regia, adresse au Président une note *Sur la disposition du bûcher funéraire employé par les habitants de Bulla Regia* ⁽³⁾.

Sont adressés à l'Académie, pour les divers concours de l'année 1890 :

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : *Vallée de Barcelonnette, simple relation sur quelques monuments celtiques découverts dans cette vallée*, par M. le Dr Ollivier (Digne, 1884, in-8°);

Âge préhistorique dans les Basses-Alpes. Période de bronze, par le même (Digne, 1884, in-8°);

¹⁾ Voir AUX COMMUNICATIONS, n° XXXII (p. 426-427).

²⁾ Voir AUX COMMUNICATIONS, n° XXXIII (p. 428-429).

³⁾ Voir AUX COMMUNICATIONS, n° XXXIV (p. 429-432).

Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne, par M. Louis Grignon (Châlons-sur-Marne, 1889, in-8°);

Rosny-sur-Seine, où est né Sully, notice historique, par M. l'abbé H. Thouars (Paris, 1889, in-8°);

Dictionnaire étymologique du patois lyonnais, livraisons 1 à 4, par M. N. du Puitspelu (Lyon, 1889, in-8°);

Histoire de la nouvelle 118 dans le pays de droit écrit, depuis Justinien jusqu'en 1789. Étude sur le régime des successions au moyen âge dans le midi de la France, par M. Ém. Jarriand (Paris, 1889, in-8°);

La maison du Temple de Paris, histoire et description, par M. H. de Curzon (Paris, 1888, in-8°);

Abbayes de l'évêché de Bayeux, Cercoy, Cordillon, Fontenay, Lougues, par M. P. de Farcy (Laval, 1888, in-4°);

Sigillographie de la Normandie (évêché de Bayeux), par le même (Caen, 1885-1886, in-4°);

Histoire du Gastinois, par dom Morin, nouvelle édition, publiée par MM. H. Laurent et P. Quesvers (Paris, Pithiviers et Orléans, 1883-1889, in-4°);

PRIX GOBERT : *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne, 1081-1137*, par M. Ach. Luchaire (Paris, 1890, in-8°);

PRIX LA FONS-MÉLICOQ : *La vallée du Liger et ses environs*, par M. A. Ledieu (Paris, 1887, in-8°);

Deux années d'invasion en Picardie, 1635-1636, par le même (Paris, 1887, in-8°);

Monographie d'un bourg picard, 2^e partie : L'histoire de Deuain depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par le même (Paris, 1889, in-8°);

Notices et choix de documents inédits sur la Picardie, par le même (Paris, 1889, in-8°);

La guerre de Trente ans en Picardie et en Artois, par le même (Paris, 1889, in-8°);

Mélanges sur Abbeville et le Ponthieu, par le même (Abbeville, 1889, in-8°);

Cartulaire des établissements religieux du Boulonnais, t. VI : Abbaye de Licques, ordre de Prémontré, 1078-1311, par M. l'abbé D. Haigneré (Boulogne-sur-Mer, 1889, in-8°).

M. Edmond LE BLANT est désigné pour lire, à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, sa note intitulée : *Les songes et visions des martyrs*.

L'Académie se forme en comité secret.

M. Georges PERROT communique, de la part de M. le Dr A. Vercontre, médecin-major à Rambervillers, une note sur un *aureus* de Publius Clodius.

On sait que Publius Clodius a fait frapper, en 711 (43 avant notre ère) un *aureus* à l'effigie de Marc Antoine, *aureus* dont le revers, diversement interprété, est en somme resté jusqu'ici inexpliqué.

M. le Dr Vercontre propose de voir, dans le groupe qui figure aux pieds du personnage représenté sur ce revers, non point, comme on l'a voulu jusqu'ici, un aigle sur un cippe, mais un corbeau sur un rocher, ce groupe constituant alors les armes parlantes, bien connues, de la ville de Lyon.

Le revers en question serait alors expliqué très naturellement de la manière suivante :

« Le Génie de la ville de Rome, victorieux et pacifique, protège la ville de Lyon, colonie romaine naissante, et lui apporte le commerce et la richesse. »

Et il faudrait voir Marc Antoine lui-même sous les traits du Génie *radié* qui figure la ville de Rome.

Cette explication, qui rend compte de tous les détails du type du revers de l'*aureus*, s'accorde avec la date de la fondation de la ville de Lyon, et avec ce fait que Marc Antoine (à cette date, gouverneur de la Gaule) a été le protecteur avéré de la colonie nouvelle.

Ce serait donc pour perpétuer le souvenir de cette protection que l'*aureus* en question aurait été frappé.

M. Edmond LE BLANT communique :

1° Une note sur une inscription juive trouvée à Auch⁽¹⁾;

2° Une note sur les lectures faites à la dernière séance de l'Académie d'archéologie chrétienne, et notamment sur la décou-

¹ Voir AUX COMMUNICATIONS, n° XXXV (p. 432-437).

verte d'un fragment d'une inscription métrique du pape saint Damase ⁽¹⁾.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 19 décembre, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. de la Borderie comme académicien libre, en remplacement de M. Ch. Nisard, décédé.

M. de la Borderie sera présenté à l'Académie, lorsqu'il sera de retour à Paris.

M. MAURY, par une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, fait connaître que son état de santé le mettra dans l'impossibilité de se rendre, pendant tout l'hiver, aux séances de l'Académie. Il prie, en conséquence, ceux de ses confrères qui seraient disposés à le réélire dans les Commissions auxquelles il appartenait, de reporter sur d'autres leurs suffrages.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1890.

M. Schefer est élu président; M. Oppert, vice-président.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission du prix Gobert.

Sont élus : MM. L. Delisle, de Rozière, Viollet et Clermont-Ganneau.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT annonce ainsi qu'il suit le résultat du vote qui vient d'avoir lieu, en comité secret, pour les élections des correspondants étrangers et des correspondants français :

Correspondants étrangers : M. Nauck, à Saint-Pétersbourg, a été élu en remplacement de M. Curtius; M. Neubauer, à Oxford, en remplacement de M. Wright; sir Henry Yule, à Londres, en remplacement de M. Layard; M. Radloff, à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. Weil.

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXXVI (p. 437-439).

Correspondants français : M. Sauvaire a été élu en remplacement de M. Clermont-Ganneau ; M. Bailly, en remplacement de M. Reboud ; M. Champoiseau, en remplacement de M. de la Borderie.

Sont adressés pour les divers concours de l'Académie en 1890 :

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : *Gesta domni Aldrici Cenomannicæ urbis episcopi a discipulis suis*, texte publié par MM. l'abbé R. Charles et l'abbé L. Froger (Mamers, 1889, in-4°) ;

Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV (1670-1674) ; étude sur l'organisation de cette province, suivie du texte du dénombrement, par M. Barrière-Flavy (Toulouse, 1889, in-8°) ;

Autun et ses monuments, par M. Harold de Fontenay, avec un précis historique par M. An. de Charmasse (Autun, 1889, in-8°) ;

Notice biographique sur Louis Malet de Gravelle, amiral de France (1442-1516), par M. P.-M. Perret (Paris, 1889, in-8°) ;

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine (antérieures au XVI^e siècle), par M. Beauteemps-Beaupré, tome I, 2^e partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale* (Paris, 1890, in-8°) ;

Cinq publications de M. P. Lanéry d'Arc, intitulées :

Le culte de Jeanne d'Arc au XVI^e siècle (Orléans, 1889, in-8°) ;

Du franc allen (Paris, 1888, in-8°) ;

Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc (Paris, 1888, in-8°) ;

Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques (Paris, 1889, in-8°) ;

La Pinzela d'Orlhieux, récit contemporain, en langue romane, de la mission de Jeanne d'Arc (Paris, 1890, in-8°) ;

PRIX STANISLAS JULIEN : *Cours éclectique graduel et pratique de langue chinoise parlée*, t. I à IV, par M. Imbault-Huart (Paris, 1888, in-4°) ;

Manuel de la langue chinoise écrite, destiné à faciliter la rédaction des pièces dans cette langue, par M. Abel des Michels (Paris, 1888, in-8°) ;

Les annales impériales de l'Annam, traduites en entier pour la première fois du texte chinois, par le même (Paris, 1889, in-8°);

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU : *Mouuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne au IV^e siècle. Histoire de saint Pakôme et de ses communautés, par M. E. Amélineau (Paris, 1889, in-4°, extrait du tome XVII des Annales du Musée Guimet);*

PRIX LA FONS-MÉLICOQ : *Géographie historique et statistique de l'arrondissement de Montdidier (Montdidier, 1889, in-8°).*

COMMUNICATIONS.

N° XXXII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1889.)

Rome, le 10 décembre 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

La saison d'automne n'a pas produit ici d'importantes découvertes, et il y a lieu de craindre que, par diverses causes, la saison d'hiver ne soit pas puissamment active. Il faudrait d'énormes dépenses pour creuser suffisamment le sol, par exemple dans le Ghetto, où l'on n'a fait encore que démolir. Il n'arrive pas souvent que l'on fouille jusqu'à une profondeur de 8 mètres, comme on l'a fait pour établir les fondations du futur Palais de justice, dans le nouveau quartier des *Prati di Castello*, les anciens *horti Domitiae*, sur la rive droite du Tibre, vers le Vatican.

C'est là qu'on a découvert, le 10 mai dernier, les deux sarcophages de Crepereia Tryphaena et de Crepereius Evhodus. C'est là qu'on vient de trouver encore deux sarcophages intéressants, l'un par les traces visibles de dorure sur la face antérieure, l'autre par ses proportions massives, 2^m 35 de long, et par l'énorme pierre lui servant de couvercle, pierre détachée évidemment d'une belle et grande inscription impériale. On lit, en effet, à la surface intérieure de ce couvercle, en caractères de 18 et de 13 centimètres :

IMP·CAESARI·
TRIVNIC·PO
PROVIN

La principale fouille en pleine activité est, hors de Rome, celle de Cività Castellana, l'ancienne Falérie. Elle a déjà produit la quantité considérable d'objets qui a permis d'installer tout un nouveau musée, celui de la *villa di Papa Giulio*, très habilement disposé par les soins du professeur Barnabei. Mais la nécropole n'est pas épuisée : il s'en faut de beaucoup ; les fouilles continuent, pratiquées par les propriétaires du sol. Le gouvernement n'y prend pas une part active principale ; seulement, grâce au droit de préemption que lui garantit la loi Pacca, il choisit les objets à sa convenance ; le reste est livré au commerce.

Nous attendons à Rome trente caisses contenant les résultats des fouilles de M. Gsell, membre de l'École française, à Vulci. La restauration des principaux vases a été faite pendant la saison d'été. Une fois les objets disposés comme il convient chez le prince Torlonia, qui a pris à sa charge la dépense de ces fouilles, il faudra faire dessiner ces vases ; nous espérons, malgré la longueur inévitable de ce travail, publier dans le cours de cette saison le rapport étendu de M. Gsell, avec représentations figurées.

Un autre membre de l'École française de Rome, M. Audollent, explore en ce moment, et depuis le commencement d'octobre, une partie de l'Algérie, en compagnie de M. Letaille, envoyé par l'École des hautes études. J'ai déjà reçu toute une série d'inscriptions, que les deux explorateurs publieront dans leur ensemble à leur retour. M. l'abbé Duchesne a entretenu l'Académie, dans sa séance du 6 décembre, de deux de ces inscriptions. MM. Audollent et Letaille étaient à Batna le 21 novembre.

Veillez agréer, etc.

A. GEFFROY.

N° XXXIII.

INSCRIPTION DE CARTHAGE,
MENTIONNANT LE PROCONSULAT DE SYMMAQUE,
COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1889.)

Le R. P. Delattre, dont le zèle ne se ralentit jamais, m'envoie, à la date du 9 décembre 1889, en me priant de la communiquer à l'Académie, une intéressante inscription récemment découverte à Carthage. Elle est gravée sur un piédestal mesurant en hauteur 1^m 44 et en largeur 48 centimètres environ; la hauteur des lettres est de 10 centimètres.

Il est difficile de dire si cette base était surmontée d'une statue ou si elle avait été élevée, avec une autre destination, à l'endroit où elle a été découverte. En tout cas le texte gravé sur la face antérieure nous apprend qu'elle avait été placée par ordre du proconsul d'Afrique *Q. Aurelius Symmachus*, plus connu sous le simple nom de Symmaque.

Q · A V R E L I V S ·
S Y M M A C H V S · V · C
P R O C O N S V L E · P · A
· V · S · I C O N S T I T V I I V S S I T ·

Q(uintus) Aurelius Symmachus, v(ir) e(larissimus), proconsule p(rovinciae) A(fricae), v(ice) s(acra) j(udicans), constitui jussit.

On trouve au Code Théodosien une loi, datée du 30 novembre 373, adressée par les empereurs Valentinien, Valens et Gratien à Symmaque, *proconsul d'Afrique*, mais jusqu'ici on

n'avait découvert en Afrique aucun monument épigraphique intact se rapportant à son administration. Sur un fragment très mutilé d'une inscription municipale de Guelma⁽¹⁾, perdu aujourd'hui et connu seulement par de mauvaises copies, L. Renier avait reconnu la mention de ce proconsulat, auquel, du reste, le célèbre orateur fait souvent allusion dans ses lettres. Les uns font commencer sa mission en Afrique en 370, les autres en 373; elle prit fin probablement dans l'été de 375.

En comptant une inscription de Rome, qui contient des renseignements assez complets sur la carrière de Symmaque⁽²⁾, l'inscription découverte à Carthage est le troisième texte épigraphique connu, relatif à cet illustre personnage⁽³⁾.

N° XXXIV.

NOTE SUR LA DISPOSITION DU BÛCHER FUNÉRAIRE

EMPLOYÉ PAR LES HABITANTS DE BULLA REGIA,

PAR M. LE DOCTEUR CARTON,

MÉDECIN AIDE-MAJOR DE PREMIÈRE CLASSE DES HÔPITAUX DE TUNISIE.

(SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1889.)

Les fouilles dans l'antique nécropole de Bulla Regia, dont M. de la Blanchère a bien voulu me confier la direction, m'ont fait découvrir quelques faits intéressants au point de vue de l'histoire et des mœurs de la cité romaine. C'est sur l'un de ceux-ci que j'ai l'honneur d'attirer l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 2740.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n° 1699.

(3) Voir à ce sujet Ch. Tissot, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 258-260.

A part les squelettes intacts que j'ai rencontrés dans un mausolée, tous les sujets exhumés de la nécropole ont subi l'incinération.

L'état des ossements et la disposition du contenu des tombes m'ont permis de préciser, je crois, de quelle façon l'incinération était pratiquée à Bulla Regia.

Ce n'est pas à l'état de cendres que l'on retrouve les restes du défunt. Ce sont des fragments d'os carbonisés, de 2 ou 3 centimètres d'épaisseur.

Un certain nombre d'entre eux, principalement les côtes, les phalanges, étaient intacts. Incomplètement incinérés, ils formaient une masse d'un certain volume et les restes d'un individu pouvaient remplir un récipient de 2 ou 3 litres de capacité.

A côté d'eux, et sur le sol du sarcophage (fait de tuiles disposées en forme de toit, ou de jarres), j'ai rencontré une couche de charbon de bois, dont les morceaux atteignaient souvent la grosseur du poing. Au milieu de ceux-ci gisaient un grand nombre de clous en fer au nombre de dix à trente par tombe, de différentes dimensions. Les plus nombreux avaient 17 centimètres de longueur, et une épaisseur de 8 à 10 millimètres près de la tête, qui était ronde, aplatie, et mesurait 2 centimètres de diamètre. Les plus petits, de même forme, avaient de 7 à 10 centimètres de longueur. Les premiers étaient invariablement recourbés vers leur extrémité aiguë, et la distance entre l'angle ainsi formé et la tête était d'environ 8 centimètres. La grosseur de ces clous prouve suffisamment qu'ils n'ont pu servir à fixer les parois d'un coffret. Ils sont même trop volumineux pour avoir été employés à réunir les parties d'un sarcophage en bois, qui, d'ailleurs, n'aurait pas trouvé place dans l'espace exigü compris entre les tuiles de la tombe. Si ce sarcophage, dont on ne trouve pas trace, avait existé, les clous se seraient rencontrés en plus grand

nombre vers les angles et ils eussent été disposés régulièrement, ce qui n'est point.

Enfin, j'ai mesuré avec soin et très fréquemment la distance entre la tête et la courbure, et celle-ci indique d'une façon péremptoire qu'ils ont dû être enfoncés dans des morceaux de bois volumineux, destinés, suivant moi, à constituer un bûcher.

Ce dernier était formé de poutres régulièrement équarries, car, pour une même tombe, la distance de la tête à la courbure du clou est toujours la même. La partie inférieure devait être formée de bois plus fort que celui de la partie supérieure, car, allant d'un bord à l'autre de la fosse creusée au-dessous, elle avait à supporter tout le poids du bûcher. Les clous plus petits que j'ai retrouvés devaient réunir les poutres, plus grêles, de la partie supérieure.

Une zone de *terre brûlée* (pour employer l'expression de mes ouvriers) se rencontre dans toutes ces tombes. Épaisse de 1 à 4 centimètres, elle est dure, rouge, et a évidemment subi l'action du feu. Dans la tranchée, la coupe de cette zone forme une ligne courbe à concavité supérieure, qui donne une idée bien nette de la forme de la fosse. Elle est tellement constante que tout point de la nécropole où on la rencontrait était considéré par mes terrassiers comme devant être fertile en trouvailles, ce que confirmaient toujours les recherches ultérieures.

De ce qui précède je crois pouvoir conclure que le bûcher destiné à incinérer le corps était dressé au-dessus d'une fosse. Le charbon de bois, les clous, la terre brûlée en sont la preuve. Le bûcher éteint, on recueillait les ossements et on enlevait les grosses poutres. Le reste, c'est-à-dire quelques fragments d'os, quelques braises, tombait dans la tombe; de là, la cuisson de la terre.

Il a dû arriver même que le bûcher, mal construit, s'est

effondré dans la fosse; on se serait alors contenté d'en retirer les gros morceaux de bois non brûlés et les ossements les moins altérés. De là, les très nombreux débris de charbon et les cendres osseuses que j'ai rencontrés dans plusieurs cas, alors même que l'ossuaire renfermait déjà des ossements. Après l'éroulement ou l'enlèvement du bûcher, on plaçait le mobilier funéraire, avec les cendres, dans la fosse, et on jetait dans celle-ci ou dans la terre sus-jacente quelques pièces de monnaie. Plusieurs de celles que j'ai trouvées étaient altérées par le feu et ont dû être placées, avec le corps, sur le bûcher.

Cette hypothèse de la position du bûcher au-dessus de la fosse, appuyée, il me semble, sur des faits probants, a trouvé sa confirmation dans une découverte faite par M. le lieutenant Margier. Il a rencontré, en effet, dans la même nécropole une lampe représentant un bûcher funéraire, au-dessous duquel était figurée une fosse. Cette lampe a été placée, par les soins de M. de la Blanchère, dans une vitrine de la section tunisienne de l'Exposition centennale.

N° XXXV.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION JUIVE D'AUCH,

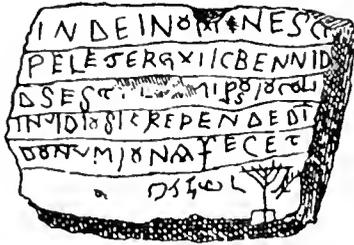
PAR M. EDMOND LE BLANT.

(SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1889.)

L'inscription juive dont je reproduis un fac-similé provient des fouilles d'Auch. Elle appartient au musée de Saint-Germain-en-Laye.

A l'extrémité de la première ligne manque la lettre finale du mot *sancto*, écrit en abrégé : SCT(o). Au bas figurent la palme, le chandelier à sept branches, le schofar et le mot *shalom* (*pa.x*) en lettres hébraïques.

Notre regretté confrère M. de Sauley, qui le premier a fait



connaître ce monument, a proposé d'y lire ce qui suit :

*In Dei nomine sancto
Peleger qui hic Ben Nid.
Depositus est cum ipso locoli
invidiosi. Crepen dedit.
Donum Jona fecit ⁽¹⁾.*

M. Laroque, ne reconnaissant qu'un simple trait séparatif et non pas un L dans la barre qui précède, à la troisième ligne, les cinq lettres OCOLI, a présenté cette autre lecture :

*In Dei nomine sancto
feliciter
depositus est . . . oculi
invidiosi crepen(t)! dedicatum
donum Jona fecit ⁽²⁾.*

Une troisième transcription a été donnée par M. l'abbé Canéto :

*In Dei nomine sancto
Pelester qui hic Ben Nid.
Deus esto cum ipso! o cæli
invidiosi! Crepen dedit
donum. Jona fecit.*

Au saint nom de Dieu! Pelester qui est ici, fils de Nid. Que Dieu soit avec lui! ô cieux jaloux! Crepen a fait don. Jonas a gravé. *In pace* ⁽³⁾.

(1) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1869, p. 172. (Cf. *Revue de l'instruction publique*, 7 octobre 1869, p. 436.)

(2) *Revue de l'instruction publique*, 7 octobre 1869, p. 436.

(3) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1870, p. 146.

A ces lectures vient se joindre la suivante, qu'un jeune savant, M. Th. Reinach, a publiée il y a quelques jours⁽¹⁾ :

*In Dei nomine sc̄to (sancto)
pelester (feliciter?) qui ic (hic). Bennid
(Ds (Deus) esto c[u]m ipso; ocoli (oculi)
invidiosi crepent) dedit
donum, Jona fecet (fecit).*

Au saint nom de Dieu
heureusement (*repose celui*) qui est ici; Bennid
(Dieu soit avec lui! que les yeux
envieux crèvent!) a fait
don; Jonas a gravé.
Paix.

Je hasarderai à mon tour quelques mots sur l'interprétation de cette légende.

Après la première ligne, sur laquelle tout le monde est naturellement d'accord, je lis le nom de *Peleger*, pour *Perreger*, qui représente le vocable juif *Gerson*, comme veut bien me l'apprendre M. Halévy, et dont le G se retrouve plusieurs fois avec la même forme. Je signalerai d'abord ce caractère dans une antique inscription cursive récemment découverte aux catacombes de Rome⁽²⁾; on le voit, aux temps mérovingiens, dans les noms de *Pelagia*, *Paragor*, *Regnoreus*⁽³⁾ gravés sur des marbres et sur une agrafe de bronze, puis par trois fois dans cette ligne en onciale d'un manuscrit de Grégoire de Tours appartenant au VII^e siècle : *Dum hæc ageretur, Sigibertus rex gentes illas*⁽⁴⁾. Il reparait au XI^e siècle dans un

⁽¹⁾ *Revue des études juives*, 1889, p. 219.

⁽²⁾ Marucchi, *Le recenti scoperte presso il cimitero di S. Valentino* (*Bullettino della Commissione archeologica di Roma*, 1888, p. 457).

⁽³⁾ *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, planches n^{os} 401 et 511; Th. Reinach, *Revue des études juives*, 1889, p. 75; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n^o 52.

⁽⁴⁾ Ms. de Corbie, Bibl. nat., fonds latin, n^o 17655, fol. 57. (Voir le facsimilé donné par M. Prou, *Manuel de paléographie*, pl. I.)

manuscrit de Quedlinbourg ⁽¹⁾ et se montre ailleurs plus tard encore.

Je n'ose proposer pour la fin de la ligne une transcription qui, bien que justifiable par les voies méthodiques, ne me paraît pas assez certaine. Viennent ensuite, non pas, comme l'a cru M. Laroque, les mots *depositus est cum ipso*, mais *Deus esto cum ipso*, après lesquels il a lu avec raison l'acclamation *Ocoli invidiosi crepen* (*Oculi invidiosi crepent!*). On peut noter, à l'appui de cette leçon, que souvent, sur les marbres, le T final de certains mots disparaît, comme il a fait ici pour *crepent* ⁽²⁾.

Ce qui reste de l'inscription ne me semble pas avoir été compris jusqu'à présent: on a vu, dans les dernières lettres de la quatrième ligne, le mot *dedit* ou *dedicatum*. Il y a là, je crois, une erreur et c'est sur ce point que j'appellerai l'attention de l'Académie.

La fin de notre légende présente, si je ne me trompe, une formule dont l'existence peut s'établir par de nombreux exemples: *de Dei donum* (pour *dono* ⁽³⁾) *Jona fecit*, formule équivalente aux mots *de suo fecit*. C'est l'expression de la pensée de l'homme reconnaissant et proclamant que tous ses biens sont un don du Très-Haut. Ainsi que je l'ai noté ailleurs, elle est d'origine biblique et nous la retrouvons dans le texte d'une inscription juive de l'île d'Égine, reproduisant les mots des Paralipomènes:

Cuncta quæ in cælo sunt et in terra tua sunt. . . Tua sunt omnia et quæ de manu tua accepimus dedimus tibi ⁽⁴⁾.

¹ Delisle, *Mémoire sur l'École calligraphique de Tours*, pl. III (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXII).

² Renesius, *Inscriptiones antiquæ*, xv, 82, et Passionei, *Iscrizioni antiche*, 63, 17: *FECERVN*, etc.

³ C'était là, comme on le sait, une erreur des plus fréquentes aux bas temps et dans laquelle Grégoire de Tours s'accuse de tomber, «confondant, dit-il, l'ablatif et l'accusatif» (*De gloria Confessorum*, *Præfatio*).

⁴ I, v. 11, 14 et 161. (Cf. *Corpus inscript. græc.*, n° 9894.)

Les chrétiens aussi l'ont employée; à chaque page les recueils de l'épigraphie grecque ou latine nous en offrent des exemples. DE DONIS, EX DONIS DEI, DEDIT, OFFRIT, FECIT, y lisons-nous, en même temps que les mots ΤΑ CA ΕΚ ΤΩΝ ΩΝ ΠΡΟΦΕΡΟΜΕΝ⁽¹⁾ empruntés, comme les précédents, au langage de la liturgie⁽²⁾.

La formule de l'inscription d'Auch se retrouve, avec la même faute, *de donum* pour *de dono Dei*, dans la légende d'une mosaïque de Grado que Bertoli a reproduite en fac-similé :

LAVRENTIVS V̄C
PALATINVS VO
TVM CVM SVIS
SOLVIT ET DE DO
NVM DEI FECE
RVNT IN PACE⁽³⁾

En résumé, je proposerai de lire ici, avec un point d'interrogation pour la fin de la seconde ligne :

In Dei nomine sancto. Peleger.
Deus esto cum ipso. Oculi invidiosi crepent. De
Dei dono Jona fecit.

Au point de vue paléographique, notre monument n'est pas sans intérêt. J'y ai signalé un G d'une forme assez exceptionnelle, mais fort persistante. L'O affectant la figure d'un δ non fermé par le haut, et qui est fréquent dans l'écriture du VII^e et du VIII^e siècle⁽⁴⁾, se montre ici, pour la première fois, que je

(1) Mabillon, *Museum italicum*, p. 213; Marini, dans Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 80, 402; Fontanini, *Disco votivo*, p. 17 et suivantes; De Rossi, *Roma sotterr. cristiana*, t. I, p. 300, etc.

(2) Σοὶ Κύριε ὁ Θεὸς ἡμῶν τὰ σὰ ἐκ τῶν ὁῶν προσθήκαμεν (Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 156).

(3) *Le antichità d'Aquileia*, p. 347.

(4) Delisle, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne (Mélanges d'histoire et d'archéologie publiés par l'École française de Rome, 1884, pl. I).*

sache, sur un monument épigraphique. Je n'ai pas encore rencontré le type de l'F de la dernière ligne.

Je m'occuperai ailleurs de l'inscription d'Auch, ne m'étant proposé ici que de soumettre à l'Académie la lecture d'une ligne non déchiffrée jusqu'à cette heure.

N° XXXVI.

COMMUNICATIONS FAITES À L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

NOTE DE M. EDMOND LE BLANT.

(SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1889.)

L'Académie sait quel ingénieux usage l'un de ses plus illustres associés, M. de Rossi, a su faire des inscriptions métriques composées par le pape saint Damase pour être placées sur la tombe des martyrs, comment il a démontré que ces vers avaient été gravés dans un caractère spécial dû au calligraphe *Furius Dionysius Philocalus*, comment il a trouvé ainsi, dans quelques débris de marbres maintenant faciles à reconnaître, des lumières inattendues pour rétablir la topographie des catacombes romaines.

L'un de ces fragments, récemment exhumé dans le cimetière de Saint-Laurent-hors-les-Murs, donne les premiers mots de quatre hexamètres dont l'un paraît indiquer que saint Damase avait fait graver les noms des martyrs de la voie Tiburtine sur les parois d'un édifice dont les restes ont d'ailleurs été retrouvés dès l'année 1864.

A côté des pièces qui, comme cette dernière, n'ont pas été relevées dans les recueils des œuvres de l'illustre pape, il en est d'autres qui, au contraire, connues par les seuls manuscrits, n'ont pas été retrouvées sur les marbres. Telle est l'épi-

taphe métrique, composée par saint Damase pour sa sœur Irène, morte à vingt ans, qui débute ainsi :

HOC TVMVLO SACRATA DEO NVNC MEMBRA QVIESCVNT.
HAEC SOROR EST DAMASI NOMEN SI QVAERIS IRENE

(*Opp.*, *Carmen xxxi.*)

Un fragment, découvert dans les fouilles du Forum, près de l'église des Saints Cosme et Damien, vient de nous rendre la partie de l'épithaphe où figure le second de ces vers. Ainsi s'augmente le nombre des pièces chrétiennes métriques qui, relevées par les anciens collectionneurs de poésies lapidaires, se retrouvent en original, comme nous l'avons déjà vu à Rome, à Vercelli, et chez nous-mêmes, à Vienne.

Si l'épithaphe d'Irène n'avait pas été déjà connue, rien n'aurait indiqué que le débris nouvellement rendu au jour nous conservât le texte d'une œuvre de saint Damase. Les caractères spéciaux qui font, entre tant d'autres, reconnaître les marbres où figurent des pièces dues à sa main, ne se retrouvent pas, en effet, dans l'épithaphe d'Irène. Le fait s'explique facilement : « Philocalus, dit M. de Rossi, n'est devenu le calligraphe de saint Damase qu'après l'élévation de ce dernier au pontificat, et c'est avant ce temps qu'est morte la jeune fille. »

La double découverte dont je parle a été annoncée dans la dernière séance de l'Académie d'archéologie chrétienne. Son savant secrétaire, M. Marucchi, qui a bien voulu me la faire connaître, a signalé de nouvelles fouilles opérées sur le lieu où s'élevait la basilique du prêtre saint Valentin, c'est-à-dire aux portes mêmes de Rome, à l'entrée de la voie Flaminienne. Des fragments d'une inscription damasienne, qui viennent d'y être trouvés, montrent que le pape poète avait fait graver une pièce de vers sur le tombeau de saint Valentin.

Une découverte importante a été faite à Capharnaüm, celle

d'un tombeau creusé dans la roche vive et dont l'entrée est ornée de figures d'animaux fantastiques. Sur la porte sont sculptés deux vases d'où s'échappent des pampres : au-dessus, deux dauphins et, plus bas, deux colombes, avec une croix accostée des lettres symboliques ΑΩ. A l'intérieur sont trois tombeaux en forme d'*arcosolium*, et tout auprès une autre chambre sur la porte de laquelle se lit une inscription grecque dont je n'ai que la traduction :

Seigneur Christ, protège Samuel et aie pitié de ses enfants.

Des dessins des deux monuments dont a parlé le R. P. Cozza, ont été présentés par M. de Rossi. Le savant romain a signalé la ressemblance de ces tombes à *arcosolia* avec certaines sépultures des catacombes de Priscille et de saint Calliste. Ces chambres funéraires paraissent appartenir au VI^e siècle.

APPENDICE N° V.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 1889.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. BARBIER DE MEYNARD,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1889.

MESSIEURS,

Avant de proclamer le résultat de nos concours, avant de vous rappeler les succès d'aujourd'hui et les espérances de demain, au risque d'assombrir les débuts de cette séance, je

dois vous parler de nos deuils. Ce pieux et triste devoir, il est bien rare que votre président n'ait pas à le remplir dans le cours d'une année, mais celle qui va bientôt se terminer comptera pour nous parmi les plus néfastes. Elle commençait à peine quand mon prédécesseur vous annonçait la perte prématurée, quoique trop prévue, d'un de nos plus jeunes confrères. Le comte Paul Riant ne nous a appartenu que pendant deux ans, mais le mérite de ses travaux l'avait fait nôtre depuis longtemps. Il nous a quittés dans la pleine maturité de son talent; oublieux du mal qui le minait, jusqu'à la dernière heure il est resté fidèle à sa tâche, l'accomplissant avec la foi énergique, avec la force d'âme de ces preux de Palestine dont, mieux que personne, il a connu et raconté les exploits. L'histoire du moyen âge et des croisades perd en lui un annaliste merveilleusement informé, la Société de l'Orient latin son fondateur et le plus zélé de ses membres, l'Académie un confrère qui, dans sa trop courte apparition, a su nous faire apprécier l'étendue de son savoir et les nobles qualités de son cœur.

La mort ne s'est pas contentée de cette seule victime, mais, par un contraste cruel, elle a attendu, pour nous porter de nouveaux coups, l'heure où la grande fête de l'industrie et des arts que Paris a donnée au monde brillait de tout son éclat. Le 17 juillet, s'éteignait un des meilleurs représentants de la vieille culture classique, notre cher et bon Charles Nisard. Personne n'a été plus que lui de la famille académique. Vous vous rappelez avec quelle ferveur il suivait nos séances, toujours affable et souriant, communicatif même en dépit de l'âge; vous l'entendez encore lisant, d'une voix chaude et émue, les vers de Fortunat et de sainte Radegonde. Latiniste consommé, traducteur élégant, écrivain d'un goût sévère sans être exclusif, Ch. Nisard, dans le cours de sa longue existence, a soutenu vaillamment l'honneur de son nom, un

nom cher aux lettres et qui ne réveille que de nobles souvenirs.

Il est juste de rendre le même hommage à M. le baron de Witte, qui nous a été enlevé quelques jours plus tard. Il était le doyen de nos associés étrangers et le plus assidu depuis qu'il avait fait de la France sa patrie d'adoption. Je n'ai pas à vous rappeler les services qu'il a rendus à l'étude des monuments antiques, où il exerçait l'autorité d'un maître; la *Gazette archéologique* qu'il avait fondée, la *Revue de numismatique* qu'il dirigeait de concert avec Longpérier, sont là pour l'attester. Par le noble usage qu'il faisait de sa fortune, par son obligeance et sa courtoisie, il s'est acquis de nouveaux titres à nos plus sympathiques souvenirs.

Après l'érudit laborieux et modeste est tombé le soldat illustre dont la France porte le deuil. Le général Faidherbe n'avait que deux passions : celle du devoir et celle de l'étude. Pendant son existence si bien remplie, en Algérie, au Sénégal et plus tard dans le fauteuil où de glorieuses infirmités le clouaient, il n'a jamais interrompu ses recherches érudites qui, en fortifiant l'ethnographie et la philologie africaines, lui ont valu l'honneur de siéger parmi nous. C'est à ce titre que Faidherbe a appartenu à notre Compagnie, comme il appartient à la France et à l'histoire par l'éclat de ses services militaires et son héroïsme au jour des grandes luttes.

Après ce triple deuil, il semble que la mort dût être satisfaite : elle a pourtant fait encore de nouveaux vides parmi nos collaborateurs du dehors et ce sont les études orientales qu'elle a plus particulièrement frappées. C'était un orientaliste éminent, ce Michel Amari, qui, pendant vingt ans, a été l'hôte de la France et qui, en dépit des fluctuations politiques, en était resté l'ami et, comme il le disait lui-même, l'obligé. Il avait appris l'arabe avec Reinaud et Caussin de Perceval et recueilli à la Bibliothèque nationale les matériaux des ou-

vrages historiques qui ont rendu son nom populaire dans son pays natal : il lègue aussi à l'Italie un enseignement oriental établi sur des bases solides, l'exemple de la fidélité aux souvenirs et celui du plus pur patriotisme allié au culte désintéressé de la science.

Il y a quinze jours à peine, au début d'une de nos séances, j'annonçais à l'Académie une perte nouvelle, celle d'un autre de nos associés étrangers, M. Gabriel Cobet, professeur à l'Université de Leyde depuis 1847. Helléniste d'un savoir étendu et d'un goût délicat, doué de cette intuition qui, alliée à la sagacité, fait les excellents critiques, M. Cobet était un maître en philologie grecque, et le dialecte attique, en particulier, n'avait plus de secrets pour lui. Toutes ces qualités se retrouvent dans ses belles éditions de Diogène Laërce, de l'*Anabase* de Xénophon et surtout dans la revue *Mnémosyne* dont il a été, pendant un demi-siècle, le principal collaborateur. Cobet écrivait et parlait le latin avec une rare facilité et il faisait toujours son cours en latin. C'est chez lui un trait de ressemblance de plus avec ces grands érudits des xvi^e et xvii^e siècles qui ont illustré la Hollande et dont il était l'héritier direct.

Je dois rendre enfin un dernier hommage à trois de nos correspondants qui se sont suivis de près dans la tombe : le Dr Reboud, un des fondateurs de l'étude des idiomes berbères, qui a longtemps enrichi notre Commission du *Corpus* de précieuses inscriptions; — William Wright, une des illustrations de l'orientalisme en Angleterre, qui a professé avec éclat à l'Université de Cambridge; — Gustave Weil, ancien professeur de langues sémitiques à Heidelberg, envers qui l'histoire musulmane a de sérieuses obligations.

Quelle longue et triste nomenclature, Messieurs, et comme elle s'accorde mal avec l'ancienne devise de notre Compagnie : *Vetat mori!* Mais, si cruellement ironique qu'elle soit, devant

la fragilité de nos existences, cette devise est pourtant l'expression véritable de l'esprit scientifique qui est notre raison d'être, qui inspire nos travaux et les préserve de la sénilité rapide et de l'oubli réservés aux œuvres frivoles. C'est bien ainsi que l'entendaient nos prédécesseurs, ceux qu'on appelait alors *la petite Académie*, lorsqu'ils inscrivaient ce défi à la mort au fronton de leur salle de séances. Aujourd'hui plus que jamais, ils en reconnaîtraient la justesse en entendant l'énumération des travaux entrepris sous vos auspices et que vous avez mission de couronner. Ce sera en même temps pour nous le meilleur dédommagement aux douloureux souvenirs que j'évoquais tout à l'heure et la meilleure raison d'avoir foi en l'avenir.

Le sujet proposé pour le prix ordinaire était une *Étude critique sur le théâtre hindou*. Dans l'état actuel des études sanscrites, il eût été prématuré de demander une histoire proprement dite de l'art dramatique dans l'Inde; toucher aux questions d'origine est toujours chose difficile, et en particulier dans ce pays des merveilles où la genèse et le développement du théâtre se perdent, comme son passé historique, dans le crépuscule de la légende et de la fable. Il était donc prudent de se borner à l'examen des œuvres dramatiques qui, à partir du vi^e siècle environ, occupent une place éminente dans la littérature indienne. L'unique mémoire présenté à notre examen se recommande par une vue large et originale des différents aspects de la question, et aussi par la solidité et la bonne direction des recherches. Peut-être l'auteur n'a-t-il pas toujours observé la juste mesure, par exemple quand il suppose que la théorie du drame a précédé, chez les Hindous, la pratique littéraire; peut-être aussi pourrait-on lui reprocher quelques longueurs, quelques digressions superflues. Mais ces taches légères n'enlèvent rien aux qualités sérieuses de l'ensemble. En décernant le prix à l'auteur du mémoire,

M. Sylvain Lévi, maître de conférences à l'École des hautes études, l'Académie est heureuse d'encourager un essai qui permet de bien augurer de l'avenir des études indiennes si cruellement éprouvées, en France, dans le cours de ces dernières années.

Vous êtes habitués à considérer le concours des Antiquités nationales, et à juste titre, comme un des plus importants que vous ayez à juger par le nombre et la valeur des travaux qui y figurent. Comment s'en étonner quand on songe aux richesses que le sol de notre pays offre à la curiosité de l'érudit et à toutes celles qu'il tient encore en réserve? Je ne saurais mieux louer le concours de cette année qu'en disant qu'il a dépassé ceux des années précédentes. Trente-cinq concurrents y ont pris part, qui ont tous fait preuve, à des degrés divers, de qualités sérieuses et d'un véritable esprit scientifique : je ne saurais d'ailleurs rien de plus honorable pour eux que le minutieux examen et les longues hésitations qui ont précédé le jugement définitif de votre Commission.

La première médaille a été accordée à M. Jarry pour son *Mémoire sur la vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*. L'auteur a voulu en quelque sorte réhabiliter ce prince que l'on ne connaissait guère jusqu'à présent que par ses qualités brillantes et un peu superficielles. Dans le courtisan spirituel, le protecteur des lettres, il y avait aussi un homme d'État, un fin politique qui sut gagner à la France de puissants alliés et tenir en respect la maison de Bourgogne, dont la rivalité ne recula pas devant le crime. C'est cet aspect ignoré du fils de Charles V que M. Jarry met en lumière, utilisant pour cela, avec un véritable talent de mise en œuvre, non seulement les chroniques et les documents publiés, mais aussi les archives de France et de l'étranger. Voici donc une excellente thèse de plus à mettre à l'actif de l'École des chartes, qui en compte déjà bon nombre de si remarquables.

M. Paul Guérin a obtenu la deuxième médaille pour ses *Documents concernant le Poitou*. Vous connaissez déjà ce vaste recueil dont les quatre premiers volumes ont été envoyés aux concours précédents. On y trouve tous les actes relatifs au Poitou que fournissent les registres du Trésor des chartes. A ces documents importants M. Guérin a joint de savantes préfaces et un appareil de notes qui font honneur à sa sagacité. La récompense que vous lui décernez ne s'adresse pas seulement à son œuvre si méritoire; elle doit être considérée aussi comme un encouragement promis à toute entreprise analogue qui contribuera à faire mieux connaître nos archives provinciales du xiv^e et du xv^e siècle.

Nous quittons momentanément la France avec M. Pallu de Lessert qui reçoit la troisième médaille pour son livre sur *Les fastes de la Numidie sous la domination romaine*. L'auteur, qui doit à ses études spéciales et à plusieurs explorations en Algérie une excellente préparation, a tiré le meilleur parti des documents épigraphiques dont le sol africain n'est jamais avare. De ces textes combinés heureusement avec les renseignements des auteurs anciens ressort pour nous la connaissance positive du rôle politique et militaire des légats de Numidie. M. de Lessert en dresse la liste aussi complète que possible, en rétablit la succession dans l'ordre chronologique le plus rigoureux, en complète les lacunes et nous fournit de la sorte dans un récit suivi et bien coordonné d'utiles matériaux pour l'histoire générale de l'Empire romain.

Plusieurs fois déjà, dans les années d'abondance comme celle-ci, l'Académie, n'ayant pas assez des trois médailles que comporte régulièrement le concours des Antiquités nationales, n'a pas hésité à demander une médaille supplémentaire au Ministère de l'instruction publique, qui ne l'a jamais refusée. C'est pour MM. Favre et Lecestre qu'elle a obtenu, cette année, une quatrième médaille, et cette faveur exception-

nelle est pleinement justifiée par le mérite de leur édition critique du *Jouvencel* de Jean de Bueil, suivie du commentaire de Guillaume Tringant. On sait que le maréchal de Bueil, un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, s'est plu à retracer sous une forme romanesque les souvenirs de sa vie militaire où abondent les plus curieuses révélations sur les idées et les mœurs de la France du xv^e siècle. Mais il eût été difficile de les découvrir sous le voile d'allégories et de dénominations fictives qui les recouvre, si Guillaume Tringant, son secrétaire, n'avait pris soin de les expliquer pour le plus grand profit de la postérité. On ne possédait de ce curieux ouvrage et du commentaire qui l'accompagne que d'anciennes éditions d'une exactitude douteuse; les deux nouveaux éditeurs en ont établi le texte sur un manuscrit très voisin de l'original, en y joignant une bonne notice biographique sur Jean de Bueil et les éclaircissements littéraires qui peuvent la compléter. Nous devons à cette collaboration consciencieuse la restitution d'une œuvre qui gardera sa place parmi les meilleurs documents relatifs à cette période si intéressante de notre histoire nationale.

C'est à la même époque que se rapportent les *Archives d'un serviteur de Louis XI*, publiées par M. le duc de la Trémoille, à qui vous avez attribué la première mention honorable. Le sire de la Trémoille, seigneur de Craon, héros de cette monographie, a été non seulement le témoin, mais un des principaux acteurs dans les événements considérables de son temps et notamment dans les négociations qui ont préparé la restitution de la Bourgogne à la couronne de France. C'est au chartrier de Thouars, c'est-à-dire à ses propres archives de famille, que M. de la Trémoille a emprunté les renseignements qui lui ont permis de rétablir, avec une parfaite exactitude, le rôle politique d'un de ses aïeux. Il a joint au document original de nombreux extraits et annotations, pour lesquels

il a mis à contribution le Trésor des chartes, les registres du Parlement et les archives de la Côte-d'Or. L'Académie avait donné, l'année dernière, une mention hors rang au savant éditeur pour la publication de quatre documents provenant de la même source. En lui accordant une nouvelle mention, cette année, vous voulez surtout reconnaître le noble usage qu'il fait des trésors historiques de sa famille, l'activité et le soin avec lesquels il les rend accessibles au monde savant.

Si le concours n'avait eu, cette fois, une importance exceptionnelle, c'est sans doute mieux qu'une mention honorable qu'aurait obtenue M. Charles Morel, pour son mémoire intitulé : *Genève et la colonie de Vienne*. Cette savante étude, qui nous fait connaître sur le vif les actes de l'administration romaine en Gaule, suffirait à elle seule pour prouver, s'il en était encore besoin, de quelles clartés nouvelles l'épigraphie latine peut illustrer l'histoire et la topographie de notre sol natal.

Une troisième mention est partagée entre MM. Bleicher et Faudel, auteurs du recueil intitulé : *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*. C'est une œuvre à la fois de science et de patriotisme, conduite avec une compétence et un sentiment de réserve dignes de tout éloge. Outre ses renseignements statistiques, elle fournit à la géologie, à l'anthropologie et à l'étude de l'art ancien, notamment à la céramique, des données bonnes à recueillir.

Ce ne sont certainement pas, comme dans le travail précédent, les documents qui ont fait défaut à M. A. Prudhomme pour son *Histoire de Grenoble*, qui obtient la quatrième mention honorable. Bien que toutes les parties de son livre ne présentent pas le même intérêt, la Commission a voulu récompenser l'heureux emploi qu'il a su faire des archives de l'Isère, le labeur considérable qui en est résulté et la sagesse

des conclusions qu'il en a tirées. D'ailleurs toutes ces monographies locales sont dignes d'encouragement, et, plus que toute autre province, le Dauphiné, par le rôle important qu'il a joué, méritait d'avoir son historien.

La cinquième mention est attribuée à M. Henri Stein pour son livre sur Olivier de la Marche. Ce personnage, qui fut secrétaire de Charles le Téméraire, maître d'hôtel de Maximilien et précepteur de Philippe le Beau, a laissé de sa vie accidentée des souvenirs historiques sous forme de mémoires qui ont servi de base au travail de M. Stein. Malgré quelques erreurs de détail, surtout en ce qui touche l'histoire littéraire, son récit est clair, bien conduit et d'une lecture instructive et attrayante.

M. d'Espinay, ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers, a obtenu une sixième mention honorable pour son livre sur *la Coutume de Touraine au xv^e siècle*. Le savant magistrat ne s'est pas borné à rétablir dans son intégrité le texte devenu si rare de 1461; il y a joint un glossaire qui donne le sens précis des termes juridiques, et une longue introduction où les principes de droit et les règles de procédure sont exposés de la façon la plus lumineuse. Le jurisconsulte et même l'historien auront beaucoup à prendre dans ce recueil qui dénote une connaissance profonde des textes angevins du moyen âge.

Faute d'avoir à sa disposition un plus grand nombre de récompenses, la Commission s'est vue forcée cette année, et ce n'est pas la première fois qu'elle en exprime le regret, d'écarter ou d'ajourner d'autres travaux estimables qui auraient eu un meilleur sort si la moisson avait été moins abondante. Sans cette circonstance, l'Académie aurait certainement accordé ses suffrages aux *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, par M. Ernest Petit; à *l'Histoire de la baronnie de Craon*, par M. Joubert; à *la Maison de Graule, étude sur les Convers de Cîteaux en Auvergne*, par M. A. de Rochemonteix; à l'*His-*

toire monumentale de la France, bon livre de vulgarisation, par M. Saint-Paul; à l'*Étude sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris*, par M. Mortet; enfin à deux ouvrages en cours d'exécution et dont il convient d'attendre l'achèvement, l'*Histoire de l'Afrique septentrionale*, par M. Mercier, et l'*Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par M. Espérandieu.

Cette liste, dont vous voudrez bien excuser l'inévitable sécheresse, était un acte de justice. Les cités grecques se faisaient un titre d'honneur de figurer au catalogue d'Homère : je n'oserais espérer que cette énumération aura le même prix aux yeux des savants que je viens de nommer, mais je me serais reproché de passer sous silence au moins le titre d'œuvres érudites exécutées avec un talent et une sincérité qu'on ne saurait méconnaître.

C'est encore l'étude de notre pays, de son passé politique et littéraire que la généreuse fondation du baron Gobert a pour but d'encourager; il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la noble émulation qu'elle suscite et de la valeur qu'on attache à cette récompense. Des cinq ouvrages présentés au concours, celui de M. Noël Valois, intitulé : *Le Conseil du Roi aux XI^e, XV^e et XVI^e siècles*, a obtenu le premier rang. L'auteur n'a pas reculé devant l'étendue d'une pareille tâche : étudier les origines, les progrès et le fonctionnement, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV, de ces Conseils de la couronne qui contenaient en germe notre Conseil d'État. M. Valois en avait donné en quelque sorte les prémices en publiant l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV*, précédé d'une savante introduction. Mais, si remarquable que fût ce premier travail, il ne reposait que sur l'autorité des registres, sans fournir aucun détail sur le personnel même des conseils : le présent ouvrage comble heureusement cette lacune et nous donne une série d'études sur les conseillers royaux, la nature de leurs fonctions, leurs opinions politiques et religieuses, l'in-

fluence qu'ils exerçaient, etc. C'est, en un mot, une œuvre personnelle et originale sur une des plus importantes institutions de la France, où se retrouvent les qualités ordinaires de l'auteur : persévérance et sûreté dans les recherches, clarté et précision dans l'arrangement des faits.

Le mémoire de M. Auguste Molinier, à qui est dévolu le second prix, est intitulé : *Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge*. L'entreprise présentait de sérieuses difficultés. Il ne s'agit plus ici d'une institution exactement circonscrite et sur laquelle les documents jettent toute la lumière désirable : les renseignements au contraire sont épars, souvent contradictoires et suspects ; chaque localité présente un petit problème de topographie et les chances d'erreur sont fréquentes dans ce réseau de circonscriptions administratives qui, depuis l'époque romaine jusqu'aux temps modernes, ont subi de si nombreux remaniements. Il était juste de tenir compte de ces difficultés, et de juger l'ensemble sans se montrer trop rigoureux sur les détails. En donnant le second prix à M. Molinier, l'Académie a entendu récompenser moins une œuvre de tous points originale et définitive, qu'une courageuse tentative de complément à la belle histoire du Languedoc de Dom Vaissète, qui fait tant d'honneur à l'érudition bénédictine.

D'autres travaux, recommandables par le choix du sujet et le mérite de l'exécution, avaient été présentés à l'examen de la Commission : *La maison du Temple de Paris*, par M. Henri de Curzon, des Archives nationales ; *Les registres d'Honorius IV*, par M. Maurice Prou, ancien élève de l'École française de Rome et de l'École des chartes. C'est toujours pour nous un regret de constater que les limites de la fondation ne nous permettent pas de donner mieux qu'une simple citation à des œuvres méritoires qui rencontreront un accueil favorable dans le monde de l'érudition.

Le prix qui, d'après les volontés d'un amateur éclairé, M. Allier de Hauteroche, doit récompenser, tous les deux ans, le meilleur ouvrage sur la numismatique ancienne, est dévolu à M. Théodore Reinach pour son mémoire sur *Les monnaies de trois royaumes d'Asie Mineure*. Cette étude, qui comprend les séries monétaires de Cappadoce, de Bithynie, et les monnaies des rois de Pont, exigeait de longues recherches. M. Reinach les a poursuivies avec persévérance, ne négligeant aucune des indications que pouvaient lui fournir les grandes collections publiques de Paris et de Londres et aussi plusieurs collections particulières. Si quelques-unes des attributions proposées par l'auteur peuvent faire naître des objections, notamment dans la suite des rois de Pont, il n'en est pas moins juste de reconnaître que la richesse des matériaux réunis, l'heureux emploi qui en est fait, la critique judicieuse qui préside à leur distribution donnent une valeur sérieuse à cet ouvrage et permettent de le considérer comme réalisant un progrès véritable dans l'étude des monnaies anciennes.

En décernant le prix fondé par le marquis de la Grange à M. Émile Picot, la Commission n'a pas voulu seulement l'attribuer aux deux études qu'il avait présentées au concours : *Le monologue dramatique* et *Les moralités polémiques dans l'ancien théâtre français*. Elle a entendu aussi récompenser l'ensemble des travaux de M. Picot, ses catalogues qui sont des modèles d'érudition bibliographique, ses nombreuses dissertations qui fournissent, soit à l'étude de notre poésie nationale au moyen âge, soit à la bibliographie générale et à l'histoire littéraire, les renseignements les plus variés et les plus dignes de confiance.

L'Académie avait mis au concours, pour le prix Bordin de cette année, *l'Étude des sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histories*; c'est à regret qu'elle se voit obligée de proroger la question au concours de 1891, aucun

des mémoires soumis à son examen n'ayant réuni les conditions exigées. Qu'il me soit permis de rappeler, à l'occasion du même concours, que différentes questions d'un intérêt réel, soit pour la philologie et la géographie orientales, soit pour l'histoire littéraire du moyen âge, n'ont provoqué, jusqu'à présent, aucun mémoire. L'Académie se plaît à espérer qu'elle n'aura pas à laisser encore sans emploi, l'année prochaine, une des plus libérales fondations dont l'Institut ait été doté.

Je pourrais, jusqu'à un certain point, exprimer le même vœu au sujet du prix que notre ancien confrère, M. Stanislas Julien, a fondé pour encourager l'étude qui a été l'unique passion de sa vie, et l'honneur de son enseignement au Collège de France. Le prix destiné à couronner le meilleur ouvrage relatif à la Chine ne sera pas non plus décerné cette année, aucun des ouvrages présentés ne répondant complètement aux vues du fondateur. Toutefois votre Commission a cru pouvoir allouer une récompense de mille francs au P. Boucher pour son recueil de textes destinés à faciliter l'étude de la langue mandarine. Elle a jugé équitable d'accorder, au même titre, une somme de cinq cents francs à M. Terrien de Lacouperie, pour l'ensemble de ses recherches, mais en faisant cependant toute réserve sur les opinions émises par cet auteur touchant l'ethnographie, l'origine de l'écriture et des livres canoniques chez les anciens Chinois.

Ce ne sont plus les recherches d'une érudition sédentaire que M. Benoît Garnier a voulu encourager en nous léguant une somme de quatre cent mille francs, mais de véritables expéditions scientifiques dans les régions où il avait lui-même servi la France comme consul, l'Afrique centrale et la haute Asie. L'immense étendue de ce champ d'exploration et l'obligation d'y pourvoir chaque année n'ont pas été sans créer quelques embarras à notre Compagnie. Elle a fidèlement inter-

prété les intentions du donateur, en appliquant les arrérages de sa riche fondation d'abord à des recherches philologiques dans le Sénégal et en subventionnant, l'année dernière, trois pères des Missions de l'Afrique équatoriale. Ces courageux explorateurs, aussi dévoués aux intérêts de la science qu'à ceux de la religion, parcourent, en ce moment, les régions situées au nord du lac Nyanza et les grands lacs de l'intérieur : ils répondront bientôt, je l'espère, aux questions d'ethnographie, de linguistique et de géographie commerciale sur lesquelles vous avez appelé leur attention. En attendant les rapports qu'ils ne manqueront pas de nous adresser, et pour continuer leur œuvre, vous venez d'attribuer au P. Augouard, provicaire apostolique du Congo français, une somme de six mille cinq cents francs, en le chargeant de recueillir des renseignements du même ordre parmi les tribus établies sur les rives de l'Oubangui et du haut Ogowé.

Les prix dont vous venez d'entendre l'énumération ont tous une origine française : ils sont dus à la générosité d'anciens confrères ou d'amateurs éclairés, qui ont tenu à honneur de favoriser, avec le patronage et sous la direction de l'Académie, le développement des sciences historiques et philologiques. Le noble exemple donné par nos compatriotes ne pouvait manquer, tôt ou tard, de se propager hors de France. Un des membres les plus distingués de la Société historique de New-York, M. Loubat, a doté l'Académie d'une rente annuelle de mille francs, qui permet de donner, tous les trois ans, un prix de trois mille francs au meilleur ouvrage publié sur l'Amérique du Nord. Le donateur voulait laisser un champ aussi large que possible aux travailleurs. Dans cette pensée, il ouvrait à leurs investigations l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'étude des races et des langues et même celle de la numismatique américaines. Mais avec une bonne volonté qui double le prix de ses libérales dispositions, M. Lou-

bat n'a pas hésité, d'accord avec nous, à resserrer un peu les limites de son premier programme, afin d'établir plus facilement la comparaison entre les concurrents. Il a fait plus encore : par un don additionnel de trois mille francs, il nous a fourni les moyens d'adjuger, dès cette année, le prix qui portera désormais son nom. Nous l'avons partagé entre M. Léon de Rosny, professeur à l'École des langues orientales vivantes, pour son travail si curieux de paléographie américaine, intitulé : *Codex Peresianus*, et M. Remi Siméon qui, en publiant les *Annales de Chimalpahin*, a fait preuve d'une connaissance approfondie de l'ancienne langue du Mexique. C'est en 1892 que le nouveau prix sera donné pour la seconde fois. Nous croyons devoir, dès à présent, rappeler aux concurrents que, parmi les ouvrages relatifs à l'histoire américaine, ceux-là seuls seront admis à concourir, qui s'arrêtent à la date de 1776, c'est-à-dire aux débuts de la guerre de l'Indépendance.

J'arrive maintenant aux deux Écoles d'Athènes et de Rome, qu'on a surnommées les « Filles de l'Académie » : elles procèdent de nous, il est vrai, à peu près comme Minerve de Jupiter ; mais elles justifient, chaque jour davantage, ces liens de parenté intellectuelle par l'activité et le succès de leurs travaux. Les lenteurs inévitables que subit l'envoi de leurs mémoires m'obligent à réunir dans un résumé rapide le résultat de ces deux dernières années.

M. Fougères, l'heureux explorateur de Délos, a ouvert la tranchée, depuis 1887, en Arcadie sur l'emplacement de Mantinée, un des trois boulevards destinés à protéger l'Attique contre les empiétements de Sparte. Outre l'enceinte et le théâtre dont il rétablit avec certitude la topographie, M. Fougères a mis au jour bon nombre d'inscriptions intéressantes et des vestiges de sculpture où il serait téméraire de reconnaître le ciseau de Praxitèle, mais qui appartiennent certainement à

la bonne époque de l'art. Vous l'avez autorisé à passer en Grèce une quatrième année et il saura, à coup sûr, la rendre profitable pour l'achèvement d'une campagne si heureusement commencée.

Tout aussi fructueuse sera celle que M. Gaston Deschamps poursuit à travers les sanctuaires célèbres de la Carie. Les textes épigraphiques par lui découverts fourniront un jour de précieuses données pour l'étude de la mythologie de ces populations à peine hellénisées.

Un problème non moins digne de l'attention des érudits est la légende athénienne de Thésée, à laquelle M. Lechat avait consacré, l'année dernière, un mémoire remarquable par l'heureuse interprétation des textes et des monuments de l'art ancien. L'auteur s'est appliqué avec succès à rechercher l'origine et les développements de cette légende nationale dans laquelle se reflète la civilisation de l'Attique et qui finit avec le rôle politique d'Athènes. L'étude que M. Lechat nous a donnée, cette année, est consacrée aux sculptures archaïques de l'Acropole d'Athènes; cette étude, qui témoigne d'un sens archéologique déjà bien exercé, est un premier essai de classification appuyé sur des observations pleines de précision et de finesse.

Le droit d'asile dans le monde grec, tel est le sujet fort complexe auquel M. Doublet s'est résolument appliqué. L'auteur démontre, par l'étymologie et les documents historiques, que ce privilège appartient d'abord exclusivement aux sanctuaires; que peu à peu, par suite de stipulations politiques, il s'étendit aux personnes, et fut tellement prodigué qu'il n'était plus sous Tibère qu'une sorte de droit à l'impunité au profit des esclaves fugitifs et des malfaiteurs. Dans un travail plus récent, M. Doublet a cherché à jeter quelque jour sur la chronologie si obscure des voyages de l'empereur Hadrien.

L'essai de M. Bérard sur l'arbitrage international chez les

Grecs ne néglige aucun document de quelque importance. Il nous fait voir clairement que les Grecs avaient le sentiment très net de leur décadence politique et de leur impuissance. M. Jamot, en traitant du portrait dans la sculpture grecque, s'est attaqué à une question des plus controversées; mais son travail, qui est loin d'être sans mérite, montre les difficultés du problème plutôt qu'il n'en donne la solution.

L'École de Rome nous a fourni deux mémoires l'année dernière, et trois cette année. M. Gsell nous a donné une étude fort développée sur l'empereur Domitien, pour laquelle il a demandé à la numismatique, à l'épigraphie et aux fouilles les plus récentes, dirigées dans Rome par M. de Rossi, le complément d'informations que les sources historiques ne lui apportaient pas. M. Gsell a pu, cette année, explorer, pendant quatre mois, une des plus célèbres nécropoles de l'Étrurie. Son mémoire, intitulé : *Fouilles à Vulci*, est un inventaire dressé avec soin des objets recueillis dans les tombes; une fois achevé, ce sera le document le plus important que puisse consulter le futur historien de la civilisation étrusque.

M. Léon Cadier nous avait envoyé un essai sur l'administration du royaume de Sicile à la fin du XIII^e siècle. Ce travail, où M. Cadier a su déployer les qualités que vous avez déjà appréciées dans son livre sur les *États de Béarn*, aura en outre le mérite de provoquer de nouvelles recherches sur les documents administratifs contemporains de saint Louis et de contribuer ainsi à combler une des plus regrettables lacunes de l'histoire du XIII^e siècle. M. Cadier l'a fait suivre, cette année, d'une étude sur la grande cour royale de Sicile pendant les règnes de Charles I^{er} et Charles II d'Anjou, étude qui complète heureusement ses premières investigations et présente les mêmes qualités.

Enfin M. Michon, dans son étude sur Aleria, réunit et classe avec ordre les trop rares documents que l'on possède

sur la condition de la Corse dans l'antiquité: pour suppléer au silence des textes, il a entrepris sur l'emplacement même d'Aleria des fouilles qui, si elles n'ont donné encore qu'un faible résultat, n'en méritent pas moins nos encouragements.

Vous le voyez, Messieurs, nos deux grandes écoles continuent à se montrer dignes du patronage paternel que vous leur accordez et dont le meilleur témoignage est dans le choix des directeurs que vous placez à leur tête. Je m'estime heureux, à cette occasion, de pouvoir remercier, au nom de l'Académie, notre cher confrère M. Le Blant, qui a dirigé pendant six années l'École de Rome avec un succès dont nos séances hebdomadaires ont reçu si souvent la preuve. M. Gefroy, de l'Académie des sciences morales et politiques, en reprenant la direction de cette École à laquelle il avait déjà donné sept années d'un entier dévouement; me permettra de l'associer à ces remerciements et de l'accompagner de nos vœux. En présence des difficultés que les fouilles archéologiques rencontrent actuellement en Italie, en Grèce et en Turquie, nous souhaitons vivement que le directeur de l'École de Rome continue à tourner vers l'exploration de l'Afrique française l'activité scientifique des jeunes savants dont il dirige les recherches.

Ma tâche est terminée, et il ne dépendait pas de moi de l'abrégé. Cet examen des travaux dont nous sommes les juges naturels prouve que la race des travailleurs généreux et désintéressés n'est pas près de s'éteindre en France. Il prouve aussi que, dans le cours de cette année, l'essor intellectuel de notre pays n'a pas été inférieur à celui de son génie industriel, à cette puissance de création dont le merveilleux spectacle nous a valu l'admiration et les sympathies du monde. Nous aussi, dans le champ de l'histoire, de l'archéologie et des lettres, nous ne nous sommes laissé dépasser par aucune autre nation de l'Europe savante.

Et pourtant, pourquoi n'en ferais-je pas l'aveu? ce champ est si vaste que certaines parties en sont encore délaissées ou imparfaitement cultivées. Il serait regrettable que tout l'effort des travailleurs se concentrât sur le terrain plus étroitement limité de notre ancien héritage : l'antiquité classique et le moyen âge. Sans nul doute les littératures de la Grèce et de Rome devront rester la source du vrai et du beau, car sans elles toute culture intellectuelle serait frappée de stérilité. La recherche de nos origines nationales, de nos institutions politiques, de notre vieille poésie continuera, ce qui est justice, à être en haute estime et largement récompensée. Mais les études orientales réclament, à leur tour, la place qui leur est due et attendent de vous les encouragements dont elles ont besoin pour se fortifier.

L'Orient renferme l'origine de toutes choses. La connaissance de ses antiques civilisations est indispensable aux sciences religieuses dont elles éclairent le berceau, aux sciences historiques qu'elles ont fécondées, à la philosophie dont elles révèlent l'origine et les premiers développements, aux sciences exactes dont elles disent les premiers essais, à la philologie qu'elles ont enrichie d'une science nouvelle, la grammaire comparée.

Certes, je ne veux pas être ingrat, et je me hâte de reconnaître qu'un des meilleurs titres de notre Compagnie, en ce siècle, sera d'avoir compris le rôle prépondérant de l'Orient dans la renaissance des sciences historiques. En ne reculant devant aucun sacrifice pour publier ce splendide répertoire épigraphique, le *Corpus inscriptionum semiticarum*, vous avez maintenu la suprématie de la France dans les études sémitiques; vous avez doté le monde savant d'un puissant instrument de travail et de découverte. Mais il reste encore beaucoup à faire et nous attendons davantage de votre influence et de votre initiative généreuse. Nos études n'ont jusqu'à pré-

sent droit de cité qu'à Paris et à Lyon : le reste de la France en est déshérité. Chaque Faculté des lettres devrait posséder trois ou quatre chaires d'enseignement oriental. Il faudrait que, les encouragements du gouvernement et du public éclairé répondant à votre appel, il devint bientôt possible de créer un plus grand nombre de bourses d'étude et de voyage. Le reste serait encore plus directement votre œuvre : rédiger de nouveaux programmes, provoquer la fondation de nouveaux prix, et enfin accorder plus largement à ceux qui se vouent à ces études la récompense la plus enviée, parce qu'elle est la plus difficile à obtenir, l'honneur de s'asseoir parmi vous.

Et ne l'oubliez pas, Messieurs, favoriser le développement des lettres orientales, c'est coopérer implicitement à une œuvre d'une plus haute portée. L'Europe tient aujourd'hui entre ses mains les destinées de l'Orient, mais elle connaît à peine sa nouvelle conquête. Elle a besoin de mieux étudier l'Orient dans son passé, afin de le gouverner avec plus de modération et de sagesse, de le tirer, si c'est possible, de la décadence qui le menace, ou tout au moins de prévenir les réactions violentes qui arrêteraient la marche du progrès. La Science française ne faillira pas à cette noble tâche où l'humanité et la civilisation sont également intéressées, et ce sera le devoir et l'honneur de l'Académie de l'avoir dirigée dans cette voie.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1889, le sujet suivant :

Étude critique sur le théâtre hindou ; en exposer l'histoire, marquer sa place dans l'histoire générale de la littérature de l'Inde, en donnant une attention particulière à la poésie dramatique des Hindous, telle qu'elle est développée dans les traités techniques.

L'Académie décerne le prix à M. Sylvain LÉVI, maître de conférences à l'École des hautes études, pour son mémoire portant l'épigraphe suivante : Μέμνησο ὅτι ὑποκριτῆς εἶ δράματος οἶον ἂν Ξέλη ὁ διδάσκαλος (ÉPICTÈTE).

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne quatre médailles :

La première à M. E. JARRY, pour son ouvrage intitulé : *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)* ;

La deuxième à M. Paul GUÉRIN, pour son *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France* ;

La troisième à M. Clément PALLU DE LESSERT, pour son volume : *Les fastes de la Numidie sous la domination romaine* ;

La quatrième, autorisée pour cette année par une décision ministérielle, à MM. Camille FAVRE et Léon LECESTRE, pour leur publication intitulée : *Le Jouvenel, par Jean de Bueil, suivi du Commentaire de Guillaume Tringaut*.

L'Académie accorde en outre six mentions :

La première à M. le duc DE LA TRÉMOÏLLE, pour ses *Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres (1451-1481)*, publiés d'après les originaux ;

La deuxième à M. Ch. MOREL, pour son volume : *Genève et la colonie de Vienne. Étude sur une organisation municipale à l'époque romaine* ;

La troisième à MM. les D^{ss} BLEICHER et FAUDEL, pour leur ouvrage intitulé : *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace* ;

La quatrième à M. PRUDHOMME, pour son *Histoire de Grenoble* ;

La cinquième à M. Henri STEIN, pour son volume intitulé : *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon* ;

La sixième à M. G. d'ESPINAY, pour sa publication : *La coutume de Touraine au XV^e siècle*.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1887, est décerné, cette année, à M. Théodore REINACH, pour son ouvrage intitulé : *Trois royaumes de l'Asie Mineure : Cappadoce, Bithynie, Pont*.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE
ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Noël VALOIS, pour ses deux ouvrages intitulés : *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)* et *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*.

Le second prix est décerné à M. Auguste MOLINIER, pour sa *Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge*.

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1889 la question suivante :

Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires.

Le prix n'est pas décerné.

L'Académie proroge le concours sur la même question à l'année 1891.
(Voir p. 465.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine*.

Le prix n'est pas décerné; mais à titre d'encouragement l'Académie distribue le montant des intérêts de la fondation, dans la proportion de *mille francs* au P. BOUCHER pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *La boussole du langage mandarin*, et de *cinq cents francs* à M. TERRIEN DE LACOUPERIE, pour l'ensemble de ses mémoires et notices sur l'ethnographie des populations méridionales de l'empire chinois.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France.

L'Académie décerne le prix à M. Émile PICOT, pour ses deux ouvrages intitulés : *Le monologue dramatique dans l'ancien théâtre français*, et *Les moralités polémiques dans l'ancien théâtre français*, et pour l'ensemble de ses travaux relatifs à la poésie française du moyen âge.

FONDATION GARNIER.

M. BENOÎT GARNIER, ancien consul de France à Batavia, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884), à la condition d'affecter chaque année les intérêts du capital provenant de la liquidation «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie».

L'Académie attribue, cette année, au R. P. AUGOUARD, provicaire apostolique du Congo français, une somme de *six mille cinq cents francs* à prélever sur les arrérages de la fondation. Le R. P. Augouard devra examiner les diverses questions de géographie, d'ethnographie et de linguistique que peut soulever l'étude des populations établies sur les rives de l'Oubangui et du haut Ogowé.

PRIX LOUBAT.

M. LOUBAT, membre de la New-York Historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie a décidé de n'admettre au concours de cette année :

1° Que les ouvrages imprimés depuis le 1^{er} janvier 1884;

2° En ce qui concerne l'histoire politique, que des ouvrages traitant d'événements antérieurs aux débuts de la guerre de l'Indépendance des États-Unis.

Neuf ouvrages ont été adressés au concours.

Le prix est décerné à M. LÉON DE ROSNY, pour son *Codex Peresianus*.

Grâce à la libéralité du fondateur, l'Académie est en mesure de disposer exceptionnellement, pour cette année, d'une somme de *mille francs*, qui est attribuée à M. REMI SIMÉON, à titre de second prix, pour ses *Annales de Chinalpahiu*.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1889, 1890 ET 1891.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1890 la question suivante :

Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçouli, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides.

L'Académie rappelle, en outre, qu'elle a proposé pour l'année 1891 la question suivante :

Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains.

L'Académie propose pour l'année 1892 le sujet suivant :

Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'« Ars dictaminis ».

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs*.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1888 et 1889, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1890. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix biennal de numismatique fondé par M^{me} veuve DECHALAI sera décerné, en 1890, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1888.

II. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1891, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1889.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs*.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le concours DUCHALAIS, le 31 décembre 1889; pour le concours ALLIER DE HAUTEROCHE, le 31 décembre 1890.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1890, l'Académie s'occupera, à dater du 1^{er} janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1^{er} janvier 1889 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquiescement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1^{er} janvier 1890, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1890 :

Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langues copte et grecque, les noms de lieu, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte.

2° Pour l'année 1891 :

Étude sur les travaux entrepris à l'époque carolingienne pour établir et réviser le texte latin de la Bible.

L'Académie rappelle ensuite qu'elle a prorogé :

1° A l'année 1890 les trois sujets suivants :

I. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.*

II. *Examen de la Géographie de Strabon.*

Les concurrents devront, après avoir résumé brièvement l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage, étudier les sources d'information et la méthode de Strabon.

III. *Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie.*

2° A l'année 1891 les sujets suivants :

I. *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.*

II. *Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histories.*

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1892 :

Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis FOULD, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1890.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*.

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle, qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'auteur de la donation ajoutait :

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait mériter le prix de *vingt mille francs*, l'intérêt de cette somme pendant trois ans serait attribué comme accessit à l'ouvrage qui aurait le mieux traité le sujet ou une partie du sujet. Si, dans vingt et un ans révolus, au septième concours triennal, le prix ne semblait pas devoir être encore décerné selon mes désirs, la Commission, qui devra toujours être maintenue au complet de cinq membres, pourra proposer de décerner le prix à l'ouvrage qui, sans remplir tout le programme, serait cependant le traité le meilleur et le

plus complet sur la question. L'Académie des inscriptions et belles-lettres décidera alors s'il convient de le décerner de suite, ou de l'ajourner à un huitième et dernier concours.

«Le concours serait ouvert à tous les membres de l'Institut qui ne feraient pas partie de la Commission et à tous les savants français ou étrangers ; mais les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin.»

Après un nombre de périodes triennales qui excède même le terme fixé, aucun ouvrage n'ayant complètement résolu la question comme elle était posée, l'Académie décernera le prix en 1890, conformément à cette dernière clause de la donation.

En conséquence, à défaut d'un ouvrage remplissant tout le programme, le prix sera attribué au traité le meilleur et le plus complet sur la question.

Le concours sera ouvert aux membres de l'Institut qui ne feront pas partie de la Commission d'examen, et à tous les savants français ou étrangers. Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1890.

Après avoir prélevé sur la fondation la somme de *vingt mille francs*, destinée au lauréat de 1890, l'Académie pourra encore disposer sur les intérêts de la fondation d'une somme suffisante pour instituer un prix biennal de *cinq mille francs* qui sera décerné pour la première fois en 1892 au meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant au XVI^e siècle.

PRIX LA FONS-MÉLICOQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOQ en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1890 ; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1887, 1888 et 1889, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1889.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 la question suivante :

Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs ; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux ; ajouter les indications chronologiques , biographiques et paléographiques relatives à ces copistes.

Les ouvrages, qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1891.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1890.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

M^{me} DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, en 1890, le prix *au meilleur ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1^{er} janvier 1888, concernant les études orientales.*

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1890.

L'Académie a, en outre, décidé que le prix sera décerné en 1892 *au meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1^{er} janvier 1890, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1892.

PRIX JEAN REYNAUD.

M^{me} veuve Jean REYNAUD. « voulant honorer la mémoire de son mari

et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean REYNAUD.»

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1890.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1890.

FONDATION GARNIER.

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens, legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers par décret du 27 septembre 1884. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie.»

L'Académie disposera, en 1890, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT.

M. LOUBAT, membre de la New-York Historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

Ce prix sera décerné en 1892.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française, anglaise, espagnole et italienne, depuis le 1^{er} janvier 1889.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 31 décembre 1891, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer deux autres à l'Académie, qui les fera parvenir, l'un au *Columbia College* à New-York, et l'autre à la New-York Historical Society de la même ville.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1^{er} janvier de l'année où le prix doit être décerné*.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 31 janvier 1889, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. LÉONARDOX (Henri-Louis),
ENLART (Désiré-Louis-Camille),
PICARD (Auguste-Eugène),
BATIFFOL (Louis-Jules),
PORTAL (Charles-Louis-Henri-Félix-Antoine),
RICHEBÉ (Raymond-Auguste-Léon),
SOUCHON (Joseph-Auguste),
MICHEL (Éphraïm-Georges),
NERLINGER (Charles-Jean-Népomucène),
ECKEL (Henri-Auguste).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. DESPLANQUE (Émile-Alexandre-Joseph),
SOULIÉ (Louis-Pierre-Henri),
AUBERT (Hippolyte-Victor).

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ÉMILE EGGER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRETÉAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

La mort, depuis notre dernière séance publique, a frappé de coups redoublés notre Compagnie. Elle nous a enlevé, parmi nos associés étrangers, M. Amari, le savant historien, si cordialement attaché à la France, et M. le baron de Witte, l'éminent archéologue, qui par son assiduité à nos séances était devenu comme un des nôtres: parmi nos membres ordinaires, M. Riant, qui a enrichi de tant de textes, par lui découverts, l'histoire de l'Orient latin: parmi nos membres libres, M. Charles Nisard, ce lettré curieux et habile, et, dans ces derniers jours, le général Faidherbe. l'illustre soldat qui avait su, dans son gouvernement du Sénégal, associer les travaux de l'érudit à la vie active du commandant; qui, rappelé en France, à la voix de la patrie envahie, nous donna un jour de joie et d'espérance au milieu de nos revers, et qui, dans les douloureux loisirs d'une vie usée par tant de fatigues, trouvait encore la force de reprendre et de compléter ses anciennes études par un livre sur les langues, sur les races, sur le passé, sur l'avenir de la grande colonie africaine dont il avait été le gouverneur.

Notre président vient de leur rendre un plus digne hommage que je ne saurais le tenter à cette heure. Parmi les membres dont l'éloge reste à faire, un de ceux dont la perte

a été le plus sentie est assurément notre confrère Émile Egger. Depuis la mort de MM. Boissonade, Hase, Victor Le Clerc, Naudet et Guigniaut, il tenait le premier rang dans l'ordre des études de langues et de littératures grecques et latines. Il avait invariablement sa place dans nos commissions les plus importantes; et qui d'entre nous fut plus assidu à nos séances, plus mêlé à nos discussions, plus habile à les éclairer par des observations toujours nettes et précises, placées à propos? Tous ces mérites et bien d'autres encore ont déjà été signalés dans les discours prononcés sur sa tombe⁽¹⁾, dans la leçon que son successeur à la Sorbonne, notre confrère aujourd'hui, a consacrée, en prenant sa place, à sa mémoire⁽²⁾, dans plusieurs notices où des collègues de sociétés savantes et d'anciens élèves ont reproduit leurs souvenirs, avec l'accent d'un cœur ému⁽³⁾. Il était bien juste qu'un semblable hommage lui fût rendu au sein de notre Compagnie, et j'ai moi-même plus d'une raison de l'entreprendre. Nous avons pour ainsi dire toujours marché, parallèlement l'un et l'autre, dans la même carrière. Nous étions de la même génération d'écoliers. Nous faisons ensemble, dans le même temps, les mêmes

(1) Discours prononcé par MM. Desjardins, président de l'Académie; Hinly, doyen de la Faculté des lettres; Hauréau, au nom du *Journal des Savants*; Jourdain, président de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*; Saripolos, au nom de la colonie hellénique.

(2) *Émile Egger*, leçon d'ouverture du cours d'éloquence grecque, par Alfred Croiset (7 décembre 1885).

(3) Il faut placer en première ligne la *Notice sur Émile Egger, sa vie et ses travaux*, par Anatole Bailly, professeur au lycée d'Orléans, membre du Conseil académique de Paris, notice faite sur les documents communiqués par la famille et à laquelle je renverrai plus d'une fois. On y trouve, sous le titre d'appendice littéraire et bibliographique, un échantillon de la correspondance de notre confrère, et différentes pièces françaises, latines ou grecques qui remontent jusqu'à l'époque de ses premiers concours; puis la *Notice* lue par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire devant l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*; la *Notice biographique* de M. Eug. Chatel, membre de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

classes, lui dans un collège de Paris, moi dans un collège de province. Nous aurions été de la même promotion à l'École normale, si les raisons les plus dignes de respect n'avaient fait qu'il ne s'y présentât point: mais nous étions ensemble reçus licenciés en 1832, agrégés en 1834; attachés, au sortir de nos deux agrégations particulières, en des emplois fort modestes, à deux collèges de Paris, l'un à Saint-Louis, l'autre à Louis-le-Grand; puis, à la suite d'un prix obtenu par l'un à l'Académie des inscriptions, par l'autre à l'Académie des sciences morales, chargés de conférences à l'École normale (1838-1839); agrégés des Facultés (1840) et attachés à la Faculté des lettres de Paris, où il me devança comme suppléant et où le hasard des événements fit seul que je le devançai comme titulaire; enfin, membres de cette Académie, où nous eûmes l'honneur d'entrer à peu d'années d'intervalle, nous tendant la main l'un à l'autre (1850-1854). Mais alors quels titres il s'était faits déjà dans le monde savant et quelles épreuves il avait traversées!

Émile Egger naquit à Paris le 18 juillet 1813. Son nom indique une origine allemande. Sa famille, en effet, était originaire d'un lieu nommé Strassburg, à peu de distance de Klagenfurt, en Carinthie; mais son grand-père, Maximilien Egger, s'établit en France, à Orléans, où il se maria à une jeune fille du pays. Un des six enfants nés de ce mariage, Gaston-Maximilien, se fixa en 1797 à Paris et il eut six enfants aussi, dont quatre ne dépassèrent pas les limites de l'enfance: les deux autres étaient notre confrère et sa sœur Anne-Ida, plus âgée que lui de quatre ans. Gaston-Maximilien Egger avait commencé au collège d'Orléans des études que la Révolution interrompit. A Paris, il ouvrit un atelier de tapissier, où il aurait pu faire fortune par son habileté et son goût d'artiste dans le dessin des meubles et des tentures; mais il avait le génie de l'invention: il avait inventé des tentes

mobiles qui figurèrent à l'Exposition industrielle de 1827 (notre confrère se plaisait à rappeler qu'écolier alors, il suppléait son père, les jours de congé, pour en expliquer le mécanisme aux visiteurs dans la cour du Louvre); il inventa un moteur à vent, des appareils orthopédiques, dont il fit tous les frais, et il trouva des exploitants qui en tirèrent tout le profit. Il était ruiné, quand il mourut le 30 avril 1830, laissant une veuve et ses deux enfants.

Ce fut l'époque critique de la vie d'Émile Egger. Sa sœur, élève de Redouté, pouvait subvenir un peu à la vie de la famille, en peignant des fleurs et en donnant quelques leçons de dessin; mais lui, élève de rhétorique, qu'allait-il faire? Il fut un instant question de le mettre dans un atelier, jusqu'à ce qu'il pût reprendre l'état de son père, avec l'espoir de retrouver sa clientèle. Mais l'industrie avait bien peu réussi à la maison, et le jeune Egger avait eu au collège Saint-Louis, au concours même, des succès qui lui ouvraient une autre carrière. Une femme dont les biographies de notre confrère ont justement gardé le nom, car c'est elle qui décida de son avenir, M^{me} Duverdy, fit résoudre qu'il achèverait ses études, et le 1^{er} août, à dix-huit ans, il les couronnait par le baccalauréat.

C'est alors qu'il aurait pu entrer à l'École normale et y disputer les premiers rangs. Mais l'École, qui admettait gratuitement ses élèves, ne leur offrait pas, pour le moment, d'autres ressources, et le jeune Egger voulait partager avec sa sœur le soin de soutenir sa mère. Il se résigna donc à poursuivre ses études tout seul, se partageant entre les cours qu'il suivait et les répétitions qu'il donnait, durant l'année classique dans quelques pensions, pendant les vacances dans quelques familles. Et ses études n'y perdirent rien, puisque, dès l'année suivante, il était licencié, et l'année d'après docteur avec deux thèses, dont le doyen, Victor Le Clerc, avait pu dire: « Enfin,

voilà des thèses qui nous apprennent quelque chose!» allusion sans doute à quelques thèses médiocres soutenues antérieurement, mais non pas à tout le passé; car, l'année précédente, trois élèves de troisième année de l'École normale, Hamel, Barry et Monin, avaient présenté des thèses qui avaient fait quelque sensation : Hamel sur les *OEuvres d'Hésiode*, Barry sur la *Légende de Robin Hood*, et Monin sur le *Roman de Roncevaux*, qu'il fut le premier à exhumer des manuscrits.

En 1834, Émile Egger était reçu le premier à l'agrégation des lettres, prenant ainsi le pas sur les élèves de l'École des mêmes études et du même temps; le troisième était notre ancien et regretté confrère Thomas-Henri Martin. M. Villemain, président du concours, avait été frappé de l'érudition dont plusieurs de ses compositions portaient l'empreinte, par exemple une pièce de vers latins, le *Songe d'Ennius*, où le candidat, au risque de paraître moins virgilien dans la coupe de l'hémistiche et dans le choix des mots, avait su refléter quelque chose des archaïsmes du vieux poète. Le président du concours, qui était en même temps vice-président du conseil royal de l'Université, lui offrit la chaire de rhétorique de Rouen, la première après la rhétorique de Paris et de Versailles; mais le jeune agrégé avait toujours les mêmes raisons de rester à Paris. Il fut donc heureux de rentrer au collège Saint-Louis comme agrégé volant (c'était le titre); ce fut seulement trois ans après qu'il fut chargé de la rhétorique supplémentaire, puis d'une division de seconde au même collège et l'année suivante au collège Charlemagne, avec un traitement d'un peu moins de deux mille francs.

On comprend qu'avec ses charges de famille il ait eu besoin de suppléer à la modicité des allocations universitaires par des leçons et par des travaux. Les leçons ne ralentirent point chez lui les travaux, même ceux qui donnent moins de profit que d'honneur. C'est ainsi qu'il publia en 1837 une

édition plus complète de Longin, et le traité de Varron *De lingua latina*, d'après l'édition de Leipzig; en 1838, une nouvelle recension des fragments de Verrius Flaccus, avec un fragment de Sextius Pompeius Flaccus. En même temps il suivait les leçons des deux maîtres dont il devait plus tard continuer les traditions : Boissonade au Collège de France, Hase à l'École des langues orientales vivantes : le grec sous sa double forme, ancienne et moderne; et il abordait les travaux de l'Institut. L'Académie des inscriptions avait mis au concours en 1837 l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*. Ce fut le mémoire d'Égger qui remporta le prix en 1839; et le public savant put ratifier la décision de l'Académie, quand le mémoire parut en un volume de près de cinq cents pages en 1844. Pendant le cours de ce travail, il s'était cassé le bras; le mémoire ne put être achevé que par l'aide de sa sœur qui tint la plume. Elle put donc jouir doublement de son succès, mais ce ne fut point pour longtemps : elle mourut au commencement de l'année suivante (22 janvier 1840), laissant un vide bien douloureux dans la maison; au moins pouvait-elle se dire que le sort de sa mère et l'avenir de son frère étaient désormais assurés.

Dès 1839, à la suite du prix remporté par Émile Egger à l'Académie des inscriptions, il avait été chargé par M. Cousin de la conférence de grammaire à l'École normale. Ce cumul lui procurait environ 3,000 francs de revenus : car l'École normale donnait alors 1,000 à 1,500 francs aux chargés de cours et 3.000 francs aux titulaires.

Avant d'arriver au titre, en 1843, il avait dû subir une nouvelle épreuve et celle-là au moins allait le faire entrer dans l'enseignement qu'il était destiné à rendre si fécond. En 1840, M. Cousin avait voulu signaler son ministère en instituant le concours d'agrégation des Facultés. Les jeunes docteurs devaient s'y présenter. Émile Egger y était tout par-

tièlièrement appelé par la position qu'il occupait à l'École normale. Ce concours est resté fameux par l'éclat que lui donnèrent trois des concurrents de la section des lettres, Ozanam, Egger et Berger. L'éloquence d'Ozanam, l'érudition d'Egger, servie par une élégante facilité de parole, le savoir solide et imperturbable de Berger semblaient, jusqu'à la fin, balancer les chances des concurrents; mais, à la dernière épreuve, Ozanam, qui n'avait point le fonds d'études classiques des deux autres, put se croire perdu, quand le sort lui assigna comme sujet de leçon à préparer en vingt-quatre heures: *l'Histoire des scholiastes grecs et latins*. C'était un sujet fait pour ses rivaux et qui, tombant entre ses mains, pouvait les servir d'une autre manière. Comment et par quelle aide s'en est-il tiré? Lui-même l'a raconté dans une lettre à un ami :

« Ceci, lui disait-il, semblait une méchanceté du sort, et l'on savait si bien que je n'étais nullement au courant de ces spécialités philologiques que la lecture du billet fut accueilli par un rire général de malice. . . Je me croyais perdu, et, bien qu'un de mes rivaux, M. Egger, avec beaucoup de générosité, m'eût fait passer d'excellents livres, cependant, après une nuit de veilles et une journée d'angoisses, j'arrivai plus mort que vif au moment de prendre la parole. Bref, votre ami parla sur ces scholiastes pendant sept quarts d'heure avec une assurance, une liberté, dont il s'étonnait lui-même; il parvint à intéresser, à émouvoir même, à captiver non pas seulement ses juges, mais l'auditoire, et se retira avec tous les honneurs de la guerre, ayant mis les rieurs de son côté. »

Ainsi, dans une épreuve qui devait décider de l'issue du concours, c'est Egger qui tendait la main à son rival et prévenait sa chute. Rien ne fait plus honneur à son désintéressement, rien ne prouve mieux comme il recherchait le bien en toute chose, fût-ce aux dépens de sa propre fortune. Il courait le risque d'être battu, mais comme on allait bien

parler des scholiastes ! La première place fut en effet décernée à Ozanam, la seconde à Egger, la troisième à Berger. Ozanam entra dès lors dans la Faculté des lettres de Paris, et très heureusement Egger avec lui. La suppléance de la chaire de littérature étrangère que notre confrère avait déclinée, deux ans auparavant, ne se sentant point suffisamment initié aux langues de nos voisins, échut à Ozanam sur la proposition de Fauriel ; mais la suppléance de la chaire de grec se trouvant vacante par la retraite de David (fils du grand peintre) qui remplaçait Boissonade, Egger y fut appelé. C'est le point initial d'un enseignement qu'il continua comme suppléant d'abord, puis comme titulaire, pendant plus de quarante ans.

Il entra dans la carrière de l'enseignement sous le patronage du président du concours, Victor Le Clerc, doyen de la Faculté des lettres. Il y trouvait aussi l'appui d'un autre professeur de la Faculté, président du concours de sa première agrégation, M. Villemain, successeur de M. Cousin au Ministère de l'instruction publique, et toujours passionné pour la littérature ancienne, bien qu'ayant acquis sa renommée dans la chaire d'éloquence française. Ce fut lui qui, se rappelant la pièce de vers sur le songe d'Ennius, suggéra à notre confrère l'idée de mettre au jour un choix de morceaux de l'ancienne langue latine : *Latini sermonis vetustioris reliquie selectæ*, publication originale dont plusieurs textes auraient pu être établis d'après des leçons meilleures, mais qui n'en avait pas moins le mérite d'appeler l'attention sur cette langue primordiale, trop négligée des humanistes. M. Villemain avait parlé à Egger d'un autre projet : mais, cette fois, c'était lui seul qui pouvait le mener à bonne fin, comme ministre. Il s'agissait de faire un recueil d'épigraphie latine, sur le modèle du *Corpus inscriptionum græcarum* publié en Allemagne sous les auspices de Bœckh. Une commission fut nommée par lui, qui réunissait les noms les plus considérables dans la

science de l'histoire ou du droit des anciens Romains : Bur-nouf le père, Le Clerc, Hase, Naudet, Patin, Letronne, Du-reau de la Malle, Giraud (10 juillet 1843). Egger, si jeune encore, en était le secrétaire, et un mois ne s'était pas écoulé (3 août) qu'il fit un rapport où le plan et les grandes divisions de l'ouvrage étaient tracés. Personne ne nous faisait concurrence. Borghesi, en Italie, Mommsen, en Allemagne, offraient leur collaboration. Mais M. Villemain sortit du ministère, et l'entreprise, qui n'avait pas reçu un commencement d'exécution, fut abandonnée. C'est ainsi qu'elle échut à l'Académie de Berlin qui l'achève aujourd'hui.

Egger se trouva dès lors plus exclusivement ramené aux études grecques qui faisaient l'objet de son enseignement. Il avait donné une physionomie nouvelle à sa chaire. Boissonade, qui joignait à la connaissance la plus sûre de la langue un goût exquis, se bornait, au Collège de France (car il avait les deux chaires de grec), à prendre une tragédie d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide et à glisser dans le texte, en forme de commentaires, ses aperçus littéraires, toujours si fins, mais toujours si discrets. A la Sorbonne, son ancien suppléant se contentait de l'explication. Émile Egger pensa que la littérature grecque pouvait bien être traitée, comme la prose et la poésie latine dans les chaires de MM. Victor Le Clerc et Patin. A côté de sa leçon d'explication, il eut sa leçon littéraire où il développait, soit le système des poèmes homériques, soit l'histoire de la tragédie, de la comédie ou de l'éloquence. C'est ce qu'on appela la grande et la petite leçon; car la petite leçon n'est pas née avec les conférences établies depuis dans les Facultés, et il serait regrettable que, sous l'influence de cette institution si utile, elle fût oubliée, comme cela arrive, dit-on, en quelques facultés de province, la grande leçon. Dans tous les cas, on peut être assuré que, quel que soit le vent qui souffle au ministère, on trouvera

toujours, à la Sorbonne, des professeurs résolus à ne pas laisser perdre les glorieuses traditions des Villemain, des Guizot et des Cousin, des Saint-Marc Girardin, des Ozanam, des Jules Simon et des Caro.

Émile Egger ne s'emprisonna jamais dans l'étude littérale des textes. Grande ou petite leçon, son esprit curieux et pénétrant y tenait l'auditeur en éveil, en appelant à son aide deux sciences qui jettent la plus vive lumière sur l'antiquité : l'épigraphie et l'archéologie. Peut-on parler des poèmes homériques, ou du théâtre grec, sans rien dire des vases peints, où les personnages mis en scène par les poètes sont figurés ? C'est ce qui fit que son enseignement fut si fécond et qu'il suscita non seulement tant d'hellénistes excellents, mais aussi tant d'archéologues ou d'épigraphistes.

Je n'essaierai point de résumer les quarante années de cet enseignement à la Sorbonne. La matière serait trop abondante et, à d'autres égards, elle ferait défaut : car si le savant professeur parlait sur un programme déterminé et sur un fond richement accru par le travail, il parlait sous l'inspiration du moment. Avec sa prodigieuse facilité d'improvisation, sa pensée eût trouvé des entraves dans une forme trop arrêtée d'avance. Mais il y a quelques leçons, des leçons d'ouverture, qu'il a voulu lire ; il y en a d'autres qu'il a rédigées plus tard et données à divers recueils, ou recueillies lui-même, avec d'autres travaux, en deux volumes⁽¹⁾ ; enfin il y a deux cours qu'il a publiés intégralement : le cours de 1840 à 1841 qui a inauguré son enseignement dans la chaire de Boissonade⁽²⁾ et le cours de 1867 à 1868, professé dans

⁽¹⁾ *Mémoires de littérature ancienne* (Paris, Aug. Durand, 1862) ; — *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (1863).

⁽²⁾ *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*. Il y a joint la *Politique d'Aristote* et des *Extraits de ses problèmes* avec traduction française et commentaire (Paris, 1849, et 2^e édition, 1886).

la pleine maturité de son talent, sur *l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature française* ⁽¹⁾.

On pourrait se demander pourquoi, ayant enseigné pendant plus de quarante ans, presque un demi-siècle, la littérature grecque, et pénétré à fond, comme on le peut croire, toutes les parties d'un si vaste sujet, il n'en a pas écrit une histoire générale. On le lui a demandé à lui-même, en le pressant de le faire. Il s'y est refusé, s'excusant sur le grand nombre de ses obligations, mais disant aussi « que les vérités banales et les lieux communs tiennent nécessairement une grande place dans un ouvrage d'ensemble. Or, ajoutait-il, sans méconnaître l'utilité des lieux communs (loin de là, je la défendrais si elle était méconnue), j'avoue qu'ils m'attirent peu. Surtout en dehors de l'enseignement public, je préfère l'étude des questions nouvelles. Choisir un sujet étroit, mais peu connu, l'explorer dans tous les sens, avec toute la pénétration dont on est capable, me paraît déjà un bon emploi de la critique ⁽²⁾. » Ce serait la condamnation de l'histoire. On a pu lui répondre qu'il y avait plus d'une manière d'être neuf sur des sujets déjà traités ⁽³⁾; et lui-même avait trop d'expérience pour ne pas le savoir. Aussi son excuse n'avait-elle rien d'absolu : « Dans tous les cas, continuait-il, on m'accordera sans peine que ce genre de travail aura été pour moi une préparation efficace à l'œuvre autrement difficile d'une histoire générale de la littérature grecque, si, comme je l'espère, il m'est permis un jour de l'entreprendre. » Il devait persévérer dans cette voie, tant qu'il verrait quelque chose à

(1) Il l'a fait paraître l'année suivante sous le titre de : *L'hellénisme en France* (Paris, Didier, 2 vol. in-8°, 1869). Nous aurons à y revenir.

(2) *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, préface, p. v.

(3) Alfred Croiset, *Émile Egger*, p. 9. — Notre jeune confrère, avec son frère, est en train d'en fournir la démonstration.

découvrir. Mais il entrevoyait toujours quelque chose à découvrir. Il y usa sa vie.

La première publication originale qu'il fit après ses deux thèses, c'est le mémoire qui lui avait valu un prix de notre Académie : *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (1844). Un peu après eut lieu un événement considérable dans sa vie. Ayant procuré à sa mère une situation indépendante, grâce aux libéralités d'un ami qui l'avait pris pour héritier, il songea à son propre bonheur et l'assura en épousant la fille d'un ingénieur et fin helléniste, qui fut l'un de nos plus aimables confrères, M. Delègue. Elle fut la joie et l'honneur de sa maison, la compagne de sa vie laborieuse, sa consolation et son aide dans les épreuves qui en marquèrent la fin; et c'est elle qui après sa mort a fait le plus pour sa mémoire, en rédigeant avec une si parfaite diligence et un soin si pieux la bibliographie de ses travaux, c'est-à-dire la meilleure de ses notices biographiques; car ses travaux, c'est bien sa vie, et cette notice est la source où quiconque voudra parler de lui viendra puiser⁽¹⁾.

C'est un peu après qu'Émile Egger publiait son *Histoire de la critique chez les Grecs*, qui est son cours de début à la Sorbonne, puis ses *Notions élémentaires de grammaire comparée*, petit livre qui supposait de bien vastes études et introduisait dans nos lycées les éléments d'une science dont les preuves étaient faites et le domaine déjà fort étendu. Ayant doté nos établissements de ce livre d'école qui fut traduit en plusieurs langues et qui, en 1880 déjà, ne comptait pas moins de huit éditions, Egger, revenant aux anciens, donna la mesure de son érudition en cette matière, dans un travail sur le grammairien grec Apollonius Dyscole, un érudit d'un assez mauvais caractère, comme son surnom l'indique et comme le

(1) On trouvera cette précieuse bibliographie à la suite de la notice de M. Bailly. Je n'aurais pu que l'abrégé ici; je n'ai pas su m'y résoudre.

prouve l'aigreur de ses attaques de savant à savant. Les fragments étendus qui en sont restés ont permis à notre confrère de reconstituer son œuvre et de l'agrandir en publiant un *Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* (1854). Il s'y proposait de faire connaître, par un remarquable exemple, les travaux de ces hommes qui furent les grands fondateurs de la grammaire philosophique en Occident. Or, dit-il, « Apollonius, le seul d'entre eux dont il nous soit resté de longs écrits, est, au jugement des anciens, le plus habile des philologues qui aient traité de l'analyse du langage. » Et pour traiter de la philosophie de la parole, il ne savait qu'une langue : le grec.

Par cet ouvrage, Émile Egger avait marqué sa place parmi les maîtres qui cultivaient alors ces études dans notre Académie. les Hase, les Naudet, les Le Clerc. Il fut élu au fauteuil laissé vacant par un savant éminent d'un autre ordre, M. Guérard (26 avril 1854).

Désormais il se partagea entre la Sorbonne et l'Institut, et ses principaux travaux enrichirent les recueils de notre Académie⁽¹⁾. Plus d'une fois il fut appelé à en donner lecture, soit dans nos séances publiques, soit dans les séances trimestrielles de l'Institut; on le désignait volontiers, et plus souvent peut-être qu'aucun autre, pour cet office et cet honneur, parce qu'on le savait toujours prêt et qu'on était sûr qu'il intéresserait toujours. L'Académie avait confié à notre re-

(1) *Mémoire sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes* (1855); — *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte et qui portent des inscriptions grecques* (1856); — *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité depuis les temps héroïques de la Grèce jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne* (1856); — *Observations sur un procédé de dérivation très fréquent dans la langue française et dans les idiomes néo-latins* (1860); — *Mémoire sur quelques nouveaux fragments de l'orateur Hypéride* (1866); — *Sur les historions officiels et les panégyriques des princes dans l'antiquité grecque* (1870); — *Sur les Oeconomica d'Aristote et de Théophraste* (1879). — Je donne les dates des premières lectures devant l'Académie.

gretté confrère Brunet de Presles la publication des *Papyrus grecs d'Égypte*, dont Letronne avait été chargé. Quand Egger fut de notre Compagnie, il y fut associé sur la demande de Brunet de Presles lui-même, son ami. Il accepta avec le même empressement de faire, plusieurs années de suite, après M. Guigniaut, le rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, cette pépinière d'archéologues et d'épigraphistes qui lui était si chère à ce double titre. Il fut, depuis 1865 jusqu'à la fin, annuellement, élu membre de la Commission des travaux littéraires, où ses avis étaient si appréciés. En 1860, il devint membre de la Commission des inscriptions et médailles, cette petite académie qui jadis rédigeait les inscriptions des monuments et les légendes des médailles du grand roi, et qui ne serait pas moins utile encore, si l'on savait en faire plus d'usage, aujourd'hui que l'on érige tant de statues, tant de bustes, tant de plaques, sans avoir plus de grands hommes ou de grandes choses à célébrer. Mais enfin il y a des circonstances où elle n'est pas oubliée, où l'on a recours à son savoir-faire : chacun des membres apporte alors son contingent sur le sujet proposé ; et si l'on faisait le dépouillement de notre Registre, on verrait que notre habile épigraphiste, de l'aveu de ses collègues, remportait bien souvent le prix.

A l'Institut, d'ailleurs, il ne se renfermait pas seulement dans notre Compagnie. Par l'antiquité, il touchait à une foule de questions qui intéressaient aussi les autres Académies. Il y allait faire volontiers des lectures qui n'étaient pas accueillies avec moins d'empressement, même à l'Académie des sciences : et les savants à leur tour venaient aussi à lui, car les savants avaient parfois besoin de son aide. La science crée des catégories, elle découvre des choses qu'il faut nommer. Or, on ne fait scientifiquement des noms nouveaux qu'avec le grec. Les arts industriels, à cet égard, rivalisent avec les sciences naturelles ; et notre confrère recevait à ce

sujet de nombreuses visites. Disons qu'il les recevait volontiers. Il aurait pu tenir bureau de consultations, consultations gratuites où il se serait cru volontiers l'obligé : car il souffrait de voir, en bien des cas, l'admirable instrument que la langue grecque nous offre pour cette fabrication de mots, bien maladroitement employé. Il ne suffit pas, en effet, de juxtaposer deux racines pour en faire un nom composé; il y a des règles pour cette composition; faute de les suivre, on fait des mots qui disent tout le contraire de ce que l'on veut dire. On ne dit pas indifféremment, par exemple, Théophile ou Philothée.

La science d' Egger se répandait donc libéralement hors de notre Académie et même de l'Institut. Auprès de l'Institut, le *Journal des Savants* est le lieu où sa critique se trouvait le plus à l'aise. A partir de 1848, bien qu'étranger encore au journal, il y avait fait admettre plusieurs articles. Nommé auteur en 1872, il remplit largement les obligations que ce titre lui imposait et, sous forme de comptes rendus d'ouvrages récemment publiés, il enrichit le journal d'une foule d'aperçus nouveaux que sa profonde érudition se trouvait toujours en mesure d'ajouter aux produits du savoir des autres; il y a d'ailleurs dans l'ensemble de ces articles une vue générale sur la critique moderne en matière de littérature et d'antiquités grecques et romaines qui ne perd rien à s'étendre sur tant d'objets divers.

J'ai dit pourquoi notre confrère refusait, où, du moins, différait d'entreprendre une histoire de la littérature grecque. Il évitait les sentiers battus; il aimait et respectait les vieilles vérités, mais il était plus volontiers à la recherche des vérités nouvelles. Aussi avait-on l'assurance de rencontrer toujours quelque chose de neuf dans ce qu'il offrait au public, et les plus érudits eux-mêmes y trouvaient leur profit. Il s'adressait du reste avec une certaine complaisance aux gens du monde

et se faisait fort de les attirer aux choses d'érudition par le piquant de ses aperçus. *Les Grecs ont-ils connu la profession d'avocat?* Voilà un sujet qui devait éveiller la curiosité, en un temps où les avocats ont une si grande part à la direction des affaires. Sans qu'il se fût jamais (fort heureusement pour la science) mêlé aux choses de la politique, il ne dédaignait pas de prendre, dans les événements du jour, occasion de quelque travail instructif. Un des faits les plus considérables du dernier Empire, un grand succès qui devait avoir un si fatal revers, le Congrès de Paris (1855), lui suggéra l'idée d'une fort intéressante étude historique *Sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains depuis les temps les plus anciens jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne*. Il en fit lecture dans la séance annuelle de notre Académie, le 8 août 1856, et la publia un peu plus tard avec plus d'étendue : ce discours était devenu un livre (1861)⁽¹⁾.

Le premier mémoire qu'il donna à notre recueil était *Sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes*⁽²⁾; et un peu plus tard il y publiait encore des *Observations sur un procédé de dérivation très fréquent dans la langue française et les idiomes néo-latins* (1864)⁽³⁾. C'est un signe que l'étude des langues anciennes ne l'avait pas désintéressé de notre langue; bien au contraire, et il en donna une preuve plus concluante encore dans sa chaire de grec à la Sorbonne, quand il y consacra toute une année à exposer l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature française.

C'est ce cours de 1867 à 1868 qu'il publia intégralement, comme nous l'avons indiqué, sous le titre de : *L'hellénisme en France*. Le savant professeur possédait trop bien son sujet

(1) Une seconde édition en a paru en 1866.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, 1^{re} partie (1857), p. 39.

(3) *Ibid.*, t. XXIV, 2^e partie (1864), p. 279.

pour se laisser entraîner à le surfaire. Une colonie de Phocéens a fondé Marseille. Des apôtres de race hellénique, saint Pothin, saint Irénée, furent les premiers évêques de l'Église de Lyon. Les villes de Marseille et de Lyon seront-elles des foyers d'hellénisme dans la Gaule? Non, c'est surtout par les écoles des Romains que la Gaule connut la Grèce, et l'invasion barbare ensevelit bientôt ce qui pouvait rester de cet enseignement : ce qu'on sut de la Grèce à la cour de Charlemagne lui venait de l'Irlande où les barbares n'avaient point pénétré. On jugera facilement par là du peu de part qu'aura le grec à la formation de la langue vulgaire, dérivée du latin : la langue romane, tant la langue d'oïl que la langue d'oc, en fait de mots grecs, n'aura que du grec latinisé; et nos premiers poèmes chevaleresques ne s'inspireront pas davantage de l'*Iliade*.

Nous sommes ici au temps des croisades. Le passage des Francs à Constantinople, la conquête de Constantinople par les Latins vont-ils relever l'hellénisme en France? Non encore. Mais voici l'empire des Francs détruit, voici un autre ennemi qui se montre aux portes de Constantinople, qui l'environne de sa domination, qui s'en empare. Cet événement si considérable dans les rapports des États de l'Europe aura son contre-coup dans le développement de la civilisation. Les relations qui s'étaient formées en vue de sauver Constantinople ne seront pas rompues par sa chute, au contraire. L'émigration des Grecs va féconder le sol de l'Occident. Les œuvres originales de l'antiquité grecque sont apportées en manuscrits. L'imprimerie qui vient de naître travaille à les répandre; c'est l'époque de la Renaissance : l'hellénisme refleurit et triomphe, et notre confrère a bien le droit de proposer à nos hommages les grands Français qui, à la suite des Aldes, ont aidé à cette rénovation par la publication et l'interprétation des textes grecs. Robert et Henri Estienne, sans

oublier nos grands érudits du xvi^e siècle, les Scaliger, les Casaubon, les Saumaise. Dans quelle mesure et de quelle manière notre littérature s'est-elle ressentie de cette résurrection des chefs-d'œuvre de la Grèce? C'est ce qu'enseigne notre confrère par une suite de leçons qui du xvi^e siècle nous mènent au xvii^e et jusqu'à la fin du xviii^e : leçons où il montre autant de sagacité dans les jugements que de variété dans l'érudition. Tous ceux qui aiment notre littérature, et qui veulent l'étudier dans ses rapports avec l'antiquité grecque, ne sauraient prendre un guide plus exact, plus attachant et plus sûr.

J'ai dit l'œuvre considérable d'Émile Egger dans l'enseignement. Mais son rôle de professeur ne se bornait pas aux leçons publiques. Lorsqu'il n'était encore que suppléant à la Sorbonne, avant qu'il eût à y siéger comme juge dans les examens, il faisait chez lui des conférences préparatoires à la licence et il y compta des étudiants qui sont devenus des maîtres : je puis nommer notre confrère M. Renan. Il professait d'une autre manière, en faisant, à l'École des Carmes, subir des examens aux élèves ecclésiastiques qui se préparaient aux mêmes épreuves ; car, à l'exemple de notre vénéré doyen Victor Le Clerc, et à la différence de beaucoup d'autres, il témoignait une bienveillante sollicitude pour le développement des études littéraires dans le clergé. Il était d'ailleurs toujours à l'École normale et, tout en y professant la grammaire, il y suscita les vocations les plus heureuses, non seulement pour cette science fondamentale qu'il avait su agrandir et élever aux considérations philosophiques, mais pour l'épigraphie et l'archéologie : témoin plusieurs de ses anciens élèves qui sont devenus nos confrères, MM. Bréal, Perrot, Heuzey, Foucart, Benoît. Et quand, devenu professeur titulaire à la Sorbonne, il eut quitté l'École, quand il eut à faire et non plus seulement à former des licenciés, il conserva l'habitude

de recevoir chez lui, le dimanche matin, ceux qui, universitaires ou non, étaient heureux d'entendre sa parole familière. C'était comme un enseignement socratique où se pressaient les jeunes maîtres, particulièrement ceux qui se destinaient à l'enseignement supérieur. De cette libre école sont sorties bien des thèses dont il suggérait l'idée première et suivait l'élaboration avec un intérêt soutenu, amendant le plan, indiquant les sources à explorer, donnant ses avis et prêtant ses livres avec une égale libéralité. Il n'y a pas un professeur de la Faculté à qui aient été dédiées un plus grand nombre de thèses : et c'était justice ; car il n'y en a pas un, je le dis sans craindre de provoquer la contradiction ni d'éveiller la susceptibilité d'aucun de nos anciens collègues, qui se soit plus prodigué, depuis notre maître Victor Le Clerc, dans cette œuvre difficile du doctorat.

Par ses petites leçons à la Sorbonne et par ses conférences privées, Émile Egger avait prélué, en quelque sorte, à cette institution des conférences qui, dans toutes les Facultés, aujourd'hui, sont devenues comme les séminaires de l'enseignement public. Il prit aussi une grande part à un autre genre d'enseignement qui a passé dans l'Université, je veux parler de l'enseignement des jeunes filles. Mais ceux qui ont créé à Paris cette institution n'avaient pas la prétention d'en faire des lycées : on n'enlevait pas la jeune fille à sa mère. C'étaient des cours publics où la mère amenait sa fille et où il y avait, pour l'une comme pour l'autre, un enseignement élevé au niveau de l'enseignement universitaire par des professeurs de l'Université. Émile Egger a montré comment la science la plus haute peut se mettre, sans s'abaisser, à la portée de cet auditoire nouveau, à force de simplicité, de clarté, de tact et de délicatesse. On en peut juger par les allocutions qu'il a prononcées, comme président de l'Association, à l'ouverture des cours pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878-1879,

discours recueillis, avec beaucoup d'autres morceaux divers, dans un des derniers volumes qu'il ait publiés, sous ce titre : *La tradition et les réformes dans l'enseignement universitaire* ⁽¹⁾.

Cet enseignement des jeunes filles, inauguré, à titre privé, en 1867, sous le ministère de M. Duruy qui lui prêta une salle de la Sorbonne, nous a fait dépasser la fatale année 1870. Les cours qui s'étaient rouverts encore, malgré le siège, avaient dû se fermer dans les premiers jours de janvier. Le bombardement avait commencé et un de nos collègues, félicitant l'auditoire de sa constance, lui appliquait les vers d'Horace :

*Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinae,*

quand le fracas d'un obus éclatant dans la cour (*si fractus illabatur orbis*) dispersa tout le monde et fit renoncer à pousser plus loin l'épreuve. Émile Egger, demeuré avec la plupart d'entre nous à Paris, se partagea dès lors entre les séances de notre Académie et les devoirs de la garde nationale. Il se fit inscrire parmi les vétérans, faisant le pénible service de la rue aux portes des boucheries; on respirait plus à l'aise aux remparts! Et le vendredi, il venait à l'Institut, que le feu de l'ennemi n'atteignait pas; puis il rentrait dans la région des obus et s'installait tranquillement à son bureau.

Avec son érudition, ses charges s'étaient accrues dans l'Université et au dehors. Il fut en 1871 président du concours d'agrégation de grammaire, et il le présida assez longtemps pour imprimer à ce concours, et par suite à l'enseignement qui en sortait, ce caractère large et compréhensif qu'il avait donné aux théories grammaticales par ses leçons et par ses livres. Il entra en 1873 au Conseil supérieur de l'instruction publique par le choix de notre Académie, et ce mandat lui fut renou-

¹ Paris, Masson, 1883. 1 vol. in-8°.

velé en 1880, malgré lui-même, quand ses infirmités lui devenaient une excuse.

Le gouvernement de la France, à toute époque, ne lui ménagea point les distinctions qu'appelait son mérite. Chevalier de la Légion d'honneur sous Louis-Philippe (1845), il fut promu au grade d'officier sous l'Empire (1866), et sous la République actuelle à la dignité de commandeur (1879); les gouvernements étrangers ne laissèrent pas de témoigner combien, dans toutes les parties du monde savant, on reconnaissait les services qu'il avait rendus à la science : officier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare (1866) et de l'ordre de Léopold (1872), il était commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce (1876) et de la Rose du Brésil (1873). En quelque lieu pour ainsi dire qu'il allât, à Athènes, à Constantinople, à Bucarest, à Turin, à Rome, à Bruxelles, à Berlin, à Saint-Petersbourg, il avait droit de siéger aux Académies, soit à titre de correspondant, soit même à titre d'associé étranger. Je ne parle pas de la France, où un grand nombre de sociétés savantes se faisaient honneur de le compter parmi leurs membres⁽¹⁾.

(1) Voici la liste chronologique de ces distinctions dressée non par lui, mais par une main qui avait le droit d'en être fière :

Légion d'honneur : chevalier, 27 avril 1845; officier, 13 août 1866; commandeur, 27 juillet 1879.

Sauveur de Grèce : chevalier, 13 juin 1856; officier, 20 avril 1867; commandeur, 18 novembre 1876.

La Rose du Brésil : commandeur, 31 mars 1873.

Ordre de Léopold : officier, 16 août 1872.

Saints-Maurice-et-Lazare : chevalier, 1^{er} février 1866; officier, 4 octobre 1866.

Académies diverses.

27 novembre 1846 : Membre associé correspondant de l'Académie royale de Caen.

7 janvier 1856 : Membre correspondant de la Société des antiquaires de Normandie.

5 mai 1858 : Membre résidant de la Société des antiquaires de France.

Honneur oblige. Il ne refusait pas lui-même son concours partout où il était réclamé; il avait, en 1848, pris part aux examens de l'École d'administration; il accepta de même d'être membre de la Commission des publications gratuites, fonctions délicates où, sans rebuter les jeunes savants, il faut ménager les intérêts de la science, en donnant une application utile aux charges que l'État s'impose pour l'encourager.

16 février 1861 : Membre correspondant de la Société archéologique d'Athènes.

14 décembre 1861 : Membre honoraire de la Société archéologique de l'Orléanais.

7 janvier 1863 : Membre non résidant de l'Académie de Dijon.

13 juillet 1863 : Membre du Syllogue littéraire grec de Constantinople.

18 février 1864 : Associé correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin.

9 décembre 1864 : Membre ordinaire de l'Institut archéologique de Rome.

21 décembre 1866 : Membre correspondant de l'Académie d'Aix.

11 avril 1867 : Membre de l'Académie royale des sciences de Berlin.

12 juillet 1867 : Membre correspondant de la Société havraise d'études diverses.

10 mai 1869 : Associé de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres).

2 juin 1871 : Membre titulaire de la Société des antiquaires de Normandie.

6 mai 1872 : Membre honoraire de la Société académique roumaine à Bucarest.

12 mars 1873 : Membre correspondant de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.

13 juin 1873 : Associé correspondant de l'Académie d'Amiens.

29 juin 1873 : Associé étranger de l'Académie royale des sciences de Turin.

18 septembre 1874 : Membre de l'École évangélique de Smyrne.

24 septembre 1875 : Membre correspondant et honoraire de la Société duinkerquoise.

1876 : Membre honoraire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

15 mai 1876 : Membre correspondant de l'Académie d'Amiens.

28 août 1876 : Membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

29 décembre 1876 : Associé de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg.

1879 : Membre honoraire de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

23 février 1883 : Correspondant de la Société historique et ethnologique de Grèce à Athènes.

Depuis longtemps il collaborait à un grand nombre de recueils périodiques. Accueilli avec empressement par les revues ou les journaux les plus accrédités, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue archéologique*, la *Revue de l'instruction publique*, le *Correspondant*, et surtout les *Débats*, il aidait volontiers par ses articles et par son nom au succès des publications nouvelles, dignes de son patronage : le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, la *Nouvelle biographie universelle*, la *Revue contemporaine*, la *Revue européenne*, l'*Athenæum français*, etc.⁽¹⁾. Cette collaboration, commencée aux premiers temps de sa carrière, se continua presque jusqu'à la fin.

Dans ses dernières années, sa vue s'affaiblissait, usée progressivement par le travail, et ni les soins les plus pressés, ni le traitement surveillé avec tant de sollicitude par un gendre qui était l'un des maîtres dans l'art de guérir, ne purent prévenir la conclusion fatale. Cette infirmité, la plus redoutable pour tout le monde, la plus douloureuse pour un homme qui a vécu par les livres et pour les livres, n'abattit point son courage; elle ne fit que modifier ses procédés pour apprendre et pour enseigner. Il continua de monter dans sa chaire. Il avait un tel trésor dans sa mémoire, il avait des notes si régulièrement classées, qu'avec un peu d'aide il pouvait préparer ses leçons, leur garder même, grâce aux lectures qu'il se faisait faire par un secrétaire, leur caractère de nouveauté, en sorte que l'auditoire qui l'entourait n'avait point à souffrir de ce qui était si pénible pour lui-même. Il n'avait pas davantage renoncé à ses travaux. Bien qu'élevé du rang d'auteur à celui d'assistant au *Journal des Savants* (1879), il ne laissait pas de payer à la rédaction un tribut qui n'était plus exigible. Il donnait encore des articles aux *Débats*, et faisait des communications à l'Aca-

¹ Voyez la *Bibliographie* déjà citée, à la suite de la notice de M. A. Bailly, p. 171.

démie⁽¹⁾. Dans cette période même, il publia le petit livre qui suppose le plus de lectures, *l'Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours*, ouvrage imprimé, il est vrai, dès 1878, en onze chapitres, dans le *Magasin d'éducation et de récréation*, mais remanié et augmenté alors par un prodige de mémoire. Rien ne peut donner une idée plus complète de ce qu'il y avait de sérieux et d'attrayant tout à la fois dans son érudition, j'allais dire dans sa conversation : car ce livre, avec sa trame solide et ses charmantes broderies, est comme une conversation en plusieurs journées. C'est le livre le moins didactique et le plus instructif en même temps, s'il m'est permis d'opposer ainsi deux mots qui semblent se traduire. On peut le recommander à tout lecteur : avec certaines choses que l'on sait, on y trouve bien des choses que l'on croyait savoir, et plus encore que l'on ne savait pas.

A part cette infirmité si cruelle, mais adoucie pour lui par le redoublement d'affection de ceux qui l'entouraient, notre confrère avait une santé qui pouvait donner l'espoir de voir se prolonger une vie toujours si fructueusement occupée. Avec ses deux fils qui avaient si bien répondu à ses soins et qui tenaient très honorablement leur place dans l'Université, on voyait se grouper autour de lui ses petits-enfants, enfants de sa fille, dont les heureuses dispositions ne lui donnaient pas moins de promesses. Quelle joie pour un père qui avait tant fait en vue de l'éducation ! Mais il avait eu de bonne heure le pressentiment d'une mort imprévue. Il l'avait consigné pour

¹ Le *Journal des Débats* publia dans ces derniers temps deux articles de lui qui étaient deux hommages funèbres, l'un à Adrien de Longpérier, l'autre à Albert Dumont (11 et 13 août 1884). Un article intitulé : *Une belle découverte dans l'île de Crète*, ne précéda sa mort que de quelques jours (20 août 1885). A l'Institut, une dernière lecture (c'était aussi un hommage funèbre !) fut faite après sa mort en son nom, par notre confrère M. Bréal, dans la séance publique des cinq Académies : c'était le morceau qui résumait les conclusions de *l'Histoire de la critique chez les Grecs*, dont une deuxième édition allait paraître.

lui-même dans un pli tenu secret, à une époque où des douleurs aiguës, persistantes, lui avaient fait croire à une maladie de cœur, en 1856, quand, marié, père de famille, professeur en titre à la Sorbonne et membre de l'Institut, il se voyait, jeune encore, au comble du bonheur et de ce qui est pour un savant la fortune. Ces paroles ont été citées déjà et je ne saurais mieux faire que de les reproduire ici :

« J'ai le pressentiment d'une mort subite. . . Ce pressentiment m'afflige sans me troubler. . . Ma vie est en ce moment si heureuse que je dois la quitter avec regret; la tâche d'ailleurs que j'ai à y remplir est loin d'être achevée, et j'ai toujours tenu à la vie plus encore pour ses devoirs que pour ses plaisirs. Mais je veux me défendre de toute faiblesse. Si je suis frappé subitement, que ma chère femme, que mes chers enfants, que tous mes amis sachent que l'âme du moins n'aura pas été surprise, qu'elle est depuis longtemps clairvoyante et résignée. La Providence a ses secrets où je me confie sans murmure. . . Les épreuves ne m'ont pas manqué; puis-je être sûr de les avoir traversées sans erreur et sans fautes? Mais la volonté du bien, une volonté constante, me fait espérer que Dieu me jugera avec indulgence, et que, s'il reste ici-bas quelque souvenir de moi, ce sera pour tous les miens un titre acquis à l'estime des honnêtes gens. »

Mais ce n'était pas seulement dans ce souvenir des honnêtes gens qu'il comptait se survivre. En avril 1857 il écrivait : « Quel triste spectacle que celui de ce monde avec l'instabilité de nos fortunes et la brièveté de notre vie, si l'âme ne trouvait pas un appui hors d'elle-même et au-dessus d'elle-même. . . *Sursum corda*. Non, ces misères de la vie ne peuvent être une fin. Elles commencent au contraire quelque chose qu'elles n'achèvent pas. Les liens sacrés et doux qui m'attachent à ma famille, à mes amis, à mes élèves, ne peuvent être rompus sans retour par la mort. Il y a entre l'autre monde et celui-ci

une communion des âmes où je m'attache avec ardeur. Dieu est, donc il est juste, et j'ai besoin de sa justice, non tant pour moi que peut-être il a comblé déjà, que pour ces milliers d'autres âmes plus éprouvées et plus malheureuses que la mienne ⁽¹⁾. »

Cette ferme croyance à l'immortalité, cette confiance en un Dieu juste et bon, c'est là ce qui le soutenait devant les appréhensions de la mort, et ce qui resta la règle de sa vie, lorsque, sans doute, le cours paisible des années eut dissipé ces ombres. Et pourtant son pressentiment n'avait pas été vain. Bien des morts l'avaient affligé dans les dernières années, morts de contemporains, comme Brunet de Presles, Michel Chasles, morts de plus jeunes aussi, d'anciens élèves, l'abbé Thenon, Albert Dumont. Rien n'indiquait pourtant que son heure fût venue à lui-même. Il était allé en famille passer les vacances à Royat : tout lui promettait ce bien-être que l'on éprouve à laisser les travaux et les soins de la vie de tous les jours pour se reposer au milieu des siens, quand un matin, après une journée paisible, cette terrible maladie de cœur, qui depuis près de trente ans n'était plus, pour ainsi dire, qu'un mauvais rêve, le réveilla. Il appela : il aurait pu appeler une heure plus tôt, s'il n'avait craint d'alarmer sa famille. M. Lereboullet était là : ses soins adoucirent la souffrance. Le malade se leva, désira prendre du repos dans son fauteuil. On pouvait croire le péril conjuré. Pour lui laisser plus de calme, on se retira dans la chambre voisine : mais peu après un long et bruyant soupir donna l'éveil : on le trouva renversé sur le fauteuil : un quart d'heure après il était mort ⁽²⁾.

Le coup qui frappa si durement tous les siens n'atteignit pas moins cette famille plus nombreuse qu'il s'était faite dans le monde savant : tant de sociétés de confrères, tant de géné-

⁽¹⁾ A. Bailly, *Notice sur Émile Egger*, p. 128, 129.

⁽²⁾ 30 août 1885.

rations de disciples! L'impression en fut d'autant plus vive qu'on y était moins préparé. On l'avait quitté plein de vie, ne suspendant ses travaux qu'avec la pensée de les reprendre plus activement au retour, et l'on apprenait qu'on ne le reverrait plus. On put voir quels profonds regrets il laissait, à l'empressement de ses amis, accourant des lieux où le temps des vacances les avait dispersés, pour faire cortège à ses funérailles. On le vit dans les hommages qui lui furent adressés au nom des corps dont il avait été l'honneur, au nom même de ce peuple hellénique dont il avait si bien mérité par ses enseignements publics et privés; et l'empereur du Brésil, notre auguste confrère, qui avait été aussi son auditeur, nous envoya de par delà les mers le témoignage du deuil qu'il partageait avec nous. Vanter sa science et son érudition, signaler les services qu'il avait rendus pendant une si longue carrière, c'était un lieu commun qu'on aurait pu rédiger à l'avance, comme tant d'articles nécrologiques qui sont tout préparés dans l'officine des journaux. Mais ce qui fait l'originalité de ces éloges sur un même sujet, c'est l'émotion qui les anime; ce qui est le trait dominant de ces derniers adieux, c'est le souvenir de son dévouement sans égal pour tous ceux qui s'étaient groupés autour de lui, qui faisaient son école: c'est l'accent de la reconnaissance, c'est, si je puis le dire, le res-sentiment de sa bonté.

Notre Académie est la compagnie qu'il affectionnait le plus, qu'il a le plus honorée, et personne ne l'oubliera parmi nous. Comment d'ailleurs s'occuper des matières où il était passé maître, sans se rappeler la manière dont il prenait part à nos débats, l'étendue de son érudition, la sûreté de ses jugements, la lucidité de sa critique, son aménité, sa courtoisie; comment le faire sans invoquer, en bien des cas, son autorité? Il avait donc bien le droit d'en recevoir un témoignage public dans cette enceinte. C'est l'hommage que ses confrères, par

ma voix, rendent à sa mémoire; c'est l'adieu qu'adresse à un ami l'un des plus anciens compagnons d'études à qui il ait été donné de lui survivre.

DE QUELQUES JEUX POPULAIRES

DANS L'ANCIENNE FRANCE,

À PROPOS D'UNE ORDONNANCE DE CHARLES V,

PAR M. SIMÉON LUCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Bien décidé, dès son avènement au trône en 1364, à saisir ou même au besoin à provoquer une occasion favorable de rompre le funeste traité de Brétigny, Charles V avait employé les cinq premières années de son règne à se ménager sur ses frontières des alliances nombreuses et sûres. Il avait ainsi rempli l'une des conditions qui s'imposent à la prudence d'un chef d'État lorsqu'il veut mettre, autant que possible, toutes les chances de son côté à la veille d'une grande guerre. Mais il importe encore plus d'avoir de bons soldats. Le prince que ses contemporains avaient surnommé le Sage, et auquel la postérité a confirmé ce surnom, était trop bien informé, trop clairvoyant et trop réfléchi pour ne s'être pas rendu compte des deux grandes causes de la supériorité militaire des Anglais. Ces causes étaient la prédominance de l'infanterie dans leurs armées et l'habileté extraordinaire de leurs archers. Cette habileté, les vainqueurs de Crécy et de Poitiers l'avaient acquise dans les continuels exercices de tir auxquels le prévoyant Édouard III, à l'exemple de son aïeul Édouard I^{er}, astreignit ses sujets presque dès son avènement au trône. Par une ordonnance rendue en 1337 et renouvelée plusieurs fois pendant

le cours de son règne, ce prince défendit, sous peine de mort, par tout son royaume de se divertir à un autre jeu que celui de l'arc à main et du tir de flèches⁽¹⁾. Par la pénalité terrible édictée contre les délinquants, on peut apprécier la rigueur avec laquelle cette ordonnance avait été mise à exécution. Dans tous les comtés et dans tous les hameaux de l'Angleterre, on avait établi des buttes où les hommes valides de chaque paroisse se donnaient rendez-vous, les dimanches et fêtes, pour s'exercer au tir de l'arc. A la faveur de ces exercices, les « bowmen », comme on commençait à les appeler au delà du détroit, étaient devenus en peu d'années les premiers archers du monde.

Cette supériorité de l'infanterie anglaise pendant les deux premiers tiers de la guerre de Cent ans, de Crécy à Azincourt, ne saurait être sérieusement contestée. A vrai dire, elle était écrasante et peut seule expliquer l'attitude purement défensive des Français du temps de Charles V, au cours des trois expéditions, on pourrait presque dire des trois promenades militaires à travers la France, entreprises par Robert Knolles en 1370, par le duc de Lancastre en 1373, et par le comte de Buckingham en 1380. Ainsi en jugeait, du reste, quelqu'un qui maintes fois avait vu à l'œuvre les « bowmen » et qui les connaissait mieux que personne, parce qu'il les avait souvent battus, Bertrand du Guesclin. Vers le milieu du mois de septembre 1373, le duc de Lancastre était arrivé jusqu'aux portes de Paris, brûlant, ravageant tout sur son passage, offrant sans cesse la bataille et ne trouvant pas à qui parler. Aussi barons, chevaliers et bourgeois des bonnes villes commençaient-ils à murmurer de divers côtés: ils ne comprenaient pas que l'on se bornât à rester sur la défensive, et ils disaient bien haut que c'était une honte pour la noblesse de France de

⁽¹⁾ *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque; la jeunesse de Bertrand*, 1^{re} édition, in-8°, p. 154; 2^e édition, in-12, p. 130 et 131.

laisser les Anglais traverser de la sorte le royaume fort à leur aise, sans qu'on marchât à leur rencontre et qu'on essayât de leur tenir tête. Charles V voulut connaître la pensée intime des deux capitaines qui lui inspiraient le plus de confiance, et réunit un conseil de guerre où figuraient au premier rang Du Guesclin et Clisson. Invité à parler le premier, Bertrand fut d'avis de ne livrer bataille aux Anglais que si l'on avait sur eux un avantage marqué au point de vue du nombre comme de la position. Il appela alors en témoignage le seigneur de Clisson, son compagnon d'armes, qui avait été nourri dès l'enfance et avait fait ses premières armes avec les envahisseurs. Celui-ci se rangea à l'opinion du connétable et dit qu'au lieu d'offrir le combat aux Anglais, dont l'audace naturelle avait été accrue par une longue série de victoires, ou de l'accepter d'eux, il était préférable de persévérer dans la défensive et de se tenir simplement prêt à profiter de toutes les fautes qu'ils pourraient commettre. Ce judicieux avis prévalut, et le roi chargea Du Guesclin et Clisson d'appliquer leur système de temporisation et de pourvoir à la défense du royaume.

Cet aperçu de la situation militaire des deux pays, à l'époque de la rupture du traité de Brétigny, n'était pas inutile pour faire comprendre le but et la portée d'une ordonnance qui va nous fournir l'occasion d'indiquer quelques-uns des jeux ou des divertissements du peuple de France pendant la guerre de Cent ans. Comme Charles le Sage estimait avec raison qu'il n'est pas de plus sûr moyen de venir à bout de ses adversaires que de leur emprunter ce qu'ils ont pu faire de bon, de fécond et d'utile, il avait, dès les premiers mois de 1369, pris une mesure inspirée évidemment par celles qui avaient tant contribué aux succès de ses ennemis. Le 3 avril, il avait interdit, sous peine d'une amende de quarante sous, presque tous les jeux d'exercice ou de hasard, en particulier les dés, les tables ou les dames, la paume, les quilles, le palet, les billes et la

soule. En même temps, il avait enjoint à ses sujets de s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète, de choisir des emplacements convenables pour ces exercices, de décerner des prix aux plus habiles, de donner à ces concours le caractère de véritables fêtes et de les entourer de tout l'attrait possible. Six semaines environ après la promulgation de cette ordonnance, le 23 mai, le roi avait eu soin de la renouveler et, pour stimuler le zèle des sergents chargés de veiller à son exécution, il avait alloué le quart de l'amende encourue à ceux qui dresseraient procès-verbal des délits et qui appréhenderaient les délinquants. Le lendemain 24, elle avait été publiée à son de trompe dans les rues et les carrefours de Paris⁽¹⁾.

Il nous a semblé intéressant de rechercher dans quelle mesure cette ordonnance avait été appliquée et quelle influence elle avait exercée sur les mœurs publiques. Nous avons donc compulsé à ce point de vue les registres de la Chancellerie royale correspondant aux règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII et nous apportons ici le résultat de notre examen. Les dés, qui figurent en première ligne dans le texte de l'ordonnance de 1369, étaient alors le plus répandu peut-être des jeux de hasard; mais les joueurs de dés ne paraissent pas avoir été moins nombreux après la promulgation de cette ordonnance qu'auparavant. On ne compte pas les querelles amenées par ce jeu, dont il est fait mention au Trésor des chartes pendant les dix dernières années de Charles V aussi bien qu'avant et après cette période. Les princes du sang, il faut bien l'avouer, donnaient à leur entourage un pernicieux exemple. Telle était la passion du duc de Berry pour les dés qu'en 1370, un jour qu'il n'avait plus d'argent de poche, il engagea jusqu'à ses patenôtres, en d'autres termes, son chaquet, sur lequel on lui prêta une somme de quarante francs,

¹⁾ *Recueil des ordonnances des rois de France*, I, 172-173.

pour pouvoir jouer avec plusieurs de ses chevaliers. En 1378, Charles de Navarre, fils aîné de Charles le Mauvais, qui avait quitté son père pour venir vivre à Paris à la cour du roi de France son oncle, se faisait donner de temps à autre des sommes assez considérables pour jouer aux dés. Les joueurs peu scrupuleux recouraient dès lors à des dés « faux et avantageux », ou, comme on dirait aujourd'hui, pipés. Une variété de ce jeu s'appelait la « raffle » et aussi le « poulain ». Cette variété, qui se jouait d'ordinaire avec trois dés, était fort en usage dans les campagnes, où le gagnant recevait le plus souvent un objet en nature, une oie, une poule, un canard, un « connil » ou lapin. A Paris, la place de Grève fut longtemps le rendez-vous de prédilection des joueurs de dés.

L'ordonnance paraît avoir été mieux observée en ce qui concerne le jeu de tables, ou du moins nous n'avons trouvé qu'un très petit nombre de mentions de ce jeu pendant la seconde moitié du règne de Charles V et les dix premières années de Charles VI. On donnait alors ce nom à tous les jeux où l'on employait des dames et un échiquier ou tablier. La table sur laquelle on jouait, divisée en carrés alternativement blancs et noirs, s'appelait d'ordinaire « tablier », lorsqu'elle servait au jeu de dames, et « échiquier », lorsqu'elle était destinée à un jeu d'échecs. En 1416, Isabeau de Bavière avait, dans sa chambre à parer, un « tablier » fait de bois de noyer; mais sur un inventaire de 1398 figure un jeu de tables et d'échecs renfermé dans une boîte en ivoire. Les mentions du jeu de tables ne redeviennent très fréquentes dans les registres de la Chancellerie royale que vers la fin du règne de Charles VII, époque où les diverses classes de la société recherchèrent avec une sorte d'empressement les amusements de tout genre. Toutefois, les échecs restèrent toujours une distraction réservée au petit nombre, un délassement aristocratique.

La prohibition relative au jeu de paume fut si peu observée

que nous avons recueilli un certain nombre d'exemples de rixes plus ou moins sanglantes amenées par ce jeu, ou ayant éclaté au cours d'une partie, de 1375 à 1378, quelques années seulement après la promulgation de l'ordonnance de 1369. Les statuts du collège parisien de Marmoutier, rédigés en 1390, renouvelèrent l'interdiction de jouer à la paume. A Marolles, près Lisieux, le jeu de paume était fort en usage sous le nom de « jeu de bonde », et les jeunes gens s'y livraient à ce jeu, dans les dernières années du xiv^e siècle, en se renvoyant la bonde ou paume par-dessus le toit de l'église placée sous le vocable de saint Martin. ce qui avait lieu également vers le même temps à Haudivillers en Beauvaisis et, vers le milieu du xvi^e siècle, sur la chapelle d'Étreham, aux environs de Bayeux. En Vermandois, on se réunissait en bandes pour jouer à la paume dans beaucoup de villages; et à Fieulaine, paroisse située dans les environs de Saint-Quentin, l'endroit où ces réunions avaient lieu s'appelait « le Caiel ». A Blaincourt, dans la prévôté de Péronne, le jeu de paume fournissait aux gens mariés l'occasion de se mesurer contre les non mariés.

La paume a été, pendant toute la durée du moyen âge, le jeu d'exercice véritablement national du peuple de France et surtout de la bourgeoisie des villes, tandis que la soule était le divertissement par excellence des paysans. On cite plusieurs de nos rois, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Louis XII, François I^{er}, Henri II, comme ayant été les plus forts « paumiers » de leur temps. « S'il ne montait à cheval, nous dit Brantôme de Henri II, il jouait à la paume, et très bien; jamais il ne voulait tenir le jeu, mais secondait ou tierçait, qui sont les deux places les plus difficultueuses et dangereuses; aussi était-il le meilleur second ou tiers (mais meilleur tiers) de son royaume. . . S'il ne jouait à la paume, il jouait à la balle à emporter ou au ballon, ou au palle-maille, qu'il

avait fort bien en main, car il était fort et adroit et en faisait de très belles et longues bottes ou coups ⁽¹⁾. »

Le jeu de paume a pris ce nom du creux de la main dont on se servait à l'origine pour lancer la balle ou «éteuf». Cette façon de jouer fut la seule jusque vers le milieu du xv^e siècle, ainsi que le prouve le passage suivant du *Journal d'un bourgeois de Paris* : «En 1427, vint à Paris une femme nommée Margot, assez jeune, comme de vingt-huit à trente ans, qui était du pays de Hainaut, laquelle jouait à la paume le mieux que oncques on eût vu, et avec ce jouait devant main (d'avant-main ou de la paume), derrière main (d'arrière-main) très puissamment, très malicieusement, très habilement, comme pouvait faire homme; et peu venait d'hommes à qui elle ne gagnât, si ce n'était les plus puissants joueurs. Et était le jeu de Paris où le mieux on jouait, en la rue Garnier Saint-Ladre (Grenier-Saint-Lazare), qui était nommé le Petit-Temple ⁽²⁾. »

Le jeu de ballon, très populaire encore aujourd'hui chez les Basques, dont quelques-uns, dit-on, se font déserteurs pour pouvoir s'y livrer, n'est en réalité, sous un nom différent, qu'une forme particulière de la paume jouée à la manière primitive, c'est-à-dire sans raquette, avec ces deux seules différences, d'une part, que la balle dont on se sert a les proportions d'un ballon analogue à celui de la soule, d'autre part, que les joueurs s'entourent la main droite d'un gantelet de cuir pour lancer ou repousser ce ballon. La substitution de la raquette ou du battoir à la paume de la main pour lancer l'éteuf ou la balle ne remonte guère plus haut que la fin du xv^e ou le commencement du xvi^e siècle.

Délaissé de plus en plus depuis la Révolution, le jeu de

(1) *Œuvres complètes de Brantôme*, édit. Lalanne, III, p. 277.

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1440)*, édit. Tuetey (Paris, 1881), p. 222.

paume n'a repris faveur que dans ces dernières années où nous l'avons vu, un peu altéré, il est vrai, redevenir à la mode sous un nom exotique et servir de passe-temps aux classes oisives. Le «lawn-tennis», en effet, comme l'indiquent les deux mots, «tennis», paume, et «lawn», gazon, n'est pas autre chose qu'une variété de la récréation la plus recherchée de nos pères, et les Anglais l'ont ainsi nommé parce que c'est sur une pelouse qu'ils se livrent d'ordinaire à ce divertissement.

Le quatrième des exercices défendus par l'ordonnance de 1369 est le jeu de quilles. Si la boule, très cultivée dès le xiv^e siècle, n'est point nommée, c'est selon toute apparence parce que le rédacteur de l'ordonnance de 1369, trompé par la synonymie des mots «boule» et «bille», qui s'employaient parfois l'un pour l'autre, aura désigné ces deux jeux par la même expression, quoiqu'ils formassent déjà des récréations distinctes. La boule, en effet, restée si chère aux Angevins et aux Vendéens, était notre jeu des grosses boules où l'on prend à tâche de faire rouler celles-ci le plus près possible d'un but marqué par un piquet, enfoncé en terre à ras du sol, ou par une boule plus petite dite «cochonnet». On ne peut relever qu'un assez petit nombre de textes concernant la boule dans les registres du Trésor des chartes qui correspondent aux onze dernières années du règne de Charles V. Une variété de cet exercice avait reçu, pendant la seconde moitié du xv^e siècle, le nom de jeu de la «courte boule». L'enjeu le plus ordinaire était la consommation d'une ou plusieurs chopines de vin, de cidre ou de cervoise, et l'on appelait cela «jouer à la boule pour le vin». Vers le milieu du règne de Charles VII, deux bourgeois d'Orléans «jetèrent la boule», depuis les faubourgs de la porte Regnard, à l'entrée de cette ville, jusqu'à ceux de la porte Saint-Aignan.

Il importe, dès maintenant, de faire remarquer que la boule,

telle qu'on la pratiquait au moyen âge, ne doit pas être confondue avec ce que l'on appelait alors le jeu des « grosses quilles ». A ce dernier jeu, au lieu de se servir comme aujourd'hui d'une boule, on s'efforçait d'abattre les quilles en lançant de loin un bâton d'une aune de longueur, et ce bâton s'emploie encore en Angoumois.

De tous les amusements prohibés par Charles V, le palet est le seul dont on ne trouve aucune mention dans les registres de chancellerie des dernières années du règne de ce prince. Ce jeu semble avoir eu moins d'attrait pour la jeunesse au moyen âge que de nos jours, puisque Du Cange et ses continuateurs n'ont recueilli que deux extraits relatifs à l'usage du palet, l'un de 1352, l'autre de 1362.

De 1369 à 1380, nous avons pu réunir, en compulsant les registres de la Chancellerie royale, une dizaine de lettres de rémission où l'on voit que le jeu des billes ou du billard ne cessa point d'avoir cours malgré la défense du roi de France. On désignait ce jeu sous des noms différents suivant les pays. A Montlhéry, c'était la « boule ou billette »; à Saint-Jean-d'Angély, la « rule ou boule »; à Béthisy, le « boulet »; à Beaune, « la billotte, autrement les boules »; ailleurs encore, le « billon » et la « billette ». Comme nous le disions tout à l'heure à propos des quilles, il ne serait pas impossible que quelques-unes de ces expressions s'appliquassent à la boule proprement dite plutôt qu'aux billes ou au billard. Le bâton, gros et court, recourbé parfois en façon de crosse, dont on se servait pour pousser les billes, s'appelait ici un « billart », là un « billouer ». Deux compagnons attablés dans une taverne se disaient volontiers l'un à l'autre : « Allons faire cette quarte de vin au jeu des billes. » Et, quand on en venait dans une dispute aux gros mots et aux voies de fait, on se cassait la tête à coups de « billart ». On ne connaissait alors que le billard de terre, analogue au croquet, qui se jouait en

plein air et au ras du sol. Le billard monté, d'où est venu notre jeu actuel, ne date que de l'époque de la Renaissance.

La soule, du latin *solea*, sandale, la « choule », si l'on adopte la prononciation normande et picarde, est un jeu qui consiste à se disputer un ballon ou une énorme balle, soit en la poussant du pied, soit en la lançant à l'aide d'une crosse. Ce genre de lutte constituait, au moyen âge, le plus populaire des jeux de force ou d'exercice, comme les dés étaient le plus usuel des jeux de hasard. La soule avait de vieille date de trop profondes racines dans presque toutes les parties du royaume, particulièrement dans les campagnes, pour que l'ordonnance de Charles V pût la détruire. Au ^{xiv}^e siècle, ce jeu, qui se ressentait de la rudesse des mœurs, n'allait guère sans plaie ou bosse, et ceux qui s'y livraient devaient s'estimer heureux s'ils n'avaient ni un œil crevé, ni un bras rompu, ni une jambe cassée. C'est qu'en réalité, dans beaucoup d'endroits, la soule perpétuait, sous la forme d'un amusement violent, ici des haines de races et des luttes locales séculaires, là des rivalités inspirées par la différence d'âge et de situation sociale.

On sera frappé de cette particularité que le jeu de soule n'était nulle part plus en honneur qu'à la limite des petits pays de l'ancienne Gaule tels que le Vermandois, le Bray, le Vexin, le Meldois ou pays de Meaux, la Brie, le Gâtinais, le Beauvaisis, l'Amiénois, l'Artois, etc. Comment l'ordonnance de 1369 aurait-elle pu faire disparaître un genre de lutte qui s'était ainsi transmis de génération en génération à travers les siècles? Aussi cette ordonnance fut-elle plus impuissante encore, s'il est possible, contre la soule que contre les autres jeux dont il vient d'être question. Dès 1374, on soulait à Chauny, et la lettre de grâce où il est fait mention de ce jeu contient le préambule suivant : « Comme, en icelui pays de Vermandois, spécialement environ les dites villes de Chauny

et de Caillouel, il soit accoutumé, de si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, faire certaines soules de jeunes hommes et enfants, c'est à savoir des villes contre autres, esquelles soules les uns rencontrent aux autres des poings ès visages ou ès corps et si fort et si durement comme ils peuvent.» Nous apprenons par un autre acte, daté de 1380, que l'on n'avait pas cessé de se livrer à ce même exercice à Neufchâtel-en-Bray : « La soule, en la manière accoutumée, se fit en dehors d'icelle ville de Neufchâtel, et certains joueurs, en soulant, férèrent par le visage à effusion de sang un prêtre, présent le dît Perceval qui leur dit : Soulez paisiblement ou vous en allez hors de la soule.» Une charte remontant aux premières années du règne de Charles VI nous fait assister à une grande partie de soule livrée entre les habitants du Vexin normand et ceux de la forêt de Lyons : « Comme, de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, les gens du pays du Vexin normand et de la forêt de Lyons aient accoutumé de eux ébattre et assembler chacun an pour souler et jouer à la soule les uns contre les autres devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortemer.» Le même caractère de lutte de pays à pays se retrouve dans les parties de soule qui se livraient encore vers le milieu du xv^e siècle, le 9 mai, entre Picards et Artésiens, près la chapelle de Vauchelles⁽¹⁾, « ès mettes » ou confins du bailliage d'Amiens, « en une place où étaient assemblées deux cents personnes et plus des villages d'environ, en intention de voir la soule et ébattement qui là se devait faire, ainsi que l'on avait accoutumé de tout temps.»

Lorsque la partie de soule se jouait entre habitants de la même localité, c'était d'ordinaire entre les gens mariés et ceux qui ne l'étaient pas; et l'ordonnance de Charles V ne supprima pas plus ces soules locales que celles qui peuvent être

⁽¹⁾ Vauchelles-sur-Authie (Somme), arr. de Doullens, c^{te} d'Acheux.

dites régionales. Ces exercices avaient lieu surtout pendant les fêtes de l'hiver, à Noël, le jour du premier janvier, à la Chandeleur, à Carême-prenant ou mardi gras et à la mi-carême. « Le jour de la Chandeleur, la justice de Meaux a accoutumé par chacun an de bailler aux gens mariés et à marier du dit lieu de Meaux une soule pour aller jouer dehors et près de la dite ville, c'est à savoir les compagnons mariés contre les compagnons à marier. » « Le mardi, jour de Carême prenant, après dîner, à Guise, en Thiérache, les compagnons de la ville allaient souler à la soule, qui de tout temps est accoutumé d'être faite à la Petite-Couture, des compagnons à marier contre les compagnons mariés. » En Bourbonnais, dans le bailliage de Cusset, le jour fixé pour cette lutte des maris contre les célibataires de chaque localité était le plus souvent la fête de Noël, et dans certains villages de ce bailliage on n'appelait pas ce jeu la soule, mais la « boule de Chalandas ». Des prix étaient décernés aux vainqueurs.

Les mêmes habitudes s'étaient conservées en basse Normandie pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, comme on le voit en parcourant le curieux journal d'un gentilhomme du Cotentin, Gilles Picot, sire de Gouberville. Dans cette région, paroisse contre paroisse, et, dans chaque paroisse, mariés contre non mariés, des hommes de toute condition et de tout âge, confondus ensemble, se livraient au jeu de soule, les dimanches et jours de fête, après la messe, avec une véritable fureur. Les parties duraient souvent jusqu'à la nuit, et l'on s'y disputait la « pelotte » avec un tel acharnement, qu'il n'était pas rare qu'elle se perdît en forêt ou même fût poussée jusque dans les flots de la mer; mais ni l'épaisseur des taillis, ni la nécessité de se jeter à l'eau jusqu'au cou pour la rattraper n'arrêtaient les joueurs. Voici une note prise par le sire de Gouberville au lendemain d'une de ces grandioses parties : « Le 14 janvier 1552 au soir sur les onze heures, j'envoyai François

Doisnard chez mon cousin de Brillevast et chez le capitaine du Theil, afin qu'ils nous amenassent de l'aide pour la choule de Saint-Maur le lendemain. Je lui envoyai par Jacques et Lajoie un sou pour sa peine et lui mandai qu'il me fit réponse de son message avant la messe. Le lundi 15, jour de saint Maur, avant que je fusse levé, Quinéville, Groult et Ozouville, soldats au fort, arrivèrent céans, venant de Valognes. Nous déjeunâmes tous ensemble, puis allâmes à Saint-Maur⁽¹⁾, eux, Cantepic, Simonet, Moisson, Lajoie, Gaultier Birette (ces trois derniers étaient au service du sire de Gouberville) et plusieurs autres. Nous y arrivâmes comme on disait la messe, laquelle dite, maître Robert Potet jeta la pelotte et fut débattue jusques environ une heure de soleil et menée jusques à Bretteville⁽²⁾ où Gratian Cabart la prit et la gagna. Y étaient mon cousin de Raffoville, mon cousin de Brillevast, maître Guillaume Vastel, de Réville, le capitaine du Theil, Nicolas Gohel, Bouffart d'Orglandes et plusieurs autres de mon parti; et des adversaires, Le Parc, Arteney, maître Guillaume Cabart et leur bande et quelque peu de Cherbourg. En nous en revenant, Cantepic demeura à souper chez Jacques Cabart, parce qu'il s'était mis en la mer et avait été fort mouillé et changea d'accoutrements chez Rouxel, à Bretteville. En passant par chez Cosme du Bose, Simonnet, le Leuvron, Moisson, Lajoie, qui menait mon cheval, Nicolas Drouet, Jean Groult, Lorimier et autres, nous bûmes 4 pots de bon cidre et [mangeâmes] un « cyme-neaul » (sorte de gâteau); pour ce, 4 sous. Il était nuit quand j'arrivai céans⁽³⁾.

(1) Ancienne chapelle de la paroisse de Tourlaville, près de Cherbourg, où l'on avait coutume de célébrer tous les ans la messe le jour de la fête de saint Maur, patron de cette chapelle.

(2) Manche, arr. de Cherbourg, c^{on} d'Octeville. De la chapelle Saint-Maur à la grève de Bretteville, la « pelotte » avait parcouru environ trois kilomètres.

(3) *Journal manuscrit du sire de Gouberville*, publié partiellement par l'abbé Tollemer, 2^e édit., 1879, t. p. 173 et 174.

Les Bretons ne s'adonnaient pas avec moins de fougue au divertissement de la soule que les Normands, et les récits d'Émile Souvestre, publiés, il est vrai, il y a près d'un demi-siècle, nous montrent les habitants de la presqu'île armoricaine, particulièrement ceux du Morbihan, se ruant de nos jours encore à ces mêlées avec une frénésie qui n'était pas toujours exempte d'arrière-pensées de haine et de vengeance⁽¹⁾.

Il ressort de nombreux textes qu'au moyen âge on distinguait déjà deux variétés du jeu de soule. Il y avait d'abord la soule proprement dite ou « soule au pied », suivant l'expression usitée dans certains actes des XIV^e et XV^e siècles, où le jeu consistait, comme l'indique du reste l'étymologie, à pousser avec le pied la boule ou l'éteuf, ce que nous appelons aujourd'hui le ballon ou la balle. C'est le « foot ball » ou ballon au pied des Anglais, qui passent pour nous avoir emprunté ce jeu à l'époque de la guerre de Cent ans. Un amusement parisien, la barrette, n'est, comme le « foot ball » d'outre-Manche, qu'une variété un peu adoucie du ballon au pied ou de la soule primitive.

Une seconde forme du jeu de soule était celle où les joueurs se servaient pour lancer le ballon d'une crosse, sorte de bâton plus ou moins long dont une des extrémités était recourbée. L'expression « chouer à la crosse », que l'on rencontre dans une lettre de rémission datée de 1381, ne laisse pas le moindre doute sur la manière dont se pratiquait cette variété de la soule. La même conclusion ressort de ce passage du journal du sire de Gouberville où nous lisons que le curé de Tournaville, après avoir dit sa messe, « bâtonna à la choule tout le reste du jour ». De cette soule à la crosse dérivent en droite ligne la crosse, portée par nos colons de Normandie et de Bretagne au Canada, où elle est devenue le jeu national sous la dénomi-

⁽¹⁾ Voyez, dans *Les derniers Bretons* (Paris, 1866, I, p. 125-130), le conte de François le Souleur. Cf. Perrin, *Galerie bretonne*.

nation barbare de la « la crosse », le polo, variante anglo-canadienne de la crosse, le « hockey » des Anglais, la « treue » ou « truie » de Rabelais et des Bourguignons, le « horet » des bas Normands, le « goret » de l'Île-de-France, le « gouret » ou la « marmite » de nos provinces du centre. Le français « goret » qui signifie petit porc, le bas normand « horet », le bourguignon « treue », le berrichon « gouret », désignaient originellement la balle ou boule que l'on poussait avec la crosse, et c'est abusivement que dans le jeu actuel le mot « gouret » s'applique à la crosse elle-même.

Avant la Révolution, le jour du mardi gras, l'évêque d'Avranches et ses chanoines, armés chacun d'une crosse et suivis du bas clergé et des enfants de chœur, se rendaient en troupe sur la grève la plus voisine de la ville, près du pont Gilbert; et là ils jouaient une partie de « horet » ou de « crosserie » dont on donnait le signal en sonnant à toute volée la grosse cloche de la cathédrale⁽¹⁾. Ce jeu s'est même maintenu jusqu'à nos jours dans l'Avranchin, notamment à Genets et sur toutes les grèves de la baie du Mont-Saint-Michel; il n'a disparu complètement que vers 1840⁽²⁾. Passée presque à l'état de souvenir dans les campagnes normandes, la crosse s'est beaucoup mieux conservée dans quelques-uns de nos départements du Nord, surtout dans l'ancien Hainaut et la Flandre française. Dans ces pays, la boule de cornouiller qu'on lance avec la crosse est désignée d'ordinaire sous le nom de « cholette ». Les joueurs de crosse ou « choleurs » y forment toujours une espèce de corporation placée sous le patronage de saint Antoine, et tout Flamand de la vieille roche ne voyage guère sans avoir une crosse à la main⁽³⁾.

(1) Richard Seguin, *Essai sur l'histoire et l'industrie du Bocage*, p. 354.

(2) L'abbé E. Pigeon, *Le diocèse d'Avranches*, I, p. 113 et 114.

(3) Voyez dans les *Contes du roi Gambrinus*, par Charles Deulin (Paris, Dentu, 1874, 1 vol. in-12, p. 219-241), la nouvelle intitulée *Le grand Choleur*.

Le mail, qui jouit en France d'une si grande faveur aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles et qui est resté le jeu favori des habitants de Montpellier, consiste dans une modification de la crosse où l'on remplace celle-ci par un maillet ferré. On l'appelait, au ^{xiv}^e siècle, le « tecon », nom donné à la balle que l'on poussait à l'aide de la crosse ou du maillet. Les Anglais, après nous avoir emprunté ce jeu qu'ils cultivèrent longtemps avec beaucoup d'ardeur, comme l'indique ce nom de Pall-Mall, calqué sur le français palemail et donné à l'une des rues les plus aristocratiques de Londres, l'ont transformé en le combinant avec le billard de terre pour le mettre plus à portée des jeunes gens des deux sexes. Le résultat de cette combinaison a été le « croquet », qui est à notre ancien mail ce que le « lawn-tennis » est à la paume. On voit par ce qui précède que nos voisins nous ont emprunté la plupart de leurs jeux d'exercice et notamment quelques-uns de ceux qui nous reviennent aujourd'hui sous des noms exotiques. Il ne faut faire une exception que pour le « cricket », jeu national et véritablement indigène de l'autre côté de la Manche, comme le « base-ball ⁽¹⁾ » au delà de l'Atlantique, dans les divers États de l'Amérique du Nord.

A le bien prendre, un peuple n'a guère lieu d'être moins fier de la vigueur, de l'agilité et de la beauté viriles de ses jeunes gens, déployées avec éclat dans de tels jeux, que de ses hommes de génie. Le génie est comme un germe merveilleux qui tombe soudain du ciel : Dieu le peut faire lever partout où il lui plaît, dans le terrain le plus ingrat en apparence et jusque sur le roc sauvage ; mais la volonté humaine a sa part plus ou moins large dans la beauté, privilège héréditaire des familles d'élite où le sang a su se maintenir pur, sa part aussi dans la force musculaire qui ne s'acquiert, ne s'entretient et

(1) Voir dans le journal *le Figaro* du 13 mars 1889 la description d'une partie de « base-ball » jouée au bois de Boulogne par les équipes rivales des deux clubs « Chicago » et « All America ».

ne s'accroît que par des habitudes laborieuses ou des exercices continuels. Qu'il y ait là un rapport de cause à effet ou une simple coïncidence, la statistique constate que partout le mouvement de la population apparaît dans une étroite connexité avec la propagation et la vogue des jeux d'exercice. Les contrées où l'on s'adonne le plus à ces jeux sont aussi celles où les naissances atteignent le chiffre le plus considérable. En Normandie, la population n'a pas cessé de décroître depuis que les divertissements où bourgeois et paysans luttèrent de force et d'adresse ont été délaissés pour le cabaret ou les jeux de hasard, tandis qu'au contraire elle suit toujours une marche ascendante dans quelques-unes de nos anciennes provinces, telles que la Bretagne, la Flandre, le pays basque, où les nobles récréations qui ont passionné nos pères continuent d'être en honneur.

On remarquera que, parmi les jeux défendus par l'ordonnance de 1369, ne figurent point les cartes. La raison en est que ce jeu, qui nous vint probablement de l'Italie du Nord, ne fut introduit en France qu'au commencement du règne de Charles VI. La grande vogue des cartes ne date même que de l'époque de Charles VII, puisque l'on en rencontre à peine une dizaine de mentions dans les registres de la Chancellerie royale qui correspondent au premier tiers du xv^e siècle.

Nous venons de montrer que l'on n'observa nulle part la défense édictée par Charles V en ce qui concerne les jeux spécialement dénommés par le texte de l'ordonnance. Il en fut de même d'une foule d'autres divertissements dont cette ordonnance ne parle pas et que nous nous proposons de passer en revue quelque jour dans un travail spécial qui fera suite à la présente étude⁽¹⁾.

(1) Ce travail, que nous croyons à peu près complet, fait partie d'un volume qui paraîtra dans quelques jours à la librairie Hachette, sous ce titre : *La France pendant la guerre de Cent ans*.

Il nous reste maintenant à rechercher ce qu'il advint du tir de l'arc et de l'arbalète ainsi recommandé ou plutôt imposé aux populations par l'ordonnance de 1369 comme l'amusement pour ainsi dire unique qui se devait substituer à tous les autres. A ce point de vue, on aurait pu prévoir que le résultat serait très variable suivant les régions, et ce fut précisément ce qui arriva. Il y avait certaines parties du royaume où les ordres royaux ne faisaient en quelque sorte que consacrer des habitudes contractées depuis des siècles. C'était le cas de la plupart des provinces situées au nord de la Loire, telles que la Champagne, la Bourgogne, l'Île-de-France, la Picardie, l'Artois et la Flandre, où l'ordonnance de Charles V ne pouvait avoir d'autre effet que de généraliser un exercice depuis longtemps florissant, au moins dans les cités et les forteresses de quelque importance.

Aux XII^e et XIII^e siècles, toutes les villes, tous les bourgs, qui prirent part au mouvement communal, principalement dans le Beauvaisis, le Valois, le Soissonnais, le Vermandois et l'Amiénois, avaient mis sur pied des compagnies ou confréries d'arbalétriers et d'archers qui jouissaient de privilèges importants. Ces compagnies avaient dès lors leurs champs d'exercice appelés le plus souvent « bersauts », mot qui désignait la cible ou le but des flèches et d'où vinrent les verbes « berser » et « bersailler », tirer en visant, tirer à la cible, que l'italien a conservés. A Sens, ce champ de tir s'appelait le « clos du roi, auquel, lit-on dans un acte du temps de Charles V, les compagnons de la ville ont accoutumé traire de l'arbalète et de l'arc »; le premier qui gagnait quatre coups recevait comme récompense « un gans », c'est-à-dire une paire de gants. Vers le même temps, deux valets de ferme du Tanu, petit village de l'Avranchin, qui gardaient des troupeaux dans les champs, étaient munis d'arcs et de « saiettes » ou flèches « dont ils s'ébattaient à traire ». Le seul pays pour lequel nous avons pu

trouver la mention de champs de tir établis dans les campagnes avant l'ordonnance de 1369 est le Beauvaisis, dont les vilains avaient du reste, au moyen âge, la réputation proverbiale d'être les premiers du monde. Dès 1367, les jeunes gens d'Offoy, village situé à peu de distance de Beauvais, dans le canton de Grandvilliers, s'exerçaient à tirer de l'arc « aux estaches ou barsaux d'Offoy, si comme accoutumé est en la dite ville et au pays d'environ ».

Il convient de noter dans ce passage, que nous citons à dessein textuellement, l'emploi du mot « barsail » que l'on trouve d'ordinaire sous la forme « berseil » ou « bersail », pour désigner l'endroit où était fixée la cible. Ce mot ancien allait bientôt être remplacé dans l'usage courant par un mot nouveau qui ne se répandit et ne fut communément employé, si nous ne nous trompons, qu'à l'époque où la royauté s'efforça de créer des exercices réguliers de tir dans toute l'étendue du royaume. Ce mot nouveau, dont l'histoire se rattache ainsi par un lien étroit aux origines mêmes de nos troupes légères, c'est le mot *butte*. Charles V avait placé à la tête de ses bailliages des hommes aussi dévoués que capables, et plusieurs d'entre eux, Oudart d'Attainville, par exemple, seraient tout à fait dignes d'une étude approfondie. C'est assez dire que rien ne dut être négligé par ces hauts fonctionnaires pour que l'ordonnance de 1369 reçût pleine et entière exécution.

Le premier soin des sergents et autres agents inférieurs, auxquels incomba en définitive le soin de faire observer cette ordonnance dans les campagnes, fut de trouver un terrain convenable, communal ou autre, afin de l'approprier et de l'affecter spécialement aux exercices qu'il s'agissait d'instituer. A cet effet, on choisit dans chaque localité un endroit à surface unie, généralement en pente, où l'on plaça au point le plus élevé, au besoin sur un tertre artificiel, le but des tireurs, ce que nous appelons aujourd'hui la cible. La destination de

cet endroit lui fit donner presque partout le nom de *butte*, féminin de *but*, qui n'a pris à une époque plus récente l'acception de hauteur en général que par une extension de sens facile à comprendre.

On voit par plus d'un exemple que, pendant la seconde moitié du règne de Charles le Sage et les premières années du gouvernement de son successeur, il fut de mode d'encourager par des prix et des récompenses de tout genre les exercices de tir. Ainsi, en 1382, Gautier de Monchel, écuyer, châtelain et garde du château d'Étaples, donna un épervier d'argent au meilleur tireur d'arbalète, « au mieux jouant de l'arbalète, pour plus entretenir et accoutumer icelui jeu ». Peu après son avènement, en 1384, Charles VI eut soin de renouveler l'ordonnance du roi son père et défendit de nouveau de jouer à quelque jeu que ce fût, sinon à l'arc et à l'arbalète. Le chroniqueur Jouvenel des Ursins, qui a relaté cette défense, ajoute avec quelque optimisme que les Français furent bientôt tellement duits ou façonnés au tir de l'arc, grâce à ces exercices, qu'ils devinrent plus habiles que les Anglais eux-mêmes. L'organisation des buttes ou champs de tir, et c'est tout ce que nous voulons retenir ici de l'assertion de Jouvenel, devait être dès lors un fait accompli.

Les considérations qui précèdent n'auraient pas été peut-être complètement inutiles si elles avaient pour conséquence d'attirer désormais l'attention des historiens locaux, des archéologues et des topographes sur les très nombreux lieux-dits auxquels s'est appliqué ce nom si significatif de *butte* vers la fin du moyen âge. Sans doute, la réaction féodale qui suivit la chute des Marmousets ne tarda pas à porter un coup funeste aux buttes et fit délaissier pour un temps les exercices dont elles avaient été le théâtre. Entraîné dans la chute de l'institution, le mot lui-même subit alors une éclipse passagère et ne reprit faveur que pendant les quinze dernières années

du règne de Charles VII. L'ordonnance du 3 avril 1369 n'en doit pas moins être considérée comme la préface des lettres patentes du 28 avril 1448 qui instituèrent les francs archers, et chacun sait que c'est dans cette création des francs archers qu'il faut chercher les véritables origines de notre infanterie moderne.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE.

Sont offerts :

Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis par Jean de Joinville, publiés, avec introduction, notes et glossaires complets, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut (Paris, 1889, in-16);

Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada pour l'année 1888, tome VI (Montréal, 1889, in-4°).

M. DELISLE offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec*, publié, pour la Société archéologique du Finistère, par M. Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut, 1^{re} livraison (Rennes, 1888, in-8°, avec planches).

«Le cartulaire de Landévenec n'est pas seulement un recueil de chartes; il renferme des récits hagiographiques, en prose et en vers, et des catalogues historiques. On n'en avait encore publié que des fragments. Il était nécessaire d'en avoir une édition complète pour éclaircir les nombreuses questions qu'il soulève.

«M. de la Borderie, qui se propose de discuter ces questions, a commencé par nous donner un texte complet du cartulaire, en prenant pour base le manuscrit conservé à Quimper, et en mettant à contribution plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il a ainsi mis à la portée des savants un document d'une grande importance pour les études bretonnes. Le texte qu'il en a donné mérite une confiance entière et permet de se rendre un compte exact du cartulaire de Landévenec sans qu'il soit besoin de recourir aux manuscrits.»

2° *Das Testament des Erasmus vom 22. Januar 1527*, texte publié par M. L. Sieber (Bâle, 1889, in-8°).

«Dans cette élégante plaquette, M. le D^r Louis Sieber, bibliothécaire de l'Université de Bâle, a mis en lumière, d'après les papiers d'Amerbach, un document fort intéressant, comme tout ce qui se rattache à la personne d'Érasme. On y remarquera les termes affectueux dans lesquels le célèbre humaniste se recommande au souvenir des imprimeurs et des correcteurs qui avaient travaillé à la publication de ses ouvrages et à qui il confiait le soin d'imprimer ses œuvres posthumes.»

3° *Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge, avec textes inédits*, par M. J. Flach (Paris, 1890, in-8°).

«Ce volume est divisé en trois parties.

«Dans la première, M. Flach s'est attaché à constater quel fut, surtout en France, l'état des connaissances juridiques depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la renaissance des études de droit à la fin du XI^e siècle. Il examine minutieusement les textes d'après lesquels on a essayé de soutenir que l'étude scientifique du droit romain avait persisté à peu près sans interruption et il démontre que la période comprise entre le VII^e siècle et la fin du XI^e n'a produit aucune œuvre originale de droit romain qui ait une valeur théorique et scientifique. A cette époque on ne trouve en France aucune trace d'école de droit. C'est seulement par les écoles des arts libéraux que se répandirent alors des notions juridiques plus ou moins exactes, plus ou moins sommaires.

«La seconde partie est consacrée à la compilation connue sous le titre d'*Exceptiones Petri*. L'Académie a eu la primeur des observations que M. Flach a été amené à faire sur cette compilation, qui était encore si mal connue.

«Dans la troisième partie, l'auteur a analysé un manuscrit du collège de la Trinité de Cambridge, qui renferme les *Exceptiones Petri*, l'*Epitome exactis* et plusieurs autres morceaux de droit, dont le caractère n'avait pas été bien déterminé.

«Les textes que M. Flach a insérés dans son volume permettront d'apprécier la justesse des solutions qu'il propose et dont plusieurs sont tout à fait nouvelles.»

M. SCHEFER présente, de la part de l'auteur, M. Aristide Marre, deux brochures intitulées, la première : *Code malais des successions et du mariage*, troisième et dernier fascicule, *Notes et observations* (Paris, 1889, in-8°); — la seconde : *Sourat per.oupama.au malayou, le livre des proverbes malais* (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Recueil de textes et de traductions publiés par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes*).

M. Paul MEYER présente à l'Académie le tome I^{er} des *Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, publiée par M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse (Toulouse et Paris, 1889, in-8°).

«Ce recueil, dont l'objet est bien déterminé (ce qui n'est pas toujours le cas des annales publiées par les facultés), contient d'intéressants articles, au nombre desquels il faut citer l'étude de notre confrère M. L. Delisle sur Peïrese et un mémoire de M. Thomas sur les états

généraux au temps de Charles VII. Chacun des quatre fascicules dont se compose ce premier volume est accompagné d'une bibliographie très bien entendue des publications les plus récentes, concernant l'histoire, la géographie, la littérature ou l'art de nos provinces méridionales.»

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. l'abbé Fabre d'Énviu, sa traduction d'après le texte hébreu, araméen et grec du *Livre du prophète Daniel*, t. I, 1^{re} et 2^e parties (Paris et Toulouse, 1888, in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente ensuite, de la part de M. Pierre Lanéry d'Arc, sa publication des *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques* (Paris, 1889, in-8°).

«C'est une partie du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc que M. Quicherat n'avait pas publiée et que l'auteur présente comme un supplément à la grande publication de l'ancien directeur de l'École des chartes.»

Sont encore offerts :

Koun ho tehe-nan. Boussole du langage mandarin, traduite et annotée par le P. H. Boucher, missionnaire au Kiang-Nan (Zi-ka-wei, 1887, in-8°);

Dædalus, or the causes and principles of the excellence of Greek sculpture, par M. Edward Falkener (Londres, 1860, in-8°);

David's vision: with a preliminary dissertation showing David's prophecy of Christ, par un pèlerin de la Terre Sainte (Londres, 1872, in-8°);

Does the «revised version» affect the doctrine of the New Testament as exhibited in the authorized translation? par E. F. O. Thurcaston [Edward Falkener, of Thurcaston] (Londres, 1884, in-8°).

M. Gaston PARIS offre, au nom des auteurs, les deux publications suivantes :

Rapport sur une mission en Allemagne, par M. Ch. Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, correspondant de l'Institut (Paris, 1889, in-8°);

Esquisse du véritable système primitif des voyelles dans les langues d'origine indo-européenne, par M. Paul Regnaud, professeur à la Faculté des lettres de Lyon (Paris, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

(Aucun ouvrage n'a été offert dans cette séance.)

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pendant l'année 1889, juillet-août (Paris, 1889, in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre ensuite à l'Académie les ouvrages suivants :

Chartularium universitatis Parisiensis, publié sous les auspices du Conseil général des Facultés de Paris, par le P. Denifle et M. Émile Chatelain, t. I, 1200-1286 (Paris, 1889, gr. in-4°);

La 2^e partie du grand et bel ouvrage de M. l'abbé Raboisson, intitulé : *En Orient*. Ce volume comprend la *Palestine et la Syrie* (Paris, gr. in-4°).

Sont encore offerts :

Deux lettres éthiopiennes du XVI^e siècle, mémoire traduit sur le texte portugais de M. Esteves Pereira, par M. René Basset (Rome, 1889, in-8°, extrait du *Giornale della Società asiatica italiana*);

Apollo Hikesios, par M. Barclay V. Head (1889, in-8°, extrait du *Journal of Hellenic studies*, vol. X);

British Museum. Department of coins and medals. A guide to the principal gold and silver coins of the ancients, from circ. B. C. 700 to A. D. 1, par le même (Londres, 1889, in-8°);

The museum of classical antiquities, being a series of essays on ancient art, par M. Edward Falkener, nouvelle édition (Londres, 1860, in-8°);

Psaltirea Scheiană (1482), ms. 449 B. A. R., publié par M. le professeur I. Bianu, bibliothécaire de l'Académie roumaine (Bucarest, 1889, in-8°, publication de l'Académie roumaine);

Nunta la Români, studii istorico-etnograficã comparativã, par Elena Sevastos (Bucarest, 1889, in-8°, publication de la même Académie);

Cataloghi dei codici orientali di alcune biblioteche d'Italia, stampati a spese del ministero della pubblica istruzione, fasc. 4, contenant les manu-

scrits hébreux de Bologne et les manuscrits orientaux de Palerme (Florence, 1889, in-8°);

Catalogue of the Sanskrit manuscripts in the library of the India office, part II, *Sanskrit literature*, par M. Julius Eggeling (Londres, 1889, in-4°);

Quelques mots sur deux vers léonins de la période médiévale (in-8°, extrait du *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1888);

Une visite à Sanxay, suivi de : *La nationalité d'Atectorix* (1889, in-8°, extrait de la *Revue poitevine*, t. VI).

M. LE BLANT a la parole pour un hommage :

« L'antiquité nous a légué une nombreuse série de tessères d'ivoire ou d'os portant sur la face des marques diverses, bustes de divinités ou d'hommes, représentations d'animaux et d'édifices. Au revers de la plupart est un nom propre accompagné d'un chiffre exprimé à la fois en grec et en latin. D'autres tessères de même sorte ne présentent que des chiffres, des types ou des légendes. M. J.-Adrien Blanchet a consacré à ces petits monuments une notice qu'il a l'honneur de présenter à l'Académie : *Tessères antiques, théâtrales et autres* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*). On ne sait quel en a été l'usage. L'opinion la plus répandue est qu'ils ont servi de jetons d'entrée dans les théâtres et que le chiffre qu'ils portent était celui de la place à occuper dans les divers *cunei*. On saura gré au jeune auteur d'avoir réuni avec soin et étudié avec savoir des types jusqu'à présent dispersés dans des recueils divers et qui soulèvent plus d'une question relative aux usages de la vie privée chez les anciens. »

Le PRÉSIDENT offre deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Petits mémoires inédits de Peiresc*, publiés et annotés par M. Ph. Tamizey de Larroque (Anvers, 1889, in-8°).

« M. Tamizey de Larroque, dans son enthousiasme très légitime d'éditeur de la correspondance de Peiresc, donne (d'après le catalogue Libri), le titre de *Petits mémoires* à ce qui n'est en réalité qu'un registre où Peiresc notait, jour par jour, les lettres qu'il répandait dans le monde entier. Mais à côté de cette nomenclature un peu sèche se groupent de nombreuses indications sur les manuscrits, les médailles, les envois de plantes rares qui accompagnent ses lettres et, çà et là, de curieuses allusions à divers événements de sa vie. Le savant éditeur les a accompagnées de tous les éclaircissements nécessaires qu'il a tirés de la riche correspondance qu'il publie, et de son érudition non moins riche. En parcourant ces listes, on est émerveillé de la prodigieuse activité d'esprit, de la variété

de connaissances et de ce mélange de science profonde, d'esprit et d'aimable enjouement qui donnent à Peiresc une place à part parmi les savants du xvii^e siècle et expliquent la sympathie dont il est encore l'objet dans le monde des lettres. Le fragment que je présente aujourd'hui sera donc accueilli avec faveur, en attendant le tome II des *Lettres aux frères Dupuy*, que M. Tamizey de Larroque promet de nous donner dans quelques semaines. »

2° *L'ère de Yazdegerd et le calendrier perse*, par M. E. Drouin (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

« M. Drouin s'est proposé, dans ce mémoire, d'étudier la composition de l'année sassanide et de rechercher l'origine du calendrier usité chez les Perses avant l'introduction de l'ère musulmane. La question est d'autant plus intéressante que ce calendrier, dont les premiers essais se rattachent aux souvenirs de l'Avesta et de la caste sacerdotale, a traversé, sans graves atteintes, une période d'environ deux mille ans, et que les derniers sectateurs de Zoroastre en font encore usage de nos jours.

« Pour procéder avec plus de sûreté, l'auteur va du connu à l'inconnu, en commençant par l'époque la plus récente, celle des Sassanides. Il jette un coup d'œil rapide sur le calendrier égyptien et chaldéen, passe successivement en revue la période des Mèdes et celle des Arsacides et, après avoir établi avec beaucoup de solidité en quoi consistait l'ère de Yazdegerd, le dernier roi de la Perse mazdéenne, il termine par un exposé lumineux de la réforme de Djelal-eddin et du calendrier en vigueur chez les Parsis de l'Inde moderne.

« Ce travail fait grand honneur à l'érudition et à la sagacité de l'auteur et fournit à l'étude si complexe de la chronologie orientale un document des plus complets et des plus dignes de confiance. »

M. DE ROZIÈRE présente, de la part de l'éditeur, M. l'abbé Paul Guillaume, deux ouvrages intitulés :

Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de femmes, de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap (Paris et Gap, 1888, in-8°) ;

Istoria de sanct Poncz, mystère en langue provençale du xv^e siècle, publié d'après un manuscrit de l'époque (Gap et Paris, 1888, in-8°).

M. ABATOLE DE BARTHÉLEMY présente à l'Académie une *Note sur la géographie de l'embouchure de la Loire*, par M. G. de la Noë (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Bulletin de géographie historique et scientifique*).

« Le sujet du mémoire que M. le lieutenant-colonel G. de la Noë a désiré que j'offrisse, de sa part, à l'Académie, semble au premier abord être surtout de la compétence de l'Académie des sciences. Il s'agit, en

effet, de savoir si, à l'embouchure de la Loire, le niveau de la mer s'est élevé, ou si, au contraire, le littoral s'est peu à peu affaissé. Les découvertes faites en 1874 à l'occasion de la construction du bassin à flot de Saint-Nazaire ont fourni les éléments de cette étude déjà abordée par M. l'ingénieur en chef Kerviler. M. de la Noë ne partage pas l'opinion de cet archéologue; il soutient que le sol du continent s'est affaissé, qu'à une époque bien antérieure à toute tradition historique, l'embouchure de la Loire était à 40 kilomètres du littoral actuel; que ce mouvement s'est continué pendant la période historique.

« Cette étude géologique intéresse l'histoire; en effet, si on accepte le système très méthodiquement exposé par M. de la Noë, il faut renoncer à placer la bataille navale des Vénètes et des Romains sur l'emplacement des marais et des tourbières de la Grande-Brière, qui n'aurait jamais été occupé par la mer; il faut également renoncer à y chercher le *Brivates portus* et à étendre le territoire des Vénètes jusqu'à la Loire. »

M. OPPERT présente l'ouvrage intitulé : *Altbabylonisches Maass und Gewicht und deren Wanderung*, par M. C.-F. Lehman, docteur en droit et en philosophie (1889, in-8°, extrait des *Verhandlungen* de la Société anthropologique de Berlin).

« Ce mémoire, très développé, est un tirage à part des comptes rendus de la Société anthropologique de Berlin; le jeune auteur, l'un des assyriologues de l'Allemagne qui promettent à la nouvelle science un concours sérieux et fécond dans un avenir prochain, s'attache à suivre les mesures de longueur et de capacité dans leur pérégrination à travers les pays civilisés de l'antiquité, groupés autour de la Méditerranée, à travers l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte indigène et grecque, la Grèce et l'Italie. Si quelques-uns des calculs, quelques-unes des conclusions attendent encore leur preuve complète et absolue, cet écrit d'un volume considérable contient une quantité de vues justes et constitue, sur plusieurs points, un véritable progrès sur les travaux de ses devanciers. »

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. Pavet de Courteille.)

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie, de la part de M^{sr} C. Dehaisnes, prélat de la maison de Sa Sainteté, *La vie et l'œuvre de Jean Bellegambe* (Lille, 1890, gr. in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre ensuite, en son propre nom, le quatrième volume de son ouvrage intitulé : *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an 11* (Paris, in-8°), volume qui contient les missions aux armées du Nord, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle et du Rhin, et la justice révolutionnaire en Alsace.

M. BOISSIER présente à l'Académie la seconde édition du *Cours d'épigraphie latine*, par M. Cagnat (Paris, 1889, in-8°).

« Cette seconde édition, qui vient si vite après la première, prouve à quel point le livre était nécessaire. M. Cagnat l'a fort augmenté; il y a ajouté une étude importante sur la paléographie des inscriptions et une liste des sigles qui se retrouvent le plus souvent sur les monuments. Avec ces additions, le livre de M. Cagnat rendra encore plus de services qu'il n'en a rendu jusqu'ici. »

M. GEORGES PERROT offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Collections du Musée Alaoui*, publiées sous la direction de M. R. de la Blanchère, 1^{re} partie (1890, in-4°).

« L'Académie a témoigné, il y a deux ans, de l'intérêt qu'elle prenait à la fondation du musée qui est appelé à recueillir toutes les richesses que livrera ce sol de l'ancienne province d'Afrique, où les restes de l'antiquité sont presque aussi abondants qu'en Italie. L'encouragement qu'elle a ainsi donné aux efforts du Bey de Tunis et du Résident français, si bien secondés par l'intelligente activité de M. de la Blanchère, a porté ses fruits. On ne s'est pas contenté d'avoir fondé, à Tunis, un musée qui renferme déjà un grand nombre de monuments curieux; ce musée, donnant ainsi l'exemple à plus d'une galerie de notre Europe, vise déjà à faire connaître les plus curieuses des pièces qu'il renferme; il a entrepris une publication qui doit les mettre à la disposition des savants et des archéologues de tout pays. Plusieurs membres de l'Académie ont déjà jeté les yeux sur la première livraison de ce recueil, le Bey ayant bien voulu en mettre à la disposition de ceux de nos confrères qu'il peut intéresser un certain nombre d'exemplaires. Il est donc inutile d'insister sur le plan et l'exécution de l'ouvrage. Le format adopté est commode; c'est un in-quarto qui, tout en restant d'un maniement facile, permettra pourtant de reproduire les monuments à assez grande échelle pour que l'image en soit aisément lisible. Chaque livraison contiendra une ou deux planches, accompagnées de notices descriptives, et les noms des savants qui ont promis leur concours suffisent à garantir l'exactitude et l'intérêt

du commentaire. La première livraison est due tout entière à M. de la Blanchère, qui a conçu le plan du recueil et qui en conservera la haute direction; elle renferme, outre une description succincte du Bardo ou plutôt de ce harem du Bardo où a été établi le Musée, une étude intéressante sur les mosaïques d'Hadrumète et particulièrement sur cette grande mosaïque du Triomphe de Neptune qui forme aujourd'hui le plus bel ornement du musée Alaoui. Ce monument est reproduit dans une planche double, d'une exécution très soignée, qui rend bien l'aspect de l'ensemble. Plusieurs dessins, insérés dans le texte, donnent une idée des autres mosaïques qui ont été découvertes dans cette même villa, mosaïques dont plusieurs ont été malheureusement détruites ou tout au moins fort endommagées depuis le moment de la découverte.»

2° *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, par M. Soutzo (Paris, 1887-1889, 2 vol. in-8°).

«L'étude que M. Soutzo a consacrée aux monnaies de l'Italie antique, quoiqu'elle évite avec soin les apparences d'un écrit de polémique, est surtout une discussion et une réfutation indirecte des théories de M. Mommsen sur la monnaie de la république romaine. Il résulterait des recherches et des observations de M. Soutzo que ces théories sont en contradiction formelle et presque constante avec les textes des auteurs anciens les plus autorisés, qu'elles reposent sur une série d'hypothèses toutes également fausses, enfin qu'elles n'expliquent rien et ne résolvent sérieusement aucune des difficultés du sujet. Nous n'avons pas qualité pour nous prononcer entre l'illustre auteur de l'*Histoire romaine* et son contradicteur; nous pouvons seulement dire que les objections qu'il présente paraissent appuyées sur une étude consciencieuse et approfondie de toutes les données du problème, que M. Soutzo paraît connaître également bien et les textes des auteurs qui peuvent fournir quelque éclaircissement utile et les suites monétaires dont il entreprend la description et la discussion. On soupçonne, en lisant son travail, qu'il y a tout au moins lieu de soumettre à une revision critique des solutions que l'érudition moderne s'est peut-être trop pressée d'accepter, par déférence pour la haute autorité d'un savant éminent. La question offre assez d'intérêt pour appeler et mériter une nouvelle enquête, et l'essai de M. Soutzo, quand il n'aurait d'autre résultat que d'inviter les numismates à entrer dans cette voie, laisserait par là-même sa trace dans l'histoire des études auxquelles il se rattache.»

3° *Horace, étude psychologique et littéraire*, par Jules Poiret (Paris, in-18).

« M. Poiret était déjà connu par deux thèses qui traitaient de l'histoire du barreau romain⁽¹⁾. Aujourd'hui, c'est d'Horace qu'il s'occupe, et, grâce au tour original de son esprit, il a trouvé moyen d'exposer, sur un sujet qui pouvait sembler banal et rebattu, des idées et des vues qui paraissent souvent nouvelles. Il est moins critique littéraire que moraliste; c'est surtout l'homme qu'il étudie dans le poète. A la différence du professeur allemand dont le livre⁽²⁾, analysé dans une spirituelle préface, lui a donné la pensée de cet essai, il a l'horreur des formules pédantesques et des grands mots. Sa langue est saine, alerte et dégagée. On y sent partout l'influence de l'écrivain qu'il aime et qu'il goûte sincèrement tout en se permettant parfois de le railler. L'ouvrage est court, et, grâce à la vivacité du ton, il le paraît plus encore. On doit y regarder de très près pour deviner ce que cette étude a coûté de travail, de recherches consciencieuses et approfondies. »

M. A. DE BARTHÉLEMY offre à l'Académie *Les sceaux*, par A. Lecoy de la Marche (Paris, 1 vol. de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*).

« M. Lecoy de la Marche m'a chargé de faire hommage à l'Académie, en son nom, du livre récemment publié par lui sur les sceaux; il a fait pour ces monuments, si précieux pour l'histoire et pour l'art, un travail analogue à celui que notre regretté confrère Fr. Lenormant a donné sur les monnaies et les médailles, dans cette même *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, éditée par la maison Quantin.

« M. Lecoy n'a pas voulu faire un traité de sigillographie, pas plus que Lenormant n'a prétendu rédiger un traité de numismatique; tous deux sont parvenus à donner, dans un format portatif, d'excellentes photographures, accompagnées de notes très précises sur ces deux branches de l'archéologie.

« En présentant des types choisis avec soin, depuis le sceau d'un roi de Monçacir, au VIII^e siècle avant J.-C., jusqu'à celui de l'administration des subsistances militaires de Strasbourg en 1793, M. Lecoy de la Marche fait passer sous les yeux de ses lecteurs cent trente-quatre reproductions qui forment le plus éloquent résumé de l'art sigillaire. Cette collection est accompagnée d'observations personnelles à l'auteur; en

(1) *Essai sur l'éloquence judiciaire à Rome pendant la République; — De centumviris et causis centumviralibus* (Paris, in-8°).

(2) *Komik und Humor bei Horaz*, von Theodor Oesterlen (Stuttgart, 1885, in-8°).

effet, il n'est pas un simple compilateur des travaux de ses devanciers; les questions d'art, dans lesquelles il est très compétent, ne lui font pas oublier l'érudition, on peut en signaler de nombreuses preuves. Je me contenterai d'indiquer des observations très judicieuses sur la continuation de la glyptique au moyen âge; c'est aussi M. Lecoy de la Marche qui est le premier, je crois, à signaler le roi Robert comme ayant substitué le *sigillum* à l'*annulus* employé jusqu'à son règne. »

M. DE ROZIÈRE présente, de la part de M. Beautemps-Beaupré, une *Notice sur Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine, 1199-1222* (Chaumont, 1889, in-8°).

M. VIOLLET a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Tamizey de Larroque, un volume intitulé : *Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-1774* (Agen, 1889, in-8°). Ce nouveau livre de raison, précieux pour l'histoire des mœurs du passé, intéresse aussi l'histoire de la cour des aides de Guyenne et peut, à certains égards, être considéré comme une petite chronique bordelaise.

« M. Tamizey de Larroque a joint à cette intéressante publication une très riche annotation qui en augmente beaucoup la valeur. Il l'a fait suivre d'une bibliographie des livres de raison, qui rendra elle aussi de grands services. Je me permettrai d'ajouter quelques noms à cette bibliographie, qui n'a pas d'ailleurs la prétention d'être complète. Je songe à M. Fagniez, qui a publié le *Livre de raison de Versoris* dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*; à MM. Guibert et Leroux, à qui nous devons une importante collection des livres de raison limousins. »

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau la deuxième partie du tome XXXIII des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1889, in-4°).

Sont encore offerts :

Étude sur l'argot français, par MM. Marcel Schwob et Georges Guieysse (Paris, 1889, in-8°);

Étude de littérature caonique, Rufin et Huguccio, par M. Tanon, conseiller à la Cour de cassation (Paris, 1889, in-8°);

Mémoires de la Société indo-chinoise de France, t. I, années 1877-1878 (Paris, 1879, in-4°).

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE.

M. DE VOGÜÉ, au nom de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, présente le premier fascicule de la deuxième partie de cette publication, contenant les inscriptions araméennes, texte et atlas (Paris, 1889, in-fol.).

Ce fascicule comprend les textes araméens proprement dits, qui forment une section à part, les deux autres étant réservées aux textes nabatéens et palmyréniens. L'introduction renferme un résumé de la paléographie sémitique, et pose les règles à l'aide desquelles s'établit la classification des écritures. Les textes, suivant la tradition du *Corpus*, sont distribués d'après l'ordre géographique : l'Assyrie, l'Asie Mineure, l'Arabie, l'Égypte sont ainsi successivement passées en revue. M. de Vogüé rappelle les confirmations que les briques bilingues de Ninive ont apportées à la lecture des textes cunéiformes : le fascicule en renferme un grand nombre d'inédites; il reproduit aussi la précieuse stèle de Teima, qui a jeté un jour inattendu sur le développement de l'aramaïsme en Arabie au vi^e siècle avant notre ère.

Ont encore été offerts :

Analele Academiei romane, t. X, 1887-1888 (Bucarest, 1889, in-4°);

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 65^e année (Épinal, 1889, in-8°);

Annales du commerce extérieur, 1889, 11^e fascicule (Paris, 1889, gr. in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 4^e série, *Rendiconti*, vol. V, fasc. 4 et 5 (Rome, 1889, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n^{os} 92-94 (Florence, 1889, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 9^e année (Valence, 1889, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n^o 23 (Bône, 1889, in-8°);

Bullettino d'archeologia cristiana, publié par le commandeur G.-B. de Rossi, 4^e série, 5^e année, n^{os} 1-4 (Rome, 1887, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, livraisons 262-269 (Paris, 1889, grand in-8°);

Journal asiatique, 8^e série, t. XIV, n^o 1 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2^e série, t. II, 3^e bulletin (Guéret, 1889, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XI, 8^e partie; vol. XII, 1^{re} partie (Londres, 1889, in-8°);

Revista archeologica, publiée par A.-C. Borges de Figueiredo, vol. III, n^{os} 9 et 10 (Lisbonne, 1889, in-8°);

Revue africaine, n^o 194 (Alger, 1889, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Institut, 3^e série, t. XIV, septembre-octobre 1889 (Paris, 1889, in-8°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. I, 4^e trimestre (Toulouse, 1889, in-8°);

Revue géographique internationale, n^o 168 (Paris, 1889, in-4°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 38^e année, nouvelle série, 151^e livraison (Saint-Omer, 1889, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga društva, 11^e année, n^o 4 (Agram, 1889, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

- Abbasides (Avènement des)*, p. 463.
Abberille (Mémoires sur), p. 421.
Abraham (L'époque d'), p. 309-312.
Acensement (Charte d'), p. 222.
Acropole, p. 165, 455.
Afghane (A la frontière), p. 82.
Africaine (Revue), p. 157, 233, 293, 532.
Afrique (Armée romaine d'), p. 174.
Afrique française (Revue de l'), p. 91;
— *septentrionale*, p. 393, 449.
Âges (Les Quatre) de l'homme, p. 3, 416.
Agnès (L'abbesse) et Fortunat, p. 12, 16, 17, 30-49.
Aire (Diocèses d') et de Dax, p. 75.
Aissaoua (Les), p. 153.
Alaoui (Musée), p. 527.
Alberuni's India, p. 131.
Alchimique (Énigme), p. 81.
Aldrici (Gesta), p. 424.
Aleria, p. 168, 456.
Alesia en Auvergne, p. 410.
Alexandri expeditio Indica, p. 79.
Alexis (Saint), p. 231.
Alger (Inscriptions israélites d'), p. 73.
Algérienne (Société historique). Voir Africaine (Revue).
Alimentation de l'armée romaine, p. 174.
Alishan. Léon le Magnifique, p. 76.
Allemagne (Mission en), p. 522.
Alleu (Franc), p. 424.
Alleux (Histoire des), p. 309.
Allier de Hauteroche (Prix), p. 4, 5, 171, 307, 451, 460, 463.
Allmer. Revue épigraphique, p. 91, 157, 293.
Alpes (Basses-). Âge préhistorique, p. 420.
Alsace (Étude préhistorique de l'), p. 236, 386, 447, 460.
AMARI. Sa mort, p. 247, 295, 441.
— *Son remplacement*, p. 312, 413-415. — *Bibliotheca*, p. 143.
Ambassadeurs à Rome, p. 76.
Amélineau. Saint Pakome, p. 425. — *Schnoudi*, p. 281. — *Sectes gnostiques*, p. 71.
Aménophis IV et Hammurabi, p. 17, 53-58.
Américaine (Philologie), p. 259.
American commonwealth, p. 4; — *journal of philology*, p. 90.
Amérique. Voir Loubat (Prix).
Amiaud. Saint Alexis, p. 231.
Anagnostakis. Méthode antiseptique, p. 215.
Analogie (Prétendus cas d'), p. 253, 256, 301.
Ancona (A. d'). Giornale di Montaigne, p. 144.

- Andomus* (Le pagus), p. 178.
Angers (*Société d'agriculture d'*), p. 157.
Angleterre (*Relations de l'*) et des Pays-Bas, p. 287.
Anglo-saxonne (*Industrie*), p. 153.
Anjou (*Coutumes de l'*), p. 424.
Amam (*Annales de l'*), p. 275, 425.
Annamites (*Contes*), p. 153.
Anneaux-monnaies du Caucase, p. 263.
Annibal dans les Alpes, p. 416.
Anthropique (*Ère*), p. 395.
Antipatris ou Medjdel Yâba, p. 412.
Antiquaires de France (*Société des*), p. 90, 91.
Antiquités de la France, p. 235, 236, 444, 460, 463. — Ouvrages envoyés au concours pour 1889, p. 2, 4; — pour 1890, p. 105, 249, 257, 306, 410, 413, 415, 420, 424. — *Rapports*, p. 236, 305, 375.
Antiquités (*Dictionnaire des*), p. 279.
Antiseptique (*Méthode*) chez les anciens, p. 215.
Antoine (Marc). *Aureus*, p. 422.
Antoinette de Bourbon, p. 395.
Antonescu. *Cultul Cabirilor*, p. 275.
Apollo Hikesios, p. 523.
Appert. *Japon*, p. 226.
Arabes (*Similitudes*), p. 397.
Arabie (*Inscriptions d'*), p. 9, 71, 308, 406.
Arabo-sicula (*Bibliotheca*), p. 143.
Aragon (*Joyaux de la couronne d'*), p. 127.
Aram-Naharain, p. 413.
Araméen (*Papyrus*), p. 103.
Araméennes (*Inscriptions*), p. 72, 103, 531.
Arbaumont (D'). *Olivier de la Marche*, p. 105.
Arbitrage chez les Grecs, p. 165, 455.
ARBOIS DE JEBAINVILLE (H. d'). *Noms de lieu* en France, p. 6, 10, 27-29. — *Gentilices*, p. 10, 27-29. — *Virdumaros*, p. 95, 111-114. — *Composition* chez les Celtes, p. 97. — *Duel conventionnel*, p. 180. — *Emploi des bijoux comme prix d'achat*, p. 78.
Arc (Jacques d'), p. 104, 175. — Voir *Jeanne*.
Archeologia cristiana (*Bullettino d'*), p. 531.
Archeologica (*Revista*), p. 91, 157, 293, 408, 532.
Archéologie chrétienne (*Académie d'*), p. 98, 422, 437-439.
Archéologique (*Revue*), p. 91, 157, 233, 293, 532.
Archéologiques (*Études*), p. 80.
Architectes (*Société centrale des*), p. 173, 176. — (*Annuaire*), p. 158. — (*Bulletin*), p. 157, 232, 408.
Architects (*Institute of British*), p. 233.
Archives (*Annuaire des*), p. 152.
Archivistes paléographes, p. 12, 471.
Arcos (*Thomas d'*), p. 277.
Argot français, p. 530.
Arles (*Roman d'*), p. 275.
Armée romaine (*Alimentation de l'*), p. 174.
Arsacides (*Monnaies*), p. 96.
Arsenal (*Manuscrits de l'*), p. 213.
Art de la Perse, p. 313, 411.
Art (*Histoire de l'*) dans l'antiquité. Voir *PERRON*; — pendant la Renaissance, p. 126.
Art (*Ancient*), p. 523.
Artois (*Guerre de Trente ans en*), p. 421.
Aseneth (*Prière d'*), p. 398.
Asia Minor (*Journey in*), p. 78.
Asiatique (*Journal*), p. 91, 232, 292, 531.
Asie Mineure (*Monnaies d'*), p. 171, 451, 460.
Asile (*Droit d'*), p. 64, 455.

- Assemblées populaires franques, p. 109.
 Assyrie (Géographie de l'), p. 250, 254, 257.
 Assyrienne (Métrologie), p. 301.
Assyriennes (Mesures), p. 287.
Atectorix (Nationalité d'), p. 524.
 Athènes (Société archéologique d'), p. 78. — Voir Écoles.
 Athénienne (Éducation), p. 276.
 Aubert, archiviste paléographe, p. 471.
 Auch (Inscription juive d'), p. 422, 432-437.
 Accoc. *L'Institut*, p. 215.
 Audja (Le Nahr el-), p. 412.
 Audollent, membre de l'École de Rome, p. 301, 305. — Exploration en Algérie, p. 417, 420, 427.
 Augouard. Fondation Garnier, p. 169, 410, 453, 462.
 Auguste (Buste d'), p. 168, 201; — (Forum d'), p. 9, 26, 98, 118.
 AUMALE (Le duc d'). Lettre, p. 247.
 Aurès. *Mesures assyriennes*, p. 287.
 Ausone. *Mosella*, p. 399.
 Autun, p. 424.
 Auvray. Cartulaires et obituaires, p. 58, 65.
 AVEZAC (D'). *Le Ravenate*, p. 143.
 Avignon (Faculté d'), p. 396.

B

- Bab*, p. 402.
 Babeau. *Paris en 1789*, p. 275.
 Babelon. *Revue numismatique*, p. 91, 157, 233, 408.
 Babin de Rencogne. *Livre juratoire de Beaumont-de-Lonagne*, p. 249.
 Βαβύρωνος, p. 306.
Babylonische Texte, p. 85, 282.
Babylonisches (Alt-) Maass, p. 526.
 Bactro-chinoise (Monnaie), p. 301, 338-348.
 Bader (M^{lle}). *Le comte de Chambrun*, p. 212.
 Bagster. *Records of the past*, p. 139.
 Bague byzantine, p. 103, 123-125.
 BAILLY. Lettre, p. 109.
 Bailly, correspondant, p. 424.
 Baléares (Monuments des), p. 163.
 Balles de fronde, p. 306.
 Baltazzi. Inscription de Notium, p. 102, 121-123.
 Baltzer. *Glyphes*, p. 217.
 Bapst. L'étain, p. 161. — *Joyaux de la couronne*, p. 215.
 Barbares et Gallo-Romains, p. 105, 106, p. 301, 305. — Exploration en Algérie, p. 417, 420, 427.
 Barbiers de Rome, p. 80.
 Barcelonnette (Vallée de), p. 420.
 Barrière-Flavy. *Comté de Foix*, p. 424.
 Barth. *Garvez*, p. 86.
 BARTUÉLEMY (A. DE). Membre de diverses Commissions, p. 5, 180, 419. — Les cités alliées et libres de la Gaule, p. 306, 354-360. — *Revue numismatique*, p. 91, 157, 233, 408. —

- Hommages, p. 146, 153, 225, 395, 525, 529.
- Bartolommeo (*Retable de fra*), p. 222.
- Basselin (*Olivier*), p. 407.
- Basset. *Lettres éthiopiennes*, p. 523.
- Batiffol. Saint Macaire, p. 98. — *Studia patristica*, p. 398.
- Batiffol, archiviste paléographe, p. 471.
- Baudin. *Katekismu*, p. 146.
- Baxter. *Old new world*, p. 230.
- Bayan, *Léon le Magnifique*, p. 76.
- Baye (J. de). *Industrie anglo-saxonne*, p. 153.
- Bayeux (*Évêché de*), p. 421.
- Beauchamp (De). *Château-Guillaume*, p. 213, 413.
- Beaumont-de-Lomagne (*Livre juratoire de*), p. 249.
- Beaune. *Olivier de la Marche*, p. 105.
- Beaurepaire (Ch. de). *États de Normandie*, p. 224.
- Beaurepaire (E. de). *Dubourg*, p. 130.
- Beautemps-Beaupré. *Coutumes de l'Anjou*, p. 424. — *Guillaume des Roches*, p. 530.
- Belgique (*Académie de*). p. 291, 292, 293; — (*Lois de la*), p. 292.
- Bellegambe (*Jean*), p. 526.
- Beltrami. *Paris*, p. 127.
- Bénédite. *Mission*, p. 9, 308.
- Bengesco. *Voltaire*, p. 405.
- Benndorf. *Heroon*, p. 279.
- Bérard. Arbitrage chez les Grecs, p. 165, 455.
- Berbère (*Langue*), p. 465.
- Berbérie (*Histoire de la*), p. 393.
- BERGAIGNE. *Inscriptions de Campā*, p. 71. — *L'œuvre d'A. Bergaigue*, p. 143.
- Bergenroth. Jeanne la Folle, p. 167.
- Berger (É.). *Registres*, p. 5.
- Berger (J.). *Contrat bilingue*, p. 149.
- Berger (P.). *Monnaies numides*, p. 94.
- Berlin. *Akademisch-orientalistischer Ver-*
ein, p. 91. — *Historische Gesell-*
schaft, p. 400.
- Bernard (Aug.). *Chartes de Cluny*, p. 223.
- BERT (Paul). *Statue*, p. 235.
- Bertaud (*N.-D. de*), p. 525.
- BERTHELOT. *Lettre*, p. 410.
- BERTRAND (A.). Membre de diverses Commissions, p. 394, 410. — *Inscription de Notium*, p. 102, 121-123. — *Revue archéologique*, p. 91, 157, 233, 293, 532. — *Hommages*, p. 217, 225, 283, 400.
- Bertrand de Broussillon. *Sigillographie*, p. 3, 392.
- Besançon (*Épithaphes de*), p. 176.
- Besançon (*Musées, etc., de*), p. 222.
- Besso. *Roma*, p. 395.
- Béziers (*Société archéologique de*), p. 292.
- Biami. *Psaltirea*, p. 523.
- Bible (*Texte latin de la*), p. 465.
- Biblical archaeology (*Society of*), p. 91, 157, 233, 532.
- Bibliographie (*Prix de*). Voir Brunet.
- Bibliographie des Vosges*, p. 280, 397.
- Bibliographique (Congrès)*, p. 225.
- Bibliothèques (Annuaire des)*, p. 152.
- Bijoux (Emploi des) en Irlande*, p. 78.
- Biographie nationale (belge)*, p. 292.
- Birouny. *India*, p. 131.
- Blaisois (*Glossaire*), p. 415.
- Blanchard (R.). *Lettres de Jean V*, p. 306.
- BLANCHART. *Lettre*, p. 418.
- Blanchet. *Tessères*, p. 524.
- Bleicher. *Étude préhistorique de l'Alsace*, p. 226, 386, 447, 460.
- Bloch. *Inscriptions d'Alger*, p. 73.
- Boèce chrétien, p. 237.
- Bohuslän (*Glyphes du*), p. 217.
- BOISLISLE (A. DE). *Lettres de Saint-Simon*, p. 221. — *Place des Victoires*, p. 221. — *Hommages*, p. 84, 214, 221.

- BOISSIER. Membre de diverses Commissions, p. 5, 313, 419. — Antiquités de Falérie, p. 17. — Gallo-Romains et Barbares, p. 106. — Christianisme de Boèce, p. 237. — M. Amari, p. 248. — Hommages, p. 220, 275, 396, 527.
- Bologne. Manuscrits hébreux, p. 504.
- Bondurand. *Charte d'acensement, Hommage*, p. 222, 223.
- Bonvalot. *Féautés*, p. 219.
- Bordeaux (*Société de géographie de*), p. 233.
- Bordin (Prix), p. 4, 5, 238, 307, 309, 451, 461, 465.
- Borelli. *Itinéraire*, p. 155.
- Borges de Figueiredo. *Revista archeologica*, p. 91, 157, 293, 408, 532.
- Bouchart (Alain), p. 221.
- Bouché. *Les noirs*, p. 146.
- Boucher. *Langage mandarin*, p. 175, 452, 461, 522.
- Bougerel. *Parnasse provençal*, p. 79.
- Bourgogne (*Itinéraires des ducs de*), p. 391, 448.
- Bourmont (A. de). *Paléographie*, p. 127.
- Bournet. Offre d'une bibliothèque, p. 104.
- Braga (Martin de), p. 162, 169.
- Brassart. *Flandre wallone*, p. 152, 221.
- BRÉAL. Membre de diverses Commissions, p. 4, 313, 419. — Le suffixe *-ita*, p. 7. — Prétendus cas d'analogie, p. 253, 256, 301. — Étymologies, p. 256. — Hommages, p. 88, 399.
- Brenner. *Nordische Göttersagen*, p. 212.
- Bretagne (*Archives de*), p. 306; — (*Chroniques de*), p. 221; — (*La*) à l'Académie, p. 83; — (*Parlement de*), p. 393.
- Briques légionnaires, p. 74.
- Brissaud. *Culte chez les Romains*, p. 280.
- Bronze (*Période de*), p. 420.
- Bruel. *Chartes de Chuny*, p. 223.
- Brugmann. Origine du genre, p. 256.
- Brunet (Prix), p. 467.
- Bryce. *American commonwealth*, p. 4.
- Bubaste (Fouilles de), p. 239.
- Bûcher funéraire à Bulla Regia, p. 420, 429-432.
- Bueil (J. de). *Le Jouencel*, p. 3, 236, 381, 446, 460.
- Bugge. *Götter- und Heldensagen*, p. 212.
- Buhot de Kersers. *Cher*, p. 400.
- Bulić. *Hrvatski spomenici, etc.*, p. 223.
- Bulla Regia ou Hamman Derradji (Tunisie), p. 304, 420, 429-432.
- Burgess. *Epigraphia Indica*, p. 291.

C

- Cabirilor (*Culte*), p. 275.
- Caboul (Pierres gravées de), p. 102.
- Cadier. *Sicile*, p. 58, 67, 168, 456.
- Cælum*, de *cadre*, p. 256.
- Cagnat. Alimentation de l'armée romaine d'Afrique, p. 174. — *Année épigraphique. Camp de Lambèse. Gravens d'inscriptions*, p. 220. — *Épigraphie*, p. 527.
- Calendrier juif, p. 96.
- Calleja. Inscription d'Esmanazar, p. 171.
- Callier. Voyages, p. 246.
- Canada (*Société royale du*), p. 520.
- Campā (*Inscriptions de*), p. 71.
- Canope (*Décret de*), p. 227.
- Capsella *offerta a Leone VIII*, p. 281.
- Carapanos. Fouilles de Corfou, p. 245.

- Cariens (Cultes), p. 61, 455.
 Carlos (Don), p. 298.
 Carnot (Lazare). Statue, p. 235.
Carpentras (Incunables de), p. 416.
 Carré. *Parlement de Bretagne*, p. 393.
 Cartailhac. Monuments des Baléares, p. 163. — Bijoux de Lasgrais, p. 411. — *France préhistorique*, p. 283.
 Carthage. Découvertes, p. 15, 420, 428-429.
 Carthage en Arménie, p. 307.
 Carton. Fouilles de Bulla Regia, p. 305, 420, 429-432.
 Cartulaires français en Italie, p. 65.
 Casabianca. *Colomb*, p. 407.
 Casali. Antiquités étrusques, p. 298.
 Castan. Épitaphes de Besançon, p. 176.
 — *Bibliothèque de Saint-Claude*, p. 397. — *Claude Rately*, p. 280.
 — *Musées de Besançon*, etc., p. 222.
Castelnau-Tursan (Les), p. 3.
Castillans (Vieux auteurs), p. 85.
 Catacombes de Rome, p. 99, 439.
Cateau-Cambresis (Traité de), p. 224.
 Catorie (Lac de), p. 260.
Catulle (Ce que doit aux Alexandrins et aux vieux lyriques), p. 309, 465.
 Caucase (Anneaux-monnaies du), p. 263.
 Célius. Voir Saints-Jean-et-Paul.
Celtibérien (Plat), p. 87.
 Censins. *Liber censuum*, p. 141.
Censuum (Liber), p. 141.
Céramiques de la Grèce, p. 75, 277.
Cerlangue (La), p. 2.
 César (*Præmia* dans), p. 97.
Ceylon (Tooth relic of), p. 285.
 Chabaneau. *Saint Fanuel, Parnasse provençal*, p. 79. — *Roman d'Arles*, p. 275.
 Chabouillet. *Discours*, p. 147.
Chaldée (Découvertes en), p. 141.
Chaldéen (Cylindre), p. 252, 300, 334-338.
Chaldéennes (Mesures), p. 95, 115-117.
 Challamel. *Loi du 30 mars 1887*, p. 74.
Châlons-sur-Marne (Topographie de), p. 411.
Chambrun (Le comte de), p. 212.
 Champoiseau, correspondant. p. 424.
Changars, p. 403.
Chanson de Roland, p. 520.
 Chanson politique des Huns, p. 105.
 Chantilly (Visite du château de), p. 247.
Chaplain (Lexique de), p. 130.
 Chapelier. *Documents*, p. 395.
 CHAPLAIN. *Céramiques*, p. 76, 277.
 Charencey (De). Langue mam, p. 108.
 — Œuvre de Saint-Jérôme, p. 146.
 — *Pensées*, p. 126.
Charente (Société archéologique de la), p. 292.
Charité (Bureaux de), p. 397.
 Charles. *Gesta Aldrici*, p. 424.
 Charmasse (A. de). *Autun*, p. 424.
 Charnay. Temple de Palenqué, p. 15, 49-50.
Chartres (Vitreaux de), p. 83.
Château-Guillaume en Poitou, p. 213, 413.
 Châtelain. *Chartularium*, p. 523.
Chaul and Bassein, p. 286.
 Chénon. *Aloux, Sainte-Sévère*, p. 309.
Cher (Histoire et statistique monumentale du), p. 400.
 Cherchell (Découvertes à), p. 171, 201-204, 307, 360-368.
 Chevreux. *Documents*, p. 395.
 Chimalpahin. *Annales*, p. 159, 454, 462.
 Chine. Voir Julien (Prix).
Chineesch woordenboek, p. 219.
 Chinois (Chaire de), p. 2, 181, 235.

- Chinois (Art)*, p. 4.
Chinoise (Monnaie bactro-), p. 301, 338-348.
Chinoise (Langue), p. 424.
Chinoises (Nouvelles), p. 282.
 Chipiez. *Histoire de l'art*. Voir PERROT.
Chrestomathie grecque (1823), p. 296, 315-326.
 Chypre. *Inscription grecque*, p. 258.
 Circourt (A. de). *Louis d'Orléans*, p. 78.
 Cités alliées et libres, p. 306.
Civilisations (Les premières), p. 82.
 Cività Castellana (Antiquités de), p. 17, 50-53, 420, 427.
Clabault (Les), p. 410.
 CLERMONT-GANNEAU, candidat, élu, p. 17, 93, 94, 97, 424. — Membre de diverses commissions, p. 180, 423. — *Inscription de Chypre*, p. 258. — *Géographie de la Palestine*, p. 259, 412.
 Clichy (Concile de), p. 94.
 Clodius (P.). *Aureus*, p. 422.
Cluny (Chartes de), p. 223.
 COBET. Décédé, p. 409, 442.
 Cobham. *Cylindre chaldéen*, p. 252, 300, 334-338.
Cochinchine française, p. 408.
 Colu. *Philonis libellus*, p. 230.
Coins belonging to G. da Cunha, p. 186; — *of the ancients*, p. 523; — (*Greek*), p. 145.
Colomb (Christophe), p. 219, 407.
 Colonna-Ceccaldi. *Inscription de Chypre*, p. 258.
Commerce extérieur (Annales du), p. 90, 156, 232, 292, 407, 531.
Communes (Revue de), p. 233.
Compiègne (Jeanne d'Arc devant), p. 213.
 Composition chez les Celtes, p. 97.
Comptes rendus des séances, p. 85, 213, 222, 281, 400, 523.
 Conches (G. de). Voir Guillaume.
 Conciles de Reims, p. 94, 107.
 Concours général. *Distribution des prix*, p. 239.
Conseil d'État, du Roi, p. 5, 181.
Constantine (Société archéologique de), p. 293.
Copistes des manuscrits grecs, p. 468.
 Corfou (Fouilles de), p. 245.
Corinth (Coins of), p. 145.
 Corol. *Hachettes celtiques*, p. 278.
Corpus inscriptionum semiticarum, p. 9, 71, 86, 100, 103, 180, 406, 531.
Corse (La) et Colomb, p. 219, 407.
 Cosneau. *Richemont*, p. 6.
 Costomiris. *Médecins grecs*, p. 162, 164, 168, 190-197.
 Courajod, candidat, p. 17, 93. — *Polychronie*, p. 139.
Coutume de Touraine, p. 237, 390, 448, 460.
Coutumes de l'Anjou, p. 424.
 Cozza. *Inscription grecque*, p. 99.
 Cozza-Luci. *Norum Testamentum*, p. 230.
Craon (Baronne de), p. 392, 448.
Crepereia (Gens), p. 168, 198-200, 426.
Creuse (Société de la), p. 532.
 Croate (Société archéologique). *Vestnik*, p. 92, 158, 293, 532.
 Croates (Écrivains), p. 223.
Croisades (Historiens des), p. 10, 70.
 CROISSET (Alfred). Membre de diverses Commissions, p. 5, 180. — *Rapports*, p. 58-70, 414. — *Hommage*, p. 224.
 Croiset (Maurice). *Second acteur d'Eschyle*, p. 71.
Culte chez les Romains, p. 280.
 Cunéiformes. Voir Inscriptions.
 Cunha (G. da). Voir Gerson.
Cursus (Le) dans les lettres des papes, p. 100.

- CURTIVS, élu associé étranger, p. 414, 415, 423.
 CURZON (H. de). *Temple*, p. 3, 5, 421, 450.
 Cyclopéens (Monuments), p. 163.
 Cylindre chaldéen, p. 252, 300, 334-338.

D

- Dacia* (*Cultul cabirilor in*), p. 275.
 DAMASCIUS, p. 261, 262, 297, 326-334, 401.
 Damase (Saint). Inscription, p. 423. 437-439.
 Daniel. *Livre*, p. 522.
 Darc (*Jeanne*). Voir *Jeanne*.
 Darmesteter (James). *Lettres sur l'Inde*, p. 82.
 Darmesteter (M^{me} James). *End of the middle ages*, p. 128.
David's prophecy, p. 522.
 Deane. Pierres gravées, p. 102.
 Degrand. Inscriptions de Maronée, p. 301, 302, 343-350.
 Delaisnes. *Jean Bellegambe*, p. 526.
 Delalande-Guérineau (Prix), p. 307, 310, 425, 468.
 Delattre. Fouilles, p. 15. — Neferis, p. 174, 205-208. — Byrsa, p. 411. — Symmaque, p. 420, 428-429.
 Delaville Le Roulx. Règle des Tempeliers, p. 101. — *Joyaux d'Aragon*, p. 127.
 DELISLE (L.). Membre de diverses Commissions, p. 307, 313, 394, 419, 423; — secrétaire intérimaire, p. 259. — Chronique des Tard-Venus, p. 181. — Enquêteurs de saint Louis, p. 296, 315-326. — *Fonds Libri et Barrois*, p. 78. — *Histoire littéraire*, p. 71. — *Peiresc*, p. 75. — *Templiers*, p. 70, 86. — Hommages, p. 78, 82, 127, 129, 130, 152, 155, 213, 221, 224, 275, 405, 520.
 DELOGE. Membre de diverses Commissions, p. 5, 410; — secrétaire intérimaire, p. 259. — *Tanistry*, p. 11, 12. — Gallo-Romains et Barbares, p. 107. — Assemblées populaires, p. 109. — La loi, p. 304. — *La Lunade*, p. 71; — Hommages, p. 87, 149.
 Délos (Planches sur), p. 278.
Démotique (*Contrat*), p. 149.
Démotiques (*Versions*) du décret de Canope, p. 227.
Demuin (*Histoire de*), p. 421.
 Dèmy. Loi de Narbonne, p. 238.
 Denifle. *Chartularium*, p. 523.
 Derembourg (Hartwig). *Sibawaihi*, p. 151.
 DERENBOURG (J.). Fouilles de Carthage, p. 16. — *Commentaire de Maïmonide*, p. 127. — Hommage, p. 73.
 Deschamps. Cultes cariens, p. 58, 60, 455.
 Des Michels. Mémoire, p. 71; — Chanson politique des Huns, p. 105; — *Annales*, p. 275, 425. — *Contes annamites*, p. 153. — *Manuel*, p. 424.
 Desplanque. archiviste paléographe, p. 471.
 Devéria. Candidat à l'École des langues, p. 2, 181, 236.
Dictaminis (*Étude sur les Ars*), p. 309, 459.
 Diehl. *Exarchat de Ravenne, Saint-Luc en Phocide*, p. 83.
 Dieulafoy, candidat, p. 415, 419. — *Ossuaires*, p. 313, 369-374.
 Dijon (Inscription de), p. 178. — *Incunables*, p. 415.

- Diurnus (Liber)*, p. 129.
Djurtchen (The) of Mandshuria, p. 281.
 Domitien, p. 66, 456.
 Doumény (Fort de), p. 104, 175.
 Douiol. *Catalogues de Fontainebleau*.
 p. 405.
 Douay. Philologie américaine, p. 259.
 Doublet. *Droit d'asile*, p. 58, 64, 455.
 Doughty. *Inscriptions d'Arabie*, p. 71.
 Drapeyron. *Image de la France*, p. 87.
Droit (Manuel de) de Sidi Khalil,
 p. 281.
Droit public romain, p. 279; — *romain
 au moyen âge*, p. 521.
 Drouin. *Ère de Yazdegerd*, p. 525.
Dubourg au Mont-Saint-Michel, p. 130.
 Du Boys. *Correspondants de Niceise*,
 p. 82.
 Duclalais (Prix), p. 410, 463.
 Du Châtellier. *Epoques préhistorique et
 gauloise*, p. 392.
 Duchesne (L'abbé). Rapport, p. 5. —
 Concile de Reims, p. 94. — *Cursus
 dans les lettres des papes*, p. 100.
 — *Vies des papes*, p. 238, 245.
 — *Memoria de Sétif*, p. 417. —
Liturgie, p. 217. — *Hommages*,
 p. 141, 217.
 Duel conventionnel, p. 180.
 Dumont (A.). *Céramiques*, p. 75, 277.
 Du Puitspelo. *Dictionnaire*, p. 421.
 Durègne. *Forêts du littoral*, p. 212.
 Duruy. Assemblées populaires, p. 109.
 — Bataille du Granique, p. 416.
 — *Histoire des Grecs*, p. 91.
 Dussart. *Jacques Meyer*, p. 156.

E

- Eckel, archiviste paléographe, p. 471.
 École des chartes, p. 12, 471. — *Biblio-
 thèque*, p. 90, 157, 232, 292,
 408.
 École des langues orientales, p. 2,
 181, 235.
 Écoles françaises d'Athènes et de Rome,
 p. 6, 58-70, 104, 165, 168, 173,
 175, 176, 181, 248, 255, 301,
 305, 454. — *Mélanges*, de Rome,
 p. 273, 292. — Voir GEOFFROY,
Hellénique.
Économique (État) au moyen âge,
 p. 213.
 Écriture hunno-scythique, p. 262.
Édesse (Histoire d'), p. 465.
Éducation athénienne, p. 276.
 Eggeling. *Sanskrit literature*, p. 524.
 EGGER (Émile). Sa vie et ses travaux,
 p. 414, 472-499.
 Égypte. *Carte*, p. 406. — *Géographie*,
 p. 465. — *Institut*, p. 223, 408.
 — *Langue*, p. 147. — *Moines*,
 p. 281. — *Morale*, p. 219. — *My-
 thologie*, p. 147. — *Temples*, p. 87,
 143.
 Engel. *Numismatique*, p. 410.
 Enlart, archiviste paléographe, p. 471.
 Enquêteurs de saint Louis, p. 296,
 315-326.
Epigraphia Indica, p. 291.
Épigraphie latine, p. 527; — *du Poi-
 tou*, p. 3, 393, 410, 449.
Épigraphique (Année), p. 220; —
(Revue) du Midi, p. 91, 157, 293,
 408.
 Érasme. *Inventarium*, p. 155. — *Tes-
 tament*, p. 520.
Eschyle (Second acteur d'), p. 71.
 Esmunazar (Inscription d'), p. 171.
 Espagne (Sarcophages d'), p. 99.
 Espérandieu. *Épigraphie*, p. 3, 393,
 410, 449. — *Le Kef*, p. 416. —
Varenilla, p. 78.

- Espinay (d'). *Coutume de Touraine*, p. 237, 390, 448, 460.
 Es-Senoussy. Voir Senoussy.
 Étain (Provenance de l'), p. 161.
 Éthiopiennes (*Lettres*), p. 523.
 Ethniques (*Appellations*), p. 413.
 Étrusque (*Art*), p. 75.
 Étrusques (Antiquités), p. 298.
 Étymologies, p. 256.
 Euting. *Palmyre*, p. 290.
 Evans (A.-J.). *Horsemen of Tarentum*, p. 307.
 Evans (J.), correspondant, présent à l'Académie, p. 258. — *Numismatic Society*, p. 153. — *Society of antiquaries*, p. 222.
 Exposition (Projet d') en 1470, p. 161, 183-189.
Exposition universelle, palais tunisien, p. 396.

F

- Fabre (A.). *Lexique de Chapelain*, p. 130.
 Fabre (P.). *Liber censuum*, p. 141.
 Fabre d'Envieu. *Daniel*, p. 522.
 Fahretti. Papyrus araméen, p. 103. — *Documenti, Cronache*, p. 147.
 Fage. *Tulle*, p. 393.
 Fagnan. *Sidi Khatil*, p. 281.
 Fagniez. *Le P. Joseph*, p. 84.
 FAIDHERBE (Le général). Nouvelles de sa santé, p. 252. — Sa mort, p. 302, 441. — Son remplacement, p. 312. — Statue, p. 420.
 Falérie (Antiquités de), p. 17, 50-53, 420, 427.
 Falkener. Ouvrages, p. 522, 523.
 Fanuel (Saint), p. 79.
 Farcy (P. de). *Abbayes*, p. 421. — *Sigillographie*, p. 3, 392, 421.
 Faudel. *Étude préhistorique de l'Alsace*, p. 236, 386, 447, 460.
 Favaro. *Per Vedizione di Galilei*, p. 87.
 Favé. *L'empire des Francs*, p. 5.
 Favre (C.). *Le Jouvencel*, p. 3, 236, 381, 445, 460.
 Fayoum (Peintures du), p. 165, 166.
Féautés en Lorraine, p. 219
 Ficker. Sarcophages d'Espagne, p. 99.
 Figueiredo (B. de). Voir Borges.
Finistère (Monuments du), p. 392.
 Fischer (K.-A.). *A Hun-Magyar irás, etc.*, p. 281.
 Flach. *Droit romain*, p. 521.
Flandre wallone, p. 152, 221.
 Florence. *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, p. 90, 156, 232, 292, 407, 531. — *Codici palatini*, p. 91.
Foix (Comté de), p. 424.
Fontainebleau (Manuscrits grecs de), p. 405.
Fontainemarie (Livre de raison de), p. 530.
 Fontenay (H. de). *Autun*, p. 424.
Forêts du littoral, p. 212
Forez pittoresque, p. 230.
 Fortunat et sainte Radegonde, p. 12, 16, 17, 30-49.
 Fougères. Mantinée, p. 58, 454.
 Fould (Prix), p. 466.
Francs (Empire des), p. 5.
 Fréville (De). *Quatre âges*, p. 3, 416.
 Froger. *Gesta Aldrici*, p. 424.
Frotté (Louis de), p. 135.
 Funéraires (Monuments) des Grecs, p. 7, 8, 10, 96, 97, 103.

G

- Gabès et Gafsa (Tunisie), p. 179, 210.
Galilei (Per l'edizione di), p. 87.
 Gallo-Romains et Barbares, p. 105, 106.
 Gardner. *Naucratis*, p. 87.
 Garnier (Fondation Benoit), p. 6, 169, 410, 452, 462, 469.
 GARNIER (Ch.). Lettre, p. 173.
Garrez (Gustave), p. 86.
 Garrigou. *Revue des Pyrénées*, p. 157, 233, 293, 532.
Gascogne (Dunes de), p. 212.
 Gasté. *Insurrections*, p. 407.
Gastinois (Histoire du), p. 421.
 Gaule (Cités de la), p. 306, 354-360.
 GAUTIER (L.). Membre d'une Commission, p. 6. — Rapport, p. 173. — Hommages, p. 283, 287, 290.
 Gay-Lussac. *Carte de l'Égypte*, p. 406.
 GEFFROY, directeur de l'École française de Rome, p. 457. — Lettres, p. 6, 9, 17, 19-23, 25-27, 50-53, 97, 117-121, 168, 173, 198-201, 204-205, 420, 426-427. — Rapport, p. 255. — Vulci, p. 262, 265 269. — Voir Écoles.
Genève et Vienne, p. 236, 384, 447, 460.
 Genocchi (A.), décédé, p. 97.
 Genre (Origine du), p. 256.
 Gentilices romains, p. 10, 27-29.
 Geoffroy. *Revue de l'Afrique française*, p. 91.
Géographique (Revue), p. 91, 157, 233, 532.
 Gerbert. *Lettres*, p. 152.
 Germano. Fouilles, p. 8, 9, 24-27, 97, 117.
Geroglifico (Vocabolario), p. 138.
 Gerson da Cunha. Ouvrages, p. 225
 Gildersleeve. *Journal*, p. 90.
 GRAND (J.). Membre de diverses Commissions, p. 5, 307. — Hommages, p. 276, 291, 401.
 Girard (P.). *Éducation athénienne*, p. 276.
 Girard (P.-F.). *Droit public*, p. 279.
Giulio (Villa di Papa), p. 17, 50-53, 427.
Gjölbaschi-Trysa, p. 279.
 Г.и.с, p. 395.
 Gley. *Documents*, p. 395.
Glyphes du Bohuslän, p. 217.
Gnostiques (Sectes), p. 71.
 Gobert (Prix), p. 3-6, 181, 421, 423, 449, 461, 464.
 Горакды (О патрлицы y), p. 395.
 Grâce de Dieu (Rois par la), p. 255.
 Graf. Peintures du Fayoum, p. 166.
 Grand. *Temples*, p. 87, 143.
 Granique (Bataille du), p. 416.
 Granville. *Correspondance*, p. 287.
Grasset (Le père), p. 214.
Graule (Maison de), p. 392, 448.
Graveurs d'inscriptions (Manuels des) p. 220.
 Gravier. *Le Ravenate*, p. 143.
 Graille (Malet de), p. 424.
Grecs (Histoire des), p. 91.
Grenoble (Annales de l'enseignement supérieur de), p. 275; — (*Histoire de*), p. 246, 387, 447, 460.
 Grève (Philippe de), p. 107.
 Grignon. *Châlons*, p. 421.
 Groß. *Décret de Canope*, p. 227.
 Gsell. Membre de l'École de Rome, p. 301, 305. — Domitien, p. 58 66, 456. — Découvertes épigraphiques, p. 6, 22. — Vulci, p. 98, 120, 173, 176, 205, 262, 265-269, 420, 427, 456.

- Guérin. *Documents concernant le Poitou*, p. 3, 236, 377, 445, 460.
Guerre de Trente ans, p. 421.
Guevarre (Le P.), p. 397.
 Guichard, hérétique, p. 107.
 Guicysse. *Argot*, p. 530.
- Guillaume (P.). *Chartes, Istorio*, p. 525.
 Guillaume de Conches, p. 310.
Guimet (Annales du Musée), p. 90, 156, 292.
 Guiraldenc. *Poésies*, p. 230.
Guises (La mère des), p. 395.

H

- Hachettes celtiques*, p. 278.
 Hadrumète. Fouilles, p. 160.
 Haigneré. *Cartulaire*, p. 421.
 Haillant. *Bibliographie*, p. 280, 397.
 Halévy. Martyrs de Nedjrân, p. 102, 104, 109. — Psaume *Exsurgat Deus*, p. 246, 248. — L'époque d'Abraham, p. 309, 310.
 Hamatéen (Cippe), p. 101.
 Hamath (Inscriptions de), p. 162, 169.
 Hamilton. *Moods*, p. 280.
 Hammam Derradji. Voir Bulla Regia.
 Hammurabi, p. 17, 53-58, 310, 311.
 Hamy, candidat, p. 415, 419.
 Hanotaux. *Instructions aux ambassadeurs*, p. 76.
 Harlez (De). *Fih-king*, p. 286.
 HAURÉAU (B.). Membre de diverses Commissions, p. 307, 394. — *De copia verborum*, Martin de Braga et Sénèque, p. 97, 163, 169. — Gallo-Romains et barbares, p. 106. — Concile de Reims, p. 107. — *Le Moralium dogma philosophorum*, p. 310. — *Histoire littéraire*, p. 71. — Hommage, p. 76.
 Havel (J.). *Gerbert*, p. 152.
 Havel (L.). *Phlégyas*, p. 81.
Havre (Le), p. 410.
 Head. *Apollo Hikesios*, p. 523. — *Greek coins*, p. 145. — *Notanda*, p. 396.
- Hébreu-italien (Dictionnaire)*, p. 275.
Heidelberg et Strasbourg, p. 80.
 Heiss. Jeanne la Folle, p. 167. — Don Carlos, p. 298. — *Plat celtibérien*, p. 87.
Hellénique (Bulletin de correspondance), p. 126, 151, 232, 277.
Hemenway expedition, p. 230.
 Henry (V.). *Bergaigne*, p. 143. — *Infinitifs*, p. 152.
 Hermès (Statues d'), p. 13.
 HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). Membre de diverses Commissions, p. 307, 394. — *Mercures gallo-romains*, p. 13. — M. de la Martinière au Maroc, p. 99. — *Nefris*, p. 174, 205-208. — *Le pagus Andomus*, p. 178. — Gabès et Gafsa, p. 179, 208-211. — *Antiquités de la France*, p. 236, 305, 375-394. — *Loi de Narbonne*, p. 238. — *Symmaque*, p. 420, 428-429. — *Hommages*, p. 74, 227, 228, 230.
Heroon von Gjölbaschi-Trysa, p. 279.
 HERVEY DE SAINT-DENYS (Le marquis d'), président en 1888, p. 1, 2. — Membre de diverses Commissions, p. 5, 309. — *Tunique de perles*, etc., p. 282. — *Hommages*, p. 153, 226, 275, 281.
 Hétéens ou Hittites, p. 101, 162, 169, 271.
 HEUZEY (L.). Membre de diverses Commissions, p. 307, 419. — *Décou-*

- vertes en Chaldée, p. 141. — Hom-
 images, p. 75, 139, 141, 277,
 278.
Himyarites (Inscriptions), p. 72, 86.
 Hine. Cylindre chaldéen, p. 252,
 300, 334-338.
Hippone (Académie d'), p. 291, 408,
 531.
 Hirsch. *Mitteilungen*, p. 400.
 Hissarlik. Fouilles, p. 414.
Histoire littéraire, p. 71.
Historiens de France, p. 71.
Historiques (Revue des questions), p. 91,
 157, 293, 408; — (*Société des*
études), p. 157.
 Hittites. Voir Hétééens.
 Hoerschelmann. *Metrik*, p. 79.

- Homolle. *Délos*, p. 278.
Honorius IV, p. 3, 5, 450.
Horace, p. 528.
 Houza (Le), p. 305, 350-354. —
 Voir Hunza.
 Howorth. *Mongols*, p. 77.
 Huart. *Bab*, p. 402.
 Hucher, décédé, p. 102.
 Humbert (G.). *Antiquités romaines*,
 p. 83, 279.
*Hun-Magyar (A) irás és annak femu-
 maradt emlékei*, p. 281.
 Hunno-scythique (Écriture), p. 261.
 Huns (Chanson politique des), p. 105.
Hunza handbook, p. 403. — Voir
 Hunza.
 Hypéride (Fragment d'), p. 8, 219.

I

- Île-de-France (Statistique de l')*, p. 413.
Image de la France, p. 87.
 Imbault-Huart, p. 181, 236. — *Cours*
éclectique, p. 424.
 Imbert. *Lettre*, p. 88.
Incunables, p. 415, 416.
Inde (Lettres sur l'), p. 82.
India office. Manuscripts, p. 524.
Indica (Epigraphia), p. 291.
Indici e cataloghi, p. 91.
Indo-chinoise (Société), p. 530.
Indo-Portuguese numismatics, p. 286.
Infinitifs latins. p. 152.
Innocent IV, p. 5.
 Inscriptions d'Arabie, p. 9, 71, 308,
 406; — ennéiformes, p. 135, 250,
 254, 257, 301, 413; — grecques,
 p. 99, 102, 121-123, 258, 301,
 302, 348-350; — hamatéennes,
 p. 101, 162, 169; — indo-bac-
 triennes, p. 102, 103; — juives,
 p. 73, 299, 422, 432-437; —
 libyques, p. 173; — lyciennes,
 p. 88; — romaines, p. 6, 22,
 176, 178, 238, 299, 417, 422,
 432-439; — sanscrites, p. 71; —
 sémitiques. Voir *Corpus*.
Institut (L') de France, p. 215.
Institutions (Histoire des), p. 397.
Insurrections normandes, p. 407.
International language, p. 131. — Voir
Langue.
Irlande (Bijoux en), p. 78.
-Ita, suffixe, p. 7.
Italienne (Pubblicazioni), p. 90, 156,
 232, 292, 407, 531.
Italie antique (Monnaies de l'), p. 528.

J

- Jametel, p. 2, 181.
Jamot. Le portrait dans la sculpture grecque, p. 171, 456.
Janvier. *Les Clabault*, p. 410.
Japon (Ancien), p. 226.
Jarriaud. *Novelle 118*, p. 421.
Jarry. *Louis de France*, p. 3, 236, 375, 444, 460.
Jean V, duc de Bretagne, p. 306.
Jeanne d'Arc, p. 88, 143, 213, 280, 424, 522.
Jeanne la Folle, p. 167.
Jennepin. *Maubeuge*, p. 287.
Jérusalem. Inscription, p. 413.
Jeux populaires, p. 302, 307, 414, 499-519.
Joinville (Extraits de), p. 520.
Jordan, membre de l'École de Rome, p. 301, 305.
Joret. *Guevarre*, p. 397. — *Mission*, p. 522. — *Tavernier*, p. 274.
Joseph (Le P.) et Richelieu, p. 84.
Jouarre (Cryptes de), p. 216.
Joubert. *Craon*, p. 392, 448.
Journal des Débats (Centenaire du), p. 229.
Jouvencel (Le), p. 3, 236, 381, 446, 460.
Juif (Calendrier), p. 96.
Joyaux de la couronne de France (Histoire des), p. 215.
Juive (Histoire), p. 404.
Juives (Inscriptions), p. 73, 299, 422, 432-437.
Juives (Revue des études), p. 293.
Julien (Prix Stanislas), p. 4, 5, 175, 424, 452, 461, 468.

K

- Karacsay (Codex)*, p. 262.
Karkemis, p. 297, 302, 304.
Kawczynski. *Rythmes*, p. 230.
Kef (Étude sur le), p. 416.
Kerviler. *La Bretagne à l'Académie*, p. 83.
Kervyn de Lettenhove. *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, p. 287.
Khalil (Sidi), p. 281.
Kinoshita. *Ancien Japon*, p. 226.
Király. Écriture hunno-scythique, p. 261.
Konkanî language, p. 286.
Kremer (A. de), correspondant, p. 8.
Krishnadâsa, p. 219.

L

- La Blanchère (R. de). Mémoire, p. 71. — Hadrumète, p. 159. — *Bulla Regia*, p. 304. — *Musée Alaoui*, p. 527. — *Palais tunisien*, p. 396.
LA BORDERIE (A. DE), candidat, élu, p. 415, 419, 423, 424. — *Alain Bouchart*, p. 221. — *Landévenec*, p. 520.
Lacomble (De). Hadrumète, p. 159.
Lacoperie. Voir Terrien.
La Fons-Mélicocq (Prix), p. 101, 410, 413, 421, 425, 467.
La Grange (Prix), p. 4, 6, 173, 451, 461, 469.
Laloux. Olympie, p. 171, 174.
La Marsonnière (De). *M. Lecointre-Dupont*, p. 281.

- La Martinière (H. de). *Exploration du Maroc*, p. 99.
- Lambèse (*Camp et praetorium de*), p. 220.
- Lamprecht. *État économique*, p. 212.
- Lanciani. Fonilles, p. 98, 118, 120, 201.
- Landes (*Les*) sous la Révolution, p. 75.
- Laudévenec (*Cartulaire de*), p. 520.
- Laudsdowne House (*Marbles at*), p. 135.
- Lanéry d'Arc. *Jeanne d'Arc*, p. 424, 522. — *Franc Alleu*, p. 424.
- Langlois (E.). *Manuscrits français de Rome*, p. 71.
- Langue internationale, p. 131, 135.
- Languedoc (*Géographie de*), p. 3, 5, 181.
- Languedociennes (*Poésies*), p. 230.
- La Noë (G. de). *Embouchure de la Loire*, p. 525.
- Lasgraïsses (Tarn). Bijoux, p. 411.
- La Sicotière (L. de). *Frotté*, p. 135.
- Lasteyrie (R. de), candidat, p. 17, 93.
- La Trémoille. *Archives d'un serviteur de Louis XI*, p. 236, 383, 446, 460.
- Laurent (H.). *Gastinois*, p. 421.
- Laval. *Faculté d'Avignon*, p. 396.
- Laval (*Sigillographie de*), p. 3, 392.
- La Ville de Mirmont. *Mosella*, p. 399.
- Lavigerie (*Capsella offerta da Leone III*), p. 381.
- LAYARD, associé étranger, p. 414, 415, 423.
- Lebaigne. *Réforme orthographique*, p. 291.
- LE BLANT. Église des saints Jean et Paul, p. 8, 24-25. — Sa direction à Rome, p. 69, 457. — Académie d'archéologie chrétienne, p. 98, 422, 437-439. — Songes et visions des martyrs, p. 259, 422. — Inscription juive d'Auch, p. 402, 432-437. — Hommages, p. 83, 398, 524.
- Lebon. *Premières civilisations*, p. 82.
- Lecestre. *Le Jouvenel*, p. 3, 236, 381, 445, 460.
- Lechat, membre de l'École d'Athènes, p. 181, 248. — Légende de Thésée, p. 58, 62. — Acropole, p. 165, 455. — Corfou, p. 245.
- LE CLERC (J.-V.). *Chrestomathie grecque*, p. 296, 315-326.
- Lecocq. Pli cacheté, p. 255.
- Lecointre-Dupont (M.), p. 281.
- Lecoy de la Marche. Sceau de majesté, p. 170. — *Les sceaux*, p. 529.
- Ledieu. Ouvrages, p. 421.
- Ledoux. Inscription cunéiforme, p. 413.
- Lefèvre-Pontalis (E.). *Saint-Maclou*, p. 154.
- Légé. *Les Castelnaud-Tursan*, p. 3. — *Les Laudes sous la Révolution*, p. 75.
- Lehman. *Maass und Gewicht*, p. 526.
- Leitner. Le Hounza, p. 305, 350-354. — Ouvrages, p. 403.
- Lemale. *Le Harre*, p. 410.
- Léon le Magnifique, p. 76.
- Léonard de Vinci, p. 277.
- Léonardon, archiviste paléographe, p. 471.
- Leoninus (*Le cursus*), p. 101.
- Letaille. Loi de Narbonne, p. 239. — Exploration en Algérie, p. 417, 420, 427.
- LEVASSEUR. *Population*, p. 272.
- Lever des planètes*, p. 291.
- Levi (S.). *Vocabolario geroglifico*, p. 138.
- Lévi (Sylvain). *Théâtre hindou*, p. 175, 444, 460.
- Lezius. *De Alexandri expeditione*, p. 79.
- Libri et Barrois (Fonds)*, p. 78.
- Libyques (Inscriptions), p. 173.
- Licinius Hiéroclès, p. 171, 201-204

- Licques (Abbaye de)*, p. 421.
Liger (Vallée du), p. 421.
 Lille (Maire de). *Lettres*, p. 420.
Lincei (Accademia dei), p. 90, 156, 232, 292, 407, 531.
Liturgie avant Charlemagne, p. 217.
 Loi (Notion de la), p. 304.
Loi du 30 mars 1887, p. 74.
Loire (Embouchure de la), p. 525.
 Londres (Antiquaires de), p. 222, 293.
 LONGNON. Membre d'une Commission, p. 410.
 LONGPÉRIER (A. DE). Balles de fronde, p. 306. — Carthage en Arménie, p. 307.
 Loret. *Langue égyptienne*, p. 147.
Lorraine (Féautés en), p. 219.
 Loth. *Mabinogion*, p. 79.
 Loubat (Prix), p. 4, 5, 159, 309, 313, 453, 462, 469.
Louis VI le Gros, p. 421.
 Louis IX. Enquêteurs, p. 296, 315-326.
 Louis XI. Projet d'exposition, p. 161, 183-189. — *Archives d'un serviteur*, p. 236, 383, 446, 460.
Louis de France, p. 3, 236, 375, 444, 460.
Louis d'Orléans, p. 78.
 Louis-Lucas. *Organisation de l'empire romain*, p. 83.
Louvain (Université de), p. 232.
 LUCE (S.). Membre de diverses Commissions, p. 6, 307. — Jacques d'Arc et le fort de Domremy, p. 104, 175. — Jeux populaires, p. 302, 307, 414, 499-519. — Hommages, p. 88, 135, 145, 154, 274, 280, 407.
 Luchaire. *Louis VI*, p. 421.
 Lucques. *Inventario del R. archivio*, p. 143.
 Luillier. *Lettres*, p. 229.
Lumade (Procession de la), p. 71.
 Lunel. *Rodez*, p. 155.
Luxembourg (Institut de), p. 233.
 Lyciennes (Inscriptions), p. 88.
 Lyon. *Aureus de P. Clodius*, p. 422.
Lyonnais (Patois), p. 421.

M

- Mabinogion (Les)*, p. 79.
 Macaire (Saint) le Romain, p. 98.
Magdalénienne (Époque), p. 395.
 Maimonide. *Commentaire*, p. 127.
Maine (Coutumes du), p. 424.
Malais (Code), p. 152, 275, 521; — (*Proverbes*), p. 521.
 Mam (Langue), p. 108.
Mandarin (Langage), p. 175, 452, 461, 522.
Mandshuria (The Djurtchen of), p. 281.
 Martinée (Fouilles de), p. 58, 454.
Manuscripts français de Rome, p. 71; — *grecs de Fontainebleau*, p. 405.
Maqre Dardeqé, p. 275.
Marbles (Catalogue of), p. 135.
 Marignan. *État économique*, p. 212.
 Marin. *Jeanne Darc tacticien*, p. 280.
 Marmier. *Aram-Naharaim*, p. 413.
 Maroc (Exploration du), p. 99.
 Maronée. *Inscriptions*, p. 301, 302, 348-350.
 Marquardt. *Antiquités romaines*, p. 83, 279.
 Marre. *Code malais*, p. 151, 275, 521. — *Proverbes*, p. 521.
Marseille (Académie de peinture de), p. 282.
 Martha (J.). *Art étrusque*, p. 75.
 Martin (A.). *La Cerlangue*, p. 2.

- Martin (H.). *Manuscrits de l' Arsenal*, p. 213.
- Martin de Braga, p. 162, 169.
- Martyrs (Songes et visions des), p. 259, 422.
- Marucchi. Académie d'archéologie chrétienne, p. 98, 438.
- Mas d'Azil (Grotte du), p. 172.
- MAS-LATRIE (L. DE). *Historiens des croisades*, p. 10, 71.
- MASPERO. Membre de diverses Commissions, p. 5, 6, 309, 313, 419. — Peintures du Fayoum, p. 166. — M. Naville, p. 239. — *Mythologie*, p. 147. — Hommages, p. 138, 406.
- Maubeuge (Histoire de)*, p. 287.
- Maulde (R. de). Projet d'exposition en 1470, p. 161, 183-189.
- MAURY. Membre de diverses Commissions, p. 4, 5, 309, 394. — Nouvelles de sa santé, p. 251, 257. — Lettre, p. 423. — Gentilices romains d'origine non latine, p. 7, 10, 27. — *Tanistry*, p. 11. — L'étain, p. 161. — Hommages, p. 216, 223.
- Mazon. *Le P. Grasset*, p. 214.
- Médecine (Faculté de) d'Avignon*, p. 396.
- Médecins grecs, p. 162, 164, 168, 190-197.
- Médiques (Guerres)*, p. 463.
- Mély (F. de). Étienne de Vancza, p. 14, 221. — *Crosse de Rayenfroid, Maisons normandes, Vitraux de Chartres*, p. 83. — *Poisson*, p. 220. — *Table de don Pedro*, p. 221.
- Mémoires de l'Académie*, p. 70, 71, 86.
- MENANT. Inscriptions hamatéennes, p. 101, 162, 169. — Cylindre chaldéen apocryphe, p. 252, 300, 334-338. — Karkemis, p. 297, 302, 304. — Bas-relief de Mourghab, p. 313. — Inscription de Jérusalem, p. 413. — Hommages, p. 143, 220, 271.
- Mende (Hommage à l'évêque de)*, p. 223.
- Mercier. *Afrique septentrionale*, p. 393, 449.
- Mercurus gallo-romains, p. 13.
- Mesures assyriennes*, p. 287.
- Mesures chaldéennes, p. 95, 115-117.
- Metrik (Lehrbuch der)*, p. 79.
- Métrologie assyrienne, p. 301.
- Mexicains (Manuscrits), p. 15.
- Meyer (Jacques). *Dernier manuscrit*, p. 155.
- MEYER (Paul). Membre de diverses Commissions, p. 6, 307, 419. — Réver, *rabies*, p. 257. — Hommages, p. 83, 221, 275, 521.
- Michel, archiviste paléographe, p. 471.
- Michon. *Aléria*, p. 168, 456.
- Middle ages (End of the)*, p. 127.
- Midi (Annales du)*, p. 521; — (*Revue épigraphique du*), p. 91, 157, 293.
- Minas (Historia de)*, p. 143.
- Mischnah (Commentaire sur la)*, p. 127.
- Modi. Ossuaires, p. 313, 369-374.
- Mohammed es-Senoussy. Voir Senoussy.
- Molinier (A.). *Géographie*, p. 3, 5, 181, 450, 461.
- Mommsen. *Antiquités romaines*, p. 83, 279.
- Monaco. *Sceaux de Rothel*, p. 290.
- Monceaux. *Olympie*, p. 171, 174. — *Thessalie*, p. 218.
- Mongols (History of the)*, p. 77.
- Monnaie bactro-chinoise, p. 301, 338-348.
- Monnaies arsacides, p. 96; — gauloises, p. 306, 354-360.
- Monnaies d'Asie Mineure*, p. 171, 451, 460; — *de l'Italie*, p. 528.

- Mont Saint-Michel (Dubourg au)*, p. 130.
Montaigne. Giornale, p. 144.
Montilidier (Arrondissement de), p. 425.
Montpellier (Académie de), p. 291.
Monumentale (Histoire), p. 393, 449.
Monuments (Conservation des), p. 180.
Monuments (L'Ami des), p. 225.
Moods of the English Bible, p. 280.
Moralium dogma philosophorum, p. 310.
Morel (Ch.). Genève et Vienne, p. 236, 384, 447, 460.
Morgan (J. de). Anneaux-monnaies du Caucase, p. 263.
Morin. Gastinois, p. 421.
Morinie (Antiquaires de la), p. 92, 157, 292, 532.
Mortet. Cathédrale de Paris, p. 3, 392, 449.
Mosella, p. 399.
Mossmann. Cartulaire de Mulhouse, p. 275.
Moulénq. Beaumont-de-Lomagne, p. 249.
Mourghab (Bas-relief de), p. 313.
Mowat. Papiers de L. Renier, p. 228.
Mulhouse (Cartulaire de), p. 275.
Müller (D.-H.). Epigraphische Denkmäler, Glossen, p. 406.
Müller (E.). Senlis, p. 101.
Munich. Akademie, p. 90, 92, 156, 233, 408.
Müntz (Eug.). Histoire de l'art, p. 126.
Musée britannique. Cylindre chaldéen, p. 252, 300, 334-338.
Musicale (Paléographie), p. 283.
Mythologie égyptienne, p. 147.

N

- Nabuchodonosor (Inscripfen von)*, p. 85, 282.
Nago (Langue), p. 147.
Namèche. Philippe II, p. 80.
Naples. Società reale, p. 408.
Narbonne. Inscription juive, p. 299.
 — *Loi*, p. 238.
Nauck, correspondant, p. 423.
Naukratis, p. 87.
Naville. Fouilles de Bubaste, p. 239.
Nedjrân (Martyrs de), p. 102, 104, 109.
Neferis, p. 174, 265-268.
Nécharina, p. 413.
Néolithique (Époque), p. 395.
Nerlinger, archiviste paléographe, p. 471.
Neubauer, correspondant, p. 423.
Nicaise (Correspondants de), p. 82.
Nicaragua (Populations du), p. 78, 149.
Nicolas. Langue internationale, p. 135.
NISARD (Charles). Fortunat, Radingonde et Agnès, p. 12, 16, 17, 30-49. — *Sa mort*, p. 240, 440. — *Son remplacement*, p. 259, 212, 415, 419, 423.
Noirs peints par eux-mêmes, p. 146.
Noms de lieu, p. 6, 10, 27-29.
Nordische Göttersagen, p. 212.
Normand. L'Ami des monuments, p. 225.
Normandes (Maisons), p. 83.
Normandie. Antiquaires, p. 148. — *Chronique*, p. 465. — *États*, p. 224.
Notices et extraits, p. 71, 530.
Notium (Inscription de), p. 102, 121-123.
Novelle 118, p. 421.
Numides (Monnaies), p. 94.
Numidie (Fastes de la), p. 3, 236, 378, 445, 460.

- Numismatique cabinet*, p. 286: — *Society*, p. 153.
Numismatics (Indo-Portuguese), p. 286.
Numismatique (Prix de). Voir Allier de Hauteroche, Duchalais.
Numismatique (Revue), p. 91, 157, 233, 408; — *française*, p. 410.
Numismatiques (Études), p. 80.
Ny Carlsberg (Glyptothèque de), p. 290.

O

- Obituaires français en Italie, p. 65.
 Odobesco. *Trésor de Pétroussa*, p. 132.
Oesterreichische Geschichte (Archiv für), p. 232.
Olivier de la Marche, p. 3, 105, 237, 389.
 Ollivier. *Voie de l'Ubaye, Annibal*, p. 416. — *Vallée de Barcelonnette, Âge préhistorique*, p. 420.
 Olympie (Restauration d'), p. 171, 174.
Omeyyades (Chute des), p. 463.
 Omont. *Catalogues*, p. 405.
 -Ous, désinence, p. 253.
 Opaon Mélanthios, p. 258.
Opere moderne straniera, p. 90, 156, 232, 407.
 OPPERT (J.). Membre de diverses Commissions, p. 4, 5, 309. — Vice-président de l'Académie, p. 423. — *Tauistry*, p. 11. — Hammurabi et Aménophis IV, p. 17, 53-58. — Mesures chaldéennes, p. 95, 115-117. — L'étain, p. 161. — Inscriptions hamatéennes, p. 170. — Géographie de l'Assyrie, p. 257. — Inscription métrologique assyrienne, p. 301. — L'époque d'Abraham, p. 309-312. — Pasargades, p. 411. — Hommages, p. 80, 85, 134, 139, 149, 282, 525.
 Ordinaire (Prix), p. 4, 175, 307, 309, 443, 459, 463.
Orléonais (Société de l'), p. 408.
Orléans (Louis, duc d'), p. 3, 236, 375, 444, 460.
Oromo et Sidama (Voyage aux pays), p. 155.
Orthographique (Réforme), p. 291.
 Ossuaires de Perse, p. 313, 369-374.
 Ostie (Fouilles d'), p. 98, 120, 168, 201.
Ouest (Antiquaires de l'), p. 157, 292, 408.
Ours (L') et le voleur, p. 403.

P

- Pakôme (Saint)*, p. 425.
Palatini (Codici), p. 91.
Palenqué (Temple de), p. 15, 49-50.
Paléographie et diplomatique, p. 127.
 Paléologie. *Art chinois*, p. 4.
 Palerme. *Manuscrits hébreux*, p. 524.
 Palestine (Géographie de la), p. 259, 412.
Palestinae et Syrie, p. 523; — (*Sceaux de*), p. 85.
 Pallu de Lessert. *Briques*, p. 74. — *Fastes*, p. 3, 236, 378, 445, 460.
Palmyre (Sculptures et inscriptions de), p. 290.
 Pandolphe, biographe pontifical, p. 238, 245.

- Panjab*, p. 403.
- Papes (Vies des)*, p. 238, 245; — (*Lettres des*), p. 100.
- Pārasīprakāṣa*, p. 219.
- PARIS (Gaston). Membre de diverses Commissions, p. 6, 313, 394, 419. — Martin de Braga, p. 163, 169. — M. Amari, p. 248; — Désinence -ons, p. 254. — *Chanson de Roland*, p. 520; — *Histoire littéraire*, p. 71. — Hommages, p. 79, 85, 127, 144, 230, 275, 522.
- Paris sous François I^{er}*, p. 127; — en 1789, p. 275; — (*Cathédrale de*), p. 3, 392, 449.
- Parlement de Bretagne*, p. 393.
- Parnasse provençal*, p. 79.
- Parrocel. *Académie de peinture de Marseille*, p. 282.
- Pasargades, p. 411.
- Patristica (Studia)*, p. 398.
- PAVET DE COURTEILLE. Membre de diverses Commissions, p. 5, 6. — L'étain, p. 162. — Écriture hunno-scythique, p. 261. — Hommage, p. 224. — Sa mort, p. 418.
- Pays-Bas (Relations des) et de l'Angleterre*, p. 287.
- Pector. *Populations du Nicaragua*, p. 78, 149.
- PEDRO (DOM). Attentat, p. 247.
- Pedro (Table de don)*, p. 221.
- Peinture (Académie de) de Marseille*, p. 282.
- Peintures du Fayoum, p. 165, 166.
- Peints (Galets) du Mas d'Azil, p. 172.
- Peirese, p. 75. — *Correspondants*, p. 229, 277. — *Petits mémoires*, p. 524.
- Pélasgiques (Monuments), p. 163.
- Pellechet. *Incunables*, p. 415, 416.
- Pereira. *Historia de Minás*, p. 143. — *Lettres*, p. 523.
- Persianus (Coder)*, p. 4, 159, 454, 462.
- Peretti. *Colomb*, p. 219.
- Perret. *Malet de Gravelle*, p. 424.
- Perrichon. *Carte de l'Égypte*, p. 406.
- Perrier du Carne. *Teyjat*, p. 401.
- PERROT (G.). Membre d'une Commission, p. 419; — Carthage, p. 16. — Cippe hamatéen, p. 101. — Dédicace à Licinius Hiéroclès, p. 171, 201-204. — Cherchel, p. 307, 360-368. — L'art de la Perse, p. 313, 411. — Byrsa, p. 411. — *Aureus à l'effigie de Marc-Antoine*, p. 422. — *Histoire de l'art*, p. 91, 157, 232, 292, 313, 408, 531. — *Revue archéologique*, p. 91, 157, 233, 293, 532. — Hommages, p. 75, 126, 132, 145, 151, 218, 273, 277, 527.
- Perse (Art de la), p. 313, 411. — Ossuaires, p. 313, 369-374.
- Perugia (Cronache di)*, p. 147.
- Perugia (Storia)*, p. 147.
- Petit. *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, p. 391, 448.
- Petitot. *Cercle polaire*, p. 147.
- Pétrossa (Trésor de)*, p. 132.
- Phéniciennes (Inscriptions)*, p. 71.
- Philippe II (Règne de)*, p. 80.
- Philologique (Société)*, p. 126.
- Philology (American journal of)*, p. 90.
- Philomathique (Société)*, p. 91.
- Philon. *De opificio mundi*, p. 230.
- Phlégyas (Supplice de)*, p. 81.
- Phonétique (Transcription)*, p. 405.
- Picard, archiviste paléographe, p. 471.
- Picardie (Antiquaires de)*, p. 157, 292, 293. — *Notices*, p. 421.
- Pichon. *Bague*, p. 103, 123-125.
- Picot (É.). *Ancien théâtre français*, p. 174, 451, 461.
- Pierres gravées de Caboul, p. 102.
- Piette. *Grotte du Mas d'Azil*, p. 172. — *Époque magdalénienne, Ère anthropique*, p. 395.
- Pimodan. *La mère des Guises*, p. 395.

- Piot. *Correspondance de Granvelle*, p. 287.
 Platon de Paris (*Manuscrit du copiste du*), p. 224.
 Poinssot. *Revue de l'Afrique française*, p. 91.
 Poiret. *Horace*, p. 528.
Poisson dans les pierres gravées, p. 220.
 Poitou (*Documents concernant le*), p. 3, 236, 377, 445, 460; — (*Épigraphie du*), p. 3, 393, 410, 449.
Polaire (Sous le cercle), p. 147.
Polychromie dans la statuaire, p. 139.
 Poncz (*Istoria de sanct*), p. 525.
 Ponthieu (*Mémoires sur le*), p. 421.
Pontoise (Saint-Maclou de), p. 154.
 Poole. *Greek coins*, p. 145.
Population française, p. 279.
 Portal, archiviste paléographe, p. 471.
 Pottier. *Céramiques*, p. 75.
Præmia dans César, p. 97.
 Prarond. *De gestis Joannæ*, p. 88.
Prati di Castello, p. 168, 198-200, 420, 426.
 Praxitèle (Hermès de), p. 13.
Préhistorique (La France), p. 283; — (*Alsace*), p. 236, 386, 447, 460; — (*Basses-Alpes*), p. 420; — (*Finistère*), p. 392.
 Présidence de la République. Invitation, p. 419.
 Priscille (Catacombe de), p. 99.
 Privat. Découvertes en Tunisie, p. 179, 208-211.
 Prix et fondations, p. 459-470.
 Prodrôme (Th.). *Commentarii*, p. 229.
 Propertius sur Virginius. p. 95, 111-114.
Prothade (Frère) de Besançon, p. 280.
 Prou. *Honorius IV*, p. 3, 5, 450.
 Prudhomme. *Grenoble*, p. 236, 387, 447, 460.
Psaltirea Scheiană, p. 523.
 Psaume *Exsurgat Deus*, p. 246, 248.
 Puymaigre (De). *Auteurs castillans*, p. 85.
Pyrénées (Revue des), p. 157, 233, 293, 532.

Q

- Qédesch, p. 413.
 Quesvers. *Gastinois*, p. 421.

R

- Rabies, ῥέμω, rêver*, p. 256.
 Raboisson. Géographie de l'Assyrie, etc., p. 250, 254, 257. — *En Orient*, p. 523.
 Racine et suffixe, p. 179.
 Radegonde (Sainte) et Fortunat, p. 12, 16, 17, 30-49.
 Radiot. *Similitudes*, p. 397.
 Radloff, correspondant, p. 423. — *Antiquités sibériennes*, p. 127.
Ragenfroid (Crosse de), p. 83.
Rately (Claude), p. 280.
 Ravaissou. Monuments funéraires des Grecs, p. 7, 8, 10, 96, 97, 103. — Carthage, p. 16. — Peintures du Fayoum, p. 166. — Congrès des monuments, p. 180. — Hommages, p. 80, 149, 277.
 Ravaissou-Mollien (Ch.). *Léonard de Vinci*, p. 277.
Ravennate (Le), p. 143.
Ravenna (Exarchat de), p. 83.

- Ravet. *Aïssaoua*, p. 153.
- Reboud, correspondant, décédé, p. 173, 424, 442.
- Records of the past*, p. 139.
- Regnaud. Racine et suffixe, p. 179. — *Le Rig-Véda*, p. 399. — *Voyelles*, p. 522.
- Reilhac (Jean de)*, p. 3, 392.
- Reims (Conciles de), p. 94, 107.
- Reinach (Salomon). Inscription de Notium, p. 102, 121-123. — Voyages du général Callier, Temenothyraë, p. 246. — Inscription de Chypre, p. 257. — *Musée de Saint-Germain*, p. 257.
- Reinach (Théodore). Monnaies arsacides et calendrier juif, p. 96. — Inscription juive de Narbonne, p. 299. — Balles de fronde, p. 306. — Carthage en Arménie, p. 307. — *Monnaies d'Asie Mineure*, p. 171, 451, 460.
- Religions (Revue de l'histoire des)*, p. 90, 156, 292.
- RENAN. Membre de diverses Commissions, p. 6, 313, 419. — Carthage, p. 16. — Tablettes de Tell Amarna, p. 312. — *Histoire littéraire*, p. 71. — Hommage, p. 229.
- Renard. *Culte de Jeanne d'Arc*, p. 143.
- Renaud. *Revue géographique*, p. 91, 157, 233.
- RENIER (*Papiers de Léon*), p. 238.
- Renne (Bois de) sculptés, p. 172.
- Représentants en mission*, p. 80, 226, 527.
- Rethel (Sceaux de)*, p. 290.
- Rethoré. *Cryptes de Jonarre*, p. 216.
- Rêver, *rabies*, p. 156.
- Réville. *Revue de l'histoire des religions*, p. 90, 156, 292.
- Revillout. Fragment d'Hypéride, p. 8, 219. — *Morale égyptienne*, p. 219.
- Reynaud (Prix Jean), p. 468.
- Rhin (Le), ancêtre de Virдумaros, p. 95, 111-114.
- RIANT (Le comte), décédé, p. 70, 440. — Son remplacement, p. 9, 17, 93, 97.
- Richard. Enquêteurs de saint Louis, p. 295, 315-326.
- Richebé, archiviste paléographe, p. 471.
- Richemont (Comte de)*, p. 6.
- Richenet-Bayard. Alesia, p. 410.
- Richter. Peintures du Fayoum, p. 165.
- Rig-Véda (Le)*, p. 399.
- Ristelhuber. *Heidelberg et Strasbourg*, p. 80.
- Robert (Le roi) et le sceau de majesté, p. 170.
- Robert (U.). *Annuaire*, p. 152. — *Saint-Mandé*, p. 153.
- Robinson. *End of the middle ages*, p. 128.
- Rochemonteix. *Maison de Grault*, p. 392, 448.
- Roches (Guillaume des)*, p. 530.
- Rodes à l'époque romaine*, p. 155.
- Rodocanachi. *Barbiers de Rome*, p. 80.
- Rois par la grâce de Dieu, p. 255.
- Rolland de Denus. *Ethniques*, p. 413.
- Roma nei proverbi*, p. 395.
- Romaines (Antiquités)*, p. 83, 279.
- Rome (Plan de), p. 6, 19. — Voir Écoles, Saints-Jean-et-Paul.
- Rome (Ambassadeurs à)*, p. 76.
- Roque-Ferrier. *Poésies de Guiraldenc*, p. 230.
- Rosny (L. de). *Codex Peresianus*, p. 4, 159, 454, 462.
- Ro ny-sur-Seine*, p. 421.
- ROSSI (DE). Conférence, p. 6, 20. — Fouilles, etc., p. 99, 437. — *Bollettina*, p. 531. — *Capsella offerta a Leone VIII*, p. 281.
- Romaine (Académie), p. 523, 531.
- Rosen. Записки, p. 395.
- Русского археологического Общества (Записки), p. 395.

- ROZIÈRE (E. DE). Membre de diverses Commissions, p. 394, 419, 423. — Hommages, p. 213, 219, 229, 525, 530.
- Ruble (A. de). *Traité de Cateau-Cambésis*, p. 224.
- Ruelle. Damascius, p. 261, 262, 297.
- 326-334, 401. — *Chant des voyelles grecques*. — *Copiste du Platon de Paris*, p. 224. — *Énigme alchimique*, p. 81.
- Ruffin et Huguccio, p. 530.
- Ruvarac. O ΠΑΤΡΙΝΕΥ, p. 395.
- Rythmes (*Essai sur les*), p. 230.

S

- Sacaze. *Revue*, p. 157, 233, 293, 532.
- Sachau. *Alberuni*, p. 131.
- SAGLIO. *Dictionnaire*, p. 279.
- Saige. *Sceaux de Rethel*, p. 290.
- Saint-Claude (*Bibliothèque de*), p. 397.
- Saint-Germain-en-Laye (*Musée de*), p. 257.
- Saint-Jean-d'Abetot, p. 2.
- Saint-Jérôme (Oeuvre de), p. 146.
- Saint-Luc en Phocide, p. 83.
- Saint-Maclou de Pontoise, p. 154.
- Saint-Mandé, p. 153.
- Saint-Paul. *Histoire monumentale*, p. 393, 449.
- Saint-Simon. *Lettres*, p. 221.
- Saint-Venant (De). *Voies*, p. 149.
- Sainte-Sévère-en-Berry, p. 309.
- Saintonge (*Épigraphie de la*), p. 3, 393, 410, 449.
- Saintoux. Legs, p. 255.
- Saints Jean et Paul (Église des), à Rome, p. 8, 9, 24-27, 97, 117.
- Salon de 1889, p. 109.
- Šamsī Rammān (*Inscription de*), p. 135, 250, 254, 257.
- Sanskrit manuscripts, p. 524.
- Sauvray (*Visite à*), p. 524.
- Sarcophages d'Espagne, p. 99.
- Sarzee (De). *Découvertes*, p. 141.
- Sauvaire, correspondant, p. 424.
- Savants étrangers (*Mémoires dits des*), p. 71.
- Sayce. *Hittites*, p. 271; — *Records of the past*, p. 139.
- Sceau de majesté, p. 170.
- Sceaux, p. 529; — *de Rethel*, p. 290; — *de Syrie*, p. 85.
- SCHÉFER, vice-président de l'Académie, p. 1; — président, p. 423. — *Inscription hamatéenne*, p. 101. — *Historiens des croisades*, p. 71. — Hommages, p. 76, 77, 82, 131, 151, 215, 275, 521.
- Scheil. *Inscription*, p. 135.
- Schlegel. *Chinesch woordenboek*, p. 219.
- Schliemann. Fouilles, p. 414.
- SCHLUMBERGER. Membre de diverses Commissions, p. 5, 394. — Bague byzantine, p. 103, 123-125. — *Revue numismatique*, p. 91, 157, 233, 408. — *Sept sceaux*, p. 85. — Hommages, p. 127, 147.
- Schnoudi (*Vie de*), p. 281.
- Schwab. *Maupré Durdeqé*, p. 275.
- Schwob. *Argot*, p. 530.
- Sculpture grecque (Le portrait dans la), p. 171, 456.
- Sculpture (Greek)*, p. 522.
- Seance publique annuelle, p. 414, 439-519.
- Ségovie (*Plat de*), p. 87.
- Selinonte (Découverte à), p. 168, 173, 200, 204.
- Sémitiques (Inscriptions). Voir *Corpus SEVART*. Membre de diverses Commis-

- sions, p. 5, 6. — Pierres gravées de Caboul, p. 102. — Garrez, p. 86. — *Inscriptions de Campā*, p. 71. — Hommages, p. 81, 86, 285, 399.
- Sénèque et Martin de Braga, p. 163, 169.
- Senlis (*Guide*, etc., à), p. 101.
- Sénonès (*Nation des*), p. 413.
- Senoussy (Si Mohammed es-). *Lever des planètes*, p. 291.
- Serrure. *Numismatique*, p. 410.
- Sétif (Une *memoria* à), p. 417.
- Sevastos. *Nunta la Români*, p. 523.
- Sibawaihi (*Libre de*), p. 151.
- Sibériennes (*Antiquités*), p. 127.
- Sibyllina (*Énigme des Oracula*), p. 81.
- Sicile (Royaume de). p. 58, 67, 168, 456.
- Sickel. *Liber diurnus*, p. 129.
- Sicoré. *Lettre*. p. 240.
- Sidi Khalil, p. 281.
- Sieber. *Erasmus*, p. 155, 520.
- Sigillographie de la Normandie*, p. 421.
- Siméon. *Manuscrits mexicains*, p. 15. — *Chimalpahin*, p. 159, 454, 462.
- Simonsen. *Sculptures et inscriptions de Palmyre*, p. 290.
- Sinai. *Mission*, p. 9, 308.
- Slaves du Sud (Académie des), p. 223.
- Smith. *Landsdowne House*, p. 135.
- Solesmes (Bénédictins de). *Paléographie musicale*, p. 283.
- Songes et visions des martyrs, p. 259, 422.
- Sorbonne (Inauguration de la), p. 240, 248.
- Sorel. *Jeanne d'Arc*, p. 213.
- Souchon, archiviste paléographe, p. 471.
- Soulié, archiviste paléographe, p. 471.
- Sousse. *Fouilles*, p. 160.
- Soutzo. *Monnaies*, p. 528.
- Spanheim. *Lettres*, p. 82.
- Српска Академија, p. 395.
- Stanislas (*Académie de*), p. 293.
- Statistique (Annuaire)*, p. 156.
- Stein. *Olivier de la Marche*, p. 3, 237, 389, 448, 460.
- Sterrett. *Journey in Asia Minor*, p. 78.
- Stevenson. *Codices græci*, p. 230. — *Prodromi Commentarii*, p. 229.
- Strabon (*Géographie de*), p. 465.
- Strasbourg et Heidelberg, p. 80.
- Strassmaier. *Babylonische Texte*, p. 85, 282.
- Σ dans les inscriptions indo-bactriennes, p. 103.
- Successions au moyen âge*, p. 421.
- Suffixe et racine, p. 179.
- Svoronos. *Études*, p. 80.
- Symmaque, p. 420, 428-429.
- Syriaque (Légende) de saint Alexis*, p. 231.
- Syrie (*Sceaux de*), p. 85.

T

- Tacite (Sources de)*, p. 4, 5, 238, 451, 461, 465.
- Tamizey de Larroque. *Correspondants*, p. 229, 277. — *Fontainemarie*, p. 530. — *Peiresc*, p. 75, 524.
- Tanistry*, p. 10-12.
- Tanon. *Rufin*, p. 530.
- Tapisserie du Fayoum, p. 165, 166.
- Tard-Venus (Chronique des), p. 181.
- Tardieu (*Charles*), p. 403.
- Tarentum (Horsemen of)*, p. 307.
- Tavernier*, p. 274.
- Tell-Amarna (Tablettes de), p. 310, 312.

- Temenothyraë*, p. 246.
Temple (Maison du) de Paris, p. 3, 5, 421, 450.
Temples égyptiens, p. 87, 143.
Templiers. Règle, p. 101. — *Opérations financières*, p. 70, 86.
Teplow. Granique, p. 416.
Terrien de Lacouperie. Monnaie bactro-chinoise, p. 301, 338-348. — *Ouvrages*, p. 4, 175, 281, 452, 461.
Tessères antiques, p. 524.
Testament (New), p. 522.
Testamentum (Novum), p. 230.
Teyjat (Grotte de), p. 401.
Théâtre français (Ancien), p. 174, 451, 461; — *hindou*, p. 4, 175, 443, 459.
Thésée (Légende de), p. 62.
Thessalie (Légende et histoire en), p. 218.
Thessalienne (Ligue), p. 218.
Thibault. Glossaire, p. 415.
Thiollier. Forez, p. 230.
Thomas. Annales, p. 521.
Thouras. Rosny-sur-Seine, p. 421.
Tooth relic of Ceylon, p. 285.
Torlonia (Fouilles du prince). Voir Vulci.
Toulouse (Académie de), p. 91.
Touraine (Coutume de), p. 237, 390, 448, 460.
Travaux littéraires (Commission des), p. 10.
Tulle (Le vieux), p. 393.
Tunique de perles, etc., p. 282.
Tunisien (Palais), p. 396.
Turin. Società di archeologia, p. 147.

U

- Ubaye (Voie gallo-romaine de la vallée de l')*, p. 416.
Universitatis (Chartularium), p. 523.
Uvea (Dictionnaire), p. 146.

V

- Valence, Gap, etc. (Diocèses de)*, p. 531.
Valois. Conseil, p. 5, 181, 449, 461.
Vancza (Étienne de), p. 14, 221.
Varanii De gestis Joannæ, p. 88.
Varenilla (Inscription de), p. 78.
Vaticanae (Codices bibliothecæ), p. 230.
Vendôme (La place de), p. 221.
Vernes. Histoire juive, p. 404.
Vers léouins (Deux), p. 524.
Versailles. Incunables, p. 415.
Victoires (La place des), p. 221.
Vienne. Akademie, p. 233.
Vienne et Genève, p. 236, 384, 447, 460.
Vignati. Paris, p. 127.
Vinci (Léonard de), p. 277.
VIOLLET. Membre d'une Commission, p. 423. — *Tanistry*, p. 10-12. — *Gallo-Romains et barbares*, p. 105, 106. — *Assemblées du peuple*, p. 109. — *Rois par la grâce de Dieu*, p. 255. — *La loi*, p. 304. — *Histoire des institutions*, p. 397. — *Hommages*, p. 126, 212, 396, 397, 530.
Virdumaros, p. 95, 111-114.
Virginum cancellus, p. 417.
Viti (Langue de), p. 146.
Vittorio Emanuele (Biblioteca), p. 90, 156, 232, 407.

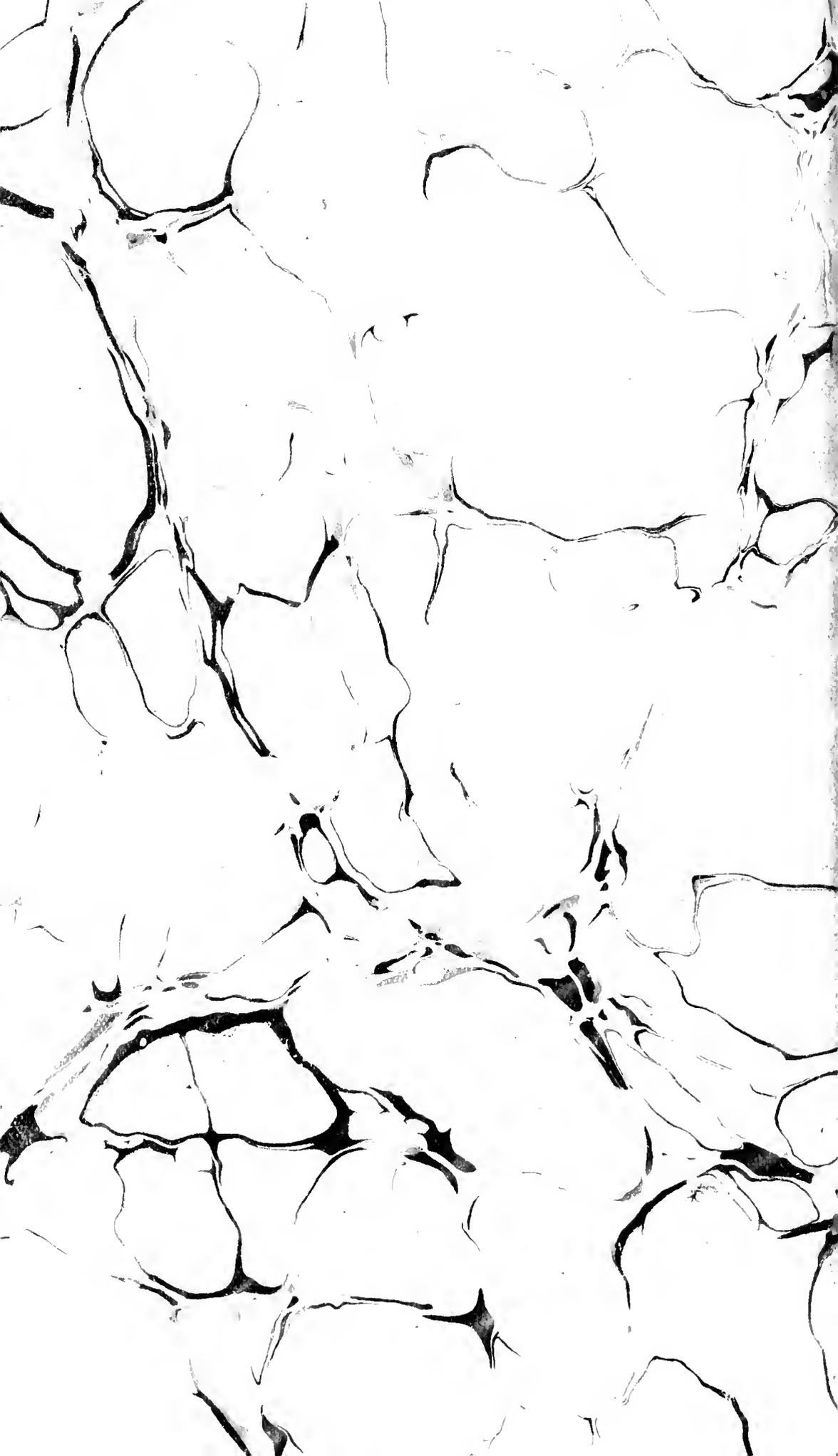
- VogüÉ (Le marquis DE). M. Bénédite, p. 9. — Carthage, p. 15. — Byrsa, p. 411. — Hommage, p. 531. — *Documents*, p. 3. — *Société d'émulation*, p. 531. — *Voyelles*, p. 522; — *grecques*, p. 224. — *Voies antiques*, p. 149. — Vulci (Fouilles de), p. 98, 120, 173, 176, 205, 262, 265-269, 420, 427, 456. — *Voltaire*, p. 405. — Vosges. *Bibliographie*, p. 280, 397.

W

- Waille. Cherchell, p. 171, 201-204, 307, 360-368. — Weber. *Pārasiprakāṣa*, p. 219. — *WAILLY (M. DE)*, p. 80. — Weil (G.), correspondant, décédé, p. 295, 423, 442. — *WALLON (H.)*, secrétaire perpétuel. — *WEIL (H.)*. Membre de diverses Commissions, p. 5, 307, 419. — *Nouvelles de M. Bénédite*, p. 9. — *Inscription de Notium*, p. 102; — *Rapports semestriels*, p. 10, 70-72, 245, 269-270. — *de Maronée*, p. 301, 302, 348-350. — *Inauguration de la Sorbonne*, p. 248. — *Hommages*, p. 81, 230. — *Lettre*, p. 259. — M. Egger, p. 414, 472-499. — *Weiss. Empire romain*, p. 83. — *M. de Wailly*, p. 80. — *WITTE (Le baron DE)*. Sa mort, p. 250, 441. — *Son remplacement*, p. 295, 312, 413-415. — *Représentants en mission*. p. 80, 226, 527. — *Hommages*, p. 80, 83, 85, 86, 212, 213, 215, 219, 222, 279, 281, 400, 522, 523, 526, 527, 530. — *Wright*, correspondant, décédé, p. 168, 423, 442.

Y

- Yezdegerd (Ère de)*, p. 525. — *Yoruba (Katekismu l'ede)*, p. 146. — *Yih-king*, p. 286. — *Yule*, correspondant, p. 423.



AS
162
P315
1889

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

**PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET**

**UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY**

